



**HAL**  
open science

## Geoffroi du Loroux et l'architecture religieuse en Aquitaine au XII<sup>ème</sup> siècle

Juliette Masson

► **To cite this version:**

Juliette Masson. Geoffroi du Loroux et l'architecture religieuse en Aquitaine au XII<sup>ème</sup> siècle. Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2012. Français. NNT : 2012BOR30010 . tel-00735961

**HAL Id: tel-00735961**

**<https://theses.hal.science/tel-00735961>**

Submitted on 27 Sep 2012

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Michel de Montaigne Bordeaux 3

École Doctorale Montaigne Humanités (ED 480)

THÈSE DE DOCTORAT EN HISTOIRE MÉDIÉVALE



**GEOFFROI DU LOROUX ET  
L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE EN  
AQUITAINE AU XII<sup>e</sup> SIÈCLE**

Présentée et soutenue publiquement le 4 Juillet 2012 par

**Juliette MASSON**

Sous la direction de **Philippe Araguas**

Membres du jury

Philippe ARAGUAS, Professeur, Université Bordeaux 3.

Claude ANDRAULT-SCHMITT, Professeur, Université de Poitiers.

Isabelle CARTRON, Professeur, Université Bordeaux 3.

Quitterie CAZES, Maître de conférence HDR, Université de Toulouse le Mirail.

Géraldine MALLET, Maître de conférence HDR, Université Paul Valéry Montpellier.

Daniel PRIGENT, Docteur en Histoire de l'Art et Archéologie du Moyen Âge, Archéologue départemental du Maine.

Yves BLOMME, Professeur d'Histoire de l'Église à la Faculté de Théologie de l'Université catholique de l'Ouest (Expert invité).

**VOLUME 1**

# **Unité de rattachement**

Ausonius  
Institut de Recherche sur l'Antiquité et le Moyen Âge (UMR 5607)

Maison de l'Archéologie  
Université Michel de Montaigne Bordeaux III  
8 Esplanade des Antilles  
33607 Pessac Cedex France

# Abréviations

**AD Gironde** : Archives Départementales de la Gironde.

**AD Vienne** : Archives Départementales de la Vienne.

**AHG** : *Archives Historiques de la Gironde*.

**Arch. Hist. Saintonge et Aunis** ou **Bull. Soc. Arch. Aunis et Saintonge** : *Bulletins de la Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*.

**BM Bordeaux, Fds Patx.** : Fonds patrimoniaux conservés au sein de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux Mériadeck.

**CERP** : Centre d'Études et de Recherches Prémontrées.

**CIFM** : Corpus des Inscriptions de la France Médiévale.

**CRMH** : Conservation Régionale des Monuments Historiques.

**CTHS** : Comité des Travaux Historiques et Scientifiques.

**DRAC** : Direction Régionale des Affaires Culturelles.

**SHMES** : Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur.

**PL** : Patrologie Latine : J.-P. Migne, *Patrologiae cursus completus, Series latina*, Paris, 1844-1864.

**Rec. Hist. France** : M. Bouquet et L. Delisle, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, Paris, 1869-1904.

**SRA** : Service Régional de l'Archéologie.

# Résumé

Cette étude menée sur les fondations canoniales de Geoffroy du Loroux, archevêque de Bordeaux de 1136 à 1158, a pour objectif de montrer une implication du prélat dans le parti architectural de ses fondations qui présentent *a priori* une similitude en plan et en élévation. Grand artisan de la réforme grégorienne en Aquitaine, l'action de Geoffroy du Loroux est bien cernée par sa collection de sermons mais ses fondations n'ont jamais fait l'objet d'une étude de synthèse.

Chacune des quatre fondations attribuées à l'archevêque, l'Isle et Pleine-Selve (Gironde), Sablonceaux (Charente-Maritime) et Fontaine-le-Comte (Vienne), a été soumise à une analyse architecturale approfondie, complétée d'une étude métrologique, afin d'appréhender chaque édifice dans sa globalité. Les éléments conservés du XII<sup>e</sup> siècle ont ensuite été soumis à une étude comparative. En outre, une discussion est menée autour de l'attribution à Geoffroy du Loroux de la reconstruction de la cathédrale de Bordeaux dès le XII<sup>e</sup> siècle.

Il s'avère que les fondations liées à Geoffroy du Loroux adoptent un parti architectural stéréotypé et d'une esthétique ostensiblement austère. L'archevêque apparaît comme un prélat soucieux de laisser à ses successeurs des modèles pour transmettre le message de la réforme grégorienne, tant au travers de ses sermons qu'au niveau de ses fondations. Ces dernières se devaient d'être représentatives d'une grande humilité et du retour à la rigueur prôné par la réforme, en totale opposition avec le faste clunisien. Ce travail amène à s'interroger sur le rôle des collégiales qui, utilisées tel un outil de diffusion de la réforme, ont pu freiner l'implantation de Cluny dans le Bordelais.

## Mots clés

Geoffroy du Loroux, Aquitaine, Moyen Âge, architecture religieuse, abbaye, collégiale, chanoines réguliers, règle de saint Augustin, réforme grégorienne, bâtisseur, prédicateur, géophysique, métrologie.

# Summary and keywords

## GEOFFROI DU LOROIX AND THE RELIGIOUS ARCHITECTURE IN AQUITAINE DURING THE XII<sup>th</sup> CENTURY

The purpose of this study on the canonical foundations of Geoffroy du Loroux, Archbishop of Bordeaux from 1136 to 1158, is to reveal the involvement of the prelate in the architectural party of its foundations that seem *a priori* to show similarities in plan and elevation. As a great artisan of the Gregorian reform in Aquitaine, the action of Geoffroy du Loroux is well surrounded through his collection of sermons while its foundations were never subjected to a dedicated study.

Each of the four foundations attributed to the Archbishop, l'Isle and Pleine-Selve (Gironde), Sablonceaux (Charente-Maritime), and Fontaine-le-Comte (Vienne), was subjected to a in depth architectural analysis, completed by a metrological study, to apprehend each building as a whole. The elements preserved from the XII<sup>th</sup> century were then subjected to a comparative study. Moreover, a discussion is also conducted on the attribution to Geoffroy du Loroux of the rebuilding of the Cathedral of Bordeaux starting in the XII<sup>th</sup> century.

It turns out that the Foundations related to Geoffroy du Loroux adopt a stereotypical and ostensibly austere architectural party. The Archbishop appears as a prelate who intended to leave to his successors models to convey the message of the Gregorian reform, both through his sermons and its foundations. The latter had to be representative of the great humility and return to the rigour advocated by the reform, in contrast with the pomp of Cluny. This work brings into question the role of canon communities as a dissemination tool for the reform, which could account for the slowdown of the implementation of Cluny in the region of Bordeaux.

### Keywords

Geoffroy du Loroux, Aquitaine, Middle Age, religious architecture, Abbey, canon communities, Regular Canons, saint Augustine rule, Gregorian reform, Builder, preacher, geophysics, metrology.

# Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier Philippe Araguas de m'avoir guidée tout au long de ce long travail de thèse et d'avoir eu confiance en mes capacités pour conduire ces recherches. Sa bienveillance et ses conseils ont toujours été d'une aide précieuse.

Plusieurs enseignants médiévistes ont été d'une grande aide à la fois pour leur disponibilité et pour leurs conseils, tant au niveau des pistes à suivre que des discussions partagées sur divers sujets propices à me faire évoluer dans mes recherches. Isabelle Cartron, qui m'a dirigée en maîtrise et codirigée en DEA avec Philippe Araguas, a toujours été présente, jusque dans les derniers moments de l'achèvement de la thèse. Qu'elle en soit vivement remerciée. Je tiens à remercier particulièrement Frédéric Boutouille qui a été tout au long de ces années d'une grande accessibilité, d'une grande disponibilité et d'une aide très précieuse pour l'approche historique inhérente à mon travail et pour le traitement des sources étudiées. Merci également à Sylvie Faravel et à Christian Gensbeitel pour leurs conseils au cours de la phase de rédaction. Je voudrais remercier aussi Markus Schlicht qui m'a consacré du temps pour m'aider à appréhender les éléments gothiques conservés dans les édifices étudiés

Le travail conduit sur le terrain n'aurait pas pu être réalisé sans l'aide et la collaboration de plusieurs acteurs. Je tiens à remercier le Service Régional de l'Archéologie en la personne de Dany Barraud qui m'a fait confiance pour conduire des opérations archéologiques sur les sites de Saint-Pierre de l'Isle et de Pleine-Selve. Le financement alloué a permis d'avoir recours aux services de l'architecte Christian Martin et aux méthodes géophysiques sur les deux sites, réalisées par le regretté Michel Martinaud à l'Isle en 2001 et par Marion Druez et Vivien Mathé à Pleine-Selve en 2007. Qu'ils soient remerciés pour leur intérêt porté à ces études et pour leurs conseils. Je tiens à remercier Jean-Luc Piat et Natacha Sauvaître du bureau d'investigations archéologiques Hadès pour m'avoir fait confiance pour travailler avec eux sur les fouilles du porche roman de la cathédrale de Bordeaux en 2009 mais aussi pour leur soutien et leurs conseils. Je remercie Pierre Régaldo du SRA qui a été présent ces dernières années, toujours disponible pour discuter, tant pour mes travaux de thèse que pour le projet mené de 2009 à 2011 autour de l'étude du porche roman de la cathédrale de Bordeaux. Je tiens à remercier Cécile Treffort pour m'avoir accueillie au sein du Programme Collectif de Recherche sur les monastères charentais, permettant ainsi le financement d'une étude de terrain à Sablonceaux et pour m'avoir fait confiance pour mener cette intervention.

Je remercie les mairies de Pleine-Selve, de Fontaine-le-Comte et de Sablonceaux pour m'avoir autorisée à travailler sur les vestiges de ces abbayes. Je remercie également Madame J. Gueynes, propriétaire de l'abbaye de l'Isle, et M. et Mme Rossignol, propriétaires des terrains attenants à l'abbatiale de Pleine-Selve, pour leur accord et leur collaboration dans mes investigations de terrain. Je remercie la Communauté du Chemin Neuf et M. Martin Rokusek, responsable au sein de l'abbaye de Sablonceaux, pour avoir autorisé cette opération et pour m'avoir laissé libre accès à l'ensemble du site. Je remercie particulièrement M. Jean Dujour pour son aide et sa grande disponibilité sur le même site. Je remercie également F. Didierjean pour sa disponibilité m'aidant à tirer le meilleur parti de ses clichés aériens sur les sites de l'Isle et de Pleine-Selve.

Je tiens à souligner également les conditions de travail au sein de l'institut Ausonius à travers le personnel de la bibliothèque R. Étienne, toujours d'une gentillesse et d'une disponibilité exemplaires, qui offre au doctorant un climat de travail parfait pour conduire à terme les recherches à mener. Sans dresser de liste car je sais qu'ils se reconnaîtront, je souhaite aussi remercier les doctorants auprès desquels j'ai vécu cette même aventure à la fois périlleuse et tellement enrichissante qu'est la thèse, car la dynamique créée par un tel groupe, à la fois solidaire, actif et motivé, s'est révélée être un moteur incontestable tout au long de ces années.

Bien sûr un travail tellement prenant ne peut se conduire dans de bonnes conditions sans la compréhension des proches. Ma famille, ma belle-famille et mes amis ont été d'un soutien constant et je tiens à les remercier vivement pour avoir été là du début à la fin, particulièrement mes parents qui m'ont offert la chance de mener des études universitaires et pour la confiance qu'ils ont mise en moi. Mes filles aussi sont à remercier, si petites soient-elles, pour leur patience vis à vis de mon indisponibilité en fin de parcours. Enfin, ma plus profonde reconnaissance va à Stéphane qui m'a soutenue depuis le début, m'a aidée à mener et à terminer ce travail jusqu'à la dernière seconde ; l'intérêt qu'il porte à mon travail et sa confiance inébranlable sont des éléments moteurs irremplaçables.



# Avant-propos

Le point de départ de ce travail a été l'étude historique et archéologique de l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle (Gironde), réalisée dans le cadre de mon mémoire de maîtrise en archéologie médiévale sous la direction d'Isabelle Cartron. Cette communauté, implantée dans le Médoc par Geoffroy du Loroux en 1130, a été confiée à des chanoines réguliers de saint Augustin. Pour mener l'étude sur le terrain, j'avais bénéficié de subventions du Service Régional de l'Archéologie (DRAC Aquitaine) pour financer un relevé des vestiges (Christian Martin) et une prospection électrique (feu Michel Martinaud), dont les résultats se révélèrent spectaculaires. Ce travail s'est élargi dans le cadre du DEA à l'ensemble des collégiales fondées dans la province de Bordeaux au XII<sup>e</sup> siècle, en tentant de déceler le rôle de ces communautés canoniales régulières dans l'application des préceptes de la réforme grégorienne par les archevêques bordelais. Dans le cadre de la thèse j'ai choisi de me concentrer sur les collégiales attribuées à Geoffroy du Loroux, fondations qui présentaient *a priori* une similitude architecturale. Elles constituaient en effet un groupe intéressant à cerner pour apporter des éléments supplémentaires à la réflexion autour de la notion de « renouveau » de l'architecture au XII<sup>e</sup> siècle dans un contexte marqué par la réforme profonde de l'Église. Consciente des moyens nécessaires pour mener une analyse architecturale sur chaque site, je me suis appliquée à obtenir des subventions pour organiser les phases de terrain. Un financement du SRA-DRAC Aquitaine m'a permis de mener sur deux années successives une étude de terrain sur l'abbaye de Pleine-Selve (Gironde), dont une prospection géophysique menée par Marion Druez (URL Valor, Université La Rochelle) et une prise de vues aériennes (François Didierjean). Pour conduire l'étude sur l'abbaye de Sablonceaux (Charente-Maritime), j'ai contacté Cécile Treffort du CESCUM de l'université de Poitiers qui dirigeait un PCR sur l'implantation des monastères en milieu charentais au XII<sup>e</sup> siècle. J'ai ainsi pu intégrer le programme et bénéficier d'un soutien financier pour mener une étude architecturale des vestiges de l'abbaye, complétée par une prospection électrique réalisée par Marion Druez. Pour l'abbaye de Fontaine-le-Comte, je me suis concentrée sur l'étude architecturale de l'église qui est la moins remaniée parmi les abbatiales de Geoffroy du Loroux. Bien qu'aucune fouille en sous-sol ni aucune analyse des mortiers proposées par les approches en archéométrie n'aient été possibles sur ces édifices, le travail mené sur le terrain offre des études approfondies du bâti de chacune de ces quatre abbayes, permettant de

cerner la production architecturale liée à l'archevêque, facette jusqu'ici méconnue de ce grand artisan de la réforme « grégorienne » en Aquitaine au XII<sup>e</sup> siècle.

# Table des matières

<i>Unité de rattachement</i> .....	2
<i>Abréviations</i> .....	3
<i>Résumé</i> .....	4
<i>Summary and keywords</i> .....	5
<i>Remerciements</i> .....	6
<i>Avant-propos</i> .....	8
<i>Table des matières</i> .....	10
<b>INTRODUCTION</b> .....	22
<b><i>PARTIE I Geoffroy du Loroux : acteur de la réforme</i></b> .....	34
<b>I. De Geoffroy Babion à Geoffroy du Loroux : itinéraire d'un grand prédicateur dans l'Ouest de la France au XIIe siècle</b> .....	36
I.1. L'itinéraire de Geoffroy du Loroux avant l'accession au siège épiscopal .....	36
I.1.1. L'identification entre Geoffroy Babion et Geoffroy du Loroux .....	36
I.1.2. Geoffroy Babion écolâtre à Angers .....	37
I.1.3. Geoffroy du Loroux moine bénédictin ? .....	39
I.1.4. Geoffroy du Loroux à la tête de communautés érémitiques .....	41
I.2. Schisme d'Anaclet et accession au siège épiscopal .....	43
I.2.1. Deux papes élus à Rome .....	43
I.2.2. Girard de Blay archevêque de Bordeaux .....	44
I.2.3. L'appel de Bernard de Clairvaux à Geoffroy du Loroux .....	46
I.2.4. Girard de Blay déchu, Geoffroy du Loroux promu .....	49
I.3. Un épiscopat entre papauté et royauté .....	50
<b>II. L'œuvre réformatrice de Geoffroy du Loroux</b> .....	52
II.1. Un contexte particulier : la réforme « grégorienne » .....	52
II.1.1. Origine de la réforme .....	52
II.1.2. Évêques réformateurs dans les régions de l'Ouest .....	54
II.1.3. En Bordelais .....	56
II.2. Régularisation du chapitre de Saint-André .....	60
II.3. La réforme par la prédication .....	64
II.3.1. L'œuvre oratoire de Geoffroy Babion : une riche collection de sermons .....	64
II.3.2. Un modèle christologique .....	66

II.4. L'œuvre réformatrice de Geoffroy du Loroux par le soutien aux communautés régulières.....	68
II.4.1. Spiritualité canoniale et conception monastique de Geoffroy du Loroux : la promotion de la règle de saint Augustin .....	68
II.4.1.1. Saint Augustin .....	68
II.4.1.2. Origine des chanoines et chanoines réguliers.....	69
II.4.1.3. Geoffroy du Loroux et les chanoines réguliers de saint Augustin .....	70
II.4.2. Protection de ses fondations canoniales régulières .....	72
II.4.3. L'action de l'archevêque pour favoriser la vie régulière .....	74
<b>III. Le réseau et l'environnement de Geoffroy du Loroux : réformateurs, prédicateurs et « bâtisseurs ».....</b>	<b>78</b>
III.1. Un milieu de prédicateurs et de réformateurs .....	78
III.1.1. Les relations de Geoffroy du Loroux.....	78
III.1.1.1. Liens avec les bénédictins, clunisiens ou cisterciens .....	78
III.1.1.2. Liens avec les Chartreux, Grandmontains et Prémontrés .....	80
III.1.2. Geoffroy du Loroux parmi des prédicants itinérants renommés.....	82
III.2. Abbés et évêques « bâtisseurs » au XII <sup>e</sup> siècle .....	85
III.2.1. Quelle notion de « bâtisseur » ? .....	85
III.2.2. Abbés réformateurs et maîtres d'œuvre .....	89
III.2.3. Évêques et nouvelles cathédrales.....	92
<b>IV. Quelle mémoire liée à Geoffroy du Loroux ?.....</b>	<b>94</b>
IV.1. La mémoire traditionnelle relayée par les nécrologes et les obituaires.....	94
IV.2. Les actions de l'archevêque à caractère mémoriel .....	96
IV.2.1. L'architecture.....	96
IV.2.2. L'écriture .....	97
<b>V. Conclusion de la Partie I : Geoffroy du Loroux, acteur de la réforme.....</b>	<b>100</b>
<b><i>PARTIE II Geoffroy du Loroux : évêque fondateur et restaurateur .....</i></b>	<b><i>102</i></b>
<b>I. Historique et architecture des abbayes liées à Geoffroy du Loroux.....</b>	<b>104</b>
I.1. Les textes conservés relatifs à chaque fondation.....	104
I.1.1. Le fonds relatif à l'abbaye Notre-Dame de Fontaine-le-Comte .....	105
I.1.1.1. Présentation du fonds.....	105
I.1.1.2. Acte de fondation, 1126-1136.....	106
I.1.1.3. Conflit avec l'abbaye de Bonnevaux .....	107
I.1.1.4. Dons et privilèges à la communauté de Fontaine-le-Comte .....	109
I.1.1.5. Des chanoines réguliers de saint Augustin .....	111
I.1.1.6. Une communauté dépendante de Sablonceaux ? .....	112
I.1.1.7. Déclin dès le XIV <sup>e</sup> siècle .....	113
I.1.2. Le fonds relatifs à l'abbaye Notre-Dame de Sablonceaux .....	115
I.1.2.1. Acte de fondation 1126 - 1136.....	115
I.1.2.2. Confirmation par Othon de Brunswick des dons faits à l'abbaye de Sablonceaux, 1197 .....	116

I.1.2.3. Troubles de la guerre de Cent Ans et déclin .....	116
I.1.3. Sources relatives à l'abbaye de Saint-Pierre de l'Isle .....	118
I.1.3.1. Une épitaphe du XI <sup>e</sup> siècle ? .....	118
I.1.3.2. Présentation du fonds relatif à l'abbaye de l'Isle .....	122
I.1.3.3. Présentation des actes du XII <sup>e</sup> siècle .....	123
I.1.3.4. Acte de fondation, 1130 .....	123
I.1.3.5. Rappel de donations, 1153 .....	125
I.1.3.6. La protection de Geoffroy du Loroux devenu archevêque, 1153 .....	126
I.1.3.7. Donations à la fin du XII <sup>e</sup> siècle .....	128
I.1.3.8. Protection pontificale, 1179 .....	130
I.1.3.9. Une régularité maintenue jusqu'au XVI <sup>e</sup> siècle ? .....	131
I.1.4. Le fonds relatif à Sainte-Marie de Pleine-Selve .....	132
I.1.4.1. Présentation du fonds .....	132
I.1.4.2. Une courte notice dans la <i>Gallia Christiana</i> .....	132
I.1.4.3. Signes de déclin dès le XIV <sup>e</sup> siècle .....	137
I.1.5. Conclusion .....	139
I.2. Étude architecturale des abbayes liées à Geoffroy du Loroux .....	142
I.2.1. Les abbatiales .....	142
I.2.1.1. Notre-Dame de Fontaine-le-Comte .....	142
a. Au XII <sup>e</sup> siècle .....	142
b. Les remaniements après le XII <sup>e</sup> siècle .....	145
I.2.1.2. Notre-Dame de Sablonceaux .....	146
a. Au XII <sup>e</sup> siècle .....	146
b. Les remaniements après le XII <sup>e</sup> siècle .....	148
I.2.1.3. Saint-Pierre de l'Isle .....	149
a. Au XII <sup>e</sup> siècle .....	149
b. Remaniements après le XII <sup>e</sup> siècle .....	150
I.2.1.4. Sainte-Marie de Pleine-Selve .....	151
a. Au XII <sup>e</sup> siècle .....	151
b. Remaniements après le XII <sup>e</sup> siècle .....	156
I.2.2. Les vestiges des bâtiments conventuels de chaque abbaye .....	161
I.2.2.1. Notre-Dame de Fontaine-le-Comte .....	161
I.2.2.2. Notre-Dame de Sablonceaux .....	162
a. Au XII <sup>e</sup> siècle .....	162
b. Remaniements après le XII <sup>e</sup> siècle .....	165
I.2.2.3. Saint-Pierre de l'Isle .....	167
I.2.2.4. Sainte-Marie de Pleine-Selve .....	171
I.2.3. Conclusion .....	173
<b>II. Geoffroy du Loroux et la cathédrale Saint-André de Bordeaux : les indices propices à une attribution .....</b>	<b>174</b>
II.1. Une reconstruction de la cathédrale au XII <sup>e</sup> siècle : les indices à travers les textes .....	174
II.1.1. Une cathédrale « en ruines » au XI <sup>e</sup> siècle .....	175

II.1.2. Des lieux de vie commune évoqués par les textes .....	177
II.1.2.1. Un réfectoire .....	177
II.1.2.2. Un cloître .....	177
II.1.2.3. Un dortoir .....	180
II.1.3. Financer la reconstruction de la cathédrale .....	180
II.1.4. Un « clocher neuf » à la fin du XII <sup>e</sup> siècle .....	183
II.1.5. L'inhumation de Geoffroy du Loroux dans la cathédrale : un signe de son rôle de restaurateur ? .....	184
II.2. La cathédrale Saint-André de Bordeaux du temps de Geoffroy du Loroux : les indices d'une reconstruction à travers les apports archéologiques. ....	187
II.2.1. Les vestiges de la nef du XII <sup>e</sup> siècle .....	188
II.2.1.1. Plan et élévation .....	188
II.2.1.2. Différence d'orientation entre les deux édifices successifs ? .....	191
II.2.1.3. Les éléments du transept du XII <sup>e</sup> siècle .....	193
II.2.1.4. Un chevet construit au XII <sup>e</sup> siècle ? .....	194
II.2.2. Un porche roman découvert au nord de la cathédrale Saint-André .....	195
II.2.2.1. Une entrée prestigieuse .....	198
II.2.2.2. Un clocher-porche construit indépendamment de la cathédrale ? .....	201
II.2.2.3. Les liens stylistiques et fonctionnels entre le porche et la nef .....	203
II.2.2.4. L'accessibilité à la cathédrale .....	204
II.2.2.5. Autour du clocher-porche : un lieu privilégié pour être inhumé .....	206
II.2.2.6. La fermeture du porche .....	206
II.2.2.7. Une tour instable ? .....	209
II.2.2.8. Le raccord du clocher-porche avec la cathédrale .....	211
II.2.2.9. Conclusion .....	213
II.2.3. Les vestiges du cloître .....	214
II.2.4. Les éléments de sculpture attribuables à la cathédrale du XII <sup>e</sup> siècle .....	215
II.3. Geoffroy du Loroux et la cathédrale Saint-André de Bordeaux : éléments de conclusion .....	220

### **III. Conclusion de la Partie II : Geoffroy du Loroux, évêque fondateur et restaurateur ..223**

## ***PARTIE III Spécificité d'une commande ou variation sur un « style » ? ..... 225***

### **I. Traits communs aux fondations attribuables à Geoffroy du Loroux.....227**

I.1. Étude comparative au sein du groupe des quatre fondations attribuées à Geoffroy du Loroux .....	228
I.1.1. Dédicace et choix disciplinaire .....	228
I.1.1.1. Une église construite pour le Seigneur dédiée à sainte Marie .....	228
I.1.1.2. Choix de la discipline : les communautés sont confiées à des chanoines réguliers de saint Augustin .....	230
I.1.2. Construire l'abbaye .....	235
I.1.2.1. Protection des ouvriers constructeurs des abbayes .....	235
I.1.2.2. Configuration et architecture de l'abbaye accueillant la nouvelle communauté .....	237
a. Choix et physionomie du site d'implantation .....	237
b. Organisation immobilière au sein du domaine abbatial .....	242

c. Le choix du plan de l'abbatiale.....	245
d. Qualité de la stéréotomie.....	248
e. Des ouvertures : de la lumière et peu de décor.....	250
f. Supports et voûtement.....	251
g. Organisation et type d'éléments décoratifs .....	256
Contraste entre la nef et les parties orientales .....	256
Un décor porté par les baies des parties orientales .....	257
I.1.3. Conclusions de l'étude comparative entre les abbaitiales liées à Geoffroy du Loroux .....	259
I.1.3.1. Des édifices semblables en plan et en élévation .....	259
I.1.3.2. La similitude est-elle un élément essentiel de la commande ? .....	260
I.1.3.3. Une similitude perceptible par qui ? .....	263
I.2. Approche métrologique du plan des abbaitiales et du porche roman de la cathédrale de Bordeaux : un module identifiable ? .....	266
I.2.1. Approche métrologique du plan de chaque abbatiale liée à Geoffroy du Loroux.....	267
I.2.2. La cathédrale Saint-André de Bordeaux : approche métrologique du plan de l'église construite au XII <sup>e</sup> siècle.....	271
I.2.2.1. Approche métrologique sur la nef et le transept de la cathédrale Saint-André de Bordeaux .....	271
I.2.2.2. Les vestiges du porche roman de la cathédrale.....	272
a. L'espace intérieur défini par les dossierets.....	273
b. L'espace intérieur défini par la surface au sol.....	274
c. Quelles mises en pratiques possibles à partir de ces approches ?.....	274
I.2.2.3. Le clocher porche : quelle élévation ? .....	276
I.2.3. L'approche métrologique, quels apports ?.....	278
I.3. Conclusion : un « style » Geoffroy du Loroux ? .....	279
I.3.1. Les résultats .....	279
I.3.2. Définition du « style » de Geoffroy du Loroux .....	279
I.3.3. Le cas énigmatique de Pleine-Selve .....	283
<b>II. Positionnement du groupe d'abbayes liées à Geoffroy du Loroux dans l'histoire de l'architecture .....</b>	<b>287</b>
II.1. Contexte artistique : apogée de l'art <i>roman</i> et début de l'art <i>gothique</i> .....	287
II.2. Similitudes des abbaitiales liées à Geoffroy du Loroux avec des choix architecturaux identifiés .....	290
II.2.1. L'architecture des abbayes cisterciennes .....	290
II.2.2. L'architecture de l'Ordre de Grandmont.....	295
II.2.3. Les abbayes des Chartreux.....	297
II.2.4. Chapelles des Templiers des XII <sup>e</sup> et XIII <sup>e</sup> siècles .....	298
II.3. Au sein des fondations canoniales régulières de la province ecclésiastique de Bordeaux .....	299
II.3.1. Des églises d'une grande sobriété à des édifices richement ornés .....	299
II.3.2. L'exemple de la collégiale de Saint-Émilion .....	304
II.3.2.1. Origines de la fondation .....	304
II.3.2.2. Les vestiges de l'abbaye du XII <sup>e</sup> siècle .....	305
a. Le transept .....	306

b. La nef.....	306
c. Le porche et la façade occidentale.....	308
d. Le cloître.....	310
II.3.2.3. Saint-Émilion et les abbataies de Geoffroy du Loroux .....	311
II.4. Limites géographique et chronologique de l'architecture identifiée au sein du groupe lié à Geoffroy du Loroux.....	314
II.4.1. Les églises semblables aux constructions de Geoffroy du Loroux .....	314
II.4.2. Des églises à file de coupes.....	319
II.4.3. Le choix du chevet plat .....	322
II.4.4. Une architecture austère marquée par la nouveauté à l'abbaye de La Couronne.....	324
<b>III. Conclusion : Spécificité d'une commande et variation sur un « style » .....</b>	<b>327</b>
<b><i>CONCLUSION L' « église-monument » au service des idées réformatrices de Geoffroy du Loroux .....</i></b>	<b><i>329</i></b>
<b><i>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE .....</i></b>	<b><i>335</i></b>
<b>Sources .....</b>	<b>336</b>
Sources manuscrites.....	336
Sources imprimées .....	338
<b>Bibliographie .....</b>	<b>340</b>
<b><i>ANNEXES .....</i></b>	<b><i>380</i></b>
<b>MONOGRAPHIES.....</b>	<b>388</b>
MONOGRAPHIE I L'Abbaye Notre-Dame de Fontaine-le-Comte .....	389
I. Cadre archéologique et historiographie .....	392
I.1. Géologie et cadre archéologique.....	392
I.1.1. Cadre géologique.....	392
I.1.2. Cadre archéologique.....	393
I.2. Historiographie et interventions archéologiques.....	394
II. Historique de l'abbaye de Fontaine-le-Comte.....	397
II.1. Présentation du fonds.....	397
II.2. Présentation des actes .....	398
II.2.1. Acte de fondation, 1126-1136.....	398
II.2.2. Conflit avec l'abbaye de Bonnevaux .....	400
II.2.3. Dons et privilèges à la communauté de Fontaine-le-Comte .....	402
II.2.4. Des chanoines réguliers de saint Augustin .....	404
II.2.5. Une communauté dépendante de Sablonceaux ? .....	405
II.2.6. Un déclin à partir du XIV <sup>e</sup> siècle .....	406
III. Étude des vestiges de l'abbaye.....	409
III.1. Vestiges du site d'implantation de l'abbaye.....	409
III.2. Analyse archéologique des élévations.....	409
III.2.1. Les élévations du chevet.....	410



III.2.1.1.	Description des élévations extérieures.....	410
III.2.1.2.	Description des élévations intérieures.....	412
III.2.1.3.	Phasage chronologique proposé pour le chevet.....	413
III.2.2.	Les élévations du transept.....	414
III.2.2.1.	Description des élévations extérieures.....	414
a.	Le bras sud du transept.....	414
b.	Le bras nord du transept.....	416
III.2.2.2.	Description des élévations intérieures.....	418
III.2.2.3.	Phasage chronologique proposé pour le transept.....	421
III.2.3.	Les élévations de la nef.....	422
III.2.3.1.	Description des élévations extérieures.....	422
III.2.3.2.	Description des élévations intérieures.....	425
III.2.3.3.	Phasage chronologique proposé pour la nef et la façade occidentale.....	427
III.2.4.	Les bâtiments conventuels : état des connaissances.....	428
IV.	Synthèse chronologique.....	430
IV.1.	Implantation de l'abbaye, milieu et 2 <sup>e</sup> moitié du XII <sup>e</sup> siècle.....	430
IV.2.	Premières démolitions lors des conflits de la guerre de Cent Ans.....	432
IV.3.	Nouvelles dégradations lors des guerres de Religion et tentative de réforme par les chanoines de Sainte-Geneviève de Paris.....	433
V.	Conclusion.....	434
MONOGRAPHIE II L'Abbaye Notre-Dame de Sablonceaux.....		436
I.	Contexte archéologique et Historiographie.....	439
I.1.	Cadre archéologique.....	439
I.2.	Historiographie.....	440
II.	Historique de l'abbaye de Sablonceaux.....	441
II.1.	Acte de fondation 1126 - 1136.....	442
II.2.	Confirmation par Othon de Brunswick des dons faits à l'abbaye de Sablonceaux, 1197.....	443
II.3.	Des chanoines réguliers de saint Augustin.....	444
II.4.	Déclin dès le XVI <sup>e</sup> siècle.....	445
II.5.	Restaurations au XVII <sup>e</sup> et au XVIII <sup>e</sup> siècles.....	446
III.	Étude architecturale des vestiges de l'abbaye de Sablonceaux.....	448
III.1.	Apports des sources figuratives.....	448
III.1.1.	Plans et cartes.....	448
III.1.1.1.	Plan de l'abbaye de Sablonceaux en Saintonge à 2900 toises au nord est de Saujon, dressé par Claude Masse, 1712-1715.....	448
III.1.1.2.	Plan à vol d'oiseau de l'ancienne Abbaye de Sablonceaux (4 Juillet 1839), Anonyme. 450	
a.	Description.....	450
b.	Lacunes et apports du « Plan à vol d'oiseau de l'Abbaye de Sablonceaux à l'étude architecturale de l'abbaye ».....	454
III.1.2.	Dessins et gravures.....	456
III.1.2.1.	Des dessins signés Élie Robert réalisés en 1794 à Sablonceaux.....	456

III.1.2.2.	Gravure anonyme intitulée « Ruines de l'abbaye de Sablonceaux, à une lieue de Nancray, route de Marenne, ci-devant Saintonge, 1800 » .....	458
III.1.3.	Apport des sources imprimées.....	458
III.2.	Étude des vestiges conservés de l'abbaye de Sablonceaux .....	460
III.2.1.	Le site d'implantation.....	460
III.2.2.	Étude architecturale des vestiges de l'église abbatiale.....	461
III.2.2.1.	Le chevet.....	461
a.	description des élévations conservées.....	461
b.	Phases chronologiques proposées pour le chevet .....	466
III.2.2.2.	Le transept.....	468
a.	Description des élévations du bras nord du transept.....	468
b.	Description des élévations du bras sud du transept.....	473
c.	Description des élévations de la croisée du transept.....	479
d.	Phases chronologiques proposées pour le transept .....	480
III.2.2.3.	Description des vestiges de la nef.....	483
a.	Description des élévations conservées de la nef .....	483
b.	Phases chronologiques proposées pour la nef.....	487
III.2.3.	Étude architecturale des bâtiments conventuels .....	489
III.2.3.1.	L'aile orientale des bâtiments conventuels .....	489
a.	La porte d'accès aux escaliers menant à l'étage. ....	490
b.	La salle capitulaire .....	490
c.	Le passage voûté .....	492
d.	Une grande salle voûtée.....	492
III.2.3.2.	L'aile sud des bâtiments conventuels au niveau du premier cloître .....	493
III.2.3.3.	L'aile sud des bâtiments conventuels, au niveau du second cloître.....	494
III.2.3.4.	Recours aux méthodes géophysiques pour situer les deux cloîtres .....	495
III.2.3.5.	Vestiges d'une chapelle au sud-est du chevet.....	496
a.	Élévations extérieures. ....	496
b.	Élévations intérieures.....	497
III.2.3.6.	Une salle souterraine.....	498
III.2.3.7.	La porte monumentale d'accès au domaine.....	498
III.2.3.8.	des XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles .....	499
IV.	Synthèse chronologique .....	500
IV.1.	Implantation de l'abbaye, milieu et 2 <sup>e</sup> moitié du XII <sup>e</sup> siècle.....	500
IV.2.	Reconstruction des parties orientales de l'église et autres remaniements, XIII <sup>e</sup> et XIV <sup>e</sup> siècles. ....	503
IV.3.	Derniers remaniements effectués au XV <sup>e</sup> siècle et début d'une période de troubles pour la communauté de Sablonceaux, XV <sup>e</sup> - XVI <sup>e</sup> siècles.....	507
IV.4.	La vie régulière rétablie par le cardinal de Sourdis au XVII <sup>e</sup> siècle jusqu'à la Révolution. ....	508
V.	Conclusion.....	510
MONOGRAPHIE III	L'Abbaye Saint-Pierre-de-L'Isle.....	511

I.	Géologie et cadre archéologique.....	513
I.1.	Géologie du site .....	513
I.2.	Cadre archéologique.....	514
II.	Historiographie et sources .....	515
II.1.	Historiographie .....	515
II.2.	Sources écrites .....	515
II.2.1.	Une épitaphe du XI <sup>e</sup> siècle ?.....	516
II.2.2.	Sources écrites .....	519
II.2.2.1.	Un texte du IX <sup>e</sup> siècle ?.....	519
II.2.2.2.	Un bulle du pape Grégoire VII ?.....	520
II.2.3.	Le fonds de l'abbaye de l'Isle.....	521
II.2.3.1.	Présentation du fonds .....	521
II.2.3.2.	Présentation des actes.....	522
a.	Acte de fondation, 1130.....	522
b.	Rappel de donations, 1153.....	523
c.	La protection de Geoffroy du Loroux devenu archevêque, 1153 .....	525
d.	Donations à la fin du XII <sup>e</sup> siècle.....	527
e.	Protection pontificale, 1179.....	529
f.	Sources du XIII <sup>e</sup> siècle.....	529
g.	Sources du XIV <sup>e</sup> siècle.....	530
h.	Sources du XV <sup>e</sup> siècle.....	531
i.	Sources du XVI <sup>e</sup> siècle à la Révolution.....	532
III.	Historique de l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle .....	533
IV.	Étude des vestiges de l'abbaye.....	537
IV.1.	Apport des sources figuratives à l'étude de l'architecture de l'abbaye.....	537
IV.1.1.	La carte de Claude Masse (1708).....	537
IV.1.2.	Le plan de l'abbaye par Claude Masse (1712-1715).....	538
IV.1.3.	Le cadastre napoléonien du XIX <sup>e</sup> siècle.....	538
IV.2.	Le site d'implantation de l'abbaye.....	539
IV.3.	Étude architecturale des vestiges de l'abbaye.....	539
IV.3.1.	Les vestiges de l'église abbatiale .....	539
IV.3.1.1.	Le chevet.....	540
IV.3.1.2.	Les seuls vestiges de la nef : des contreforts .....	541
IV.3.2.	Les bâtiments conventuels.....	543
IV.3.2.1.	La salle voûtée à l'angle entre l'aile méridionale et l'aile orientale.....	544
a.	Description des élévations extérieures .....	544
b.	Description des élévations intérieures.....	545
IV.3.2.2.	L'aile sud des bâtiments conventuels .....	546
a.	Description des élévations extérieures .....	546
b.	Description des élévations intérieures.....	547
IV.3.2.3.	L'aile orientale des bâtiments conventuels.....	548
IV.3.3.	Une porte fortifiée pour accéder au domaine .....	550

IV.3.4.	Les autres vestiges du domaine abbatial .....	552
IV.3.5.	Apport des méthodes géophysiques appliquées à l'archéologie .....	553
V.	Synthèse chronologique .....	555
V.1.	Une communauté ecclésiastique au XI <sup>e</sup> siècle ?.....	555
V.2.	Fondation de l'abbaye de l'Isle au XII <sup>e</sup> siècle par Geoffroy du Loroux .....	555
V.3.	Restauration de l'abbaye aux XIII <sup>e</sup> et XIV <sup>e</sup> siècles.....	557
V.4.	Une porte fortifiée mise en place au XV <sup>e</sup> siècle ? .....	558
V.5.	L'abbaye de l'Isle du XVI <sup>e</sup> siècle à nos jours .....	559
VI.	CONCLUSION .....	561
MONOGRAPHIE IV L'Abbaye Sainte-Marie Madeleine de Pleine-Selve.....		562
I.	Cadre archéologique et historique de l'abbaye.....	565
I.1.	Cadre archéologique.....	565
I.2.	Historique de l'abbaye de Pleine-Selve .....	566
II.	Apports des sources écrites et des sources figuratives à l'étude architecturale.....	570
II.1.	Apports des sources écrites.....	570
II.2.	Analyse de trois documents représentant plan de l'abbaye .....	574
II.2.1.	Description comparative des trois documents .....	574
II.2.1.1.	Titre, légende et annotations .....	574
II.2.1.2.	Le contenu figuré des trois plans .....	576
a.	Le cours d'eau et l'enceinte entourant le domaine.....	576
b.	Espace de la porterie au nord .....	577
c.	Espace intérieur.....	577
d.	Espace de la porte au sud .....	578
e.	Les grands jardins.....	578
f.	L'église .....	578
g.	Les bâtiments conventuels au sud de l'église .....	579
II.2.2.	Premières conclusions sur les relations entre les trois documents.....	581
II.2.3.	Origines des documents et apports à la connaissance du domaine abbatial .....	584
II.2.3.1.	Recherches sur le document original .....	584
II.2.3.2.	Composition du plan proposé : apports à la connaissance du domaine de Pleine-Selve .....	585
III.	Étude des vestiges de l'abbaye.....	588
III.1.	Vestiges de l'implantation du site monastique.....	588
III.2.	Analyse archéologique des élévations.....	589
III.2.1.	Les élévations du chevet.....	590
III.2.1.1.	Analyse des élévations.....	590
a.	Élévations extérieures .....	590
b.	Élévations intérieures.....	593
III.2.1.2.	Phases chronologiques proposées pour le chevet .....	595
III.2.2.	La croisée du transept.....	596
III.2.2.1.	Analyse des élévations.....	596
III.2.2.2.	Phases chronologiques proposées pour la croisée du transept.....	597

III.2.3.	Le bras nord du transept .....	598
III.2.3.1.	Analyse des élévations.....	598
a.	Élévations extérieures .....	598
b.	Élévations intérieures.....	600
III.2.3.2.	Phases chronologiques proposées pour le bras nord du transept .....	601
III.2.4.	La chapelle ouverte sur le bras nord du transept .....	602
III.2.4.1.	analyse des élévations.....	602
a.	Élévations extérieures .....	602
b.	Élévations intérieures.....	603
III.2.4.2.	Phases chronologiques proposées pour la chapelle ouverte sur le transept nord 604	
III.2.5.	Les vestiges du bras sud du transept.....	605
III.2.5.1.	Analyse des élévations.....	605
a.	Élévations extérieures .....	605
b.	Élévations intérieures.....	606
III.2.5.2.	Phases chronologiques proposées pour le bras sud du transept.....	607
III.2.6.	Les vestiges de la nef.....	608
III.2.6.1.	Analyse des élévations.....	608
III.2.6.2.	Phases chronologiques proposées pour la nef.....	609
III.2.7.	La tour d'escalier .....	610
III.2.7.1.	Analyse des élévations.....	610
a.	Élévations extérieures .....	610
b.	Élévations intérieures.....	611
III.2.7.2.	Phases chronologiques proposées pour la tour d'escalier.....	612
III.3.	Les éléments décoratifs .....	613
III.3.1.	La peinture .....	613
III.3.2.	Les vitraux .....	613
III.3.3.	La sculpture .....	614
III.3.3.1.	Description du décor sculpté.....	614
a.	Dans le chœur.....	614
b.	La croisée du transept .....	616
c.	Le bras nord du transept et sa chapelle .....	617
d.	Le bras sud du transept.....	618
e.	Éléments ornementaux situés hors contexte.....	618
III.3.3.2.	Parentés entre les différents éléments sculptés observés .....	619
IV.	Synthèse chronologique .....	620
IV.1.	Phase 1 : construction d'une première église, fin XI <sup>e</sup> ou première moitié du XII <sup>e</sup> siècle 622	
IV.2.	Phase 2 : reprise des parties orientales de l'église en place, 2 <sup>e</sup> moitié du XII <sup>e</sup> siècle ....	623
IV.3.	Phase 3 : construction de chapelles à fond plat sur le transept, fin du XII <sup>e</sup> siècle ou début du XIII <sup>e</sup> siècle .....	625
IV.4.	Phase 4 : démolition de l'abbaye au début du XV <sup>e</sup> siècle et déclin .....	627

IV.5. Phase 5 : travaux de consolidation entrepris dès le XVIII <sup>e</sup> siècle.....	628
IV.5.1. XVIII <sup>e</sup> siècle.....	628
IV.5.2. XIX <sup>e</sup> siècle.....	629
V. Conclusion.....	630
<b>ÉDITION DES SOURCES ÉCRITES.....</b>	<b>631</b>
<b>TABLE DES FIGURES .....</b>	<b>657</b>

*Sauf mention contraire, toutes les photographies et les infographies sont de l'auteur.*

# **INTRODUCTION**

L'implication des commanditaires dans les choix architecturaux est au Moyen Âge rarement démontrable mais la tentation de rattacher des choix esthétiques à des promoteurs clairement identifiés est toujours très forte pour les historiens de l'art. C'est ainsi que J.-A. Brutails n'hésite pas dans les années 1920 à attribuer à Geoffroy du Loroux un certain nombre de grandes réalisations architecturales comme la cathédrale de Bordeaux et les quatre établissements réguliers dont il est fondateur<sup>1</sup>. La proposition de J.-A. Brutails est reprise et enrichie par J. Gardelles dans les années 1950 et 1960<sup>2</sup>. Cependant si l'action réformatrice de Geoffroy du Loroux est clairement démontrée, son rôle dans la commande des chantiers l'est beaucoup moins. Geoffroy du Loroux est-il, à l'image de l'abbé Suger, Bernard de Clairvaux ou de Géraud de Sales, un prélat fortement impliqué dans des choix architecturaux ?

Ce travail de thèse vise à vérifier la pertinence de ces attributions en s'appuyant sur les travaux réalisés depuis un demi-siècle sur Geoffroy du Loroux et en mettant en œuvre une analyse archéologique des édifices attribués par l'historiographie à cet ecclésiastique. L'analyse archéologique permet-elle de mettre en évidence une homogénéité significative au sein de ce groupe architectural ? Ce groupe occupe-t-il une place spécifique dans l'architecture au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ?

- Geoffroy du Loroux et la pastorale épiscopale

La première étape de ces recherches est employée à cerner la personnalité du prélat réformateur, dans un contexte où l'Église est particulièrement préoccupée par les idées « grégoriennes » et le pouvoir disputé entre les Capétiens et les Plantagenêts en Aquitaine. Geoffroy du Loroux est archevêque à Bordeaux de 1136 à 1158 et joue un rôle très actif dans la mise en œuvre de la réforme « grégorienne » en Aquitaine, aussi bien à travers son intense activité de prédication qu'à travers ses fondations de communautés régulières. Les études disponibles consacrées à Geoffroy du Loroux traitent en majorité de la production de sermons du prélat et très peu de ses fondations. L'archevêque était surtout reconnu pour sa participation à la résolution du schisme d'Anaclet, pour la réforme difficile qu'il entreprend dans les années 1140 au sein du chapitre cathédral bordelais et ses liens avec Bernard de Clairvaux, Suger et Pierre le Vénérable<sup>3</sup>. En 1137, il célèbre le mariage d'Aliénor

---

<sup>1</sup> Brutails, 1922, 54-64.

<sup>2</sup> Gardelles, 1958, 391-401; Gardelles, 1963, 108-113.

<sup>3</sup> Lopès, 1668, rééd. 1882-1884, 201-208 ; Higounet, 1971b, 170 et 252 : l'auteur évoque l'action réformatrice de Geoffroy du Loroux au sein du chapitre cathédral sans s'attarder outre mesure sur ses fondations dans la province.



d'Aquitaine, héritière du duc Guillaume X, avec le fils du roi Louis VI, puis il préside la dissolution de cette union lors du concile de Beaugency en 1152. Ce n'est que dans les années 1940 que Geoffroy du Loroux est reconnu pour avoir été également un prédicateur célèbre et auteur de sermons connu jusqu'alors sous le nom de Geoffroy Babion<sup>4</sup>. J.-P. Bonnes est le premier à proposer cette identification, confirmée en 1965 par Dom J. Becquet qui apporte des indices supplémentaires<sup>5</sup>. Ces auteurs exposent en outre la vie du prélat et l'esprit émanant de sa prédication, notamment à travers sa conception de la vie cénobitique qu'il décrit comme une vie en communauté, dans l'humilité, l'obéissance et la discipline<sup>6</sup>. Sa prédication, d'un style « clair, direct, ferme », révèle l'importance de la pastorale dans l'enseignement de l'évêque<sup>7</sup>.

Les études récentes sur l'archevêque, son cursus et sa production de sermons, études qui sont aujourd'hui les plus abouties sur ce sujet, résultent de plusieurs travaux conduits dans les années 1990 et 2000 par J.-H. Foulon. L'auteur actualise l'étude de la collection de sermons attribués à Geoffroy du Loroux et met en évidence l'importance du salut dans la prédication de l'évêque et l'image du clerc qui en ressort<sup>8</sup>. J.-H. Foulon relève également que la prédication de Geoffroy du Loroux reflète l'anticléricalisme dans le milieu bordelais au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, décelable en particulier lors du schisme d'Anaclet<sup>9</sup>. Les liens de l'archevêque avec les chanoines réguliers, dans son itinéraire et dans sa pensée de prédicateur sont également une caractéristique essentielle de l'action du prélat<sup>10</sup>.

Cerner Geoffroy du Loroux et sa politique nécessite de le confronter aux autres évêques réformateurs contemporains. Le gouvernement des évêques dans ce contexte de réforme du clergé a été abordé pour plusieurs diocèses, notamment Angers, ou encore Amiens où il apparaît que l'application de la réforme « grégorienne » est davantage tournée vers le monachisme bénédictin<sup>11</sup>. Ces études, parmi d'autres, abordent la politique de ces évêques mais ne s'attardent pas, dans la majorité des cas, sur les fondations monastiques des prélats le

---

<sup>4</sup> Bonnes, 1946-1947, 56, 174, 215.

<sup>5</sup> Becquet, 1965b, 229-231.

<sup>6</sup> Becquet, 1965a, 182-191 ; Oury, 1975, 297-305.

<sup>7</sup> Oury, 1979, 285-297.

<sup>8</sup> Foulon, 1993, 45-60 ; Foulon, 2008 : dans la prédication de Geoffroy du Loroux, le clerc ne se définit pas en premier lieu par sa chasteté – qui le différencie radicalement du laïc – mais par la qualité d'être un « élu de Dieu » dont le modèle majeur est le Christ. Ce modèle christologique s'applique au clerc et doit s'étendre, par la médiation de l'évêque, à l'ensemble de la société.

<sup>9</sup> Foulon, 2003, 41-75 ; Oury, 1980, 119-141 : Cette période de troubles liés au schisme est analysée entre autres études par G.-M. Oury dans une communication lors du colloque de la Réole en 1978 traitant des évêques, moines et ermites en Aquitaine face à l'antipape Anaclet.

<sup>10</sup> Foulon, 2009, 71-115.

<sup>11</sup> Parisse, 1991 ; Avril, 1989, 42-63 : J. Avril concentre son étude sur une fourchette chronologique allant de 1148 à 1240.

cas échéant. L'étude menée sur les fondations de Geoffroy du Loroux offre une approche où l'action réformatrice est appréhendée en intégrant l'activité de fondateur du prélat.

- Geoffroy du Loroux fondateur d'établissements réguliers

Les fondations attribuées à l'archevêque, situées dans la province ecclésiastique de Bordeaux, sont au nombre de quatre : deux en Bordelais, Saint-Pierre de l'Isle dans le Médoc et Sainte-Marie-Madeleine de Pleine-Selve dans le Blayais, une en Saintonge, Notre-Dame de Sablonceaux, et Notre-Dame de Fontaine-le-Comte en Poitou. Elles sont toutes confiées à des chanoines réguliers suivant la règle de saint Augustin. Globalement, ces abbayes demeurent méconnues soit parce que les fonds d'archives ont en grande partie disparu, soit parce que les vestiges matériels des monastères sont mal conservés. L'action réformatrice de l'archevêque à travers ses fondations n'a jamais fait l'objet d'une étude de synthèse. En revanche, les communautés qu'il implante ont pour la plupart été étudiées sous forme de monographies, rarement approfondies, et sans aucune tentative d'analyse comparative les unes aux autres.

L'abbaye de Fontaine-le-Comte est étudiée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle d'un point de vue historique car elle conserve un fonds de sources manuscrites important mais son architecture ne fait pas l'objet d'une analyse approfondie<sup>12</sup>. Toutefois, J.-A. Brutails s'attarde davantage que ses prédécesseurs sur l'architecture de l'abbaye de Fontaine-le-Comte lorsqu'il se penche sur les constructions de l'archevêque Geoffroy du Loroux<sup>13</sup>. Il donne un descriptif bref de l'église conservée dont il souligne les similitudes avec les autres fondations liées à l'archevêque. L'architecture de Fontaine-le-Comte n'est abordée en profondeur qu'avec les travaux de J. Salvini dans les années 1950 où il évoque aussi une similitude avec l'abbaye de Sablonceaux. Il en conclue que Geoffroy du Loroux fait probablement appel au même constructeur pour ces deux églises qui présentent toutes deux des caractéristiques architecturales attribuables au « style » saintongeais<sup>14</sup>. Le parti architectural austère de Fontaine-le-Comte est régulièrement comparé à la sobriété des édifices cisterciens réalisés sous l'influence de saint Bernard, notamment l'abbaye de Bonnevaux, voisine de Fontaine-le-Comte<sup>15</sup>. En 1972, dans une thèse intitulée *L'abbaye de Fontaine-le-Comte : introduction historique, chartes et documents (XII<sup>e</sup> – XIV<sup>e</sup> siècles)*, G. Pon présente l'état du fonds

<sup>12</sup> Rédet, 1837, 226-261 ; Monsabert, 1898.

<sup>13</sup> Brutails, 1922, 54-64.

<sup>14</sup> Salvini, 1922-1924, 357 ; Salvini 1954, 843-846.

<sup>15</sup> Crozet, 1967, 35 ; Andrault-Schimtt, 1994, 170-171.

d'archives et propose une transcription des actes datés de 1126-1136 à 1312<sup>16</sup>. Ses travaux soulignent le contexte de la fondation, marqué par une profonde réforme du clergé, et le cursus particulier du fondateur, écolâtre, ermite puis archevêque. Cette étude fait le point sur les dons et privilèges dont bénéficie la communauté, constituée de chanoines réguliers de saint Augustin, et sur l'état de ses dépendances<sup>17</sup>.

Église à file de coupes, Sablonceaux est fréquemment citée dans les ouvrages relatifs à ce type de couverture, particulièrement représenté en Aquitaine<sup>18</sup>. Les origines de ce type de voûtement sont encore mal cernées et représentent à elles seules un vaste sujet d'étude. Les cathédrales de Cahors, de Périgueux - Saint-Étienne puis Saint-Front - sont souvent présentées comme les édifices ayant essaimé en Aquitaine en influençant notamment le choix du voûtement pour les cathédrales d'Angoulême et de Saintes<sup>19</sup>. Toutefois l'abbaye de Sablonceaux n'a fait l'objet que de deux études globales offrant à la fois une approche historique et une analyse architecturale. L'étude la plus complète reste celle d'E. Lefèvre-Pontalis menée dans les années 1910<sup>20</sup>. Après un historique bref de l'abbaye, il propose une restitution du plan de l'église qui n'a conservé qu'une travée de nef et les parties orientales. La nef et le transept sont attribués au XII<sup>e</sup> siècle alors que le chevet et les chapelles orientées sont des reprises des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles. La seconde étude d'ensemble sur l'abbaye est réalisée par l'abbé P. Tonnelier en 1984<sup>21</sup>. Il complète l'analyse d'E. Lefèvre-Pontalis avec

---

<sup>16</sup> La majorité des documents sont relatifs à la fin du Moyen Âge et à la période moderne. Ces actes sont très divers par leur nature et leur contenu. On peut y consulter des inventaires dressés aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, très utiles pour l'histoire de l'abbaye car aucun cartulaire n'est connu.

<sup>17</sup> Pon, 1971, XVII-841 ; Pon, 1972 ; Pon, 1982.

<sup>18</sup> Eygun, 1970, 343-346. ; Crozet, 1956b, 205-206 : Lors du congrès archéologique de France tenu à La Rochelle en 1956, René Crozet présente une étude sur l'église de Saint-Romain de Benet, dépendante de l'abbaye de Sablonceaux. Il décrit succinctement cette dernière et il signale la découverte dans le logis abbatial d'un carrelage du XV<sup>e</sup> siècle orné de lions, d'oiseaux et de rinceaux, par l'architecte M. Basalo.

<sup>19</sup> De Verneilh, 1851 ; Rey, 1925 : F. de Verneilh propose des origines orientales à ce type de voûtement, hypothèse reprise par R. Rey lors de son étude de la cathédrale de Cahors. Durliat, 1979, 285-340 : M. Durliat étudie également les coupes de Cahors après avoir analysé celles de la cathédrale du Puy en tentant d'identifier leur origine (Durliat, 1976, 494-524). La répartition des églises à file de coupes, concentrée dans l'ouest de la France, est cartographiée par René Crozet dans les années 1960 (Crozet, 1961, 175-178) et une approche ciblée sur la structure des pendentifs apporte des éléments de compréhension à ce mode de voûtement (Chappuis, 1962, 7-39). L'influence des coupes de la Saintonge et de l'Angoumois en Aquitaine a été soulignée par Jean Secret (Secret, 1956, 7-11) et Charles Daras ( Daras, 1963, 55-60 ). Les monographies sur la cathédrale d'Angoulême (Dubourg-Novès, 1999a) et l'analyse des restaurations du XIX<sup>e</sup> siècle à Saint-Front de Périgueux (Laroche, 1999, 267-280) alimentent le débat sur les origines de ce mode de voûtement. La récente étude de la cathédrale de Cahors contribue à la discussion sur l'origine de ses coupes (Scellès & Séraphin, 2002, 249-273). La nouvelle monographie de la cathédrale de Saintes (Blomme, 2012) actualise les données sur ce type de voûtement en présentant la particularité de développer les coupes sur les volumes du transept (Gensbeitel, 2012, 61-80).

<sup>20</sup> Lefèvre-Pontalis, 1913, 287-303.

<sup>21</sup> Tonnelier, 1984.

les résultats de sondages archéologiques réalisés en 1974 au niveau de la nef, permettant de proposer un plan différent pour l'église<sup>22</sup>.

Grâce aux travaux de G.-L. Trapaud de Colombe et d'E. Berchon réalisés au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sur les deux abbayes augustiniennes du Médoc, Saint-Pierre de Vertheuil et Saint-Pierre de l'Isle, nous disposons d'une description de vestiges de l'abbaye de l'Isle qui ne sont plus conservés aujourd'hui<sup>23</sup>. J.-A. Brutails s'intéresse à l'abbaye de l'Isle lors de ses recherches sur les églises girondines mais seulement pour la salle capitulaire, disparue depuis, qui conservait une voûte sur croisée d'ogives, les premières en Gironde selon l'auteur<sup>24</sup>. Le fonds de l'abbaye de l'Isle est étudié dans les années 1960 avec une édition commentée des trois plus anciens documents conservés, dont la charte de fondation<sup>25</sup>. La monographie la plus récente de l'abbaye de l'Isle est réalisée en 2001 dans le cadre de notre mémoire de maîtrise<sup>26</sup>. L'étude architecturale sur l'ensemble des vestiges de l'abbaye est complétée par une prospection électrique effectuée sur l'emplacement de l'église. L'utilisation des méthodes géophysiques sur le site est très fructueuse car elle révèle le plan entier d'une église aujourd'hui disparue et l'emplacement du cloître entouré de bâtiments conventuels<sup>27</sup>.

La dernière fondation attribuée à Geoffroy du Loroux est l'abbaye de Pleine-Selve, en Gironde, affiliée à l'ordre de Prémontré. Pleine-Selve est citée dans les ouvrages relatifs à l'ordre mais sans faire l'objet d'une étude approfondie<sup>28</sup>. Peu étudiée, Pleine-Selve attire l'attention de J.-A. Brutails qui déplore ce délaissement lorsqu'il travaille sur les églises de la Gironde<sup>29</sup>. L'histoire de l'abbaye est illustrée dans les années 1980 par l'édition d'un plan du domaine abbatial<sup>30</sup>. Ce document, dont l'origine demeure malheureusement inconnue, semble être une copie du XIX<sup>e</sup> siècle d'un plan réalisé au XVII<sup>e</sup> siècle. Il dévoile un vaste domaine

---

<sup>22</sup> Il n'est pas conservé de rapport relatif à ces sondages archéologiques au sein du SRA de Poitiers.

<sup>23</sup> Trapaud-de-Colombe, 1863, 637-652 ; Berchon, 1890, 1-36.

<sup>24</sup> Brutails, 1912a, 243 ; Brutails, 1922, 54-64.

<sup>25</sup> Capra & Giteau, 1964, 51.

<sup>26</sup> Masson, J. (2001-2002), *Étude historique et archéologique de l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle en Médoc*, mémoire de maîtrise, Université de Bordeaux 3 ; Masson & Martinaud, 2004, 395-411.

<sup>27</sup> Masson & Martinaud, 2004, 395-411.

<sup>28</sup> Backmund, 1949-1956, III, 192-193 : dans le troisième tome sur les monastères de l'ordre de Prémontré, l'auteur consacre une note sur la communauté de Pleine-Selve. Il suggère qu'elle est peut-être confiée à des chanoines réguliers de saint Augustin avant d'être affiliée à l'Ordre de Prémontré ; il livre en outre une liste des abbés connus ; Bonnet, 1983, 15 : ce n'est qu'une courte notice qui traite de l'abbaye de Pleine-Selve dans cet inventaire des constructions de l'ordre de Prémontré aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; Ardura, 1993, 420-422.

<sup>29</sup> Brutails, 1912a, 82-84.

<sup>30</sup> Peyrous, 1982, 55-62.

abbatial, agrémenté d'une enceinte, où l'église en position centrale est entourée des annexes nécessaires au quotidien des chanoines et à l'accueil des visiteurs. En 2008, nous avons mené une opération programmée sur le site de l'abbaye de Pleine-Selve consistant en une étude archéologique du bâti des vestiges de l'église, afin d'offrir une monographie qui manquait cruellement pour cet édifice.

Ainsi, depuis les hypothèses de J.-A. Brutails et J. Gardelles sur une parenté architecturale décelable dans les abbaciales liées à Geoffroy du Loroux, de nouvelles données telles que les résultats de la prospection électrique sur le site de l'Isle et de l'archéologie du bâti à Pleine-Selve, permettent aujourd'hui d'aborder en profondeur cette question d'un parti architectural commun aux fondations de l'archevêque. Chaque abbaye a été étudiée dans sa globalité afin de cerner les éléments conservés du XII<sup>e</sup> siècle utiles à notre analyse<sup>31</sup>.

- Geoffroy du Loroux et la production architecturale

Lancées au XII<sup>e</sup> siècle, les abbaciales sont reprises au XIII<sup>e</sup> siècle et sont de ce fait des témoins du roman et du gothique - parfois naissant - en leur région. Les abbaciales de Sablonceaux, de l'Isle et de Pleine-Selve conservent des vestiges de reprises gothiques amenant à se pencher sur cette phase particulière de l'évolution des formes adoptées pour les églises. Pour replacer ces créations dans le cadre général de l'architecture du XII<sup>e</sup> siècle, on peut avoir recours aux récentes synthèses sur l'architecture romane et gothique qui, si elles ne mentionnent pas les édifices étudiés permettent néanmoins de dresser un panorama très général sur lequel se profilent des études régionales<sup>32</sup>. L'étude des églises de la Gironde réalisée par J.-A. Brutails et l'abbé Brun respectivement en 1912 et de 1957 se révèlent précieuses car souvent les édifices ont subi depuis de nombreuses altérations<sup>33</sup>. Dans les années 1920, J.-A. Brutails est le premier à mettre en parallèle plusieurs constructions attribuées à Geoffroy du Loroux<sup>34</sup>. Il évoque les étapes clef de son épiscopat et énumère les

---

<sup>31</sup> Aucune technique en archéométrie permettant d'analyser les mortiers ni aucune fouille en sous-sol n'a été envisageable sur les différents sites étudiés. Dans la mesure du possible, chaque édifice été étudié suivant les méthodes d'approche en archéologie du bâti. Cette discipline est désormais incontournable pour appréhender un édifice (Bernardi & Hartmann-Virnich, 2005 ; Parron-Kontis, 2005, Boissavit-Camus, 2003) permettant de comprendre les techniques de construction employées au Moyen Âge (Reveyron, 2008a ; Bernardi, 2011).

<sup>32</sup> Vergnolle, 1994 ; Grodecki *et al.*, 1992, Gardelles, 1992 ; Dubourg-Noves, 1969 ; Mussat, 1963. Les monographies sur l'architecture romane en Angoumois (Daras, 1961 ; Ternet, 2006), le Périgord (Secret, 1968), la Saintonge (Eygun, 1970 ; Crozet, 1971) et sur l'architecture gothique aussi bien en Saintonge qu'en Poitou (Blomme, 1987 ; Blomme, 1993 ; Andrault-Schmitt, 1997) apportent une vue d'ensemble nécessaire à la contextualisation des églises liées à Geoffroy du Loroux.

<sup>33</sup> Brutails, 1912a ; Brun, 1957.

<sup>34</sup> Brutails, 1922, 54-64 ; J. Salvini reprend cette hypothèse relative à la parenté du parti architectural entre Sablonceaux et Fontaine-le-Comte (Salvini, 1922-24, 357 ; Salvini 1954, 843-846).

fondations régulières liées au prélat. Outre des similitudes évoquées par J.-A. Brutails ou J. Salvini, seul l'article de J. Gardelles sur la collégiale de Saint-Émilion propose un rapprochement argumenté de deux des abbayes liées à Geoffroy du Loroux, Fontaine-le-Comte et Sablonceaux. Il souligne la parenté architecturale de ces églises dont le plan serait presque superposable et d'une sobriété propre à l'esprit de pauvreté et d'humilité des partisans de la réforme du clergé en ce milieu du XII<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>. J. Gardelles conclut que Geoffroy du Loroux a influencé le parti architectural de la collégiale de Saint-Émilion, hypothèse que nous avons discutée en reprenant une étude architecturale des éléments du XII<sup>e</sup> siècle conservés dans cet édifice.

Dans un contexte historique marqué par la réforme « grégorienne », pour lequel la question demeure posée sur une éventuelle « architecture de la réforme », ce modeste groupe d'abbayes émanant d'un réformateur renommé peut offrir de nouveaux éléments pour alimenter la discussion. Dans les modifications subies par les édifices de culte au long de leur histoire, l'hypothèse est souvent avancée d'une architecture de la réforme « grégorienne » comme il est avancé l'idée d'une « Renaissance » du XII<sup>e</sup> siècle. Il est vrai que le rôle des fidèles est alors autrement considéré : la réforme « grégorienne » prend davantage en compte les fidèles qui occupaient une place moindre à l'époque carolingienne. L'organisation liturgique de l'espace à l'intérieur de l'église est alors répartie différemment entre les laïcs et les clercs dont le chœur peut s'étendre à des travées de la nef<sup>36</sup>. On s'intéressera à l'organisation liturgique des édifices afin de vérifier si un impact de la réforme est perceptible. Cependant il est délicat d'attribuer un parti architectural à un mouvement de réforme qui ne dure pas plus d'un siècle, période au cours de laquelle plusieurs partis architecturaux se sont développés, d'une richesse de décor affichée à une austérité revendiquée. De même pour la notion de « Renaissance » du XII<sup>e</sup> siècle qu'il est imprudent d'étendre à l'ensemble de la production du siècle. X. Barral I Altet écrit en effet qu'il n'y a pas forcément une architecture représentative de la réforme « grégorienne » ou de « renaissance du XII<sup>e</sup> siècle » mais plutôt une volonté de renouveau étendue à l'ensemble ou la plupart de la production artistique, plus ou moins directement reliés aux prélats réformateurs<sup>37</sup>. Des similitudes dans le parti architectural sont avérées pour des églises appartenant à une même mouvance, notamment en Poitou, que ce soit au sein des églises cisterciennes, où l'on attribue un plan adopté pour plusieurs de ces églises à la personnalité de

<sup>35</sup> Gardelles, 1958, 391-402.

<sup>36</sup> Erlande-Brandenburg, 2009, 207.

<sup>37</sup> Barral I Altet, 2010, 73-82 ; Reveyron, 2000 et 2008b.

saint Bernard. Les choix esthétiques semblent en effet avoir un lien avec les idées réformatrices des fondateurs, particulièrement chez Grandmontains ou les Chartreux, ordres renommés pour la grande austérité de leur règle et qui adoptent une architecture communément qualifiée d'austère<sup>38</sup>. La question de l'aspect mémoriel attaché à la volonté d'un parti architectural précis est également soulevée à travers ces observations. L'étude des abbayes attribuées à Geoffroy du Loroux, réformateur reconnu, présente une piste pertinente pour alimenter cette réflexion, d'autant plus que ces églises présentent *a priori* une grande ressemblance dans leur parti architectural.

Geoffroy du Loroux est en outre régulièrement présenté comme le commanditaire de la nouvelle cathédrale édifiée à Bordeaux au cours du XII<sup>e</sup> siècle. J.-A. Brutails propose cette hypothèse dès les années 1920, reprise par J. Gardelles dans ses travaux sur la cathédrale Saint-André où il souligne l'austérité du décor de la nef conservée, qu'il compare à la sobriété des fondations de Geoffroy du Loroux<sup>39</sup>. Ses travaux sont les derniers à avoir considéré la cathédrale dans sa globalité, architecture et sculpture, en la replaçant dans le contexte artistique du XII<sup>e</sup> siècle. Il discute l'analyse faite en 1903 par J.-A. Brutails de la nef de Saint-André, dont le voûtement primitif n'est pas connu : alors que J.-A. Brutails envisage un voûtement en file de coupes, J. Gardelles propose plutôt des voûtes d'ogives de type « angevin »<sup>40</sup>. En outre, la question demeure sur le degré d'achèvement de la cathédrale construite au XII<sup>e</sup> siècle car aucun indice ne permet de déterminer si elle était terminée quand l'*opus novum* est adopté à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Le plan choisi, illustré par la nef encore en place, rapproche la cathédrale bordelaise des cathédrales voisines, mais aussi au-delà avec Saint-Maurice d'Angers, plus éloignée et représentative du gothique « angevin »<sup>42</sup>. La transformation de la place de la cathédrale Saint-André de Bordeaux pour l'aménagement du tramway a engendré des fouilles en 2003 et en 2009 au nord de l'église<sup>43</sup>. Deux édifices majeurs ont été découverts et apportent des indices supplémentaires illustrant l'histoire de cette partie de la cité : une basilique terminée d'une abside qui pourrait être la cathédrale

---

<sup>38</sup> Andrault-Schmitt, 2002a, 11-103 ; Andrault-Schmitt, 2000, 235-276 : l'auteure pose la question du mécénat – en particulier Henri II Plantagenêt – dans la production artistique et son rôle éventuel dans le parti architectural adopté sur des chantiers tels que Saint-Yrieix, Grandmont et le Pin ; Andrault-Schmitt, 1994, 91-172 ; Oursel, 1975.

<sup>39</sup> Brutails, 1922, 54-64 ; Gardelles, 1963, 111-113.

<sup>40</sup> Brutails, 1903, 167-174.

<sup>41</sup> Araguas *et al.*, 1998 ; Agostino, 2001.

<sup>42</sup> Daras, 1961, 69-90 ; Dubourg-Noves, 1999a, 37-68 ; Crozet, 1956a, 119-125 ; Andrault-Schmitt *et al.*, 2006. ; Mussat, 1964, 22-36.

<sup>43</sup> L'opération archéologique de 2003 était dirigée par Wandel Migeon de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives et la campagne 2009 par Natacha Sauvatre du bureau d'investigations archéologiques Hadès.

primitive et un porche, qui portait vraisemblablement un clocher et offrait une entrée monumentale à la cathédrale<sup>44</sup>. Ces nouveaux éléments caractérisant la cathédrale Saint-André de Bordeaux lancée au XII<sup>e</sup> siècle amènent à la comparer aux autres cathédrales ou grandes abbaciales munies d'une entrée monumentale de ce type<sup>45</sup>. Les recherches sur la cathédrale de Bordeaux sont ainsi renouvelées à la lumière de ces découvertes et alimentent la réflexion autour du commanditaire ainsi que sur la volonté de l'évêque de construire, aussi par l'édifice, la mémoire de l'Église<sup>46</sup>. Étudier cette hypothèse selon laquelle Geoffroy du Loroux aurait pu avoir un rôle dans le parti architectural de ses fondations augustiniennes mais aussi dans le projet de la nouvelle cathédrale amène à se pencher sur la notion d'évêque ou d'abbé dit « bâtisseur » ou « constructeur », à soulever la question du mécénat épiscopal mais aussi à se tourner vers des personnages auxquels est attribué un style architectural particulier, comme saint Bernard ou Géraud de Sales, permettant de nourrir cette discussion autour de la place de tels commanditaires dans les projets de construction liées aux communautés qu'ils implantent<sup>47</sup>.

Le **cadre chronologique** de l'étude est fixé par la vie de Geoffroy du Loroux, depuis sa charge d'écolâtre au début du XII<sup>e</sup> siècle à sa mort en 1158. Le champ chronologique s'étend toutefois jusque vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle pour l'étude architecturale des fondations du prélat dont la construction a pu se poursuivre au delà de son décès et pour appréhender les influences éventuelles sur des églises voisines dans le temps et dans l'espace. Le **cadre géographique** envisagé est la province ecclésiastique de Bordeaux. Cependant la mise en perspective des abbaciales de Geoffroy du Loroux dans le contexte artistique contemporain amène à sonder également les diocèses rayonnant autour de la province. Le rôle éventuel de Geoffroy du Loroux dans la reconstruction de la cathédrale de Bordeaux engage aussi à chercher des références au-delà de la province. Toutes les églises des diocèses de la province ecclésiastique de Bordeaux ont été appréhendées pour déceler des rapprochements éventuels avec les abbaciales de Geoffroy du Loroux. Les diocèses hors province ont été abordés au gré

---

<sup>44</sup> Migeon, 2006, 117-119.

<sup>45</sup> Sapin, 2002 : les auteurs réunis autour de Chr. Sapin ont offert plusieurs travaux sur les avant-nefs et les espaces d'accueil participant à la compréhension de ce type de tours, leur mise en œuvre et leur place dans l'organisation d'un vaste chantier. Les études sur les tours et clochers de l'époque romane et préromane exposées lors des journées de Cuxa amènent également de nombreuses pistes pour appréhender ces différents types de tours et leurs fonctions (*Journées romanes de Cuxa*, 1996).

<sup>46</sup> Iogna-Prat, 2006 : l'auteur évoque l'évêque et la mémoire de son Église ainsi que des notions sur la visibilité de l'Église utiles à notre propos.

<sup>47</sup> Andrault-Schmitt, 2000, 235-276 ; Andrault-Schmitt, 2002a, 11-103 ; Pressouyre, 1994 ; Andrault-Schmitt, 1994, 91-172 ; Palazzo, 1999 ; Bernardi, 2011.



des indices fournis par les études disponibles pour ces régions évoquant des liens avec des édifices retenus dans notre étude.

Pour répondre à la question de l'influence de l'archevêque de Bordeaux sur la production architecturale en sa province, la **première partie** du travail est naturellement consacrée à Geoffroy du Loroux. Les études récentes de J.-H. Foulon permettent de dépeindre la personnalité de l'archevêque mais aussi d'évoquer son parcours. Nous exposons tout d'abord le cursus du clerc avant d'accéder au siège épiscopal en 1136 et dans quelles conditions il est invité à occuper cette fonction. Nous présentons ensuite l'action réformatrice du prélat. D'abord faite de prédication, à travers les nombreux sermons qu'il rédige à l'attention du clergé, sa volonté de réforme est aussi révélée par des actions concrètes. Geoffroy du Loroux s'applique à instaurer la vie régulière au sein du chapitre, non sans de nombreuses difficultés. Il assure continuellement un soutien aux communautés régulières en sa province et il prend soin de ses fondations implantées avant 1136. Appréhender le réseau des relations de l'archevêque aide à définir sa personnalité, que ce soit ses liens avec Bernard de Clairvaux lui demandant de l'aide pour dissoudre le schisme d'Anaclet, Suger qui l'invite à consacrer la nouvelle abbatale de Saint-Denis, ou encore ses liens avec Grimoald, ami de Robert d'Arbrissel et frère supposé de Géraud de Sales. Geoffroy du Loroux entretient des relations avec ces personnalités renommées pour leur dynamisme, cherchant à prôner un retour à une spiritualité supérieure qui fait défaut au sein de nombreuses communautés et liées à des réalisations architecturales notables. En se tournant vers ces fondateurs, nous évoquons cette notion de l'évêque ou de l'abbé bâtisseur pour appréhender leur rôle de commanditaire et pour tenter de mesurer à quel degré les édifices élevés reflètent les choix de leur instigateur.

La **deuxième partie** propose les monographies des abbayes attribuées à Geoffroy du Loroux<sup>48</sup>. Chaque communauté est présentée à travers les textes conservés et une analyse architecturale des vestiges de l'église et des bâtiments conventuels. L'attribution n'est pas sûre pour chaque communauté mais lorsque c'est le cas, les textes peuvent permettre de proposer une chronologie relative entre les fondations. La question du rôle joué par Geoffroy du Loroux dans le projet de la nouvelle cathédrale à Bordeaux est également abordée dans cette partie, en exposant les éléments textuels et les éléments archéologiques qui alimentent

---

<sup>48</sup> Une monographie complète de chacune des quatre communautés concernées est à consulter en annexe. Nous avons pris le parti d'en exposer seulement une synthèse dans cette deuxième partie pour alléger le texte et cibler le propos sur les parties conservées du XII<sup>e</sup> siècle.

cette discussion. Parmi ces derniers, les vestiges du porche, découverts entièrement en 2003 et objets d'une étude approfondie en 2009, viennent enrichir le débat en amenant des éléments nouveaux.

La **troisième partie** est consacrée à une discussion autour des similitudes qui unissent les fondations liées à Geoffroy du Loroux, ouvrant sur la question d'une intentionnalité à l'origine de ces ressemblances, et sur sa nature. Car la parenté n'est pas simplement une question d'observance et peut se dégager aussi du protocole d'implantation et du programme architectural. Pour approfondir cette question, nous avons tenté d'aller plus loin dans la lecture des plans de ces églises, à l'aide d'une approche métrologique effectuée pour chaque abbatale et appliquée ensuite sur les parties du XII<sup>e</sup> siècle de la cathédrale de Bordeaux. Pour aboutir l'analyse des constructions attribuées à Geoffroy du Loroux, cette troisième partie propose enfin de replacer les abbayes liées à l'archevêque dans le contexte artistique contemporain.

# **PARTIE I**

## **Geoffroy du Loroux : acteur de la réforme**

Étudier Geoffroy du Loroux et son influence sur l'architecture en Aquitaine commence naturellement par un portrait du prélat, à travers les données fournies par les textes. Son parcours, ses relations et les fortes personnalités réformatrices qui évoluent non loin de lui en ce début du XII<sup>e</sup> siècle sont autant d'éléments essentiels pour cerner le personnage avant d'analyser son rôle dans la production artistique de son époque.

Sont présentées dans un premier temps les connaissances actuelles sur son parcours jusqu'à son accession au siège épiscopal de Bordeaux, avant de peindre brièvement les étapes de son archiépiscopat. Son œuvre réformatrice est ensuite abordée, marquée tant par son importante prédication illustrée par une riche collection de sermons que par le soutien aux fondations régulières fidèles aux idées grégoriennes. L'environnement spirituel de Geoffroy du Loroux est également dépeint pour cerner l'entourage de ce réformateur, ses relations et les autres évêques ou abbés partisans des idées grégoriennes susceptibles de l'inspirer ou de l'influencer. Enfin est exposée la dimension mémorielle des actions de Geoffroy du Loroux à travers ses sermons et la production architecturale qui lui est traditionnellement attribuée, en particulier par J.-P. Bonnes et J.-H. Foulon.

# **I. De Geoffroy Babion à Geoffroy du Loroux : itinéraire d'un grand prédicateur dans l'Ouest de la France au XII<sup>e</sup> siècle**

## **I.1. L'itinéraire de Geoffroy du Loroux avant l'accession au siège épiscopal**

### **I.1.1. L'identification entre Geoffroy Babion et Geoffroy du Loroux**

Jusque dans les années 1940, Geoffroy Babion, écolâtre d'Angers et Geoffroy du Loroux, archevêque de Bordeaux dès 1136 étaient considérés comme deux personnalités différentes<sup>49</sup>. Les sermons rédigés par Geoffroy Babion sont pillés et copiés par un faussaire du XIII<sup>e</sup> siècle, désigné comme un pseudo Augustin<sup>50</sup>.

Son œuvre oratoire est éditée au XVIII<sup>e</sup> siècle mais elle est attribuée à un de ses contemporains, Hildebert de Lavardin, évêque du Mans puis archevêque de Tours (†1153). Les bénédictins de Saint-Maur ont ensuite bien identifié Geoffroy Babion comme l'auteur de cette collection, en se basant sur un manuscrit de l'abbaye de Jumièges. Ils établissent qu'il est écolâtre à Angers au début du XII<sup>e</sup> siècle.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les sermons de Babion sont l'objet d'une première étude par Hauréau qui est le premier à distinguer les sermons de Geoffroy Babion de ceux d'Hildebert de Lavardin. Dom Morin propose ensuite une nouvelle hypothèse selon laquelle Geoffroy Babion est à identifier à Geoffroy évêque de Bath (1123-1135). Dom Wilmart complète ces études sur Hildebert dans les années 1930 et ses travaux sont repris après la première grande

---

<sup>49</sup> Les paragraphes traitant de l'identification de Geoffroy du Loroux, son parcours, l'étude de ses sermons et de son œuvre réformatrice sont une synthèse des travaux d'ores et déjà effectués sur ce personnage, avant tout par J.-H. Foulon (1993 à 2009), qui actualise et complète les travaux antérieurs de J.-P. Bonnes (1946-1947), J. Becquet (1965a et b) et G.-M. Oury (1975 à 1980).

<sup>50</sup> Bonnes, 1946-1947, 175-177 ; Foulon, 2004a, 67.

guerre par W. Lampen. L'étude de ce dernier permet de rejeter l'hypothèse d'identification faite par dom Morin entre Geoffroy du Loroux et l'évêque de Bath<sup>51</sup>. J.-P. Bonnes reprend l'ensemble de ces analyses en les complétant et surtout il met en évidence que Geoffroy Babion est aussi l'archevêque de Bordeaux connu sous le nom de Geoffroy du Loroux (1136-1158). Cette identification est confirmée ensuite par J. Becquet et G.-M. Oury. Ces deux auteurs apportent en outre des approfondissements sur l'itinéraire parcouru par cette personnalité renommée en son temps, sur l'idéologie qui transparaît de sa prédication et sur l'ampleur de son action réformatrice<sup>52</sup>.

### I.1.2. Geoffroy Babion écolâtre à Angers

Les textes n'apportent pas d'indice sur les origines ou le milieu familial de Geoffroy Babion. Par défaut, ses origines sont généralement supposées être modestes<sup>53</sup>.

Il apparaît pour la première fois en 1103 dans un acte du cartulaire de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers. Alors chanoine séculier, il est cité dans une charte comme témoin de la donation de l'église de Jarzé par Geoffroi du Briollay et son épouse, en échange de leur inscription et celle de leurs parents au martyrologe du chapitre<sup>54</sup>. Il est mentionné dans d'autres chartes du chapitre cathédral d'Angers ou de l'abbaye de Saint-Aubin, datées des années 1104 à 1106, sous le nom « Geoffroy Babion » (*Gosfridus Babio*) ou « Geoffroy Babion écolâtre » (*Gaufrido Babione magistro scholarum*)<sup>55</sup>. Il semble que le nom de Babion lui soit attribué car Geoffroy bégaie. Son bégaiement ne l'empêche manifestement pas d'exercer la fonction d'enseignement. Abélard écrit en effet au XII<sup>e</sup> siècle que « Maître Babion, alors qu'il était bègue, savait cependant mieux enseigner en bégayant que d'autres aujourd'hui qui ont la langue mieux pendue !<sup>56</sup> ».

<sup>51</sup> Bonnes, 1946-1947, 179 ; Foulon, 2004a, 68 : l'auteur renvoie aux articles de : dom G. Morin, « Un écrivain belge ignoré du XII<sup>e</sup> siècle. Geoffroi de Bath ou Geoffroy Babion ? », *Revue Bénédictine*, X (1893), 28-36 ; A. Wilmart, « Les sermons d'Hildebert de Lavardin », *Revue Bénédictine*, XLVII (1935), 12-51 ; et W. Lampen, « De sermonis Gaufredi Babionis, scholastici Andegavensis », *Antonianum*, XIX (1944), 145-168.

<sup>52</sup> Foulon, 2004a, 69 ; Oury, 1979, 285-297 ; Becquet, 1965b, col. 229-231.

<sup>53</sup> Foulon, 2003, 43.

<sup>54</sup> *Cartulaire Noir de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers*, éd. Urseau, 1908, charte n° 98 bis, p.181, 9 mai 1103 : parmi les témoins apparaît « [...] *Gosfridus Babio* [...] » ; Foulon, 2009, 74.

<sup>55</sup> *Cartulaire Noir de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers*, éd. Urseau, 1908, charte n° 115, p. 200, 1103 : *Gaufrido Babione magistro scholarum*, charte n° 81, p. 155, 4 juin 1196 : *Gosfrido magistro scholarum* ; *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin-d'Angers*, éd. De Broussillon, 1903, charte n° 110, tome I, p. 131, 1104 : *Gaufridus magister scholarum* ; Foulon, 2009, 74-75 ; Foulon, 2004a, 69.

<sup>56</sup> Rivière, J. 1945, 310 : *Unde magister Babio, cum esset balbutiens melius tamen docere sciebat quam multi qui hodie sunt expeditiores*, la traduction proposée est celle de J. Rivière.

S'il est attesté qu'il est bien écolâtre entre 1103 et 1106, il est cependant difficile de déterminer quand il accède à cette fonction. Son prédécesseur, Marbode, est élevé au siège épiscopal de Rennes par le pape Urbain II en mars 1096 lors du concile de Tours. Ainsi, Geoffroy Babion officie à partir d'une date indéterminée comprise entre mars 1096 et juin 1106. La dernière mention de Geoffroy Babion à Angers est du 4 juin 1106. Un nouvel écolâtre, Ulger, le remplace dès novembre 1107<sup>57</sup>.

Au cours de l'exercice de sa charge d'écolâtre, Geoffroy Babion assiste à des tentatives de réforme du chapitre cathédral d'Angers. À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le chapitre d'Angers est doté d'un patrimoine important, les chanoines jouissent des ressources de leur prébende et conservent des biens personnels. Une tentative de passage à la vie commune semble être tentée en 1096 après le passage du pape Urbain II, alors en tournée pour prêcher la première croisade. Les textes mentionnent en effet une « congrégation canoniale » et un « réfectoire » suggérant une vie commune<sup>58</sup>. Mais cette volonté de réformer les chanoines et de leur faire adopter une vie parfaite semble échouer à en juger par l'absentéisme des chanoines aux offices signalé par les chartes au long de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. À défaut d'une régularisation au sein du chapitre, les textes révèlent des initiatives de l'évêque de développer la vie canoniale régulière dans le diocèse par l'intermédiaire d'implantation de collégiales régulières, et ce dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Dans ce contexte, le pape Urbain II, alors qu'il favorise l'essor des chanoines réguliers, assiste à la consécration de l'abbaye de Saint-Nicolas-d'Angers le 10 février 1096. Les chartes ne permettent pas de déterminer si Geoffroy Babion est présent et rencontre le pape. Toutefois sa prédication perpétue le souvenir de la visite d'Urbain II en cette abbaye. Dans ses sermons Geoffroy Babion incite en effet à vénérer ce lieu pour les reliques de saint Nicolas mais aussi par la consécration célébrée en la présence du souverain pontife<sup>59</sup>. L'écolâtre assiste ensuite vers 1102-1103 à l'établissement par l'évêque Rainaud de Martigné de chanoines réguliers dans l'aumônerie de Toussaint à Angers. En outre, l'évêque Rainaud, parallèlement au renouveau spirituel qu'il tente d'instaurer au sein de son diocèse, lance la reconstruction de la cathédrale pour adapter

---

<sup>57</sup> Foulon, 2009, 75.

<sup>58</sup> *Cartulaire Noir de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers*, éd. Urseau, 1908, charte n° 122, p. 207, 1096 : *Ego Gaufridus de Meduera, Andegavensis episcopus, notum fore volo [...] futuris in perpetuum fratribus hujus canonicae congregationis [...]*, charte n° 71, p. 139, 1104 : [...]. *Gautier, rectorier* [...]; Foulon, 2009, 75 ; Robin, 1970, 314.

<sup>59</sup> Foulon, 2008, 183.

l'église à l'afflux croissant des fidèles mais aussi en faire un symbole du renouveau ecclésial<sup>60</sup>.

### I.1.3. Geoffroy du Loroux moine bénédictin ?

Alors qu'il est reconnu pour avoir un grand talent oratoire Geoffroy Babion décide de quitter sa charge au sein du chapitre cathédral d'Angers. Après une dernière mention en tant qu'écolâtre en juin 1106, il disparaît de la documentation pour une vingtaine d'année.

Il est séduit semble-t-il par les tentatives de régularisation de la vie des clercs au sein du diocèse angevin mais il n'intègre aucune des collégiales régulières nouvellement créées. Le renouveau érémitique qui se développe dans l'ouest de la France au XII<sup>e</sup> siècle oriente les fidèles vers une authentique pauvreté évangélique, un mode de spiritualité supérieure car complètement détaché du siècle. Robert d'Arbrissel est alors très renommé en Anjou pour ses expériences érémitiques. Il est présent lors de la visite du pape Urbain II à Saint-Jean-Nicolas d'Angers. Le pape semble séduit par la prédication de Robert d'Arbrissel lors de la consécration de la collégiale car il confirme ensuite à deux reprises la fondation de chapitres de chanoines réguliers installés par le prédicateur à La Roë. Des expériences érémitiques se développent aussi autour de la personnalité de Géraud de Sales dont le frère Grimoard, abbé des Alleuds, est selon plusieurs actes un proche de Geoffroy Babion<sup>61</sup>. L'écolâtre angevin quitte sa charge peut-être influencé par l'une de ces personnalités car il veut lui aussi adopter cette vie exemplaire en se retirant du monde, comme de nombreux prédicants itinérants au début du XII<sup>e</sup> siècle.

G.-M. Oury propose une étape supplémentaire dans le parcours de Geoffroy Babion. Il suggère en effet qu'il aurait été moine noir au sein d'un monastère avant de choisir la vie érémitique. G.-M. Oury envisage un séjour du clerc dans un monastère traditionnel en citant pour exemple Marmoutier où Geoffroy Babion aurait assuré l'office de la prédication quotidienne<sup>62</sup>. Cette abbaye avait en outre un prieuré au Louroux<sup>63</sup> et une charte de 1113

---

<sup>60</sup> Mussat, 1964, 26-27 ;

<sup>61</sup> L'abbaye de la Roë a été implantée dans le diocèse d'Angers ; elle est aujourd'hui dans le département de la Mayenne, en Pays de Loire. L'abbaye des Alleuds a été fondée vers 1120 par Géraud de Sales, dans le diocèse de Poitiers ; actuel département des Deux-Sèvres, en Poitou-Charentes ; Beaunier & Besse, 1910, 230.

<sup>62</sup> Oury, 1975, 298-299 et Oury, 1980, 134.



mentionne plusieurs moines « Hubert, Jean et Geoffroy du Louroux ». Toutefois les noms de ces moines sont mêlés à ceux des séculiers et il n'est pas sûr qu'ils désignent bien un clerc<sup>64</sup>. Les textes ne révèlent pas non plus de lien suivi entre Geoffroy du Loroux devenu archevêque et la communauté du Louroux. Cette dénomination peut être issue de son nom d'origine ou de famille, récupéré pour se débarrasser de son surnom de Babion. Elle peut dériver aussi de son premier ermitage. Seules des suppositions alimentent cette question autour des noms pris par l'ancien écolâtre angevin. Sur l'hypothèse d'un passage de Geoffroy Babion chez les bénédictins, G.-M. Oury argumente par l'étude d'une homélie du clerc rédigée pour des moines bénédictins. Geoffroy Babion fait référence à « leur » habit noir : « Réfléchissez à ce que suggèrent l'habit noir et la tonsure ; la vile insignifiance du vêtement nous annonce le mépris du monde... ; les cheveux ras signifient que l'on a retranché de l'esprit les superfluités des péchés... ainsi, elle nous est nécessaire l'humilité désignée par ce vêtement<sup>65</sup> ». Cependant l'habit noir n'est pas l'exclusivité des moines bénédictins. Des chanoines réguliers peuvent porter un habit de teinte sombre également<sup>66</sup>. J.-H. Foulon souligne de plus que le texte évoqué est particulièrement défectueux. Aucun autre indice n'alimente cette hypothèse selon laquelle Geoffroy Babion aurait expérimenté la vie monastique bénédictine.

J.-P. Bonnes propose une autre destination possible pendant ces deux décennies où Geoffroy Babion disparaît des textes. Il évoque une lettre de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny (1122-1156), indiquant sa rencontre avec Geoffroy du Loroux à l'occasion d'un voyage pour se rendre vers une chartreuse<sup>67</sup>. J.-P. Bonnes propose alors l'hypothèse selon laquelle Geoffroy du Loroux tente d'expérimenter la solitude peut-être au sein d'une chartreuse. Geoffroy du Loroux et Pierre le Vénérable développent durablement des liens d'amitié comme en témoigne la correspondance de l'abbé de Cluny. Il admire chez Geoffroy du Loroux son rejet des désirs terrestres et sa constance dans la recherche d'une spiritualité supérieure<sup>68</sup>.

---

<sup>63</sup> Le Louroux est dans l'actuel département de l'Indre-et-Loire.

<sup>64</sup> Oury, 1975, 298 et note 10.

<sup>65</sup> Foulon, 2009, 80 et note 32 : l'auteur précise qu'aucune rubrique manuscrite ne confirme que ce sermon ait été prêché à des moines bénédictins. Sermon S38, 892D : *Pensate quid vestis nigra, quid corona persuadeant. Vilitas vestis contemptum mundi nobis denuntiat... Necessaria igitur nobis est humilitas que designatur per vestem* ; Oury, 1975, 297.

<sup>66</sup> Milis, 1979, 76.

<sup>67</sup> Une chartreuse est une abbaye issue de l'ordre fondé par Bruno en 1084 lorsqu'il s'installe avec ses compagnons non loin de Grenoble, près du massif de la Chartreuse. La vie des Chartreux est un équilibre entre érémitisme et cénobitisme (Dubois, 1992, 3-21).

<sup>68</sup> Bonnes, 1946-1947, 195 et note 3 : *animus terrena spernens, caelestibus inhians, mores compli, amictia constans*, l'auteur renvoie à la *Patrologie Latine*, 189, 359, 360, 364, 478.

La période transitoire d'une vingtaine d'années où Geoffroy Babion n'est plus écolâtre reste obscure peut-être à l'image de l'isolement, voire de l'exclusion, qu'il recherche pour connaître la vie parfaite. Le souvenir de la solitude est évoqué dans deux de ses sermons et pourraient être en rapport avec cette étape dans son parcours<sup>69</sup>. Cet épisode et son aboutissement font partie intégrante de la construction de ce personnage dont le cheminement participe à la compréhension de la politique réformatrice qu'il mène plus tard.

#### I.1.4. Geoffroy du Loroux à la tête de communautés érémitiques

Son passage par l'érémitisme est avéré car les textes le mentionnent à nouveau vers 1130, sous le nom de Geoffroy du Loroux, en tant que fondateur de trois petites communautés. En choisissant cette vie pauvre et isolée, Geoffroy du Loroux attire des disciples qui se regroupent autour de lui. Ces fondations sont placées en Poitou (Fontaine-le-Comte), en Saintonge (Sablonceaux) et dans les marais du Bordelais (L'Isle)<sup>70</sup>. Deux chartes de fondations sont conservées et attestent l'institutionnalisation de ces communautés, phase de fixation du groupe en un endroit précis, passage obligé dans la mise en place *ex nihilo* de ces communautés pour assurer leur pérennité (Fig. 1).

Dans une charte rédigée en 1130, l'archevêque de Bordeaux Arnaud Gérard de Cabanac autorise « Geoffroy de *Laureolo* » et ses disciples « à construire une église en l'honneur du Seigneur et en mémoire à la Vierge Marie sur le lieu dit de l'île Saint-Pierre », situé dans la paroisse d'Ordonnac, dans le Médoc<sup>71</sup>. Arnaud Gérard de Cabanac donne aussi l'église de Saint-Romain d'Ordonnac pour l'usage des frères de l'Isle.

Par une charte rédigée entre 1126 et 1136, le duc d'Aquitaine Guillaume X donne à « Maître Geoffroy du *Laureolo* » et à ses « frères vivant avec lui dans la pauvreté du Christ » des landes, des bois et le lieu appelé Fontaine-le-Comte pour y édifier une église dédiée au Seigneur. Il lui cède, par le même acte, un lieu situé à Sablonceaux pour y élever aussi une

<sup>69</sup> Foulon, 2009, 81, note 34.

<sup>70</sup> L'abbaye de Sablonceaux est située dans l'actuel département de la Charente-Maritime, Fontaine-le-Comte est dans l'actuel département de la Vienne et l'Isle dans l'actuel département de la Gironde.

<sup>71</sup> AD Gironde, H 2008. Cf. Annexes, texte [3] : *Arnaldus Dei gracia Burdigalensis archiepiscopus tibi dilecti in domino fili Gaufride de Laureolo et successoribus tuis in perpetuum. [...] Hanc itaque providentiam assecutus ego, Arnaldus per Dei misericordiam Burdegalensis ecclesiae humilis mi[nister], consilio archidiocanorum nostrorum et assensu capituli nostri concedimus tibi karissime fili . G. ad o[pus] fratrum religiosorum aedificare ecclesiam in honorem Domini atque in memoriam Beatae Dei genitricis ac virginis Marie insula que dicitur Beati Petri [...]* ; Capra & Giteau, 1964, 52-53.

église en l'honneur du Seigneur. Il abandonne également à Geoffroy et ses frères l'église de Saint-Romain-de-Benet, située non loin de Sablonceaux<sup>72</sup>. Les communautés de l'Isle et de Sablonceaux reçoivent ainsi une église paroissiale permettant aux frères de jouir de revenus et d'un lieu consacré avant que l'église abbatiale ne soit construite, les amenant également à s'insérer dans la géographie ecclésiastique.

Dans ces deux actes Geoffroy du Loroux ne porte pas le titre d'abbé ou de prieur mais celui de « maître » (*magister*), terme fréquemment utilisé pour dénommer celui qui est à l'origine d'un regroupement érémitique. Se sont rassemblés autour de lui des « frères vivant dans la pauvreté du Christ »<sup>73</sup>. Dans des chartes de la communauté de Fontaine-le-Comte, quelques années encore après l'implantation, les « frères » (*fratres*) sont opposés aux « moines » (*monachi*) de Bonnevaux, abbaye voisine d'observance cistercienne. Même si les termes employés dans les actes de fondation suggèrent des communautés régulières, aucune précision ne permet de déterminer si les nouvelles communautés de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle sont constituées de moines ou de chanoines. Cependant, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, elles abritent toutes trois des chanoines réguliers de saint Augustin<sup>74</sup>.

Alors qu'il est maître de ces trois petites communautés, Geoffroy du Loroux est invité à sortir de sa retraite par Bernard de Clairvaux pour l'aider à résoudre le schisme provoqué par les accessions controversées d'Anaclet et d'Innocent II au siège pontifical.

---

<sup>72</sup> Cf. Annexes, texte [1] : *Ego Willelmus, dux Aquitanorum et comes Pictavorum, pro salute animae meae et parentum meorum et filiorum meorum, do magistro Gaufrido de Laureolo et fratribus [...] do locum qui dicitur de Fonte Comitit, ad aedificandam ecclesiam Domino [...] Insuper praedictis Christi pauperibus, scilicet magistro Gaufrido et fratribus ejus, do in pago Xantonico in foresta quae dicitur Baconeis, locum de Sabluncellis ad aedificandam ecclesiam Domino [...] quicquid in villa Sancti Romani de Bannaise habeo sive parochia ejus [...]* ; Pon, 1972, texte, 179-180 ; *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 370.

<sup>73</sup> Cf. Annexes, texte [1] : [...] *magistro Gaufrido de Laureolo et fratribus ejus qui saeculo abrenuntiantes nostris temporibus paupertem Christi elegerunt [...]* ; Pon, 1972, 179-180 ; *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 370. L. Milis, remarque que : « L'ermite primitif ne porte pas de titre sauf quand on s'adresse à lui en l'appelant *magister*. Dans une phase suivante, la confusion règne à cause de la titulature différente de la règle de saint Augustin, de la règle d'Aix ou la tradition monastique : *prior*, *prelatus*, *prepositus* apparaissent sans système aucun », (Milis, 1980, 233). Soulignons que le thème de la pauvreté est clair dans cette charte de fondation, thème cher au fondateur (Cf. infra § II.3.2).

<sup>74</sup> L'étude des termes employés pour définir les frères de Geoffroy du Loroux est approfondie ultérieurement (Cf. infra, Partie III).

## I.2. Schisme d'Anaclet et accession au siège épiscopal

### I.2.1. Deux papes élus à Rome

À la mort du pape Honorius II en 1130, les cardinaux se divisent en deux factions. Chacune choisit un pape. La première, d'origine romaine, élit Pierre de Léon, sous le nom d'Anaclet II, le 14 février 1130. Le même jour, la deuxième faction, d'origine française, choisit Grégoire qui devient Innocent II. Le premier étant plus à même de se rendre maître de Rome, le second est contraint de fuir<sup>75</sup>. Innocent II se réfugie en France dès septembre 1130. Cependant Anaclet envoie des légats en France, Otton de Todi pour influencer le choix du roi Louis VI et le cardinal Grégoire pour rencontrer l'évêque d'Angoulême, Girard de Blay (1101-1136), alors légat des provinces ecclésiastiques de l'Ouest. Avec 20 ans de légation et plus de 25 ans d'épiscopat, Girard de Blay est en effet une grande autorité morale en Aquitaine, Anjou, Maine et Touraine. Il occupe alors une place hautement stratégique. Il accepte la légation que lui confère le pape Anaclet et tente, à sa demande, de rallier les évêques des provinces placées sous son autorité. Il réussit sans mal à rallier l'évêque de Tours, Hildebert de Lavardin (1125-1133) avec lequel il entretient une longue amitié. En revanche les évêques de Poitiers, Limoges, Saintes, Périgueux et Agen se rallient à Innocent II. Girard de Blay n'hésite pas alors à excommunier les évêques de Poitiers et de Limoges afin de les remplacer. L'évêque de Saintes, Guillaume Gardrad (1126-1142) choisit la fuite, suivi par nombre de ses chanoines. Girard de Blay s'applique ensuite à rallier les abbés. Parmi eux, Foucher, abbé de Cellefrouin, soutenant Innocent II, prend la fuite vers Jérusalem. Souvent deux abbés occupent la même abbaye ou deux évêques siègent au sein de la même cathédrale, chacun défendant un des deux souverains pontifes<sup>76</sup>.

Malgré son zèle actif, Girard d'Angoulême ne parvient pas à obtenir l'unanimité pour Anaclet. Des évêques ont en outre devancé l'arrivée des légats d'Anaclet, notamment l'évêque de Grenoble Hugues (1080-1132) et l'évêque du Puy-en-Velay Humbert (1128-

---

<sup>75</sup> Levillain, 2003, 875-876.

<sup>76</sup> Claude, 1953, 80-82 : l'auteur cite la remarque d'Orderic Vital (1075- 1143) quand il écrit que deux abbés occupent la même abbaye ou deux évêques la même cathédrale, chacun d'entre eux soutenant un des deux papes, mais sans livrer d'exemples précis ; Oury, 1980, 120.

1144), en organisant un synode pour prononcer des excommunications envers ceux qui soutiennent Anaclet. Les moines de Cluny se sont rapidement déclarés partisans d’Innocent II. Les milieux érémitiques sont aussi d’un grand soutien à ce pape<sup>77</sup>. Les héritiers de Géraud de Sales et de Robert d’Arbrissel résistent également à Girard d’Angoulême. Les moines de Cadouin, communauté d’origine érémitique implantée par Géraud de Sales en 1115 dans le diocèse de Bordeaux, prennent eux aussi parti pour Innocent II. Remarquons en outre que deux des trois évêques de la province de Bordeaux, qui sont alliés à Innocent II, Poitiers et Saintes, et ce dès 1131, ont en leur diocèse une fondation de Geoffroy du Loroux. Cet appui a son importance car les ermites et les fondations qu’ils créent ont beaucoup d’influence sur les laïcs par leur vie évangélique exemplaire.

Dès septembre 1130, le roi Louis VI convoque un concile à Étampes où Bernard de Clairvaux officie en faveur d’Innocent II. L’assemblée est unanime et Louis VI accepte la sentence. Bernard de Clairvaux réussit en outre à rallier le roi d’Angleterre Henri Ier du côté d’Innocent II. L’Aquitaine, où Girard de Blay dispose du puissant appui du duc Guillaume X, représente encore un enjeu de taille. Bernard sollicite un entretien avec le prince qui se soumet au clerc et accepte de soutenir Innocent II. Girard de Blay, informé de l’intervention de l’abbé de Clairvaux, intervient à son tour. Il réussit à regagner la confiance du duc qui se range alors à nouveau du côté d’Anaclet mettant en échec Bernard<sup>78</sup>.

### I.2.2. Girard de Blay archevêque de Bordeaux

Arnaud Géraud de Cabanac, archevêque de Bordeaux depuis 1103 s’éteint le 30 avril 1130. Girard de Blay est naturellement candidat pour occuper cette place stratégique et souhaite ainsi contrôler les évêques de l’archidiocèse dont la plupart défendent la cause innocentiste. Il est élu à la majorité du chapitre canonial mais il est difficile de déterminer si les chanoines ont agi sous la crainte de représailles de la part du duc Guillaume X, allié d’Anaclet<sup>79</sup>. Bordeaux devient alors le centre d’un foyer anacletiste en Aquitaine. Le nouvel archevêque de Bordeaux est soutenu par les chanoines et archidiaques de Saint-André et par les moines de Sainte-

---

<sup>77</sup> Oury, 1980, 138.

<sup>78</sup> Claude, 1953, 85.

<sup>79</sup> Claude, 1953, 85 : l’auteur cite Arnoul de Séz qui suggère que les chanoines ont élu Girard de Blay à l’unanimité de crainte des menaces du duc d’Aquitaine ; Oury, 1980, 120-124.

Croix. Le nouvel archevêque de Bordeaux envoie une circulaire aux évêques suffragants demandant soumission et obéissance au clergé de Bordeaux.

Bernard de Clairvaux continue sa lutte contre l'antipape et son principal défenseur. Il rédige une lettre aux évêques de Poitiers, Limoges, Saintes, Agen et Périgueux<sup>80</sup>. Ce courrier est un violent réquisitoire contre Girard de Blay. Ce geste de Bernard contribue à renforcer l'opposition contre l'archevêque bordelais.

De son côté, le pape Innocent II œuvre pour renforcer sa défense en convoquant un concile à Reims, en octobre 1131, mené sur une dizaine de jours. Le roi Louis VI et des évêques dont Hildebert de Lavardin, évêque de Tours (1125-1133), y assistent aux côtés de souverains d'Allemagne, d'Angleterre, d'Aragon et de Castille. L'excommunication est alors prononcée à l'encontre de Girard de Blay et du pape Anaclet, assortie d'une déposition. Toutefois sans l'usage de la force cette sentence n'a finalement que peu de poids et la situation n'évolue pas jusqu'en 1134. Innocent II nomme un nouveau représentant chargé de la légation apostolique des provinces de Bourges, Dol, Tours et Bordeaux, en la personne de Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres (1116-1144). Il confie ainsi l'ancienne charge de Girard de Blay à un nouveau légat et une lutte d'influence s'en suit. Plusieurs manœuvres sont réalisées pour affaiblir l'archevêque de Bordeaux qui perd de surcroît sa puissance financière, affaiblissant son influence. Cependant il conserve l'appui du duc d'Aquitaine. L'abbé de Cluny Pierre le Vénérable (1122-1156) envoie un courrier à Guillaume X mais sans parvenir à le convaincre. Bernard de Clairvaux invite alors Geoffroy du Loroux à intervenir. Déjà présent dans l'entourage du duc, grâce auquel il peut fixer ses communautés à Fontaine-le-Comte et à Sablonceaux, Geoffroy du Loroux n'avait pas pris position dans le schisme jusqu'à l'appel de l'abbé de Clairvaux<sup>81</sup>.

---

<sup>80</sup> Claude, 1953, 85-86 et note 4 : lettre de saint Bernard, PL 182, col. 280-285.

<sup>81</sup> Claude, 1953, 91.

### I.2.3. L'appel de Bernard de Clairvaux à Geoffroy du Loroux

Par une lettre rédigée en 1131, l'abbé de Clairvaux encourage Geoffroy du Loroux à sortir de sa retraite :

« Dans la fleur on cherche l'odeur, dans le fruit la saveur. Provoqué par la bonne odeur de l'huile répandue dans ton nom, frère très cher, nous désirons aussi te connaître par le fruit de l'œuvre. Il est glorieux pour toi de pouvoir être l'auxiliaire de Dieu ; le pouvoir et ne l'être pas serait condamnable. Or, tu jouis de la grâce auprès de Dieu et des hommes, tu as la reconnaissance, tu as un esprit de liberté, tu as une parole vivante et pénétrante et assaisonnée de sel : en raison de tous ces talents tu ne dois pas manquer à l'Épouse du Christ en une telle crise, toi l'ami de l'Époux. L'ami donne des preuves au moment du besoin. Quoi ? Tu te reposes et ta Mère l'Église est sans dessus dessous ? Il y a un temps pour le repos, et la sainte désoccupation a pu donner libre cours, licitement, à ses occupations ; mais c'est maintenant le temps d'agir, car ils ont détruits la loi<sup>82</sup> ».

Saint Bernard évoque dans cette épître les évêques et souverains qui se sont alliés à Innocent II et il demande alors à Geoffroy du Loroux :

« Et toi, frère, pourquoi es-tu encore négligent ? Jusqu'à quand ton zèle s'endormira-t-il dans une mauvaise sécurité, au voisinage même du serpent [Girard d'Angoulême] ? Ne crains pas de dommage pour ton repos ; il sera compensé par un accroissement notable de ta gloire<sup>83</sup> ».

L'abbé de Clairvaux expose clairement l'urgence d'intervenir auprès du duc d'Aquitaine :

---

<sup>82</sup> PL, 182, col. 269-270 : épître 125 de saint Bernard : *Odor in flore, in fructus sapor requiritur. Odore cali, charissime frater, olei effusi nominis tui, itus et ex fructus operis cognoscere te. Non nos tantum, sed ipse quoque qui nullius eget opus tamen habet hoc in tempore opere tuo, a dissimulas. Gloriosum tibi est Dei esse posse autorem : posse et non esse, damnosum. Porro autem gratias habes apud Deum et homines, habes scientiam, habes spiritum libertatis, habes verbum vivum et efficax et sale conditum : nec oportet et pro tantis viribus sponsae Christi dcesse in tanto discrimine, cum sis amicus sponsi. Quid enim ? Tu tibi quiescis, et mater tua Ecclesia graviter conturbatur ? Habuit sua tempora quies, et sanctum otium hactenus sua negotia licenter libenterque exercuit. Tempus faciendi nunc, quia dissipaverunt legem.* La traduction proposée ici est celle de G.-M. Oury, 1980, 135.

<sup>83</sup> PL, 182, col. 269-270 : épître 125 de saint Bernard : *At tu, frater, quid adhuc negligis ? Quousque vicino serpente tua male secunda dormitat industria ?* La traduction proposée est celle de G.-M. Oury, 1980, 135-136.

« Nous savons très bien que fils de la paix, tu ne te laisseras pas aller à rompre l'unité, mais ce n'est pas assez, tu dois la protéger, la défendre et combattre de toutes tes forces ceux qui s'acharnent à la détruire. Ne crains pas pour ton cher repos, ce ne sera pas pour toi une médiocre gloire d'avoir apprivoisé cette bête féroce ou du moins d'avoir arraché à la gueule du lion une si grande proie pour l'Église, je veux dire le comte de Poitiers<sup>84</sup>».

Bernard exprime à la fois la confiance qu'il a en Geoffroy du Loroux, « tu ne te laisseras pas aller à rompre l'unité », et il souligne ses talents de prédicateur qu'il doit mettre au service de la cause. Il reproche quelque peu sa passivité à Geoffroy du Loroux en insistant sur son penchant pour le repos, « ne crains pas pour ton cher repos », qui pourrait être de la paresse aux yeux de Bernard. Mais il précise à Geoffroy du Loroux qu'il n'a pas à s'inquiéter et que cet éventuel « dommage » pour son repos « sera compensé par un accroissement notable de [sa] gloire ». En le flattant ainsi, Bernard révèle un travers de Geoffroy du Loroux qu'il ne cesse de dénoncer par ailleurs, l'orgueil. Il loue en effet ses « talents », « son esprit de liberté », sa « parole vivante et pénétrante » mais il rappelle aussi son « zèle ».

Un pamphlet anonyme attaque en outre les partisans d'Innocent II et peut-être parmi eux Geoffroy dit Babion. Ce document suggère une démarche de sa part auprès du duc d'Aquitaine. Le pamphlet cible les ermites, accusés d'être des gyrovagues, moines errant de monastère en monastère sans appartenir à aucun d'entre eux :

« Autrefois, on t'appelait Babio [le bègue], mais au lieu de Babio

Tu seras appelé désormais et avec raison Bafio [pourceau].

[...] La ville n'est pas un désert ; votre résidence ce sont les bois ;

Pourquoi y être allé et pourquoi habitez-vous les forêts ? »

Il semble que Geoffroy dit Babion ait quitté sa communauté et qu'il ait tenté d'ores et déjà d'intervenir auprès du duc :

« Dis-moi, ô bon ermite, que viens-tu chercher à ce siège ?

---

<sup>84</sup> PL, 182, col. 269-270 : épître 125 de saint Bernard : *Scimus quidem te filium pacis nulla posse ratione induci deserere unitatem : sed profecio non sufficit, nisi et defensare, atque ipsius quoque turbatores totis viribus debellare studueris. Nec quietis timeas detrimentum quod non parvo tiae gloriae incremento recompensabitur, si fera illa vicina vobis tuo studio mansuescat, vel obmutescat, et tantam Ecclesiae praedam, comitem dico Pictavensem, in manu tua Dei piétas de ore Leonis eripiat.* La traduction proposée est celle de H. Claude, 1953, 91.



Qu'as-tu affaire chez le cabaretier ? Est-ce par religion que tu fais cela ?

Et toi, cabaretier, pourquoi accours-tu ? Que biberonnes-tu en ta gyrovagie ?

Le caquet des Patarins suffira-t-il jamais à prendre une tour ?

Le comte l'assiège et il ne lèvera pas le siège...

Quelle vie mènes-tu là, ô sarabaïte ?

Que veux-tu au comte ? Pourquoi t'occuper du litige apostolique<sup>85</sup> ? »

G.-M. Oury utilise le siège évoqué pour dater ce pamphlet. Sachant que Guillaume X assiège Châtillon d'août à octobre 1131 puis le donjon de l'Ileau situé non loin, la rédaction pourrait être envisagée entre la fin de l'an 1130 et le début de l'an 1132, soit après les interventions de Bernard et de Pierre le Vénérable auprès du duc. G.-M. Oury conclut que l'auteur du pamphlet appartient certainement au clergé aquitain de l'entourage de Girard de Blay. La critique envers le milieu érémitique est virulente car il semblerait que les ermites aient pour la plupart choisi le parti d'Innocent II :

« Maintenant, peuple patarin, tu erres par mer et par terre,

Tu te rues à tes caprices, pratiquant la gyrovagie.

Eh oui ! Sous le couvert de ta chape de couleur neige

Tu calomnies les évêques : aux bons tu imputes des crimes mensongers.

Dis-moi, race bestiale, race affranchie de toute loi,

Que te font les évêques ? Veux-tu prendre leur place<sup>86</sup> ? »

Malgré les relations autrefois entretenues par Girard de Blay avec le milieu érémitique à travers de bons rapports avec Géraud de Sales († 1120) et Robert d'Arbrissel († 1117), le prélat ne parvient pas à obtenir le soutien de leurs successeurs. Geoffroy du Loroux, alors à la tête de trois ermitages institutionnalisés, sort de sa retraite à la demande de Bernard de Clairvaux pour prendre fermement position et agir efficacement auprès du duc d'Aquitaine. À la fin de l'année 1134, après un long séjour en Italie auprès du pape Innocent II, Bernard revient en Aquitaine accompagné du légat Geoffroi de Lève, évêque de Chartres (1116-1149),

---

<sup>85</sup> La traduction proposée est celle de Oury, 1980, 136-137.

<sup>86</sup> La traduction proposée est celle de Oury, 1980, 138. Le terme de patarin est généralement utilisé pour désigner les membres de mouvements réformateurs ou hérétiques. Le terme vient de la *Pataria*, mouvement de réforme radicale à Milan en 1056-1057 ; les sarabaïtes sont des moines qui vivaient à deux ou trois réunis et qui n'avaient, à la différence des cénobites, ni règle ni pasteur ou abbé auquel se soumettre.

pour rencontrer le duc Guillaume X<sup>87</sup>. Leur action associée à celle Geoffroy du Loroux amène enfin le duc Guillaume X à se détacher définitivement de Girard d'Angoulême, mettant définitivement fin au schisme.

#### I.2.4. Girard de Blay déchu, Geoffroy du Loroux promu

Girard de Blay ayant perdu son plus solide et dernier appui en la personne du comte quitte Bordeaux pour rentrer à Angoulême. Déjà âgé, appauvri et désormais exclu, Girard décède peu de temps après, le 1<sup>er</sup> mai 1136. Il est inhumé dans la cathédrale d'Angoulême. Vraisemblablement en raison de son action de soutien, de son passé d'écolâtre et de maître de communautés conformes au nouveau monachisme, Geoffroy du Loroux est appelé à remplacer Girard de Blay sur le siège épiscopal de Bordeaux, entre le 8 et le 29 août 1136. Il n'est pas le seul ermite promu à une charge prestigieuse à la sortie du schisme, Lambert, abbé de La Couronne, accède au siège épiscopal d'Angoulême en 1136<sup>88</sup>.

Le pape reconnu légitime, Innocent II, expose sa colère au cours du concile tenu à Latran en 1139. Le décret qui en découle ordonne de « dégrader les personnes qu'il [Girard de Blay] avait ordonnées, déposer celles qu'il avait consacrées ». Il ajoute que « les prêtres et les ministres des autels ordonnés par Girard d'Angoulême » ont désormais l'interdiction d'exercer leur fonction et sont condamnés à rester définitivement à leur grade sans possibilité aucune d'évoluer dans la hiérarchie ecclésiastique<sup>89</sup>. Geoffroi de Lèves s'applique à faire détruire tous les autels que Girard de Blay, ou l'un de ses partisans, avait consacrés pendant la période du schisme. Le légat pousse le zèle jusqu'à ordonner l'exhumation du corps de Girard qui reposait depuis trois ans dans la cathédrale d'Angoulême. La dépouille du défunt est enfouie à l'extérieur de l'édifice : il est par ce geste exclu de la sainte Église, tel un hérétique<sup>90</sup>.

---

<sup>87</sup> Claude, 1953, 92.

<sup>88</sup> Gams, [1873], 1957, 490.

<sup>89</sup> Claude, 1953, 94.

<sup>90</sup> Claude, 1953, 94-95.

### I.3. Un épiscopat entre papauté et royauté

L'accession de Geoffroy du Loroux au siège prestigieux de l'archevêché bordelais illustre la réconciliation entre le pape Innocent II et le duc d'Aquitaine<sup>91</sup>. Ce lien avec Guillaume X l'amène dans l'entourage du roi Louis VI. Le duc, parti en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, décède en chemin le 9 avril 1137. Geoffroy du Loroux célèbre le mariage entre la fille de Guillaume X, héritière du duché d'Aquitaine, et le fils du roi Louis VI, le 8 juillet 1137, dans la cathédrale Saint-André de Bordeaux. Par cette union, Geoffroy du Loroux obtient de Louis VI le privilège des élections épiscopales et abbatiales au sein de la province. Après la mort Louis VI, le 1<sup>er</sup> août 1137, Louis VII devient roi et confirme ce privilège.

Cependant le début de son épiscopat est difficile car il se retrouve au sein du principal foyer anacletiste en Aquitaine. Isolé face au chapitre de chanoines partisans de son prédécesseur, il parvient toutefois à administrer son diocèse et sa province en appliquant sa vision réformatrice. Après une première phase mouvementée par la difficile réforme du chapitre cathédral, acquise en 1145, s'ensuit une autre période de troubles lorsque Louis VII part en croisade de 1147 à 1149. De nombreuses révoltes éclatent alors à Bordeaux. Dans une lettre écrite à Suger en 1149, Geoffroy de Rancon, à qui le roi avait confié la terre du Poitou, signale son passage dans la région de Bordeaux qu'il a trouvé très bouleversée<sup>92</sup>. Geoffroy du Loroux se révèle être d'un grand soutien pour Suger, régent lors de l'absence du roi. L'archevêque envoie régulièrement des comptes rendus de la situation à l'abbé de Saint-Denis<sup>93</sup>. L'archevêque déclare en effet dans une de ses lettres à Suger que Pierre, le vicomte de Gabardan a dévasté la terre du roi et qu'il est excommunié pour avoir assiégé la ville de Dax. Dans le même courrier, il signale le décès du gardien de la tour de Bordeaux qui n'est ni assez fortifiée ni assez approvisionnée<sup>94</sup>. Par une autre lettre envoyée en 1149 à Suger, Geoffroy du Loroux le prie de faire connaître sa décision quant à la place de prévôt de la ville de Bordeaux toujours vacante<sup>95</sup>.

La fin des révoltes de 1147-1149 ouvre sur une période plus calme et pacifique, au cours de laquelle Geoffroy du Loroux est enfin en mesure de se consacrer à la réforme du clergé,

---

<sup>91</sup> Foulon, 2004b, 46.

<sup>92</sup> Suger, éd. & trad. Gasparri, 2001, n° 58, 119.

<sup>93</sup> Boutouille, 2007, 86.

<sup>94</sup> Suger, éd. & trad. Gasparri, 2001, n° 108, 136-137.

<sup>95</sup> Suger, éd. & trad. Gasparri, 2001, n° 113, 138-139.

par la prédication synodale et par le soutien à la vie régulière monastique et canoniale. Pendant cette phase d'enracinement local et de réforme, l'archevêque est en collaboration étroite avec Rome et Paris. Le chapitre cathédral, pratiquant la vie commune et régulière, est l'exemple de l'idéal cher à Geoffroy du Loroux, idéal imitant le sacerdoce du Christ, en pratiquant l'ascèse et en servant son prochain. L'archevêque soutient en outre l'accession d'évêques issus de milieux érémitiques. Il favorise les implantations cisterciennes et il encourage activement les fondations canonales régulières. Il continue à prendre soin de ses premières fondations augustiniennes, Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et Saint-Pierre de l'Isle. Entre 1145 et 1150, il aurait implanté une communauté à Pleine-Selve dans le Blayais, confiée par la suite à l'ordre de Prémontré (Fig. 1)<sup>96</sup>.

Les six dernières années de son archiépiscopat (1152-1158) marquent l'apogée de sa carrière. Vraisemblablement septuagénaire, Geoffroy du Loroux est élu légat du pape Anastase IV en 1153 et du pape Adrien IV en 1158. Cette nomination peut être liée à l'évolution politique en Aquitaine. En effet l'union d'Aliénor avec Louis VII est dissoute en 1152 lors du concile de Beaugency que présidait l'archevêque de Bordeaux. L'abbé Suger s'opposait à cette désunion. Louis VII était fidèle à son conseiller et ce n'est qu'après le décès de ce dernier, en 1151, qu'il demande à annuler son mariage avec Aliénor d'Aquitaine. L'Empire Plantagenêt s'agrandit ensuite par l'union la même année de l'héritière du duché d'Aquitaine avec Henri Plantagenêt, futur roi d'Angleterre. Geoffroy du Loroux décède le 18 juillet 1158 et est inhumé dans la cathédrale Saint-André de Bordeaux<sup>97</sup>.

Ce rapide aperçu des principales étapes du parcours de Geoffroy du Loroux est à approfondir maintenant en particulier sur son action réformatrice au sein du chapitre cathédral et de la province ecclésiastique de Bordeaux.

---

<sup>96</sup> L'abbaye de Pleine-Selve est située dans l'actuel département de la Gironde.

<sup>97</sup> Foulon, 2009, 88-90. Pour l'inscription de Geoffroy du Loroux dans les nécrologues et obituaires, voir infra § I.4. L'emplacement de la sépulture de Geoffroy du Loroux dans la cathédrale de Bordeaux est un point abordé en Partie II.

## **II. L'œuvre réformatrice de Geoffroy du Loroux**

### **II.1. Un contexte particulier : la réforme « grégorienne »**

#### **II.1.1. Origine de la réforme**

Lors du concile d'Aix-la-Chapelle en 817, Louis le Pieux (814-840) promulgue un code monastique fondé sur la règle de saint Benoît afin de réformer les chanoines en leur imposant une vie régulière et en créant une règle valable dans tout l'Empire. Dès la fin du IX<sup>e</sup> siècle des tentatives de réforme des chapitres cathédraux sont réalisées à la suite du concile d'Aix. Au sein de nombreux diocèses du nord l'évêque met en œuvre les principes édictés par le concile en faisant construire un cloître, à comprendre dans le sens de la clôture du quartier cathédral ou du cloître tel que l'organe central du monastère autour duquel rayonnent église et annexes communes. Un cloître est mentionné à Rouen en 822 et à Autun en 883<sup>98</sup>. Dès les environs de l'an Mil, un mouvement de redressement parcourt les chapitres cathédraux mais aussi les collégiales, en mettant l'accent sur la pratique de la vie commune et la reconstitution d'un patrimoine commun.

Dans un premier temps les chanoines se contentent de revenir aux préceptes de la règle d'Aix alors que d'autres réformateurs remettent en question certains aspects de cette règle pour retourner à la tradition de l'Église primitive en matière de pauvreté et de vie commune. Dans le Midi de la France apparaissent dès 1038 des chanoines réguliers à Saint-Ruf en Avignon. En Italie, Pierre Damien et Hildebrand condamnent les défauts de la règle qui n'insiste pas assez sur la nécessité pour le clerc de pratiquer la vie en commun et la pauvreté évangélique. La règle d'Aix accepte en effet la propriété individuelle et les habitations particulières pour se retirer après les prières et les offices<sup>99</sup>. Ainsi la règle d'Aix se révèle trop peu sévère au sujet de la pauvreté car les chanoines n'ont pas l'obligation de renoncer à leurs biens personnels. Les abus se multiplient et le mode de vie des chanoines se rapproche de celui des laïcs. Cette laïcisation du mode de vie, accompagné d'un fléchissement des mœurs,

---

<sup>98</sup> Esquieu, 1994,41.

<sup>99</sup> Pon, 1972, 50-51.

découle également de l'emprise des laïcs sur les églises. Une nouvelle réforme devient alors nécessaire.

Au cours de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, un vaste mouvement de rénovation institutionnelle et spirituelle est engagé au sein de l'Église. Cet élan de restauration est insufflé par le pape Léon IX (1049-1054). Lors du concile de Latran, en 1059, le pape Nicolas II (1058-1061) encourage à son tour le mouvement de réforme canoniale : il demande aux meilleurs clercs de son Église de se regrouper au sein des églises pour lesquelles ils ont été ordonnés et d'adopter la vie commune. La recommandation est renouvelée en 1063 par le pape Alexandre II (1061-1073). La réforme s'étend après 1050 dans le reste de la France. Ce mouvement est traditionnellement appelé la réforme « grégorienne », du nom d'un de ses plus importants artisans, le pape Grégoire VII (1073-1085). L'objectif est de centraliser davantage les structures de l'Église en mettant l'accent sur la recherche d'une spiritualité supérieure, illustrée par la vie commune et une discipline inspirée de la pauvreté évangélique. La distinction est faite entre les chanoines séculiers qui n'ont pas consenti à abandonner les préceptes plus abordables de la règle d'Aix et les chanoines animés par un idéal fervent de vie apostolique sur le modèle de l'Église primitive et que l'on appelle dès le XI<sup>e</sup> siècle les chanoines réguliers<sup>100</sup>.

Les fondations et les transformations des chapitres issus de ce nouveau monachisme se multiplient alors en Occident. Ce retour à une vie apostolique est instauré surtout dans des fondations nouvelles et beaucoup moins au sein des anciennes cathédrales ou des anciennes collégiales qui sont souvent réticentes aux propos des réformateurs. L'initiative de ces fondations vient parfois d'évêques ou d'aristocrates puissants, mais elle peut émaner également de chanoines désireux de se rapprocher davantage de la vie parfaite. Cette recherche est illustrée également par un vaste mouvement d'érémisme qui parcourt les régions de la France de l'Ouest, mouvement à l'origine de nombreuses fondations régulières et qui n'est pas aussi marqué pour les régions de l'Est. La volonté de répandre la vie régulière se développe sous le pape Urbain II (1088-1099) qui multiplie les privilèges envers les communautés canonicales qui répondent à ses vœux. Le rôle majeur joué par l'abbaye de Cluny dans la réforme de l'Église est à souligner également, en particulier à travers l'action de l'abbé Pierre le Vénérable (1122-1156) qui apporte une conception plus stricte de la vie

---

<sup>100</sup> Pon, 1972, 50-51 ; Dereine, 1953, 354-405.

clunisienne et une forme plus sévère d'observance. L'Ordre essaime en Occident en implantant ou en restaurant de nombreux monastères<sup>101</sup>.

Plus précisément au sein des chapitres cathédraux l'introduction de la vie régulière se développe dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Cette règle n'est pas systématiquement celle d'Augustin et peut être une réalisation locale, parfois inspirée de la règle d'Aix. L'archevêque Dalmace installe des clercs réguliers au sein de la cathédrale de Narbonne vers 1090, réformés en chanoines vivant dans la régularité en 1130 par l'archevêque Arnaud<sup>102</sup>. Une réforme est entreprise au chapitre Saint-Étienne de Toulouse dès 1073 lorsque l'évêque Isarn impose aux chanoines la désappropriation individuelle et l'adoption du dortoir et du réfectoire<sup>103</sup>. Des bulles canoniales émanant de la curie d'Urbain II sont adressées à plusieurs chapitres cathédraux à la fin du XI<sup>e</sup> siècle : Pistoie en 1094, Maguelone, Cahors et Avignon en 1095 et Rodez en 1099. Ces bulles ne sont pas adressées à l'évêque mais aux dignitaires de l'église, à leurs successeurs et frères profès. Elles accordent la liberté d'élection des futurs dignitaires et font clairement allusion à la vie régulière. Le nom de saint Augustin n'est mentionné que pour Maguelone.

Ces nouvelles dispositions mises en place au sein des chapitres cathédraux, du temps d'Urbain II, sont consolidées dès le début du XII<sup>e</sup> siècle. À Carcassonne la règle augustinienne est lue au chapitre dès le début du siècle et à Rodez, Eugène III (1145-1153) considère en 1147 que la vie régulière correspond à la pratique de la règle de saint Augustin. Le pape Calixte II (1119-1124) soutient la réforme du chapitre cathédral de Mende en imposant la règle augustinienne en 1123<sup>104</sup>. Ainsi la règle de saint Augustin devient la règle associée aux chanoines réguliers<sup>105</sup>.

## II.1.2. Évêques réformateurs dans les régions de l'Ouest

Dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, avant de devenir évêque de Chartres, Yves (1090-1116) introduit la règle de saint Augustin parmi les chanoines de Saint-Quentin de Beauvais. Évêque, il prend sous sa protection la communauté de chanoines de Saint-Nicolas de Courville face à la

---

<sup>101</sup> Iogna-Prat, 1998, 12-13 ; Oury, 1980, 126-127.

<sup>102</sup> Becquet, 1989, 20.

<sup>103</sup> Becquet, 1963, 367.

<sup>104</sup> Becquet, 1989, 23.

<sup>105</sup> Les préceptes prévus par la règle de saint Augustin sont abordés plus loin (Cf. § II.4.1).

cupidité des moines de Marmoutier<sup>106</sup>. Une mense commune canoniale est attestée à Chartres en 1103 mais Yves ne parvient pas à appliquer la vie canoniale régulière. Il implante alors la réforme augustinienne à Saint-Jean-la-Vallée qu'il rattache étroitement à la cathédrale. L'abbé de Saint-Jean doit assurer des services au sein du chapitre cathédral. L'évêque réussit ainsi à aménager une présence régulière ponctuelle parmi les chanoines restés séculiers<sup>107</sup>. Comme Geoffroy du Loroux, Yves de Chartres valorise le modèle christologique. Il distingue les faux ermites de ces « pauvres, qui ont abandonné leur richesses pour suivre le Christ pauvre »<sup>108</sup>. Son successeur sur le siège de Chartres, Geoffroy de Lèves (1116-1149) est lui aussi proche du nouveau monachisme et poursuit l'œuvre réformatrice de son prédécesseur. Également légat, Geoffroy de Lèves tente de réorganiser la vie des diocèses aquitains en améliorant les relations entre les communautés religieuses, entachées par des conflits divers depuis le schisme d'Anaclet. Ulger, écolâtre à Angers dès 1107 à la suite de Geoffroy Babion, était lui aussi un maître réputé avant de devenir évêque d'Angers à partir de 1125, jusqu'en 1149. Grégorien dans ses actions, il s'efforce de lutter contre les empiètements des laïcs sur les biens de l'Église et il parvient à renforcer l'autorité épiscopale<sup>109</sup>.

Hildebart de Lavardin, évêque de Tours, se heurte également à l'opposition des chanoines face à une tentative de régularisation du chapitre. L'évêque est plus attiré par le modèle monastique, en particulier clunisien, que par le nouveau monachisme émanant des milieux érémitiques. Cluny représente pour Hildebart de Lavardin la forme parfaite et équilibrée de vie consacrée à Dieu<sup>110</sup>. Les chanoines de Tours considèrent en revanche que la règle d'Aix offre un niveau d'observance suffisant. Même lorsque l'archevêque tente de déposer un chanoine pour des abus avérés, ce dernier réussit à récupérer sa prébende en se rendant à Rome. L'évêque échoue dans la réforme de son chapitre et ne peut que limiter les abus séculiers répétés des chanoines<sup>111</sup>. Au Mans, dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, l'évêque Gervais (1036-1055) parvient à mettre en place une politique canoniale pour améliorer la vie liturgique et l'assiduité aux offices. Cependant les chanoines conservent leur prébende et un logement personnel. Poursuivie au XII<sup>e</sup> siècle par l'évêque Hildebart (1097-1125), cette

---

<sup>106</sup> Arnoux, 2004, 61.

<sup>107</sup> Foulon, 2008, 505.

<sup>108</sup> Arnoux, 2004, 61, note 13 : [...] *cum his pauperibus qui, relictis facultatibus propriis non in angaria baiulantes Christi crucem, sequuntur pauperum Christum.*

<sup>109</sup> Foulon, 2008, 325-326 : Autre évêque issu du milieu scolaire, Guy du Ploërmel, est élu au Mans en 1126. Le recrutement épiscopal en milieu scolaire est caractéristique de l'espace ligérien.

<sup>110</sup> Oury, 1980, 125-126.

<sup>111</sup> Foulon, 2008, 506.



politique n’aboutit pas au but escompté de voir les chanoines épouser une vie commune et poursuivre un idéal de pauvreté personnelle<sup>112</sup>.

Au sein des diocèses aquitains, tout d’abord à Angoulême, s’il n’avait pas soutenu le pape schismatique Anaclet, Girard de Blay serait certainement reconnu aujourd’hui au même titre que ces évêques qui, favorisant les implantations canoniales régulières, appliquent avec ferveur les idées grégoriennes. Son successeur sur le siège épiscopal, Lambert, était un chanoine régulier de saint Augustin au sein de l’abbaye de La Couronne. À Saintes, Bernard, évêque de 1141 à 1165-66, était l’ancien prieur de Sablonceaux, communauté implantée par Geoffroy du Loroux avant 1136. Dans le diocèse de Poitiers, face à l’expansion des abbayes exemptes qui ne génèrent plus de prieurés, l’évêque Pierre II (1087-1115) favorise l’implantation de congrégations de chanoines réguliers extérieurs, venant de Saint-Ruf d’Avignon ou de Lesterps en Limousin. Ainsi est fondée notamment l’abbaye de Celle-sur-Belle. Guillaume Adeleme (1117-1123) amène ensuite cette communauté à recouvrer son indépendance par rapport à Lesterps, et ce dès 1148, témoignant de la confiance de l’évêque envers les chanoines réguliers poitevins. Son successeur Guillaume Gilbert (1124-1140) favorise l’expansion des Fontevristes<sup>113</sup>. Les évêques Grimoard puis Gilbert de la Porrée, proches de l’archevêque bordelais, continuent à développer l’esprit de réforme grégorienne, comme leurs prédécesseurs.

### II.1.3. En Bordelais

À Bordeaux la réforme grégorienne est introduite par les conciles d’octobre 1079 et d’octobre 1080, présidés par les légats Hugues de Die et Amat d’Oléron. De nombreux conciles sont tenus par ces deux légats entre 1076 et 1082, générant la publication de canons réformateurs et la sanction d’évêques et abbés suspendus, déposés ou excommuniés, pour défaut de conduite tant au niveau de leur fonction que de leurs mœurs. Lors de deux conciles tenus à Bordeaux, le duc Gui Geoffroy et l’archevêque de Bordeaux se montrent favorables à la réforme. Les actes de Josselin de Parthenay témoignent alors de son adhésion au programme des réformateurs. Dès 1079 il tente la réforme du chapitre de chanoines de Saint-Émilion. La chartre qui commande cette restauration révèle un contexte particulier :

---

<sup>112</sup> Foulon, 2008, 506-508.

<sup>113</sup> Cherrier-Lévêque, 2010, 579-581.

l'archevêque y dénonce les investitures laïques et la simonie en citant les plaintes de plusieurs évêques au sujet du lieu où reposait saint Émilion, lieu possédé et aliéné par les laïcs, qu'il faut libérer de cette domination. L'archevêque agit alors pour obtenir du vicomte de Castillon qu'il abandonne sa mainmise sur ce lieu. Ainsi Josselin de Parthenay prend pied à Saint-Émilion face au pouvoir vicomtal en y imposant son ban<sup>114</sup>. L'archevêque soutient également l'implantation de l'abbaye de la Sauve Majeure, fondée par Gérard de Corbie le 28 octobre 1079 dans le diocèse de Bordeaux, entre la Garonne et la Dordogne. Conformément aux préceptes grégoriens, l'archevêque et le duc accordent de nombreux privilèges à Gérard de Corbie : le duc lui alloue des terrains à exploiter, lui attribue des droits de justice et l'immunité tandis que l'archevêque lui confère le privilège de l'exemption, soumettant la nouvelle abbaye à Rome et non aux pouvoirs locaux. L'archevêque fait de plus rédiger en 1085 une charte pour le rattachement de l'église Saint-Pierre de Comprian en Buch à la collégiale Saint-Seurin, église où plusieurs manifestations de simonie ont été avérées. Josselin de Parthenay confie cette église aux chanoines de Saint-Seurin pour qu'elle soit relevée spirituellement.

Son successeur Amat d'Oloron, archevêque de 1089 à 1101, est lui aussi un fervent défenseur des idées grégoriennes qu'il prend grand soin d'appliquer en sa province. L'égat du pape Grégoire VII, Amat d'Oloron est présenté comme un « ouvrier de la réforme grégorienne » dans un récit relatant un conflit entre les chanoines de Dax et l'évêque d'Oloron<sup>115</sup>. Il est actif pour appliquer les préceptes réformateurs mais il n'hésite pas à faire appel aux laïcs armés pour accomplir ses projets. Amat d'Oloron tente en effet d'agrandir par la force le territoire de son diocèse au détriment des chanoines de Dax. L'archidiacre dacquois Arnaud-Raymond considère l'évêque d'Oloron comme « un homme de très grande ruse et habileté » révélant la complexité du personnage. Beaucoup d'actes accomplis par Amat d'Oloron en tant que légat ont ensuite été condamnés par la papauté ou corrigés par Hugues de Die<sup>116</sup>. Ainsi les sources véhiculent une image double d'Amat, réformateur zélé mais usant de méthodes répréhensibles.

Amat d'Oloron préside un concile à Bordeaux en 1093 où il affiche sa lutte contre les détenteurs des biens de l'Église. Il accueille le pape Urbain II lors de sa visite à Bordeaux le 1<sup>er</sup> mai 1096, alors en tournée pour prêcher la première croisade. Amat d'Oloron serait à

<sup>114</sup> Boutoulle, 2000, 45-47.

<sup>115</sup> Ce récit figure dans l'acte n° 152 du *Liber Rubeus* de la cathédrale de Dax (Pon & Cabanot, 2004, 323-350).

<sup>116</sup> Pon & Cabanot, 2004, 77 ; Ryckebusch, 2004, 43 et note 79 : l'auteur souligne la nécessité de réévaluer le rôle d'Amat d'Oloron en tant que légat. Hugues de Die est nommé légat par Grégoire VII en 1075 ; Couderc, 2008, 135.

l'origine des premiers aménagements du quartier épiscopal à Bordeaux. Un cimetière est attesté à Saint-André à la fin du XI<sup>e</sup> siècle car les chanoines de Saint-Seurin se plaignent en 1081 de cet avantage alloué aux chanoines de Saint-André, avantage donnant lieu à la perception d'offrandes<sup>117</sup>. Les chanoines de Saint-Seurin prétendent que leur cimetière est consacré depuis les premiers temps de l'Église et voient d'un mauvais œil l'installation d'un nouveau cimetière dans la dépendance du chapitre cathédral, leur principal rival en la cité. Des bâtiments liés au quartier cathédral, non cités auparavant, apparaissent en outre dans les textes de cette période. En 1075, une charte de Guy Geoffroy porte sur un bien situé à l'extérieur de la cité, entre la porte Judaïque et la Devèze, où est signalée l'*aula* Saint-Amand, qui pourrait être interprétée comme le palais épiscopal, adossé à l'enceinte antique<sup>118</sup>. Une donation passée à la même époque par Eyquem Sanche, l'ancien archidiacre de Saint-André, à l'occasion de son entrée à l'abbaye de La Sauve-Majeure, indique des nouvelles habitations considérées comme des chasements épiscopaux, neuf autres quartiers de vigne au lieu-dit la Croix ainsi que, près de l'enceinte, une parcelle de terre à bâtir<sup>119</sup>.

Arnaud-Géraud de Cabanac, archevêque pendant près de trente ans, œuvre lui aussi pour réformer l'Église en son diocèse selon les idées grégoriennes. La restauration par Josselin de Parthenay du chapitre de Saint-Émilion n'a été respectée ni par les chanoines ni par Pierre vicomte de Castillon qui revient sur les concessions de son frère Olivier après 1080. Arnaud-Géraud de Cabanac réussit là où son prédécesseur avait échoué en parvenant à faire accepter la règle de saint Augustin au sein de la collégiale de Saint-Émilion. Pour intégrer efficacement la vie commune, il fait venir vers 1110 des chanoines réguliers de saint Augustin issus de la collégiale de Lesterps. Vraisemblablement suite à cette réforme, une nouvelle église est construite, pourvue d'un cloître et de bâtiments propres à la vie commune.

La communauté de chanoines fondée à Bourg au début du XII<sup>e</sup> siècle est elle aussi régularisée et adopte l'observance augustiniennne en 1124, sous l'épiscopat d'Arnaud de Cabanac. La même année, une charte du cartulaire de Sainte-Croix mentionne le lieu de la transaction, dans le cloître de Saint-André, sans autre précision<sup>120</sup>. La mention d'un cloître au

<sup>117</sup> Brutails, 1897, *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux*, n°16.

<sup>118</sup> Higounet *et al.*, 1996, *Grand cartulaire de la Sauve-Majeure*, n°402 ; Lavaud, 2009, III, 202-203 : une *aula* Saint-Amand est évoquée dans une charte du duc d'Aquitaine Guillaume VIII, datée du 1<sup>er</sup> décembre 1075. Entre 1227 et 1267, l'archevêque prétend avoir été spolié par les chanoines de la *domus Beati Amandi*, à laquelle est adjacente une place. Cette *aula* est probablement le palais épiscopal du XI<sup>e</sup> siècle, adossé à l'enceinte de la cité.

<sup>119</sup> Higounet *et al.*, 1996, *Grand cartulaire de la Sauve-Majeure*, n°403 : *domos infra civitatem usque ad murum, casamenta archiepiscopi, terram juxta murum in qua potest fieri domuncula*.

<sup>120</sup> AHG, 1892, t. 27, n° 38 : *Factum fuit istud anno Incarnationis Dominice millesimo centesimo vigesimo quarto, in capitulo Sancte-Crucis primum, et postea recitatum coram nobis et ab utraque parte comprobatum in claustro Sancti-Andree*.

sein de la cathédrale dès les années 1120 est à souligner, même s'il est délicat d'envisager une tentative de réforme sur cet indice, le seul à suggérer une vie commune pour les chanoines. Arnaud-Géraud de Cabanac perpétue en outre l'action de ses prédécesseurs favorables aux fondations régulières. Dans une charte écrite vers 1130, il autorise Geoffroy du Loroux et ses disciples à se fixer dans le Médoc pour fonder l'abbaye de l'Isle.

Bien que considéré comme un archevêque « intrus » par Gams dans ses séries épiscopales, Girard de Blay n'en est pas moins un défenseur des communautés régulières, au même titre que ses prédécesseurs<sup>121</sup>. Avant d'accéder au siège métropolitain, il entretient des relations étroites avec Robert d'Arbrissel, fondateur de l'Ordre de Fontevraud en 1100-1101. Même s'il favorise davantage Cluny, comme en témoigne plusieurs actes de son administration, Girard de Blay soutient aussi bien l'ancien monachisme que ces nouvelles observances émanant de l'érémisme<sup>122</sup>. Au sein même de son diocèse évolue le prédicateur Géraud de Sales qui voue plusieurs communautés d'origine érémitique à l'observance cistercienne. En 1113, Géraud de Sales fonde la communauté du Bournet en Angoumois. Girard de Blay introduit la vie régulière au sein de cette nouvelle abbaye en 1125. Encore au sein du diocèse d'Angoulême, l'évêque favorise d'autres monastères représentatifs de ce nouveau monachisme, dont l'abbaye de La Couronne qui adopte la règle de saint Augustin dans les années 1120<sup>123</sup>.

Geoffroy du Loroux, accédant ensuite au siège métropolitain, succède à des personnalités réformatrices plus ou moins influentes qui œuvrèrent bien avant lui. Fort d'un parcours le menant d'un canonicat séculier à Angers vers la vie d'ermite, avec un passage probable par une observance monastique, Geoffroy du Loroux est réputé pour ses talents de prédicateur quand il épouse la fonction d'évêque. Appelé à renouer avec la vie séculière, il présente un profil idéal pour poursuivre l'action réformatrice de ses prédécesseurs.

---

<sup>121</sup> Gams, [1873], 1957, 520.

<sup>122</sup> Oury, 1980, 121.

<sup>123</sup> Oury, 1980, 122-123.

## II.2. Régularisation du chapitre de Saint-André

Dès le début de son archiépiscopat, Geoffroy du Loroux doit faire face à l'hostilité du chapitre cathédral, composé essentiellement de chanoines qui soutenaient le pape schismatique Anaclet. Plusieurs lettres de Pierre le Vénérable révèlent le soutien indéfectible de Geoffroy du Loroux pour Innocent II. Nombreux sont les textes, émis entre 1136 et 1143, qui attestent de l'action de l'archevêque en relation continue avec son légat en Aquitaine, Geoffroy de Lèves, tout deux présidant des conciles et gérant divers litiges<sup>124</sup>.

Geoffroy du Loroux désire introduire la vie commune au sein du chapitre cathédral Saint-André en instaurant la règle de saint Augustin. Il entreprend de se rendre à Rome pour obtenir le soutien du pape dans ce projet de réforme. Un de ses sermons est consacré à justifier ce voyage pour aller lui demander conseil. Pour apaiser les chanoines anacletistes réticents, l'archevêque centre son discours non pas sur le pape impopulaire en milieu bordelais mais sur saint Pierre chargé par le Christ de construire son Église. Il souligne que l'unité ecclésiale nécessite l'adhésion première à saint Pierre<sup>125</sup>. Ayant ainsi justifié sa visite à Innocent II, Geoffroy du Loroux part à Rome et rentre de ce voyage *ad limina* en 1138. De retour à Bordeaux il entame la réforme du chapitre. Il impose aux chanoines un retour à une mense et à une vie communes par l'adoption de la règle de saint Augustin. Comme l'évêque d'Hippone, il souhaite conserver un mode de vie régulier en dépit de sa charge épiscopale. Cette action s'inscrit dans la mouvance de la réforme grégorienne mais elle vise surtout à amoindrir la puissance des chanoines partisans d'Anaclet. Les actes de simonie et de nicolaïsme sont en outre avérés chez les chanoines de Saint-André<sup>126</sup>. Geoffroy du Loroux projette de faire de l'église cathédrale un modèle exemplaire de discipline. Mais le chapitre se révolte. Les chanoines refusent le passage à la vie commune. En tant qu'anciens partisans d'Anaclet, ils s'opposent à ce nouvel archevêque fidèle à Innocent II. Une véritable adversité est de ce fait effective entre Geoffroy du Loroux et le chapitre. Abandonner de surcroît le confort de la vie séculière déplaît probablement aux chanoines.

---

<sup>124</sup> Foulon, 2003, 46-47.

<sup>125</sup> Foulon, 2003, 60 : il est question du sermon 41 ; Foulon, 2004a, 85-86.

<sup>126</sup> Foulon, 2009, 87-88 ; Oury, 1979, 291.

Le pape décide alors d'excommunier les chanoines, et ce dès 1138. Il ordonne lors du concile de Latran de 1139 de dépouiller de leur charge tous les anciens partisans d'Anaclet. Ils sont privés de leurs ordres cléricaux et de leurs bénéfices ecclésiastiques. Toutefois cette action excessive ne permet pas de résoudre la tension au sein du chapitre bordelais et la révolte se renforce. Geoffroy du Loroux est contraint de fuir la ville vers 1140. Il jette l'interdit sur la cathédrale, privant les fidèles de l'office divin en ce lieu. Peu de textes illustrent le quotidien pendant cette absence de l'évêque, tant au sein de la cathédrale en interdit et du chapitre de chanoines excommuniés, qu'au sein du chapitre de Saint-Seurin rival de Saint-André, qui profite probablement de cette situation<sup>127</sup>.

L'archevêque reste éloigné pendant environ cinq ans. Il trouve refuge auprès des évêques de Poitiers, Grimoald, ancien abbé des Alleuds, et son successeur Gilbert de la Porrée. Cette période est propice à l'archevêque pour tisser des liens étroits avec le roi Louis VII et son conseiller Suger, abbé de Saint-Denis. À la demande de Suger, Geoffroy du Loroux participe en 1144 à la consécration des parties orientales de la nouvelle abbatale de Saint-Denis reconstruite par l'abbé, en consacrant l'autel majeur dédié à la Vierge Marie dans la crypte. Geoffroy du Loroux peut aussi compter sur le soutien de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny dès 1122, et sur l'appui des cisterciens à travers ses liens avec Bernard de Clairvaux. Grâce à l'appui du roi Louis VII, qui adresse une lettre au prévôt de Bordeaux, aux nobles et aux bourgeois pour annoncer sa décision de soumettre les chanoines de Saint-André à la règle de saint Augustin<sup>128</sup>. Grâce aussi à l'appui de Bernard de Clairvaux, Geoffroy du Loroux rentre victorieux à Bordeaux en 1145, après cinq années d'absence. De son côté Bernard de Clairvaux effectue un voyage dans le Sud-Ouest de la France, de mai à juillet 1145, pour endiguer des vagues d'hérésie dans la région toulousaine. Il s'arrête à Bordeaux pour résoudre le litige entre Geoffroy du Loroux et son chapitre<sup>129</sup>. La charte attestant l'instauration de la règle augustinienne au sein du chapitre Saint-André est conservée. Elle confirme le soutien du Siège Apostolique à l'œuvre de Geoffroy du Loroux. Les papes cités dans la charte, Innocent II (†1143) et Lucius (†1145), tous deux issus de milieux érémitiques et Eugène III (1145-1153) ancien moine cistercien et proche de Bernard, encouragent la régularisation voulue par l'archevêque. La charte révèle également que les communautés régulières soutiennent Geoffroy du Loroux, car les principaux témoins de cet accord appartiennent au clergé

<sup>127</sup> Foulon, 2009, 85-86.

<sup>128</sup> AD Gironde, G 268 ; Une photographie de cette lettre rédigée par Louis VII est publiée dans le catalogue *Bordeaux 2000 d'histoire*, présidé par Higounet, 1971a, 182-183.

<sup>129</sup> Lavaux, 2009, 202 : en 1145, Bernard de Clairvaux règle le conflit entre Geoffroy du Loroux et les chanoines de Saint-André *in domo archiepiscopi*.

régulier : Pierre, abbé de Saint-Romain de Blaye, régularisé en 1135, Aimon, abbé de la collégiale de Saint-Émilien réformée vers 1110 et Guido chargé du monastère cistercien de Charlieu fondé en 1131<sup>130</sup>. Les chanoines de Saint-André déclarent être disposés à accomplir les demandes des légats afin de rétablir la paix. L'excommunication des chanoines, prononcée par Innocent II en 1138, avait ainsi duré 7 ans.

La tâche d'introduire la vie selon la règle au sein d'un chapitre déjà existant est difficile mais n'est pas une exception. L'observance augustinienne est ainsi imposée notamment au chapitre déjà existant de Saint-Nicolas de Poitiers. Cette communauté est fondée par la comtesse Agnès vers 1050. Lorsque son fils Guillaume tente d'introduire la règle de saint Augustin vers 1083-1086, le conflit avec les chanoines est d'une telle ampleur que le duc décide de donner l'église à l'abbaye clunisienne de Montierneuf<sup>131</sup>. De même à Paris où l'évêque Étienne de Senlis (1124-1142) mène une politique de régularisation et d'affaiblissement des membres du chapitre cathédral, politique semblable à l'initiative de Geoffroy du Loroux à Bordeaux<sup>132</sup>.

Par cette réforme enfin appliquée, l'archevêque bordelais souhaite modifier en profondeur les habitudes quotidiennes des chanoines imprégnées d'individualisme. Leurs nouvelles obligations, conformément à la règle de saint Augustin, sont plus contraignantes que les préceptes de la règle d'Aix, en particulier dans le domaine de la pauvreté. Il faut résoudre alors le problème des prébendes puisque la vie en commun impose une mise en commun des biens et une pauvreté individuelle. Ainsi est adopté le principe d'une seule mense canoniale indivise et suffisante au quotidien des chanoines. Le nombre de chanoines passe à Saint-André de 25 à 14 conformément aux idées réformatrices qui visent à lutter contre le surpeuplement des chapitres et ainsi diminuer les ressources nécessaires au quotidien de la communauté.

Cependant face à un changement si radical, les chanoines demandent des contreparties. L'application de la règle au sein du chapitre jusqu'alors séculier comprend des modalités d'adaptation, de transition. Il est en effet précisé dans la charte que les chanoines ont accepté « d'introduire et de conserver pour toujours la vie canoniale régulière dans l'église Saint-André, de la manière suivante : ceux qui restaient vivants, soit décédant un par un, soit par l'acceptation d'un changement de vie, soit de toute autre manière pourvu que cela se fit avec leur accord et dans la paix, abandonneraient la prébende qu'ils avaient dans l'église et des

---

<sup>130</sup> Foulon, 2009, 87 et note 56.

<sup>131</sup> Foulon, 2009, 88 et note 62.

<sup>132</sup> Foulon, 2004a, 79.

chanoines réguliers leur seraient substitués par la main de l'archevêque de Bordeaux<sup>133</sup> ». En d'autres termes, non seulement les chanoines voient ainsi leurs intérêts financiers ménagés mais la règle augustinienne n'est adoptée immédiatement que par ceux qui le souhaitent... Les chanoines peuvent refuser la règle et continuer à vivre selon leurs habitudes passées et conserver leur prébende. La vie est donc double pendant cette phase de transition où cohabitent les chanoines récalcitrants et les réguliers mais ils vivent communautairement, notamment en prenant les repas ensemble au réfectoire.

Il semble que le pape Innocent II ait demandé à Geoffroy de Lèves de charger l'archevêque de Bordeaux, et ce avant 1140, de réformer aussi la mense commune du chapitre Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers. Toutefois les textes ne témoignent pas d'une réforme interne semblable à celle de Saint-André<sup>134</sup>.

Cette expansion de la vie régulière s'établit sur le territoire aquitain à travers l'action de plusieurs archevêques attachés à répandre la règle de saint Augustin. Au sein des diocèses dépendant de Bordeaux, certaines collégiales sont réformées et d'autres sont créées. Une règle, intégrant les coutumes locales et rédigée spécifiquement pour un chapitre, parfois avec des influences hispaniques, peut être adoptée dans un premier temps avant d'instaurer la règle augustinienne<sup>135</sup>. Le développement de la règle de saint Augustin dans le Sud-Ouest est plus tardif et difficile comme l'illustre la réforme par Geoffroy du Loroux du chapitre Saint-André. Au sein du chapitre cathédral de Dax, les chanoines vivent également selon une règle au XII<sup>e</sup> siècle mais il n'est pas précisé laquelle. Malgré un développement plus tardif, il semble que les chapitres méridionaux soient restés plus longtemps réguliers que les chapitres des cathédrales du nord de la France<sup>136</sup>.

La réforme ainsi accomplie au sein de son chapitre, certes avec des compromis, marque le début de l'épiscopat de Geoffroy du Loroux. Les textes ne rapportent pas d'autre conflit entre l'archevêque et son chapitre jusqu'à la fin de son épiscopat. Soucieux que l'église métropolitaine soit un modèle de vie régulière, Geoffroy du Loroux travaille aussi à répandre cet idéal au sein de la province ecclésiastique, tant par une intense activité de prédication que par le soutien aux communautés régulières.

---

<sup>133</sup> AD Gironde, G 268 ; Foulon, 2009, 89.

<sup>134</sup> Cherrier-Lévêque, 2010, 585.

<sup>135</sup> Pon, Cabanot, 2004, 49 ; Ryckebusch, 2004, 17-18.

<sup>136</sup> Ryckebusch, 2004, 17.



## II.3. La réforme par la prédication

### II.3.1. L'œuvre oratoire de Geoffroy Babion : une riche collection de sermons

D'un point de vue d'ensemble, deux phases apparaissent dans la production des œuvres oratoires au Moyen Âge. Jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, la plupart des auteurs sont connus voire édités. L'écriture de sermons s'amplifie ensuite à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au XIII<sup>e</sup> siècle en raison du nombre croissant de prédicateurs donnant lieu à une production de nombreux sermons. Souvent regroupés en florilèges anonymes, leur étude se complique alors. Au XIII<sup>e</sup> siècle les œuvres oratoires deviennent le genre littéraire le mieux représenté<sup>137</sup>.

L'œuvre oratoire de Geoffroy Babion<sup>138</sup> est à situer dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, avant l'accroissement et la diversification de ce type de source. Commencée alors qu'il était écolâtre à Angers, son œuvre oratoire est continuellement enrichie au cours de son archiépiscopat, et ce toujours sous son surnom de Babion. Ses sermons reflètent une culture très monastique et patristique, profondément spirituelle<sup>139</sup>. Les récents travaux de J.-H. Foulon sur la collection de sermons attribuables à Geoffroy Babion mettent en évidence des erreurs dans la liste restituée par J.-P. Bonnes : sur les 76 sermons qu'il attribue au prélat, moins de 70 pièces seraient en définitive de la main de Geoffroy Babion. La collection ainsi restituée et attribuée à Geoffroy Babion est l'une des plus complètes et des plus riches de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Elle reflète à la fois l'essor de la vie intellectuelle issue des milieux scolaires, l'idéologie portée par le nouveau monachisme et la nécessité d'une pastorale épiscopale soutenue.

J.-H. Foulon, en reprenant toute l'enquête sur cette collection, établit que les milieux d'origine des manuscrits, quand ils sont identifiés, révèlent une proximité géographique. La renommée de Geoffroy Babion s'étend dans l'ouest de la France et dans l'Empire Plantagenêt, aussi bien au sein de communautés monastiques que canoniales, telles Saint-Aubin d'Angers, Jumièges, Clairvaux ou Saint-Victor. Les sermons de l'écolâtre servent à nourrir les médiations des communautés régulières, mais aussi à alimenter les préceptes

---

<sup>137</sup> Foulon, 2004a, 65.

<sup>138</sup> L'œuvre oratoire de l'écolâtre devenu archevêque est restée sous le nom de Babion.

<sup>139</sup> Foulon, 2008, 151.

réformateurs. L'œuvre oratoire de Geoffroy Babion est utilisée par la communauté de Saint-Victor de Paris qui développe une pastorale proche. Dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle certains de ses sermons voués au temps liturgique sont traduits en langue vernaculaire pour faciliter la prédication des prêtres desservants les églises de Saint-Martial de Limoges<sup>140</sup>.

J.-H. Foulon souligne que cette collection a subi plusieurs refontes successives. Il établit que la collection présente un ordre privilégié lié à des regroupements thématiques répondant aux besoins de la prédication : certains traitent du cadre liturgique, d'autres s'adressent à des contemplatifs ou au clergé lors des synodes, d'autres encore sont appropriés pour une dédicace d'église et pour le peuple. Ainsi cette collection est vouée à divers usages : alimenter la lecture spirituelle des religieux, nourrir le propos d'autres prédicateurs voire aider les prêtres au sein de leur paroisse. Cependant cet ordre peut être dû à un rassemblement postérieur de ces textes, au XIII<sup>e</sup> ou au XIV<sup>e</sup> siècle, sans être fidèle à la constitution initiale du corpus. L'ordre final de la collection qui a prévalu au XIII<sup>e</sup> siècle est sûrement imposé par son côté pratique. J.-H. Foulon propose la classification suivante : le cycle liturgique, les sermons monastiques et synodaux, les sermons de dédicace, les sermons au peuple et les emprunts aux Pères. Après reprise de l'enquête effectuée par ses prédécesseurs, J.-H. Foulon aboutit à une collection de presque 70 sermons attribuables à Geoffroy Babion. Les sermons ayant été parfois consignés en deux groupes, J.-H. Foulon propose d'y voir une correspondance avec les étapes de l'épiscopat de Geoffroy du Loroux. En effet, la première partie est consacrée à la régularisation du chapitre cathédral, achevée en 1145 après son retour victorieux à Bordeaux ; la seconde débute après les troubles urbains à Bordeaux en 1147-1149. La paix retrouvée, l'archevêque peut mener plus paisiblement sa politique réformatrice. Un premier essai de recueil, lié principalement au cycle liturgique, pourrait alors correspondre à une première organisation de ses œuvres vers 1145-1147 et un second regroupement complémentaire pourrait être envisagé à la fin de sa vie dans les années 1150<sup>141</sup>.

Dans la collection, cinq sermons sont des emprunts à Césaire d'Arles, Augustin et Grégoire le Grand. En effet, si l'œuvre oratoire de Geoffroy Babion traduit un effort de renouvellement et de rédaction personnelle, d'adaptation pastorale d'autres sermonnaires, il apparaît en profonde continuité avec la prédication patristique. Sa collection se situe dans l'esprit des Pères de l'Église. Il est en outre nettement attiré par le genre de l'homélie. J.-H. Foulon souligne que les textes diffusés ne représentent certainement qu'un faible aperçu de la prédication effective de Geoffroy du Loroux. Il remarque que sur 22 ans d'épiscopat, 32

<sup>140</sup> Foulon, 2004a, 90 : l'auteur renvoie à G. Hasenohr, « La prédication aux fidèles dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle : l'enseignement des "sermons limousins" », *Heresis*, XXX, 1999, 53-91.

<sup>141</sup> Foulon, 2004a, 85.

sermons ont été conservés, avec une prédilection pour la semaine sainte et le carême, un temps de Noël moins représenté et une dévotion particulière à la Sainte Croix<sup>142</sup>. Ces sermons révèlent surtout la préférence du prélat pour l'image du Christ, le modèle à suivre pour l'exemple de pauvreté, de service envers son prochain et du pasteur guidant son troupeau.

### II.3.2. Un modèle christologique

L'image du Christ comme modèle à suivre est un élément récurrent dans la prédication de Geoffroy du Loroux. Il affirme à ses frères « Vous êtes ceux qui suivez le Christ » pour présenter Jésus comme le modèle à suivre, celui du Seigneur incarné venu entre les hommes pour leur montrer la voie<sup>143</sup>. L'image du Christ exemple de pauvreté est présente dans ses sermons aux contemplatifs mais aussi dans le reste de sa prédication. Jésus était riche par sa divinité et il s'est fait pauvre en épousant la condition humaine. Il repoussait les vices et pratiquait les vertus et il n'ordonnait rien qu'il n'ait assumé lui-même auparavant. Par sa mort sur la croix, Jésus sauvait l'homme du péché car ainsi il répandait la Parole de Dieu. J.-H. Foulon évoque alors la kénose du Verbe : par son incarnation et sa mort terrestre, le Christ répand la Parole de Dieu, le Verbe, comme une graine jetée en terre qui ne se vide pour produire des fruits que si elle « meurt ». Ainsi le Christ qu'il faut suivre est un Christ pauvre et crucifié<sup>144</sup>.

Cette idée de suite du Christ amène ainsi vers un modèle à imiter. La divinité de Jésus n'est pas accessible mais son humanité qui l'a rendu proche des hommes, elle, est imitable. Geoffroy du Loroux encourage à devenir un imitateur du Christ en évoquant la robe de ce dernier : « Cette robe, c'est le Christ que l'on doit revêtir par la conformité et par l'imitation... »<sup>145</sup>. Pour être semblable au Seigneur, il faut suivre son Fils incarné pour s'y conformer et lui être étroitement lié. Cette imitation doit être volontaire et non contrainte : il faut la ressentir à la fois en son être intérieur et aussi refléter les sentiments de service et de don volontaire, à l'exemple du Christ. Cependant Geoffroy du Loroux n'incite pas à choisir une pauvreté trop ascétique voire mortifiante : celle pratiquée au sein de l'abbaye de

---

<sup>142</sup> Foulon, 2004a, 87-91.

<sup>143</sup> Foulon, 2009, 102, note 115 : sermon 36, 882A : *Vos estis Christum secuti*.

<sup>144</sup> Foulon, 2009, 102 ; Foulon, 2004a, 93.

<sup>145</sup> Foulon, 2009, 104 : sermon 38, 891C : *Prima stola est Christum induere per conformitatem et imitationem*.

Clairvaux serait une imitation du Christ dans sa Passion, or l'imitation du Christ ne nécessite pas d'expérimenter un ascétisme extrême.

Dans la prédication de Geoffroy du Loroux l'exemple du Christ éclipse celui de l'Église primitive. Depuis le milieu du XI<sup>e</sup> siècle les idées réformatrices s'orientent vers l'aspiration à un christianisme imitant non pas la communauté apostolique mais le Christ lui-même, à la recherche d'une christianisation opérée plus en profondeur. Non seulement le clerc doit suivre ce modèle mais il doit aussi en être le vecteur vers les fidèles. Le processus d'imitation ne doit pas s'arrêter au clerc mais doit s'étendre à l'ensemble de la société. Le Christ est le modèle pour le clerc qui devient le modèle pour le fidèle. Le clerc imitateur doit véhiculer le service au prochain et de bonnes mœurs et il doit participer à assurer le salut, le sien et celui des autres : le prêtre prêche au laïc la bonne parole mais il doit la mettre d'abord lui-même en pratique pour donner l'exemple ensuite<sup>146</sup>. Pour l'archevêque, le prêtre est une clef de la réforme car il est un vecteur de grâce et de médiation du Christ vers le fidèle. Car la première fonction du clergé est de guider le peuple de Dieu vers son salut. Geoffroy du Loroux emploie dans la moitié de ses sermons le terme de pasteur évoquant ainsi à la fois la conduite et le soin du troupeau. La prédication de l'archevêque revêt donc deux formes, la parole et l'exemple. La responsabilité du troupeau repose à la fois sur la louange à Dieu et le service du prochain. Comme son ami Bernard de Clairvaux, Geoffroy du Loroux se fait ainsi le chantre de la charité et de l'amour divin.

Geoffroy du Loroux précise que cette prédication ne peut être effectuée par le prêtre que si ce dernier peut accéder par lui-même aux Saintes Écritures, en d'autres termes qu'il doit être lettré, pratiquer l'étude et la lecture. Le prêtre idéal tel qu'il ressort à travers des sermons de l'archevêque doit être instruit pour comprendre, appliquer, maîtriser et transmettre le message divin<sup>147</sup>.

Pour Geoffroy du Loroux enfin, la vie claustrale permet une parfaite dilection spirituelle et représente alors le choix parfait de vie à adopter pour imiter le Christ.

---

<sup>146</sup> Foulon, 1993, 52-53.

<sup>147</sup> Foulon, 2004a, 95 ; Foulon, 1993, 60.

## **II.4. L'œuvre réformatrice de Geoffroy du Loroux par le soutien aux communautés régulières**

### II.4.1. Spiritualité canoniale et conception monastique de Geoffroy du Loroux : la promotion de la règle de saint Augustin

Avant de présenter les traits de la spiritualité de Geoffroy du Loroux relative à sa conception de la vie canoniale, rappelons brièvement l'élaboration de la règle de saint Augustin et revenons sur l'origine des chanoines et des chanoines réguliers.

#### II.4.1.1. Saint Augustin

Augustin est un grand prédicateur avant de devenir évêque d'Hippone (395-430). Considéré comme un des Pères de l'Église, il développe une activité pastorale intense et s'engage dans les conflits au sein du clergé. Auteur de plusieurs écrits, il n'a pas rédigé une règle clairement destinée à régir la vie au quotidien des frères – chanoines – qui vivent à ses côtés à Hippone. Quelques textes, adressés à des clercs ou à des laïcs, formulent des conseils de vie. Les suiveurs d'Augustin, désireux d'imiter sa vie exemplaire, les ont ensuite compilés pour former une règle de vie. Plusieurs éléments composent alors ce que l'on appelle la règle de saint Augustin. Un premier texte écrit par Augustin est un *praeceptum*, adressé en 397 à un groupe de laïcs. Il renferme les conseils moraux et les pratiques concernant l'habillement et la nourriture, le soin des malades, l'obéissance au supérieur, et les rapports avec les personnes extérieures à la communauté, en particulier les femmes. Ce texte est considéré comme le plus important.

Dans une lettre adressée vers 411-414 à une communauté de religieuses, Augustin évoque également des préceptes du quotidien de la vie commune.

Un troisième texte, l'*ordo monasterii*, fixe un régime liturgique en partageant l'année en trois saisons et recommande le travail manuel, le silence, l'abstinence constante, la

désappropriation et l'obéissance. Deux autres sermons d'Augustin destinés aux clercs et vantant la vie commune sont connus également mais répandus séparément<sup>148</sup>.

L'ensemble de ces textes représente une base de réflexion pour ceux qui ne sont plus attirés par les autres règles en usage, notamment celle émanant du concile d'Aix au IX<sup>e</sup> siècle. Les textes d'Augustin sont de plus en plus adoptés, surtout les deux premiers car l'*ordo monasterii* est rejeté par plusieurs. Deux branches se constituent, celle des chanoines qui refusent la désappropriation et celle de ceux qui adoptent la règle dans son intégralité. La première, l'*ordo antiquus*, qui représente la branche la moins austère, ne rejette pas entièrement la règle d'Aix élaborée par Louis le Pieux mais en modifie les préceptes. L'ordre est strict sur la vie en communauté mais peu ascétique. La seconde, l'*ordo novus*, refuse totalement la règle d'Aix considérée comme la source d'une décadence du clergé. Plus austère, cet ordre est le choix de nombreuses communautés de chanoines réguliers au cours du XII<sup>e</sup> siècle<sup>149</sup>.

#### II.4.1.2. Origine des chanoines et chanoines réguliers

À l'époque carolingienne le clergé est souvent partagé en trois ordres : *ordo monachorum*, *ordo canonicorum*, *ordo sanctimonialium*. Le premier est constitué des moines rassemblés à cette époque sous la règle de saint Benoît, le second réunit les chanoines et le troisième regroupe toutes les religieuses sans distinction aucune. Les chanoines se démarquent des moines car ils ne se coupent pas du monde. Le mot de chanoine (*canonicus*) apparaît dans les actes de conciles du VI<sup>e</sup> siècle, à Clermont en 535, à Tours en 567, pour désigner un membre du clergé vivant de façon régulière et répétant les mêmes prières chaque jour. Le chanoine est, comme tout autre clerc, au service de la communauté pour assurer la liturgie. Il se distingue du moine par la formation qu'il a reçue et il ne suit pas de règle de vie aussi complexe que celle des moines<sup>150</sup>. La tentative de Louis le Pieux d'uniformiser les différents ordres aboutit lors du concile d'Aix à plusieurs textes qui organisent la vie des chanoines par rapport à celles

<sup>148</sup> Veyrenche, 2009, 36-40 ; Mayeur *et al.*, 1994, 150-151.

<sup>149</sup> Le Goff & Vauchez, 1988, 285-415 ; Verheijen, 1967, 117-125 : l'auteur évoque Yves de Chartres comme le possible acteur qui sépara l'*ordo monasterii* du *praeceptum longius*, donnant lieu à la *regula recepta* qui régissait l'*ordo antiquus*.

<sup>150</sup> Parisse, 2009a, 7-11.

des moines : les chanoines sont des clercs, ils reçoivent les ordres et sont attachés à une église publique, ils ne suivent pas de règle aussi stricte que celles des moines et ils se remarquent par la tonsure et certains habits. Les points qui posent problème et qui sont à l'origine de nombreuses critiques envers les chanoines sont les suivants : le contact avec le monde est interdit au moine mais autorisé au chanoine qui est au service du peuple (baptême, sépulture, office), le chanoine n'est pas contraint de respecter la clôture et il peut conserver des biens personnels. Ces facilités accordées aux chanoines déplaisent à Grégoire VII et aux réformateurs<sup>151</sup>. Les papes cherchent dans un premier temps à faire appliquer la règle d'Aix<sup>152</sup>. L'intérêt d'Urbain II pour les chanoines réguliers est illustré à travers des textes qui inscrivent le statut canonial dans le droit de l'Église. Un concile tenu à Plaisance en 1095 préconise de renoncer à la propriété personnelle et de vivre en commun suivant les institutions d'Augustin et de Prosper. Urbain II insiste sur l'importance de la désappropriation mais sans prendre systématiquement comme référence la règle de saint Augustin, à la différence des papes du XII<sup>e</sup> siècle<sup>153</sup>.

Les chanoines réguliers représentent ainsi une nouvelle famille au sein de l'Église qui prend forme peu à peu depuis la tentative d'organisation de la société chrétienne par les dirigeants carolingiens. La règle de saint Augustin participe à l'unification et à la clarification de ce groupe au sein du clergé. Les textes d'Augustin constituent un ensemble commode d'utilisation pour les premiers chanoines réguliers mais ce n'est qu'à partir de Calixte II (1119-1124) que la documentation pontificale utilise l'expression « règle de saint Augustin » (*regula beati Augustini*). Vers 1135, au cours du pontificat d'Innocent II (1130-1143) l'*Ordo canonicus* est désormais assimilé à la règle de saint Augustin<sup>154</sup>.

#### II.4.1.3. Geoffroy du Loroux et les chanoines réguliers de saint Augustin

L'expression « chanoines réguliers » n'apparaît ni dans les chartes où Geoffroy du Loroux intervient ni dans ses sermons. Toutefois ses fondations sont confiées à des chanoines réguliers suivant la règle de saint Augustin. Ce constat n'est pas contradictoire dans le sens où une spiritualité propre aux chanoines réguliers n'est pas bien définie, en particulier dans les

---

<sup>151</sup> Parisse, 2009a, 9.

<sup>152</sup> Veyrenche, 2009, 55-56.

<sup>153</sup> Veyrenche, 2009, 65-66.

<sup>154</sup> Veyrenche, 2009, 66, note 150.

années 1130 où ils commencent à peine à avoir un statut déterminé. Quoiqu'il en soit, Geoffroy du Loroux est bien un acteur de la vie canoniale. Comme nous l'avons évoqué précédemment, il assiste à des implantations de collégiales régulières lorsqu'il est chanoine séculier à Angers. Il est attiré ensuite par l'idéologie des milieux érémitiques qui se développent alors dans la France de l'Ouest au XII<sup>e</sup> siècle. Cette sensibilité éprise de l'humanité du Christ explique la valeur alors attachée à une pauvreté volontaire. Le choix de la pauvreté permet, au-delà d'être un simple suivant, de devenir un imitateur du Christ. Mais cette pauvreté ne doit pas être trop excessive et selon Geoffroy du Loroux le cloître canonial est l'expression parfaite de cette pauvreté. Le milieu claustral est de plus la place parfaite, selon le réformateur, pour connaître une véritable dilection spirituelle<sup>155</sup>. Cette vision de la vie en communauté traduit un esprit augustinien et pourrait être un trait caractéristique d'une spiritualité canoniale<sup>156</sup>. Dans les sermons de Geoffroy du Loroux adressés aux religieux, les idées d'unité fraternelle et d'unanimité sont récurrentes. La vie en commun des frères au sein d'une même abbaye reproduit la communion interpersonnelle figurée par Dieu qui est Un. Vivant ensemble, les frères forment une seule âme, partagent la même vie et la même nourriture. La vie commune est le bon chemin car le Christ aime l'unité<sup>157</sup>.

L'amour de Dieu est recherché en priorité dans la vie contemplative et il doit être associé à l'amour du prochain. Mais il doit surtout être lié à la charité, comme Dieu qui donna son propre Fils et Jésus qui donna sa vie terrestre. La vertu de charité doit unir les frères entre eux. La charité est essentielle dans le *praeceptum*, le précepte évoqué par saint Augustin dans ces textes voués à régir la vie commune<sup>158</sup>. Toujours suivant l'image du Christ venu s'offrir lui-même, il doit prévaloir chez les réguliers un idéal de service et d'édification du prochain. Les frères s'entraident les uns les autres et se soutiennent par l'exemple que chacun est pour l'autre à l'intérieur de la communauté. Édifier autrui est ensuite possible en donnant l'exemple.

Même si Geoffroy du Loroux insiste beaucoup sur cette idée d'imiter et de donner l'exemple, il ne développe pas la nécessité d'une prédication par la parole. Il distingue en effet la vie active de la vie contemplative. Geoffroy du Loroux réserve le concept de la vie

---

<sup>155</sup> Foulon, 2009, 105, note 130 : sermon 20, 544B : *Sed quia forsitan viam nescitis, viam docet Apostolus cum subdit : « Ambulate in dilectione »*. Geoffroy du Loroux appelle ses frères à une authentique dilection spirituelle, selon une expression empruntée à la règle de saint Augustin, où le Christ invite les siens à marcher à sa suite, en dilection.

<sup>156</sup> Foulon, 2009, 104.

<sup>157</sup> Oury, 1975, 302.

<sup>158</sup> Verheijen, 1967, 148 ; Foulon, 2009, 105.



active aux laïcs, mariés, voués aux œuvres de miséricorde. La vie contemplative, elle, est une identité commune où se retrouvent la vie canoniale et monastique. Le prédicateur n'envisage pas une complémentarité entre la vie active, vouée à l'amour du prochain, et la vie contemplative totalement adonnée à l'amour de Dieu. Ces deux états de vie sont inégaux et surtout distincts. Geoffroy du Loroux propose un idéal où l'apostolat ne peut se concilier avec la contemplation. Ainsi les réguliers ne sont pas tenus d'exercer une charge apostolique. Comme Yves de Chartres, Geoffroy du Loroux est peu favorable à une charge pastorale chez les clercs réguliers car elle les empêche de vaquer totalement à Dieu. La charge des âmes est confiée au clergé séculier où les prêtres ont la charge des brebis qu'ils doivent mener vers l'obtention du salut<sup>159</sup>. Cette restriction de la vie active à la vie laïque, conjugale et séculière, différencie nettement Geoffroy du Loroux de la majorité de ses contemporains. Les chanoines réguliers sont rangés parmi les contemplatifs et n'ayant aucune charge séculière, ils peuvent s'adonner pleinement à Dieu. Lorsque Geoffroy du Loroux est invité à sortir de sa retraite et accède au siège épiscopal, il entreprend comme nous l'avons vu de diffuser cet idéal d'édification en un modèle sacerdotal généralisable au clergé séculier. Bien que l'absence de pauvreté chez les séculiers limite grandement l'application d'un tel idéal, la spiritualité canoniale de l'archevêque imprègne nettement sa prédication synodale adressée au clergé bordelais.

#### II.4.2. Protection de ses fondations canoniales régulières

Comme nous l'avons vu précédemment, Geoffroy du Loroux est à la tête de trois communautés en cours d'institutionnalisation lorsqu'il est appelé par l'abbé de Clairvaux pour l'aider à dissoudre le schisme d'Anaclet. Geoffroy du Loroux continue à veiller sur ses fondations après avoir été promu au siège métropolitain.

L'archevêque prend sous sa protection l'abbaye de l'Isle et celle de Fontaine-le-Comte en 1153<sup>160</sup>. La même année, quasiment en même temps, il fait rédiger un rappel de dons faits à la communauté de l'Isle. Ce document relate des dons de terres et de matériaux alloués à

---

<sup>159</sup> Foulon, 2009, 99-101.

<sup>160</sup> AD Gironde, H 2008, Pour Fontaine-le-Comte : AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 4 et Cf. Annexes, textes 2. Pour l'Isle : AD Gironde, H 2008, Cf. Annexes, texte 5. Une analyse plus approfondie de ces textes est proposée dans la Partie II consacrée à l'étude des fondations de Geoffroy de Loroux.

l'abbaye par Gombaud Odon pour construire l'église et les bâtiments conventuels<sup>161</sup>. Dans les deux actes de 1153 relatifs à l'abbaye de l'Isle, l'archevêque rappelle qu'il était alors maître de Sablonceaux. Si cette dernière ne fait pas l'objet d'une protection épiscopale comme l'Isle et Fontaine-le-Comte – ou alors l'acte n'est pas conservé – elle figure néanmoins dans un acte où apparaît le souci de rappeler qui fut son fondateur. Geoffroy du Loroux veille donc sur les communautés qu'il a implantées et qui représentent son idéal de vie commune, la vie canoniale régulière.

Si la règle n'est pas clairement mentionnée dans les actes de fondations, la règle de saint Augustin est attestée dans ces communautés à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Comme nous l'avons évoqué, les évêques de Poitiers, Angers et Bordeaux soutiennent ces fondations de communautés de chanoines réguliers de saint Augustin implantées dans leur diocèse. Ce mouvement canonial régulier est en plein développement lors de l'institutionnalisation des communautés de Geoffroy du Loroux, qui, bien ancrées dans ce courant de nouveau monachisme, adoptent vraisemblablement cette règle dès leur implantation.

Après avoir pris sous sa protection les biens de l'Isle et de Fontaine-le-Comte, Geoffroy du Loroux demande au pape Anastase IV une confirmation apostolique de leurs possessions temporelles respectives. Aliénor d'Aquitaine et Henri II Plantagenêt confirment ensuite, à la demande du prélat, les immunités accordées à ces deux communautés par le duc d'Aquitaine Guillaume X<sup>162</sup>. Geoffroy du Loroux semble conserver en outre des relations étroites avec ses fondations ou du moins les abbés ou prieurs qui sont à leur tête. Dans une lettre que l'archevêque écrit à Suger en 1141, il l'informe qu'il doit renoncer à venir le voir en raison de la maladie de l'évêque de Saintes, Bernard (1141-1166), qui était auparavant le prieur de l'abbaye de Sablonceaux<sup>163</sup>.

Geoffroy du Loroux est de plus traditionnellement reconnu comme le fondateur d'une communauté de chanoines réguliers à Pleine-Selve dans le Blayais, à l'extrémité nord du diocèse de Bordeaux<sup>164</sup>. Implantée vers 1145-1150, cette abbaye aurait été confiée à l'ordre de Prémontré. Créé en 1120 par Norbert de Xanten, l'Ordre de Prémontré est composé de chanoines réguliers qui respectent une lecture particulière de la règle de saint Augustin. La fondation de cet ordre s'inscrit dans le même élan de spiritualité orientée vers la sainteté de

---

<sup>161</sup> AD Gironde, H 2008, Cf. Annexes, texte 4.

<sup>162</sup> AD Vienne, 1 H 15 liasse 1.

<sup>163</sup> Suger, *Lettres*, éd. & trad. Gasparri, 1996, 139 ; Gams, [1873], 1957, 623.

<sup>164</sup> Bondéelle-Souchier, 2000, 224 ; Ardura, 1993, 552 et 559 ; Bonnet, 1983, 183 ; Peyrous, 1982, 55-62 ; Backmund, 1949-1956, 192-193 ; Van Waefelghem, 1930, n° 436 ; Biron, 1934, 97-102 ; Brutails, 1912a, 82-84 ; Hugo, 1734, I, 68 et II, col. 571-572.

l'imitation du Christ et des Apôtres.<sup>165</sup> Ainsi Geoffroy du Loroux aurait à la fois importé dans son diocèse un ordre nouveau mais surtout une observance fidèle à son idéal de vie en commun. Cependant comme nous le verrons dans les prochaines parties, cette attribution pose problème et n'est pas aussi claire qu'elle peut paraître dans nombre d'études sur Geoffroy du Loroux d'une part et sur les abbayes de Prémontré d'autre part. Elle repose avant tout sur une continuité historiographique qui ne s'appuie sur aucune source montrant clairement la filiation. Pleine-Selve est toutefois régulièrement citée comme caractéristique de la politique menée par Geoffroy du Loroux au cours de son épiscopat au sein de sa province.

### II.4.3. L'action de l'archevêque pour favoriser la vie régulière

Geoffroy du Loroux encourage activement les fondations canoniales régulières. Dès 1139, il prend sous sa protection les chanoines soumis à la règle de Saint-Ruf d'Avignon qui sont présents dans sa province. Il leur confirme la possession perpétuelle de plusieurs églises avec leurs dîmes et dépendances tout en soulignant la nécessité de conserver la règle de saint Augustin<sup>166</sup>.

En 1137, il favorise l'implantation de l'abbaye de Faise, fondée par le vicomte Pierre II de Castillon, avec des moines venus de Pontigny, abbaye fille de Cîteaux. Elle est confiée à l'abbé de Cadouin ; la donation est établie par l'archevêque dans le cloître de Saint-André<sup>167</sup>. Il favorise d'autres implantations cisterciennes, telles la Grâce Dieu, implantée avec des moines venus de Clairvaux en 1136 dans le diocèse de Saintes et l'abbaye de Bonlieu installée en 1141 dans le diocèse de Bordeaux.

Geoffroy du Loroux apparaît en outre dans plusieurs chartes en faveur de communautés représentatives de ce nouveau monachisme. Il serait intervenu en faveur de l'abbaye de l'Absie, anciennement relevée par l'ermitte Pierre de Bunt et l'évêque de Poitiers Pierre II (1087-1115) et transformée en monastère bénédictin en 1120 par Géraud de Sales<sup>168</sup>.

---

<sup>165</sup> Ardura, 1995, 63-64.

<sup>166</sup> Foulon, 2009, 89. L'auteur renvoie vers U. Chevalier, « Codex diplomaticus Ordinis Sancti Rufi », dans *Bulletin de la société départementale d'archéologie et de statistique de la Drome*, t. 25, Valence, 1891, n° 20, 28.

<sup>167</sup> *Gallia Christiana*, II, Instr., 322 : *in manu G[aufridi], archiepiscopi, cum anulo ipsius*.

<sup>168</sup> *Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, XXV, 51 : *in manu domini Goffridi Burdegalensis archiepiscopi* ; Andraut-Schmitt, 1994, 97. L'abbaye de l'Absie est dans le diocèse de Poitiers (actuel département des Deux-Sèvres, dans la région de Poitou-Charente).

Des chartes signalent l'intervention de l'archevêque pour l'abbaye du Nid-du-Merle en Anjou et surtout pour l'abbaye de Fontevraud implantée dans la même région par Robert d'Arbrissel, célèbre prédicateur que Geoffroy du Loroux a vraisemblablement croisé à Angers. L'archevêque bordelais règle en effet des dons, un renoncement et un échange pour cette communauté. Entre 1135 et 1149, Geoffroi de Rancon donne une rente annuelle à Fontevraud, et ce entre les mains de Geoffroy du Loroux. Il intervient en outre pour mettre fin à des conflits entre Fontevraud et l'abbaye de Fontdouce en Saintonge, entre 1135 et 1143, au sujet du don du lieu de Saint-Bibien que les deux communautés revendiquent être leur bien. Geoffroy du Loroux assiste aussi en 1136, avec le légat Geoffroy de Lèves, à un échange entre l'abbesse de Fontevraud, Pétronille de Chemillé (1115-1149), et Foucher abbé d'Orbestier, au sujet du lieu-dit de la Barre-Saint-Saturnin autrefois reçu par Fontevraud. L'abbaye poitevine d'Orbestier est soumise à Fontaine-le-Comte à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Entre 1145 et 1149 Geoffroy du Loroux aide à nouveau l'abbesse à conserver des dons alloués à Fontevraud. Enfin, il gère le règlement de conflits survenus entre la communauté de Fontevraud et l'abbaye de La Couronne et l'église de Poitiers<sup>169</sup>.

Geoffroy du Loroux favorise également l'abbaye de Fontdouce, fondée vers 1112-1115 par Géraud de Sales dans le diocèse de Saintes. Guillaume de Conchamp, un de ceux qui relayèrent dynamiquement Géraud de Sales, trouve vers 1111 un lieu favorable pour fixer un groupe d'ermites et développe ainsi une petite communauté dont il devient le premier abbé en 1117. L'église dédiée à la Vierge est consacrée en 1127. Guillaume de Conchamp a aussi créé l'abbaye de La Tenaille, également implantée en Saintonge, et récupère la gestion de La Grenetière en Poitou. Grâce à la sollicitation de Geoffroy du Loroux, le pape Lucius II rédige en 1144 ou 1145 une bulle accordant la protection pontificale aux fondations de Guillaume de Conchamp tout en réaffirmant la nécessité d'obéir à l'évêque<sup>170</sup>. Dans cette bulle est défini le patrimoine comprenant des droits d'usage de la forêt, des moulins et des viviers. Ces communautés issues de Géraud de Sales et de ses successeurs vivent généralement « conformément à la règle de saint Benoît et à l'ordre des frères cisterciens » mais sans pour autant être intégrées dès l'implantation à l'Ordre de Cîteaux<sup>171</sup>.

Nous l'avons évoqué précédemment, Geoffroy du Loroux s'applique à obtenir de Louis VII, puis de Henri II Plantagenêt, la liberté des élections épiscopales et abbatiales afin de

<sup>169</sup> Favreau & Pon, 2004, 246 : ils mentionnent J.-M. Bienvenu, 2000, *Grand cartulaire de Fontevraud*, n° 415, 472, 473, 500, 826, 942 ; Gams [1873], 1957, 602.

<sup>170</sup> Fonteneau, IX, 93 ; une traduction est proposée par Dominique et Jean-Pierre Hocquelllet dans les travaux de Cl. Andrault-Schmitt, 1994, 98-100.

<sup>171</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 99 et 108.

mener une politique favorable à la défense des franchises monastiques. Il oriente alors les élections épiscopales dans un sens réformateur en favorisant des évêques issus de milieux érémitiques. Bernard, prieur de l'abbaye de Sablonceaux, une fondation de l'archevêque, est promu au siège épiscopal de Saintes en 1141<sup>172</sup>. Suite à l'élection de Lambert de La Couronne à Angoulême en 1136, Grimoald, abbé des Alleuds, frère de Géraud de Sales et ami de Geoffroy du Loroux est élu à Poitiers en 1140<sup>173</sup>. Pour cette élection de l'évêque de Poitiers, Geoffroy du Loroux n'a pas attendu la confirmation royale, considérant avoir les pleins pouvoirs suite aux privilèges accordés par Louis VII. Cependant le roi n'a pas renoncé totalement à un droit d'intervention et manifeste son mécontentement face à cette liberté, qu'il juge excessive, de l'archevêque de Bordeaux. Une fois encore, Geoffroy du Loroux est aidé par l'intervention de Bernard de Clairvaux associée à celle du pape Innocent II. Grimoald peut finalement s'installer à Poitiers dès 1141<sup>174</sup>. Les textes révèlent que Geoffroy du Loroux reste proche de Grimoald avec lequel il agit de concert en faveur de communautés issues du nouveau monachisme. Quelques mois après l'élection de ce dernier, ils confirment ensemble des dons faits à l'abbaye de l'Absie<sup>175</sup>.

Lorsqu'il manque de prétendants issus de milieux érémitiques pour embrasser la carrière épiscopale, Geoffroy du Loroux choisit des écolâtres réputés. Gilbert de la Porrée succède à Grimoald à Poitiers en 1142. Ce dernier accueille l'archevêque pendant son exil forcé et conserve l'amitié et le soutien du prélat jusqu'à sa mort. Geoffroy du Loroux préside ses funérailles en 1154<sup>176</sup>. À Angoulême est ensuite élu Hugues de la Rochefoucault qui aurait été un élève de Geoffroy, alors Babion, lorsqu'il était écolâtre à Angers. Cette élection est vivement critiquée par Pierre le Vénérable, abbé de Cluny (1122-1156), qui reproche à l'archevêque de chercher à faire des évêques d'Angoulême ses serviteurs personnels<sup>177</sup>. Geoffroy du Loroux semble utiliser en effet ses propres liens amicaux ou tissés au sein du corps épiscopal pour diffuser sa politique réformatrice. Il cherche vraisemblablement à mettre en place une solidarité autour du siège métropolitain.

---

<sup>172</sup> Gams, [1873], 1957, 623 ; *Gallia Christiana*, II, 1070.

<sup>173</sup> Gams, [1873], 1957, 602 ; *Gallia Christiana*, II, 1173.

<sup>174</sup> Sassier, 1991, 99 ; Foulon, 2003, 49.

<sup>175</sup> Foulon, 2009, 78 et note 24. L'auteur renvoie aux *Cartulaires et Chartes de l'abbaye de l'Absie (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, édités par B. Ledain, 1895, 96.

<sup>176</sup> *Gallia Christiana*, II, 1177-1178 ; Foulon, 2003, 50 et note 34 ; Foulon, 2004a, 88, note 76.

<sup>177</sup> Foulon, 2003, 50 et note 35.

Il est à souligner enfin la faible représentation en Bordelais de l'Ordre de Cluny. Le rôle majeur joué par l'abbaye dans la diffusion de la réforme « grégorienne » en Occident a été souligné mais il semble que l'Ordre ne parvient pas à assurer un tel contrôle dans toutes les régions. Très développé dans le Nord, le Sud et l'Est, les clunisiens semblent s'implanter plus difficilement dans certaines parties de l'Ouest et particulièrement autour de Bordeaux où par ailleurs de nombreuses collégiales sont implantées. Peut-être faut-il envisager que l'action d'évêques réformateurs comme Geoffroy du Loroux, en soutenant activement les fondations canonicales régulières, aient joué un rôle non négligeable dans la faible implantation des clunisiens dans certains diocèses. À Bordeaux cette résistance à la puissance clunisienne est illustrée par des actes conservés dans le cartulaire de Saint-Seurin. Ces textes révèlent que l'abbaye de Cluny entreprend à la fin du XI<sup>e</sup> siècle de mettre la mainmise sur la collégiale. Cette tentative échoue et Rufat, le sacriste auteur du cartulaire au XII<sup>e</sup> siècle, rédige un prologue qui affirme nettement l'identité canoniale de la communauté de Saint-Seurin, vraisemblablement face au monachisme de Cluny<sup>178</sup>.

Pour cerner davantage la personnalité de Geoffroy du Loroux et son action réformatrice, il est utile de se pencher sur l'environnement dans lequel il évolue, de ses proches relations aux personnalités réformatrices renommées qu'il a pu croiser au cours de son expérience érémitique ou archiépiscopale.

---

<sup>178</sup> Henriet, , 2000, 135-159.

# **III. Le réseau et l'environnement de Geoffroy du Loroux : réformateurs, prédicateurs et « bâtisseurs »**

## **III.1. Un milieu de prédicateurs et de réformateurs**

### III.1.1. Les relations de Geoffroy du Loroux

#### III.1.1.1. Liens avec les bénédictins, clunisiens ou cisterciens

Cette préférence envers les observances régulières à l'image plutôt austère n'empêche pas le prélat bordelais d'entretenir une amitié avec Pierre le Vénérable, abbé de Cluny (1122-1156). L'observance bénédictine au sein de Cluny affiche ses richesses de façon bien trop ostensible selon Bernard de Clairvaux. L'abbaye de Cluny est à l'origine un modeste établissement fondé en 910 par Guillaume III, duc d'Aquitaine et comte de Mâcon. Au XII<sup>e</sup> siècle l'abbaye rassemble un puissant réseau de maisons implantées en Occident. Pierre le Vénérable en est le 9<sup>e</sup> abbé et s'engage à défendre l'Église contre ses ennemis intérieurs et extérieurs, par la parole et par l'écrit<sup>179</sup>. L'idéal de Pierre le Vénérable s'inspire de la vie du Christ comme modèle de pauvreté et de don de soi. Il est le premier abbé de Cluny à s'investir autant sur le plan pastoral. Dans ces domaines, la spiritualité et l'action de l'abbé rejoignent celles de Geoffroy du Loroux. La correspondance de Pierre le Vénérable révèle en outre qu'il entretient des relations soutenues avec les Chartreux sur le plan intellectuel et littéraire autant que sur le plan spirituel<sup>180</sup>. Des divergences devaient cependant opposer Pierre le Vénérable et Geoffroy du Loroux car la vague érémitique développée en Occident au tournant des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles représente une contestation du monachisme traditionnel de type clunisien. L'abbé

---

<sup>179</sup> Iogna-Prat, 1998, 13-15.

<sup>180</sup> Bonnes, 1946-1947, 195.

de Cluny est en outre critique envers les chanoines réguliers en soutenant que « la livrée canoniale est presque séculière et trompeuse » alors que l' « ordre des moines » vit dans « la vérité et la sincérité »<sup>181</sup>.

Bernard de Clairvaux dénonce la prétention du projet de l'abbé Suger à Saint-Denis, autre bénédictin proche de Geoffroy du Loroux. L'archevêque de Bordeaux est d'un grand soutien pour Suger lorsqu'il assure la régence pendant l'absence du roi parti en croisade, de 1147 à 1149. En 1144 il participe à la consécration de Saint-Denis : « au-dessous, dans la crypte, nous confiâmes la consécration de l'autel majeur, en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, au seigneur Geoffroy archevêque de Bordeaux<sup>182</sup> ».

Ainsi Geoffroy du Loroux a parmi ses proches des personnalités qui sont en opposition sur certains aspects mais avec lesquels il a des points communs idéologiques. Bernard de Clairvaux apprécie et estime Geoffroy du Loroux : il compte sur lui pour convaincre le duc d'Aquitaine de soutenir Innocent II face au pape schismatique Anaclet. Bernard intervient ensuite pour aider l'archevêque de Bordeaux à régler le conflit avec son chapitre en 1145 et à lui imposer la règle augustinienne. L'amitié et le soutien continu de Bernard envers Geoffroy du Loroux se justifient par une action réformatrice commune. La critique de l'abbé de Clairvaux envers les évêques, figures de richesse et d'ostentation, ne semble pas correspondre à l'archevêque bordelais. Les deux amis partagent le même idéal spirituel inspiré du modèle christologique où la recherche de la pauvreté est essentielle. Il se dégage des textes de Bernard de Clairvaux l'idée que le cheminement spirituel se trouve en l'exemple de Dieu et de ce qu'il a fait pour les hommes, que l'expérience spirituelle ne peut être que bénéfique. Même quand elle cesse d'être agréable, car mortifiante par l'assiduité à la pauvreté, cette recherche reste essentielle au développement personnel. Bernard de Clairvaux se définit comme un maître de vie. Il souhaite amener ses auditeurs à modeler leur vie sur celle des moines. Cet effort enfin doit s'inscrire dans une conscience eschatologique<sup>183</sup>. La doctrine spirituelle de saint Bernard s'inspire en outre profondément des idées augustinienes. La spiritualité de l'évêque d'Hippone a pénétré le monachisme occidental par la liturgie et la lecture et n'est pas à attribuer exclusivement aux communautés canoniales régulières. Elle se retrouve chez saint Bernard qui se fait le chantre de l'amour de Dieu : l'âme ne peut grandir que dans l'amour<sup>184</sup>. L'abbé de Clairvaux prêche une vie austère, illustrée par un dur labeur,

---

<sup>181</sup> Iogna-Prat, 1998, 53-55.

<sup>182</sup> Suger, *Scriptum consecrationis, Écrits sur la consécration*, éd. & trad. Gasparri, 1996, 50-51 : *In cripta vero inferius, majus altare in honore beate Dei Genetricis Marie virginis, domino Gauffredo Burdegalensi archiepiscopo.*

<sup>183</sup> Casey, 1992, 611.

<sup>184</sup> Casey, 1992, 610.



une vie cachée et une pauvreté volontaire<sup>185</sup>. L'idéal qu'il cherche à diffuser est proche de celui de Geoffroy du Loroux avec cependant quelques nuances que nous avons déjà évoquées : l'archevêque bordelais souligne que la pauvreté ne doit pas être extrême, mortifiante. Même si les deux prédicateurs se retrouvent dans la conception d'un modèle inspiré du Christ, modèle à épouser et à diffuser, la rigueur de l'observance quotidienne présente des nuances qui diffèrent dans la pratique.

### III.1.1.2. Liens avec les Chartreux, Grandmontains et Prémontrés

Au tournant entre le XI<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle, alors qu'une vague érémitique se répand dans l'ouest de la France, d'autres types d'observances à la recherche d'une spiritualité supérieure apparaissent. Le réseau réformateur s'étoffe pendant le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle. Des ordres d'esprit érémitique émanent du nouveau monachisme, tels les Chartreux, les Grandmontains et les Prémontrés.

Bruno, chanoine puis écolâtre à Reims, se réfugie en 1084 en un lieu solitaire avec quelques compagnons, près de Grenoble, sur le massif de la Chartreuse. Le 5<sup>e</sup> prieur de la communauté, Guigues, rédige les Coutumes vers 1125, constituant le code de vie monastique de cet ordre qui recherche l'équilibre entre érémitisme et cénobitisme. Les frères chartreux vivent en effet ensemble mais chacun a sa cellule où il dort, mange, travaille et prie. Ils se retrouvent pour célébrer le culte divin et pour des moments de vie en commun, certains repas de la semaine ou des moments promenade ensemble. Cet ordre se caractérise, plus que les autres, par une recherche accrue de la solitude, car elle est essentielle pour trouver Dieu, vivre avec Dieu seul<sup>186</sup>. La lettre de Pierre le Vénérable où il évoque, lors de son voyage vers une chartreuse, sa rencontre avec Geoffroy du Loroux, est parfois utilisée pour soumettre l'hypothèse du passage de ce dernier par la vie cartusienne.

Étienne, originaire de Thiers en Auvergne installe un ermitage vers 1076 à Muret, près de Limoges. Imprégnés d'un idéal d'ascétisme, Étienne et ses frères vivent au sein de ce premier

---

<sup>185</sup> Casey, 1992, 617 : l'auteur cite l'épître 42 de saint Bernard : « Voici les marques du moine : dur travail, vie cachée et pauvreté volontaire ».

<sup>186</sup> Guigues (†1136), *Coutumes de Chartreuse*, éd. & trad. Laporte, 1984, 26, 50.

ermitage sans chercher à étendre leur domaine. Aucune règle ne régit la vie quotidienne. Étienne de Muret choisit la vie érémitique car elle dépasse les fondations monastiques auxquelles la richesse matérielle accumulée au fil du temps finit par offrir trop de confort. La pauvreté et l'amour du vrai sont au cœur de l'enseignement d'Étienne de Muret : il voit dans la pauvreté la vraie voie indiquée par l'ermite à ses disciples. Au sein de la communauté fixée à Muret l'équilibre est préservé entre « la personnalité du “pasteur” et une organisation monastique embryonnaire » pour créer une « ambiance d'austérité raisonnable et une ferveur accueillante »<sup>187</sup>. À la mort de leur fondateur en 1124 et suite à des litiges sur le plan local, le nouveau prieur, Pierre de Limoges, déplace la communauté à Grandmont, lieu situé à quelques kilomètres de Muret. La règle ne sera composée que dans les années 1150-1160 par le prieur Étienne de Liciac (1139-1163) qui fait regrouper les principaux enseignements du fondateur Étienne de Muret. Une première version de la règle est acceptée par les papes en 1156<sup>188</sup>. L'austérité de la règle de Grandmont lui assure un grand renom. L'expansion de l'ordre est facilitée par le soutien d'Henri II Plantagenêt et de Louis VII, de l'Angleterre à la Provence et de la Champagne au comté de Toulouse. Geoffroy du Loroux manifeste de l'intérêt pour cet ordre car il se rend à Grandmont en 1157 pour visiter le disciple d'Étienne de Muret, Hugues de Lacerta<sup>189</sup>. Les coutumes de l'ordre prônent en effet le même idéal de pauvreté que celui vanté dans la prédication de l'archevêque de Bordeaux. Cependant le choix initial de laisser le gouvernement du temporel à des laïcs – convers – finit par déranger les clercs et des conflits internes apparaissent. Gérard Ithier (1188-1198), 7<sup>e</sup> prieur, profite d'une phase d'apaisement pour faire approuver la règle de l'ordre par le pape Clément III en 1189, la même année que la canonisation d'Étienne de Muret<sup>190</sup>.

Geoffroy du Loroux a-t-il rencontré Norbert de Xanten, fondateur de l'ordre de Prémontré en 1120 ? Les chanoines de l'ordre étaient soumis à la règle de saint Augustin et voués à une observance sévère, proche de celle de Cîteaux. Une lettre de Bernard, écrite à l'évêque Geoffroi de Chartres en 1124, évoque une vision discordante sur l'Antéchrist entre l'abbé de Clairvaux et Norbert de Xanten. Cette lettre témoigne de la rencontre entre les deux prédicateurs et la haute estime de Bernard pour le prémontré. La seule abbaye affiliée à l'ordre de Prémontré implantée dans le diocèse de Bordeaux est attribuée à Geoffroy du

---

<sup>187</sup> Becquet, 1998, 11-13.

<sup>188</sup> Dubois, 1992, 6-15 : modifiée, la règle sera à nouveau confirmée par Alexandre III en 1171 et par Clément III en 1189.

<sup>189</sup> Foulon, 2003, 51.

<sup>190</sup> Becquet, 1998, 13-14.

Loroux, sur la foi d'une notice éditée dans la *Gallia Christiana*<sup>191</sup>. Cette fondation, si elle était avérée, attesterait d'un contact entre l'archevêque de Bordeaux et cet ordre à l'observance proche de celle de ses premières fondations. Elle témoignerait aussi de l'action du prélat pour introduire cet ordre dans le diocèse, où il n'est pas encore représenté. La première fondation attestée de l'ordre, la Case-Dieu, est implantée dans le diocèse d'Auch vers 1135, fondant à son tour l'abbaye d'Arthous dans le diocèse de Dax vers 1160<sup>192</sup>.

### III.1.2. Geoffroy du Loroux parmi des prédicants itinérants renommés

L'amitié et le soutien de Geoffroy du Loroux envers Grimoard, prieur de Sainte-Marie des Alleuds dès 1120 puis évêque de Poitiers dès 1141 sont attestés par les textes. Il décède peu après en 1142 et inhumé à Fontevraud. Grimoard serait un des deux frères de Géraud de Sales, prédicateur très renommé dans l'Ouest<sup>193</sup>. Sur les conseils de Robert d'Arbrissel, Géraud entre dans la communauté de chanoines réguliers de Saint-Avit-Sénieur, en Poitou. Il refuse de devenir prêtre et préfère se consacrer à la prédication. Au cours des années 1114-1115, cet « ermite prédicant et itinérant » parcourt les routes en « Aquitaine, du Périgord au Limousin, du Poitou à la Saintonge, de la Guyenne au Toulousain<sup>194</sup> ». Il est le fondateur de nombreuses abbayes, telles Cadouin en Périgord et Grandselve en Toulousain. Implantée vers 1113-1115, Cadouin serait une co-fondation avec Robert d'Arbrissel, qui cède le domaine dans un acte signé à Fontevraud. De l'abbaye de Cadouin émanent d'autres communautés telles Faise, dans le diocèse de Bordeaux et Bonnevaux, près de Fontaine-le-Comte, avec laquelle elle se dispute au sujet d'une terre allouée aux deux abbayes. Grandselve est une abbaye beaucoup plus prospère rattachée à l'abbaye de Clairvaux en 1145. Elle génère elle aussi de nombreuses fondations, comme Fontfroide en Languedoc, Santes Creus et Poblet en Catalogne<sup>195</sup>. Les communautés issues de Géraud de Sales sont d'origine érémitique et suivent la règle de saint Benoît sans appliquer une observance bien définie, cistercienne ou autre. Après la mort de Géraud de Sales, elles sont progressivement affiliées à l'ordre de

<sup>191</sup> Cf. infra, Partie II.

<sup>192</sup> Backmund, 1949-1956, 159-161 et 171-174. L'abbaye de la Case-Dieu était dans le diocèse d'Auch (actuel département du Gers) et Arthous dans le diocèse de Dax (actuel département des Landes).

<sup>193</sup> Le lien familial entre Géraud de Sales et Grimoard, ou Grimaud, abbé des Alleuds, est l'objet de débats (Andrault-Schmitt, 1994, 94).

<sup>194</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 94.

<sup>195</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 94-95.

Cîteaux. Certaines de ces fondations sont toutefois directement rattachées à Clairvaux, comme l'abbaye des Châtelliers et sa fille périgourdine Boschaud. Parmi les prieurs dynamiques qui prennent la suite de Géraud de Sales, Guillaume de Conchamp est à l'origine aussi de plusieurs fondations, Fontdouce et la Tenaille, évoquées précédemment, dans le diocèse de Saintes et La Grenetière dans le diocèse de Poitiers<sup>196</sup>. Aucun lien direct n'est attesté entre Géraud de Sales et Geoffroy du Loroux, même si par sa relation avec son frère supposé, il a pu être amené à rencontrer ce prédicateur renommé. La réputation de Géraud de Sales et son mode de vie exemplaire passent pour un des facteurs éventuels ayant encouragé Geoffroy dit Babion à quitter sa charge d'écolâtre pour s'essayer à la vie parfaite<sup>197</sup>.

Robert d'Arbrissel, ermite prédicant, pourrait également être la personnalité qui influence Geoffroy du Loroux à quitter sa charge d'enseignant. Le fondateur de La Roë en 1096 et futur fondateur de l'abbaye mixte de Fontevraud vers 1101 a étudié à Angers à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, peut-être a-t-il eut Geoffroy Babion comme maître<sup>198</sup> ? La rencontre est possible également le jour de la consécration de Saint-Nicolas-d'Angers, lorsque Urbain II écoute la prédication de Robert d'Arbrissel : les textes ne permettent pas d'attester de la présence de l'écolâtre lors de cette cérémonie, mais les sermons de Geoffroy Babion mentionnent cette visite<sup>199</sup>. L'impulsion érémitique en Anjou doit beaucoup au développement rapide de Notre-Dame de la Roë. Le nouveau monachisme est en outre favorisé par la volonté épiscopale de promouvoir une vie faite de préoccupations pastorales et de prédication. Au milieu de cette effervescence réformatrice, Grandmont et Fontevraud font figures d'innovation car la première souhaite confier le gouvernement à des laïcs et la seconde le confie à des femmes, de surcroît ayant connu la vie laïque<sup>200</sup>. Cet environnement idéologique joue un rôle dans l'orientation du futur archevêque de Bordeaux. Geoffroy du Loroux fréquente les moniales de Saintes et de Fontevraud, où il prêche vraisemblablement plusieurs fois en tant qu'archevêque<sup>201</sup>. Une lettre qu'il écrit à Suger en 1149 signale en effet qu'il passe à Fontevraud pour se rendre à Poitiers<sup>202</sup>. Dans une autre lettre qu'il lui adresse en 1150, il

---

<sup>196</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 95-97.

<sup>197</sup> Foulon, 2004a, 71.

<sup>198</sup> Dalarun, 2004, 293 ; Foulon, 2008, 151.

<sup>199</sup> Foulon, 2008, 76.

<sup>200</sup> Dalarun, 2004, 294.

<sup>201</sup> Foulon, 2004a, 86.

<sup>202</sup> Suger, éd. & trad. Gasparri, 1996, n° 113, 138.

indique ne pas pouvoir se rendre à l'assemblée prévue à Compiègne car il a été frappé de maladie à Fontevraud alors qu'il était en route<sup>203</sup>.

Dans la même mouvance, Raoul de la Futaie aurait embrassé la vie érémitique dans le sillon de Robert d'Arbrissel auquel il reste associé. Bernard de Tiron les rejoint ensuite. Raoul de la Futaie fonde vers 1100 près de Rennes, en pleine forêt, l'abbaye de Notre-Dame du Nid-au-Merle. Cette communauté a la particularité d'être double, comme à Fontevraud, et d'être aussi sous le gouvernement d'une abbesse<sup>204</sup>. L'abbaye crée plusieurs dépendances au cours des décennies suivant la mort du fondateur en 1129. Bernard de Tiron, ermite prédicant renommé dans le Maine et la Normandie finit par s'installer à Tiron où il fonde l'abbaye de la Sainte-Trinité vers 1114<sup>205</sup>. Vital de Mortain, qui prêche parfois auprès de Robert d'Arbrissel et Raoul de la Futaie, se retire pour vivre en ermite dans les années 1090 dans les forêts du Maine, de la Bretagne et de la Normandie. Il fonde l'abbaye double de Savigny vers 1105<sup>206</sup>. Officialisée en 1112, cette communauté respectant le silence absolu, la prière continuelle et le travail manuel va essaimer jusqu'en Angleterre, comme la fondation de Bernard de Tiron. Toujours dans le même groupe, Alleaume fonde vers 1109 une abbaye double qui, perdant la partie vouée aux hommes, survit en une abbaye de moniales à Étival<sup>207</sup>. Ces quelques exemples illustrent des fondations d'origine érémitique qui, une fois institutionnalisées, prospèrent et essaient dans le temps et dans l'espace souvent bien au-delà du diocèse d'implantation. Elles illustrent le désir de transformation profonde du clergé à travers la volonté de plusieurs personnalités à la recherche d'une spiritualité supérieure et devenant des vecteurs des idées réformatrices.

Geoffroy du Loroux évolue dans cet environnement et compte parmi ses relations et amis proches des personnalités au même esprit réformateur, personnalités aujourd'hui bien plus réputées que lui mais dont il devait partager la renommée au XII<sup>e</sup> siècle. Au milieu de ces diverses fondations encouragées par l'épiscopat soucieux d'appliquer les idées grégoriennes, les fondations issues de prédicateurs itinérants tels Géraud de Sales et Geoffroy du Loroux font figures de nouveauté. Favorisées par le soutien conjoint de l'épiscopat et du duc d'Aquitaine, ces fondations sont du même type que celle de Fontevraud par Robert

<sup>203</sup> Suger, éd. & trad. Gasparri, 1996, n° 139, 148.

<sup>204</sup> Beck & Le Gros, 1998.

<sup>205</sup> Actuelle commune de Thiron-Gardais, département d'Eure-et-Loir, Centre ; Beck & Le Gros, 1998.

<sup>206</sup> Actuelle commune de Savigny-le-Vieux, département de la Manche, Basse-Normandie ; Henriot, 2000, 268-282 ; Arnoux, 2004, 63-65.

<sup>207</sup> Actuelle commune de Chemiré-en-Charnie, actuel département de la Sarthe, Pays de Loire.

d'Arbrissel, soutenue par l'évêque de Poitiers Pierre II (1087-1115). Les communautés liées à Géraud de Sales évoluent ensuite de façon autonome les unes des autres. Certaines se convertissent au monachisme bénédictin, telles les abbayes des Alleuds, du Pin ou des Châtelliers, ou sont affiliées à l'observance cistercienne, telles Bonnevaux ou l'Absie<sup>208</sup>. Les fondations de Geoffroy du Loroux sont confiées à ces chanoines réguliers de saint Augustin. Ainsi ces prédicants, parfois itinérants, finissent par prendre la tête d'une ou plusieurs abbayes, nées de la fixation des disciples venus les rejoindre dans leur retraite. Ce profil de fondateur, attesté chez de nombreux ermites prédicateurs à la tête de plusieurs communautés, est souvent associé à la notion de « bâtisseur ».

## **III.2. Abbés et évêques « bâtisseurs » au XII<sup>e</sup> siècle**

### III.2.1. Quelle notion de « bâtisseur » ?

Le qualificatif de constructeur ou bâtisseur peut être lié, dans l'historiographie, à des abbés qui, en parallèle de la profonde restauration d'une communauté, programme une reconstruction des bâtiments<sup>209</sup>. Suite à l'élan réformateur grégorien, elle peut aussi être donnée à un fondateur qui institutionnalise un groupe et fait construire une église et des dépendances. Dans les deux cas, restauration ou fondation *ex nihilo*, l'abbé prend – peut-être – part au projet architectural. Cette intervention de l'abbé dans les choix stylistiques donnés à la construction n'est pas systématique. Parfois un moine, doué d'un savoir particulier, peut être amené à gérer le chantier<sup>210</sup>. Comment est défini le maître d'œuvre, celui qui mène en pratique la construction de l'édifice ?

La notion d'architecte n'est pas adaptée à la réalité du XII<sup>e</sup> siècle ; le terme est donc utilisé non sans réserves dans les lignes suivantes. Au début du XIII<sup>e</sup> siècle Mathieu Paris écrit la *Geste de saint Alban* où il relate la reconstruction de l'église de Saint-Albans sous l'abbatiat de John de Cella (1195-1214). Il mentionne l'église construite à la fin du XI<sup>e</sup> siècle par l'abbé Paul (1077-1089) et par le « maçon » (*cementarius*) Robert, connu en Angleterre et en

<sup>208</sup> Cherrier-Lévêque, 2010, 385.

<sup>209</sup> Bernardi, 2011, 17-47 : l'auteur évoque la diversité des « métiers » au sein de la « population des bâtisseurs ».

<sup>210</sup> Mortet & Deschamps, 1911, 292 : dans une lettre écrite entre 1097 et 1125, Geoffroi, abbé de la Trinité de Vendôme demande à Hildebert de Lavardin, évêque du Mans, de lui renvoyer le moine Jean, très habile dans l'art de l'architecture ; PL, 157, col. 124.

Normandie<sup>211</sup>. Lorsqu'il cite Goldclif, chargé de bâtir la nouvelle église sous l'abbatit de John de Cella, il utilise le terme d' « artiste » ou « artisan » (*artifex praelectus*)<sup>212</sup>. Envisagé comme « artisan » ou comme « maçon », celui qui conduit la construction de l'édifice change de statut surtout au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. L'architecte commence à être cité dans les textes et parfois même il est représenté en effigie et son nom est accompagné de qualificatifs honorables. Anonymes au XII<sup>e</sup> siècle, les maîtres d'œuvre des cathédrales élevées au XIII<sup>e</sup> siècle sortent de l'ombre et leurs noms apparaissent notamment dans les labyrinthes de Reims et d'Amiens ou à travers des inscriptions vantant leurs prouesses<sup>213</sup>.

En pratique, le maître d'œuvre élabore comme point de départ d'une construction un plan schématique, essentiel à la mise en pratique sur place à l'échelle réelle. Le plan est tracé sur le terrain, vraisemblablement à l'aide de cordes, comme l'illustre le rêve de Gunzo, moine de Cluny, où apparaissent trois saints qui, tels des architectes, posent le plan de la future abbatale en utilisant des cordes<sup>214</sup>. Le plan posé, l'élévation est réalisée à l'aide de corde et par triangulation. Les détails sont élaborés à l'aide d'épures, notamment en utilisant le compas, outils qui est l'attribut de l'architecte jusqu'au début du XIII<sup>e</sup> siècle. D. Kimpel envisage les épures, de plan ou de détails, comme des supports de l'expression directe des idées des architectes. Dès le second quart du XIII<sup>e</sup> siècle, elles deviennent un moyen pour transmettre des idées. Ces épures ne sont plus systématiquement élaborées par les architectes mais peuvent être le travail d'assistants<sup>215</sup>. À la fin du XII<sup>e</sup> siècle, à partir des années 1170-1180, l'ampleur des innovations témoigne du changement de statut de l'architecte : il prend en main la direction des chantiers après une période où des abbés tels que Suger à Saint-Denis ou Pierre de la Celle, abbé de Saint-Rémi de Reims de 1162 à 1180, gardaient le contrôle du projet<sup>216</sup>. Ainsi, le maître d'œuvre du XII<sup>e</sup> siècle réalise ses épures, utilisées ensuite pour la mise en œuvre. La distinction entre le maître de l'ouvrage, ou commanditaire, et le maître d'œuvre, reste délicate. L'architecte est celui qui ou par qui s'établit la relation entre les deux, il est sans doute souvent assimilable au maître d'œuvre et vraisemblablement très rarement au maître d'ouvrage.

---

<sup>211</sup> Muratova, 1986, 53-72 : *Gesta abbatum monasterii Sancti Albani*, éd. H.-T. Riley, Londres, 1867, 63 : *cementarius*, 218 : *artifex praelectus*. L'abbaye de Saint-Albans est en Angleterre, dans le Hertfordshire.

<sup>212</sup> Voir Du Cange, D. (1883-1887), *Glossarium mediae infimae latinitatis*, rééd. 1954, 412.

<sup>213</sup> Kimpel, 1986, 143.

<sup>214</sup> Kimpel, 1986, 144-145 et 160, fig. 12 : Paris, Bibliothèque nationale, ms lat. 17716 : miniature du XII<sup>e</sup> siècle de la *Vita Sancti Hugonis* illustrant le rêve de Gunzo, avec les saints Pierre, Paul et Étienne. Hugues de Sémur a été abbé de Cluny de 1049 à 1109, sa *vita* a été rédigée vers 1120.

<sup>215</sup> Kimpel, 1986, 145.

<sup>216</sup> Recht, 1999, 183-190.

Abbés et évêques commanditaires d'une nouvelle abbatale ou cathédrale au cours du XII<sup>e</sup> siècle passent parfois pour être également le maître d'œuvre. Mais c'est sans doute là une interprétation erronée de leur rôle précis. Les prélats connus pour avoir programmé d'importants chantiers ne se nomment pas eux-mêmes avec les mêmes termes. L'abbé Suger lancé dans la reconstruction de Saint-Denis se désigne non pas comme « architecte » (*architectus*) – qui est un terme davantage utilisé dès le XIII<sup>e</sup> siècle – mais comme « auteur » (*auctor*). L'idée de la création passe avant l'idée de la mise en œuvre. Rudolf, évêque à Halberstadt où une nouvelle cathédrale est lancée vers 1140, préfère le terme d'« architecte dévoué » (*devotus architectus*)<sup>217</sup>. Suger semble choisir un terme plus à la hauteur de son œuvre qu'il place au-delà de la prouesse architecturale.

Aucun témoignage de l'attention portée par Geoffroy du Loroux à la reconstruction de la cathédrale de Bordeaux n'est connu. Le prélat qui signe en 1149 dans une lettre à Suger « frère Geoffroy de l'église de Bordeaux, dit archevêque » semble afficher davantage d'humilité que son ami<sup>218</sup>. Toutefois Geoffroy du Loroux est désigné comme « maître » dans les chartes d'institutionnalisation de ses communautés (*magister*). Le même terme est ensuite utilisé par l'archevêque dans l'acte de 1153 par lequel il prend les biens de l'abbaye de l'Isle sous sa protection et où il rappelle qu'il a été « maître de Sablonceaux »<sup>219</sup>. Le terme de « maître » englobe plusieurs sens, de celui de professeur, celui qui enseigne, à celui de chef ou de conducteur d'un groupe. Ce dernier sens est celui généralement pressenti pour traduire le terme de *magister* utilisé dans les chartes de fondation de Fontaine-le-Comte et Sablonceaux, connaissant le passé d'écolâtre de Geoffroy Loroux et sa position à la tête de ces communautés. L'emploi de ce terme signale surtout un niveau d'études avéré pour la personne ainsi qualifiée. Toutefois il est intéressant de souligner que ce terme peut aussi être utilisé dans des textes écrits au Moyen Âge pour désigner l'architecte ou le maître d'œuvre<sup>220</sup>. Geoffroy du Loroux utilise ce terme plus vraisemblablement pour rappeler qu'il est le fondateur de la communauté de Sablonceaux et non dans l'idée d'évoquer son rôle dans la construction des bâtiments. Quoi qu'il en soit, les groupes érémitiques qu'il fixe avant son accession au siège épiscopal ne sont vraisemblablement pourvus de bâtiments en pierre qu'au cours de son archiépiscopat. Il veille sur le bon développement de ces fondations et donc

---

<sup>217</sup> Recht, 1999, 186.

<sup>218</sup> *Rec. Hist. France*, 1878, XV, 512-513 et 524, *frater Gaufridus Burdegalensis ecclesiae dictus episcopus*.

<sup>219</sup> AD Vienne, 1 H 15, Cf. Annexes, texte 1, 1126-1136 : *magistro Gaufrido de Laureolo* ; texte 4, 1153 : *tunc magister (sic) Sabluncellarum ecclesiae*.

<sup>220</sup> Blaise, A., 1975, *Dictionnaire latin-français des auteurs du Moyen Âge*, rééd. 1994, 551-552 ; Favier, J., 1993, *Dictionnaire de la France médiévale*, 609.



surveillance, avec un certain degré qui reste à définir, sur le déroulement des chantiers. Dans ce sens, et tel est le cas dans les études précédentes sur le prélat et « ses » constructions, Geoffroy du Loroux peut être envisagé comme un prélat bâtisseur, constructeur, car il veille à la mise en place, en matériaux durables, de l'église et de ses annexes pour chacune de ses fondations.

Cette notion de « bâtisseur » amène à nuancer les différents types de situation. Ici dans ce contexte de renouveau spirituel le point de départ peut être le suivant : un ermite attire par son expérience de vie parfaite, un groupe de disciples se forme autour de lui, donnant lieu à la fondation d'une abbaye. L'ermite peut en devenir l'abbé ou confier la communauté à un de ses disciples. De cette situation pourraient en découler deux autres :

- soit le fondateur reste afin de gérer cette première fondation : pour la construction en pierre de l'église et des annexes, le fondateur peut s'impliquer dans le chantier ou confier cette mission à un frère.
- soit il essaime et crée d'autres fondations : pour la construction en pierre de l'église et des annexes, le fondateur peut s'impliquer dans le chantier et prendre part également au chantier des autres fondations, ou cette mission est assumée par le nouvel abbé de chaque fondation.

Dans le premier cas, faut-il considérer comme « bâtisseur » un abbé qui s'attèle à la construction sur un seul site ? Dans le second cas, le fondateur est-il à considérer comme bâtisseur s'il délègue la gestion du chantier, même s'il est à l'origine de ces implantations ? Faut-il répondre par la positive si ces fondations de seconde génération appliquent un plan volontairement proche de celui de l'abbaye génératrice et par la négative dans le cas contraire ? En d'autres termes cette activité de bâtisseur doit-elle être rattachée à la quantité ou à la qualité ou aux deux ? Il est difficile de déterminer si le plan de la première abbaye est le fait du fondateur ou de l'un de ses frères maître dans l'art de construire ou encore d'un artisan extérieur. Il semble que la notion de l'abbé bâtisseur soit à lier au fondateur d'une abbaye et de ses lignées qui, qu'elles aient ou non une ressemblance, forment un groupe issu d'une même personnalité instigatrice. Dans ce cas l'aspect quantitatif primerait sur le qualitatif. Si une forte parenté architecturale ressort de l'étude d'un groupe d'édifices rattachés à un même fondateur, il pourrait être qualifié de bâtisseur avec en outre une réflexion à mener sur cette ressemblance.

La même question peut être posée pour la notion d'évêque bâtisseur ou constructeur. Le problème est plus complexe car le prélat administre un diocèse et son intervention peut être de multiple nature. L'évêque peut engendrer la restauration d'une communauté déjà implantée, il peut favoriser une implantation ou être lui-même à l'origine d'une fondation. Dans chacun des cas, une construction ou une reconstruction peut être nécessaire. S'il est le fondateur de plusieurs communautés et que l'on fait primer l'aspect quantitatif comme précédemment pour les abbés, alors une activité de bâtisseur pourrait lui être attribuée. Pour l'aspect qualitatif, le rôle de l'évêque dans les choix architecturaux est difficile à cerner quand aucun texte ou étude sérielle des édifices concernés ne peut étayer cette intervention. Le statut de l'évêque amène également à se poser des questions relatives au mécénat épiscopal : intervient-il uniquement en aidant financièrement une production ou désire-t-il imposer des choix en contrepartie de sa contribution ? Nous ne répondrons pas à cette question car elle s'éloigne de notre sujet qui n'est pas de définir concrètement le pourcentage de mécénat épiscopal dans la production artistique mais elle est posée pour exposer la complexité de cette activité de bâtisseur attribuée à plusieurs évêques.

Les exemples ci-après sont proposés pour illustrer le propos selon cette approche. Loin d'être exhaustifs, ils apportent une vue d'ensemble permettant de cerner davantage l'activité qualifiant le « bâtisseur » et ainsi de commencer à situer Geoffroy du Loroux et sa production au milieu d'autres abbés ou évêques réformateurs.

### III.2.2. Abbés réformateurs et maîtres d'œuvre

Geoffroy du Loroux succède à des réformateurs qui s'illustrèrent avant lui dans de vastes chantiers de constructions. Guillaume de Volpiano (990-1031) s'attèle à la réforme de l'abbaye Saint-Bénigne de Dijon dès 990. Il s'occupe à la fois de rétablir la vie monastique, d'accroître les ressources de l'abbaye, fonder des prieurés et construire une nouvelle abbatiale. Appelé à réformer d'autres établissements, Guillaume de Volpiano applique la même démarche. De même au sein de l'abbaye de Fleury<sup>221</sup> où l'abbé Gauzlin (1004-1030) permet un enrichissement conséquent et réalise d'importantes constructions. Un de ses successeurs, Richard (†1046) affiche le même zèle constructeur en intervenant pour faire

---

<sup>221</sup> Fleury ou abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire, actuel département du Loiret.

édifier une nouvelle église à Verdun et au Mont Saint-Vanne<sup>222</sup>. Cette stature de l'abbé réformateur, ici relativement présomptueux, impliqué dans d'importants chantiers se retrouve encore au début du XII<sup>e</sup> siècle, avec l'abbé Suger et le chantier emblématique de Saint-Denis. Ces abbés sont qualifiés de réformateurs car ils redressent une communauté en déclin. Avec la vague d'érémisme qui se répand surtout dans l'ouest de la France - moins dans le nord et l'est où les établissements bénédictins, clunisiens et cisterciens occupent plus densément le territoire – de nombreux abbés réformateurs sont d'origine érémitiques et implantent de nouvelles communautés, représentatives du nouveau monachisme.

Bernard de Clairvaux est à l'origine de plusieurs églises qui adoptent un style dit « bernardin », plutôt que « cistercien », avec un plan proche et surtout une volonté d'absence de décor. L'architecture cistercienne affiche un désir d'humilité reflétée par un décor d'une sobriété maximale pour contraster avec la richesse des abbayes clunisiennes. Lorsque Bernard quitte Cîteaux pour aller fonder Clairvaux en 1115, la construction de l'abbatiale (1135-1145) adopte un plan qui sera diffusé ensuite au sein des abbayes issues de l'ordre, fondées après 1135 et avant 1153, année du décès de Bernard. Les églises cisterciennes appartiennent à un des rares groupes d'églises pour lesquelles la similitude architecturale peut être affiliée à la personnalité d'un des fondateurs. Car la ressemblance n'est pas à lier directement à l'observance suivie en ces lieux mais bien à la personnalité du fondateur de Clairvaux<sup>223</sup>. Ainsi pour Bernard et les fondations qui émanent de Clairvaux, les aspects quantitatif et qualitatif sont réunis pour illustrer son activité d'abbé bâtisseur.

D'autres personnalités sont à appréhender comme bâtisseurs non pas pour leur zèle fondateur mais pour le relèvement d'une seule abbaye. Citons l'exemple de Pierre de Saine-Fontaine, chanoine de Lesterps, communauté suivant la règle de saint Augustin, envoyé vers 1096 par l'évêque de Poitiers Pierre II (1087-1115) à l'abbaye d'Airvault<sup>224</sup>. Le chanoine avait pour mission de conduire une profonde réforme au sein de la communauté, suite à un relâchement avéré. Élu abbé, Pierre de Saine-Fontaine restaure tout d'abord spirituellement la communauté en instaurant la règle de saint Augustin. Une nouvelle église est alors construite mais il est encore difficile de déterminer si elle reprend un édifice antérieur ou si la reconstruction est totale. La chronique de Saint-Maixent mentionne la consécration de l'autel majeur en 1100, année du décès de Pierre de Saine-Fontaine, inhumé dans une chapelle du transept. Déjà bien avancée mais pas encore achevée en 1100, cette vaste église est attribuée à

<sup>222</sup> Hirschmann, 2004, 23-25 ; Saint-Vanne est situé dans l'actuel département de la Meuse.

<sup>223</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 92-93.

<sup>224</sup> Fillion & Przymicki, 2004, 19-37.

Pierre de Saine-Fontaine, qui s'applique à relever également le temporel de l'abbaye. Par la place majeure qu'occupe cet édifice dans la production régionale de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, en particulier pour son décor sculpté, l'église conservée d'Airvault amène traditionnellement à qualifier Pierre de Saine-Fontaine d'abbé bâtisseur. L'aspect quantitatif évoqué lors de nos questionnements précédents relatifs à la notion de bâtisseur disparaît ici et amène à appréhender autrement l'aspect qualitatif pour le placer au premier plan.

Les églises de l'ordre de Grandmont construites au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles présentent de nettes ressemblances entre elles relevant d'un même choix architectural. Cependant l'origine de ce choix n'est pas connue : après la mort d'Étienne de Muret, la communauté se déplace à Grandmont. Les coutumes de l'ordre sont rédigées dans les années 1140-1150 et la première église est consacrée en 1166.

Géraud de Sales, avec ses successeurs, est à l'origine de nombreuses fondations qui sont construites dans un style très austère également mais sans pour autant s'apparenter avec les édifices cisterciens s'inspirant du modèle de Clairvaux. Si des similitudes ne sont pas frappantes entre les églises des communautés directement issues de Géraud de Sales, celles mises en place par Guillaume de Conchamps présentent des traits de ressemblance notamment pour le plan adopté. Les prédicateurs évoqués précédemment, évoluant dans la suite de Robert d'Arbrissel, tels Raoul de La Futaie, Bernard de Tiron ou Vital de Savigny, sont eux aussi à envisager comme des bâtisseurs si l'on poursuit le raisonnement sur l'aspect quantitatif. Chaque prédicant a en effet implanté une abbaye dont de nouvelles fondations émanent en nombre.

Geoffroy du Loroux, avec ses quatre fondations attitrées, rentre dans ce dernier schéma de fondateur : suite à une vie de clerc séculier, il quitte le monde pour s'essayer à la vie érémitique, attire des disciples générant la fixation en plusieurs groupes institutionnalisés ensuite, souvent avec les appuis épiscopal et ducal. S'il est également l'instigateur de la nouvelle cathédrale de Bordeaux, son profil de bâtisseur prend une autre dimension. Il appartient alors aux personnalités épiscopales qui s'attèlent à offrir une nouvelle cathédrale à l'archidiocèse, projet parfois lié à un programme plus vaste de réorganisation du quartier cathédral dans son ensemble.

### III.2.3. Évêques et nouvelles cathédrales

Alors que l'évêque à l'origine du projet n'est pas toujours identifié par les textes, l'étude architecturale des cathédrales éclaire souvent sur la période d'édification. Le problème de l'identification de l'« architecte » demeure, en particulier pour les cathédrales élevées avant le XIII<sup>e</sup> siècle. Par défaut, leur parti architectural est généralement attribué à l'évêque alors en charge, alors qualifié d'évêque « bâtisseur ». Cette notion de « bâtisseur » se rapproche des cas où la reconstruction d'une abbatale est attribuée grâce aux textes ou l'étude architecturale, à l'abbé alors en charge de la communauté monastique.

Dans la province ecclésiastique de Bordeaux, plusieurs évêques entreprennent de bâtir une nouvelle cathédrale au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Un accroissement de population attesté au cours du XII<sup>e</sup> siècle explique la nécessité d'agrandir les lieux de culte devenus souvent trop petits pour accueillir un flux croissant de fidèles. L'envie de mettre la cathédrale au goût du jour et le désir d'en faire un emblème de l'autorité épiscopale est aussi à prendre en compte. La cathédrale est en cours de reconstruction à Poitiers sous l'épiscopat de Gilbert de la Porrée (1142-1154)<sup>225</sup>. À Angoulême, dont *l'Historia pontificum* rapporte les initiatives épiscopales dans ce domaine, la reconstruction de la cathédrale est lancée par l'évêque Girard de Blay (1101-1136) dès 1110 ; le chantier est commencé par l'élévation d'une nouvelle façade et de la nef prévue pour des coupes<sup>226</sup>. À Saintes, un nouvel édifice est programmé au début du XII<sup>e</sup> siècle ; l'attribution en est discutée entre Pierre de Confolens (1117-1122), chantre à Angoulême sous l'épiscopat de Girard de Blay, Guillaume Gardrad (1126-1142) ou Bernard, ancien prieur de Sablonceaux et évêque dès 1142<sup>227</sup>. À Périgueux, la construction de la nouvelle cathédrale Saint-Étienne est mal connue, seule une inscription dans le chœur suggère de dater celui-ci des années 1160<sup>228</sup> ; le chœur semble être, avec le clocher occidental, les parties les plus tardives de cette cathédrale romane. Il est intéressant de noter la similitude entre cette cathédrale – structure de la travée la plus ancienne, voûtée d'une coupole sur pendentifs – avec la cathédrale d'Angoulême reconstruite par Girard de Blay (1101-1136) sachant qu'il était écolâtre à Périgueux avant d'être évêque à Angoulême. Le « renouveau » lié à la réforme « grégorienne » est souvent le préalable à cette volonté de reconstruire la

---

<sup>225</sup> Andrault-Schmitt, 2006a, 47-58.

<sup>226</sup> Dubourg-Noves, 1999a, 38-41 ; Boussard, 1957.

<sup>227</sup> Gensbeitel, 2012, 61-80 : les évêques Gardrad et Bernard n'apparaissent pas dans les sources relatives à la cathédrale de Saintes.

<sup>228</sup> Corvisier, 1999, 368-370.

cathédrale, église première du diocèse, représentation concrète du changement porté par le pouvoir épiscopal.

Au-delà de la province ecclésiastique de Bordeaux, citons les exemples d'Angers, où la cathédrale du XI<sup>e</sup> siècle est reprise dès le début du XII<sup>e</sup> siècle sous l'épiscopat de Renaud de Martigné (1102-1125). Le chantier est ensuite pris en main par Normand de Doué (1148-1153) qui s'applique surtout à faire élever la nef à vaisseau unique, voûté d'ogives bombées dites de type *Plantagenêt* ou *angevines*. À Chartres également, Geoffroy de Lèves (1116-1149), légat du pape et artisan très actif de la réforme « grégorienne », lance la reconstruction de la cathédrale dans les années 1130 en débutant par la façade occidentale<sup>229</sup>. Son successeur Goscelin de Lèves (1149-1155) prend la suite en accolant une tour au sud, ajoutant au prestige de l'entrée dans le lieu sacré. Après avoir assisté à la consécration de Saint-Denis, comme Geoffroy du Loroux, l'évêque de Rouen Hugues III d'Amiens (1130-1164) fait élever une nouvelle cathédrale<sup>230</sup>. Au Mans, l'évêque Hildebert (1097-1125) consacre en 1120 la nouvelle cathédrale. Ces quelques exemples, pris parmi d'autres, illustrent la volonté épiscopale de transformer la cathédrale dans ses murs, faute parfois de pouvoir le faire spirituellement, mais aussi l'utilité de remplacer une église devenue trop petite face au nombre accru de fidèles.

Par son itinéraire, Geoffroy du Loroux s'intègre dans une tendance propre au XII<sup>e</sup> siècle par sa personnalité réformatrice, par sa tentative de vie parfaite à travers une expérience érémitique, par la fondation de plusieurs groupes de disciples et enfin, une fois archevêque, par sa volonté de réformer en profondeur le chapitre cathédral. Son rôle dans la reconstruction de la cathédrale symboliquement porteuse du renouveau complète le profil de ce prélat. Nous approfondissons cette approche dans la partie suivante consacrée à l'étude architecturale des fondations attribuées à Geoffroy du Loroux et à la discussion autour de son rôle dans l'édification d'une nouvelle cathédrale à Bordeaux. Avant d'aborder ces éléments, il est apparu intéressant pour terminer ce portrait synthétique de Geoffroy du Loroux de faire un premier point sur la mémoire liée à l'archevêque.

---

<sup>229</sup> Prache & Etchecopar, 2008, 35-58 : un incendie qui détruit l'hôtel-Dieu en 1134 serait à l'origine d'une nouvelle façade au devant de l'église romane.

<sup>230</sup> Carment-Lanfry & Le Maho, 1977, rééd. 2010, 31-46, particulièrement 33-34.

## IV. Quelle mémoire liée à Geoffroy du Loroux ?

### IV.1. La mémoire traditionnelle relayée par les nécrologes et les obituaires

La mémoire de Geoffroy du Loroux est illustrée tout d'abord à travers les nécrologes et les obituaires. La mort de « Geoffroy, archevêque et légat » est mentionnée dans le nécrologe de Saint-André de Bordeaux, au 18 juillet 1158<sup>231</sup>. Un obituaire du XIV<sup>e</sup> siècle nomme la sépulture de l'archevêque en la situant « dans l'église métropolitaine, dans la chapelle dédié à la Vierge Marie », aujourd'hui chapelle du Sacré Cœur<sup>232</sup>. Robert de Torigny écrit au sujet de l'archevêque qu'il fut « un homme pieux et un excellent semeur de la Parole<sup>233</sup> ». L'archevêque apparaît dans plusieurs nécrologes attestant de messes célébrées en son honneur, le jour de l'anniversaire de sa mort. Il apparaît aussi dans le nécrologe de l'abbaye de Fontevraud ; celui de la Sauve Majeure signale un obit en l'honneur de « Dom Geoffroy, archevêque de Bordeaux » au 16 des calendes d'août<sup>234</sup>. Le nécrologe de l'abbaye bénédictine de Brantôme mentionne un obit en l'honneur de Geoffroy archevêque de Bordeaux à la même date et la collégiale de Saint-Émilion, sur laquelle le prélat porte un œil attentif – nous en discutons plus loin – célèbre aussi une messe « en mémoire de Geoffroy archevêque de Bordeaux »<sup>235</sup>.

---

<sup>231</sup> AD Gironde, 4 J 73, f. 44 r° : *XV kal.* [d'août], *ob. Gaudefridus archiepiscopus atque legatus*. Je remercie Delphine Boyer-Gardner pour les données sur les obituaires mentionnant Geoffroy du Loroux et pour ses conseils avisés sur les sépultures d'évêques, sujet sur lequel elle termine une thèse de doctorat sous la direction de Cécile Treffort et d'Isabelle Cartron.

<sup>232</sup> *Gallia Chritiana*, II, 814 : *Ipse obiit 18 julii an. 1158, sepultus est in ecclesiae metropolitanae sacello Deiparae Virgini dicato.*

<sup>233</sup> PL 160, 484 C : *Moritur etiam Gaufridus archiepiscopus Burdegalensis, vir religiosus et verbi Dei seminatir egregius* ; Foulon, 2003, 51 et note 38.

<sup>234</sup> *Gallia Chritiana*, II, 814 : *Notatur in necrologio Fontis Ebraldi ad 15 cal. augusti* ; *Nécrologe de l'abbaye de la Sauve Majeure*, éd. Favier & Lemaître, 2009, p. 105 (n°274) : *XVI kal. augusti. Ob. piaie recordationis domnus Barracius de Curton, XIX<sup>as</sup> abbas hujus monasterii. Ob. domnus Gaufridus, archiepiscopus Burdegalensis, [...].*

<sup>235</sup> Nécrologe de l'abbaye de Brantôme : *XV Kal. Aug. Ob. dominus Benedictus abbas, et Gaufridus archiepiscopus Burdegalensis*, dans Dom Cl. Estiennot, *Antiquitates in pago Petragoricensi et dioecesisibus Petrocorium ac Serelatensium benedictinae*, BNF, ms. lat. 12 759, p. 187 ; nécrologe de Saint-Émilion, AD Gironde, G 902, f. 34v° : *kalendas augustus. Obiit dopnus Gaufridus bone memorie burdegalensis archiepiscopus.*

Une inscription obituaire est conservée dans l'église Notre-Dame de Vanxains (actuel département de la Dordogne), derrière le maître-autel, dans la baie axiale du chevet (Fig. 2). Elle indique que tous les 18 juillet et à perpétuité doit être chanté l'office solennel des défunts pour Geoffroy, autrefois archevêque de Bordeaux, et P[ierre] et A[démar], jadis évêques de Périgueux. L'épithaphe atteste aussi de la présence de Raimond, évêque de Périgueux. L'étude proposée dans le corpus des inscriptions de la France médiévale précise que les évêques de Périgueux cités sont Raimond de Mareuil (1137-1148), Pierre de Mimet (1169-1182) et Adémar de Latour (1189-1197)<sup>236</sup>. Cependant Raimond de Mareuil ne pourrait être présent lors de cette fondation obituaire en l'honneur d'évêques décédés après lui. L'évêque de Périgueux cité semblerait être plutôt Raimond de Chateauneuf (1197-1210) ou Raimond de Pons (v.1120-1232), d'autant plus que l'analyse paléographique situe l'inscription au début du XIII<sup>e</sup> siècle. En effet G. Lavergne détermine que le chapelain de Vanxains, Geoffroy, aurait fondé cet obituaire en présence de Raimond de Chateauneuf (Castelnau) en mémoire à l'archevêque de Bordeaux et des évêques de Périgueux Pierre Mimet et Adémar de la Tour<sup>237</sup>.

À l'instar de nombre de ses pairs, Geoffroy du Loroux est honoré de façon traditionnelle par des obituaires après sa mort en 1158, transmettant la mémoire d'un prélat et de son action. De même, il est à l'origine d'une œuvre architecturale et d'une œuvre écrite dont de nombreux éléments sont conservés aujourd'hui. Ces témoignages de ses activités en tant qu'écolâtre, maître de communautés érémitiques et archevêque, aident à cerner sa personnalité et la question à poser est relative à sa volonté de laisser une marque personnelle à travers ces différentes actions.

---

<sup>236</sup> Favreau, 1979, 80-82 et pl. XXI, fig. 42 : *SCIANT TAM PRESENTES QUAM POSTERI QUOD PER SOL / LICITUDINEM ET EXPENSAS GAUFRIDI HUIUS ECCLESIE CAPELLANI/ADQUISIVIT ECCLESIA IPSA TERRAS DE LA FAIA ET / DE TORRETAS PERPETUO BENEFICIENDAS INSTITUIT AUTEM/IN PRESENCIA DOMINI R.PETRAGORICENSIS EPISCOPI CUM SUO CON / SILIO ET ASSENSU QUOD SINGULIS ANNIS XV KAL. AUGUSTI / SOLLEPNE OFFICIUM MORTUORUM DECANTETUR / AB OMNIBUS TAM PRESBITERIS QUAM CLERICIS DE PARROCHIA ISTA / ET PRO ANIMA GAUFRIDI OLIM ARCHIEPISCOPI BURDEGALENSIS ET SUA / ET PRO ANIMABUS P. ET A. EPISCOPORUM CONDA[M] PETROGORICENSIVM ET ILL / ORUM A QUIBUS PREDICTE TERRE VENERUNT AD POSSESSI ; /ONEM HUIUS ECCLESIE ET OMNIUM FIDELIVM DEFUNCTORUM ET IN EO / DEM DIE FIAT EISDEM CLERICIS PROCURACIO SOLL / EPNIS A CAPELLANO HUIUS ECCLESIE DE FRUCTIBUS EARUM / DE[M] TERRARUM PERPETUIS ANNIS.*

<sup>237</sup> Lavergne, 1963, 118-120.



## **IV.2. Les actions de l'archevêque à caractère mémoriel**

L'on peut s'interroger sur le caractère mémoriel des différentes actions de l'archevêque dans le sens où elles sont accomplies avec la conscience de laisser une empreinte de son passage. Les actions à vocation mémorielle entreprises par Geoffroy du Loroux pourraient être de trois ordres : les fondations qu'il met en place avant d'être élu archevêque, sur lesquelles il veille ensuite, son rôle dans la reconstruction de la cathédrale de Bordeaux et son œuvre oratoire.

### **IV.2.1. L'architecture**

Les fondations implantées par Geoffroy du Loroux sont institutionnalisées avant 1136 alors qu'il ignore sa future charge épiscopale. Elles ne sont vraisemblablement construites en pierre qu'après son élection au siège de Bordeaux et c'est sous cet angle que l'étude de leur parti architectural prend tout son sens. Car si une ressemblance est démontrée pour ce groupe, elle émane probablement de Geoffroy du Loroux et reflète une volonté particulière. De même pour le lancement du chantier de la nouvelle cathédrale Saint-André au XII<sup>e</sup> siècle : si l'initiative revient à Geoffroy du Loroux, alors cette action est mémorielle car hautement symbolique en marquant visuellement le renouveau désiré par l'archevêque au sein de son chapitre. Reconstruire une cathédrale sert la mémoire ecclésiale mais aussi la mémoire personnelle du commanditaire. Toutefois s'il n'en est pas le promoteur initial, Geoffroy du Loroux siège à Bordeaux pendant 22 ans, deux décennies au cours desquelles il influence l'avancée du chantier. Dans leurs travaux, J.-A. Brutails et J. Gardelles, exposant la similitude architecturale des fondations dans leur plan et l'austérité du décor, attribuent tous deux ces ressemblances à l'archevêque. Ils remarquent que le type de plan est commun par rapport aux productions locales contemporaines et ne présentent en ce sens pas d'originalité particulière. Le décor austère se retrouve dans d'autres abbayes canoniales régulières mais aussi au sein d'édifices cisterciens. En outre, plusieurs exemples d'abbayes de chanoines réguliers exposent au contraire un riche décor et parfois un plan plus complexe. J. Gardelles amène l'étude plus loin en remarquant que les plans de Fontaine-le-Comte et Sablonceaux sont, dans leurs parties conservées du XII<sup>e</sup> siècle, identiques à moins d'un mètre près. Cette remarque apporte alors un caractère particulier à cette production qui à ce stade n'est constituée seulement que de

deux édifices qui se ressemblent. De plus, ces deux auteurs attribuent la nef de la nouvelle cathédrale lancée au XII<sup>e</sup> siècle à Bordeaux à Geoffroy du Loroux car ce vaisseau adopte un plan et un décor qui correspondent à la production architecturale attribuée au prélat. La mémoire actuelle liée à l'archevêque est illustrée par la reconstruction de la cathédrale Saint-André, en particulier la nef, ses fondations canoniales régulières peu connues et son rôle majeur dans l'application des idées grégoriennes au sein du clergé bordelais. Des éléments de discussion, voire de réponse, ne peuvent être émis qu'après une analyse architecturale approfondie de ces édifices, pour établir le degré de volonté du prélat de laisser un témoignage aussi dans l'image donnée à ses fondations.

#### IV.2.2. L'écriture

La mémoire de Geoffroy du Loroux s'illustre également à travers la diffusion de ses sermons. La collection attribuée à l'archevêque et ses développements successifs sont collationnés par de nombreuses communautés de chanoines réguliers, notamment Saint-Victor de Paris. L'attrait pour cette collection de sermons se perpétue après le décès du prélat<sup>238</sup>. De nombreux manuscrits attestent en effet de la réutilisation postérieure de la collection de Geoffroy Babion et de sa postérité. La diffusion de ses sermons est avérée par une ample tradition manuscrite où les textes sont majoritairement datés des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, complétés de nombreux témoins connus pour les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Répartis dans toute l'Europe, plus particulièrement en France et en Angleterre, ces manuscrits reflètent le contexte géopolitique de formation de l'Empire Plantagenêt. De nombreux manuscrits contenant ses sermons émanent d'abbayes bénédictines telles Jumièges et Clairvaux<sup>239</sup>. Geoffroy Babion appartient aux prédicateurs célèbres par leur collection de sermons, et cette renommée passée serait plus reconnue aujourd'hui si sa mémoire n'avait été occultée dès le XIII<sup>e</sup> par le pillage de ses textes et la confusion avec son contemporain Hildebert de Lavardin, évêque de Chartres.

Les sermons laissés par le prélat révèlent la nature de son geste mémoriel. L'œuvre oratoire de Geoffroy du Loroux est une production par laquelle il laisse une trace, un témoignage. Un aspect de cette collection de sermons est intéressant à souligner pour cerner la

---

<sup>238</sup> Foulon, 2004a, 79 ; Foulon, 2009, 90.

<sup>239</sup> Foulon, 2004a, 87.

personnalité de Geoffroy du Loroux. Alors que d'autres auteurs tels Geoffroy de Vendôme ou Bernard de Clairvaux ont pris soin de consigner par écrit une collection complète et révisée de leurs meilleurs écrits, J.-H. Foulon souligne que Geoffroy du Loroux ne semble pas avoir eu ce souhait. Il indique qu'il est curieux de ne pas trouver de manuscrit sous son nom contenant la totalité de ses œuvres oratoires. L'état final de la collection semble répondre à des questions d'organisation pratique en coordonnant des consignations partielles faites par Geoffroy du Loroux au cours de sa carrière de prédicateur et en rassemblant des sermons isolés. L'anonymat général des manuscrits révèle davantage un souci de livrer un ensemble de textes utiles pour la formation spirituelle et la prédication et non le souhait d'obtenir une œuvre identifiable par son auteur. Ainsi l'élaboration de l'état final de la collection reflète la volonté de servir de collection exemplaire à l'usage du prêcheur<sup>240</sup>. Cependant ces regroupements ne reflètent peut-être pas les premières consignations faites par l'auteur au XII<sup>e</sup> siècle. Les quelques mises à l'écrit partielles dont des traces sont conservées reflètent la volonté de Geoffroy du Loroux de collationner ses œuvres en les laissant sous son surnom d'écolâtre, Babion. Néanmoins la majorité des sermons conservés de Geoffroy du Loroux ne sont pas rédigés quand il est écolâtre mais quand il est archevêque et sa collection traduit des orientations plus pastorales que scolaires. Ainsi la mémoire de l'enseignant paraît avoir plus d'importance à ses yeux que la mémoire personnelle liée au statut d'archevêque. Les séries synodales sont liées à la réforme du clergé et les sermons de dédicace montrent l'attention du prélat pour les expressions du sacré : la défense des églises et de leurs biens ou objets de culte. Les idées grégoriennes de Geoffroy du Loroux sont révélées par ses textes : la pauvreté volontaire, unanimité fraternelle des communautés régulières issues du nouveau monachisme, réforme du clergé séculier... Ainsi sa collection est avant tout modelée tel un outil pour diffuser ses idées réformatrices. J.-H. Foulon déduit que Geoffroy du Loroux, conscient du manque de prédication dans son clergé, a vraisemblablement voulu transmettre un manuel pour encourager les clercs à prêcher. Son œuvre révèle sa volonté de fournir une collection de modèles, avec notamment des « sermons squelettes » que l'utilisateur pouvait compléter à sa guise<sup>241</sup>. Ainsi Geoffroy du Loroux établit une compilation de ses textes avec un réel souci didactique pour que ses successeurs puissent à la fois appréhender aisément cet ensemble et qu'ils soient encouragés à améliorer leur travail de prêcheur, porteur de la vie exemplaire. Le souhait de l'archevêque ne semble donc pas être de faire conserver en premier lieu sa mémoire en tant qu'auteur. Il désire avant tout transmettre un message et faire en sorte que

---

<sup>240</sup> Foulon, 2004a, 87-88.

<sup>241</sup> Foulon, 2004a, 89.

ses successeurs soient armés pour perpétuer cette parole. Son geste ici est définitivement mémoriel mais il semble moins attaché à faire perdurer la mémoire de la fonction épiscopale que celle du message réformateur du nouveau monachisme. Ses idées grégoriennes, qu'il s'applique à mettre sous une forme abordable et réutilisable voire modelable, semblent passer avant sa personne, écolâtre, ermite ou archevêque. La dimension de son idéal pastoral transparaît nettement avec un sentiment fort d'agir dans la continuité. Sa collection alimente par cet aspect la mémoire ecclésiale qui semble ici se dissocier de la mémoire personnelle et épiscopale.

## **V. Conclusion de la Partie I :**

# **Geoffroy du Loroux, acteur de la réforme**

Pour reprendre une formule de J.-H. Foulon, Geoffroy du Loroux est « moins un politique qu'un ardent pasteur et réformateur grégorien<sup>242</sup> ». Son itinéraire témoigne en effet de sa recherche pour atteindre une spiritualité supérieure : alors qu'il occupe une place confortable d'écolâtre à Angers, le chanoine séculier quitte sa charge pour se retirer du monde et épouser la vie pauvre, à l'image de celle du Christ. Il est à ranger parmi d'autres prédicants itinérants tels Robert d'Arbrissel et Géraud de Sales qu'il a rencontrés au détour de son parcours personnel. Ses talents de prédicateur limitent cet isolement car sa renommée lui amène des disciples et entraîne Bernard de Clairvaux à l'appeler pour raisonner le duc Guillaume X, dont il a déjà obtenu les faveurs pour implanter deux communautés en Saintonge et Poitou. Après la dissolution du schisme d'Anaclet, Geoffroy accède au siège métropolitain de Bordeaux et continue à promouvoir un modèle de pauvreté apostolique au sein du chapitre cathédral et des fondations régulières dans la province ecclésiastique. Il est alors à placer également au sein des évêques qui véhiculent – par la prédication – et appliquent - par la fondation, restauration ou soutien de communautés régulières – les idées grégoriennes dans le cadre de la profonde réforme du clergé engagée dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle par Léon IX et prolongée au XII<sup>e</sup> siècle.

Geoffroy du Loroux rencontre et fréquente tout au long de son parcours des personnalités réformatrices auxquelles on prête une activité de « bâtisseur » tant ils ont œuvré soit pour créer de nombreuses communautés issues d'une fondation initiale, soit à la reconstruction d'une abbaye aujourd'hui emblématique dans le paysage architectural du XII<sup>e</sup> siècle, soit un peu des deux où les églises fondées affichent une ressemblance vraisemblablement volontaire. Geoffroy du Loroux baigne dans cet environnement et en fait partie intégrante. Il fonde des communautés canoniales régulières qu'il va protéger ensuite grâce à sa fonction épiscopale. La question est de déterminer à présent si ces fondations révèlent véritablement un programme architectural précis, comme le suggéraient Jacques Gardelles et J.-A. Brutails en

---

<sup>242</sup> Foulon, 2003, 48-49.

soulignant des partis architecturaux semblables, et quelle volonté est à déceler à travers ce programme. Le rôle de Geoffroy du Loroux dans le parti de la nouvelle cathédrale lancée à Bordeaux au XII<sup>e</sup> siècle est à discuter également pour évaluer à la fois les choix architecturaux ou décoratifs qu'il peut imposer et le caractère mémoriel d'un tel édifice représentatif du pouvoir épiscopal.

## **PARTIE II**

# **Geoffroy du Loroux : évêque fondateur et restaurateur**

Cette partie consacrée à l'activité de fondateur de Geoffroy du Loroux vise à appréhender son œuvre réformatrice dans sa globalité. Est présentée dans un premier temps une étude historique et architecturale des quatre abbayes attribuées à l'archevêque, par une présentation du fonds relatif à chaque fondation et une analyse du bâti de chaque édifice. La monographie complète de chaque abbaye est placée en annexe pour alléger le propos qui se résume ici à une synthèse des résultats de l'étude de terrain menée sur chaque site.

Est abordé dans un second temps le rôle joué par l'archevêque dans la reconstruction au XII<sup>e</sup> siècle de la cathédrale de Bordeaux. Si Geoffroy du Loroux intervient dans la construction de ses fondations canoniales, il est intéressant de s'interroger sur les liens possibles avec le chantier de la cathédrale au XII<sup>e</sup> siècle et l'investissement du prélat dans ce vaste chantier au cours de ses 22 ans d'archiépiscopat. Des indices sont à rechercher à la fois dans les textes et dans les vestiges du XII<sup>e</sup> siècle conservés au sein de la cathédrale Saint-André, complétés par les récentes découvertes archéologiques.



# **I. Historique et architecture des abbayes liées à Geoffroy du Loroux**

Les fondations attribuées à Geoffroy du Loroux sont au nombre de quatre : Notre-Dame de Fontaine-le-Comte dans le diocèse de Poitiers, Notre-Dame de Sablonceaux dans le diocèse de Saintes, Saint-Pierre de l'Isle et Sainte-Marie de Pleine-Selve dans le diocèse de Bordeaux (Fig. 1). L'acte de fondation a été conservé seulement pour les trois premières citées, implantées avant l'accession de Geoffroy du Loroux au siège épiscopal. La dernière, celle de Pleine-Selve, ne lui est attribuée que par les auteurs la *Gallia Christiana*<sup>243</sup>.

Présentons pour chacune des ces abbayes ce que l'on peut savoir de leur fondation par les textes conservés et dont les principaux ont été reproduits dans les annexes du présent travail.

## **I.1. Les textes conservés relatifs à chaque fondation**

Seules les abbayes de Fontaine-le-Comte et de Saint-Pierre de l'Isle ont conservé des textes du XII<sup>e</sup> siècle. Aucun document n'a été conservé de Pleine-Selve et le seul subsistant pour l'abbaye de Sablonceaux est l'acte de fondation commun avec Fontaine-le-Comte.

---

<sup>243</sup> *Gallia Christiana Nova*, t. II, col. 892.

### I.1.1. Le fonds relatif à l'abbaye Notre-Dame de Fontaine-le-Comte<sup>244</sup>

#### I.1.1.1. Présentation du fonds

Le fonds de Fontaine-le-Comte est conservé au sein des Archives départementales de la Vienne. Il a été édité en 1972 par G. Pon dans la cadre d'une thèse de doctorat, puis sous la forme d'un recueil en 1982, où il traite les textes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles<sup>245</sup>. Le fonds couvre toute l'histoire de l'abbaye depuis sa fondation jusqu'à sa disparition. Le dernier acte, daté du 20 août 1792, est un procès-verbal de visite dressé pour estimer les biens nationaux dans la vallée de Croutelle. En majorité, les documents concernent la fin du Moyen Âge et la période moderne.

Les actes ont été réalisés sur parchemin ou sur papier, rassemblés en liasses et rangés, après classement et inventaire, dans deux chartriers divisés en cases alphabétiques. Ces actes sont divers tant par leur nature que dans leur contenu. Le fonds contient notamment une bulle du pape Innocent VI, des monitoires pontificaux, des lettres royales de confirmation et de sauvegarde, un mandement du prince de Galles, et des arrêts du Conseil et du Parlement<sup>246</sup>. Des actes traitent également de la vie de l'abbaye : confirmation de l'élection de l'abbé, prise de possession ou séparation des revenus entre l'abbé et les chanoines. Les titres sont en général des contrats parmi lesquels figurent des donations, achats, rachats, avec une grande majorité de baux à rente et de baux à ferme<sup>247</sup>. Le fonds contient aussi *Un résumé chronologique de l'histoire de l'abbaye*, un mémoire rédigé après 1722, peut-être par les auteurs de la *Gallia Christiana*, ainsi qu'un calendrier ou *ordo* à l'usage de l'abbaye, daté de 1701, une série de censiers et de registres de tenanciers ou de revenus relatifs aux XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. Des inventaires dressés aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles sont aussi consultables, très utiles pour l'histoire de l'abbaye car aucun cartulaire n'est connu à ce jour.

---

<sup>244</sup> Pon, 1972. L'étude du fonds présentée par l'auteur s'arrête à l'année 1312.

<sup>245</sup> Pon, 1982.

<sup>246</sup> AD Vienne, 1 H 15, liasse 1, liasse 2.

<sup>247</sup> AD Vienne, 1 H 15, liasse 1, liasse 2 et liasse 7.

G. Pon a retenu pour son édition 335 actes qui se répartissent inégalement dans le temps<sup>248</sup>. Ils sont en majeure partie conservés en original sur parchemin, les autres nous sont arrivés d'après un *vidimus* ou un *transcriptum*, voire par une copie ou la transcription d'un érudit. Une grande partie du fonds est rédigée en latin. Les chartes en français apparaissent dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Ils émanent de diverses provenances : ce sont surtout des actes privés (donations, ventes, échanges, partages), et quelques bulles pontificales, des privilèges, lettres et mandements de rois et de princes, des jugements ou des lettres de finances. Le lieu est rarement indiqué mais la date de temps l'est presque sur l'ensemble des actes, sauf dans l'acte de fondation et dans ceux émanant de la chancellerie d'Aliénor et de Henri II.

Il n'y a ni terrier, ni censier ni comptes, pour évaluer des revenus de l'abbaye au XII<sup>e</sup> siècle, ce qui n'est pas une situation exceptionnelle.

#### I.1.1.2. Acte de fondation, 1126-1136

L'acte de fondation est conservé (Annexe, texte 1). Il est commun aux deux communautés canoniales, ce qui est remarquable, de Sablonceaux en Saintonge et de Fontaine-le-Comte installée près de Poitiers. L'original est perdu mais une transcription est conservée, dans la *Gallia Christiana*<sup>249</sup>. Par cet acte, Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, donne à maître Geoffroy de Laureolo et à ses compagnons « vivant avec lui dans la pauvreté du Christ », un lieu appelé Fontaine-le-Comte, dont le nom prouve qu'il est extrait d'un domaine comtal, avec les bois et les landes qu'il y possède. Cet acte ne porte pas de date de temps. Mais dans un acte rédigé vers 1156-1157, Aliénor d'Aquitaine ordonne à ses prévôts de respecter les immunités accordées par son père aux abbayes de Fontaine-le-Comte et de Sablonceaux<sup>250</sup>. En 1184, le comte Richard Cœur de Lion confirme la donation faite à l'abbaye de Fontaine-le-Comte par son grand-père. Le donateur est ainsi identifié en la

---

<sup>248</sup> George Pon édite les actes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles en élargissant à ceux qui en faisaient partie dans le passé et ceux qu'on ne connaît plus que par une copie dans la *Gallia Christiana* ou par les analyses des inventaires anciens. Des chartes, des testaments et autres types d'actes s'ajoutent à cet ensemble, provenant d'autres fonds et qui apportent des informations supplémentaires sur l'histoire de l'abbaye. Il distingue, d'une part, les documents concernant directement l'abbaye et, d'autre part, les contrats entre particuliers qui y sont entrés, car les donateurs abandonnaient à l'abbaye leurs titres en même temps que leurs biens.

<sup>249</sup> Cf. Annexes, texte 1 : *Ego Willelmus, dux Aquitanorum et comes Pictavorum, pro salute animae meae et parentum meorum et filiorum meorum, do magistro Gaufrido de Laureolo et fratribus ejus qui saeculo abrenuntiantes nostris temporibus paupertatem Christi elegerunt ; his, inquam, successoribusque eorum ibi religiose Domino deservituris, do locum qui dicitur de Fonte Comitit, ad aedificandam ecclesiam Domino, cum memoribus et landis et universis quae ibidem ad jus nostrum pertinere dinoscuntur, ut libere deinceps et quiete possideant ...* ; Pon, 1972, 179-180 ; *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 370.

<sup>250</sup> AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 7.

personne de Guillaume dit le Toulousain, VIII<sup>e</sup> comte de Poitou et X<sup>e</sup> duc d'Aquitaine (1126-1137). La mort du père de ce dernier survient le 10 février 1126, date à partir de laquelle on peut fixer le terminus *a quo* de la rédaction de l'acte de fondation. Geoffroy du Loroux est qualifié de maître, ce qui suggère au XII<sup>e</sup> siècle soit un écolâtre, soit le chef d'une communauté d'ermites<sup>251</sup>. D'autres chartes de Fontaine-le-Comte sont relatives à des épisodes pendant lesquels il dirige la communauté et n'a pas encore accédé au siège épiscopal de Bordeaux. Inversement, le 31 mai 1148, alors qu'il occupe le siège de Bordeaux, un autre acte du fonds rappelle qu'il avait « le gouvernement de ce lieu<sup>252</sup> » ; il est antérieur à 1136, date à laquelle Geoffroy du Loroux accède à l'épiscopat.

### I.1.1.3. Conflit avec l'abbaye de Bonnevaux

Plusieurs textes du fonds relatent un conflit qui oppose les chanoines de Fontaine-le-Comte à l'abbaye cistercienne de Bonnevaux, située dans le diocèse de Poitiers à environ trois kilomètres au sud-ouest de Fontaine-le-Comte. Ces textes témoignent du poids, dans les premiers temps de la fondation de Fontaine-le-Comte, du schisme d'Anaclet, antipape opposé à innocent II et que le duc d'Aquitaine avait reconnu (1130-1135). Les moines de Bonnevaux prétendent que le lieu d'implantation de Fontaine-le-Comte leur a été donné en premier par Guillaume VIII. Une charte, écrite le 31 mai 1148, rapporte les étapes du conflit et évoque la cérémonie de réconciliation qui met fin au désaccord<sup>253</sup>. La charte mentionne l'abbé de Fontaine-le-Comte, Adémar<sup>254</sup>. Geoffroy du Loroux est archevêque depuis 1136 et cette fonction l'aide certainement à régler le conflit. Il intervient auprès des chanoines de Notre-Dame-La-Grande de Poitiers pour qu'ils cèdent une dîme aux moines de Bonnevaux et il fait défricher des terres appartenant à Bonnevaux<sup>255</sup>.

Plusieurs éléments incitent G. Pon à suggérer que le terrain de Fontaine-le-Comte est donné à Geoffroy du Loroux par Guillaume VIII pendant le schisme d'Anaclet, entre 1131 et

<sup>251</sup> Pon, 1972, 59 ; Capra & Giteau, 1964, 53-54 ; Favier, J., 1993, *Dictionnaire de la France médiévale*, 608-609.

<sup>252</sup> AD vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°4 ; Pon, 1972, 58-59 et 194 : [...] *magistro Gaufrido de Laureolo, tunc regimen loci illius de Fonte Comitatus obtinenti* [...]

<sup>253</sup> AD vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°4 ; Pon, 1972, 194-196.

<sup>254</sup> AD vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°4 ; Pon, 1972, 194-196 : *venerabili fratri nostro Ademaro abbati et fratribus de Fonte Comitatus*.

<sup>255</sup> AD vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°4 ; Pon, 1972, 66 et 194-196 : [...] *terram nobis extirpari fecit ibi propre juxta nos et quod incultum erat redege in culturam*.

1135. Tout d'abord, dans le cadre du conflit avec les moines de Bonnevaux, une première confirmation de la possession de Fontaine-le-Comte est établie par l'évêque de Poitiers, Guillaume Alleaume (1124-1140), à maître Geoffroy *de Loriol*, donc avant 1136 (charte sans élément de datation). Dans cet acte, l'évêque déclare que « cherchant à connaître la vérité dans cette affaire il s'est renseigné auprès du duc lui-même ». Or Guillaume Alleaume est chassé de Poitiers vers 1131 par le duc Guillaume VIII et ne récupère son siège qu'à la fin du schisme en 1135. Ainsi, le premier différend entre Fontaine-le-Comte et Bonnevaux a eu lieu soit avant 1131 soit entre 1135 et 1136. La charte du 31 mai 1148, déjà évoquée, rapporte que « la querelle ayant duré longtemps », l'évêque de Chartres, Geoffroy de Lèves, en est informé et sollicité pour y mettre fin. L'évêque de Chartres étant aussi légat du pape Innocent II, son intervention ne peut avoir eu lieu avant 1135. De plus, vers 1135-1136, Geoffroy de Lèves confirme à Geoffroy du Loroux la possession d'une dîme réclamée par les moines de Saint-Cyprien de Poitiers. Il semble que ce soit le contexte lié au schisme qui entraîne les moines à s'adresser au légat pontifical et non au comte ou à l'évêque de Poitiers. Il en est de même des moines de Bonnevaux qui ne sollicitent ni le comte ni l'évêque, mais le légat Geoffroy de Lèves. Cette plainte semble ainsi avoir été adressée au légat pontifical pendant le schisme et non avant. Selon G. Pon, les plaintes de Bonnevaux et Saint-Cyprien adressées au légat pontifical et non directement au duc révèlent une situation de crise, attribuable ici au schisme, entre 1131 et 1135.

En 1134, Bernard de Clairvaux adresse une lettre à Geoffroy du Loroux lui demandant de sortir de sa retraite pour l'aider à convaincre le duc d'Aquitaine de soutenir Innocent II et non le pape schismatique Anaclet<sup>256</sup>. Bernard condamne le comportement dangereux de Girard de Blay, évêque d'Angoulême (1101-1136) « dans son voisinage ». Cependant cette missive ne peut être utilisée pour situer Geoffroy du Loroux en Saintonge ou en Médoc au même moment. Elle suggère surtout que Bernard pense que Geoffroy du Loroux peut avoir de l'influence sur le duc, une supposition que G. Pon explique par la fondation préalable de Fontaine-le-Comte et Sablonceaux. Enfin, l'acte de fondation par Geoffroy du Loroux de l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle, dans le diocèse de Bordeaux, est suivi d'une notice datée de 1153 qui précise que la donation est faite « avant l'élévation à l'épiscopat de Geoffroy du Loroux », alors qu'il est « maître de Sablonceaux ». Ainsi plusieurs indices plaident pour une fondation commune de Fontaine-le-Comte et Sablonceaux au début des années 1130 plutôt que vers la fin des années 1120, par un duc que le choix du parti d'Anaclet n'a pas détourné des milieux réformés.

---

<sup>256</sup> Saint Bernard, Epist. CCXV, PL, 182, com. 269, 270 : *Ad magistrum Gaufridum de Loratorio*.

#### I.1.1.4. Dons et privilèges à la communauté de Fontaine-le-Comte

L'abbaye est située dans le voisinage de routes importantes, le *chemin saunier*, qui va vers Jaseneuil et s'en écarte après Fontaine-le-Comte en partant vers Lusignan : cette portion de route est une partie du chemin vers Saintes et vers Saint-Jacques de Compostelle<sup>257</sup>. Les bois donnés par le comte s'étendent de la Croutelle au bois de l'Épine (Fig. 3). Le nombre des donations augmente du XII<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle (26 donations en 1201 et 1251 contre 7 pour les soixante premières années de l'abbaye). Le domaine de l'abbaye s'élargit et s'étend au nord du Poitou (Loudunais, Mirebelais), au sud vers Lusignan et au sein de la ville de Poitiers. D'après le volume des textes, le rythme des dons ralentit dans la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et l'expansion des terres de l'abbaye ne dépasse pas les limites du Poitou<sup>258</sup>.

Sur ces terres, le comte a concédé des bois et des droits d'usage sur les bois. Les frères de Fontaine-le-Comte doivent défricher en partie ces terres, opération pour laquelle ils sont vraisemblablement équipés, puisqu'ils aident les moines de Bonnevaux à défricher quelques terres pour apaiser le litige entre les deux abbayes.

Les privilèges accordés par le comte à l'abbaye sont notamment des franchises fiscales : les religieux et toutes les personnes vivant au sein de la communauté pouvant se trouver sous leur autorité, ainsi que ceux qui cultivent leurs terres, sont libérés de tout type d'impôts et d'« exactions », ce que l'on fait correspondre aux taxes, occasionnelles et arbitraires, apparues en Poitou au XI<sup>e</sup> siècle, levées par les comtes ou les seigneurs châtelains<sup>259</sup>. Les privilèges commerciaux se traduisent par l'abandon aux religieux de toutes les redevances que le comte levait sur le transport, la vente et l'achat de marchandise, dans l'espace placé sous son autorité. Ces avantages peuvent faciliter les relations entre les différentes fondations de Geoffroy du Loroux, Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'abbaye de l'Isle<sup>260</sup>. Le comte accorde en outre sa protection aux « ouvriers de la pierre et du bois » chargés de construire les églises et annexes de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte<sup>261</sup>.

---

<sup>257</sup> Pon, 1972, 68-69. Ces limites sont décrites avec davantage de précisions dans la confirmation des dons par Richard Cœur de Lion en 1184 (AD vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°7 ; Pon, 1972, 213-215).

<sup>258</sup> Pon, 1982, XIX-XX.

<sup>259</sup> Pon, 1972, 77.

<sup>260</sup> Pon, 1972, 78.

<sup>261</sup> AD Vienne, 1 H 15, liasse 1 ; Cf. Annexes, texte 1 : *et praeterea lignorum seu lapidum opifices ac postremo omne genus, quandiu operibus eorum intendunt, vel dum de opere ad propria remeant, vel de domibus suis ad*

Cette protection, Aliénor d'Aquitaine la perpétue dans une acte de 1156-1157 où elle ordonne à ses prévôts de Poitiers, Chizé, Benon, La Rochelle et à tous ses autres prévôts et sergents en Poitou de respecter les immunités accordées lors de la fondation des églises de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte<sup>262</sup>. Les mêmes privilèges sont confirmés en 1184 par Richard Cœur de Lion<sup>263</sup>.

En 1153, l'archevêque Geoffroy du Loroux prend l'abbaye de Fontaine-le-Comte sous sa protection<sup>264</sup>. Il demande au pape Anastase IV une confirmation de la donation originelle et de ses possessions temporelles<sup>265</sup>. La même année, Geoffroy du Loroux notifie et confirme le don à l'abbaye fait par Pierre et Hugues Lebon d'un bois et d'une terre qu'ils possèdent entre le Bois de Mezeaux et le chemin menant au château de Béruges<sup>266</sup>. Cet apport en bois était essentiel au quotidien des chanoines et était aussi une matière première nécessaire pour la construction de l'église et des bâtiments conventuels. En 1206 la protection pontificale est perpétuée par une bulle d'Innocent III<sup>267</sup>.

Le développement de Fontaine-le-Comte se poursuit au cours du XIII<sup>e</sup> siècle avec les dons des seigneurs de Lusignan et de Parthenay et d'Alphonse de Poitiers. L'abbaye possède alors des biens au sud-ouest de Poitiers (Lusignan, Exireuil, Saint-Maixent), au nord de Poitiers notamment près de Neuville-de-Poitou, Mirebeau et Loudun (prieuré Saint-Pierre d'Aunay uni à l'abbaye en 1435 et celui de Sainte-Christine des Trois-Moutiers apparu au XIV<sup>e</sup> siècle), et enfin en Gâtine avec le prieuré Notre-Dame du Bois de Secondigny<sup>268</sup>.

---

*opera veniunt, sicut cetera eorum familia salvi remaneant undique et illaesi; nec per aliquam violenciam ministerialium nostrorum quisquam operariorum ab opere ipsorum amoveri atque ad alia traduci sit licitum* ; Pon, 1972, 179-180. Au sujet de la protection accordée aux ouvriers (Cf. infra, Partie III).

<sup>262</sup> AD Vienne, 1 H 15 liasse 1 ; Pon, 1972, 207-208.

<sup>263</sup> Pon, 1972, 66 et 76-77.

<sup>264</sup> AD Vienne, 1 H 15, liasse 34 ; Cf. Annexes II, texte 2 : *Testimonium et iudicium Gaufredi, archiepiscopi Burdegalensis, quibus describit territorium, dominium et immunitatem abbatiae Fontis Comitis* ; Pon, 1972, 201.

<sup>265</sup> AD Vienne 1 H 15 liasse 34 ; Pon, 1972, 202 ; *Gallia Christiana*, II, 1341. ; Foulon, 2009, 90.

<sup>266</sup> AD Vienne, 1 H 15, liasse 34 ; Pon, 1972, 199-200.

<sup>267</sup> Bibliothèque Nationale, *Nouvelles acquisitions du département des manuscrits latins*, ms 2592, n° 54.

<sup>268</sup> Pon, 1972, 113 et 129.

### I.1.1.5. Des chanoines réguliers de saint Augustin

La vie spirituelle qui s'installe au sein de la nouvelle communauté est insaisissable à travers les textes conservés. La première qualification des religieux en tant que « chanoines de Fontaine-le-Comte » apparaît dans un acte de 1191 au sujet de dons faits par maître Aimeri, chanoine de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers<sup>269</sup>. La première mention de la règle de saint Augustin régissant la vie au sein de l'abbaye apparaît quant à elle dans un texte de 1199 : Étienne, abbé de Saint-Jean d'Orbestier<sup>270</sup> soumet son abbaye à celle de Fontaine-le-Comte et ses nouveaux membres à la règle de saint Augustin, en réservant aux anciens religieux, pour toute la durée de leur vie, le droit de suivre la règle de saint Benoît, et cela tant que le nombre des moines n'est pas inférieur à six<sup>271</sup>. Ainsi, l'abbé Étienne distingue les moines vivant déjà au sein de la communauté et ceux qui viendront s'y unir. Les premiers peuvent continuer à suivre la règle bénédictine, sous le contrôle de l'abbé de Fontaine-le-Comte, mais si leur nombre descend en dessous de six, ils leur faut choisir pour abbé un chanoine suivant la règle de saint Augustin. Les nouveaux moines arrivant au sein de la communauté doivent observer la règle de Fontaine-le-Comte. Ainsi la règle régissant la vie au sein de l'abbaye de Fontaine-le-Comte à la fin du XII<sup>e</sup> siècle semble être celle de saint Augustin.

Entre la fondation de l'abbaye, placée entre 1126 et 1136 et ce texte de 1199, aucune mention ne permet de connaître la règle suivie en ses murs. Dans les actes relatifs à l'abbaye, le terme de *frater* est utilisé au détriment de celui de *monachus*. La distinction y est faite entre les frères de Fontaine-le-Comte et les moines de Bonnevaux. Le terme de « frère » ne désigne pas aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles des chanoines réguliers même s'il semble qu'il est fréquemment utilisé dans ce sens. Les expressions *pauperes Christi* ou *pauperes spiritu* sont également fort répandues notamment chez les disciples d'Étienne de Muret († 1124), un des précurseurs de l'éremitisme dans l'ouest de la France<sup>272</sup>. Quant aux termes d'*ecclesia* et de *domus* qui sont majoritairement utilisés dans les textes du XII<sup>e</sup> siècle pour désigner la communauté ou le lieu

<sup>269</sup> AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 9 : [...] *canonicos de Fonte comitis* [...].

<sup>270</sup> L'abbaye Saint-Jean d'Orbestier, dans le diocèse de Poitiers, est située en Vendée, dans la région des Pays-de-la-Loire.

<sup>271</sup> AD Vienne, carton 6, dossier 7, n°11 : [...] *abbatem et alias personas juxta eamdem regulam et abbatis Fontis Comitum consilium eligentes. Si vero numerus istorum modernorum infra numerum VI descenderit ipsi abbatem canonicum et alias personas eligent canonicas juxta sancti regulam Augustini* ; Pon, 1972, 223.

<sup>272</sup> AD Vienne, 1 H 15, liasse 1 ; Cf. Annexes, texte 1 : [...] *paupertatem Christi* [...] ; Dereine, 1953, 354-355 ; Pon, 1972, 48, 179-180 et 194-196 ; « Discours de conclusion », *La vita commune del clero nei secoli XI e XII*, I, 1962, 482.



de résidence des chanoines, leur préférence à *abbatia* n'est pas probante car c'est un constat que l'on fait aussi chez les Bénédictins.

La communauté de Fontaine-le-Comte est ainsi constituée de chanoines, chanoines-prêtres, ou simples frères dont certains sont des convers et d'autres des oblats. Leur origine sociale n'est pas connue. Le chapitre est encadré dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle par un abbé et un prieur. Le premier abbé, Adémar, est mentionné dans un texte de 1148. Geoffroy du Loroux n'a pas, d'après les textes, porté ce titre<sup>273</sup>. Le premier prieur, Bernard, apparaît quelques années plus tôt dans un texte de 1140<sup>274</sup>. La communauté comprend aussi un sous-prieur et un cellier, dont la première mention est faite dans un texte de 1206<sup>275</sup>.

#### I.1.1.6. Une communauté dépendante de Sablonceaux ?

Des textes semblent révéler la primauté de l'abbaye de Sablonceaux fondée par la même charte que Fontaine-le-Comte. Par une bulle rédigée en 1165, le pape Alexandre III confirme les biens de Fontaine-le-Comte. Ce document est égaré depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle mais son analyse est conservée dans un inventaire réalisé au XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette bulle, qui confirme une autre bulle perdue d'Anastase IV, revient sur les circonstances de la fondation de Fontaine-le-Comte en un lieu appartenant autrefois à l'abbaye de Bonnevaux. Elle précise aussi qu'elle est fondée par Geoffroy du Loroux devenu ensuite archevêque de Bordeaux et qu'elle dépend de l'abbaye de Sablonceaux<sup>276</sup>. Deux actes du XIII<sup>e</sup> siècle emploient aussi des termes suggérant une telle hiérarchie entre les deux communautés. Ils relatent un conflit entre les moines de Saint-Cyprien de Poitiers et les chanoines de Fontaine-le-Comte au sujet de l'usage d'un bois commun<sup>277</sup>. Dans celui de 1250, où l'abbé et les chanoines de Sablonceaux approuvent le recours à un arbitre pour régler le litige, l'abbé de Fontaine-le-Comte, Baudri, et ses religieux, sont mentionnés comme soumis à Sablonceaux<sup>278</sup>. Un échange concernant ce bois est établi entre les deux communautés. En 1269 l'abbé de Sablonceaux confirme ce

---

<sup>273</sup> AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 4 ; Pon, 1972, 100 et 194 : [...] *nostro Ademaro abbati et fratribus de Fonte Comitibus* [...].

<sup>274</sup> Pon, 1972, 100 et 191 : *Johannes I, prior et vicarius ecclesiae Fontis Comitibus* [...]; *Gallia christiana*, t. II, col. 1341.

<sup>275</sup> Pon, 1972, 100.

<sup>276</sup> Pon, 1972, 93 et 209.

<sup>277</sup> AD Vienne, fonds de Saint-Cyprien, 1 H 1/ 1-50 ; Pon, 1972, 94-95.

<sup>278</sup> AD Vienne, fonds Saint-Cyprien 1 H 1/1-50 : [...] *subditos nostros* [...]; Pon, 1972, 94.

contrat entre les moines de Saint-Cyprien et l'abbaye de Fontaine-le-Comte qui « a[vait] été soumise à notre monastère »<sup>279</sup>. Toutefois, ce sont les seuls textes employant de telles précisions. Les autres textes relatifs à l'activité de la communauté de Fontaine-le-Comte ne font pas état d'une subordination à Sablonceaux à travers des demandes d'autorisation ou de confirmation. Ainsi, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la confirmation des biens et immunités par Richard Cœur de Lion, en 1184, ne concerne que Fontaine-le-Comte et celle établie en 1197 par le duc d'Aquitaine Othon ne s'adresse qu'à l'abbaye de Sablonceaux. Les indices suggérant une subordination de l'une des deux communautés envers l'autre sont peu nombreux mais laissent imaginer que si elle est effective dans les premières décennies de l'existence des deux communautés, chacune parvient ensuite à acquérir son autonomie.

Bien que Fontaine-le-Comte soit dépendante de la juridiction de l'évêque de Poitiers, il semble qu'au XII<sup>e</sup> siècle, ce dernier se soit peu mêlé de la vie de la communauté, si ce n'est au sujet des biens matériels. Nous l'avons vu, avant 1136, Guillaume Alleaume intervient dans le conflit entre les chanoines de Fontaine-le-Comte et les moines de Bonnevaux et entre 1136 et 1140, il confirme les dons faits à Geoffroy du Loroux par une certaine Drusiane<sup>280</sup>.

#### I.1.1.7. Déclin dès le XIV<sup>e</sup> siècle

L'abbaye de Fontaine-le-Comte connaît un déclin dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Soumise aux troubles de la guerre de Cent ans, ses bâtiments sont détruits. Un acte du 11 mars 1363 rapporte en effet que le prince de Galles commande au sénéchal de Poitou de contraindre les habitants de Poitiers à reconstruire l'église et plusieurs bâtiments de Fontaine-le-Comte qu'ils avaient incendiés par crainte que les Anglais ne s'y installent<sup>281</sup>. L'abbé Guy Doucet (1435-1442) lance la restauration de l'église et fait placer au-dessus du portail occidental de l'église une niche portant l'inscription *Guido Dousseti abbas huius loci*. L'abbé fait restaurer la façade de l'église et le mur sud de la nef. Une autre inscription mentionne ces réparations, écrite en français, placée autour d'un écusson placé à droite de la précédente niche : « Guy Doucet abbé de cest lieu, Fit iadis en loneur de Dieu, Moulr réparer cest église, En gloire soit son âme mise. Amen ». Les armes de l'abbé étaient également représentées mais elles sont en partie

<sup>279</sup> AD Vienne, fonds Saint-Cyprien 1 H 1/1-50 ; Pon, 1972, 94.

<sup>280</sup> AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°1 et n° 3 ; Pon, 1972, 95.

<sup>281</sup> AD Vienne, 1 H 15 liasse 1 ; Pon, 1971, col. 842.

effacées. Les travaux de réparation sont poursuivis par l'abbé François Ardillon (1471-1502) qui fait restaurer plusieurs voûtes dans l'abbatiale<sup>282</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les bâtiments conventuels sont toujours en ruines et seuls trois religieux vivent encore à l'abbaye alors que 17 stalles occupent encore le chœur<sup>283</sup>. Deux abbés commendataires, appartenant à la même famille, essaient de relever l'abbaye de sa ruine temporelle et spirituelle. Jacques le Veneur fait dresser un premier inventaire des titres de l'abbaye. Son successeur, François le Veneur, établit un concordat le 15 juin 1647 avec le supérieur général des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève afin d'installer des religieux de cette congrégation au sein de l'abbaye en déclin. Les revenus sont divisés en trois parts, l'une pour l'abbé, une autre pour les religieux et la troisième aux charges de la maison. Ce n'est que le 16 juin 1654 que les génovéfains prennent possession de l'abbaye<sup>284</sup>. L'abbaye ne s'est jamais véritablement relevée de ses ruines, car même si le temporel est alors mieux administré, notamment par la rédaction de censiers et d'un inventaire plus soigné que le précédent, les réparations et le manque d'investissement de la part des abbés commendataires ont pour effet la disparition de la mense conventuelle. Elle est réunie à celle de l'abbaye de Saint-Hilaire-de-la-Celle de Poitiers (1756-1758) dont la situation n'est pas meilleure<sup>285</sup>. Fontaine-le-Comte conserve encore sa mense abbatiale mais elle disparaît à la Révolution. Seule subsiste l'église avec quelques constructions attenantes<sup>286</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, des restaurations sont entreprises suite à l'initiative de l'abbé Gibault, conservateur des antiquités du département de la Vienne. Il obtient une subvention de la part du gouvernement qui permet de lancer des travaux dès 1825. La partie supérieure des murs de l'abside axiale et la voûte du chœur sont reprises, le transept nord dont les combles se sont écroulés est recouvert de planches, et « l'on rétablit la voûte de la nef »<sup>287</sup>. Une photographie en noir et blanc, exposée dans l'église, présente la nef voûtée d'un berceau brisé et divisée en trois travées séparées par des supports semblables à ceux de la croisée, composés de paires de

---

<sup>282</sup> Rédet, 1837, 257. L'auteur signale un écusson portant les armes de l'abbé, figurées par trois arpillons, dans un des bras du transept.

<sup>283</sup> AD Vienne, 1 H 15 liasse 2 ; Pon, 1982, XXI, note 123 : « le 3 octobre 1634, Jacques le Veneur, abbé de Fontaine-le-Comte, augmente de quarante livres la pension des *quatre* religieux ».

<sup>284</sup> AD Vienne, 1 H 15 liasse 11 ; Rédet, 1837, 250 ; Pon, 1971, col 843 ; Pon, 1982, XXI.

<sup>285</sup> AD Vienne, 1 H 15 – 2 ; Pon, 1982, XXI, note 128 : « Décret de l'évêque de Poitiers du 24 mars 1756, confirmé par lettres patentes du mois d'août 1758 et par arrêt du Parlement du 7 septembre 1773 ».

<sup>286</sup> AD Vienne, 1 H 15, liasse 2. Un acte daté de 1792 dresse le procès verbal de la visite effectuée pour estimer les biens nationaux dans le canton de Croutelle.

<sup>287</sup> Rédet, 1837, 259.

colonnes engagées encadrées de dossierets<sup>288</sup>. Cette voûte est probablement celle que l'abbé Gibault fait rétablir sans que l'on ait d'informations sur les raisons d'un tel parti pris pour ce voûtement.

### I.1.2. Le fonds relatifs à l'abbaye Notre-Dame de Sablonceaux

Excepté la copie de l'acte de fondation commun aux abbayes de Sablonceaux et de Fontaine-le-Comte (1126-1136) et la copie de la confirmation des dons faits à Sablonceaux par Othon de Brunswick en 1197-1198, aucune autre source médiévale propre à l'abbaye saintongaise n'a été conservée ou publiée. Il n'est alors pas possible de conduire une étude sur le fonctionnement de l'abbaye suite à sa fondation, l'évolution du temporel ou la conduite de la vie spirituelle en ses murs.

#### I.1.2.1. Acte de fondation 1126 - 1136

Les deux seuls textes disponibles fournissent toutefois quelques éléments. L'acte de fondation commun avec Fontaine-le-Comte, que nous évoquons dans le paragraphe précédent, liste l'étendue des donations faites à la nouvelle communauté<sup>289</sup>. Par cet acte, le duc d'Aquitaine, Guillaume X, donne à Geoffroy du Loroux et à ses frères vivant dans la pauvreté du Christ le « lieu appelé Sablonceaux » dans la « Forêt du Baconais » pour y « construire une église ». Il leur donne également l'église paroissiale de Saint-Romain de Benet, ainsi que divers biens, terres, bois, landes, marais, eaux, salines et animaux qu'il possède à Malleville,

---

<sup>288</sup> Phototype n° 0059128, réalisée par M. Gossin, consultable en ligne sur la *Base Mémoire – Architecture et Patrimoine*.

<sup>289</sup> Cf. Annexes, texte 1: [...] *Insuper praedictis Christi pauperibus, scilicet magistro Gaufrido et fratribus ejus, do in pago Xantonico in foresta quae dicitur Baconeis, locum de Sabluncellis ad aedificandam ecclesiam Domino, et de foresta in usus fratrum inibi Domino famulentium ; do quicquid in Malla villa habeo et quicquid in villa Sancti Romani de Bannaise habeo sive parochia ejus, tam in landis quam in paludibus, et terris cultis seu incultis et quicquid in monte de Tolum habeo, et in subjacenti palude, et landis et circumstantibus terris, cultis vel incultis, locum quoque de Bertevil cum landis et praeterfluentibus do ; quae palus extenditur a loco de Sabluncellis usque versus vadum de molendinis. Do etiam eis locum qui dicitur de Mans, cum agro, nemore, terra culta vel inculta, aqua dulci vel salsa, et cum existentiis et pertinentiis volatiliis et quadrupedum atque piscium, et quicquid ibi habeo ; scilicet et landam de Pendente Castro, do eis, quae extenditur usque versus nemus quod dicitur Volanis ad hoc tempus, et do landam quae dicitur de Arbore Curvata, quae extenditur ab ampliatione praedicta usque versus Gozzam de Fanarlo [...]*; Pon, 1972, 179-180 ; *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 370.

Saint-Romain-de-Benet, Berthegile, Arbrecourt, et sur le coteau de Toulon, pour répondre aux besoins de la construction et pour les usages de la vie quotidienne (Fig. 4).

#### I.1.2.2. Confirmation par Othon de Brunswick des dons faits à l'abbaye de Sablonceaux, 1197

Par un acte de 1197 le duc Othon de Brunswick, qui administre l'Aquitaine pour son oncle Richard Cœur de Lion, confirme la donation du duc d'Aquitaine et la complète par de nombreux privilèges (*Cf.* Annexe, texte 12). Parmi ces derniers figure un droit de pêche d'anguille dans la Charente<sup>290</sup>. Ainsi richement dotée dès le XII<sup>e</sup> siècle, l'abbaye devait avoir un rayonnement conséquent au sein du diocèse.

Par ailleurs, une commémoration pour les chanoines défunts de Sablonceaux apparaît dans le nécrologe de l'abbaye de la Sauve-Majeure, le 11 des calendes de juin<sup>291</sup>. Cette indication implique qu'il y avait réciprocité : les chanoines de Sablonceaux prient également pour les moines défunts de la Sauve-Majeure. Cet indice révèle des relations suivies entre les chanoines de Sablonceaux et les moines de la puissante abbaye bénédictine du bordelais, vraisemblablement une confraternité de prière.

#### I.1.2.3. Troubles de la guerre de Cent Ans et déclin

La communauté installée à Sablonceaux pourrait avoir souffert elle aussi des troubles de la guerre de Cent Ans. La ville de Soubise, située au nord de Sablonceaux, est prise en 1413 par les Anglais du duc de Clarence puis reprise rapidement par les Français. La mort du roi d'Angleterre Henri IV en mars 1413 apporte une trêve jusqu'en 1415. Les Anglais s'emparent

---

<sup>290</sup> *Cf.* Annexes, texte 12 : [...] *Amplius confirmo eis annuam levatam anguillarum in fluvio Carontonae a civitate Xanctonica usque a castrum quod dicitur Merplins* [...]; *Gallia Christiana*..., t. II, *Instrumenta*, col. 477 ; Lefèvre-Pontalis, 1913, 287.

<sup>291</sup> Favier & Lemaître, 2009, 100, n° 230 : *XI kal.* [...] *Item commemoratio canonicorum defunctorum Sabluncellensium.*

probablement de l'abbaye de Sablonceaux au cours de cette trêve. Elle est délivrée à prix d'argent par le sire de Pons<sup>292</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, une enquête est faite par le Parlement de Bordeaux suite à des plaintes, et révèle que les religieux des abbayes de Sablonceaux, La Tenaille (diocèse de Saintes) et Pleine-Selve ont une vie des plus dissolues. Un arrêt du Parlement, daté du 21 juillet 1542, ordonne la réforme de ces abbayes<sup>293</sup>. Les textes ne révèlent pas si la vie régulière est effectivement rétablie. Ils n'informent pas davantage sur l'éventuelle attaque de l'abbaye dans les décennies suivantes par les Protestants lorsqu'ils pillent la cathédrale de Saintes. Informé du mauvais état de l'abbaye dont les religieux sont dispersés, le roi Charles IX l'a confié au duc de Biron. Il la livre à son tour à un intendant qui s'applique à démanteler les forêts situées à Trelon et à Saint-Romain-de-Benet pour les vendre à son profit. Plusieurs biens sont dispersés et l'abbaye est livrée au pillage<sup>294</sup>. Le dernier abbé régulier de Sablonceaux, Gabriel Martel, est nommé en 1612 mais il n'entreprend aucune restauration.

L'abbaye est alors soumise au régime de la commende. Plusieurs de ses abbés se succèdent sans se soucier du sort de l'abbaye, spirituellement et matériellement. Le premier à remettre en état l'abbaye est Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux (1629-1645), qui est pourvu de la commende de l'abbaye en 1630 jusqu'en 1641. Il chasse les chanoines qui résident à Sablonceaux pour les remplacer par des chanoines réguliers de Chancelade, abbaye augustinienne du Périgord réformée par Alain de Solminiac. Le nombre de religieux fixé par le pouillé de Saintes, s'élevant à 25, est réduit à 12<sup>295</sup>. L'archevêque prend soin également de faire reconstruire les bâtiments conventuels et la maison abbatiale. Ainsi, l'abbaye est enfin relevée de ses ruines. La vie régulière rétablie par les chanoines de Chancelade est respectée en ces murs jusqu'à la Révolution.

D'autres abbés commendataires se succèdent sans s'occuper de l'abbaye. Une plainte est déposée par les religieux en 1723 face à la maigre portion de revenus concédée par l'abbé au regard des travaux urgents à faire sur l'église et les annexes conventuelles. Une importante campagne de travaux commence en 1723. L'abbaye est cependant décrite en ruines par un voyageur en 1739<sup>296</sup>. Le dernier abbé commendataire, Nicolas François de Bourgogne, fait également faire des travaux dont il subsiste encore aujourd'hui une porte monumentale, datée

---

<sup>292</sup> *Bull. Soc. Arch. Aunis et Saintonge*, 1894, XIV, 373.

<sup>293</sup> AHG, 1909, 44, 104-107.

<sup>294</sup> AD Gironde, B 24 ; *Arch. Hist. Gironde*, 1909, 44, 104-107.

<sup>295</sup> *Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, 1894, XXIII, 175-179.

<sup>296</sup> *Bull. Soc. Arch. Aunis et Saintonge*, 1914, 34, 315.

de 1788. Seuls onze chanoines occupent encore l'abbaye lorsque survient la Révolution. Le 27 mai 1790, ils refusent unanimement de prêter le serment de la constitution civile du clergé<sup>297</sup>. Les religieux sont contraints de quitter l'abbaye. Elle est mise en vente avec des terrains s'élevant à plus de 125 hectares, sauf l'église dévolue à la commune.

### I.1.3. Sources relatives à l'abbaye de Saint-Pierre de l'Isle<sup>298</sup>

L'abbaye Saint-Pierre de l'Isle présente la particularité d'avoir un fonds important et outre des pièces écrites, une épitaphe problématique.

#### I.1.3.1. Une épitaphe du XI<sup>e</sup> siècle ?

Cette inscription est trouvée en 1784 par Jean Vial, curé d'Ordonnac, dans les décombres de l'abbaye de l'Isle située dans la même paroisse (Fig. 5). Installée dans l'église paroissiale par le curé lui-même, elle est déposée plus tard puis finalement retrouvée par F.V. Jouannet dans le grenier d'un habitant de la paroisse<sup>299</sup>. Aujourd'hui conservée au Musée d'Aquitaine, cette épitaphe est un marbre blanc de 34 cm sur 27,3 cm, sur lequel est gravé le texte suivant<sup>300</sup> :

HIC IACET ARNALDUS NOSTER SANCTISSIMUS ABBAS  
 VOVERAT HOC ALTARE PETRO ET PROPE IUSSIT HUMARI  
 VESTE SENECTUTIS CUM DESPOLIATUS ABIRET  
 LANGUIDA MEMBRA MEA HI[C] MIHI REDDIDIT ILLICO SANA  
 TUNC EGO WESPANUS PRIOR HUNC REGALE SEPULCHRUM  
 NUNC ABBAS TITULUM FECI SEMPERQUE ROGABO  
 | | | T T T T T T | | |

<sup>297</sup> Bull. Soc. Arch. Aunis et Saintonge ou Revue de Saintonge et d'Aunis, 1930, 44, 64.

<sup>298</sup> Cf. Annexes, Monographie 3, Saint-Pierre de l'Isle.

<sup>299</sup> Berchon, 1890, 10-18.

<sup>300</sup> Les normes d'édition utilisées ici sont celles de R. Favreau, dans *Corpus des inscriptions de la France médiévale*, Poitiers, 1979, 96-98.

Le texte, édité par R. Favreau, peut être traduit ainsi<sup>301</sup> :

Ci-gît Arnaud notre très saint abbé.  
 Il avait voué cet autel à Pierre et ordonna qu'on l'inhumât tout près,  
 Lorsque, dépouillé du vêtement de la vieillesse, il s'en irait.  
 Mes membres alanguis il les rendit ici même immédiatement sains.  
 Alors moi, Vespan, prieur, je lui ai fait [élever] ce royal tombeau,  
 Étant maintenant abbé, j'ai fait son épitaphe et le prierai toujours.

I I I T T T T T T I I I

Cette épitaphe ne comporte aucune date et ne peut pas être datée par un contexte architectural car elle fut récupérée au milieu des ruines de l'abbatiale sans aucune indication sur les conditions de la découverte.

Les vestiges d'un cadre tracé pour contenir le texte, près des bords de la pierre, sont encore visibles. L'écriture utilisée est assez irrégulière et mêle de nombreuses lettres de petite taille à de grandes capitales. La ponctuation est faite par un point entre chaque mot. Nombreux sont les enclavements, les conjonctions, et les entrelacements. Aucune onciale n'est utilisée. Selon R. Favreau, la superposition des deux *L* de *illico* pourrait être due « à une correction du lapicide qui aurait d'abord écrit les deux *L* à la suite et omis le *I* suivant<sup>302</sup> ».

Les auteurs qui ont tenté de dater cette inscription ont procédé par rapprochements. Les inscriptions trouvées dans l'actuel département de la Gironde peuvent être séparées en deux groupes : d'une part celles qui sont datées du IV<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle et d'autre part celles réalisées du XI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. À ce jour aucune inscription des IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles n'a été trouvée dans ce département. La différence entre ces deux périodes s'établit par des différences épigraphiques, la forme de lettres variant considérablement de la première période à la suivante<sup>303</sup>. C. Jullian place l'épitaphe de Vespan à Arnaud dans le second groupe des inscriptions, datées des XI<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècles, plus précisément par rapprochements avec d'autres inscriptions datées des environs de l'an 1040<sup>304</sup>. Par ses caractéristiques épigraphiques et leur analogie avec d'autres inscriptions datées de la région, R. Favreau date l'épitaphe de la fin du

<sup>301</sup> Favreau, 1979, 96-98.

<sup>302</sup> Favreau, 1979, 97.

<sup>303</sup> Jullian, 1887, II, 5. Merci à Vincent Debiais pour ses conseils sur l'étude de l'épitaphe.

<sup>304</sup> Favreau, 1979, 96-98.



XI<sup>e</sup> siècle<sup>305</sup>. Il se réfère pour ce faire à plusieurs inscriptions de la fin du XI<sup>e</sup> siècle : l'épithaphe de Saint-Avit-Sénieur en Dordogne et l'inscription de la consécration d'un autel à Lande-de-Fronsac en Gironde, gravée en l'honneur de saint Pierre et de tous les saints, qui présente aussi des conjonctions. Sur une épithaphe dédiée à un enfant, encadrée dans le mur de l'église de l'abbaye de Guîtres en Gironde, apparaissent des conjonctions et des onciales comparables. Enfin, à Saint-Sulpice-de-Faleyrens, en Gironde, la plaque de dédicace de l'église comporte une ponctuation par un point entre les mots et quelques onciales<sup>306</sup>.

Le texte est une dédicace à Arnaud, abbé décédé, faite par Vespan ancien prieur et devenu abbé. Ainsi, en admettant que cette épithaphe est bien liée à l'abbaye de l'Isle, elle reflète l'organisation hiérarchique de la communauté en place en ce lieu, probablement vers la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Le texte mentionne aussi un autel voué à saint Pierre par l'abbé Arnaud. À sa demande il est inhumé près de cet autel. Selon cette source, Vespan fait élever le tombeau de l'abbé alors qu'il est encore prieur et c'est en tant qu'abbé qu'il fait faire l'épithaphe. L'auteur de ce texte, Vespan, précise qu'il fut guéri grâce à l'abbé Arnaud. La précision « immédiatement sains », *illico sana*, est utilisée ici pour affiner le caractère miraculeux de cette guérison. Ce « miracle » a lieu alors que Vespan est encore prieur. Le texte écrit sert ainsi de message destiné au visiteur, afin de faire savoir qu'il y a en ce lieu des reliques aux vertus salvatrices. Utilisées pour protéger l'édifice, les reliques ont surtout l'avantage d'attirer les pèlerins et leurs offrandes. Il semble que l'abbé Vespan tente de développer un culte autour des reliques de l'abbé Arnaud. Si le culte se développe, ne serait-ce que sur un court terme, aucune mention autre n'en est parvenue.

Le texte est terminé par quatre groupes de trois lettres « III TTT TTT III » qui restent énigmatiques ; plusieurs hypothèses plus ou moins fantaisistes ont été avancées sur leur signification<sup>307</sup>. Le même type de lettres groupées se retrouve sur une inscription placée dans le cloître de Moissac en Tarn-et-Garonne (Fig. 6). Il s'agit d'une dédicace faite du temps de l'abbé Ansquitol (1100)<sup>308</sup> :

---

<sup>305</sup> Favreau, 1979, 96-98.

<sup>306</sup> Les inscriptions découvertes dans les départements actuels de Charente, Charente-Maritime et des Deux-Sèvres ne livrent pas davantage d'éléments pour affiner la datation de l'épithaphe de l'abbaye de l'Isle.

<sup>307</sup> Cf. Annexes, Monographie 3, Saint-Pierre de l'Isle.

<sup>308</sup> Cazes & Scellès, 2001, 70-71.

ANNO AB I[N]CARNA  
TIONE AETERNI  
PRI[N]CIPIS MILLESIMO  
CENTESIMO FACTUM  
EST CLAUSTRU[M] ISTVD  
TEMPORE  
DOM[I]NI  
ANSQUITILII  
ABBATIS  
AMEN  
VVV  
MDM  
RRR  
VVV

Dans le dernier texte présenté, Ansquitil, troisième abbé clunisien de Moissac (1085-1115), se place comme le commanditaire du cloître et de son décor sculpté. Il est terminé par plusieurs groupes de lettres. Comme pour l'épithaphe de l'abbaye de l'Isle, les lettres se mêlent, beaucoup sont superposées, enclavées ou liées, surtout sur les cinq premières lignes. Seuls deux N et deux M sont abrégés par une barre horizontale, et une seule lettre manque, un I dans le mot *domini*. De même, les mots sont tous séparés par des points qui adoptent ici une forme triangulaire. La graphie, très soignée, a été mise en place à l'aide de lignes de réglure gravées que l'on peut toujours observer.

À l'instar de la dédicace à Arnaud, la dédicace d'Ansquitil est terminée par quatre groupes de trois lettres. Le premier et le dernier groupes sont formés des mêmes lettres à l'inverse du deuxième groupe. Chacun est placé sur une ligne différente alors que pour l'épithaphe de Vespan ils se suivent sur la même ligne. Le support a pu conditionner l'agencement du texte. La dédicace d'Ansquitil présente comme celle de Vespan des conjonctions, des enclavements et des enchevêtrements, avec en outre des lettres superposées. Cependant, nous sommes face à un autre type de dédicace ici car l'abbé loué dans le texte est l'abbé commanditaire lui-même. De plus le texte contient une date : 1100, *millesimo centesimo*. Plusieurs hypothèses ont là

aussi été proposées pour interpréter les lettres finales mais aucune n'a été jugée satisfaisante<sup>309</sup>.

Si la date de l'épithaphe de l'Isle doit être reculée à l'époque de celle de Moissac, elle refléterait la présence d'une communauté déjà en place à la fin du XI<sup>e</sup> siècle sur cette île au milieu des marais, organisée selon une hiérarchie bien en place : un abbé et un prieur pour veiller sur leurs frères. L'hypothèse, qui repose en outre sur l'attribution à ce seul site de l'inscription, suggère que l'intervention de Geoffroy du Loroux s'apparente davantage à la restauration d'une communauté déjà implantée et non à la fixation d'un groupe d'ermites installés en un lieu isolé. Dans ce cas l'abbaye éventuellement installée à la fin du XI<sup>e</sup> siècle a pu périr rapidement et le souvenir d'un lieu anciennement voué à Dieu aurait pu attirer de nouveaux ermites.

#### I.1.3.2. Présentation du fonds relatif à l'abbaye de l'Isle

Les autres sources écrites relatives à la fondation de l'abbaye de l'Isle sont des parchemins manuscrits du XII<sup>e</sup> siècle<sup>310</sup>, issus d'un fonds dont une partie a disparu au cours de la Révolution<sup>311</sup>. Il subsiste 128 textes du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Respectivement sept, cinq et vingt-neuf pièces d'archives datent des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, dix-neuf, vingt-huit et vingt-sept pièces pour les XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, et XVII<sup>e</sup> siècles, et enfin onze pour le XVIII<sup>e</sup> siècle et deux pour le XIX<sup>e</sup> siècle. La partie de ce fonds la plus ancienne a été éditée, d'abord par J.-A. Brutails en 1922 puis par P. Capra et L. Giteau en 1964. L'abbaye de l'Isle est moins documentée que celles dont on a conservé de gros cartulaires, mais elle l'est de façon continue.

Plusieurs déclarations des revenus et des charges de l'abbaye sont conservées, surtout pour le XVIII<sup>e</sup> siècle. Tel qu'il nous est parvenu, ce fonds est lacunaire. Des manuscrits sont cités dans des sources imprimées que nous n'avons pas retrouvés. En effet, une lettre de 1805 écrite par J. Vial, curé de la paroisse d'Ordonnac, et adressée en 1805 au curé de Vertheuil,

---

<sup>309</sup> Cazes & Scellès, 2001, 70-71 : Dom Estiennot proposait de reconnaître dans la première ligne les trois premiers mots de la *Vie de saint Benoît* par Grégoire le Grand : *Vir Vitae Venerabilis*, « homme d'une vie vénérable ».

<sup>310</sup> Le fonds relatif à l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle est conservé aux Archives départementales de la Gironde, à Bordeaux, sous les cotes H 2008 et H 2009.

<sup>311</sup> Berchon, 1890, 4-5.

est utilisée par G. L. Trapaud de Colombe et F. V. Jouannet dans leurs travaux<sup>312</sup>. E. Berchon cite en outre une étude de F. V. Jouannet à partir des travaux de J. Vial, un document manuscrit qui était conservé, d'après E. Berchon, à la Bibliothèque Municipale de Bordeaux, mais que nous n'avons pas retrouvé. Ces manuscrits manquent à la présente étude car leurs auteurs ont connu l'abbaye de l'Isle moins ruinée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

#### I.1.3.3. Présentation des actes du XII<sup>e</sup> siècle

Sept documents datent du XII<sup>e</sup> siècle, dont la charte de fondation. Ils témoignent de l'aménagement progressif de cette fondation, du caractère resserré, géographiquement, de son temporel, et de la régularité de la vie communautaire (Annexes, textes 3 à 11).

#### I.1.3.4. Acte de fondation, 1130.

Dans une charte écrite 1130<sup>313</sup>, l'archevêque de Bordeaux Arnaud-Géraud de Cabanac (1103-1131) autorise Geoffroy du Loroux à construire une église dans l'île Saint-Pierre, donnée dans ce but par Ayquem Guilhem seigneur de Lesparre (Fig. 7)<sup>314</sup>.

Contrairement à l'épithaphe datée du XI<sup>e</sup> siècle où un autel dédié à saint Pierre est mentionné, la charte de fondation cite un lieu appelé l'Île Saint-Pierre. Il n'est pas fait mention d'un quelconque établissement précédent, lié à l'abbaye de Arnaud et Vespan évoqué par l'épithaphe. Seule l'appellation Saint-Pierre est commune aux deux textes, relatifs tous deux à la présence d'une communauté ecclésiastique en ce lieu<sup>315</sup>.

<sup>312</sup> Trapaud de Colombe, 1863, 649-650 ; Berchon, 1890, 4.

<sup>313</sup> AD Gironde, H 2008. Cf. Annexes, texte 3. Les éléments de datation dans la charte correspondent à l'année 1130, donnée par les tables chronologiques pour l'indiction 8 et l'épacte solaire 2 ; Honorius est pape de 1124 à 1130.

<sup>314</sup> AD Gironde, H 2008. Cf. Annexes, texte 3, *Arnaldus Dei gracia Burdigalensis archiepiscopus tibi dilecti in domino fili Gaufride de Laureolo et successoribus tuis in perpetuum [...] Arnaldus per Dei misericordiam Burdegalensis ecclesiae humilis mi[nister], consilio archidionanorum nostrorum et assensu capituli nostri concedimus tibi karissime fili G. ad op[us] fratrum religiosorum aedificare ecclesiam in honorem Domini atque in memoriam Beatae Dei genitricis ac virginis Marie in insula que dicitur Beati Petri, quam ad ecclesiae edificationem quidam vir nobilis Achelmus Guillem nomine, cui jure hereditario suppetebat, tibi in manu nostra sub multorum presentia dedi.*

<sup>315</sup> Guillemain, 1974a, 78 : dans le diocèse de Bordeaux, les églises attestées au XII<sup>e</sup> siècle portent 86 vocables différents. Les saints les plus populaires sont saint Martin, saint Pierre et sainte Marie, dont le nom est porté par respectivement 74, 67 et 55 églises ou établissements monastiques. Les comptes de l'archevêché du XIII<sup>e</sup> siècle révèlent que de nombreuses paroisses du Médoc portent le patronyme de Pierre, à Lilhan, Grayan, Bensac, Galhan, Jau, Dinhas, Sivrac, Blayan (AHG, 44, 1-2).

Le donateur Ayquem Guilhem a reçu cette île en héritage et il l'a donnée ensuite pour y faire construire une église. Arnaud-Géraud de Cabanac et le chapitre cathédral donnent l'autorisation de construire une église « en l'honneur de Dieu et en mémoire à la Vierge Marie, mère de Dieu »<sup>316</sup>. L'archevêque donne également l'église d'Ordonnac, située à 4 kilomètres de Saint-Pierre de l'Isle, et ses dépendances aux « frères qui vivent ensemble », cités également comme « les frères profès vivant dans la sainte pauvreté du Christ et ayant revêtu l'habit religieux »<sup>317</sup>. Ainsi en 1130 des frères vivent depuis peu en communauté, en un lieu appelé l'île Saint-Pierre, situé dans la paroisse de Saint-Romain d'Ordonnac, dans le Médoc. Deux chanoines sont présents et apposent leur signe, Forton et Pierre, mais l'établissement auquel ils appartiennent n'est pas précisé<sup>318</sup>. L'emploi du terme « frères » et l'expression *fratris sanctam christi paupertem professos* pourraient désigner des chanoines réguliers<sup>319</sup>.

En contrepartie du don de l'église d'Ordonnac, les frères doivent payer un cens chaque année le jour de la saint André, à l'archidiacre du Médoc et aux chanoines de Bordeaux<sup>320</sup>.

Un droit de sépulture est mentionné, accordé aux paroissiens de Saint-Romain d'Ordonnac dans le cimetière de l'église paroissiale et un autre droit de sépulture pour les frères profès dans le cimetière de l'Isle<sup>321</sup>. Quant à celui des deux fondateurs, Ayquem Guilhem et vraisemblablement son épouse, il est conditionné à l'assentiment de l'archevêque ou de l'archidiacre.

---

<sup>316</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3 : [...] *aedificare ecclesiam in honorem Domini atque in memoriam beatae Dei genitricis ac virginis Marie* [...]

<sup>317</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3 : [...] *fratrum inibi convivientum* [...] ; H 2008, acte v. 1130, ligne 23 : [...] *fratris sanctam christi paupertem professos et habitum religionis indutos* [...].

<sup>318</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3 : *signum Fortonus canonici, signum Petrus canonici*.

<sup>319</sup> Becquet, 1962, 107-102.

<sup>320</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3 : *possideatis saluo tamen jure Burdegalensis metropolitani et saluo jure archidiocani de Medolc Addito preterea* [...] *censu II nummorum Burdegalensis monetae annuatim in festivitate beati Andrea* [...].

<sup>321</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 3 : *Verumtatem neque in cemeterio ecclesiae sancti Romani de Ordinaco alios quam parrochianos ad ipsam pertinentes neque in p[renom]inata insula alios quam ipsius ecclesiae fratris sanctam christi paupertem professos et habitum religionis indutos exceptis [duobus] datoribus fundi sepeleri concedimus nisi forte licentia burdegalensis archiepiscopi sive cum assensu predicti archidioca[ni]* [...].

## I.1.3.5. Rappel de donations, 1153.

L'acte suivant est une notice écrite une vingtaine d'années après la fondation, datée de 1153. Elle récapitule des donations faites une vingtaine d'années auparavant<sup>322</sup>. Le texte raconte comment Geoffroy du Loroux, alors maître de Sablonceaux, reçoit de Gombaud Odon, la *terra de Mota*, celle de *Portu Fili* et la quantité nécessaire de pierre et de sable de sa terre d'Ordonnac pour construire une église et des bâtiments pour les frères de l'Isle<sup>323</sup>. L'acte rappelle donc des dons alloués antérieurement à 1153 à une date indéterminée et que P. Capra et F. Giteau placent « avant 1150 »<sup>324</sup>. Mais puisque Geoffroy du Loroux est archevêque depuis 1136 et qu'il est indiqué qu'il était maître de Sablonceaux lors de cette donation, l'acte ramène aux premiers temps de la fondation, entre 1130 et 1136, période pendant laquelle le chantier avait besoin de matériaux<sup>325</sup>. En revanche, il n'y a pas dans la charte commune à Sablonceaux et Fontaine-le-Comte de précision concernant le statut de Geoffroy du Loroux. L'apport en pierre et sable pour construire l'église et les bâtiments conventuels est convenu peu après la fondation et rappelé par l'archevêque une vingtaine d'années après, au cours de la même année où il prend l'abbaye et ses biens sous sa protection. Quand est élaboré le plan de l'abbaye ? Si on admet que le plan est conçu au moment de ces apports de matériaux, donc entre la fondation, au plus tard en 1131, et l'accession du fondateur au siège épiscopal, en 1136, le plan peut-il être attribué au fondateur, Geoffroy du Loroux ? Peut-il imposer un parti pris architectural en sa qualité de « maître » de l'abbaye ? Le plan peut aussi être conçu par le fondateur après 1136 en sa nouvelle qualité d'évêque, peu avant le texte de 1153 mentionnant le projet de construction d'une église et des bâtiments conventuels<sup>326</sup>.

<sup>322</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 4. Les éléments de datation dans la charte correspondent à l'année 1153, donnée par les tables chronologiques pour l'épacte 23 et l'indiction 1 ; Eugène III est pape de 1145 à sa mort le 8 juillet 1153. L'écriture de la notice est à placer entre le 25 mars 1153 et le 8 juillet 1153 (style de l'Annonciation).

<sup>323</sup> AD Gironde, H 2008, Cf. Annexes, texte 4 : *Dedit quoque et in terra sua de Ordenac peirariam et harenam quantum necesse foret eidem ecclesiae construende et edificiis fratrum ibi domino famulantium*. Cette mention de l'origine des matériaux de construction est précieuse mais les recherches effectuées sur le terrain n'ont pas permis de situer la carrière mentionnée. Une carrière est encore visible sur la commune d'Ordonnac, à mi chemin entre l'église paroissiale et le site de l'abbaye, le calcaire est à l'œil nu très différent du calcaire utilisé pour les vestiges attribuables au XII<sup>e</sup> siècle ; un recours aux méthodes de pétrographie serait utile pour apporter des éléments de réponse.

<sup>324</sup> Capra & Giteau, 1964, 51-58.

<sup>325</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 4 : *Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod Gombaudus Odonis de Sparra pro redemptione anime sue parentum suorum dedit et concessit libere e quiete in perpetuum habendas ecclesiae beati Petri de insula in manu domini. GAUFRIDI Burdegalensis archiepiscopi tunc magister Sabluncellis ecclesiae terram de Mota e terram que dicitur de Portu Fili*.

<sup>326</sup> AD Gironde, H 2008, Cf. Annexes, texte 4 : *dedit quoque et in terra sua de Ordenac peirariam et harenam quantum necesse foret eidem ecclesiae construende et edificiis fratrum ibi domino famulantium*.

Gombaudo Odon, probablement de la famille de Lesparre, donne aussi en cette occasion des terres et une maison située à Ordonnac en faveur d'Odon, le prieur de l'abbaye de l'Isle. Le nom du prieur, Odon, suggère une parenté avec le donateur. Ces dons sont confirmés, toujours dans la même notice de 1153, par le fils aîné de Gombaudo Odon, Pontius<sup>327</sup>. La notice précise que, suite au décès de Gombaudo Odon survenu peu après, les dons sont contestés. En effet, les cinq fils de Gombaudo Odon demandent la restitution des biens donnés à l'abbaye et ils les reprennent finalement par la force. Mais ne pouvant prouver que ses biens leur appartiennent, ils sont contraints de les rendre dans leur intégralité<sup>328</sup>.

Sont témoins de cet acte les cinq fils de Gombaudo Odon, plusieurs *milites*, ainsi que Forton de Bordeaux, Guillaume de Cadourne Joscelin de Semigra et les frères convers de l'Isle<sup>329</sup>. La mention d'un prieur de l'Isle et des frères convers révèle une hiérarchie bien en place en 1153 au sein de la communauté monastique, en particulier avec le recours à des convers pour les activités extérieures à l'abbaye.

#### I.1.3.6. La protection de Geoffroy du Loroux devenu archevêque, 1153

En 1153, Geoffroy du Loroux, devenu archevêque de Bordeaux, prend sous sa protection les possessions de l'abbaye (Annexe, texte 5)<sup>330</sup>. Ce second acte, probablement une charte datée de 1153, malheureusement abîmée, est adressée à Odon, abbé de l'Isle. L'abbé Odon est probablement le même personnage que le prieur Odon cité dans la notice précédente datée de la même année. Par cette protection, l'archevêque continue de prendre soin de sa fondation et il demande au pape Anastase IV une confirmation de la donation originelle et des possessions

<sup>327</sup> Capra & Giteau, 1964, 56 : La famille de Gombaudo Odon de Lesparre est peu connue mais ce document révèle qu'elle est assez pourvue pour faire des donations non négligeables.

<sup>328</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 4 : [...] *Postea vero filii eiusdem Gombaudi scilicet Gombaodus Gocelmi, Joscelmus Odonis, Willelmus Helie, Oliverus suasu malo pravoque instinctu haec omnia violenter imparantes non data fuisse ista a patre suo sed impignerata con tendebant supradicto eiusdem ecclesie abbate Odone danum hoc sibi et ecclesie sue factum rationibus multis scriptisque ac testibus asserente et comprobare volente. Cum igitur illi iudicio haec obtinere non possent, tandem supradicte ecclesie iusticia recognoscentes et deposito penibus hoc clamore suo eidem ecclesie quae abstulerant ex integro restituerunt [...].*

<sup>329</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 4 : *Fortone de Burdegala, Willelmo de Cadorna, Joscelmo de Semigra, fratribus conversis de Insula.*

<sup>330</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : [...] *[con]cessit, nobis hanc ab ipso donationem et concessionem suscipiente, qui tunc temporis Sabluncellis commorantes, primam curam et sollicitudinem loci illius gerebamus [...] hec quorum ab eodem viro don[...][su]scepimus, terra que vocatur Insula beati Petri ubi ecclesia edificatur, ad edificationem vero ejusdem e[cc]l[esi]e [...] [...].* Les éléments de datation dans la charte correspondent à l'année 1153, donnée par les tables chronologiques pour l'épacte 23 et l'indiction 1 ; Eugène III est pape de 1145 à sa mort le 8 juillet 1153. L'acte de protection est à placer entre le 25 mars 1153 et le 8 juillet 1153 (style de l'Annonciation). Les deux textes de 1153 présentés ici ont été rédigés en même temps.

temporelles de l'Isle<sup>331</sup>. La notice de 1153 rappelle les dons de matériaux évoqués plus haut, alors qu'il était maître de Sablonceaux. Il est en outre indiqué dès la première ligne que les frères de l'Isle doivent épouser une vie régulière<sup>332</sup>. Même s'il n'est pas précisé que les frères sont des chanoines réguliers, cette formulation n'en reste pas moins essentielle sur le type de fondation créée. L'archevêque ayant lutté pour appliquer la règle de saint Augustin au chapitre cathédral de Bordeaux, dans un contexte de réforme où les fondations canoniales régulières sont nombreuses à être implantées, il est fort probable que les frères de l'Isle suivent la règle augustinienne dans les années 1150.

Une légère différence doit être soulignée entre les deux textes de 1153. Le premier, rappelant les dons anciennement faits à l'abbaye de l'Isle, mentionne une église dont la construction semble encore à l'état de projet en 1130 : *Dedit quoque et in terra sua de Ordenac peirariam et harenam quantum necesse foret eidem ecclesiae construende et edificii fratrum ibi domino famulantium*. Pour le texte de 1153 où l'archevêque prend l'abbaye sous sa protection, l'église paraît en cours de construction : [...] *terra que vocatur Insula beati Petri ubi ecclesia edificatur* [...] <sup>333</sup>. La nuance est mince mais elle suppose que la construction de l'église, encore à l'état de projet entre 1130 et 1136, débute ou est en cours d'édification au début des années 1150. Le prélat continue à veiller sur sa fondation et la mise sous protection épiscopale de l'abbaye l'a aidé à relancer ou alimenter un chantier en cours.

La charte récapitule les possessions de l'abbaye en rappelant tout d'abord les donations passées, depuis celles de Ayquem Guilhem, maître du castrum de Lesparre. Il s'agit, notamment, de la terre dite île Saint-Pierre, où une église est en construction, la terre de Peyressan et d'autres possessions à l'entour en terres et en vignes, ainsi qu'un moulin<sup>334</sup>. Ayquem Guilhem met également à leur disposition des « paduens », aussi bien sur « les monts, les landes, les palus et les près » pour la paissance des troupeaux, que ce soient des « vaches, juments, chèvre ou brebis », libres du paiement du « pascher », la taxe habituellement due contre l'autorisation de faire paître ses troupeaux, ou un « autre service ou

---

<sup>331</sup> Pon, 1972 ; Foulon, 2009, 90.

<sup>332</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : *Odoni, abbati et fratribus de Insula que beati Petri dicitur, tam presentibus quam futuris regularem vitam profectiis in Christo* [...].

<sup>333</sup> AD Gironde, H 2008, Cf. Annexes, texte 4.

<sup>334</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : [...] *terra que vocatur Insula beati Petri ubi ecclesia edificatur, ad edificationem vero ejusdem e[cc]l[esie] et [...] a de Perisano et qu... um circa id loci habebat si[vy]e in vineis, sive in alia terra. Dedit etiam et concessit quicquid juris habebat [...] [mol]endinorum aliorum edificiorum* [...].



autre prix »<sup>335</sup>. Ils disposent en outre de tout le bois dont ils ont besoin dans des forêts du seigneur et il est précisé qu'ils peuvent prendre du chêne<sup>336</sup>. Enfin, les frères ont la possibilité de laisser une partie de leurs terres des tiers pour les mettre en valeur, à l'araire, et sous réserve de ne pas acquitter l'agrière<sup>337</sup>. Ce type de concession foncière, avec des terres de parcours et des franchises sont très classiques. Habituel aussi, la confirmation énumère les églises qui dépendent de l'abbaye de l'Isle : Saint-Romain d'Ordonnac, Saint-Yzans, Saint-Hilaire de Boyentran et ses chapelles ainsi que leurs dépendances (Fig. 7)<sup>338</sup>.

Après leur fondation commune, les relations entre Fontaine-le-Comte et Sablonceaux sont attestées par plusieurs textes. Dans l'acte daté de 1148 mettant fin au conflit entre Fontaine-le-Comte et l'abbaye cistercienne de Bonnevaux, il est précisé l'obligation pour deux religieux de Sablonceaux d'assister à l'assemblée tenue en cette occasion<sup>339</sup>. Il est intéressant de souligner que, bien que Sablonceaux et Fontaine-le-Comte aient été fondées par la même charte, Geoffroy du Loroux est en outre considéré comme maître de Sablonceaux dans deux actes datés de 1153 relatifs à l'abbaye de l'Isle. Il n'y a pas d'évocation de Fontaine-le-Comte. Faut-il y voir encore un indice de la primauté de Sablonceaux sur l'abbaye poitvine ? Peut-être Geoffroy du Loroux avait-il pris la charge de celle-ci en déléguant la gestion de la seconde.

#### I.1.3.7. Donations à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Les textes suivants attestent, en plus de l'existence d'abbés de l'Isle, de l'installation de dépendances dans un environnement proche (Annexe, textes 6 à 11).

<sup>335</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : [...] *loco de Insula [...] [omni]bus paduenciis suis sive in montibus, sive in landis, sive in paludibus, sive in pratis, [u]niversa [animali]a cuju[scum]que generis sint[...] vacce, eque, vel capre et oves et cetera hujusmodi libere et quiete per totam terram illius sine pascherio [...] [debit]o serv[ic]io et absque omni precio per o[m]ne[m] [tem]pus ubicumque voluerint, pascantur, et nullo tempore excludantur.* ».

<sup>336</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : *[temp]ore codu[m]niam [re]dda[n]t. Dedit etiam et concessit eisdem fratribus in omnibus nemoribus suis omnes arbores, tam quercus quam alias cujuscumque generis [...].*

<sup>337</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : [...] *[e]cclesie aratro suo excolendam dederint, nullam inde fratres agrariam reddant, eo tamen pacto ut agricolas suos non amitteret.*

<sup>338</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 5 : *ecclesiam Sancti Romani de Ordenaco, in c[uj]us parochia ecclesia vestra sita esse dinoscitur, cum ecclesia Sancti Dizencii et ecclesia Sancti Ylarii de Baint[ran] [...] capellis ad matricem suam ex institutione nostra respicie [...] cumque earum pertinentiis et omnibus ad eadem ecclesiam Sancti Romani pertinentibus ... .* Aucune indication n'est donnée permettant de situer ces chapelles.

<sup>339</sup> AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n°4 ; Pon, 1972, 194-196 : [...] *Stephano, Joscelano, fratribus [de] Sabluncelis [...].*

Un chirographe daté de 1177 révèle que André Eschac donne à l'église Saint-Pierre de l'Isle une terre située « à côté du portique de Saint-Hilaire de Boyentran », située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de l'abbaye. André Eschac fait ce don avec l'accord de sa femme Alealdi, par laquelle il a reçu cette terre en dot<sup>340</sup>. L'abbé de Saint-Pierre de l'Isle est alors Arnaud. La paroisse de Saint-Hilaire est à la nomination de l'abbaye de l'Isle. André Eschac donne également des terres situées dans la même paroisse pour construire une *domus*, installer des jardins, ainsi que des aires de battage, et des terres cultivées, ou non, situées dans des près et des palus<sup>341</sup>.

Les trois textes suivants viennent d'un manuscrit rédigé par l'abbé Arnaud et présentent des donations passées en 1175 et 1179.

Le premier acte, daté de 1179, révèle que Raymond Guillaume de Boyentran donne en charité un pré dont il a hérité à l'église Saint-Pierre de l'Isle<sup>342</sup>. Il est précisé que ce pré se situe près de la *domus* édifée par les frères de l'Isle près du bourg de Boyentran. Cette *domus* pourrait être celle mentionnée dans le précédent chirographe.

Le second acte révèle que, en 1175, Guilhem Beraud de l'Alleu donne à l'église Saint-Pierre de l'Isle, pour la rémission de ses péchés, sa *domus* et un denier de cens qu'il doit pour la terre de Barbafera<sup>343</sup>.

Le dernier acte évoque des dons faits en 1175-1179 à l'abbaye par une femme. Clerica de Podensac, avec l'accord de son mari Gombaud Seguin, donne « par charité pour Dieu et les serviteurs de l'église Saint-Pierre de l'Isle » tous les droits qu'elle a sur la dîme de Plautignan<sup>344</sup>. L'abbé de l'Isle est alors Arnaud. Il est précisé que cette donation est effectuée sur l'île, dans la chapelle Saint-Pierre, sur l'autel, *in capella beati Petri super altare*<sup>345</sup>. Ainsi, dans l'abbatiale de l'Isle, une chapelle pourvue d'un autel est dédiée à Pierre. Rappelons que

<sup>340</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 9 : *terram quandam juxta porticum sancti HILARII de Baintran [...] Hanc inquam terram dedit ipse Willelmus de Montignac cuidam militi nomine Androni Eschac nupcialiter cum Alealdi filia sua quam e[st]dederat in huxorem [...] Dedit enim predictus Andro feodaliter ecclesiae sancti PETRI de Insula concedente Alealdi huxore sua et Androni filio suo.*

<sup>341</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 9 : *cum quadam parte adjacentis terre scilicet quantum sufficere posset ad domos construendas vel ortos vel aream sive ad alia hujusmodi que circa domum sunt necessaria [...] Totam vero reliquam part[em] terre cultam vel incultam sive in pratis sive inpaludibus [...].*

<sup>342</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 6 : *Deo ecclesie beati Petri de Insula pratum quod hereditario jure [...] videlicet juxta domum cuam de novo hedificaveramus propes burgum de Baientran.*

<sup>343</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 7 : *Willelmus Beraudi de Allodio ad extremum veniens pro remissione peccatorum suorum dedit ac dimisit in helemosinam ecclesie beati Petri de Insula denarium unum quem debebat ei censualiter iam dicta ecclesia pro terra de Barbafera [...].*

<sup>344</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 8 : *Clerica de Podencac concedente viro suo Gumbaudo Seguini pro salute anime dedit in helemosinam omni potenti Deo et servitoribus ecclesie beati Petri de Insula quicquid juris habebat in decima de Plautinan perpetuis temporibus quiete habendum et pacifice possidendum.*

<sup>345</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 8 : *Hanc autem helemosinam fecit in manu nostra apud Insulam in capella beati Petri super altare [...].*

l'épithape retrouvée dans les décombres de l'abbaye est dédiée à l'abbé Arnaud qui avait élevé un autel à saint Pierre. L'existence d'un abbé nommé Arnaud en 1175 pourrait amener à reconsidérer la datation de cette inscription.

Enfin, un dernier document daté de l'an 1196 révèle que Ayquem Guilhem de Lesparre donne, majorant ainsi ses dons précédents, la moitié des droits qu'il a sur la dîme de Saint-Pierre de Dignac à l'abbé et aux frères de l'Isle<sup>346</sup>. En échange de ce don, Ayquem Guilhem bénéficie du droit de sépulture au monastère de l'Isle. Il est précisé dans cet acte, dès la première ligne, la règle suivie par les frères de l'Isle : *abbati conventui monasterii de Insula ordinis Sancti Augustini*. Mais la première mention de cette règle est en réalité antérieure et apparaît dans l'acte de protection pontificale rédigé à la fin des années 1170.

#### I.1.3.8. Protection pontificale, 1179.

Le 31 octobre 1179, une bulle de protection est accordée à l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle, par le Pape Alexandre III, confirmant ainsi qu'elle est directement sous la tutelle de l'église romaine<sup>347</sup>. Il s'agit du premier acte relatif à l'abbaye où il est question de la règle suivie en ses murs. En effet, on peut lire dans le protocole initial qu'Alexandre prend sous sa protection l'abbé et la communauté de Saint-Pierre de l'Isle « ordre de saint Augustin ». L'établissement est décrit par les termes *abbati et conventui monasterii*, pour désigner l'ensemble des chanoines vivant au sein de l'abbaye. Même si le terme « chanoine » n'est pas précisé dans ce texte, l'expression « ordre de saint Augustin » ne peut que désigner des chanoines réguliers en cette fin de XII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>346</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 11 : *Alexander episcopus servus servorum Dei. Dilectis filiis Abbati conventui monasterii de Insula ordinis Sancti Augustini Burdegalensis diocesis [...] cam ven. Solet annuere sedes apostolica [...] et honestis petentium precibus favorem benivolium impertiri. Exhibita siquidem nobis nostra petitio cont[re]bat quod quand[um] [Achelmus] Guillelmi dominus de Lesparra medietatem decime ipsius et progenitonibus suis in parrochia sancti Petri de Dignac Burdegalensis diocesis ab antiquo perpet[ua] [con]cess[a] in feodum [bene] [memorie][...]*.

<sup>347</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte 10 : [...] *Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventi monasterii Sancti de Insula, ordinis Sancti Augustini, burdegalensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem*. Cet acte n'est pas cité dans le tome de la *Patrologia Latina* concernant les actes émis par le Pape Alexandre III.

### I.1.3.9. Une régularité maintenue jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle ?

Selon les quelques textes conservés relatifs à l'activité foncière de l'abbaye de l'Isle aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, la communauté est semble-t-il devenue prospère. L'abbaye est peut-être attaquée par un détachement de l'armée du prince de Galles au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle lorsqu'il vient s'emparer de la ville de Bordeaux en 1355<sup>348</sup>. Les vestiges actuels de l'abbaye attestent de travaux, de reconstruction ou de restauration, survenus au cours du XIV<sup>e</sup> siècle, indiquant des moyens suffisants et disponibles. L'abbé Baurein écrit que la régularité a cessé au sein de l'abbaye au cours du XV<sup>e</sup> siècle, par la destruction de son église et des lieux claustraux, mais que la restauration est effective au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Il ne cite malheureusement pas ses sources<sup>349</sup>. La vie régulière perdure en effet au XVI<sup>e</sup> siècle : un acte daté de l'année 1517, mentionne frère Bernard Johannis, chanoine régulier de l'abbaye de l'Isle, curé de Potensac et cité comme témoin. La régularité semble avoir été maintenue jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. L'abbaye est ensuite mentionnée en ruines sur la carte levée par Cl. Masse au début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>350</sup>. Une bulle rédigée en 1718 donne en commende l'abbaye de l'Isle à Guillaume Berthélémy Basterot. Le texte évoque « une chapelle abbatiale » et « une grande église qui est presque toute par terre et en ruines [...] les bâtiments de la dite abbaye qui sont en mauvais état<sup>351</sup> ». Les vestiges de l'abbaye sont utilisés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle pour assurer le service divin de la paroisse d'Ordonnac. Un acte daté de mars 1777 traite en effet de la permission de bénir l'église paroissiale d'Ordonnac, « dont le service a été transféré dans l'église de l'abbaye de Lisle, pendant le temps qu'on y feroit les réparations<sup>352</sup> ». L'église mentionnée ici évoque la salle capitulaire, dénommée « la chapelle [de l'Isle] [qui] est honnêtement voûtée et décentement ornée, séparée des bâtisses et attenantes à l'ancienne église par une cour qu'on appelle les cloîtres<sup>353</sup> ». Quand arrive la Révolution, aucune vie régulière n'a été rétablie et les vestiges de l'abbaye sont exploités par des fermiers<sup>354</sup>.

---

<sup>348</sup> Berchon, 1890, 19-20.

<sup>349</sup> Baurein, 1784-1786a, 292.

<sup>350</sup> BM Bordeaux, Fds Patx., *Carte de la Guyenne et de la Saintonge* par Claude Masse, 1708.

<sup>351</sup> AD Gironde, G 819.

<sup>352</sup> AD Gironde, G 565.

<sup>353</sup> AD Gironde, G 827.

<sup>354</sup> Berchon, 1890, 28-30.

## I.1.4. Le fonds relatif à Sainte-Marie de Pleine-Selve

### I.1.4.1. Présentation du fonds.

Le fonds relatif à la communauté installée à Pleine-Selve est le plus pauvre que ceux de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle. La liasse des actes de l'abbaye de Pleine-Selve conservée aux Archives départementale de la Gironde, dans la série H, ne renferme que neuf documents s'étendant du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>355</sup>. Ils traitent essentiellement du temporel de l'abbaye. La série relative au clergé régulier renferme davantage de textes pour les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, au sujet des biens de la communauté, notamment à travers un pouillé de 1761, ou concernent l'état des bâtiments de l'abbaye observé à l'occasion de plusieurs visites<sup>356</sup>. Ces données ont été exploitées pour la connaissance de l'état de l'abbaye pour les périodes modernes et contemporaines.

### I.1.4.2. Une courte notice dans la *Gallia Christiana*

L'acte de fondation de l'abbaye n'a pas été conservé. L'attribution à Geoffroy du Loroux repose sur ces quelques lignes écrites dans la *Gallia Christiana* :

« Pleine-Selve

Pleine-Selve, fille de Prémontré, désormais sans chanoines. Confiée aux Prémontrés par l'archevêque Geoffroy, d'après les annales de l'ordre de Prémontré, gardées dans la bibliothèque de Saint-Jean d'Amiens, où nous avons récupéré les noms des abbés. »

« Plana-Silva, Plaine-Selve.

Plana-Silva filia Praemonstrati, nunc sine ullo canon. Praemonstr. conditur a Gaufredo ejusdem sedis archipraesule, ut fidem faciunt annales MSS. ordinis Praemonstra. ; in bibliotheca Sancti Johannis Ambianensis asservati ; ex quibus etiam nuda haec abbatum nomina eruimus<sup>357</sup>. »

---

<sup>355</sup> AD Gironde, H 2011.

<sup>356</sup> Ces données ont été exploitées pour la connaissance de l'état de l'abbaye pour les périodes modernes et contemporaines.

<sup>357</sup> *Gallia Christiana*, II , 892.

Une liste de dix abbés complète cette maigre rubrique consacrée à Pleine-Selve. Cette notice cite Pleine-Selve comme une abbaye fille de Prémontré. Un créateur, *conditur*, est nommé : Gaufredo, en précisant qu'il occupe le siège épiscopal. Les autres archevêques de Bordeaux nommés Geoffroy (I et II) occupent le siège épiscopal respectivement au X<sup>e</sup> et au XI<sup>e</sup> siècle. L'abbaye de Prémontré est fondée par Norbert de Xanten en 1120. Il n'y a pas d'autre archevêque ainsi nommé pour le Moyen Âge à Bordeaux. Par ces quelques lignes, l'auteur de cette notice relative à Pleine-Selve dans la *Gallia Christiana* désigne bien Geoffroy du Loroux (Geoffroy III) comme instigateur de l'implantation de cette communauté fille de Prémontré dans le diocèse de Bordeaux. Malheureusement on ne sait pas à quel(s) document(s) se réfère l'auteur. Il consulte au moins un document postérieur à 1120, date de la création de l'ordre de Prémontré, et au moins un autre (ou le même) ne pouvant pas être antérieur à 1136 date de l'accession au siège épiscopal de Geoffroy du Loroux. D'après la mention qui en est faite dans la notice, le ou les documents en question ont pu être consultés au sein de la bibliothèque Saint-Jean d'Amiens, parmi les annales de l'ordre de Prémontré. Nos recherches entreprises auprès des archives départementales de la Somme n'ont pas apporté de résultats probants. Les *Annales de l'abbaye Saint-Jean d'Amiens, Ordre de Prémontré* ne mentionnent pas l'abbaye de Pleine-Selve dans le sommaire et ces annales ne figurent pas dans les références citées par chacun des auteurs ayant étudié l'abbaye. L'acte éventuellement consulté par l'auteur de la notice sur Pleine-Selve dans la *Gallia Christiana* a peut-être été perdu avant que ne soit édité l'inventaire de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens par Maurice Du Prè en 1899. Nos recherches à la Bibliothèque Nationale à Paris sont à ce jour infructueuses<sup>358</sup>.

Les auteurs suivants proposent des dates de fondation différentes, souvent sans les justifier : parmi les moins précis, ou les plus prudents, il y eut MM. Beaunier et Besse en 1910 puis R. Biron en 1925 qui datent la fondation du milieu du XII<sup>e</sup> siècle et B. Ardura qui la place plus simplement au XII<sup>e</sup> siècle dans son étude sur les Prémontrés en 1995. L'auteur répertorie l'abbaye en la plaçant parmi les fondations directes de la maison mère de Prémontré<sup>359</sup>. Il y a aussi des datations plus précises avec *ante annum 1150* chez N. Backmund dans ses travaux sur les monastères prémontrés effectués entre 1955 et 1960. La

---

<sup>358</sup> Notre rencontre avec Martine Plouvier du Centre d'Études et de Recherches Prémontrées s'est révélée également infructueuse.

<sup>359</sup> Ardura, 1995, 552.

même précision se retrouve chez Ph. Bonnet en 1983 dans son étude sur les constructions prémontrées<sup>360</sup>. J.-A. Brutails écrit en 1912 que la fondation eut lieu « vers 1150 »<sup>361</sup>. La datation est plus précise pour R. Biron dans un article de la *Revue Historique de Bordeaux* où il propose une fondation « entre 1145 et 1150<sup>362</sup> ». A. Bondéelle-Souchier, qui a travaillé sur les bibliothèques de l'ordre de Prémontré, date la fondation de Pleine-Selve « entre 1145 et 1150 », ce qui vient vraisemblablement de B. Peyrous qui donne la même fourchette chronologique dans son étude éditée en 1982 dans les *Cahiers du Vitrezois*<sup>363</sup>. Ce dernier explique cette proposition de datation en avançant la fondation, après l'ordre à Prémontré en 1120, d'abbayes de cette observance dans le Sud-Ouest : La Case-Dieu en 1135 et l'abbaye d'Arthous vers 1160<sup>364</sup>. Ces abbayes sont implantées dans des lieux déserts qu'il est nécessaire de peupler et de desservir par une active démarche pastorale, pour fixer des populations dispersées. Les Prémontrés sont un exemple de perfection de vie, dans ces temps de réforme où les régularisations de communautés séculières se multiplient. Soulignant de plus la régularisation du chapitre cathédral par Geoffroy du Loroux en 1145, l'auteur propose de situer la fondation de Pleine-Selve entre 1145 et 1150. Deux auteurs avancent une datation plus précise. En 1886 déjà l'abbé E. Bellemer propose pour la fondation de Pleine-Selve « vers 1148 », comme Ul. Chevalier dans son répertoire des sources historiques du Moyen Âge édité entre 1894 et 1903. En 1935, L.-H. Cottineau soumet la même date dans son répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés<sup>365</sup>. Dans les annales de l'ordre de Prémontré élaborées par Ch.-L. Hugo dans les années 1730, Pleine-Selve est mentionnée comme abbaye fille de Prémontré, fondée par l'archevêque de Bordeaux « Geoffroy » mais la date de fondation n'est pas précisée<sup>366</sup>. Une liste des abbés est livrée, vraisemblablement celle qui est reprise par les auteurs postérieurs. L'auteur de ces annales indique qu'aucune chartre n'a été conservée mais toutefois il précise qu'il retient Geoffroy du Loroux comme fondateur de Pleine-Selve d'après les registres et nécrologes, sans aucune précision supplémentaire. C'est ainsi qu'il date l'implantation de l'abbaye, car soulignant la période où Geoffroy occupe le siège bordelais, il en déduit une fondation au cours de ces décennies d'épiscopat, et indique

---

<sup>360</sup> Beaunier-Besse, 1910, 97 ; Biron, 1925, 87-91 ; Ardura, 1995, 552 ; Backmund, 1949-1956, t. III, 192 ; Bonnet, 1983, 183.

<sup>361</sup> Brutails, 1912a, 82-84.

<sup>362</sup> Biron, 1934, 1.

<sup>363</sup> Bondéelle-Souchier, 2000, 224-225, Peyrous, 1982, 55-62.

<sup>364</sup> Backmund, 1949-1956, 159-161 et 171-174.

<sup>365</sup> Bellemer *et al.*, 1886, réimpr. 1975, 653-656 ; Chevalier, 1894-1903, réimpr. 1959 ; Cottineau, 1935, réimpr. 1995, 2298.

<sup>366</sup> Hugo, 1734, tome I, LXVIII.

que la date précise demeure incertaine<sup>367</sup>. L'origine de cette datation « vers 1148 » est donnée par R. Van Waefelghem en 1930 lorsqu'il réalise un répertoire des sources relatives aux monastères prémontrés : il place la fondation de Pleine-Selve vers 1150 et indique qu'avec le *Trésor de Chronologie* de L. de Mas Latrie, cela « donne 1148<sup>368</sup> ». Si l'on consulte ce dernier ouvrage, on comprend que c'est en suivant la date proposée par l'auteur, 1148, comme étant « l'époque vers laquelle vivait le personnage », présentée face au nom de *Gaufredus Burdegal. Archiep.* que la fondation de Pleine-Selve est datée, croisée à la notice de la *Gallia Christiana*. L. de Mas Latrie renvoie à des tomes de la *Patrologie Latine* où il est indiqué que Geoffroy du Loroux assiste au concile de Reims en 1148 et où sont éditées des lettres échangées entre l'archevêque et l'abbé Suger<sup>369</sup>. Elles sont écrites en 1149 et 1150<sup>370</sup>. Aucun auteur ne place cette fondation avant 1145 mais toujours entre 1145 et 1150. Peut-être sont-ils aussi influencés par l'architecture des vestiges de l'abbatiale de Pleine-Selve, à chevet plat et voûté d'ogives, et placent alors la fondation au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, envisageant une construction au cours de la seconde moitié de ce même siècle. Finalement aucun élément solide ne permet de dater cette fondation, seule la notice de la *Gallia Christiana* évoque un fondateur sans aucune autre confirmation.

L'action de l'archevêque envers la communauté de Pleine-Selve est toutefois évoquée par un texte du XII<sup>e</sup> siècle (Annexe, texte 13). Le cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Baignes conserve un acte de l'archevêque Hardouin (1160-1163), daté de 1163, relatif à un litige entre la dite abbaye et les chanoines de Pleine-Selve au sujet de l'église de Saint-Palais<sup>371</sup>. Cette église avait été donnée à Baignes par l'archevêque Arnaud Géraud de Cabanac aux moines de Baignes puis, dans un second temps, aux chanoines de Pleine-Selve par Geoffroy du Loroux. Sur cet acte aucune date relative à ces donations n'est mentionnée. Il n'est pas précisé si la

---

<sup>367</sup> Hugo, 1734, II, 571 : *Etsi fundatorem Planae-Sylvae ex tabulis & Necrologis teneamus haeremus tamen circa tempus nativitatis ejus. Gaufredum anno M. C. XXXVI. ad infulas Burdigalenses pervenisse notum est. Anno M. C. LVIII. è vivis excessisse, nemini dubium ; medio hoc tempore Abbatiam aedificasse constat, sed quo anno, penitus incertum.*

<sup>368</sup> Van Waefelghem, 1930, n° 436 ; Mas Latrie, 1889, 1008.

<sup>369</sup> Migne, (1863-1890), tome XXI, col. 987.

<sup>370</sup> Suger (XII<sup>e</sup> siècle), lettres éditées et traduites par Fr. Gasparri, 1996, n°113 : lettre écrite en 1149 par laquelle Geoffroy du Loroux demande à Suger ce qu'il a l'intention de faire de la charge de prévôt de Bordeaux ; n°114 : lettre écrite en 1149 où il prie Suger de ne faire aucun changement dans la terre de Bordeaux avant qu'il en ait constaté l'état ; n°108 : il expose à Suger l'état du pays et la dégradation du domaine royal par la vicomte de Gabardan ; n°131 : lettre écrite en 1150 par laquelle Geoffroy du Loroux s'excuse auprès de Suger de ne pas pouvoir se rendre à Chartres comme il fut prévu ; n°139 : lettre écrite en 1150 par laquelle il informe Suger qu'il ne pourra pas être présent à la réunion fixée car il est retenu pour maladie au sein de l'abbaye de Fontevraud.

<sup>371</sup> Cholet, 1868, n° LXXIII, 45. L'église de Saint-Palais (Gironde) peut être celle située à deux kilomètres au sud-ouest de Pleine-Selve ou celle de Saint-Palais-de-Phiolin (Charente-Maritime), à une vingtaine de kilomètres au nord ; toutes deux sont éloignées de l'abbaye de Baignes par une trentaine de kilomètres. L'abbaye de Baignes est située dans l'actuelle commune de Baignes-Sainte-Radegonde, dans le département de la Charente.



donation à Pleine-Selve est liée à une fondation pendant l'épiscopat de Geoffroy du Loroux. Soit l'archevêque dote l'abbaye lors de sa fondation soit il confie l'église à l'établissement déjà implanté. Ce texte est le plus ancien acte connu mentionnant l'abbaye de Pleine-Selve, c'est aussi le seul à présenter une action de l'archevêque envers cette communauté. Les religieux de Pleine-Selve sont appelés *canonici* et aucune indication n'est faite sur l'observance, quelle ait été prémontrée ou augustinienne, au moment de cette dotation<sup>372</sup>. Ainsi, ce texte de 1163, qui mentionne des défrichements où sont levées des dîmes noales et où l'on projette la mise en place d'un cimetière habité, révèle une implantation plutôt réussie de la communauté en ce lieu reculé.

Dans une bulle du pape Innocent III datant de 1204, l'abbé de Pleine-Selve est cité mais il n'y a pas de précision sur la règle suivie par les chanoines<sup>373</sup>.

Parmi les fondations de Geoffroy du Loroux, seule l'abbaye de Pleine-Selve est confiée à des Prémontrés. Elle est peut-être constituée dans un premier temps par des chanoines réguliers suivant la règle de saint Augustin, comme chacune des autres fondations du prélat<sup>374</sup>. Norbert de Xanten choisit la règle de saint Augustin comme observance pour la communauté de chanoines qu'il a implantée à Prémontré en 1120. En confiant Pleine-Selve à cette nouvelle mouvance, Geoffroy du Loroux aurait amené une modernité au sein de son diocèse tout en restant fidèle à ses convictions. En effet, Prémontré était un nouvel ordre mais qui conserve une continuité avec la tradition canoniale pour adopter le renouveau véhiculé par la réforme grégorienne. L'abbaye de Pleine-Selve est la seule représentante de l'ordre dans le diocèse de Bordeaux. Cependant la période à laquelle l'abbaye est confiée à cet ordre n'est pas claire : cette affiliation est traditionnellement véhiculée à partir de la notice de la *Gallia Christiana* et aucune allusion à Prémontré n'apparaît dans le cartulaire de Baignes. La nouvelle communauté est peut-être affiliée à cet ordre bien après sa fondation, voire après la mort de son fondateur attribué, et le croisement de ces deux données a pu finalement conduire à cette idée récurrente de la cession de la communauté à l'ordre de Prémontré par l'archevêque Geoffroy du Loroux.

Enfin, il est à souligner que lorsque Geoffroy du Loroux prend sous sa protection l'abbaye de l'Isle et ses possessions en 1153, sous la demande de l'abbé, il n'en fait pas de même pour l'abbaye de Pleine-Selve située aussi dans son diocèse. Pourquoi ne pas protéger

<sup>372</sup> Cholet, 1868, n° LXXIII, 45 : *canonici de Plana Silva*.

<sup>373</sup> Innocent III (pape – 1160-1216), éd. & trad. Migne, 1855, II, 300-301.

<sup>374</sup> Backmund, 1949-1956, III, 192-193 : *Fundata est ante annum 1150 a Godefrido III de Louroux, archiepiscopo Burdigalensi, qui videtur pertinuisse ad Ordinem Canoniorum OSA. Planamsilvam primitus spectasse ad eundem ordinem, est possibile.*

équitablement ses deux fondations ? Faut-il en déduire que Pleine-Selve était déjà confiée aux Prémontrés ou qu'elle n'est pas une fondation du prélat ? Aucune hypothèse n'est formulable en l'absence de texte. Le fonds relatif à Pleine-Selve ne conserve aucune source du XII<sup>e</sup> siècle. Si Geoffroy du Loroux a fondé et/ou protégé cette abbaye, il n'en reste pas de trace. De ce fait, l'attribution de l'implantation de Pleine-Selve à Geoffroy du Loroux demeure problématique, incertaine.

#### I.1.4.3. Signes de déclin dès le XIV<sup>e</sup> siècle

Fondée au cœur du duché anglo-gascon, l'abbaye de Pleine-Selve est stratégiquement située au nord du Bordelais et au sud du Charentais, deux régions appartenant au même seigneur. Des conflits surviennent ensuite entre Philippe Auguste d'une part et Richard Cœur de Lion et Jean Sans Terre d'autre part. La forêt de la Double devient une frontière entre les obédiences françaises et anglaises plaçant la communauté dans un environnement instable. Au XIV<sup>e</sup> siècle, l'abbé de Pleine-Selve, Ayquelin, est déposé. Il rentre néanmoins dans ses droits en 1327 et les cinq chanoines de la communauté sont dispersés dans d'autres abbayes<sup>375</sup>. Il est probable que l'abbaye soit ensuite ravagée par les armées de Louis d'Orléans en marche vers Bourg et Blaye en 1407<sup>376</sup>. Un indice du développement effectif de la communauté de Pleine-Selve est le document figurant un plan de l'abbaye, cité précédemment, mais il est difficile de déterminer à quelle période il se réfère. L'histoire de l'abbaye est ensuite mal connue sur une longue période. Peut-être est-ce à la suite de ces événements du XV<sup>e</sup> siècle qu'elle est unie au collège des Prémontrés de Paris ; elle serait devenue une simple cure<sup>377</sup>.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, cette extrémité du diocèse de Bordeaux se retrouve une nouvelle fois au cœur des conflits avec les guerres de Religion, car elle est située entre des régions catholiques au sud et des régions protestantes au nord. Si la vie régulière persiste à Pleine-Selve, elle disparaît, et les biens de l'abbaye sont aliénés en partie par le compte du Roi<sup>378</sup>. Dès le concordat de 1516, l'abbaye ne possède plus d'abbés réguliers mais des abbés

---

<sup>375</sup> Ardura, 1993, 420-422.

<sup>376</sup> Des boulets en bronze du XV<sup>e</sup> siècle ont été découverts dans les ruines de l'édifice, ils sont conservés au sein du musée cantonal de Saint-Ciers-sur-Gironde.

<sup>377</sup> Ardura, 1993, 420.

<sup>378</sup> Ardura, 1993, 420.

commendataires, qui prennent une grande part des revenus<sup>379</sup>. L'arrêt de 1542 évoqué précédemment ordonne la réforme de Pleine-Selve où les chanoines sont ainsi décrits:

« gens mal vivants, vagabonds, dissolus, [...] ne vaquent aucunement au service divin, [...] vont nuit et jour voler et piller, vagabonder et paillarder par les lieux circonvoisins à leurs abbayes, portant [...] armes, arbalètes, [...] tenant en crainte et subjection non seulement les autres religieux et les biens vivants, mais aussi leur abbé, ne voulant obéir aux injonctions et commandements dudit abbé ou prieur claustral desdites abbayes<sup>380</sup> ».

Aucun texte n'évoque une réforme effective et réussie. L'abbaye est toujours en ruines au XVII<sup>e</sup> siècle. Le procès verbal d'une des visites pastorales de François de Sourdis, en 1611, rapporte la dégradation avancée de l'abbaye, temporellement et spirituellement, avec un seul religieux qui ne sert que la paroisse<sup>381</sup>. François de Sourdis ordonne des restaurations, mais sans temporel subsistant et avec des revenus trop faibles, aucune reconstruction même partielle ne peut être envisagée. En 1689, un acte est passé à Paris entre l'abbé général des Prémontrés et Charles de Fillot, abbé de Pleine-Selve pour unir la mense abbatiale à la mense priorale<sup>382</sup>. En 1728, Étienne-Louis de Crouzet, abbé commendataire de Pleine-Selve, afferme les revenus de l'abbaye. Elle est donnée à ferme avec ses domaines à Pierre Rousseau, sergent royal de Pleine-Selve et Jacques David, bourgeois de Saint-Palais, contre paiement à l'abbé de 950 livres par an<sup>383</sup>. L'état de l'abbaye s'améliore alors, et des réparations sont accomplies, fixant l'église dans son état actuel<sup>384</sup>. Peut-être le document du XIX<sup>e</sup> siècle, copie d'un document figurant le plan de l'abbaye de Pleine-Selve est-il contemporain de cette restauration? Les Prémontrés abandonnent ensuite la paroisse et des prêtres séculiers deviennent titulaires du bénéfice. La vie régulière a disparu à Pleine-Selve quand éclate la Révolution<sup>385</sup>.

---

<sup>379</sup> Ardura, 1993, 421.

<sup>380</sup> AD Gironde, B 24 ; AHG, 1909, 44, 104-107. L'abbaye de la Tenaille est située dans l'actuel département de la Charente-Maritime, entre Pleine-Selve et Saintes.

<sup>381</sup> AD Gironde, G 639 ; AHG, 51, 139.

<sup>382</sup> AD Gironde, H 2011 ; Peyrous, 1982, 60.

<sup>383</sup> AD Gironde, H 2011 ; Peyrous, 1982, 60-61.

<sup>384</sup> AD Gironde, G 644 ; Peyrous, 1982, 60-61.

<sup>385</sup> AD Gironde, Q 480 ; Peyrous, 1982, 61.

### I.1.5. Conclusion

Parmi les quatre communautés traditionnellement liées à Geoffroy du Loroux, trois ont conservé l'acte de fondation (Fig. 8). L'attribution ne fait aucun doute pour Saint-Pierre de l'Isle, Fontaine-le-Comte et Sablonceaux, toutes trois fondées entre 1126 et 1136. Ces deux dernières sont implantées simultanément au début des années 1130 et la construction des bâtiments en pierre est vraisemblablement menée en parallèle sur chacun des deux sites. La charte de fondation de l'abbaye de l'Isle est quant à elle datée de 1130.

Les quatre communautés semblent s'être développées rapidement après leur implantation. Elles sont relativement prospères au cours du XIII<sup>e</sup> siècle. Les premiers troubles apparaissent au XIV<sup>e</sup> siècle avec les conflits liés à guerre de Cent Ans. La vie régulière est ensuite difficilement maintenue en ces lieux. Seule la communauté de Sablonceaux connaît une restauration spirituelle réussie avec l'intégration de chanoines réformés de la congrégation de Chancelade. Les rares textes ne sont pas les seuls témoignages disponibles pour comprendre le développement de ces communautés. Les vestiges de leur construction, en pierre, attestent de revenus suffisants pour construire et reconstruire. Ils révèlent la volonté d'une implantation durable et portent encore les traces des divers remaniements subis ou désirés par ces communautés.

Revenons sur la précision qui est faite dans les textes datés de 1153, relatifs à la confirmation des dons à l'abbaye de l'Isle et la protection épiscopale, indiquant que Geoffroy du Loroux est alors « maître de Sablonceaux ». Cette précision *tunc magister Sabluncellis* revient dans deux textes rédigés sous l'épiscopat de Geoffroy du Loroux, dont un rappelle des dons faits à une des ses fondations et l'autre atteste de la protection qu'il a accordé à cette même communauté. Il n'est de toute évidence pas étranger à ce rappel, à en juger par sa présence dans un acte de protection dont Geoffroy du Loroux commande la rédaction, et dans la notice écrite au même moment. Même si l'acte de fondation de Sablonceaux et de Fontaine-le-Comte ne mentionne pas le statut de Geoffroy du Loroux – maître de l'Isle – ce soin de le signaler dans les textes rédigés en 1153 émane probablement d'un prélat semble-t-il soucieux que cette précision fût faite. Il est à souligner en outre que la même année, en 1153, Geoffroy du Loroux prend sous sa protection l'abbaye de Fontaine-le-Comte et confirme des dons en terre et en bois faits à la communauté. Aucune évocation à la fondation simultanée de Sablonceaux n'apparaît dans ce texte.

Cette précision amène en outre un indice de chronologie relative entre les différentes fondations de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte d'une part et l'Isle d'autre part. Pour MM. Capra et Giteau, l'acte de 1153 relatif aux dons par Gombaud Odon rappellerait des dons faits avant 1130, du temps où Geoffroy du Loroux était maître de Sablonceaux. Ces auteurs proposent la chronologie suivante : Ayquem Guilhem fait des dons à Geoffroy du Loroux alors qu'il était maître de Sablonceaux, il lui donne ensuite l'Île Saint-Pierre avant 1130 puis l'archevêque Arnaud Géraud de Cabanac autorise Geoffroy du Loroux à construire une église. Enfin Gombaud Odon fait des dons de terres et de matériaux de construction, rappelés en 1153, faits un peu plus de trois ans après la mort de Gombaud Odon donc au plus tard avant 1150. MM. Capra et Giteau placent donc la fondation de Sablonceaux avant celle de l'Isle. J.-A. Brutails estime qu'Ayquem Guilhem donne l'Île Saint-Pierre à Geoffroy du Loroux en 1130 quand l'archevêque Arnaud de Cabanac l'autorise à y élever une église. L'abbaye de l'Isle reçoit ensuite des dons de Gombaud Odon lorsque Geoffroy du Loroux est maître de Sablonceaux : ces dons sont rappelés en 1153 par les fils de Gombaud Odon, au plus tard avant 1150. Cependant grâce à la mention de Sablonceaux, J.-A. Brutails place ces dons avant 1136 : il conclue que la fondation de l'Isle précède celle de Sablonceaux. Le même constat est fait par G. Pon : Geoffroy du Loroux est maître de l'Isle quand il va s'occuper de Sablonceaux. Toutefois, pourquoi G. Pon, qui donne plusieurs indices sur une fondation de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte recentrée sur 1131-1135, n'utilise-t-il pas cet argument supplémentaire ? Car si la fondation de Sablonceaux est bien postérieure à l'Isle fondée en 1130, la fondation de Sablonceaux et de Fontaine-le-Comte est par conséquent à placer entre 1130 et 1136, ce qui précise la fourchette donnée d'habitude de 1126-1136.

Notre hypothèse est la suivante : Arnaud Géraud de Cabanac autorise Geoffroy du Loroux à fonder l'abbaye de l'Isle en 1130 qui bénéficie des dons faits par Ayquem Guilhem de Lesparre. Avant 1136, Gombaud Odon fait de nombreux dons à l'abbaye, alors que Geoffroy du Loroux est maître de Sablonceaux, nouvelle communauté qu'il a installée en Saintonge après 1130, en même temps que celle de Fontaine-le-Comte en Poitou. En 1153, Geoffroy du Loroux, archevêque de Bordeaux, prend l'Isle sous sa protection. Il fait rédiger également un rappel des dons faits à l'abbaye de l'Isle au moment où il était maître de Sablonceaux. Cette précision semble davantage relever de son souci de rappeler son lien avec cette abbaye saintongaise - serait-ce un indice d'un bon développement ? – et permet de voir que l'Isle est déjà fondée lorsqu'elle reçoit des dons de matériaux. La fondation de Sablonceaux et de

Fontaine-le-Comte serait donc à situer entre 1130 et 1136, après la fondation de l'abbaye de l'Isle et avant l'accession de Geoffroy du Loroux au siège épiscopal.

En revanche, l'attribution de la fondation de Pleine-Selve à l'archevêque repose sur moins de certitudes : une notice du cartulaire de Baignes, peu explicite, et un chapitre de la *Gallia Christiana* dont les sources sont inconnues. En l'absence de sources écrites ou éditées supplémentaires, l'étude des vestiges de l'abbaye de Pleine-Selve peut alors amener des éléments nouveaux et nourrir la réflexion autour de cette question de l'attribution.

Existe-il des similitudes entre les édifices liés à Geoffroy du Loroux, qu'il s'agisse du plan, des élévations ou du décor ? Les informations que l'on a rassemblées dans l'étude des textes laissent pour chacun des établissements une foule de questions en suspens, auxquelles les analyses architecturales peuvent apporter des réponses. L'abbaye de l'Isle est fondée en 1130 et reçoit des dons de matériaux dans les années 1150. Qu'en est-il alors du choix du parti architectural de l'édifice construit en pierre ? Si le projet de construction en pierre de l'abbatiale de l'Isle est en cours en 1153, faut-il envisager que le plan est élaboré depuis les années 1130 ou l'est-il lors des dons faits dans les années 1150 ? Le statut du fondateur n'est plus le même. À quel stade se trouve l'élévation de l'église à la mort de l'archevêque cinq ans plus tard ? Les mêmes questions se posent pour l'édification de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte.

Mais au-delà de ces cas particuliers se pose finalement un problème plus général. Un parti imputable à Geoffroy du Loroux est-il décelable ? Et si oui a-t-il été conduit seulement pendant son épiscopat ?

## I.2. Étude architecturale des abbayes liées à Geoffroy du Loroux

L'étude suivante propose de commencer par l'analyse des vestiges du XII<sup>e</sup> siècle de chaque abbaye, église et bâtiments conventuels. Afin d'alléger le texte, la description complète de chaque partie de l'édifice est consultable au sein des annexes où figurent les monographies des quatre abbayes liées à Geoffroy du Loroux. L'exposé se concentre sur les résultats qui ont découlé de ces études de terrain, en particulier ceux concernant les vestiges du XII<sup>e</sup> siècle de chaque église.

### I.2.1. Les abbatiales

D'un point de vue archéologique, chaque abbatiale a fait l'objet d'une étude de terrain approfondie. Elle se révèle inégale en raison tout d'abord du degré différent de conservation de chacune des abbayes, des études disponibles et exploitables, et enfin des moyens obtenus pour pouvoir assurer une opération complète sur le terrain.

#### I.2.1.1. Notre-Dame de Fontaine-le-Comte

##### *a. Au XII<sup>e</sup> siècle*

Fontaine-le-Comte est la seule des quatre abbayes à avoir conservé presque entièrement l'église construite au XII<sup>e</sup> siècle<sup>386</sup>. Elle présente dans les parties romanes un moyen appareil de pierre de taille calcaire, irrégulier dans le détail mais d'un aspect général homogène et soigné (Fig. 9 et Fig. 10). Seul le mur sud de la nef est une reconstruction du XV<sup>e</sup> siècle, réalisé sur les fondations du mur antérieur appartenant à l'édifice roman. Cette église construite à la suite de la fondation, placée entre 1130 et 1136, présente un plan en croix latine orienté (Fig. 11). La nef est à vaisseau unique avec une longueur d'environ 30 mètres et

---

<sup>386</sup> Cf. Annexes, Monographie 1, Fontaine-le-Comte.

une largeur de 9 mètres<sup>387</sup>. Elle ouvre sur un transept saillant présentant les mêmes dimensions : une longueur entre 29 et 30 mètres et une largeur de 9 mètres. Chaque bras du transept ouvre sur une absidiole large d'environ 4 m à l'ouverture et profonde d'environ 3,50 m. Le chevet présente une travée droite terminée à l'est par une abside. Il mesure un peu plus de 12 m de profondeur pour une largeur de 9,15 m en moyenne sur la partie en travée droite.

Des contreforts plats sont conservés sur l'ensemble de l'élévation de la nef, du transept et des parties orientales. Ils contrebutent la nef au nord et flaquent les angles pour le reste de l'édifice.

La nef ayant été remaniée, il est difficile de déterminer si elle fut initialement divisée en travées (Fig. 12 à 14)<sup>388</sup>. L'arc doubleau qui sépare la nef de la croisée est conservé : il est en arc brisé et est porté à une hauteur d'un peu moins de 13 m. Des traces d'arrachements sont encore observables mais aucun type de voûtement n'est facilement identifiable. Un berceau ou une travée ouverte par une coupole sur pendentifs aurait pu laisser de tels vestiges. Les baies du mur nord de la nef ne sont pas identiques et ne sont pas placées à intervalles réguliers. L'alignement avec les baies du mur sud n'est pas respecté car ici ces dernières sont le résultat d'une reprise postérieure. Les baies nord sont placées dans les travées verticales matérialisées à l'extérieur par des contreforts plats inégalement répartis ; la première travée à l'est est plus longue que les autres. Chaque travée verticale est percée d'une baie : en plein-cintre pour les deux travées à l'est, en arc brisé pour les trois autres travées. Elles ne sont pourvues d'aucun décor extérieur, seule une étroite moulure en scotie anime sommairement le contour des deux baies en plein cintre. La baie orientale semble avoir été reprise. Malgré ces différences entre l'aspect des baies, le mur paraît appartenir à la construction de l'église du XII<sup>e</sup> siècle, au vu de la régularité et de la continuité entre le parement et l'appareillage des baies. La dissemblance des baies serait le fruit de l'évolution du chantier de l'est vers l'ouest.

La croisée du transept présente au quatre angles des supports formés d'un pilier carré cantonné de paires de demi-colonnes (Fig. 16). Les bases sont les mêmes pour la majorité des piliers, constituées d'une scotie entre deux tores (Fig. 17)<sup>389</sup>. Pour les piliers occidentaux, les paires de colonnes ont été raccourcies d'un tiers de leur hauteur faisant disparaître leurs

---

<sup>387</sup> Les dimensions sont données dans l'œuvre.

<sup>388</sup> Il faudrait pour répondre à cette question procéder à des sondages dans la nef, ce qui ne fut pas réalisable lors de nos investigations sur le terrain.

<sup>389</sup> Le profil des bases présente la suite d'éléments suivants, de haut en bas : filet, tore, filet, scotie, filet, tore, bandeau, cavet renversé, bandeau.



bases ; les fûts retombent sur des consoles. Pour le pilier sud-ouest, côté transept, les bases sont différentes et présentent des sortes de griffes en forme de demi cônes évasés. Les colonnes, recevant la retombée des arcs doubleaux et formerets, sont coiffées de chapiteaux à astragales et totalement nus : les corbeilles sont concaves et lisses, terminées sous le tailloir par un étroit bandeau plat. Les deux chapiteaux sont réunis sous un même tailloir (bandeau et scotie), lisse également (Fig. 18). Seuls les chapiteaux du support sud-ouest de la croisée sont ornés de motifs floraux, à tiges et bourgeons vers le transept, à tiges et feuilles repliées. Seuls à porter un décor, ces chapiteaux sont vraisemblablement le fruit des reprises réalisées dans le transept bien après le XII<sup>e</sup> siècle. Cette composition des piliers – paires de demi-colonnes – incite à envisager une coupole sur pendentif comme voûtement initial de la croisée du transept car ils sont généralement associés à ce type de voûtement et la voûte en place est manifestement postérieure au XII<sup>e</sup> siècle.

Les bras du transept sont voûtés de berceaux brisés. Ils ont fait l'objet de remaniements mais semblent reproduire le profil initial (Fig. 19 à 25). Il est délicat cependant de se fier à leur hauteur actuelle qui a pu être modifiée, ainsi qu'à leur mode d'appareillage. Le berceau est soutenu au sud et au nord par un arc formeret de section rectangulaire. Cet arc retombe sur des pilastres coiffés d'un chapiteau à astragale et lisse. Leurs tailloirs sont reliés par une imposte qui souligne la retombée du berceau le long des murs du transept.

Au sud, le transept est percé d'une haute baie, sans aucun ornement. Au nord deux portes en arc segmentaire assuraient une communication entre l'église et les lieux de vie commune. Une porte en arc plein-cintre aménagée dans le bras sud permettait d'accéder à l'espace du cloître à l'ouest. Les élévations occidentales sont percées pour le bras sud de deux petites baies et pour le bras nord d'une seule grande baie, toutes en arc plein cintre. Elles ne présentent aucun ornement ni à l'intérieur ni à l'extérieur.

Les parties orientales ont été remaniées dans les parties hautes et conservent alors le plan initial du XII<sup>e</sup> siècle. Les absidioles ne sont pas tangentes au chevet. Ce dernier est composé d'une travée droite terminée par une abside (Fig. 26). La partie droite est voûtée d'un berceau en plein-cintre et l'abside est couverte d'un cul-de-four. Sept baies en arc plein cintre éclairent le sanctuaire (Fig. 27). À ébrasement interne, elles sont appareillées avec soin et régularité. Les piédroits sont ornés à l'intérieur de longues colonnettes monolithes, faites au tour. Le profil des bases présente une scotie entre deux tores très fins et les chapiteaux sont à cavets annelés. À intervalle plus ou moins régulier, des séries de trois traits animent le fût en simulant des joints. L'extérieur des baies est différemment orné : aucune colonnette n'est

associée aux piédroits mais les arcs sont surlignés d'une archivolte ornée pour chaque baie de motifs différents. Des pointes de diamants, des dents de scie et des motifs végétaux composent ce décor (Fig. 28). Les baies sont séparées sur le parement extérieur par des contreforts plats pourvus d'un larmier. La corniche était probablement à modillons dans le projet d'origine, celle en place est une restitution.

Les absidioles sont voûtées en cul-de-four et percée d'une baie axiale (Fig. 19, 20, 29 et 30). Les deux baies sont semblables : en arc plein cintre avec une ornementation proche des baies du chevet mais pour l'animation intérieure. Chaque piédroit est agrémenté d'une colonnette à deux tambours, faits au tour. Les chapiteaux sont à cavets annelés, semblables à ceux observés sur les baies du chevet. Au nord, la base de la colonnette nord est semblable à celles du chevet (scotie entre deux tores) mais au sud chaque tore est orné de cinq fins cavets. On retrouve sur les fûts, à intervalles plus ou moins réguliers, des groupes de trois traits. Le même motif est visible sur les chapiteaux, entre les cavets et le tailloir.

Au XII<sup>e</sup> siècle, l'église de Fontaine-le-Comte adopte le parti suivant : une nef à vaisseau unique, un transept saillant ouvrant sur des absidioles et un chevet hémicirculaire, une coupole sur la croisée et un berceau brisé pour les bras, des chapiteaux lisses coiffant des colonnes jumelles, le tout décoré de façon très sobre surtout à l'intérieur. Seul le voûtement de la nef demeure inconnu<sup>390</sup>. Les seuls éléments décoratifs sont concentrés dans l'animation des baies par des colonnettes, souvent coiffées de chapiteaux annelés, et ce uniquement dans les parties orientales de l'édifice, à l'intérieur et à l'extérieur.

#### *b. Les remaniements après le XII<sup>e</sup> siècle*

L'église de Fontaine-le-Comte est ensuite maintes fois remaniée. La nef actuelle n'est pas divisée en travée, elle est couverte d'un berceau en anse de panier réalisé en bois. Le mur sud, détruit au XV<sup>e</sup> siècle, est restauré par l'abbé Guy Doucet (1435-1438). Une photographie du début du XX<sup>e</sup> siècle révèle des travées matérialisées par des piliers composés de paires de colonnes engagées sur des pilastres dossierés (Fig. 12)<sup>391</sup>. Elles sont coiffées des mêmes chapiteaux lisses que ceux observés dans le transept. Une voûte en berceau brisé sur

<sup>390</sup> La faible épaisseur des murs pourrait amener à privilégier l'hypothèse d'une file de coupoles plutôt qu'un berceau pour couvrir la nef.

<sup>391</sup> Phototype n° MH 0059128, réalisé par le photographe M. Gossin, consultable en ligne sur la *Base Mémoire – Architecture et Patrimoine*. Ce phototype n'est pas associé à une date de prise de vue mais d'autres photographies du même auteur ont été réalisées sur le site en 1921.

doubleaux recouvre le vaisseau. Comme nous l'avons exposé précédemment, cet état de la nef semble être le résultat des restaurations de l'abbé Gibault réalisées dans les années 1820. L'abbé semble ainsi s'être inspiré en toute logique des vestiges du transept pour restaurer la nef et fait faire les mêmes supports pour le même voûtement. Cependant, on ne peut savoir s'il s'agit du parti pris initial de l'abbatiale. Les négatifs des piliers qui ont été enlevés au XX<sup>e</sup> siècle sont visibles sur les parements de la nef. Le plan établi par François Jeanneau en 1991 fait figurer les piliers avec la mention suivante : « parties à démolir<sup>392</sup> ». Il apparaît que ces éléments étaient considérés comme non respectueux de l'état initial de la nef – ou réalisés sans justification suffisante – et qu'ils devaient être dérestaurés.

### I.2.1.2. Notre-Dame de Sablonceaux

#### a. Au XII<sup>e</sup> siècle

L'abbaye de Sablonceaux n'a conservé qu'une partie de la nef et du transept de l'église du XII<sup>e</sup> siècle, construite en pierres de taille (Fig. 31 et Fig. 32)<sup>393</sup>. Ces éléments sont suffisants pour avancer que l'église, orientée, était pourvue d'une nef à vaisseau unique et d'un transept saillant, voûtée de coupes sur pendentifs dans la nef et dans la croisée. Les parties orientales romanes ne sont pas connues. Le chevet et les absidioles visibles aujourd'hui ont été construits à partir du XIII<sup>e</sup> siècle (Fig. 33).

Une seule travée de la nef est conservée, séparée par un contrefort plat de la travée suivante dont il subsiste encore l'amorce (Fig. 34 à 37). Une rangée de modillons lisses marque la hauteur de la nef du XII<sup>e</sup> siècle. Elle est alignée avec les larmiers des deux contreforts. Large d'environ 8,20 mètres (nord-sud) et profonde de près de 10 mètres, la travée conservée est percée au nord et au sud d'une grande baie en arc plein cintre, appareillée avec soin. En face l'une de l'autre, ces baies ne présentent aucune forme de décor à l'extérieur ni à l'intérieur.

Cette travée conservée est voûtée d'une coupole sur pendentifs élevée à 17,25 m de hauteur. L'extrados de l'arc des baies est presque tangent avec la retombée des pendentifs (Fig. 38). La base de la coupole est ornée d'une double frise d'oves. Un arc doubleau

<sup>392</sup> Plan réalisé par François Jeanneau, architecte en chef des Monuments Historiques, en 1991, lors de l'*Étude préalable à l'assainissement extérieur et à la restauration extérieure et intérieure des murs*, consultable au SRA à Poitiers.

<sup>393</sup> Cf. Annexe, Monographie 2, l'abbaye de Sablonceaux.

réceptionne les pendentifs entre les travées mais aucun arc formeret ne joue ce rôle sur les murs de la nef. Les piliers recevant la voûte sont, du côté de la croisée, carrés et cantonnés de paires de colonnes engagées. Les piliers séparant cette travée de la nef de la travée suivante aujourd'hui disparue sont composés d'une paire de colonnes jumelles engagées entre deux dossierets. Les pendentifs retombent sur les dossierets, l'arc doubleau sur la paire colonnes. Les chapiteaux sont lisses et à astragale et les bases sont formées d'une scotie entre deux tores (Fig. 39 et Fig. 17). Pour chaque support, les deux chapiteaux sont réunis sous un même tailloir (Fig. 40). Ces derniers sont à ressauts lisses au nord et décorés d'une frise en dents-de-scie entre deux ressauts au sud.

Parmi les vestiges de la travée suivante, deux pendentifs en partie conservés révèlent une coupole pour cette travée, et donc une file de coupole pour la nef (Fig. 36). La travée conservée présente une longueur de 10 mètres et au vu de la similitude du voûtement, en type et en proportion, cette travée – et les suivantes – devaient présenter les mêmes dimensions.

Le transept de l'église construite au XII<sup>e</sup> siècle a conservé ses élévations est, nord et sud (Fig. 41 à 44). Toutes les parties orientales ont été reprises. Ainsi la longueur initiale est mesurable mais un jubé placé contre le mur nord limite la prise des mesures. Le transept tel qu'il est observé présente deux bras longs de 10 mètres et la croisée de plan carré de 8 mètres de côté. La longueur totale du vaisseau avoisine les 28 mètres. Deux petites baies en arc plein cintre éclairent le bras nord tandis que le bras sud est percé à l'ouest d'une petite baie, identique à celles du nord, et d'un grand oculus issu vraisemblablement d'une reprise. Une porte ouvre le bras nord vers l'actuel cimetière au nord-ouest et une porte percée dans le bras sud donnait directement dans la galerie du cloître. Au nord, une haute baie éclaire le transept et le mur est aveugle au sud car mitoyen avec l'aile orientale des bâtiments conventuels entourant le cloître. Une porte au sud permet la communication depuis l'église vers ce corps de bâtiment où se situait le dortoir. Les baies éclairant le transept ne présentent aucun ornement extérieur ou intérieur.

Les deux bras du transept sont voûtés d'un berceau brisé retombant au nord et au sud sur un arc formeret de section rectangulaire. La croisée est voûtée d'une coupole sur pendentifs identique à celle conservée dans la nef (Fig. 38). Une différence apparaît toutefois dans le décor placé à sa base constitué ici d'une frise en damier. Elle est élevée à une hauteur de 17,73 mètres. Aux angles de la croisée les piliers sont carrés et cantonnés de paires de colonnes engagées. Des pilastres reçoivent les arcs formerets dans les angles nord et sud du transept. Leur tailloir se prolonge dans un bandeau soulignant la retombée du berceau. Tous

les chapiteaux sont à astragale et totalement lisses. Pour les demi-colonnes, ils sont réunis sous un même tailloir à plusieurs cavets lisses dont le profil varie d'un angle à l'autre. Aux quatre angles, les bases des supports sont composées d'une scotie entre deux tores, dans les mêmes dimensions et proportions que celles observées dans la nef.

À l'extérieur, une rangée de modillons lisses souligne la corniche des murs du transept. Elle est placée plus bas que celle de la nef, cependant on ne peut en déduire un transept bas car la baie nord du transept est trop haute ; le transept et la nef s'élevaient vraisemblablement à la même hauteur à l'extérieur (Fig. 45).

Quant aux volumes manquants, la physionomie initiale des parties orientales n'est pas connue. La nef se développait à l'ouest sur trois travées supplémentaires, deux travées carrées identiques à celle conservée, et une dernière travée plus courte à l'ouest. Des sondages archéologiques réalisés dans les années 1970 permettent en effet de placer l'extrémité occidentale de la nef à environ 32 mètres de la croisée du transept, révélant une nef de trois travées de 10 mètres de long et une dernière longue de 2 mètres<sup>394</sup>.

#### *b. Les remaniements après le XII<sup>e</sup> siècle*

Aucun texte n'évoque que l'abbaye de Sablonceaux ait eu à souffrir des conflits liés aux conflits entre Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion et Jean Sans Terre. Cependant des reprises sont réalisées dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Elles peuvent être faites à la suite de destructions mais aussi par la volonté de changer de parti et d'offrir à l'abbatiale les nouveautés de l'architecture gothique. Elles révèlent dans les deux cas des moyens conséquents obtenus par les chanoines de Sablonceaux pour financer de tels travaux. L'abbaye est en effet richement dotée au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles par Alphonse comte de Poitiers et d'autres puissantes familles seigneuriales de la région, les Rabaine, les Montbron, et les Pons<sup>395</sup>.

Les parties orientales de l'église, détruites ou démantelées, sont remplacées par un chevet plat d'une seule travée, d'une chapelle à fond plat sur le bras nord, et de deux chapelles

<sup>394</sup> Cf. Annexe, Monographie 2, Sablonceaux. Nous devons faire confiance au témoignage du chanoine Tonnelier au sujet des sondages réalisés dans les années 1970 car aucun rapport d'opération n'a été retrouvé au SRA à Poitiers.

<sup>395</sup> *Rec. Com. Arts et Monum. Charente Inférieure.*, t. 14, 1897, dans les *Comtes d'Alphonse de Poitiers*, p. 113 : « *Abbati de Sabluncellis, pro toto. 40 s.* » ; *Arch. Hist. Saintonge et de l'Aunis*, t. 1, 1874, dans le Testament de Yolande de Pons, dame de Royan, daté du 14 janvier 1307, p.74 : "*Item lego conventui de Vallibus et conventui Beate Marie de Sabbloncellis cui libet sexaginta solidos semel pro anniversario meo ab eisdem faciundo*" ; Tonnelier, 1984, 12.

soutenant un clocher sur le bras sud (Fig. 46 à 50). Ces nouveaux espaces sont dotés de davantage de décoration par rapport aux parties subsistantes de l'église antérieure. Les chapiteaux arborent un décor végétal varié, agrémenté parfois de visages humains ou de petits animaux réels ou imaginaires (Fig. 52). Les supports s'affinent par une composition en faisceaux de colonnettes élancées. Le voûtement change aussi : la chapelle nord, les deux chapelles sud et le chœur sont voûtés d'ogives renforcées de liernes. Les profils des ogives sont très proches d'un espace à l'autre (Fig. 51)<sup>396</sup>. Les baies sont animées par des colonnettes aux piédroits coiffées de chapiteaux au décor végétal. L'ensemble de ces parties orientales, chevet, chapelles et le clocher, pourrait constituer un même et seul projet. Les travaux auraient commencé à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle pour se prolonger au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. L'église conservait encore sa nef voûtée de coupes. La façade occidentale est peut-être reprise elle aussi, au regard du mur pignon qu'elle conserve encore au début du XIX<sup>e</sup> siècle et qui fait écho à celui du nouveau chevet gothique (Fig. 53 et Fig. 54).

Il semble ainsi apparaître deux campagnes de travaux distinctes, une première au cours du XIII<sup>e</sup> (chevet, chapelles sud et clocher, voûtes de la salle capitulaire, façade ouest ?) puis une seconde au XIV<sup>e</sup> siècle (chapelle nord, dernier étage du clocher, piscine dans le transept sud, annexe sud-est), ou d'un même chantier qui évolue sur plusieurs décennies, au grès des capitaux disponibles et des changements de partis émanant des innovations artistiques et techniques.

### I.2.1.3. Saint-Pierre de l'Isle

#### *a. Au XII<sup>e</sup> siècle*

Les élévations de l'église de Saint-Pierre de l'Isle construite au XII<sup>e</sup> siècle ont totalement disparu (Fig. 55 et Fig. 56). Une prospection électrique réalisée en 2001 a permis de révéler les vestiges enfouis de l'abbatiale (Fig. 57 et Fig. 58). Les résultats mettent en évidence le plan d'une église en croix latine, avec une nef vraisemblablement à vaisseau unique, un transept saillant où chaque bras ouvre sur une absidiole et un chevet hémicirculaire. La longueur de cette église est de 50 mètres à 50 cm près. La nef est longue de 30 à 35 mètres et large 10 mètres. Des résistances apparaissent dans la nef mais il est difficile sans sondage de

---

<sup>396</sup> Le profil des ogives est le suivant : pour le chœur et la chapelle nord : bandeau, scotie, tore, scotie entre deux listels, tore à listel ; pour la chapelle sud sous clocher : bandeau, scotie, tore, scotie entre deux listels, tore à bec ; pour la seconde chapelle sud : listel, scotie, tore en amande.

vérification de déterminer s'il s'agit d'éléments de démolition ou d'éléments en place, rythmant ce vaisseau (piliers) ou occupant l'espace (sépultures ?).

Le transept est long d'un peu moins de 30 mètres pour une profondeur d'environ 9 mètres. Chaque bras est long d'environ 10 mètres pour une croisée de plan carré de 10 mètres de côté donnant également la largeur de l'abside axiale. À leur ouverture, les absidioles sont larges d'environ 4 mètres avec une profondeur entre 3 et 4 mètres. Il est difficile de déterminer à partir de l'image obtenue en prospection électrique si les absidioles étaient saillantes avec le chevet. Des vestiges de contreforts, englobant des contreforts plus anciens, sont encore conservés en élévation. Ils sont situés contre le mur nord de la nef révélé par l'image électrique.

Des éléments provenant probablement de l'église ont été conservés sur le site : une colonnette monolithe, très altérée, ayant conservé son chapiteau lisse à facettes et semble-t-il une base annelée, une base ou un chapiteau annelé aussi, un écoinçon et un tambour de colonne (3/4 de cercle) avec un diamètre de 0,42 mètres (Fig. 59).

#### *b. Remaniements après le XII<sup>e</sup> siècle*

Un nouveau chevet est élevé sur l'abside hémicirculaire dont les vestiges affleurent encore aujourd'hui. L'église est ainsi dotée d'un chevet à fond plat. Percé d'une grande baie, il est contrebuté par deux contreforts angulaires (Fig. 60). Le parement extérieur est fait de moellons pris dans du mortier tandis que la base du mur et les contreforts, eux, sont en pierre de taille. Le parement intérieur présente un appareil régulier de pierre de taille calcaire, de mêmes modules que le précédent. Ce nouveau chevet est greffé sur les vestiges de l'abside du chevet antérieur dont on observe encore les maçonneries, englobées dans celles du chevet plat (Fig. 61).

Les contreforts angulaires se composent, de bas en haut, par un empattement suivi d'une retraite talutée avec un larmier, puis ils s'achèvent par un chaperon avec un larmier également. Par ces caractéristiques, ils se rapprochent davantage des contreforts gothiques que des contreforts romans<sup>397</sup>. Perpendiculaires au mur du chevet plat, l'arrachement de deux murs conserve dans la partie sommitale le départ d'une voûte d'arêtes. La baie percée dans le mur du chevet est couverte par un arc brisé attribuable au XIV<sup>e</sup> siècle, elle comportait vraisemblablement un remplage. Le mur est tellement recouvert de végétation qu'il a été

---

<sup>397</sup> Henry-Claude *et al.*, 1997, 29.

impossible d'observer le parement afin de voir si la baie est contemporaine du mur ou s'il s'agit d'une reprise. Elle semble être contemporaine de l'élévation.

Les bases de contreforts conservés contre l'ancien mur nord de la nef sont reprises vraisemblablement lors de la reconstruction de la nef, probablement voûtée (Fig. 62). L'image électrique ne révèle pas une modification de la nef en largeur ni en longueur. La reprise des contreforts dévoile une restauration ou un changement de couverture plutôt qu'une reconstruction totale. La baie du chevet plat suggère une reconstruction au cours du XIV<sup>e</sup> siècle. L'image issue de la prospection électrique ne reflète qu'un seul plan et non deux superposés : ainsi il semble que le chevet plat ait été l'unique changement en plan réalisé sur l'église en place, car le transept et la nef ont gardé leur plan initial et les absidioles n'apparaissent pas avec des indices de remaniements. Un autre changement a probablement lieu en élévation avec une modification du voûtement, voire un rehaussement des murs, notamment dans la nef, à la vue de la reprise des contreforts.

Entre le XIV<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, l'église est toujours en élévation, si l'on se réfère au testament de Jean de Podensac, daté du 30 octobre 1400, où il est écrit que sa volonté est d'être inhumé dans la chapelle Saint-Jean de l'église abbatiale de l'Isle<sup>398</sup>. Ce testament est cité par l'abbé Baurein mais il n'a pas été retrouvé dans le fonds relatif à l'Isle. Cependant, un acte légèrement antérieur daté du 7 août 1391 est une sauvegarde accordée par Florimon, seigneur de Lesparre, en faveur de Robbert abbé de Lisle, contre Jean de Podensac<sup>399</sup>. Cet acte traite d'espore non payée par Jean de Podensac. Moins de dix années séparent ces deux actes, et le second cite le testament de Jean de Podensac. Il semblerait que ces deux actes mentionnent une seule et même personne par le nom de Jean de Podensac et incite à envisager crédible la mention de l'abbé Baurein.

#### I.2.1.4. Sainte-Marie de Pleine-Selve

##### *a. Au XII<sup>e</sup> siècle*

Les seuls vestiges de l'abbaye sont ceux de l'église (Fig. 63 et Fig. 64). Orientée, elle présente un chevet plat, le bras nord conservé du transept saillant ouvert sur une absidiole et

---

<sup>398</sup> AD Gironde, H 2008.

<sup>399</sup> AD Gironde, H 2008.



la croisée du transept qui ouvre sur la nef (Fig. 65). Cet état révèle une phase architecturale de l'église où elle présentait outre le chevet plat, un transept saillant pourvu de chapelles orientées et une nef voûtée à file de coupes. Des vestiges de pendentifs sont encore visibles dans la croisée et dans la première travée de la nef dont seul subsiste le pilier sud-est (Fig. 66).

L'unique travée du chevet est de plan quasiment carré avec une longueur est-ouest de 6,60 mètres en moyenne et une largeur nord-sud de 6,73 mètres (Fig. 65). De même, la croisée du transept présente sur ses côtés conservés une longueur de 6,59 mètres au sud et 6,73 mètres à l'est (Fig. 71 et Fig. 73)<sup>400</sup>. Le bras nord du transept a un plan presque carré également avec une longueur de 4,40 mètres et une profondeur de 4,35 mètres (Fig. 75 et 77). Le bras sud du transept, de même largeur que le bras nord, conserve seulement son élévation occidentale sur une longueur de 4,30 mètres (Fig. 79 à 81).

Cette nef voûtée de coupes est associée à un chevet à fond plat et voûté d'ogives. Il est percé à l'est par un triplet de baies couvertes d'un arc en plein cintre à trois rouleaux retombant sur des colonnettes à chapiteaux nus (Fig. 67 et Fig 83). Seule une fine moulure pour l'astragale et deux congés pour marquer le tailloir dessinent ces chapiteaux très sobres. L'archivolte des trois baies est surlignée par un cordon de petites croix à quatre branches. Le triplet est surmonté d'une baie en demi-cercle où l'ébrasement interne donne au jour une forme en croissant de lune, posé sur les pointes. À l'intérieur le triplet présente trois rouleaux pour chaque baie (Fig. 69). L'ensemble est surligné d'une frise de triangles. Chaque baie est pourvue de trois colonnettes sur chaque piédroit, coiffées de chapiteaux nus et dont la base est formée de sorte d'oves. La troisième voussure retombe sur quatre colonnettes annelées, chacune présentant des chapiteaux à cavets annelés à trois anneaux soulignés d'un filet. Les bases sont composées d'une scotie entre deux tores à chaque extrémité du triplet tandis que les colonnettes ornant les baies ont des bases de plan carré et dont chaque face est formée d'un ove<sup>401</sup>.

Une baie éclaire le sanctuaire au nord ; elle est haute de 3 mètres (Fig. 84). Couverte d'un arc plein-cintre, elle offre une symétrie avec la baie qui lui fait face au sud. L'arc retombe sur une colonnette nue à l'ouest et sur une colonnette annelée à l'est, et inversement pour la baie sud. Les colonnes nues et les colonnes annelées se font respectivement face. Les quatre

<sup>400</sup> Elle mesure 6,15 mètres au nord et 6,42 mètres à l'ouest sur ses côtés remaniés.

<sup>401</sup> Le profil des bases moulurées est composé ainsi : filet, tore, listel, scotie, listel, tore (de haut en bas).

colonnets sont coiffées de chapiteaux annelés<sup>402</sup>. L'arc de ces deux baies est surligné d'un cordon de pointes de diamants au nord et d'une frise en dents-de-scie au sud. À l'extérieur au nord le cintre de la baie est formé d'un tore qui se prolonge dans les piédroits. L'encadrement est surligné par un cordon de petites croix à quatre branches, identique à celui du triplet oriental. Il retombe de chaque côté sur une colonnette coiffée d'un chapiteau orné d'une feuille terminée en palmette, sous un tailloir à deux cavets. La composition est semblable au sud mais les chapiteaux des colonnettes sont nus et l'arc est surligné d'un cordon de pointes de diamants à quatre branches. À l'extérieur, l'élévation du chevet est terminée par une corniche soulignée de modillons décorés de motifs géométriques ou de visages humains (Fig. 85). Des contreforts plats à plusieurs larmiers renforcent les élévations du chevet de part et d'autre de chaque angle.

Quant au type de voûtement utilisé, le chevet est coiffé d'une voûte sur croisée d'ogives (Fig. 69). Les voûtains retombent sur une architrave à l'est et des formerets au nord et au sud. Les arcs formerets retombent sur des chapiteaux plats et lisses. Les ogives retombent sur des colonnes à l'est, et, à l'ouest, sur deux supports composés d'une colonne adossée, complétée côté chœur par une colonne plus fine terminée par un cul-de-lampe orné (protomé coiffé d'un chapiteau), et côté croisée par une colonne plus fine (Fig. 87). Les supports recevant les ogives semblent avoir été greffés sur les chapiteaux plats recevant les arcs formerets. Dans l'angle sud, les chapiteaux lisses et plats sont surmontés d'un tailloir à deux frises de triangles à deux traits qui donnent une homogénéité à l'ensemble. De même dans l'angle nord où les tailloirs sont identiques, à deux cavets lisses (Fig. 86). L'arc triomphal retombe sur deux chapiteaux semblables<sup>403</sup>. Ils présentent deux feuilles lisses terminées en palmettes retournées. Ils sont surmontés d'un tailloir orné de la superposition de deux suites de triangles à trois traits (Fig. 87 et Fig. 88).

Le transept n'a conservé que la croisée et les élévations nord et ouest du bras nord. Des contreforts plats encadrent les angles conservés (Fig. 75). Ils n'ont pas le même profil que les contreforts du chevet car ils ne présentent que deux larmiers outre le pan coupé à leur sommet (Fig. 67). Dans la partie haute de l'élévation occidentale du bras nord cinq modillons nus subsistent : ils marquent vraisemblablement la hauteur initiale du transept. Ils sont à la même hauteur que les modillons du chevet. Le transept est percé au nord par une longue baie coiffée

<sup>402</sup> Trois anneaux, chacun souligné d'un filet, rythment la corbeille de ces chapiteaux.

<sup>403</sup> Le chapiteau au nord semble avoir été restauré.

d'un arc plein-cintre. Elle ne présente aucun décor, seul est visible un léger biseau sur ces claveaux, ni aucun ornement pour les piédroits. Il est possible qu'il soit question ici de l'agrandissement d'une baie antérieure. À l'intérieur le cintre de la baie est surligné d'un cordon de palmettes entrelacées.

Le transept nord est voûté d'une croisée d'ogives (Fig. 77). Les ogives retombent sur des pilastres massifs au sud et sur des colonnes à tambours au nord, avec des chapiteaux au décor végétal (Fig. 85). Le voûtain est tangent au cordon coiffant la baie révélant ainsi des remaniements manifestes. D'autres traces de reprises ou de tâtonnement étant perceptibles, il est possible que cette voûte d'ogives ne soit pas celle de l'édifice primitif mais davantage le résultat de remaniements postérieurs.

L'observation de la liaison entre le bras nord et son absidiole d'un part et les vestiges du bras sud d'autre part, il semble qu'une chapelle peu profonde de plan rectangulaire, voire une niche à fond plat, fut réalisée dans la construction primitive pour chaque bras du transept. Une chapelle ouvrant sur chaque bras, étroite et totalement indépendante du chevet, est aussi envisageable. Des sondages au niveau du bras sud disparu apporteraient des éléments de réponse sur l'agencement primitif du transept.

La croisée a été clôturée au niveau de sa liaison avec le bras sud (Fig. 79). Cette fermeture, composée de moellons, de pierres de taille et de nombreux remplois, conserve des vestiges de l'arcade qui séparait la croisée du bras sud. En arc brisé, elle retombe sur des pilastres en partie visibles à l'intérieur et à l'extérieur de l'église actuelle et suggère la mise en place d'une voûte sur le bras sud. Un berceau brisé est envisageable. L'arc retombe sur des colonnes adossées aux piliers ; l'une d'elle a conservé un chapiteau portant le départ d'une ogive. Ce chapiteau est décoré de deux feuilles lisses terminées en palmettes retournées et d'un tailloir orné de deux frises superposées de triangles pleins (Fig. 85). Sa composition le rapproche du traitement des chapiteaux recevant l'arc triomphal (Fig. 88).

Il ne reste qu'une partie du mur occidental du transept sud (Fig. 80 et Fig. 81). Il a été repris au niveau de sa connexion avec l'église et des niches ont été aménagées alors que ce vaisseau était encore en élévation. L'appareil de ce mur est semblable à l'appareil observé pour l'autre bras du transept et au niveau des trois élévations du chevet. Les mêmes hauteurs d'assises ont été observées suivant la même fréquence sur ces élévations qui semblent ainsi appartenir à un même ensemble.

À l'angle entre le bras sud du transept et la nef une tourelle d'escalier subsiste encore, portant les traces de multiples reprises (Fig. 89). Elle repose sur un étroit couloir voûté aménagé contre le transept, vraisemblablement pour économiser des matériaux pour

construire la base de cette tour. L'escalier en vis donne accès à une vis antérieure conservée en partie et encore en place au niveau de la jonction entre le bras et la croisée du transept. Cette ancienne vis menait plus haut mais sa destination primitive est perdue ; vraisemblablement un clocher ou les combles d'un état antérieur de l'église. La vis plus récente, liée à cette dernière, permet quant à elle d'accéder à un clocher mur encore en place aménagé sur l'actuelle façade occidentale (Fig. 66). Cette tour, dans son état actuel, semble postérieure à l'état de l'église avec le transept et la nef encore en élévation. Le couloir voûté à sa base aboutit contre un parement en pierre de taille, avec un contrefort en partie visible, *a priori* au niveau de la jonction entre la nef et la croisée. Cependant ce parement ne semble pas fonctionner avec les vestiges du transept et les bases de la tour viennent manifestement se poser contre ce même parement. De plus, les vestiges de la travée occidentale de la nef, conservés dans l'actuelle façade, présente les éléments d'un pendentif reposant sur un support différent des autres supports observés dans l'église, notamment par les chapiteaux lisses qui le coiffent (Fig. 66). Le support de l'angle sud-ouest de la croisée semble greffé sur le vestige visible du chapiteau lisse à la jonction entre la croisée et la nef. L'ensemble du transept et du chevet actuels serait un ensemble associé à une nef antérieure. Les vestiges du parement et d'un contrefort, observés sous la tourelle d'escalier, pourraient appartenir à ce même vaisseau, mais il faudrait démanteler la tour pour s'en assurer ou lever un plan de l'église bien plus précis que ceux disponibles aujourd'hui, avec des outils précis, pour obtenir des éléments de réponse.

D'après les mesures faites sur les vestiges de la nef qui affleurent encore au début du XX<sup>e</sup> siècle, la nef semble avoir eu une longueur proche des trente mètres<sup>404</sup>. R. Biron mentionne des fouilles réalisées par « MM. Nadaud et Martin » au cours desquelles les fondations de l'église sont observables et sont relevées<sup>405</sup>. Selon ses observations personnelles, J.-A. Brutails estime la longueur de l'église à 44 mètres et la largeur, transept inclus, de 17,40 mètres<sup>406</sup>. Sachant que la longueur depuis l'extrémité du chevet jusqu'à l'arc séparant la croisée de la nef est d'un peu moins de 15 mètres, la nef mesurait alors environ 30 mètres. Si telle fut sa longueur, elle pouvait contenir trois travées d'une dizaine de mètres, toutes trois voûtées d'une coupole sur pendentifs.

---

<sup>404</sup> Brutails, 1912a, 82-84.

<sup>405</sup> Biron, 1934, 99. L'auteur ne précise pas le statut de « MM. Nadaud et Martin » et il ne mentionne pas sa source. Si rapport il y eut, il n'a pas été publié et il n'est conservé ni au service de l'Inventaire, ni au SRA à Bordeaux, ni au sein de la Conservation Régionale des Monuments Historiques.

<sup>406</sup> Brutails, 1912a, 82-84.

Le texte daté de 1163 conservé dans le cartulaire de l'abbaye de Baignes mentionne des défrichements, des levées de dîmes et le projet de la mise en place d'un cimetière habité. Ces indications, signe d'une implantation efficace de la communauté, suggèrent un église déjà en place, *juxta ecclesiam de Plana Silva*, achevée ou en cours d'élévation.

Ainsi l'église de Pleine-Selve présentait au XII<sup>e</sup> siècle une nef à vaisseau unique, longue d'une trentaine de mètres et couverte d'une file de coupes. Elle ouvrait ensuite sur un transept saillant où la croisée était couverte d'une coupole sur pendentifs complétant ainsi la file de la nef. La voûte sur croisée d'ogives peut être le couverture initial des bras du transept. Il est possible que chaque bras du transept ouvrait sur une chapelle ou une niche à fond plat, peu profonde. Le chevet, à fond plat, présentait un plan quasiment carré. Il ouvrait au nord et au sud par une grande baie et à l'est par un triplet. Les éléments du XII<sup>e</sup> siècle conservés au sein de l'église de Pleine-Selve pourraient correspondre à deux projets distincts mais pas forcément éloignés dans le temps. En effet l'étude de terrain semble montrer que la nef à file de coupes est antérieure au chevet à fond plat : elle appartiendrait à un premier projet modifié en cours de route ou à un édifice antérieur pour lequel les parties orientales et le transept auraient été transformés.

#### *b. Remaniements après le XII<sup>e</sup> siècle*

Des reprises sont réalisées vraisemblablement dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle et au début du XIII<sup>e</sup> siècle au sein de l'abbatiale de Pleine-Selve. L'ensemble des parties orientales est remanié. Sur chaque bras du transept une chapelle plus vaste est mise en place, à fond plat, greffée aux murs nord et sud du chevet (Fig. 75 et Fig. 79). La chapelle nord est la première construite et est toujours en place aujourd'hui. Elle a vraisemblablement été voûtée dès sa construction, et c'est probablement à cette occasion que d'autres parties de l'édifice reçoivent des ogives, si elles n'en abritaient pas déjà. Les ogives retombent sur des culs-de-lampe ornés de motifs végétaux et géométriques d'un parti très proche de ceux observables dans le chevet de Saint-Seurin de Bordeaux daté de la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le bras nord du transept présente une voûte qui semble être primitive mais elle peut avoir été aménagée – remaniée sûrement – après la construction initiale. Les colonnes conservées aux angles présentent des tambours parfaitement alignés avec les assises des parements et semblent ainsi fonctionner avec l'état initial. La voûte initiale, ogives ou arêtes, a été manifestement remaniée.

La construction de la chapelle sur le bras sud est lancée après celle de la chapelle nord. Les parties orientales du bras sud sont démantelées : on observe encore au début du XX<sup>e</sup> siècle les traces d'arrachement situées à son emplacement<sup>407</sup>. Le parement sud du chevet est remanié dans sa partie haute et retaillé pour y greffer un arc brisé. L'aménagement d'une toiture est également réalisé dans la partie haute de l'élévation pour couvrir cette nouvelle chapelle. Les murs de la chapelle ont pu être élevés, faisant d'elle un espace utilisable, mais le voûtement ne semble pas avoir été achevé. Deux d'entre elles subsistent dans le bras sud du transept : elles recevaient une croisée d'ogives, dont le départ est encore visible sur le support de l'angle nord-est, mais avec des traces de reprises évidentes. Ces deux colonnes ont des tambours parfaitement alignés avec les vestiges du bras sud du transept : les tambours de la colonne de l'angle nord-ouest sont alignés avec les vestiges du mur ouest du transept et ceux de la colonne nord-est sont alignés avec le pilier à la jonction entre le bras sud et la chapelle orientée.

Le voûtement a pu s'étendre également au chevet lors de cette campagne de construction des chapelles. En effet, les arcs formerets du chœur et de la croisée au sud sont similaires et suggèrent une reprise uniformisant l'ensemble. Il est à souligner toutefois que le profil est différent pour les ogives du chœur d'une part et celles de la chapelle et du bras nord d'autre part. Lors de la même campagne de construction, ont été installés des colonnes dans les angles orientaux du sanctuaire et des culs-de-lampe dans les angles occidentaux pour recevoir les nouvelles ogives.

En l'absence de textes, l'hypothèse traditionnellement exposée est que l'abbaye est en grande partie détruite au début du XV<sup>e</sup> siècle par les troupes de Louis d'Orléans. En effet, dans le but de reconquérir le bordelais, Louis d'Orléans cherche à s'emparer de Blaye, de Bourg et des châteaux du Médoc, afin de couper Bordeaux de l'Angleterre. Il met en place le siège des deux villes en 1406. Mais son armée est frappée de dysenterie et il lève le siège le 14 janvier 1407<sup>408</sup>. Ni l'origine de la dévastation de Pleine-Selve ni la période exacte ne sont connues. L'abbaye ruinée ne se relève pas et la vie régulière n'y est jamais rétablie. La plainte sur la vie menée par les chanoines de Pleine-Selve, précédemment évoquée, illustre cet état encore au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. Les actes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles livrent de nombreux indices sur l'état de désolation dans lequel se trouve l'abbaye. En 1611, lors de la visite du cardinal de Sourdis, un seul religieux vit au sein des vestiges de l'abbaye. Le cardinal ordonne

---

<sup>407</sup> Brutails, 1912a, 84, figure 101.

<sup>408</sup> Figeac, 2005, 179-181.

que des religieux intègrent l'abbaye pour rétablir la vie régulière, mais c'est en vain. La visite mentionne quelques vestiges des bâtiments conventuels dans un mauvais état, mais qui peuvent encore être utilisés (deux corps de logis, dortoir, chambre, maison)<sup>409</sup>. Une visite datée du 23 mai 1664, conduite par le vicaire général, décrit le monastère dans un état en grande partie ruiné<sup>410</sup>. Des dortoirs sont conservés mais effondrés, quelques murailles sont mentionnées écroulées mais sans préciser leur emplacement ni leur fonction. Le compte-rendu de la visite indique que l'église a été brûlée et que ni la croisée ni l'église ne sont voûtées ni lambrissées. Les fonds baptismaux sont délaissés. Trois autels sont mentionnés, dédiés à saint Jean, saint Paul et à sainte Emérentienne. Il est également fait mention d'ornements conservés « dans un dortoir », révélant que les lieux communs sont encore identifiables. Enfin, dans la cour près de l'église, un ou deux corps de logis sont interprétés comme d'anciens bâtiments claustraux de l'abbaye. Il est fait mention d'une « chambre » qui est construite proche de « la maison de l'abbaye ».

Le procès-verbal de d'une visite qui a lieu en juin 1691 décrit tout d'abord l'église, toujours mentionnée abbatiale, en insistant sur son état pitoyable et qu'il est périlleux d'y assister aux offices<sup>411</sup>. L'intérêt de ce procès-verbal réside dans la mention de la visite d'une chapelle dépendante de l'abbaye de Pleine-Selve, dédiée à la sainte Vierge. Elle est distante d'environ « cent pas » de l'église abbatiale et l'on y célèbre seulement les messes des « cinq fêtes chaumées de Notre Dame ». Le procès-verbal précise qu'il n'est pas connu ni comment ni par qui cette chapelle a été bâtie. Cette chapelle est peut-être celle évoquée dans le texte mentionnant l'abbaye de Pleine-Selve, conservé dans le cartulaire de l'abbaye de Baignes et daté de 1163, où il est question d'une chapelle dont la construction semblait être prévue<sup>412</sup>.

Une visite du 21 mai 1702 procède aussi à la description de l'église, devenue également paroissiale<sup>413</sup>. Le procès verbal signale que la voûte de l'église est entièrement ruinée, qu'il y a encore des naissances de voûte « aux deux côtés du grand autel et un arceau au milieu de la nef », et que le reste de l'église n'est ni lambrissé ni plafonné. La visite indique les autels précités mais cette fois-ci en précisant leur emplacement : du côté de l'Évangile, un autel dédié à saint Jean abandonné suite à la ruine des voûtes, un autre autel dédié à saint Paul adossé à un des piliers de la voûte du côté de l'Épître, et un autel dédié à sainte

---

<sup>409</sup> AD Gironde, G 639.

<sup>410</sup> AD Gironde, G 639.

<sup>411</sup> AD Gironde, G 644.

<sup>412</sup> Cartulaire Saint-Etienne de Baignes, 45 : *neque ad capellam, si ibi fieret.*

<sup>413</sup> AD Gironde, G 640.

Emérentienne<sup>414</sup>. Une sacristie est mentionnée « pratiquée d'un côté de l'autel ». Ce procès-verbal porte également sur la visite de chapelle dépendante de l'église de Pleine-Selve, ici en précisant son nom : la chapelle de Notre Dame de Nogue. Il y a au sud de l'abbaye un plan d'eau nommé l'étang de Naugue. Son extrémité nord est à environ 300 mètres à vol d'oiseau de l'abbaye et son extrémité sud à plus de 400 mètres. Sur les cartes de Belleyme et de Cassini, le moulin de Naugue est mentionné, situé sur les bords méridionaux de l'étendue d'eau. La distance donnée dans le procès-verbal de 1691, qui est de cent pas, paraît insuffisante pour accéder jusqu'à l'étang car la chapelle est décrite comme isolée et plutôt éloignée de l'abbaye. La chapelle de l'abbaye a ainsi été placée vraisemblablement non loin de l'étang de Naugue. Elle est pourvue d'un autel lors de cette visite, aucun bénitier, et elle n'est ni carrelée ni lambrissée ni plafonnée. Plusieurs restaurations sont alors prévues et notées dans le procès-verbal, mais en 1709, une requête est déposée pour obtenir l'autorisation de démolir ladite chapelle<sup>415</sup>. En effet elle « est abandonnée, tombe en ruine et pourrait même servir d'asile aux voleurs ». Cette demande est exprimée pour récupérer les bénéfices de la vente des matériaux pour servir à la restauration de l'église paroissiale de Pleine-Selve. Cette requête s'étend également aux ruines des « vieilles mesures de l'abbaye » situées à proximité de l'église paroissiale. La distance donnée ici entre la chapelle et l'église de Pleine-Selve est d'un quart de lieue de l'église soit une distance proche d'un kilomètre, ce qui paraît plus vraisemblable si l'on considère qu'elle se situait près de l'actuel étang de Naugue, proche de l'actuelle route nationale<sup>416</sup>, peut-être la résultante du « grand chemin » cité dans l'acte précédent. Cette distance suggère alors un emplacement de la chapelle au sud de l'actuel étang.

Un dernier procès-verbal, suite à une visite conduite le 10 Mars 1710, rappelle l'état de ruine des bâtiments conventuels qu'il est nécessaire de démolir car ils menacent les fidèles se rendant à l'église<sup>417</sup>. Une voûte « nouvellement construite » est indiquée « sur le grand autel de l'église et sur le sanctuaire », le reste de l'édifice n'étant pas voûté. Une nouvelle porte a été faite dans le mur occidental de l'église. Cette dernière description de l'église en 1710 est très intéressante, particulièrement après comparaison avec la visite précédente de 1702 : une nouvelle voûte couvre la travée du chevet, alors que lors de la visite de 1702, la voûte était

---

<sup>414</sup> Le côté de l'Évangile est à gauche de l'autel en entrant dans le chœur, et le côté de l'Épître est à droite. Soit il est question ici des autels présents dans le chœur, soit ce sont des autels disposés dans le transept et cette description mentionnerait alors un autel situé dans le bras sud du transept encore en élévation.

<sup>415</sup> AD Gironde, G 644.

<sup>416</sup> L'actuelle route nationale 137.

<sup>417</sup> AD Gironde, G 644.



ruinée et ne laissait apparaître que des vestiges de départ de voûtes. Il semblerait alors que la voûte d'ogives actuellement visible sur le chevet serait une restauration réalisée entre 1702 et 1710, et qu'il y avait une voûte antérieure. Il est fort probable que des chapiteaux antérieurs aient été réutilisés lors de ces restaurations de 1710. Il est signalé en outre que le reste de l'église n'est pas voûté. Les voûtes actuellement visibles sur le bras nord du transept et sur la chapelle attenante seraient alors postérieures aux voûtes du chevet et dateraient au plus tôt du XVIII<sup>e</sup> siècle. En effet, J.-A. Brutails mentionne des réparations faites entre 1835 et 1869. Il faut toutefois être vigilant face à l'utilisation du terme « sanctuaire » dans ces procès-verbaux, car il apparaît dans ces descriptions que le mot « chœur » ou « sanctuaire » soit utilisé pour toute la partie orientale, c'est-à-dire, ici, le chevet actuel, le bras nord du transept et son absidiole. Il semble que l'église ne conserve plus de nef à cette date car elle n'est pas mentionnée. La porte nouvellement faite est probablement une des portes aménagées dans le mur occidental toujours en place aujourd'hui.

Enfin l'état signalé de l'église dans le procès-verbal de la visite pastorale réalisée en 1753 est celui d'une église en état de fonctionnement. Le chœur est voûté, éclairé, et de la même hauteur que la « nef ». Le carrelage et les murs de l'église sont « bons » mais des réparations sont jugées nécessaires pour le toit et les fenêtres<sup>418</sup>. Le terme de « nef » semble être utilisé dans ce procès-verbal pour mentionner l'actuelle croisée du transept. Il est précisé ensuite que « l'Église est bâtie de pierres de taille, elle a 55 de long, 45 de large et 40 de haut, le Sanctuaire et le Chœur sont voûtés, le reste de la nef ne l'est pas, les portes ont besoin de réparations, il n'y a pas de verrous ». Si on considère que l'église conserve encore sa nef, ces mesures pourraient être en mètres – unité de mesure encore peu répandue en ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle – mais la hauteur paraît trop élevée. L'église doit être alors en partie démolie, et les mesures seraient exprimées en pieds. En prenant un pied égal à 32,48 centimètres ces mesures donneraient alors une longueur de 17,86 mètres, une largeur de 14,61 mètres et une hauteur de 12,99 mètres, dimensions supérieures de quelques mètres aux dimensions actuelles<sup>419</sup>. L'église conserverait donc en partie la travée orientale de la nef et le bras sud du transept. Elle est à cette date de 1753 très proche de son état actuel.

Enfin la mention « le sanctuaire et le chœur sont voûtés » désigne respectivement l'actuel chevet (sanctuaire) et la croisée du transept qui est par définition la travée avant le sanctuaire (chœur). Ces deux espaces étaient voûtés et la mention « le reste de la nef ne l'est pas » doit

<sup>418</sup> AD Gironde, G 644.

<sup>419</sup> Brutails, 1912b : la mesure du pied prise ici pour évaluer les mesures données dans le procès verbal est celle du pied du roi au XVIII<sup>e</sup> siècle, soit 32,48 centimètres.

se rapporter aux vestiges de la travée orientale de la nef. Cette visite mentionne, ici pour la première fois, « un clocher sur le pignon de l'église, à découvert, les murs en sont bons, il y a deux cloches, l'une est cassée et ne sert plus ». Cette mention se rapporte au clocher pignon visible aujourd'hui, où est placée une cloche datée de 1674. Elle confirme que l'actuel mur occidental de l'église était alors en élévation. La tourelle d'escalier devait être en place pour permettre l'accès au clocher. Ainsi lors de cette dernière visite répertoriée, la chapelle Notre-Dame de Nogue a déjà été détruite et l'église de Pleine-Selve a bénéficié d'importantes restaurations.

### I.2.2. Les vestiges des bâtiments conventuels de chaque abbaye

L'église n'est pas la seule partie de ces abbayes à subir des destructions diverses. Le constat est identique pour les bâtiments conventuels. Seule une partie en est conservée et les nombreuses phases de restauration limitent l'observation des éléments attribuables à la construction primitive.

Le cloître est placé au nord de l'église à Fontaine-le-Comte alors qu'il est au sud pour Sablonceaux, l'Isle et Pleine-Selve. Outre les bâtiments développés autour du cloître, voués à la vie commune des chanoines, d'autres annexes se développent, liées aux activités agricoles des abbayes où à leur fonction d'accueil des voyageurs.

#### I.2.2.1. Notre-Dame de Fontaine-le-Comte

L'emplacement du cloître est encore bien délimité à Fontaine-le-Comte par des bâtiments très remaniés depuis le XII<sup>e</sup> siècle (Fig. 90). Ils ne présentent guère d'éléments suffisants pour illustrer la physionomie initiale des élévations entourant le cloître. Toutefois, l'aile orientale conserve quelques vestiges de la disposition d'origine où se superposaient « la salle capitulaire et le dortoir qui existaient encore au XVII<sup>e</sup> siècle et qui étaient séparés par un escalier qui montait aux voûtes<sup>420</sup> » (Fig. 91). Un procès verbal relate une visite effectuée en 1654, alors qu'il subsistait trois piliers appartenant au cloître, ainsi que la salle du chapitre et

---

<sup>420</sup> Bourgeois, 1994, 1-6.

le réfectoire dépourvus de charpente et de couverture. Des sondages effectués en 1994 fournissent suffisamment d'éléments pour proposer une restitution de l'emprise du cloître, où la cour intérieure mesure 23 mètres (est-ouest) sur 24 mètres (nord-sud) de côté, avec des galeries larges de 3 mètres en moyenne et longues de 30 à 32 mètres, bordées de murets d'environ 0,70 mètres de largeur<sup>421</sup>.

Une opération archéologique est ensuite réalisée en 1997 pour évaluer la conservation des galeries du cloître<sup>422</sup>. Il est mis en évidence que des élévations romanes subsistaient pour les ailes sud et nord (réfectoire) des bâtiments conventuels et que seule la base des murs des deux autres ailes, est et ouest, conservaient des traces du moyen appareil du XII<sup>e</sup> siècle. Le plan d'un système hydraulique, lié à l'installation de l'abbaye, est également relevé. L'aile occidentale est divisée en deux corps de bâtiments, la partie médiane ayant disparu. Elle est liée à l'aile nord. Au sud, le bâtiment subsistant est placé contre la façade de l'église. Il se prolonge et communique avec le bâtiment aujourd'hui appelé « le logis abbatial » (Fig. 92). Des éléments du XII<sup>e</sup> siècle sont conservés dans leur élévation respective mais ils ont été très remaniés lors des campagnes de restauration du XV<sup>e</sup> siècle suite à la Guerre de Cent Ans et à l'époque moderne suite aux destructions causées par les guerres de Religion. Dans l'angle sud-est du bâtiment nord, une tourelle d'escalier assurait la circulation verticale ; elle est hors œuvre depuis les XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles. À l'angle nord-ouest du même édifice, une tourelle défensive quadrangulaire, toujours en place, est attribuée aux restaurations dès le XV<sup>e</sup> siècle<sup>423</sup>. Les éléments conservés du XII<sup>e</sup> siècle, en moyen et grand appareil calcaire, ne sont pas suffisants pour appréhender les volumes initiaux.

Le passage voûté dans l'aile sud – le logis abbatial – serait une partie conservée du XII<sup>e</sup> siècle, son portail ayant été refait au XV<sup>e</sup> siècle (Fig. 93). Il permet la circulation vers le cloître et la distribution vers les pièces de l'aile sud. Une seule baie en plein cintre est conservée sur l'élévation ouest, les autres sont rectangulaires et résultent des reprises postérieures.

#### I.2.2.2. Notre-Dame de Sablonceaux

##### *a. Au XII<sup>e</sup> siècle*

---

<sup>421</sup> Bourgeois, 1994, plan de l'abbaye.

<sup>422</sup> Berbuto & Bourgeois, 2000, 56. L'ensemble des structures conservées autour de cet espace claustral n'est pas aisément accessible du fait de constructions privées entourant l'abbaye au nord et à l'est.

<sup>423</sup> Prysmicki, L. (2001), Fontaine-le-Comte, Dossier final de synthèse, Opération archéologique Hadès 2001, SRA Poitou-Charentes, 4-35.

À Sablonceaux, où le cloître est au sud de l'église, seules les ailes sud et est ont été conservées (Fig. 94 à 96). Une porte, aujourd'hui obstruée, est conservée dans l'aile sud : elle ouvrait certainement sur la galerie occidentale aujourd'hui disparue. Les deux ailes conservées et cette porte permettent de restituer l'emplacement et l'envergure du cloître. D'un plan proche du carré, le cloître occupait une superficie d'une trentaine de mètres de côté. La largeur de l'encadrement de la porte percée dans l'aile sud, de 3,20 mètres, peut être un indice de la largeur des galeries du cloître.

L'aile orientale prolonge le transept et adopte la même largeur extérieure. L'église communique avec l'aile sud par le transept : une porte donne sur un espace où se situe l'escalier d'accès à l'étage où était aménagé le dortoir. Cet espace rectangulaire, fermé à l'est, ouvre sur le cloître par une grande porte en arc plein cintre. L'aile abrite ensuite la salle capitulaire, qui n'ouvre ni sur cette cage d'escalier ni sur le passage voûté placé contre elle à l'est. Elle n'était accessible que par la galerie orientale du cloître. L'aile se poursuit ensuite jusqu'à l'angle avec l'aile sud.

La salle capitulaire, dont l'intérieur a été en grande partie remanié, mesure 8,36 m de largeur (est-ouest) et 10,27 m de longueur (nord-sud). Son parement extérieur, côté ouest, est en avancée par rapport au reste du bâtiment (Fig. 97). Elle ouvre sur l'espace du cloître par une porte en arc plein cintre, entourée de doubles baies en plein cintre également. Les piédroits de la porte sont ornés d'une colonnette coiffée d'un chapiteau lisse et de bases semblables à ceux de l'église abbatiale. Le fût de ces colonnettes est monolithe, mais quatre joints sont gravés peut-être pour simuler des tambours : le joint sur la base et le joint médian sont figurés par trois traits parallèles et les deux autres par seulement deux traits. Les ouvertures réalisées de part et d'autre de la porte sont divisées en double baie par un alignement de quatre colonnettes reposant sur un mur bahut, et ce sur toute l'épaisseur du mur. De chaque côté, les quatre colonnettes n'ont pas toutes été conservées : alors que la première (façade) et la troisième sont des restitutions, la deuxième et la quatrième pourraient être d'origine. Elles sont semblables à celles des piédroits de la porte avec une différence toutefois au niveau du chapiteau : la partie haute du chapiteau, plate, adopte un plan rectangulaire pour les chapiteaux de la porte mais pour les baies cette partie épouse une forme concave (Fig. 98). L'archivolte des baies retombe sur une colonnette semblable à celles de la porte. Cette dernière et les baies latérales sont coiffées d'un bandeau qui surligne les archivolttes. Les tailloirs à cavets lisses sont prolongés en bandeau entre la porte et les doubles

baies et au-delà de cette ouverture, sur quelques dizaines de centimètres. Le bandeau est visible aussi dans l'ébrasement des fenêtres<sup>424</sup>.

Un passage axé est-ouest est conservé contre la salle capitulaire, au sud (Fig. 99). Il est voûté d'un berceau plein-cintre. Il permettait la communication entre l'espace du cloître et la partie orientale du domaine abbatial. Dans ce même couloir, une porte, aujourd'hui obstruée, donnait accès à une salle au sud, inaccessible directement depuis le cloître (Fig. 100). Cette vaste salle est voûtée et axée nord-sud. Elle mesure environ 15 m de longueur nord-sud sur 7,70 m de largeur est-ouest. Son sol est plus bas que le niveau du sol de la salle capitulaire. La voûte est un berceau plein cintre irrégulier mais semble avoir été en berceau brisé auparavant, au vu du doubleau sud. Une porte couverte d'un arc segmentaire ouvre actuellement vers le jardin à l'est du corps de bâtiment et quatre grands jours rectangulaires éclairent la salle à l'est.

L'aile sud est longue d'environ 28 mètres et sa largeur avoisine les 9 mètres. L'élévation sud a été totalement reprise au XVII<sup>e</sup> siècle mais l'élévation nord, donnant sur l'espace du cloître a conservé de nombreux éléments de l'état primitif (Fig. 96). Cinq contreforts contrebutent cette élévation, à intervalles relativement réguliers. Trois d'entre eux ne montaient qu'à un tiers de la hauteur du mur. Les deux derniers sont de part et d'autre de la porte près de l'angle nord-ouest citée précédemment. Ils montent tous deux jusqu'au niveau de la toiture. Cette porte est coiffée de deux voussures, en plein cintre, appareillées de claveaux réguliers agencés avec soin (Fig. 101). Une frise de pointes de diamant, très altérée, surlignait l'ensemble. Chaque voussure retombe sur des colonnettes semblables à celles de l'entrée de la salle capitulaire. Elles sont coiffées d'un chapiteau lisse et leur base, même très altérée ici, paraît similaire également (Fig. 98). Les tailloirs, abîmés, sont composés d'un bandeau et de deux cavets séparés par un anglet. Le même profil a été observé pour les tailloirs dans le bras nord du transept de l'abbatiale. Ils se prolongent ici sur le parement, telle une imposte, pour recevoir la largeur entière de l'archivolte et de la frise surlignant l'ensemble.

Décalé vers le sud, un autre corps de bâtiments prolonge l'aile sud (Fig. 102). Les constructions qui assurent la liaison entre ces deux bâtiments sont très remaniées. Ce corps de

---

<sup>424</sup> Le profil des tailloirs et bandeau se définit par la suite d'éléments suivants : bandeau, réglelet, tore à profil segmentaire, anglet, cavet.

bâtiments mesure 26 mètres de longueur pour une largeur avoisinant les 11,30 mètres. P. Tonnelier a pu visiter cette partie de l'abbaye. Il en faisait la description suivante :

« On aperçoit [...] un long bâtiment très ancien, d'époque romane. Le rez-de-chaussée est composé de plusieurs chais voûtés, ouvrant, les uns dans cette cour [au sud], les autres en sens inverse dans le terrain vague [ancien cloître]. Deux de ces chais sont munis d'une immense cheminée d'angle en forme de hotte, dont le tuyau est assez large pour donner facilement passage à un homme. Mais dans l'immense grenier qui surmonte ces chais, il n'y a nulle trace de cheminées. Ce qu'on avait pris pour telles sont des monte-charges destinés à monter les grains dans ce grenier. Ce dernier immense, tout pavé de pierre, et couvert d'une splendide charpente<sup>425</sup> ».

Ce bâtiment entourait un second cloître placé à l'ouest du premier est connu par des plans et croquis du XVIII<sup>e</sup> siècle mais ni textes ni vestiges ne permettent de déterminer la période de sa première mise en place (Fig. 103 et Fig. 104). Il atteste toutefois de la prospérité qu'a connue la communauté de Sablonceaux. Ces différents plans des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dévoilent un vaste domaine abbatial avec deux cloîtres, deux portes monumentales d'accès au site, entouré d'une enceinte et d'un cours d'eau<sup>426</sup>. Une de ces deux portes d'accès au site est conservée (Fig. 107).

#### *b. Remaniements après le XII<sup>e</sup> siècle*

La salle capitulaire est vraisemblablement voûtée d'ogives dès le XIII<sup>e</sup> siècle : seuls quelques vestiges de support en attestent l'existence et indiquent que la pièce était divisée en six travées. Les baies semblent avoir été remaniées. Leur cintre et leurs chapiteaux présentent des similitudes avec de éléments observés dans les parties gothiques de l'église (Fig. 105).

Une chapelle est ajoutée contre l'angle sud-est du chevet au cours du XIV<sup>e</sup> siècle (Fig. 106). Elle est en grande partie ruinée et ne conserve que l'élévation nord et une partie du mur oriental. Elle ne conserve que deux travées mais ses vestiges révèlent qu'elle s'étendait davantage vers le sud. Sa construction semble être davantage liée à la volonté d'enrichir les processions liturgiques car elle ouvrait sur le transept sud, plutôt que de la destiner à une activité non liturgique liée au travail quotidien, manuel ou spirituel, des chanoines.

---

<sup>425</sup> Tonnelier, 1984, 81-82.

<sup>426</sup> Cf. *Infra*, Partie III.

Aucun texte n'évoque la possibilité que l'abbaye ait été endommagée lors de ce siège de la ville de Soubise en 1145<sup>427</sup>. Est-ce à cette occasion que la nef est en partie démolie ? Ce n'est qu'au siècle suivant qu'un texte atteste de l'état de délabrement spirituel – le matériel n'étant pas précisé – dans lequel progresse la communauté de chanoines de Sablonceaux. En effet les plaintes évoquées précédemment révèlent le relâchement de la règle<sup>428</sup>. En 1622 le seigneur de Soubise prend la ville de Royan et s'empare également de l'abbaye<sup>429</sup>. Placée sous le régime de la commende, elle est totalement délaissée. La réforme spirituelle réalisée Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de Bordeaux (1629-1645) abbé commendataire de l'abbaye, est accompagnée de nombreuses reconstructions. Des bâtiments conventuels et une maison abbatiale sont élevés pour assurer le quotidien des chanoines. Le second cloître situé à l'ouest du premier pourrait être le fruit de cette phase de restauration. Un acte de 1692 relate que Jean Lataste, prêtre et chanoine régulier de saint Augustin et curé de Saint-André de Sablonceaux : *pocedde et jouist de la maison presbytérale qui est scituée dans l'enclos de l'abbaye de Sablanceaux, un petit jardrin, un petit pré, le tout se joignant, contenant environ un journal, la maison presbytérale estant bastye au milieu desdits dhomaines, la concistance estant de deux chambres, une grange, un cellier et un petit grenier*<sup>430</sup>. La nef était peut-être encore en élévation car elle est représentée entière sur le plan de C. Masse réalisé dans les années 1710<sup>431</sup>. Les dessins d'Élie Robert représentent en outre l'abbaye dans les années 1790 avec l'église ayant conservé la façade occidentale et la nef<sup>432</sup>. Cette dernière apparaît ici en partie ruinée : la toiture et les voûtes ont disparu, seuls subsistent les murs latéraux et la façade. Le dessin révèle aussi les bâtiments autour du second cloître toujours en élévation, et, en arrière plan, vraisemblablement ceux entourant aussi le premier cloître.

Le prieur de Sablonceaux, Teyssandier, écrit en 1723 à l'Intendant de La Rochelle sur la nécessité d'intervenir et de réaliser un grand nombre de réparations :

« L'église et les lieux réguliers ont presque tous été ruinés par les guerres de religion. [...] La nécessité de se mettre en sécurité de la vie a forcé lesdits religieux à commencer cette année le

<sup>427</sup> Bull. Soc. Arch. Saintonge, 1894, XIV, 373.

<sup>428</sup> AD Gironde, B 24 ; AHG, 1909, 44, 104-107.

<sup>429</sup> Arch. Hist. Saintonge et Aunis, 1874, I, 302.

<sup>430</sup> Brutails, 1912b, 59-79. Le journal en Gironde pourrait être pris comme élément de comparaison : il a une valeur variable, environ de 30 à 50 ares.

<sup>431</sup> Masse, 1712-1715, *Plan de l'abbaye de Sablanceau en Saintonge à 2900 toises au nord est de Saujon*. Ce plan est conservé à la Bibliothèque du Génie à Paris, cote SH 76, n°34.

<sup>432</sup> Lesson, 1845.

rétablissement de leur dortoir. Ils ont trouvé beaucoup plus de dépenses à faire que n'avoient cru les entrepreneurs, parce que les murs ayant autrefois demeuré découverts, ils se sont trouvés si mauvais quand on a voulu les remettre qu'on a été nécessité d'en desmolir la plupart jusques au fondement. Il a fallu remettre la charpente et presque la refaire, et il en faut faire de même de celle de l'église et des autres bâtiments, parce qu'elles menacent d'une ruine prochaine<sup>433</sup> ».

Une série de travaux commencent alors la même année. Le prieur énumère les réparations effectuées : « le dortoir, le réfectoire, la crédence, le vestibule, le salon, la chambre après, le salon d'entrée, la petite salle à manger, le degré du dortoir, le degré de l'église, le chauffoir, la lingerie, la couturerie, la galerie des lieux, le chœur et le retable de l'église. L'ouvrage commencé le 3 mars 1723 finit le 17 mars 1731<sup>434</sup> ». L'accès à la nouvelle cour située au sud des deux cloîtres est monumentalisée par l'élévation d'une porte commandée par le dernier abbé commendataire, Nicolas François de Bourgogne (1784-1789).

### I.2.2.3. Saint-Pierre de l'Isle

Le cloître était placé au sud de l'abbatiale de l'Isle. Les bâtiments qui entouraient cet espace peuvent encore être appréhendés à travers quelques vestiges, associés à l'image obtenue de la prospection électrique (Fig. 57 et Fig. 108 et 109).

Une partie de l'aile orientale et l'aile sud des bâtiments conventuels sont conservées mais dans un état très ruiné (Fig. 110). L'aile occidentale a disparu. Une ancienne salle voûtée est encore en partie en élévation à l'angle entre les deux ailes restantes. Il ne subsiste que les départs d'une voûte en berceau (Fig. 111). Le sol de cette pièce était à un niveau bien plus bas que le sol actuel ; elle pouvait être en partie enterrée dès son état primitif. De grandes baies ouvrent chaque extrémité de la pièce, au nord et au sud. Elle communiquait avec l'aile sud par des accès qui sont en partie enterrés et qu'il a été impossible d'observer davantage. L'aile sud a été très remaniée mais elle porte encore les traces de la galerie du cloître qui lui était accolée (série de trous de boulins) et les vestiges de deux petites portes qui ouvraient sur la galerie orientale du cloître. Une dernière porte, bien plus grande, en arc plein cintre et pourvue d'une archivolte moulurée donnait accès à la galerie ouest.

---

<sup>433</sup> *Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, 1894, XXIII, 178-179.

<sup>434</sup> *Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, 1912, XLIII, 87-88.



L'aile orientale est conservée en grande partie jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle avant d'être entièrement démantelée. La salle capitulaire était alors conservée et ouvrait sur le cloître par un portail à trois baies couvertes par un arc brisé (Fig. 112). Deux archivoltas en retrait formaient ces arcs, la plus grande était surmontée d'une frise de pointes de diamants. G.-L. Trapaud de Colombe observe ces vestiges et en donne la description suivante : « les piédroits de la porte sont accostés de colonnettes à fûts tournés, d'une hauteur de 60 centimètres environ, couronnés d'un chapiteau cylindrique et se terminant à la base par un gros tore aplati ; sur le piédroit sud de la porte, on remarque gravée profondément au trait une croix au-dessus de laquelle est un écu croisé de traits formant des losanges nombreux<sup>435</sup> ». Il décrit également l'intérieur de la salle :

« La salle capitulaire seule est restée intacte ; elle est orientée et sur plan carré ayant 7 mètres 20 centimètres de côté ; couverte par une voûte ogivale, style de transition, dont les arcs viennent retomber aux angles sur des pilastres peu saillants ornés de chapiteaux simplement épannelés ; les arcs, d'une saillie d'environ 30 centimètres, ont leurs angles évidés en tore et leur intrados est sculpté d'étoiles en relief à 8 pointes. Sous le badigeon qui recouvre ces tores, on aperçoit des traces de peinture consistant en un ruban rouge bordé de jaune les enveloppant en spirale ; les arcs ogives sont soutenus à leur croisement par un fort pilier de construction toute moderne qui cache la clef de voûte. Cette salle est éclairée à l'est par deux petites fenêtres romanes en plein cintre sans aucune ornementation. [...] Au nord comme au sud de la salle capitulaire existe un long couloir de la même époque [XIV<sup>e</sup> siècle], voûté en plein cintre et dont les dimensions différentes pour chacune d'eux sont, pour le premier d'une longueur de 9 mètres et d'une largeur de 1 mètre 40 centimètres, pour le second de 8 mètres 50 centimètres de long et de 1 mètre 72 centimètres de large. Ces couloirs, dont la destination m'est inconnue, n'ont pas de communication directe avec la salle capitulaire, et sont éclairés chacun par une petite baie étroite et allongée comme une meurtrière ; on y pénètre par deux portes rectangulaires, dont une seule au nord, surmontée d'un arc bombé, paraît être de la même époque. Sur la face septentrionale et à chaque extrémité de ce bâtiment on remarque des portions de murs en arrachements [...] ».

J.-A. Brutails a lui aussi l'occasion de visiter la salle capitulaire de l'Isle alors qu'elle était encore en élévation, vers 1901. Il fait des croquis et des observations précieux pour la connaissance de la pièce. Il établit un plan de la salle avec un côté de 7 mètres et l'autre de 7, 21 mètres<sup>436</sup>. Il réalise également un profil d'un chapiteau à astragale, lisse, avec un méplat en

<sup>435</sup> Trapaud de Colombe, 1863, 651-652.

<sup>436</sup> AD 33, Fonds Brutails, 90 J 56.

haut de la corbeille, qui n'est pas sans rappeler ceux de Sablonceaux et en particulier de Fontaine-le-Comte avec le même type de tailloir à trois doucines (Fig. 113)<sup>437</sup>. Un départ d'ogive est représenté, porté par ce chapiteau, avec une frise d'étoiles (ou croix) à huit branches, sur l'intrados, large de 14 centimètres. Encadrée de part et d'autre d'un tore, cette frise donne à l'ogive une largeur de 30 centimètres permettant d'en déduire un diamètre à peu près équivalent pour la base du chapiteau et la colonne. Ce chapiteau, associé à deux autres, visiblement plus plats, était placé dans un angle de la salle capitulaire. Ils recevaient à eux trois l'ogive et deux autres arcs, vraisemblablement des formerets selon l'observateur et auteur des croquis. Il note également sur la page précédant ces dessins « colonnes basses, guère plus de 1,30 mètres, je crois, bases et chapiteaux compris ». Il ne précise pas si le croquis des chapiteaux se rapporte à ces colonnes, ni s'il observe le niveau du sol d'origine. Il ajoute que les colonnettes dans la salle capitulaire sont tournées et « très curieuses », sans donner d'indication supplémentaire.

Alors que J.-A. Brutails écrit que ces ogives sont à associer au projet d'origine du XII<sup>e</sup> siècle, et les attribue alors à Geoffroy du Loroux, G.-L. Trapaud, lui, les fait remonter au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>438</sup>. L'hypothèse de J.-A. Brutails selon laquelle ce sont les premières voûtes d'ogives en Gironde et qu'elles sont attribuables à Geoffroy du Loroux, est souvent contredite. Les dessins réalisés par J.-A. Brutails révèlent des éléments d'une voûte effectivement attribuable au XII<sup>e</sup> siècle mais elles peuvent aussi avoir été réalisées au cours de la seconde moitié de ce siècle, après le décès du fondateur.

De retour sur le site une vingtaine d'années après, vers 1921, J.-A. Brutails remarque que la salle capitulaire n'est plus ; elle fut donc démantelée entre ses deux visites, au cours d'une fourchette d'une vingtaine d'années, il y a seulement un siècle<sup>439</sup>.

L'image résultant de la prospection géophysique réalisée sur le site révèle l'emplacement du cloître au sud de l'église (Fig. 57 et Fig. 58). Un mur très net prolonge le mur occidental de l'abbatiale vers le sud. Un angle droit dessine ce qui pourrait être l'angle nord-ouest de la cour du cloître. Ainsi le cloître occupait une surface, galeries comprises, de plan carré et de côté égal à la longueur de la nef, entre 30 et 35 mètres. Des zones de valeurs plus élevées dévoilent les galeries surtout au nord et à l'ouest du cloître. À l'ouest la largeur révélée sur l'image électrique est d'environ 7 mètres mais en englobant une maçonnerie la délimitant à l'ouest et un muret côté cour intérieure. Cette galerie était alors d'environ 4 mètres. De même pour la

<sup>437</sup> AD 33, Fonds Brutails, 90 J 46/58.

<sup>438</sup> Trapaud de Colombe, 1863, 651-652 ; Brutails, 1922, 58-59.

<sup>439</sup> Brutails, 1922, 58-59.

galerie nord où une largeur de moins de 5 mètres est lisible sur l'image électrique en prenant en compte le muret intérieur et suggérant alors une galerie plus étroite, large d'environ 4 mètres également. La galerie sud n'apparaît pas nettement sur l'image électrique. Cette dernière suggère enfin qu'il n'y avait pas de corps de bâtiment à l'ouest, seule la galerie apparaît sur l'image obtenue. D'autres structures apparaissent à l'ouest de l'église, en suivant un axe nord-est – sud-ouest révélant des aménagements dont la nature reste indéterminée.

La porte monumentale accueillant encore aujourd'hui le visiteur à l'abbaye de l'Isle a été très remaniée (Fig. 114). Elle ne semble pas être contemporaine de l'abbaye implantée du XII<sup>e</sup> siècle mais elle peut révéler néanmoins la continuité d'une telle structure d'entrée. Elle est reprise au XV<sup>e</sup> siècle ou postérieurement avec la mise en place de canonnières, ostentatoires ou réellement défensives. Ces canonnières ont été faites en utilisant des éléments provenant de l'abside du chevet démantelé : les vestiges de l'abside présente des pierres taillées avec un profil en tore, pierres que l'on retrouve dans la confection des canonnières (Fig. 61). Si le chevet plat est élevé au XIV<sup>e</sup> siècle, les canonnières sont réalisées après, avec les vestiges du chevet antérieur. Cette porte est précédée d'un pont qui est construit suite à l'assèchement des marais entourant le site de l'abbaye. La transformation de l'environnement immédiat de l'abbaye, anthropique ou naturelle, engendre en effet la mise en place d'une ceinture de fossé en eau pour conserver cette clôture symbolique et passivement défensive, et la construction d'un pont.

Qu'elle ait souffert ou non des troubles liés à la guerre de Cent ans, l'abbatiale de l'Isle est reprise au niveau de l'abside du chevet pour y installer un fond plat dont on observe les vestiges aujourd'hui. Elle est encore en élévation – au moins en partie – à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle si l'on en croit le compte rendu d'une visite par un notaire qui écrit, en 1569, qu'il se trouve « au devant la grand porte de l'église de la dite abbaye ». Peut-être est-elle ensuite détruite lors des Guerres de Religion ? La plus ancienne mention de l'abbaye « en ruines » est celle de Cl. Masse sur la carte qu'il réalise de la région du Médoc en 1708 (Fig. 109). L'emplacement de l'église est encore couvert des décombres en 1784 lorsque le curé d'Ordonnac y trouve l'építaphe de l'abbé Arnaud.

## I.2.2.4. Sainte-Marie de Pleine-Selve

L'abbaye de Pleine-Selve n'a conservé aucun bâtiment conventuel. Cependant trois documents, datables des XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, révèlent le même plan de l'abbaye et ainsi l'agencement de son église et de ses annexes<sup>440</sup>. Le premier est un dessin au crayon sur calque remis par l'abbé Mestivier aux archives départementales de la Gironde en 1892 (appelé dans notre étude « Plan 1 » ; Fig. 116). Le second document est publié dans l'article de B. Peyrous dans les *Cahiers du Vitrezois : Abbayes et couvents du Blayais*, en 1982, en citant M. Darricau comme détenteur du document, que nous n'avons pas retrouvé (« Plan 2 » ; Fig. 117). Le troisième plan est édité dans le dossier sur Pleine-Selve de la Conservation Régionale des Monuments Historiques à Bordeaux. La source indiquée est la Mairie de Pleine-Selve, où le document n'est pas (ou plus) conservé (« Plan 3 » ; Fig. 118). Aucun des trois documents n'est daté et la légende ne précise pas à quelle période l'abbaye est ainsi organisée. Cependant l'analyse approfondie des trois plans permet de déterminer ces documents sont des copies l'un de l'autre : le Plan 3 serait la copie d'un document non retrouvé (l'original ou une copie), le Plan 2 est une copie du plan 3 et enfin le Plan 1 est une copie du Plan 2. Plusieurs copies se succèdent et la source originale n'a pas été retrouvée. Les plans 2 et 3 sont vraisemblablement deux copies faites au XIX<sup>e</sup> siècle d'un document du XVII<sup>e</sup> siècle ou du début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les trois plans présentent un vaste domaine abbatial fortifié, où cinq espaces sont définis : l'église et les bâtiments autour du cloître au centre, des grands jardins à l'est, un espace précédant la porte majeure au nord et servant d'atrium pour l'église, un espace intérieur avec boulangerie et écurie à l'ouest, et un espace commun au sud ouvert sur l'extérieur par la porte mineure.

L'église est placée au nord et présente un plan en croix latine, avec un chevet plat, un transept saillant sans chapelle et une nef unique à deux travées. L'église de Pleine-Selve conserve effectivement un chevet plat et les vestiges d'un transept saillant. Les bâtiments destinés à la vie commune, dortoir, réfectoire, cloître, sont au sud de l'église. Autour de cet ensemble central se développent les jardins à l'est et des espaces d'accueil et autres lieux liés

---

<sup>440</sup> Cf. Annexe, Monographie 4, Pleine-Selve : une étude approfondie des trois documents est à consultée dans la monographie.

à la vie quotidienne à l'ouest. Deux portes permettent l'accès au domaine, la porte supérieure au nord et la porte mineure au sud.

L'abbaye de Pleine-Selve a ainsi été dotée des lieux destinés à la vie régulière commune (cloître, réfectoire, dortoir, logis de l'abbé), également de lieux pour accueillir des hôtes (porterie, hôtellerie, écurie, atrium de l'église) et d'annexes liées à l'exploitation agricole et à la vie quotidienne (écurie, boulangerie, four, granges). Certaines fonctions observées – voire incontournables – au sein d'abbayes conservées ou dont le plan est connu<sup>441</sup>, ne sont pas indiquées sur ce plan. Tel est le cas pour la salle capitulaire, la sacristie, le trésor, le chauffoir (qui peut correspondre à l'infirmerie), et le lavabo dans la cloître pour les lieux de vie régulière, ou encore la buanderie, un vivier, un moulin ou une forge pour les annexes. De même, aucun couloir de passage n'est indiqué, couloir fréquemment présent notamment pour lier le cloître et les jardins, observé notamment à Sablonceaux et à l'Isle.

La cour commune au sud, notée « V », semble être réservée davantage aux religieux, même si elle est ouverte sur l'extérieur, que la cour intérieure notée « U » vraisemblablement destinée aux visiteurs. Ainsi les chanoines pouvaient continuer leur vie régulière au sein du cloître, de l'église, des jardins, sans être mélangés systématiquement avec leurs hôtes de passage. De même, les hôtes pouvaient pénétrer dans l'enceinte, au nord (porte « A », espace « B »), gagner leur lieu d'accueil (bâtiment « K », espace « U ») ou l'église, sans perturber les chanoines isolés dans leurs lieux réguliers. Il est vraisemblable que la porte sud « Z », nommée porte mineure, ne soit destinée qu'aux religieux (convers) et que la porte nord « A », porte majeure, soit l'entrée effectivement destinées aux visiteurs. La circulation des visiteurs est ainsi assez perceptible.

En revanche, la circulation des chanoines paraît moins évidente à appréhender. En effet, aucune ouverture n'est indiquée au niveau des différents bâtiments liés à la vie régulière. Les bâtiments situés autour du cloître devaient ouvrir sur ses galeries, le réfectoire devait avoir un accès vers la cuisine, mais ce plan ne révèle pas comment l'accès se faisait vers les grands jardins à l'est, s'il y avait des couloirs de passage et où était l'entrée de cet ensemble central voué à la vie régulière, même s'il est envisageable du côté de l'église.

---

<sup>441</sup> Parmi de très nombreux exemples, nous pouvons citer les plans des abbayes de Fontenay (cistercienne), Cluny (bénédictine), Fontenelle (bénédictine) et le document représentant l'abbaye de Saint-Gall.

### I.2.3. Conclusion

Les quatre abbayes liées à Geoffroy du Loroux laissent peu mais suffisamment d'éléments du XII<sup>e</sup> siècle pour appréhender leur physionomie primitive. Elles témoignent de choix architecturaux réalisés au milieu et pendant la seconde moitié de ce siècle. Ces églises et leurs annexes ont ensuite été remaniées, à la suite des destructions survenues pendant les guerres ou par la volonté d'un renouveau architectural adapté à l'air du temps. Elles reflètent les évolutions ou les mutations qu'a connu l'architecture dans ces régions dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle et ensuite au XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Même si ces fondations étaient vouées à porter les idées réformatrices de leur fondateur, la vie régulière n'a pas toujours été respectée en ces abbayes augustiniennes. De nombreuses restaurations d'ordre spirituel ont été nécessaires pour maintenir une communauté et préserver la régularité.

Les fondations liées à Geoffroy du Loroux ont prospéré plusieurs décennies. Construites en pierres, elles conservent aujourd'hui des vestiges aussi bien pour l'abbatiale que pour les bâtiments conventuels. Ces vestiges sont peu nombreux mais ils permettent de déceler une similitude à première vue entre Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle. Les trois abbaitiales élevées au XII<sup>e</sup> siècle adoptent le même type de plan et la même austérité dans le décor. Pleine-Selve adopte un parti *a priori* différent. Il est difficile de déterminer si ces communautés sont atteintes par les conflits de la guerre de Cent Ans et par les troubles liés aux guerres de Religion. Leur état architectural actuel témoigne des remaniements de l'église et des parties conventuelles dès les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles à Sablonceaux et à l'Isle. Seule l'abbatiale de Fontaine-le-Comte conserve la physionomie d'origine. L'abbaye de Pleine-Selve demeure quant à elle énigmatique et aucun texte n'en permet l'attribution à Geoffroy du Loroux, si ce n'est celui ou ceux lus par l'auteur de la notice sur cette fondation rédigée dans la *Gallia Christiana*. Mais avant d'analyser plus attentivement les éléments qui rapprochent ces constructions, il est nécessaire de se pencher sur la traditionnelle attribution à Geoffroy du Loroux de la reconstruction de la cathédrale Saint-André de Bordeaux, lancée au XII<sup>e</sup> siècle.

## **II. Geoffroy du Loroux et la cathédrale Saint-André de Bordeaux : les indices propices à une attribution.**

### **II.1. Une reconstruction de la cathédrale au XII<sup>e</sup> siècle : les indices à travers les textes.**

Après avoir consacré une étude à la nef de la cathédrale de Bordeaux en 1903, J.-A. Brutails aborde la reconstruction de la cathédrale dans l'étude qu'il propose en 1922 sur Geoffroy du Loroux et ses constructions<sup>442</sup>. Il compare le parti architectural de l'église Saint-André avec la cathédrale d'Angoulême et estime que la nef a été lancée, à Bordeaux, pour recevoir des coupes. L'étude la plus complète est offerte en 1963 par Jacques Gardelles dans le cadre d'une thèse de doctorat. Il propose contrairement à son prédécesseur que la nef de la cathédrale a été pensée pour recevoir des ogives, lancées sur de larges travées, du même type que celles de la cathédrale Saint-Maurice à Angers, édifice représentatif de l'architecture « angevine » ou du « gothique de l'Ouest »<sup>443</sup>. Il estime en outre que le chevet, une grande abside, associé à un transept saillant, donnait à la cathédrale un plan proche de celui de Saint-Maurice d'Angers, avant que les nouvelles formes gothiques ne viennent transformer totalement les parties orientales de l'édifice. Mais la cathédrale est-elle achevée lorsque l'on opte pour l'*opus novum* ? Ph. Araguas, J.-P. Duplantier et B. Fayolle-Lussac proposent l'hypothèse que la cathédrale élevée au XII<sup>e</sup> siècle n'a pas été achevée avant que l'actuel chevet gothique ne soit implanté<sup>444</sup>. Des indices glanés dans les textes aident à cerner la période où est lancée la nouvelle la cathédrale Saint-André.

---

<sup>442</sup> Brutails, 1903, 167-174 ; Brutails, 1922, 54-64.

<sup>443</sup> Gardelles, 1963, en particulier sur le voûtement de la nef lancée au XII<sup>e</sup> siècle voir les pages 100-103, 116-118.

<sup>444</sup> Araguas *et al.* 1998 ; Araguas, 2001. La notice de l'*Atlas Historique de Bordeaux* expose ces hypothèses en proposant les deux modes de voûtement possibles pour la nef et en soulignant que l'état d'achèvement de la cathédrale n'est pas connu lorsque l'*opus novum* est adopté dans les parties orientales vers 1280 (Lavaud, 2009, 129-133).

### II.1.1. Une cathédrale « en ruines » au XI<sup>e</sup> siècle

De maigres indices sont livrés par les textes sur l'état de la cathédrale de Bordeaux au cours des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Les rares informations relatives à la cathédrale ne sont pas explicites quant à l'état de l'édifice en lui-même. En 1079, Amat alors évêque d'Oloron dirige un arbitrage entre les abbayes de Sainte-Croix et de Saint-Sever au sujet de la possession de l'église de Soulac. Cet arbitrage est conduit dans l'église construite en l'honneur de Saint-André et Saint-Jacques, *in ipsa matre ecclesia, in honore beatorum Andree et Jacobi constructa*<sup>445</sup>, indiquant une double dédicace.

La charte de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, qui confirme les privilèges accordés au chapitre de Saint-André de Bordeaux, datant de 1089-1090, évoque une église en ruines tant au niveau du temporel que du spirituel. La volonté de construction restauratrice suggère que les bâtiments ont souffert. Ce texte n'apporte pas d'indice pour cerner la physionomie de l'édifice en cette fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>446</sup>. Le duc confirme en outre les droits cédés au chapitre cathédral qui lui assurent d'importantes sources financières en lui attribuant le tiers des revenus de la frappe monétaire de Bordeaux, la terre de Lège et le tonlieu de Buch « pour la restauration des édifices<sup>447</sup> ». Le chapitre peut utiliser ces revenus pour restaurer l'église. Le 25 mars 1096, Guilhem IX prend l'abbaye Sainte-Croix sous sa protection « devant l'autel Saint-André », qui suggère l'accessibilité et la fonctionnalité, au moins partielle, de l'édifice<sup>448</sup>. La même année, le premier jour de mai, la cathédrale est consacrée par Urbain II lors de son passage en bordelais. La cérémonie de dédicace est faite en l'honneur « des saints apôtres André et Pierre, de saint Jean Baptiste, des saints martyrs Étienne, Laurent et Vincent, de saint Macaire, confesseur, des saintes et vierges Agathe et Eulalie, dont les reliques sont disposées dans le grand autel »<sup>449</sup>. Même si l'église est en mauvais état ou en cours de remaniement, l'autel majeur est maintenu pour répondre aux besoins liturgiques. Cette cérémonie ne signifie pas que l'église est nouvellement reconstruite et achevée car une

<sup>445</sup> AHG, 1892, t. 27, n° 22, 34-36.

<sup>446</sup> AD Gironde, G 335 : [...] *peccatis nostris exigentibus dilapsam* [...], [...] *sive in penuria verbi dei, aut indigencia clericorum, seu in ruina edificiorum* [...]; *Gallia Christiana*, II, 814-815.

<sup>447</sup> AD Gironde, G 335 : *ad restaurationem ecclesie et ad mensam canonicorum*.

<sup>448</sup> AHG, 1892, 27, n°3 : [...] *ante altare Sancti-Andree* [...].

<sup>449</sup> Lopès [1668] 1882-1884, 189.



consécration peut être célébrée pour un édifice en cours d'élévation. Ces quelques mentions suggèrent la présence d'un édifice fonctionnel au moins en partie sans pouvoir statuer sur son état global.

La cathédrale que l'on observe aujourd'hui a conservé un seul vestige de son état du XI<sup>e</sup> siècle (Fig. 120). La partie basse de la façade occidentale, parementée de petits moellons et qui était accolée aux dépendances du palais épiscopal, est en effet le seul témoin de l'édifice consacré par Urbain II (Fig. 121)<sup>450</sup>. Un cimetière est mis en place contre la cathédrale : selon une plainte de 1081, l'aménagement d'un nouveau cimetière à Saint-André, donnant lieu à la perception d'offrandes, soulève la colère des chanoines de Saint-Seurin. Ils prétendent que leur cimetière est consacré depuis les premiers temps de l'Église et soulignent ainsi leur antériorité et leur primauté sur le chapitre cathédral<sup>451</sup>. Les rites de consécration de cimetières ne sont pas antérieurs au X<sup>e</sup> siècle. La première consécration de cimetière en Aquitaine est celle de la pointe de Grave lorsque deux ermites demandent de rentrer dans l'obédience clunisienne. La cérémonie est célébrée vers 1088 par l'archevêque de Bordeaux et légat pontifical Amat d'Oloron<sup>452</sup>.

L'état de désolation de la cathédrale est également évoqué dans le texte de 1145 qui confirme l'adoption de la règle de saint Augustin au sein du chapitre métropolitain, marquant le retour de Geoffroy du Loroux à Bordeaux après un exil de cinq ans. La mention *Ecclesiam in tanta desolatione positam* fait vraisemblablement référence à une désolation spirituelle suite à l'interdit sur l'église fermée à l'accueil des fidèles et à la rupture entre l'évêque et son chapitre. Cet interdit est local et particulier car il frappe sur un territoire un seul lieu de culte<sup>453</sup>. Ainsi les fidèles ne sont que partiellement affectés par cet interdit car ils peuvent assister aux offices, recevoir les sacrements ou une sépulture dans un autre lieu de culte de la cité, non frappé d'interdit. Il est possible que la cathédrale ait pu souffrir d'une absence d'entretien pendant ces cinq années d'interdit et d'absence de l'archevêque. Les textes ne renseignent pas cette phase particulière de l'histoire de la cathédrale et ils n'apportent pas d'indices sur les relations éventuelles, au cours de cet interdit, du chapitre cathédral avec la collégiale de Saint-Seurin ou de l'activité de cette dernière.

---

<sup>450</sup> Gardelles, 1963, 70-87.

<sup>451</sup> Brutails éd. 1897, n°16.

<sup>452</sup> Treffort, 2001, 39 ; Lauwers 2005, 152.

<sup>453</sup> Maisonneuve, 1961, 465-466. Je remercie Mathieu Vivas pour m'avoir orientée vers cet article relatif à la notion d'interdit.

## II.1.2. Des lieux de vie commune évoqués par les textes

La plupart des mentions textuelles sont liées à l'action réformatrice de Geoffroy du Loroux, même si certaines, antérieures, prouvent l'existence de bâtiments communs avant l'introduction de la règle de saint Augustin.

### II.1.2.1. Un réfectoire

Un réfectoire est mentionné dans le texte de 1145 confirmant la réforme du chapitre par Geoffroy du Loroux. Il est précisé en effet que les chanoines doivent faire réfectoire commun, *ad commune refectorium*<sup>454</sup>. Le terme de *refectorium* est déjà usité avant 1145 avec cette notion de lieu commun pour le repas des membres d'une même communauté<sup>455</sup>. Les chanoines de Saint-André vivent séculièrement avant l'introduction de la règle de saint Augustin et un réfectoire n'est pas indispensable à leur vie quotidienne. La présence d'un réfectoire suggérant la vie en commun des chanoines, cette mention de 1145 est souvent rattachée à la réforme promue par Geoffroy du Loroux. L'hypothèse est alors qu'il est construit à Saint-André sous son épiscopat pour offrir aux membres du chapitre des lieux adaptés à leur vie régulière. Cependant aucun élément ne permet d'être affirmatif car un réfectoire pouvait en effet être déjà en place sans assurer pour autant une fonction quotidienne mais occasionnelle<sup>456</sup>.

### II.1.2.2. Un cloître

La présence du cloître est synonyme de vie régulière car ce lieu de déambulation centralise les accès des chanoines à leurs lieux de vie commune. La première mention connue

---

<sup>454</sup> AD Gironde, G 268 : *Nihilominus ab iisdem clericis concessum fuit ut illi quinque regulares, si D. archiepiscopo et iisdem regularibus videtur, ad commune refectorium cum secularibus venirent communiter viventes, communiter servientes [...]*, *Gallia Christiana*, II, 814-815.

<sup>455</sup> Du Cange, 1883-1887, rééd. 1954, *Glossarium mediae infimae latinitatis*, VI, 75.

<sup>456</sup> Pon & Cabanot, 2004, 49-51.

d'un cloître à Saint-André apparaît dans une charte du cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix, en 1124, au sujet de la dîme relative à Saint-Caprais, acte passé *in claustro Sancti-Andree*<sup>457</sup>. J. Gardelles attribue ce cloître au temps carolingiens évoquant la volonté des souverains d'imposer des règles monacales aux chapitres des cathédrales. Le concile réuni à Aix-la-Chapelle sous l'impulsion de Benoît d'Aniane en 817 institue en effet le regroupement de clercs autour de l'évêque en chapitres cathédraux sur le modèle antérieurement initié par Chrodegang à Metz vers 750. Cet évêque s'était inspiré des monastères pour créer un complexe avec cloître implanté contre la cathédrale, desservant un dortoir, un chauffoir, des cuisines et une infirmerie<sup>458</sup>.

Le terme de *claustrum* est certes à traduire avec précaution, même si son utilisation est déjà en cours au milieu du XII<sup>e</sup> siècle et souvent pour signifier cet espace central de l'abbaye autour duquel s'articulent l'église et les bâtiments de vie commune. Ce terme peut prendre aussi le sens de la clôture formée autour ou par le quartier cathédral. L'évêque de Lyon Leidrade écrit vers 810 une lettre à Charlemagne pour lui exposer son œuvre réformatrice au sein de son chapitre en précisant qu'il fait construire une clôture pour ses chanoines : *Claustrum quoque clericorum construxi, in quo omnes sub uno conclavi manere noscuntur*<sup>459</sup>. Dans son ouvrage sur le quartier cathédral, Y. Esquieu traduit ce passage en écrivant que l'évêque avait « construit un cloître pour les clercs où tous maintenant loge[aie]nt ensemble dans la même clôture », ou qu'il avait « construit le cloître des clercs où tous demeurent dans une même enceinte<sup>460</sup> ». Ainsi *claustrum* est traduit dans les deux cas par cloître mais l'expression *conclavi manere* signifierait davantage la clôture ou l'enceinte du quartier canonial. Au IX<sup>e</sup> siècle le plan de Saint-Gall matérialise cet espace et le nomme en légende *claustrum*<sup>461</sup>. Dans le *Livre rouge* de la cathédrale de Dax, le terme *claustrum* apparaît à plusieurs reprises au sujet de donateurs voulant y être ensevelis. Il est difficile de déterminer là encore s'il s'agit du cloître flanquant l'église ou de la clôture du quartier cathédral<sup>462</sup>. Les chanoines de Dax ont acquis des maisons pour agrandir l'espace autour de la cathédrale et aucun dortoir n'étant évoqué dans le *Liber rubeus*, il semble qu'ils logent dans des maisons particulières. Un réfectoire commun est mentionné, avec un portier pour garder les portes du

---

<sup>457</sup> AHG, 1892, t. 27, n° 38 : *Factum fuit istud anno Incarnationis Dominice millesimo centesimo vigesimo quarto, in capitulo Sancte-Crucis primum, et postea recitatum coram nobis et ab utraque parte comprobatum in claustro Sancti-Andree.*

<sup>458</sup> Sot *et al.*, 1997, 91.

<sup>459</sup> *Gallia Christiana*, IV, Instr., 1-3.

<sup>460</sup> Esquieu, 1994, 31 et 41.

<sup>461</sup> Heitz *et al.*, 2000, 13-17.

<sup>462</sup> Pon, Cabanot, 2004, 43-44.

cloître pendant les repas. Ainsi les chanoines évoluent au sein d'un quartier cathédral dont il est délicat de saisir l'aspect du *claustrum*<sup>463</sup>.

Lorsque le pape Urbain II s'adresse aux membres du chapitre Saint-André en 1099, il évoque des *canonici* et non des *clerici*, suggérant une possible tentative de régularisation du chapitre<sup>464</sup>. Ce *claustrum* mentionné à Saint-André en 1124 peut être envisagé soit comme la mise en place d'un espace fermé propre à la cathédrale soit comme un cloître au cœur de cet espace. Soulignons la politique diocésaine de l'archevêque Arnaud-Géraud de Cabanac (1103-1131), artisan de la réforme grégorienne comme son successeur Geoffroy du Loroux. Il restaure la vie commune au sein de la collégiale de Saint-Émilion en y intégrant la règle de saint Augustin, réussissant là où son prédécesseur G. de Parthenay a échoué. Le cloître mentionné dans les années 1120 à Saint-André pourrait révéler une première tentative de réforme du chapitre avec la construction de structures propices à la vie régulière. Les textes restent muets, ou manquent, quant au rôle éventuel d'Arnaud de Cabanac, ou de l'un de ses prédécesseurs, dans la mise en place d'un cloître à Saint-André avant l'épiscopat de Geoffroy du Loroux. De nombreux chapitres sont régularisés à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, sans nécessairement intégrer l'usage de la règle augustinienne. Geoffroy du Loroux intègre la règle au sein d'un chapitre qui dispose peut-être déjà de structures adaptées.

Le cloître de Saint-André est ensuite mentionné au début de l'épiscopat de Geoffroy du Loroux. Dans la charte de fondation de l'abbaye de Faize, entreprise en 1137, il est indiqué que l'action se déroule dans le « cloître » de Saint-André, *Hanc donationem feci apud Burdegalam in claustro B. Andreae in manu domni G. archiepiscopi cum anulo ipsius*<sup>465</sup>. Le texte de 1145 confirmant l'intégration de la règle de saint Augustin au sein du chapitre Saint-André mentionne un *claustrum*, il peut être question du cloître évoqué en 1124 ou d'un nouveau cloître à élever<sup>466</sup>. Dans une bulle d'Alexandre III, en 1173, est évoquée la demeure des chanoines, située près du Peugue et des moulins du chapitre<sup>467</sup>. Le cloître est à nouveau mentionné en 1176 dans un acte où l'archevêque de Bordeaux Guillaume le Templier donne au chapitre Saint-André des droits de sépulture et des confessions qui lui appartiennent dans

---

<sup>463</sup> Pon & Cabanot, 2004, 45.

<sup>464</sup> Foulon, 2009, 88, note 61.

<sup>465</sup> *Gallia Christiana*, II, Instr., 322.

<sup>466</sup> AD Gironde, G 268 : [...] *reciperent dormitorium et claustrum* [...].

<sup>467</sup> AD Gironde, t. 13, n° 106, 359-361 : *Jurisdictionem in urbe vestra et in suburbio ab una latori usque ad aliam. Molendina quae sunt juxta domum vestram.*

l'église Sainte-Eulalie<sup>468</sup>. L'acte est passé dans le cloître de Saint-André, *in claustro beati Andree*.

### II.1.2.3. Un dortoir

Toujours dans le texte de 1145 lié au retour de Geoffroy du Loroux à Bordeaux, un dortoir est mentionné pour répondre au besoin de la nouvelle vie adoptée par les chanoines<sup>469</sup>. Anciens partisans d'Anaclet et de ce fait opposés à Geoffroy du Loroux, les chanoines refusent fermement la règle, suggérant leur attachement au mode séculier de leur vie d'alors, avec notamment la jouissance de maisons canoniales particulières. Le passage au dortoir commun est une étape délicate liée au retour à la pauvreté et à l'isolement, au sein même de la cité.

À côté des maisons des chanoines qui sont plutôt le signe d'un mode de vie séculier, le cloître, le dortoir et le réfectoire, attribuables à une vie commune et régulière des chanoines, apparaissent au sein de ce mince échantillon de textes conservés, et ce majoritairement après la réforme de Geoffroy du Loroux. Imposée peu avant 1140, la règle de saint Augustin est finalement adoptée par le chapitre en 1145. On peut dès lors se demander si l'archevêque a pour projet de reconstruire son église dès son accession au siège bordelais, donc avant 1140, en prévision de la réforme, ou si le chantier est lancé par le prélat une fois la réforme acceptée, après 1145, pour illustrer cette rénovation spirituelle sur le plan visuel et marquer ostensiblement et durablement la réconciliation avec les chanoines.

### II.1.3. Financer la reconstruction de la cathédrale

Peu d'indices sont fournis par les textes pour répondre à la question du financement de la reconstruction de la cathédrale. Le duc d'Aquitaine Guillaume IX confirme vers 1089-1090 les droits concédés au chapitre Saint-André. Ces privilèges, dont le tiers du monnayage de

---

<sup>468</sup> AD Gironde, G 320 f.1 ; AHG, IV, n° V.

<sup>469</sup> AD Gironde, G 268 : [...] *reciperent dormitorium et claustum* [...].

Bordeaux, assurent depuis longtemps des revenus conséquents au chapitre. Cette importante dotation peut être en partie allouée aux travaux et à l'entretien liés à l'église elle-même<sup>470</sup>.

Le 15 août 1149, un statut de paix conservé dans le *Liber rubeus* de la cathédrale de Dax, en présence de l'archevêque de Bordeaux, prévoit la levée d'un impôt de paix, dont le septième des revenus perçus en Bordelais est affecté à « l'œuvre et l'édification de la cathédrale Saint-André », *ad opus et edificationem matricis ecclesie Beati Andree*<sup>471</sup>. Ce texte relatif à la fabrique est le seul qui, avant le XIII<sup>e</sup> siècle, associe une partie du chantier de l'édifice à une recette spécifique. Ce mode d'affectation des revenus tirés d'un impôt de paix semble toutefois peu répandu. Les statuts de Rodez de 1170 mentionnent que le commun doit servir à dédommager ceux qui ont contribué à la construction. Le « commun du roi » en Bordelais correspond en 1197 à une caisse de secours, un fonds de garantie, qui doit compenser la perte d'un bien auprès de ceux qui ont contribué au chantier de reconstruction. Une « contribution fraternelle » évoquée dans les statuts du chapitre de Dax, levée dans les diocèses de la province, avait probablement la même fonction<sup>472</sup>. L'œuvre de la nouvelle cathédrale à Bordeaux est donc en cours quand ces statuts ont été rédigés en 1149, alors Geoffroy du Loroux occupe le siège épiscopal. Il apparaît de surcroît qu'il est un des archevêques anonymes initiateurs de l'assemblée tenue à Mimizan le 15 août 1148 ou 1149 au cours de laquelle sont décrétés ces statuts de paix. En effet les allusions aux unités de mesures du Bordelais, à la levée de l'impôt dans le diocèse de Bordeaux ou à la cathédrale Saint-André de Bordeaux indiquent que l'assemblée initiatrice se tient en Bordelais, menée par les archevêques de Bordeaux, Geoffroy du Loroux, et d'Auch, Guillaume d'Andozile (1126 ou 1148 – 1170)<sup>473</sup>. Le prélat bordelais serait ainsi un des initiateurs de l'assemblée où est décidée qu'une part d'un impôt de paix levé en Bordelais serait affectée expressément à la fabrique de la cathédrale.

Les textes ne mentionnent pas de dons faits à la nouvelle église par le roi Louis VII ou son épouse Aliénor d'Aquitaine, dont le mariage est célébré en 1137 dans la cathédrale bordelaise. Les souverains ont tendance en effet à favoriser davantage les fondations monastiques que les

---

<sup>470</sup> Higounet, 1971a, 179 : les privilèges réitérés sont les suivants : le tiers du monnayage de Bordeaux et de tous tonlieux, la seigneurie de Lège, le domaine de Cadaujac avec ses dépendances de Berneye et de Serpora, le tiers du tonlieu de Buch, et l'exemption de tout tonlieu sur la Garonne, de Mortagne à Langon.

<sup>471</sup> Pon & Cabanot, 2004, n°142 ; Boutoulle, 2004a, 57-58. Signalons que la datation repose sur des déductions.

<sup>472</sup> Boutoulle, 2004a, 58.

<sup>473</sup> Boutoulle, 2004a, 67.

cathédrales<sup>474</sup>. Même si, en 1525, Jean Bouchet précise dans les *Annales d'Aquitaine* que « le dict. Henry, a la requeste de madame Alienor son épouse, fist commencer le beau et sumptueux édifice de l'Eglise cathédrale », il semble que le chantier de la cathédrale de Poitiers ne les retienne pas particulièrement<sup>475</sup>. Un manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle, établissant un inventaire, mentionne un texte qui relaterait des dons faits à l'église collégiale de Saint-Émilion par Aliénor d'Aquitaine<sup>476</sup> : « Léonor femme de Louis Sept qui fust reine de France donna à ladite esglise la chappelle de Mazerat la cure de Sainte Teire et quelques revenus. Et par ces dons elle obligea l'abbé et chanoines de ladite esglise de prier dieu pour elle et pour toute la Maison royale de France ». Cette mention, qu'il faut cependant utiliser avec prudence, illustre bien des dotations faites à une communauté régulière. Si la reine dote une abbaye récemment réformée par l'archevêque de Bordeaux, Arnaud Géraud de Cabanac, qui impose la règle de saint Augustin aux chanoines, aucun indice n'évoque cependant un geste de la part d'Aliénor d'Aquitaine pour l'église métropolitaine, elle aussi nouvellement réformée et en cours de reconstruction. De même, aucune indication n'apparaît dans les textes sur le commanditaire de la nouvelle cathédrale construite à Poitiers au XII<sup>e</sup> siècle. La mention de Jean Bouchet dans les *Annales d'Aquitaine* sur une nouvelle église lancée par Henri II à la demande de son épouse Aliénor n'est confirmée par aucun texte<sup>477</sup>. À Bordeaux, aucune autre indication n'est fournie par les textes à propos d'un financement de la part des rois ou des ducs d'Aquitaine pour reconstruire la cathédrale. La participation des fidèles est à envisager.

La participation de l'évêque, si elle ne peut pas être assurée pour Bordeaux, est assurée pour d'autres cathédrales voisines. À Poitiers, plusieurs textes mentionnent l'intervention de l'archevêque dans l'entretien de son église. Dans l'éloge écrit par Laurent, le doyen du chapitre, au sujet de Gilbert de la Porrée décédé en 1154, on lit que le prélat achète de nombreux et riches ornements pour parer la cathédrale<sup>478</sup>. Au XIII<sup>e</sup> siècle, l'évêque Maurice de Blason décide de faire fondre à ses frais les cloches de la cathédrale qui sont presque toutes rompues<sup>479</sup>. Vers 1116-1120, Guillaume de Saumur, doyen et archidiacre de Saint-Maurice d'Angers, abandonne au chapitre une importante somme pour reconstruire le réfectoire et le

---

<sup>474</sup> Andrault-Schmitt, 2006a, 48.

<sup>475</sup> Andrault-Schmitt, 2006a, 47-48 : l'auteure cite les *Annales d'Aquitaine* de Jean Bouchet, 1524, conservées à la Médiathèque de Moitiers

<sup>476</sup> Bibliothèque Nationale de France, Manuscrits français, Fonds Baluze, folio 324 (manuscrit du XVII<sup>e</sup> siècle). Je remercie Jean-Luc Piat (Hadès) pour la transmission de cette source. Il reste à déterminer si cette donation est authentique.

<sup>477</sup> Andrault-Schmitt, 2006a, 47-48.

<sup>478</sup> Favreau, 2006, 18.

<sup>479</sup> Favreau, 2006, 18.

dortoir<sup>480</sup>. Enfin Jean de Melun, évêque de 1235 à 1257 prend soin d'ornez le chœur avec des stalles, des chandeliers pour l'autel majeur entre autres ornements<sup>481</sup>. Même s'il n'est pas directement question d'un apport de l'évêque voué à la reconstruction de l'édifice, ces textes révèlent le geste du prélat pour embellir son église, sa volonté et son souhait d'avoir un édifice remarquable. Qu'il intervienne dans l'ornementation ou dans l'aspect même de l'église cathédrale, l'évêque participe ainsi à la production d'une mémoire ecclésiale personnelle ou épiscopale, pérenne.

#### II.1.4. Un « clocher neuf » à la fin du XII<sup>e</sup> siècle

Entre 1187 et 1195, un arbitrage est rendu par le doyen de Saint-André entre Guilhem Hélie de L'Isle et l'abbé de Sainte-Croix, « à Saint-André, sous le nouveau clocher », *apud Sanctum Andream, sub clocario novo*<sup>482</sup>. Cette mention concerne bien une partie de la nouvelle cathédrale en cours de reconstruction. Ce clocher est dit « nouveau » mais on ne peut affirmer qu'il est achevé. Soit la construction est terminée depuis peu, soit la tour est en grande partie bâtie et en cours d'achèvement. Il marque dans tous les cas une étape de la reconstruction de la cathédrale de Bordeaux au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, marquée de façon ostentatoire, grâce à une tour certainement souhaitée haute et imposante. Entre la levée d'un impôt dédié à la reconstruction de la cathédrale en 1149 et la mention d'un clocher neuf entre 1187 et 1195 apparaissent les mentions de parties propres à la vie régulière comme le cloître, le dortoir et le réfectoire. Ainsi le milieu du XII<sup>e</sup> siècle semble pouvoir être raisonnablement proposé comme période de date approximative du début de la reconstruction de la cathédrale Saint-André, avec des travaux s'étalant le long de la seconde moitié de ce siècle. Geoffroy du Loroux pourrait bien être l'évêque à qui l'on doit le lancement de ce chantier, pour marquer la réconciliation avec son chapitre et offrir aux chanoines le cadre adapté à leur nouveau mode de vie en commun. Cependant il ne faut pas trop rapidement mettre de côté son prédécesseur Girard de Blay, également évêque d'Angoulême depuis 1101, qui occupe le siège bordelais de 1131 à 1135, en plein contexte schismatique. Appliqué à

---

<sup>480</sup> Robin, 1970, 314 : La somme est de deux mille neuf cent trente-huit sous. G. Robin cite le *Cartulaire Noir* de Saint-Maurice d'Angers, 176, n° 95, année 1116-1120 : « [...] Guillelmus [...] decanus, tria millia solidorum sexaginta duo solidos minus commodaverat [...] eo tenore ut ex ea fieret novum refectorium et dormitorium [...] ».

<sup>481</sup> Favreau, 2006, 18.

<sup>482</sup> AHG, 1892, n°63. Cet acte est passé sous Arnaud abbé de Sainte-Croix de 1187 à 1195.



reconstruire sa cathédrale angoumoise, et fort de son soutien à l'antipape Anaclet, il envisage peut-être de laisser aussi sa marque à Bordeaux à travers un nouvel l'édifice.

### II.1.5. L'inhumation de Geoffroy du Loroux dans la cathédrale : un signe de son rôle de restaurateur ?

La sépulture de l'archevêque aurait été installée dans la chapelle axiale du chevet. Un obituaire composé entre 1369 et 1372 mentionne l'anniversaire du *magister* Pierre Bonon décédé en 1294, prêtre, chanoine pénitencier et chapelain du pape. Il est précisé que sa tombe se trouvait près de celle de l'archevêque Geoffroy qui se voyait dans la chapelle Sainte-Marie : *et est sepultus ante sepulturam domini Gaufridi, archiepiscopi, videlicet in Capella Beatae Mariae*<sup>483</sup>. Il semble bien être question de Geoffroy III du Loroux car seuls deux autres archevêques de Bordeaux ont porté ce nom : Geoffroy I au X<sup>e</sup> siècle qui est peut-être inhumé à Saint-Martin de Limoges et Geoffroy II (1027-1043) dont la sépulture est installée à Saint-Seurin de Bordeaux. Ainsi, sans traiter directement de la sépulture de Geoffroy du Loroux, cette mention de la sépulture du prêtre Pierre Bonon révèle sa présence dans la chapelle axiale, nommée Sainte-Marie au XIII<sup>e</sup> siècle, aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur. Deux siècles après le décès de l'archevêque sa tombe est donc encore identifiable, par une inscription ou par la tradition orale, puisqu'elle est sans doute visible et qu'elle est utilisée dans ce cas comme point de repère pour localiser une autre tombe<sup>484</sup>.

La sépulture de Geoffroy du Loroux est aussi évoquée dans la notice de la *Gallia Christiana* relative à l'évêque : *Ipse obiit die 18 Julii an. 1158, sepultusque est in ecclesiae metropolitanae sacello Deiparae virginis dicato*<sup>485</sup>. Le prélat est aussi inscrit dans le nécrologe du chapitre cathédral Saint-André : *XV kal. Obiit Gaufridus, archiepiscopus atque legatus*<sup>486</sup>. Or au cours du XII<sup>e</sup> siècle, les évêques ne sont pas systématiquement inhumés dans cathédrale où ils ont siégé. Les cas de figures sont variés. Leur préférence peut se tourner davantage vers des établissements bénédictins ou issus de nouveaux ordres, comme les Cisterciens, ou encore

<sup>483</sup> AD Gironde, G 315, f. 4, éd. *AHDG*, 1878, 18, 13-14.

<sup>484</sup> Gams, 1873-1886, réimpr.1957, 519-520. Je remercie Delphine Boyer-Gardner pour ces données sur les sépultures des évêques bordelais.

<sup>485</sup> *Gallia Christiana*, II, 811-813. La notice précise également qu'il est inscrit dans le nécrologe de l'abbaye de Fontevrault, au 15 des calendes d'août (18 juillet) : *Notatur in necrologio Fontebraldensi, ad 15 cal. Augusti*.

<sup>486</sup> AD Gironde, 4 J 73, f<sup>o</sup> 44 r<sup>o</sup>.

des communautés canoniales, pour y établir leur future sépulture<sup>487</sup>. Ils peuvent choisir en particulier d'être inhumés au sein d'institutions qu'ils avaient fondées ou dotées. De la même façon que l'on voue un culte au saint fondateur d'une abbaye, un culte peut se développer autour d'un évêque fondateur, dans le sens où il a été actif dans la restauration de sa cathédrale ou s'il a fondé des abbayes au sein de son diocèse<sup>488</sup>. Ainsi un lien peut être envisagé entre le fait qu'un évêque ait été inhumé dans sa cathédrale et le rôle qu'il a joué dans la restauration de celle-ci. Cette remarque n'est pas suffisante pour conclure que Geoffroy du Loroux, inhumé dans la cathédrale Saint-André, a été l'instigateur du chantier de reconstruction de l'église. En effet, son successeur Raimond de Mareuil (1158-1159) occupe très peu de temps le siège épiscopal et il est inhumé dans la cathédrale. En revanche, l'exemple de la sépulture de l'évêque d'Angoulême, Girard de Blay (1101-1136), illustre l'idée selon laquelle il peut y avoir un lien entre l'activité de l'évêque dans la restauration de son église et le fait qu'il y soit inhumé. Girard de Blay lance la reconstruction de la cathédrale d'Angoulême dans les années 1100-1120. Ayant soutenu le pape schismatique Anaclet, sa sépulture, d'abord placée dans l'église, est exhumée par le légat Geoffroy de Chartres pour être déplacée à l'extérieur de l'édifice. Le légat estime que Girard de Blay n'a pas sa place dans l'édifice par sa faute commise au sein de l'unité de l'Église. Dans l'*Historia Pontificum*, un texte énonce alors l'injustice de cet emplacement : « Ainsi s'éteignit cet astre magnifique qui avait rempli l'Occident de l'éclat de sa lumière : O douleur c'est en dehors de l'église qu'il a bâtie qu'il gît obscur sous une vile pierre<sup>489</sup> ». Quand il est exclu, placé à l'extérieur, ce geste est jugé disproportionné car sa place est à l'intérieur de la cathédrale, tant il a œuvré pour sa reconstruction.

La sépulture de Geoffroy du Loroux a peut-être été déplacée puisqu'elle se trouve, au XIV<sup>e</sup> siècle, dans une partie du chevet reconstruit au cours de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Soit il a été inhumé dans le chevet antérieur ou une de ses chapelles, recouverts ensuite par le nouveau chevet gothique, soit sa sépulture était placée dans une autre partie de la cathédrale avant d'être transférée dans la chapelle axiale du nouveau chevet. L'édifice étant en reconstruction, peut-être a-t-il choisit d'être inhumé dans une des parties de l'église nouvellement édifiées ? De la même façon que son nom est inscrit au nécrologe de Saint-André pour que l'on prie pour lui, à la date anniversaire de son décès, et assurer sa mémoire,

<sup>487</sup> Jourdain, 2009, 251-252.

<sup>488</sup> Lauwers, Le Goff, 1997, 250-305.

<sup>489</sup> *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 1864, série 4, tome 2, 323 ; Boussard, 1957, 38 : [...] *et illud magnificentum sidus quod claritate sui partes occiduas illustraverat, proh dolor ! extra ecclesiam quam ipse aedificavit, sub vili latet lapide.*

peut-être est-il inhumé dans une des parties dont il a géré l'élévation pour que son souvenir soit lié au nouvel édifice ? En 1998 Philippe Maffre publie le plan de la situation des sépultures dans la cathédrale Saint-André de Bordeaux, établi par Henri de Marquessac en 1868-1870, où des sépultures d'évêques sont signalées dans la chapelle axiale, dans les chapelles rayonnantes et le déambulatoire, autour de l'autel majeur mais aussi dans la nef et le transept<sup>490</sup>. D'après les données récoltées dans les obituaires et les livres de fondations relatives aux chapellenies, croisées à l'observation approfondie de l'architecture des chapelles du chevet, la chapelle axiale a été la première à être construite, vers 1280<sup>491</sup>. Si la sépulture de Geoffroy du Loroux a été déplacée, ce ne serait donc pas avant la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Si on connaissait l'emplacement initial de la sépulture de Geoffroy du Loroux, on pourrait peut-être avoir une idée du positionnement du chœur de l'église romane. Il est difficile de répondre à cette question, car comme le montre l'histoire de la tombe de Raimond de Mareuil, les tombes d'évêques peuvent avoir été déplacées au cours des siècles. L'obuaire de Saint-André réalisé au XIV<sup>e</sup> siècle mentionne la sépulture de Raimond de Mareuil avec son emplacement exact, près de l'autel majeur, du côté sud<sup>492</sup>. Le sarcophage contenant la dépouille de l'évêque, avec du mobilier dont une plaque identifiant clairement le défunt, est retrouvé en 1953 dans une des niches du mur nord de la nef<sup>493</sup>. Le sarcophage est en pierre, avec une cuve et un couvercle plat. Des traces de stuc et de peintures sont observées sur la cuve. Lors de sa découverte le sarcophage est à peu près au niveau du sol actuel, posé sur un remblai<sup>494</sup>. Il est encastré dans un logement trapézoïdal taillé dans les parois de la niche. La cuve n'ayant pas cette forme, elle a été retaillée pour pouvoir être encastrée dans ce logement. Ce dernier n'est donc pas prévu initialement pour accueillir cette sépulture. Le sarcophage est placé ici lors d'un transfert, confirmé par l'absence d'objet précieux dans la cuve, et par l'emplacement cité près de l'autel dans l'obuaire du XIV<sup>e</sup> siècle. Ce déplacement est antérieur aux travaux de Combes du XIX<sup>e</sup> siècle où le sol est élevé à son niveau actuel : cette tombe n'est en effet pas citée par les travaux de Lopès au XVII<sup>e</sup> siècle et le faux appareil peint s'arrête et révèle que la niche est murée avant cet ornement. Selon J. Gardelles, le transfert de la tombe de Raimond de Mareuil a probablement lieu avant la mise en place des stalles, installation qui ne serait pas

---

<sup>490</sup> Maffre, 1998, 245-250.

<sup>491</sup> Gardelles, 1963, 189-192.

<sup>492</sup> AD Gironde, G 315, f° 29 r° ; AHG, 1878, t.18, 58 : « *Et est sepultus juxta magnum altare a parte meridiei* ».

<sup>493</sup> Gardelles, 1955, 84. La plaque de plomb portait les inscriptions suivantes, au recto : *Hic D[omi]n[u]s Raimund[us] archiep[iscopu]s Burdegal[ensis] qui obiit xi kal j[an]ua[r]ii anno ab incarnatione D[omi]ni M... indict...*, et au verso : *regnante Ludovico rege Francoru[m], Henrico rege Aglor[um] ... Aquitanoru[m]*.

<sup>494</sup> Le sol actuel de la cathédrale est à 1,30 mètres au-dessus du sol de la cathédrale du XII<sup>e</sup> siècle, suite à un rehaussement effectué au XIX<sup>e</sup> siècle.

antérieure au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>495</sup>. Raimond de Mareuil étant le successeur de Geoffroy du Loroux, il est cependant tentant d'imaginer que leurs tombes aient pu se ressembler, tant au niveau de la confection que du rite funéraire attaché à un défunt d'un tel statut. Tout deux occupent le siège épiscopal alors que la cathédrale est en cours de reconstruction et sont inhumés en ses murs.

Ainsi, à l'instar de beaucoup de prélats acteurs ou non d'une reconstruction, Geoffroy du Loroux est inhumé dans la cathédrale de Bordeaux sans que cela puisse constituer un argument décisif pour affirmer qu'il ait joué un rôle de première importance dans la reconstruction.

Le silence des textes est à souligner au sujet de la reconstruction de la cathédrale à Bordeaux au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Peut-être faut-il s'en tenir seulement au constat courant que beaucoup de documents sont perdus et ne pas forcer le sens des maigres mentions textuelles que nous possédons. À Saint-André de Bordeaux, les sources du sol témoignent davantage que les textes d'un édifice mis en place entre l'église du XI<sup>e</sup> siècle et le parti gothique lancé dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Les minces aspects de la question d'une attribution de la nouvelle cathédrale à tel ou tel évêque, récoltés au gré de quelques textes, sont en effet richement complétés par les témoins conservés de l'église cathédrale du XII<sup>e</sup> siècle.

## **II.2. La cathédrale Saint-André de Bordeaux du temps de Geoffroy du Loroux : les indices d'une reconstruction à travers les apports archéologiques.**

L'étude qui suit s'inspire des observations de J. Gardelles mais elle est menée à la lumière d'éléments nouveaux<sup>496</sup>. En effet les fouilles archéologiques effectuées au nord de l'église en 2003 puis en 2009 dans le cadre de la réalisation du tramway et de l'aménagement de la place Pey Berland ont mis au jour la base d'un porche roman. Les vestiges de l'édifice élevé au XII<sup>e</sup> siècle ne se cantonnent plus seulement à la nef mais sont élargis à cette entrée monumentale

---

<sup>495</sup> Gardelles, 1955, 86.

<sup>496</sup> Gardelles, 1963.

découverte sur le flanc nord de l'édifice. Cette nouvelle fenêtre sur les vestiges enfouis de la place de la cathédrale renouvelle par conséquent la réflexion autour de sa reconstruction au XII<sup>e</sup> siècle.

## II.2.1. Les vestiges de la nef du XII<sup>e</sup> siècle

### II.2.1.1. Plan et élévation

La nef actuelle de la cathédrale construite au XII<sup>e</sup> siècle est reprise dès le XIII<sup>e</sup> siècle et maintes fois remaniée par la suite (Fig. 120). Suffisamment d'éléments sont conservés pour connaître son plan initial. La nouvelle nef à vaisseau unique est adaptée au plan du vaisseau antérieur. Ses murs gouttereaux reprenant au moins partiellement les élévations antérieures donnent à ce grand vaisseau une largeur semblable à la nef précédente, avec 16,60 mètres de large hors œuvre et 14 mètres en œuvre. Sa longueur est de 62 mètres.

Dans son premier état, elle compte trois travées carrées précédées à l'ouest d'une travée plus courte. Cette travée occidentale semble être un espace de raccord entre la partie du vaisseau dont la longueur était délimitée par la volonté d'établir trois travées carrées et la façade occidentale de l'ancienne église, accolée aux bâtiments épiscopaux. . Les dimensions des travées carrées étaient imposées par la largeur de la nef. Il semblerait donc que la nef soit implantée avec le souci de se raccorder à un élément préexistant à l'est, transept ou chœur, dont on n'envisageait pas la reconstruction immédiate.

Les trois travées suivantes, 16,60 mètres de côté dans œuvre, ne reçoivent pas le même traitement au nord et au sud pour leur parement intérieur. Le mur nord, sensiblement plus épais, est agrémenté de niches alors que le mur sud, plus fin, ne reçoit que des arcades aveugles (Fig. 122). Seules deux d'entre elles sont visibles aujourd'hui car des piliers sont installés au milieu de chaque travée au XIII<sup>e</sup> siècle, masquant l'arcade centrale, pour recevoir des voûtes sur croisée d'ogives établies sur des travées barlongues<sup>497</sup>. Les piliers conservés qui séparent les travées carrées présentent quelques différences entre le nord et le sud. De plan triangulaire, ils sont formés de sept colonnes au nord (une a disparu entre la première et la deuxième travée) et de cinq puis sept colonnes au sud. À l'extérieur, les contreforts placés au droit des piliers sont plus puissants au nord qu'au sud.

---

<sup>497</sup> J.-A. Brutails propose une restitution de l'élévation des travées de la nef, rythmées de trois arcades aveugles, dans son article sur la nef de Saint-André (Brutails, 1903).

Le niveau du sol actuel est à 1,30 mètres au-dessus du niveau primitif de la nef du XII<sup>e</sup> siècle<sup>498</sup>. Les bases des colonnes qui séparent les travées ont été conservées et sont encore visibles dans deux sondages effectués dans la nef actuelle<sup>499</sup>. Un premier sondage ouvre sur la base d'une niche réalisée dans l'élévation et pourvue d'un coussiège. Le second sondage expose la base d'une colonne adossée suivie d'un dossier ; l'ensemble repose sur un imposant socle dont l'angle est souligné par un tore (Fig. 123). Les bases de la colonne et du dossier présentent un profil courant pour le XII<sup>e</sup> siècle, composé d'une scotie entre deux tores (Fig. 124). La base de la colonne est ornée de deux griffes dont l'une est encore quasiment entière, formée de deux sortes de volutes adossées ; l'autre est révélée par des traces d'arrachement. Les trois arcades qui animent les travées au premier niveau présentent un large arc simple à Cahors et à Souillac, qui est double à Saint-Pierre Angoulême retombant alors sur une colonne adossée à un dossier. Les arcades de Cognac sont semblables à celles d'Angoulême mais ici le dossier est coiffé d'un chapiteau. À Saint-André la composition est enrichie car l'arcade retombe sur deux colonnettes coiffées de chapiteaux et l'ensemble est flanqué par deux grandes colonnes qui montent jusqu'à la coursière (Fig. 122). Cette composition se développe davantage encore dans les églises de Poitiers, la cathédrale Saint-Pierre et l'église Sainte-Radegonde, ou dans le transept de Saint-Maurice d'Angers.

Rappelons que Geoffroy du Loroux est écolâtre à Angers au début du XII<sup>e</sup> siècle lorsque l'évêque Rainaud de Martigné (1102-1125) lance la construction de la nouvelle cathédrale. Geoffroy du Loroux assiste à la consécration des parties orientales de Saint-Denis, à la demande l'abbé Suger, pour dédicacer l'autel majeur de la crypte à la Vierge Marie. Il séjourne à Fontevraud, édifice majeur de la production angevine du début du XII<sup>e</sup> siècle. Dans une lettre qu'il adresse à Suger en 1149, Geoffroy du Loroux évoque son passage à Fontevraud avant de se rendre à Poitiers<sup>500</sup>. Témoin des édifices en cours de construction en chacun de ces lieux qui conservent aujourd'hui des églises porteuses de motifs particuliers (coupes sur pendentifs) ou innovants (ogives), Geoffroy du Loroux est au fait de la production architecturale en ces régions et peut être l'instigateur de leur influence sur la cathédrale bordelaise.

---

<sup>498</sup> Au cours de la campagne de fouilles de 2009, le niveau du sol dans l'actuelle nef a été mesuré à 8,50 mètres NGF et le niveau du sol de la nef du XII<sup>e</sup> siècle, accessible par deux sondages permanents, a été mesuré à 7,21 mètres NGF.

<sup>499</sup> Les deux sondages sont visibles dans la nef contre le mur nord. Le premier a été réalisé au niveau de l'actuelle deuxième travée et le second dans la dernière travée avant le transept.

<sup>500</sup> Suger, éd. & trad. Gasparri, 2001, n°113, 138.

Cet agencement de la nef, travées carrées et faisceau triangulaire de colonnes, évoque la nef des cathédrales Saint-Pierre d'Angoulême et Saint-Maurice d'Angers (Fig. 125 et Fig. 126). Toutes deux sont composées de trois travées carrées, voûtées de coupes sur pendentifs à Angoulême et de croisée d'ogives à Angers. Le type des piliers de Saint-André peut être prévu aussi bien pour recevoir des coupes que des ogives. Dans l'église de Saint-Romain-de-Benet en Saintonge, qui dépendait de l'abbaye de Sablonceaux, un large vaisseau est couvert de coupes sur pendentifs retombant sur des piliers semblables, observables aussi dans l'église charentaise de Roulet (Fig. 127 et Fig. 128). Les vestiges de l'abbatiale de La Couronne en Charente, à côté de Roulet, présentent encore de tels piliers dont chaque colonne recevait une ogive du couvrement (Fig. 129). Des ogives retombent sur des piliers de ce type dans le transept de l'église de Lalande-de-Cubzac et les nefs de Saint-Macaire et Pujols-sur-Dordogne (Fig. 130)<sup>501</sup>. À Bordeaux, les murs sont fins au sud et épais au nord. Tout d'abord un vaisseau si large, 14 mètres en œuvre, n'aurait pas pu être couvert d'un berceau. L'option d'un voûtement en coupes peut sans doute s'accommoder des ces épaisseurs de murs (2,30 mètre au nord et 1,7 mètres au sud). Le mur sud, renforcé de contreforts même d'épaisseur limitée aurait pu soutenir effectivement des coupes, mais les piliers intérieurs ne semblent pas offrir une largeur suffisante pour recevoir les doubleaux et formerets nécessaires. En effet, faute de considérations de statique architecturale fiable, on ne peut raisonner que par rapport aux données expérimentales fournies par la comparaison d'édifices d'envergure voisine. Ainsi, alors que les coupes retombent dans la cathédrale de Cahors, Saint-Léger de Cognac ou Sainte-Marie de Souillac sur de puissants piliers, ceux-ci apparaissent nettement moindres à Bordeaux<sup>502</sup>. La nef de la cathédrale de Bordeaux, a donc peut-être été prévue pour des voûtes d'ogives, sur plan carré. Elle serait un intermédiaire entre ces édifices à coupes et d'autres églises dites du gothique « angevin » ou de l'Ouest comme les cathédrales de Poitiers, le Mans ou Angers. Lancée suivant un plan propre aux églises à file de coupes de l'Ouest, la nef de la cathédrale de Bordeaux est probablement adaptée sinon conçue pour recevoir des voûtes d'ogives<sup>503</sup>. Par son plan et son couvrement elle se fonde assez bien dans la production aquitaine sans constituer comme la cathédrale de Poitiers un édifice original par rapport aux productions contemporaines.

L'hypothèse d'un couvrement d'ogives, appuyée sur l'observation approfondie des vestiges de la nef, vient nourrir la discussion autour du commanditaire. À Angoulême,

<sup>501</sup> Gardelles, 1963, 100.

<sup>502</sup> Cognac dans l'actuel département de Charente-Maritime, Cahors et Souillac dans le Lot-et-Garonne.

<sup>503</sup> Gardelles, 1963, 100-103.

l'évêque Girard II lance la reconstruction de la cathédrale d'Angoulême dans les années 1100-1120 et il choisit un voûtement de coupes sur pendentifs. Que le projet de la reconstruction de la cathédrale de Bordeaux ait été lancée sous l'épiscopat de Girard de Blay, dans les années 1130-1135, ou dès le début de l'épiscopat de Geoffroy du Loroux vers 1136, on peut supposer avec assez de vraisemblance que sur la base d'une étude attentive des deux premiers niveaux d'élévation, un parti semblable à celui d'Angoulême fut choisi pour Bordeaux. Geoffroy du Loroux, pendant son exil forcé, participe à consécration du chevet de Saint-Denis, où est multiplié le voûtement sur croisée d'ogives. Geoffroy du Loroux, qu'il ait repris en cours le projet de Girard de Blay – juste ébauché sur une si courte période – ou qu'il ait été le promoteur d'une reconstruction, pourrait avoir été conduit, après avoir été mis en contact à Saint-Denis avec la nouvelle technique de voûtement sur croisée d'ogives, à infléchir le projet initial pour substituer aux coupes des voûtes d'ogives sur plan carré, proches de celles réalisées à Angers vers 1150 sous l'épiscopat de Normand de Doué.

#### II.2.1.2. Différence d'orientation entre les deux édifices successifs ?

L'église antérieure est semble-t-il davantage axée vers le nord que l'édifice du XII<sup>e</sup> siècle (Fig. 120)<sup>504</sup>. En effet, en observant la façade occidentale dont la base est attribuée au XI<sup>e</sup> siècle, on remarque que ce mur suit un axe nord-ouest – sud-est incliné par rapport à la perpendiculaire déterminée par l'axe de la nef actuelle. Les problèmes liés au changement ou à l'adoption d'un axe sont fréquents dans les constructions d'une nouvelle église sur celle qui la précède. Dans son écrit sur la consécration de Saint-Denis, l'abbé Suger évoque clairement ces soucis liés à l'axe de l'église. Le chevet devait être bien aligné avec la nef tout en intégrant sagement les murs antérieurs et en centrant le plan des édifices successifs. Il rapporte que lors de la construction du chevet, « avec perspicacité on veilla aussi à faire coïncider à l'aide d'instruments géométriques et arithmétiques le milieu du bâtiment de l'ancienne église avec le milieu de la nouvelle construction [...] »<sup>505</sup>.

<sup>504</sup> Gardelles, 1963, 85-86.

<sup>505</sup> Suger, *Scriptum consecrationis, Écrit sur la consécration*, éd. & trad. F. Gasparri, 1996, 26-27 : « *Provisum est etiam sagaciter ut superioribus columnis et arcibus mediis, qui inferioribus in cripta fundatissuperponerentur, geometricis et arithmeticiis instrumentis medium antique testudinis ecclesie augmenti novi medio aquaretur, nec minus antiquarum quantitas alarum novarum quantitati adaptaretur, excepto illo urbano et approbato in circuitu oratoriorum incremento, quo tota clarissimarum vitrearum luce mirabilis et continua interiorem perlustrante pulcritudinem eniteret* ».



Les maçonneries attribuées à l'implantation du nouveau transept de l'église présentent des irrégularités que J. Gardelles attribue aussi au maintien puis à l'abandon de l'axe primitif davantage tourné vers le nord. Sur le plan proposé par l'auteur, les murs sud et nord de la nef, élevés au XII<sup>e</sup> siècle, ne sont pas identiques : les contreforts d'angles, à l'ouest, n'ont pas le même plan, l'épaisseur du mur sud est nettement moindre – 1,70 mètre à la base – par rapport au mur nord – 2,30 mètres –, et les contreforts sont moins massifs au sud<sup>506</sup>. L'axe du mur nord recoupe l'ancien mur et s'épaissit alors que le mur sud corrige l'axe du mur précédent et ne s'épaissit alors pas autant. En outre, le mur sud se prolonge davantage vers l'est que le mur nord. Cette différence de longueur suggère l'adaptation à une contrainte orientale qu'il est bien délicat d'appréhender, si ce n'est qu'elle suivait un axe orienté plus au nord, comme l'ancienne nef. La nouvelle nef adoptait-elle un nouvel axe rétabli plein est pour l'ensemble de l'édifice mais adaptées à des parties orientales encore en place ? La nef ne s'adaptait-elle pas plutôt à l'axe d'un nouveau chevet déjà reconstruit ? La difficulté rencontrée dans la construction de la nouvelle abbatiale de Saint-Denis est d'aligner l'axe de l'ancienne nef avec le nouveau chevet, l'abside carolingienne étant sensiblement déviée par rapport à l'axe de la nef<sup>507</sup>. Le changement d'axe est-il effectif à Saint-André ? La levée d'un nouveau plan de la nef, en relevant les bases conservées du XII<sup>e</sup> siècle, qui sont en outre situées quasiment aux deux extrémités du vaisseau, serait certainement riche d'informations pour amener des éléments de réponse à cette question.

Un changement de parti en cours de construction n'est pas peu courant au sein de ces vastes et longs projets de reconstruction. À Angoulême lors de l'édification d'une nouvelle cathédrale par Girard de Blay dès les années 1100, il est décidé vers 1115 de changer de plan alors que la construction a déjà bien commencé<sup>508</sup>. La volonté de faire concorder le nouvel édifice avec l'ancien est prédominante et amène une réflexion pour anticiper puis s'adapter au fur et à mesure de l'avancée du chantier. Suger l'exprime clairement dans son écrit « dans une telle entreprise j'étais surtout préoccupé par la convenance et la cohérence de l'ancien et du nouvel œuvre<sup>509</sup> ».

---

<sup>506</sup> Un nouveau plan de la cathédrale, très précis, à différents niveaux et associé à plusieurs coupes, manque cruellement aujourd'hui à toute personne désireuse d'étudier l'édifice.

<sup>507</sup> Gasparri, 1996, 187.

<sup>508</sup> Dubourg-Noves, 1999a, 38-39.

<sup>509</sup> Suger, *Scriptum consecrationis, Écrit sur la consécration*, éd. & trad. F. Gasparri, 1996, 12-13 : *In agendis siquidem hujusmodi, adprime de convenientia et coherentia antiqui et novi operis sollicitus [...]*.

Quelles que soient les incertitudes que laissent subsister la thèse de J. Gardelles, reprise ici, qui ne s'appuie pas sur des relevés particulièrement fiables, il apparaît que le remodelage de la nef de l'église au XII<sup>e</sup> siècle consiste à mettre en place, dans un périmètre contraint et imparfaitement symétrique dessiné par un édifice préexistant, une nef conçue selon un schéma extrêmement rigoureux de trois travées carrées définissant pour chacune d'entre elles un volume approximativement cubique, couverte d'une coupole ou d'ogives domicales.

### II.2.1.3. Les éléments du transept du XII<sup>e</sup> siècle

Le transept actuel conserve des éléments attribués à un transept lancé au XII<sup>e</sup> siècle. Les angles occidentaux de la croisée ont conservé le départ des murs des deux bras du transept. Tout d'abord ces vestiges dessinent une ligne qui n'est perpendiculaire ni à l'axe de la nef du XII<sup>e</sup> siècle ni à celui du chœur du XIII<sup>e</sup> siècle, que l'on peut supposer perpendiculaire à celui d'un chœur antérieur (Fig. 120 et Fig. 131). De ce transept du XII<sup>e</sup> siècle, suffisamment d'éléments subsistent pour révéler le projet de monter un double étage de baies et de coursières, semblable à celui qui est réalisé au XIII<sup>e</sup> siècle. L'analyse de ces éléments résiduels permet à J. Gardelles de déduire que ce double étage est semblable à celui élevé ensuite au XIII<sup>e</sup> siècle pour les deux bras du transept, dissimulé derrière les piliers et galeries du XIV<sup>e</sup> siècle. Ses observations suggèrent que les bras du transept lancés au XII<sup>e</sup> siècle sont dissymétriques et de longueurs différentes<sup>510</sup>. Au nord, on peut encore observer, derrière l'enfeu de Raimond de Landiras mort en 1362, un fût de colonne et un fragment d'arc dont l'intrados est formé d'un tore et l'extrados est orné de feuillages gras à nervures perlées<sup>511</sup>. Au-dessus, deux autres colonnes sont visibles et appartenaient à la pile de la croisée. Un chapiteau à crochets et le départ d'une nervure sont conservés sur l'une des deux colonnes. Par l'observation des baies et des contreforts, J. Gardelles déduit une longueur du bras nord équivalent à 7,50 mètres, pour une seule travée<sup>512</sup>. À l'angle entre le bras nord et la nef, une vis d'escalier serait aussi un vestige des maçonneries du XII<sup>e</sup> siècle. Englobée au XIII<sup>e</sup> siècle dans un mur plus massif, elle est coupée au niveau du premier étage mais ses vestiges révèlent

---

<sup>510</sup> Gardelles, 1963, 118.

<sup>511</sup> On retrouve ce motif sur des chapiteaux du XII<sup>e</sup> siècle actuellement conservés au Musée d'Aquitaine.

<sup>512</sup> J. Gardelles écarte l'hypothèse deux travées, portant la longueur à 15 mètres, en évoquant les vestiges d'un portail découverts par J.-A. Brutails en 1906, qui ne sont autres que les vestiges du porche évoqué plus loin (Brutails, 1906, 131-133).

qu'elle montait plus haut. Au sud, les vestiges de l'ancien transept suggèrent un bras plus court, de 5 à 6 mètres de long. La nef présentant des similitudes avec les églises à files de coupes, ou dont le plan en est inspiré comme à Saint-Maurice d'Angers, le transept devrait, en théorie, présenter des travées aux dimensions proches de celles des travées de la nef. Le transept actuel est probablement moins large que celui du XII<sup>e</sup> siècle qui se développait probablement davantage vers l'est.

#### II.2.1.4. Un chevet construit au XII<sup>e</sup> siècle ?

Dans l'état actuel de nos connaissances, il est impossible de savoir si la nef du XII<sup>e</sup> siècle et le transept sur laquelle elle se greffait ouvraient sur un chevet ancien ou récemment reconstruit. Tout au plus peut-on supposer que si la reconstruction des parties orientales de la cathédrale avait été exactement contemporaine de celle de la nef, compte tenu de la rigueur géométrique de la composition de celle-ci, on aurait assuré l'orthogonalité du croisement des axes du transept avec ceux de la nef et du chœur. Il est donc vraisemblable que celui-ci pouvait être antérieur à la reconstruction de la nef.

Quant au plan de ce chevet, il est possible de spéculer sur une large abside comme dans les cathédrales d'Angers et d'Angoulême, avec ou sans chapelles ouvrant sur les bras du transept (Fig. 125 et Fig. 126). Des chapelles rayonnantes sont envisageables car le cartulaire du chapitre rédigé vers 1230 mentionne, outre l'autel majeur, cinq autres autels<sup>513</sup>. Lors des fouilles réalisées en 2009, les vestiges d'une maçonnerie très massive ont été observés, axés est-ouest, contre l'angle sud-est du porche<sup>514</sup>, et qui pourrait correspondre à une sorte de terrasse pour recevoir les parties orientales de la cathédrale du XII<sup>e</sup> siècle. Par l'analyse du chevet gothique, il semble que les cinq chapelles actuelles sont les premières parties mises en place, dans les années 1260, et que la construction évolue ensuite vers l'ouest. Au regard de la modénature et des chapiteaux, le chantier semble s'être arrêté un moment après le lancement du bras sud, avant de reprendre pour l'édification des grandes arcades du chœur et du bras nord du transept. Cette interruption peut être due selon J. Gardelles à un obstacle qu'il

---

<sup>513</sup> AD Gironde, Archives privées, 4 J 73. Les cinq autels sont dédiés respectivement à la Vierge, saint blaise, saint Laurent, à la Majesté de saint André, à saint Martin disciple de saint Macaire, et enfin à saint Macaire. Gardelles, 1963, p. 121.

<sup>514</sup> Voir infra le paragraphe relatif aux vestiges du porche.

interprète comme le chevet antérieur qui est démantelé au fur et à mesure de la nouvelle construction. En se penchant sur le plan, l'auteur remarque que la distance entre les piliers ouest de la croisée et les deuxièmes colonnes du chœur actuel est égale au côté d'une travée de la nef du XII<sup>e</sup> siècle. La même valeur est retrouvée entre les deuxièmes et les quatrièmes colonnes du chœur, et la moitié de cette valeur est relevée entre ces colonnes-ci et l'extrémité orientale du rond-point. Ainsi se dessinerait le plan des parties orientales précédentes où, comme à Saint-Maurice d'Angers, chaque bras du transept équivaut à une travée de la nef et où le chevet est composé d'une travée semblable terminée par un hémicycle dont le diamètre est égal au côté de cette travée<sup>515</sup>. Le chevet de Saint-Maurice d'Angers est terminé seulement vers 1274. S'il existe au XII<sup>e</sup> siècle un chevet du même type à Saint-André de Bordeaux, il est remplacé par l'*opus novum* dès la fin du XIII<sup>e</sup> siècle qui n'en laisse aucun vestige.

## II.2.2. Un porche roman découvert au nord de la cathédrale Saint-André

Le 12 octobre 1906, J.-A. Brutails présente aux membres de la société archéologique de Bordeaux la découverte de substructions romanes devant l'actuel bras nord du transept de la cathédrale Saint-André<sup>516</sup>. Lors de sondages effectués pour l'installation de câbles électriques, il a l'occasion d'observer « une pile armée d'une colonne engagée et flanquée d'une colonnette pleine ». Il dégage lui-même une autre colonnette ; suite à ses demandes, le sondage est élargi et une dernière colonnette est mise au jour. Il note ensuite des traces d'arrachement et de démolition dues à la construction d'un mur voisin. Il analyse ces vestiges comme les témoins d'un portail ouvrant dans la cathédrale reconstruite au cours du XII<sup>e</sup> siècle et il propose de les attribuer aux environs de l'an 1100. Il souligne que cette porte ne pouvait pas ouvrir sur le transept car l'emplacement des vestiges aurait ainsi révélé un transept roman plus large que le transept gothique. Cependant, il n'expose pas l'hypothèse selon laquelle le transept roman aurait pu être placé plus à l'ouest que l'actuel, hypothèse avec laquelle aurait pu fonctionner la porte révélée par ces vestiges. Il note aussi que la porte ici suggérée paraît étroite et propose finalement qu'il peut être en présence de témoins d'un ancien porche.

---

<sup>515</sup> Gardelles, 1963, 118-123.

<sup>516</sup> Brutails, 1906, 131-133.

Malgré son observation limitée par le périmètre du sondage, J.-A. Brutails réussit à proposer la bonne hypothèse. Les bases d'un porche roman situé devant l'entrée nord de la cathédrale sont en effet mises au jour en juillet 2003 dans le cadre d'aménagements paysagers sur la place Pey Berland. L'opération est dirigée par Wandel Migeon, de l'Institut National en Recherches Archéologiques Préventives. L'importance des vestiges a suscité une réflexion sur le devenir du site auprès du maître d'ouvrage, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la municipalité, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine. Dans l'attente d'une décision, les vestiges ont été recouverts de sable et protégés par une dalle de béton. Après le rejet de plusieurs projets de mise en valeur, il a été décidé de prolonger le système de dallage sans porter atteinte aux vestiges. Cette décision a entraîné une reprise des investigations archéologiques en avril et mai 2009, au niveau des espaces touchés par les travaux sur une superficie équivalente à 420 m<sup>2</sup>, permettant d'élargir encore un peu plus la fenêtre d'observation de ces vestiges (Fig. 132 à 135). Les structures ainsi découvertes représentent sans aucun doute un porche qui portait vraisemblablement une tour, peut-être le clocher neuf mentionné dans les textes entre 1187 et 1195<sup>517</sup>.

La tour-porche est une forme répandue au XI<sup>e</sup> siècle dans l'architecture de l'Ile-de-France, de la vallée de la Loire et de l'Ouest. Selon certains auteurs, ces tours de façade dérivent des massifs occidentaux carolingiens<sup>518</sup>. Le plus souvent placées en avant de la nef, elles se développent en longueur, dans l'axe de l'église, dès le IX<sup>e</sup> siècle à Saint-Germain d'Auxerre, au XI<sup>e</sup> siècle à Cluny II, Tournus, Romainmoutier et Souvigny<sup>519</sup>. Elles sont généralement peu développées en hauteur, encadrées de deux tours de façade, et occupent la largeur de l'église. Ouvertes sur l'extérieur seulement par le centre de la façade, nombreuses avant-nefs sont aussi ouvertes sur trois côtés, comme à Saint-Germain des Prés, Saint-Savin ou Saint-Benoît-sur-Loire<sup>520</sup>. Par rapport aux autres formes dérivées des massifs occidentaux carolingiens, la tour-porche offre une simplification des masses externes et une organisation

---

<sup>517</sup> L'étude du porche a été enrichie par le travail effectué dans le cadre d'une convention mise en place entre différents acteurs, la Mairie de Bordeaux, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, l'Unité Mixte de Recherches Ausonius (Bordeaux 3) et le bureau d'investigations archéologiques Hadès. Ce programme d'étude a été lancé en 2009 pour reconstituer en trois dimensions le clocher-porche. Notre travail dans ce programme a été de proposer des modèles de restitutions à partir de clochers porches existants et de réfléchir aux phases chronologiques de construction, d'utilisation et de démantèlement du clocher-porche de Saint-André.

<sup>514</sup> Reinhardt & Fels 1933 ; Reinhardt & Fels 1937.

<sup>519</sup> Les abbayes de Saint-Germain d'Auxerre (Yonne) et de Cluny (Saône-et-Loire) se situent en Bourgogne, Souvigny en Auvergne (Allier), et Romainmôtier se situe en Suisse dans le canton de Vaud.

<sup>520</sup> Saint-Germain-des-Prés (Ile-de-France), Saint-Savin sur Gartempe (Vienne) en Poitou-Charentes et Saint-Benoît-sur-Loire (Loiret) en région Centre.

intérieure optimisée : elle rassemble dans un seul volume un porche, une chapelle haute et un clocher<sup>521</sup>.

Il n'y a pas d'autre porche à Bordeaux construit XII<sup>e</sup> siècle. La collégiale Saint-Seurin, communauté rivale du chapitre cathédral, conserve un porche occidental daté de la fin du XI<sup>e</sup> siècle (Fig. 136). Il témoigne de l'utilisation de ce type d'aménagement pour monumentaliser l'entrée d'un lieu sacré, offrant un espace d'accueil et de transition. Le rez-de-chaussée du porche présente deux travées voûtées de berceaux plein-cintre. Les parois latérales sont animées par une arcade aveugle, en plein-cintre et à deux rouleaux. Les arcades et le doubleau séparant les berceaux retombent sur des colonnes ornées de chapiteaux sculptés. Leur décor est composé d'éléments végétaux, d'animaux et de scènes historiées<sup>522</sup>. Le porche est vraisemblablement surmonté dans un premier temps de deux niveaux d'élévation et d'une chapelle ouvrant sur la nef, associés à un portail richement décoré, et ce dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Un clocher à trois niveaux est ensuite élevé sur le porche, probablement dans les premières décennies du XII<sup>e</sup> siècle<sup>523</sup>. L'abbatiale bénédictine de Sainte-Croix, autre communauté rivale du chapitre de Saint-André, conserve quant à elle une tour clocher dont la construction est datée de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle (Fig. 137)<sup>524</sup>. Placée à l'angle sud-ouest de la façade occidentale, la tour est composée au premier niveau d'un haut mur de soubassement percé d'une baie en plein-cintre et contrebuté aux angles par de puissants contreforts. Il porte trois étages, cantonnés aux angles d'imposants faisceaux de contreforts colonnes. Chaque étage est décoré de trois baies en plein-cintre, seul le dernier étage est ajouré. Ces deux tours illustrent des projets différents du clocher porche élevé à Saint-André mais par leur proximité géographique et chronologique, elles sont porteuses de techniques de construction et d'éléments décoratifs qui ont pu influencer la cathédrale en devenir. Mais dans l'état actuel de nos connaissances quant à la chronologie de ces tours, elles peuvent tout aussi bien être le résultat d'une copie, même partielle, de la tour élevée à la cathédrale qui inspire sûrement les chantiers à l'entour. C'est en ce sens qu'elles sont à considérer comme des exemples pertinents de comparaison.

Au sein des diocèses de la province ecclésiastique, les cathédrales n'ont pas conservé de telles bâtisses pour cette période : il n'y a pas de clocher connu pour Saint-Étienne à

---

<sup>521</sup> Vergnolle 1985, 31-33.

<sup>522</sup> Dubourg-Novès 1969, 84.

<sup>523</sup> Araguas 2009, 184.

<sup>524</sup> Dubourg-Novès, 1969, 39-45.

Périgueux et celui de Saint-Pierre de Saintes est postérieur au XII<sup>e</sup> siècle mais illustre néanmoins la continuité de ce type d'option architecturale. La cathédrale Saint-Pierre, à Angoulême, a conservé un clocher attribué au XII<sup>e</sup> siècle. Il est placé sur le bras nord du transept par le commanditaire de la nouvelle église, l'évêque Girard de Blay, archevêque à Bordeaux de 1131 à 1135. Même si ce clocher est sur le transept et non pas sur un porche autonome, ses élévations constituent un exemple dans le choix des motifs utilisés pour rythmer des étages dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle en Angoumois. La cathédrale Saint-Pierre de Poitiers, dont la construction est relancée dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, illustrant le style du « gothique Plantagenêt », est dotée de deux tours encadrant la façade occidentale<sup>525</sup>. Elles n'assurent pas la fonction d'accueil ni de transition mais participent à l'effet ostentatoire tout en assumant la fonction de signal par le beffroi haut placé.

La tour clocher est un élément indispensable dans l'édification d'une nouvelle cathédrale au cours du XII<sup>e</sup> siècle, qu'elle offre ou non une entrée imposante à l'église. Par sa forme et sa visibilité elle reflète ostensiblement le pouvoir épiscopal. À Bordeaux, la dimension et la massivité du vaste porche mis au jour en 2003 permet de penser qu'il servait de base à une tour clocher.

#### II.2.2.1. Une entrée prestigieuse

C'est une entrée monumentale dont est dotée la nouvelle église repensée au XII<sup>e</sup> siècle. L'église étant adossée au sud à l'enceinte romaine et sa façade occidentale plaquée contre les bâtiments canoniaux ou épiscopaux à l'ouest, cette entrée prend place logiquement au nord, du côté de la cité. Ce porche offre au fidèle un lieu d'accueil et de passage mais surtout un espace de transition entre le mode extérieur, séculier, et l'intérieur de l'église, sacré.

Visibles sur une hauteur d'environ 1,50 mètres, les maçonneries des quatre piliers ont été conservées sur un maximum de quatre assises de pierres de taille calcaires (Fig. 138 et Fig. 139). Ces assises reposent sur une base et un socle semblables sur l'ensemble des quatre piliers. Lors de l'étude de terrain de 2009, il est observé que les assises ont des dimensions

---

<sup>525</sup> Blomme, 2001, 8 : l'expression « gothique Plantagenêt » est due à un archéologue angevin, Victor Godard-Faultrier (1810-1895) qui l'énonce en 1837. On ne sait si l'architecture est influencée par des volontés propres à Aliénor et son époux le roi d'Angleterre Henri II, mais l'infiltration d'une esthétique venue du Nord est visible dans de grands chantiers tels celui de la cathédrale de Poitiers.

régulières et répétées sur chacune des élévations. En effet les deux premières assises font systématiquement entre 0,30 et 0,31 mètres et les deux suivantes 0,25 mètres, que ce soit au niveau des parements, des tambours de colonnes ou des dossierets, et ce sur chacun des quatre piliers. La stéréotomie révèle ici une construction minutieuse et organisée, voire normalisée, pour élever le porche<sup>526</sup>.

Il est construit sur un imposant soubassement formant un emmarchement. L'angle de ce dernier est façonné en tore et sa grande fraîcheur est étonnante au nord. Les traces d'outils sont encore nettement visibles lors des investigations de 2003 et 2009, aucune usure n'apparaît, soulevant des questions quant à l'utilisation de cette entrée par le nord. Les emmarchements des trois autres côtés n'ont pas pu être observés lors des travaux de terrain en 2009 car ils étaient situés sous la cote maximale autorisée dans le cahier des charges.

De plan carré, le porche découvert à Saint-André de Bordeaux ouvrait sur les quatre côtés par un grand portail. Alors que l'ébrasement est extérieur à l'est, l'ouest et le nord, il est intérieur au sud (Fig. 132 et Fig. 133). Chaque ébrasement est large de 5 mètres pour se réduire à un passage large d'environ 2,50 mètres. La composition des portails est la suivante : une large colonne engagée qui recevait l'arc principal, agrémenté de voussures qui retombent sur des dossierets séparés par des colonnettes monolithes. Sur le contour extérieur, les angles nord sont pourvus de contreforts composés de deux colonnes jumelles engagées. Une colonnette monolithe occupe les angles. Au sud, ces paires de colonnes n'ont été observées que sur le parement oriental du pilier sud-est et un arrachement évoque la même paire de colonnes sur son parement sud. Le plan du porche apparaît alors avec une symétrie est-ouest parfaite, hormis l'angle sud-ouest qui a été remanié mais qui présentait vraisemblablement les mêmes paires de colonnes au sud et à l'ouest.

Aucun élément de démolition, tels des chapiteaux ou des fragments de voussures, n'a été retrouvé au cours des deux campagnes de fouilles. Seule l'articulation des organes formant les ébrasement des portes et leurs bases ont pu être observés. Pour les colonnes engagées, les bases ont un profil composé d'une scotie entre deux tores, liés par de minces filets (Fig. 140). Elles sont ornées d'une griffe d'angle formée de deux volutes adossées. Les mêmes bases reçoivent les paires de colonnes engagées qui ornent les angles du porche à l'extérieur. Les colonnettes des ébrasements reposent sur le même type de base, dans les mêmes proportions, mais sans griffe et de diamètre inférieur. Les bases des différents éléments sont parfaitement

---

<sup>526</sup> Cf. § Partie III : une approche métrologique du plan du porche de la cathédrale de Bordeaux.



alignées (Fig. 138-139). Une remarque est à noter sur l'usure observée des bases : exposées à l'extérieur, elles apparaissent très fraîches au nord alors qu'elles semblent nettement plus usées pour l'ébrasement interne du portail sud. Cette constatation suggère une exposition et une utilisation différente dans le temps pour ces deux parties du même édifice.

Le portail sud est traité différemment des trois autres : les colonnettes qui ornent les ébrasements sont séparées d'un seul dossier alors qu'il y en a deux plus étroits pour rythmer les trois autres portails (Fig. 133). Ainsi, les dossiers se prolongent dans des voussures plus adaptées pour accueillir un décor. Le sens de l'accueil et de circulation est nettement défini : les fidèles arrivaient depuis ces trois côtés pour être dirigés vers le sud, vers le bras nord du transept de la cathédrale. Le portail conservé à Sainte-Croix est par ses dimensions comparable à ceux qui ouvraient le porche de Saint-André, avec des dimensions proches : un ébrasement large d'un peu plus de 6 mètres à Sainte-Croix et de 5 mètres au porche de la cathédrale, et un passage d'environ 2,50 mètres sur les deux sites. Le portail de l'abbatiale bénédictine est encadré de deux arcades aveugles et de contreforts colonnes. Ici, le fût des contreforts-colonnes et les dossiers entre les colonnettes du portail central sont décorés. Ils sont associés à un tympan et des chapiteaux richement ornés. Les vestiges du porche de Saint-André, ne livrant que les bases et une partie des colonnes et des dossiers, sans éléments conservés de chapiteaux, tailloirs ou bandeau, ne permettent pas d'en imaginer le décor, mais ni les paires de colonnes d'angle, ni les colonnettes ou les dossiers des portails ne portent d'ornementation. Chaque portail pouvait être coiffé d'un arc et de voussures en plein cintre, comme à Sainte-Croix, ou au portail des églises romanes régionales de La Lande-de-Fronsac, Gabarnac, Saint-Pierre de Jugazan ou encore à Loupiac, où seuls les chapiteaux et voussures sont décorés. L'arc brisé peut être envisagé, comme à Grésillac, Saint-Nicolas de Blasimon ou à Saint-Émilion dans la collégiale reconstruite au XII<sup>e</sup> siècle. Cette dernière église conserve une travée occidentale, l'actuel clocher, où l'on peut voir des paires de colonnes engagées, proches de celles du porche de Saint-André par leur mise en œuvre et elles reçoivent des arcs brisés sur lesquels une croisée d'ogives est mise en place au XV<sup>e</sup> siècle.

La découverte du porche de Saint-André, observé dans l'intégralité de son emprise au sol grâce aux investigations de 2003 et 2009, relance l'étude de la reconstruction de la cathédrale de Bordeaux au XII<sup>e</sup> siècle. Quelle phase de ce vaste chantier l'édification du clocher porche illustre-t-elle ?

### II.2.2.2. Un clocher-porche construit indépendamment de la cathédrale ?

Les fouilles ont révélé que cette tour a été construite indépendamment de l'église. Le plan évoqué précédemment affiche une symétrie qui révèle un édifice autonome (Fig. 133). Même si toutes les paires de colonnes engagées ornant les angles extérieurs ne sont pas toutes conservées ni observées, il est fort probable que les angles sud en étaient pourvus, comme les angles nord. En outre le parement sud des deux piliers sud ne présente aucune maçonnerie chaînée qui puisse évoquer un organe de rattachement avec l'église. Il faut aussi prendre en compte le branle des cloches qui, une fois la tour achevée et mise en service, peut se révéler déstabilisant pour l'église en cours d'élévation si elle y est reliée. Élevées indépendamment l'une de l'autre, les deux structures ne se gênent pas et elles peuvent être liées une fois que l'équilibre commun est assuré. La régularité et la symétrie du plan du porche de Saint-André, ainsi que les paires de colonnes observées ou envisagées en toute vraisemblance sur le pilier sud-est, incitent à avancer l'hypothèse d'une tour construite indépendamment de toute autre structure. Peut-être le projet de la reconstruction de la cathédrale commença-t-il par ce clocher-porche, pour marquer le lancement du chantier avec un élément imposant, ostentatoire, audible et visible de loin, le temps que la nouvelle église soit achevée. Le raccord de la tour avec la cathédrale peut être prévu une fois celle-ci est suffisamment avancée.

Le lancement d'un tour indépendante est une procédure identifiée pour plusieurs églises notamment en Limousin ou en Poitou. Le clocher de Saint-Martial de Limoges, plaqué à la fin du XI<sup>e</sup> siècle contre la façade occidentale de l'abbatiale aujourd'hui disparue, semble avoir eu une structure autonome<sup>527</sup>. Dans la même ville, la cathédrale Saint-Étienne conserve les vestiges d'une tour-porche du XI<sup>e</sup> siècle en façade mais l'articulation avec l'église contemporaine n'est pas préservée. Le vaste porche de Saint-Benoît-sur-Loire, construit au XI<sup>e</sup> siècle, est aussi réalisé contre la nef de l'église en place, celle du IX<sup>e</sup> siècle, qui devait être reconstruite<sup>528</sup>. Ce projet ne peut pas être mené à son terme et la jonction est établie entre les deux structures en place. La collégiale de Lesterps et l'abbatiale bénédictine de Tulle conservent un clocher-porche occidental du XII<sup>e</sup> siècle avec une structure autonome par rapport à l'église ; à Tulle la tour est plaquée contre la façade ouest. À Poitiers, l'abbatiale Saint-Hilaire-le-Grand a conservé une tour clocher qui est construite avant l'église, dans les

<sup>527</sup> Andrault-Schmitt, 2006b, 219-239 ; Vergnolle, 1985, 40.

<sup>528</sup> Vergnolle, 1985, 31-61.

années 1020-1030. Elle est comme à Bordeaux placée au nord de l'église, d'où arrivaient les fidèles depuis la ville, le sud étant occupé par les bâtiments des chanoines. La tour clocher de Saint-Porchaire, à Poitiers, est construite contre la façade occidentale dans les années 1050-1080. Le même cas de figure est à observer à Saint-Savin-sur-Gartempe où la nef de l'église est reconstruite dans les années 1070-1090. La tour-clocher est réalisée en suivant contre la façade occidentale la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>529</sup>. Citons également l'exemple de la cathédrale de Rouen, lancée par l'évêque Hugues III d'Amiens (1130-1164). Le chapitre fait lancer une tour occidentale en 1145 marquant probablement le début du chantier pour une nouvelle cathédrale. La tour est placée à quelques mètres de la façade de l'église édifiée au XI<sup>e</sup> siècle. Des travaux sont envisageables également dans le chœur, révélés par des sondages archéologiques effectués dans la crypte. La tour est terminée dans les années 1160. La façade occidentale est alors l'étape suivante du chantier, dès 1170, puis la nef est reprise sous l'archiépiscopat de Gautier de Coutance (1184-1207)<sup>530</sup>. Enfin, dans une région plus éloignée, les remaniements opérés sur l'abbatiale Saint-Germain à Auxerre présentent également une phase où une tour-clocher est construite indépendamment de l'église pour être ensuite raccordée à l'édifice par l'intermédiaire ici d'un vaste porche<sup>531</sup>. Ainsi divers exemples d'édifices ayant conservé une tour-clocher, abritant un porche ou non, illustrent une mise en œuvre fréquente sur les chantiers qui consiste en la réalisation de la tour et de l'église indépendamment l'une de l'autre. Le raccord se fait alors dans un second temps, permettant ainsi une circulation – ou non, comme à Brantôme – entre les deux espaces, voire la mise en place de circuits liturgiques.

Les aménagements des organes d'accès à la tour paraissent avoir été souvent établis après la construction de la tour, comme ce fut le cas semble-t-il à Saint-Martial de Limoges. À Sainte-Radegonde de Poitiers l'accès à l'étage était assuré par un escalier étroit difficile à utiliser. Il semble que l'accessibilité n'était pas une caractéristique prioritaire dans la mise en place initiale de ce type d'édifice annexe à l'église<sup>532</sup>.

Sans indice de chronologie relative disponible, il est difficile dans l'état actuel des connaissances de situer la construction du porche dans le chantier de reconstruction de la cathédrale de Bordeaux. S'il est élevé indépendamment de l'église pour des raisons pratiques, l'élévation de cette dernière pouvait avoir commencé auparavant ou au même moment.

---

<sup>529</sup> Camus, 2002, 276.

<sup>530</sup> Carment-Lanfry & Le Maho, 2010, 32-35.

<sup>531</sup> Sapin, 2000, 117-118.

<sup>532</sup> Camus, 2002, 268.

### II.2.2.3. Les liens stylistiques et fonctionnels entre le porche et la nef

Les bases observées dans la nef sur les piliers attribués au XII<sup>e</sup> siècle sont très proches des bases observées sur les piliers du porche (Fig. 140). Le calcaire utilisé est semblable. Les deux types présentent la même griffe composée de deux volutes adossées. Le profil est très proche, une scotie entre deux tores, avec des dimensions sensiblement différentes. La base observée au sein du porche présente une scotie plus haute et moins creusée que celle de la nef. Ensuite le tore inférieur est plus gros dans la nef et plus aplati que dans le porche. La colonne portée par cette base dans la nef a un diamètre de 0,26 mètre. Les demi-colonnes du porche ont un diamètre de 0,48 mètre. Avec une hauteur totale de 0,39 mètre la base dans la nef porte une colonne plus fine que la base des demi-colonnes du porche, haute de 0,26 mètre. Cette dernière repose sur un socle de plus de 0,18 mètre de haut. Chaque pilier est ensuite posé sur un soubassement dont l'angle, façonné en tore, est plus volumineux dans la nef. Ces deux types de bases, très proches, se retrouvent dans d'autres édifices de la région, avec des proportions variables. L'observation se porte généralement sur l'aspect de la scotie qui a tendance à s'affiner et à se creuser au fur et à mesure que l'on avance au cours du XII<sup>e</sup> siècle, et le tore a tendance à s'aplatir. Ainsi il semblerait que la base de la nef puisse être considérée comme plus récente que celle du porche. Cet élément apporte une notion de chronologie relative entre la nef et le porche, à considérer toutefois avec beaucoup de précaution<sup>533</sup>.

En outre, le niveau du sol de la nef romane a été mesuré à 7,21 mètres NGF et celui du porche, au niveau du soubassement sud à 6,70 mètres NGF<sup>534</sup>. Le sol du porche tel qu'il fut observé est à une cinquantaine de centimètres sous le sol de la nef. Une pente douce ou quelques marches suffisaient à faire communiquer ces deux espaces. Les vestiges du porche révélant de surcroît un affaissement de la structure, les deux sols pouvaient être plus proches qu'il n'y paraît aujourd'hui. Associé à la similitude de la modénature, cette observation contribue à envisager la nef et le porche issus d'un même projet.

---

<sup>533</sup> Ce type d'observation est en effet à prendre avec précaution ; un inventaire des formes sur un ensemble d'édifices serait à réaliser pour observer l'évolution formelle du profil des bases romanes.

<sup>534</sup> Le sol du porche au niveau soubassement nord a été relevé à 6,30 mètres NGF, où la structure présente un important affaissement.

Une différence d'axe peut être évoquée entre la nef du XI<sup>e</sup> et celle qui a remplacé au XII<sup>e</sup> siècle<sup>535</sup>. Les murs occidentaux du transept portent également les signes d'une telle reprise : le transept semble avoir eu le même axe que la nef du XI<sup>e</sup> siècle avant d'être redressé au XIV<sup>e</sup> siècle pour être orthogonal avec la nouvelle nef lancée au XII<sup>e</sup> siècle. Ces observations sont faites sur des plans peu fiables et donc à prendre avec précaution mais elles pourraient constituer une piste de réflexion lorsque que de nouveaux relevés seront réalisés sur la cathédrale. Les plans actuels révèlent que l'axe du porche correspond à l'axe du transept primitif. Les contreforts de l'actuel transept gothique sont similaires et marquent un axe semblable à celui de la nef du XII<sup>e</sup> siècle, axe qui s'éloigne de celui du porche, vers le sud. Il semble donc que le porche, appartenant à un projet d'ensemble de reconstruction de la cathédrale, soit en cohérence avec les parties orientales préexistantes. Ce n'est que lorsque l'on reconstruit la nef que l'orientation de cette dernière est corrigée. Le porche pourrait alors avoir été construit avant la nef élevée au XII<sup>e</sup> siècle.

#### II.2.2.4. L'accessibilité à la cathédrale

Cette entrée monumentale est placée au nord de l'église car seul ce côté de l'édifice fait face à la ville (Fig. 134). Il ne faut pas exclure pour autant la présence d'autres accès à l'église. Aucun indice n'est disponible aujourd'hui sur l'état des parties orientales de l'église au moment où sont lancés le porche et la nef. La continuité du culte est assurée mais il est difficile de déterminer où et comment se déroulent les offices. Faut-il envisager que lorsque débute la construction du porche, la nef encore en place est accessible par un portail existant ou percé à cet effet dans son élévation nord ? Lorsque l'on entreprend le démantèlement de la nef, le porche est-il utilisable, du moins au rez-de-chaussée ? Les investigations archéologiques n'ont pas révélé de niveau de sol contre le soubassement du porche au nord où ses parements sont de surcroît très frais, sans usure, en particulier au niveau de l'embranchement, au point que la question de l'accès au porche par le nord reste en suspens<sup>536</sup>. Les fouilles n'ont pas été possibles à l'est et à l'ouest, laissant envisageable l'accessibilité par ces deux côtés. Il n'est pas à exclure que deux entrées aient été utilisées simultanément pour pénétrer dans la cathédrale. L'église de Notre-Dame-la-Grande à Poitiers, reconstruite dès la

<sup>535</sup> Gardelles, 1963, 86.

<sup>536</sup> Si le sol au nord était peu praticable, faut-il imaginer un accès de fortune fait à l'aide planches en bois ? Une sépulture fut découverte de ce côté-ci du porche lors des investigations menées par Wandel Migeon (I. N. R. A. P.) en 2003, mais à un niveau correspondant vraisemblablement à l'occupation du site après le XII<sup>e</sup> siècle.

première moitié du XI<sup>e</sup> siècle jusqu'aux années 1080, conserve plusieurs accès. Un petit porche roman, contre l'élévation sud de la nef, donne sur la voie principale vers le marché et le château. Des fouilles archéologiques menées de 1987 à 1992 ont mis en valeur une construction placée derrière l'actuelle façade occidentale réalisée dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Cette construction révélerait une tour porche occidentale, quasiment en face du palais comtal. Une troisième porte, située à l'est, permet l'accès des chanoines à leurs bâtiments. Ainsi chaque entrée peut avoir ses utilisateurs affiliés, à savoir le comte, les chanoines et les fidèles, soulevant la question du déroulement des offices et de la circulation au sein de l'édifice<sup>537</sup>. Ce type d'accessibilité n'est pas à écarter à Bordeaux et plusieurs entrées dans l'église peuvent être envisagées, pour des raisons pratiques propres au chantier ou par volonté d'avoir des entrées distinctes en fonction du statut social des visiteurs. Le seul accès à la nef actuelle par le nord est le Portail Royal, ainsi nommé depuis le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>538</sup>. Dans ses travaux sur la cathédrale, J. Gardelles étudie la sculpture de ce portail et l'attribue aux environs de 1250<sup>539</sup>. Il en conclue que la porte est percée lors de la reprise de la nef au début du XIII<sup>e</sup> siècle et qu'elle révèle l'inaccessibilité par le transept nord<sup>540</sup>. Soit cette porte pallie le manque d'accès au niveau du porche (pendant sa construction ou parce qu'il est condamné), soit cette porte est dédiée à un public d'un statut social particulier, complétant l'accès assuré par le porche. Le Portail Royal pourrait aussi être le maintien d'une ouverture antérieure, mise en place avec l'église lancée au XII<sup>e</sup> siècle voire même avec l'édifice du XI<sup>e</sup> siècle. Seul un sondage visant à atteindre les niveaux de sol au niveau de cette entrée pourrait amener des éléments de réponse. Il n'est donc pas exclu que l'église, en chantier, peut être accessible en plusieurs points, sur son côté nord, pour assurer la continuité des offices et/ou pour assurer des accès individualisés<sup>541</sup>.

---

<sup>537</sup> Camus 2002, 269 ; Sauvaitre & Masson, article à paraître dans la *Revue archéologique de Bordeaux* sur les résultats des investigations archéologiques réalisées sur le porche en 2009 (Hadès).

<sup>538</sup> Gardelles 1963, 144 : cette porte est nommée Portail Royal seulement depuis 1619. La mention la plus ancienne de ce portail remonte à 1472 : *magnum portale quod est propre archiepiscopatum*, et en 1508 *magna porta antiqua*. Il est ainsi nommé dans la suite de l'étude, *Portail Royal*, malgré l'anachronisme, pour faciliter la lecture.

<sup>539</sup> Gardelles, 1963, 141-171.

<sup>540</sup> Gardelles, 1963, 125. C'est vraisemblablement au début du XIII<sup>e</sup> siècle que les trois travées carrées de la nef furent divisées en deux pour obtenir un vaisseau non pas à quatre mais à sept travées, plus faciles à couvrir avec des voûtes d'ogives.

<sup>541</sup> Ces réflexions sur l'accessibilité à l'église au cours de son remaniement, notamment sur l'hypothèse proposée par Pierre Régaldo-Saint-Blancart d'un percement du *Portail Royal* pour remplacer l'accès anciennement assuré par le porche, sont pour partie issues de réunions de travail autour de la restitution du porche de Saint-André. La cathédrale était aussi accessible au sud, par une porte ouverte dans l'enceinte antique, vraisemblablement destinée seulement au passage des membres du chapitre. Sauvaitre & Masson, article à paraître dans la *Revue archéologique de Bordeaux* sur les résultats des investigations archéologiques réalisées sur le porche en 2009 (Hadès).

### II.2.2.5. Autour du clocher-porche : un lieu privilégié pour être inhumé

La présence d'un cimetière est aussi à prendre en compte pour appréhender les différentes circulations effectuées autour de l'édifice. En effet, le 3 mai 1099 le chapitre de Saint-André obtient, au détriment du chapitre de Saint-Seurin, un droit de sépulture octroyé par le pape Urbain II<sup>542</sup>. Le cimetière est certainement développé dans un premier temps autour du chevet, et le porche, entrée majeure vers l'espace sacré, est choisi pour reposer en attente du Jugement Dernier. La progression de l'occupation funéraire à proximité de l'édifice évolue en fonction des différentes circulations à proximité de l'église et du porche. Lors des investigations archéologiques de 2009, les sépultures observées à l'extérieur du porche, à l'est, sont organisées de façon à libérer un chemin d'accès à la tour. Des sépultures installées dans le dallage du sol à l'intérieur du porche sont également remarquées. Les défunts sont installés dans les angles de l'espace intérieur laissant ainsi le dallage « inoccupé » au niveau des trois portails ouest, nord et est (l'angle sud-est n'a pas été fouillé). L'impression qui en ressort est que le passage dans le porche est bien effectif et que les sépultures sont conditionnées en fonction des ces allées et venues. Cependant la fouille n'ayant pas été complète, il faut rester prudent face à cette observation qui peut être le fruit d'un « effet de fouille ».

### II.2.2.6. La fermeture du porche

Rapidement après son édification, le clocher porche est repris au niveau du pilier sud-est : l'angle du pilier est englobé par une maçonnerie qui pourrait être un contrefort ou un organe de raccord entre le porche et l'église<sup>543</sup>. Une transformation nettement plus profonde est réalisée ensuite : les portails du porche sont murés pour des raisons encore difficiles à établir (Fig. 141). Une telle entreprise pourrait suggérer une instabilité de la tour qui nécessite un renforcement de sa base. Cependant, hormis au sud, ces murs sont construits de façon à être alignés avec les parements extérieurs et sur une faible épaisseur : l'ouverture de chaque arcade n'est pas comblée alors que c'est pour chaque portail l'endroit le plus fragilisé par le

<sup>542</sup> Lopès, 1668, rééd. 1882-1884, 334-335.

<sup>543</sup> Sauvâtre & Masson, article à paraître dans la *Revue archéologique de Bordeaux* sur les résultats des investigations archéologiques réalisées sur le porche en 2009 (Hadès).

poids (Fig. 142). Ces quatre murs sont aussi de nature différente dans leur composition : les murs est et ouest ont été montés avec des pierres de taille pour les deux parements englobant un blocage de moellons et de mortier. Le mur nord présente aussi des pierres de taille à sa base et sur ses extrémités mais le reste du parement est fait de moellons. Le parement donnant sur l'intérieur du porche est recouvert d'un enduit. Le mur sud, dont l'observation est limitée lors des investigations archéologiques, semble de même nature que le nord ; son parement intérieur est recouvert également d'un enduit. Ainsi ces murs sont édifiés pour fermer le rez-de-chaussée et non pas pour consolider la base de la tour.

Les hypothèses aujourd'hui retenues sont les suivantes : le porche aurait été dans un premier temps fermé sur trois côtés, à l'ouest, l'est et au nord, conservant le portail sud ouvert pour un accès depuis l'église. Cette action modifie profondément la destination du rez-de-chaussée de la tour. Espace d'accueil, de transition, d'entrée monumentale, la base de la tour alors fermée devient une annexe, sûrement prestigieuse, de la nouvelle église. Aucune explication de cette fermeture n'est proposée à ce jour. Ce nouvel espace est vraisemblablement destiné à une utilisation liturgique et/ou funéraire. Peut-il y avoir un lien avec l'interdit dont est frappée la cathédrale pendant cinq années ? Les accès à la tour en cours d'édification auraient-ils été fermés côté extérieur pendant cette phase de trouble ? Cette hypothèse semble peu probable, aucun autre exemple ne pourrait illustrer un tel geste et pourquoi aurait-on conservé les clôtures après la résolution du conflit ? Quant à la datation de ces clôtures, elle est à ce jour calée relativement à l'ouverture d'un portail dans la nef au nord, palliant ainsi le manque d'accès au niveau d'un nouveau transept. Le *Portail Royal* étant daté – par sa sculpture – des années 1250, il pourrait avoir été mis en place suite à la fermeture du porche. Cette dernière serait placée ainsi dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Cependant, comme il est souligné précédemment, ces deux ouvertures pourraient avoir fonctionné simultanément. L'enrichissement de la sculpture du *Portail Royal* – si cet accès existait déjà – peut aussi être le signe d'un changement de statut de cette entrée, devenant l'accès principal à la cathédrale.

Un autre élément doit être évoqué ici pour alimenter la discussion au sujet des ces murs de clôture. Le mur nord présente en effet un élément de remploi au niveau de son parement intérieur (Fig. 143). Cette pierre calcaire est taillée avec un angle façonné en tore rappelant l'embranchement du porche, où le même profil est observé à l'intérieur et à l'extérieur, au nord. Cependant les proportions ne sont pas les mêmes : le tore du socle du porche est à 7,5



centimètres de diamètre alors que le remploi présente un tore de 11 centimètres de diamètre. En revanche cette dimension – un tore de 11 cm de diamètre – se retrouve au niveau du socle observé sous la base de la nef du XII<sup>e</sup> siècle. Le sondage visible dans la travée orientale de la nef dévoile la base du vaisseau lancé au XII<sup>e</sup> siècle mais aussi la reprise au XIII<sup>e</sup> siècle lorsque les trois travées carrées sont chacune divisées en deux travées. Il apparaît que le socle sous la base du XII<sup>e</sup> siècle se prolonge à la base du mur tel un empâtement, en conservant la mouluration en tore, de 11 centimètres de diamètre. Ce même empâtement est en partie tronqué pour greffer la base du pilier installé au XIII<sup>e</sup> siècle. En terme de dimension, et de type de calcaire, l'élément en remploi dans le mur de clôture nord du porche correspond parfaitement à un élément de l'empâtement de la nef du XII<sup>e</sup> siècle enlevé lors du remaniement de ce vaisseau au XIII<sup>e</sup> siècle. La certitude n'est pas de mise mais cette similitude est à souligner car elle peut constituer un indice de datation relative. Elle confirmerait en effet l'hypothèse d'une clôture du porche – au moins pour le mur nord – contemporaine ou postérieure à la reprise de la nef, placée au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Cet élément de remploi est en outre placé dans une position centrale dans le mur de clôture, à environ 1,50 m de hauteur par rapport au sol du porche. Peut-être a-t-il été utilisé pour aménager une baie dans le mur de clôture et amener ainsi de la lumière au nouvel espace fermé.

Le portail sud semble avoir été le dernier à être muré. Telle est l'hypothèse retenue aujourd'hui car le mur de clôture n'est pas positionné comme les trois autres<sup>544</sup>. Cette clôture supprime l'accès entre l'église et le porche et correspond à une modification de l'utilisation de ce dernier. Lors des investigations archéologiques de 2003 et 2009, un escalier plaqué contre le mur de clôture oriental révèle l'aménagement d'un nouvel accès (Fig. 141). Placé du côté oriental de la tour, il donne accès au niveau du sol de circulation extérieur qui a augmenté par la progression du cimetière. Inaccessible depuis l'église, au moins dans sa partie basse, le porche, transformé, reste accessible depuis la zone est-nord-est. Au cours de cette période qui semble s'étaler sur la deuxième moitié du XIII<sup>e</sup> siècle, la base de l'ancien porche pourrait être utilisée comme une crypte. Elle constitue un lieu privilégié d'inhumation au sein du cimetière installé contre la cathédrale. Des sarcophages, plaqués contre le mur de clôture nord, attestent

---

<sup>544</sup> Sauvaitre & Masson, article à paraître dans la *Revue archéologique de Bordeaux* sur les résultats des investigations archéologiques réalisées sur le porche en 2009 (Hadès).

la fonction funéraire de ce lieu, mais ils n'ont pas été fouillés lors des investigations archéologiques<sup>545</sup>.

C'est au cours d'une de ces deux phases de transformation du porche que sont réalisées des peintures sur le parement du pilier nord-ouest. L'état de ces peintures révèle qu'elles ne sont pas soumises aux contraintes d'un lieu ouvert, à la lumière ou aux intempéries. Mettant en scène une sépulture, elles reflètent l'utilisation funéraire de cet espace (Fig. 139)<sup>546</sup>.

La grande inconnue demeure la raison pour laquelle le rez-de-chaussée de la tour, qui était prévu pour offrir une entrée majestueuse à la future cathédrale, est détourné de sa fonction initiale. Une première fois c'est l'accès à l'église par ce porche qui est condamné mais cet espace est semble-t-il aménagé en chapelle accessible depuis l'église. Ensuite cet espace est coupé de la cathédrale modifiant de ce fait des circuits liturgiques qui avaient pu être mis en place. La transformation est profonde. Alors qu'il est destiné à être attaché structurellement à l'église avec une symbolique liée au passage du profane vers le sacré, le porche perd sa fonction d'accueil. Il est maintenu dans cet état un premier temps, accessible seulement depuis l'église où il devient un espace voué au culte. Ensuite il est totalement séparé du lieu sacré de l'église pour appartenir désormais à l'espace sacré du cimetière. La translation de la fonction de cet espace n'est pas encore bien comprise à ce jour.

Même si l'action de murer les portails du porche n'est pas liée à une consolidation nécessaire de la structure, la tour présente des signes de déséquilibre.

#### II.2.2.7. Une tour instable ?

Les vestiges ont révélé que la tour est rapidement remaniée après son édification, partielle ou totale. La maçonnerie évoquée précédemment, greffée sur le pilier sud-ouest est interprétée dans un premier temps comme un contrefort mais sa forme et sa situation ont finalement

---

<sup>545</sup> Les sarcophages n'ont pas été fouillés car ils étaient placés sous la cote autorisée par le cahier des charges.

<sup>546</sup> Ces peintures sont en cours d'étude par Pascal Ricarrère (CESCM, Poitiers) dans le cadre de la convention pour une restitution en trois dimensions du porche. Jacqueline Laroche, conservateur restaurateur de peintures à la cathédrale, a effectué une lecture archéologique des vestiges lors des investigations en 2009 (soulèvement des enduits, approche stratigraphique des enduits et de couches picturales, notamment) et une approche de conservation (examen sanitaire, consolidation, prélèvements). Une étude des pigments a été réalisée en 2010 par Aurélie Mounier, Docteur en sciences archéologiques et Floréal Daniel, Ingénieur de Recherche, tous deux IRAMAT-CRPAA.

conduit à écarter cette hypothèse (Fig. 141). Elle peut cependant être la cause d'un déséquilibre. Cette hypothèse de mouvement accusée par la tour est suggérée par le pendage nettement visible sur les vestiges. Il est difficile de déterminer quand et pourquoi la structure a bougé. L'étude des masses et des volumes des piliers a été conduite dans le cadre du travail sur la restitution en trois dimensions de la tour. Elle a abouti à la conclusion que la tour n'a pu être élevée que si les fondations ont été renforcées de pieux battus. Le sol en cet endroit de la cité était instable par la proximité des cours d'eau de la Devèze et du Peugue.

Les différents relevés et coupes collationnés sur les deux campagnes d'investigations archéologiques ont permis des calculs révélant que c'est l'ensemble de la structure, piliers et murs de clôture, qui a basculé vers le nord-nord-ouest<sup>547</sup>. Ce mouvement semble tardif dans l'histoire de la tour et ne pourrait être envisagé avant la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. Dans ces conditions, la meilleure probabilité irait à un tassement des sols plutôt qu'à une poussée issue du raccordement d'autres structures sur le clocher. Ainsi ce mouvement serait postérieur à l'ajout de la maçonnerie sur le pilier sud-ouest et à la clôture des portails. Enfin, le pilier nord-est paraît s'enfoncer davantage dans le sol par rapport aux quatre autres et sa structure elle-même présente un fort pendage (le pilier ne s'enfonce pas verticalement). Il semble que si la tour était restée autonome, elle se serait enfoncée de façon uniforme : même si une faiblesse du sol, suite à une sécheresse par exemple, entraîne un pilier, la tour devrait suivre. Le fait d'avoir un pilier, au nord, davantage enfoncé dans le sol, suggère que la tour était connectée à l'église au sud.

Le déséquilibre de la tour peut être attribué à une irrégularité du sol ou à un brusque changement de sa nature. Une sécheresse soudaine pourrait avoir modifié le sol marécageux à l'entour de la tour nouvellement édifiée et indépendante structurellement. Une sécheresse est signalée en 1236 en Angleterre par Mathieu Paris, moine de Saint-Albans<sup>548</sup>. Il ne précise pas si cette désolation s'étend aux régions du Sud-Ouest de la France mais d'autres textes mentionnent une importante famine l'année précédente. En 1235 en effet, une charte de l'archevêque de Bordeaux constate la vente par le précepteur de l'hôpital de Bardenac, Bonafos du Puch, contre la somme de 45 livres, d'une moitié de lande « poussé par la famine

<sup>547</sup> Les études sur les poussées engendrées par les piliers ont été conduites par Louis Nicolas, architecte des Monuments Historiques (Bureau Goutal) et la réflexion sur le pendage a été réalisée par Pierre Régaldo (SRA Bordeaux) dans le cadre de la convention citée.

<sup>548</sup> *Matthaei Parisiensis, monachi Sancti Albani, Chronica majora*. 3. A. D. 1216 to A. D. 1239 / éd. Henry Richards Luard, Longman, Londres, 1872-1884, 369-370 [1236] : *Aestate quoque eadem, post jam transactam, ut dictum est, hyemem supra modum pluvialem, facta est continua ariditas, cum caumata fere intolerabili, per quatuor et amplius menses continuato. Ita ut paludes profundae cum stagnia sicarentur, molendina aquatica starent inutili otio arefacta, terra rimis hieret. Aristae quoque segetum in locis quamplurimis vix bipedale susceperunt incrementum*. Merci à Frédéric Boutouille pour la transmission de cette source.

causée par la très grande stérilité qui, cette année passée, avait été plus forte que d'ordinaire » et à cause de laquelle l'hôpital ne peut honorer ses dettes<sup>549</sup>. Cet état de grande famine est encore indiqué dans une grande enquête sur les excès des baillis du roi Henri III en Entre-deux-Mers, conservée dans le petit cartulaire de l'abbaye de la Sauve Majeure<sup>550</sup>. La famine n'implique pas qu'il y ait eu sécheresse mais elle pourrait être liée. Ces quelques mentions pourraient être révélatrices d'un climat ayant pu modifier la nature du sous sol et engendrer un déséquilibre de la tour<sup>551</sup>.

#### II.2.2.8. Le raccord du clocher-porche avec la cathédrale

Quelques éléments ont été observés lors des investigations de 2009 qui peuvent alimenter la discussion autour du raccord du clocher-porche à l'église. La maçonnerie englobant l'angle sud-ouest est clairement autonome de toute structure au sud. Même si elle est indépendante de l'église au rez-de-chaussée, elle peut être le vestige d'un organe de raccord avec le nouvel édifice au sud une fois celui-ci suffisamment élevé. Elle pourrait contenir une vis d'escalier donnant accès à un étage de la tour<sup>552</sup>. Il est possible qu'un étage de la tour clocher soit aménagé au même niveau que la coursive du transept, permettant une circulation entre ces deux espaces<sup>553</sup>. Cette maçonnerie ajoutée sur le pilier du porche peut aussi révéler la mise en place d'un accès aux étages et être à l'origine d'un déséquilibre de la tour.

Deux autres maçonneries observées au sud semblent assurer un lien entre le porche et l'église. Collée contre le pilier sud-est, alignée avec son parement occidental, une maçonnerie axée nord-sud file sous le transept actuel (Fig. 141 et Fig.144)<sup>554</sup>. Large de 1,34 mètres, elle

<sup>549</sup> Cette charte est conservée dans le cartulaire de l'église de Saint-Seurin (Brutails, 1897, n° 215) : *ob necessitatem famis propter sterilitatem maximam que anno illo citra solitum modum invaluerat*. Merci à Frédéric Boutouille pour la transmission de cette source.

<sup>550</sup> *Petit cartulaire de La Sauve-Majeure*, BM Bordeaux, ms 770, 130 : [...] *precipue cum tempore famis ipsis in premissis angariis nullatenus parcebatur [...] In crastinum fecit redimere homines prioratus ne albergaret cum illis, hoc fuit tempore famis*. Merci à Frédéric Boutouille pour la transmission de cette source.

<sup>551</sup> Cette piste serait intéressante à approfondir par des études en dendrochronologie sur des bois du Bordelais.

<sup>552</sup> La collégiale de Saint-Émilion conserve pour son clocher occidental une vis d'escalier contenue dans une maçonnerie aux dimensions comparables (environ 1,50 m sur 2,50 m) à cette maçonnerie adossée au pilier du porche de Saint-André (longue de 2,62 m au sud, de 2,39 m à l'ouest et de 2,20 m au nord).

<sup>553</sup> Une coursive, conservée dans la nef du XII<sup>e</sup> siècle à environ 7 mètres du sol primitif, se prolonge dans le transept. Elle permettait peut-être une communication avec la tour clocher.

<sup>554</sup> Cette maçonnerie a été observée sur une longueur nord-sud de 0,48 mètres. Elle correspond à l'unité stratigraphique construite « USC 1319 » dans le rapport des fouilles archéologiques réalisées en 2009 (Hadès).

est composée de deux parements englobant un blocage très dense. Son parement oriental est mouluré : une plinthe est surmontée de deux tores séparés par une scotie<sup>555</sup>. Cette base révélerait un niveau de sol élevé par rapport au sol intérieur du porche et de l'église du XII<sup>e</sup> siècle<sup>556</sup>. Aucune maçonnerie de ce type n'a été observée en symétrie contre le pilier sud-ouest où le parement sud est continu et homogène, en angle où il n'a pas été remanié. Le raccord entre l'église et la tour n'est pas à envisager absolument de façon symétrique. À Saint-Hilaire de Poitiers par exemple la tour est en partie prise dans la nef, englobée par son angle sud-est<sup>557</sup>.

Une autre maçonnerie est observée contre l'élévation orientale du porche et vraisemblablement liée à la réunion de la tour avec l'église. Cette importante maçonnerie, axée est-ouest, présente un parement régulier et soigné de pierres de taille sur son parement nord, opérant un décrochement (Fig. 141)<sup>558</sup>. La limite de l'emprise des fouilles a empêché de voir le retour sud de cette maçonnerie, large de plus de deux mètres. S'agit-il ici des vestiges des parties orientales de l'église reconstruite au XII<sup>e</sup> siècle qui venait se greffer sur le porche ? Il est étonnant de constater qu'alors le chevet et le transept gothiques auraient été moins étendus que les parties les précédant. Cette maçonnerie pourrait révéler une vaste terrasse prévue pour asseoir la nouvelle cathédrale. Il est à souligner en outre que ce mur massif est élevé contre le porche après que le portail oriental ait été muré. Il représente une phase du chantier à placer après la fermeture du rez-de-chaussée du clocher-porche. Il témoigne aussi de la continuité de l'occupation funéraire car des sépultures ont été placées contre ce mur, puis il est retaillé pour y installer de nouvelles sépultures, après avoir été arasé et recouvert de niveaux de sols d'occupation.

La maçonnerie observée contre le pilier sud-est interprétée comme le vestige d'une paire de colonnes pourrait être aussi un mur de raccord avec l'église, prévu dès l'élévation de la tour (Fig. 141 et Fig. 144). Cette hypothèse est écartée assez rapidement dans le raisonnement

---

<sup>555</sup> Ce profil est semblable à celui des bases des colonnes engagées et des dossierets du porche mais avec quelques différences : le tore supérieur est ici légèrement taillé pour former deux moulures, les listels n'apparaissent pas ici mais peut-être est-ce dû à l'usure nettement visible ici, et les proportions sont légèrement différentes peut-être à cause de l'usure également. Le parement ouest n'est pas visible, noyé dans les fondations du transept gothique.

<sup>556</sup> Cette maçonnerie a été mesurée à 8,36 mètres NGF, au niveau du point haut de son état de conservation, c'est-à-dire au-dessus de la base moulurée (7,21 m NGF dans la nef du XII<sup>e</sup> siècle, 6,70 mètres NGF sur le soubassement sud du porche). Cette différence de niveau de sol peut être liée à la progression de l'occupation funéraire.

<sup>557</sup> Camus, 2002, 262-266.

<sup>558</sup> Cette maçonnerie correspond à l'unité stratigraphique construite nommée « MUR M9 » dans le rapport des fouilles archéologiques réalisées en 2009 (Hadès).

car l'épaisseur, inférieure au mètre, semble trop faible pour un mur raccordant deux structures de cette envergure. Cet élément présente de surcroît les dimensions et la position des autres paires de demi-colonnes observées sur les piliers. Cependant, si ce muret a été un élément de raccord entre le porche et l'église, son symétrique à l'ouest aurait disparu lors de la reprise du pilier sud-ouest.

Enfin, une dernière maçonnerie pose encore des problèmes d'interprétation et pourrait être un organe de raccord avec l'église (Fig. 141 et Fig. 145). Un mur est aligné avec le mur englobant l'angle du pilier sud-ouest. Il semble qu'il est construit après l'élévation du niveau de sol résultant de l'occupation funéraire autour du porche. Des sépultures ont été observées prises dans ses fondations et une seule assise de pierres de taille est observée pour son parement nord. Il n'est pas parementé sur son côté est, là où il est collé contre l'angle remanié du pilier. Il est arasé en même temps que le porche, vraisemblablement lors de la mise en place du transept gothique au début du XIV<sup>e</sup> siècle.

#### II.2.2.9. Conclusion

La nouvelle étude des vestiges du porche nord de la cathédrale Saint-André, qui portait vraisemblablement un clocher, enrichit considérablement la réflexion sur la construction de la nouvelle cathédrale construite au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Elle révèle le désir d'ostentation du commanditaire, la volonté d'affirmer la puissance de l'archevêque et du chapitre à travers cette imposante tour, visible et audible de loin, et assurant un accueil monumental pour les fidèles<sup>559</sup>. Elle marque de façon volontairement évidente l'existence d'un vaste chantier qui vise à offrir une nouvelle cathédrale à la cité.

Le clocher porche prévu au nord dans le projet de reconstruction au milieu du XII<sup>e</sup> siècle a été remanié et a changé de destination très tôt après son édification, sans que les raisons en soient aujourd'hui comprises. Toutefois les témoignages archéologiques de ces remaniements révèlent qu'il est tenté, à plusieurs reprises, de maintenir cette tour, au moins au niveau de son rez-de-chaussée. En effet, il est difficile de statuer sur les élévations qui ont pu être maintenues ou démantelées rapidement après constatation de désordres structurels. Le désir

---

<sup>559</sup> L'état des connaissances actuelles ne permet pas d'envisager une autre tour, ouvrant sur le bras sud du transept pour faire écho au porche attesté au nord, comme à Saint-Martin de Tours ou aux cathédrales d'Angoulême et du Mans. Le rempart antique était en effet proche de l'édifice au sud et aurait pu empêcher la construction d'une tour à cet endroit.

de conserver le clocher-porche est évident, pour en conserver la mémoire et certainement celle des défunts qu'elle abrite. Cette tour témoigne en outre pour les fidèles des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles d'une construction lancée en un temps de réforme du chapitre. Elle porte cette symbolique d'un ancien temps qui lui offre une dimension prestigieuse. La même remarque peut être faite au sujet du porche du XI<sup>e</sup> siècle et de la tour occidentale de la collégiale Saint-Seurin de Bordeaux. En effet la reconstruction de l'église de Saint-Seurin, lancée à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, est conduite de façon à conserver ce porche occidental et la tour élevée au-dessus. Il aurait été plus facile et moins coûteux de démanteler cette tour que d'adapter la nouvelle nef pour l'englober. Garder le porche et la tour est un obstacle à la nouvelle construction<sup>560</sup>. Ce choix révèle le désir de conserver cette partie ancienne de l'édifice – comme c'est le cas aussi pour la crypte – car elle témoigne d'une antériorité de la collégiale sur le chapitre cathédral. Cette volonté de mémoire est évident ici aussi ; il vise à affirmer le prestige de la collégiale face aux communautés de la cité. Il est intéressant que cet effort de mémoire ne se cantonne pas seulement aux parties enterrées, comme la crypte, qui par son emplacement sous le sol dégage une symbolique d'antériorité. L'effort se porte aussi sur des parties au niveau du sol de circulation, et en élévation, tel le porche. Le désir de mémoire ne connaît pas d'étagement et s'étend en des pôles différents de l'édifice antérieur, pôles emblématiques dans le lieu de culte : la crypte conserve les reliques et les défunts prestigieux, le porche est l'espace de transition du siècle vers le sacré. À Saint-André, le porche offre cette fonction transitive et il accueille des sépultures. Il renferme ainsi ces fonctions qui font de cet espace un lieu à maintenir dans la mémoire collective. Les imposantes maçonneries observées à l'est et à l'ouest du porche sont peut-être les vestiges de la tentative d'englober le clocher-porche de Saint-André comme c'est le cas à Saint-Seurin. Malgré les efforts répétés pour maintenir la tour de Saint-André, en tout ou partie, elle est finalement démantelée pour édifier une entrée monumentale qui dépasse de loin celles des églises voisines contemporaines.

### II.2.3. Les vestiges du cloître

Un cloître est cité dans plusieurs textes du XII<sup>e</sup> siècle, et ce dès 1124<sup>561</sup>. Cependant aucun élément n'est connu au sujet d'un cloître édifié avant ou pendant le XII<sup>e</sup> siècle. Un cloître est en place lorsque l'on change de parti pour la nef au début du XIII<sup>e</sup> siècle avec la subdivision

---

<sup>560</sup> Bonnardet, 2001, 61.

<sup>561</sup> Cf. supra, § II.2.1.2.

des travées. Le cloître est remanié lors de cette même phase de travaux. Les arcades délimitant les galeries, conservées jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, témoignent de ces remaniements. Le cloître est démantelé en 1865 lors de travaux d'urbanisme visant la mise en place du cours d'Alsace-et-Lorraine. D'après des dessins réalisés avant la destruction, le cloître tel qu'il est conservé au XIX<sup>e</sup> siècle n'offre que des éléments de type gothique. Des chapiteaux et des fragments d'impostes attribuables au style roman ont été découverts lors de son démantèlement mais ils étaient utilisés en remploi dans des maçonneries du cloître. Ils peuvent provenir soit d'un ancien cloître soit d'une autre partie de l'église du XII<sup>e</sup> siècle.

L'emplacement du cloître du XIII<sup>e</sup> siècle au nord de la cathédrale témoigne probablement de l'emplacement du cloître antérieur. En effet, le côté nord étant voué à l'accueil des fidèles venus depuis la cité, il était de ce fait moins propice à accueillir cet élément central de la vie des chanoines.

#### II.2.4. Les éléments de sculpture attribuables à la cathédrale du XII<sup>e</sup> siècle

Plusieurs fragments de sculpture qui ornaient la cathédrale du XII<sup>e</sup> siècle sont conservés et permettent de percevoir quelque peu le type de décor du nouvel édifice. Deux séries sont identifiables<sup>562</sup>. La première est composée de reliefs remployés dans les parties hautes du mur sud de la nef et dans les maçonneries du cloître, éléments découverts ou déposés au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>563</sup>. La seconde série est constituée d'éléments encore en place dans la nef.

La première série comporte des éléments d'imposte, de corbeaux et de modillons, et une collection de 53 chapiteaux historiés ou couverts de motifs végétaux ou animaux. Ils sont tous à peu près de mêmes dimensions et de même forme. Hauts de 20-21 centimètres, ils présentent un diamètre de 16 centimètres au niveau de l'astragale et ont été privés de leur

---

<sup>562</sup> Pour une étude détaillée de ces éléments conservés de sculpture, voir (Gardelles, 1963, 103-108) et (Bonne, 2009, 53-81) qui reprend en grande partie les travaux de Jacques Gardelles.

<sup>563</sup> Ces fragments sont actuellement conservés au sein du Musée d'Aquitaine, à Bordeaux. Le contexte de leur découverte est mal connu faute de document relatant les faits avec précision. Toutefois, dans *Le Progrès* en 1866 et dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux* en 1880, R. Sansas, premier président de la dite société publie plusieurs de ses notes sur la démolition du cloître de la cathédrale, rédigées entre 1865 et 1870. Il publie aussi plusieurs dessins. Il signale la découverte de remplois dans le mur sud de la nef, au-dessus des arcades plein-cintre du premier niveau du vaisseau.



tailloir. Ils sont épannelés « en pyramide inversée avec une partie supérieure carrée et échancrée portant des dés médians<sup>564</sup> ».

Une vingtaine de chapiteaux et une imposte portent des figurations humaines et animales tandis que les autres fragments sont ornés de motifs végétaux divers (Fig. 146 et Fig. 147). Certains arborent des entrelacs dissymétriques de végétaux à tiges et à feuilles grasses soulignées d'une nervure centrale parfois perlée. D'autres fragments représentent des palmettes épaisses d'un style proche du précédent, ou un système plus dense d'enchevêtrement de branchages. Quelques chapiteaux portent au contraire un décor en méplat avec des motifs en triangles ou des feuilles en fer de lance. Des motifs de vannerie se retrouvent sur des impostes et sur un chapiteau où les lacunes en losanges laissent apparaître des boules assimilables à des fruits<sup>565</sup>. Des rinceaux encadrent des figures humaines ou des monstres, tous traités en ronde-bosse, et représentés selon des formules très diverses. Des têtes grimaçantes, mufle, lionne, oiseaux, griffons et autres animaux habitent ces chapiteaux. Ensuite, des chapiteaux portent un décor historié identifiable, notamment les Saintes Femmes au Tombeau, un combat d'anges et de démons, la Philoxénie d'Abraham ou de Loth et la scène du Cavalier et de la Dame<sup>566</sup>.

Cet ensemble fragmentaire s'intègre dans la production artistique de l'Aquitaine au XII<sup>e</sup> siècle par la technique et par l'iconographie. Les études faites de ces chapiteaux proposent des comparaisons avec des œuvres de la Saintonge et de l'Angoumois. Les mêmes palmettes et entrelacs se retrouvent sur la façade occidentale de Saint-Pierre d'Angoulême, quoique réalisés avec plus de finesse à Bordeaux peut-être du fait de la qualité du calcaire utilisé. L'église de Gensac-la-Palue, édifice à file de coupole situé près de Cognac en Angoumois, a conservé deux médaillons encastrés au dessus du portail où les personnages sont très proches de chapiteaux historiés de Saint-André. Non loin de Cognac encore, l'église de Chadenac conserve un ensemble sculpté offrant plusieurs similitudes avec l'ensemble de la cathédrale bordelaise. Ainsi, les liens entre le chantier de la métropole avec la Saintonge et l'Angoumois déjà évoqués avec les églises à file de coupole de Gensac-la-Palue et de Saint-Léger de Cognac, sont à souligner aussi pour les éléments sculptés. Outre le fait que la sculpture saintongeaise et angoumoise eut un écho en bordelais au XII<sup>e</sup> siècle lisible sur des églises telle Sainte-Croix de Bordeaux ou Saint-Palais, les relations directes entre Bordeaux et Angoulême s'illustrent aussi avec Girard de Blay. Évêque d'Angoulême, il est l'artisan de la

---

<sup>564</sup> Bonne, 2009, 53.

<sup>565</sup> Le même décor se retrouve sur un des chapiteaux du chœur à la Sauve Majeure où la corbeille est ornée de pommes de pin (ou grappes de raisin).

<sup>566</sup> Gardelles, 1963, 106.

reconstruction de son église, consacrée – ne signifiant pas achevée – en 1128. Il est aussi archevêque de Bordeaux de 1131 à 1135<sup>567</sup>. Selon les dernières études réalisées, les chapiteaux conservés de Saint-André sont attribués aux décennies 1140-1150. Cette première série d'éléments décoratifs peut-elle être issue d'un programme de reconstruction de la cathédrale lancé dès l'épiscopat de l'évêque d'Angoulême, et poursuivi après son départ alors que le chapitre, mené par Geoffroy du Loroux, était encore composé des partisans de l'archevêque précédent ? Un autre, orné de plusieurs registres superposés de vaguelettes (ou crossettes) se retrouve sur un des chapiteaux attribués à Saint-Martial de Limoges (Fig. 147)<sup>568</sup>.

D'autres observations seraient à approfondir sur ces chapiteaux : après un bref examen de ces éléments dans les réserves du musée d'Aquitaine, il apparaît qu'ils ne présentent pas, pour la grande majorité, d'usure attribuable à une exposition aux intempéries. Un tel état de conservation suggère davantage des chapiteaux exposés dans un intérieur et non à l'extérieur, ou alors en un lieu bien couvert. Leur diamètre à la base de la corbeille est de 16-17 centimètres, le même diamètre que celui des colonnettes des ébrasements des portails du clocher-porche de Saint-André. De plus, les études précédentes sur ces chapiteaux soulignent qu'ils sont travaillés sur seulement trois faces, révélant qu'ils devaient être prévus pour orner des baies aveugles ou des séries d'arcatures plaquées. Cette observation exclut la possibilité de les lier aux portails du porche. L'examen de ces chapiteaux a permis de réaliser que la quatrième face est aussi travaillée mais seulement sur la partie basse de la corbeille, et non sur la partie haute, quelque peu aplaniée (Fig. 147). Il en découle que ces chapiteaux sont effectivement prévus pour être plaqués mais avec le souci que la corbeille soit visible sur toutes les faces, même celle plaquée. Il pourrait être question ici d'association de ces chapiteaux par paire, notamment pour orner les séries d'arcades ouvrant les galeries du cloître sur la cour intérieure, séries constituées de paires de colonnettes. Il n'y a pas de chapiteaux identiques pouvant constituer une paire mais nous n'observons qu'un échantillon d'un ensemble qui devait être plus riche. Ces chapiteaux ont probablement orné des parties de la cathédrale aujourd'hui disparues, que ce soit le porche au nord, le chevet ou le transept, peut-être le cloître, et ce en un endroit protégé des intempéries. Aucun élément ne semble avantager un lieu plutôt qu'un autre dans l'état actuel de l'étude de cet ensemble lapidaire mais le style de ces chapiteaux suggère leur appartenance à une partie de l'édifice esthétiquement fort opposée à celui adopté pour le décor de la nef.

<sup>567</sup> Gardelles, 1963, 107 ; Bonne, 2009, 74 ; Dubourg-Novès 1969, 16-17.

<sup>568</sup> Le chapiteau à crossette de Saint-Martial de Limoges est conservé au Musée municipal de l'Évêché à Limoges (Proust, 2006, 242-279, en particulier 246, 254 et 263).

La seconde série, conservé dans le mur sud de la nef, affiche un décor nettement moins riche que la série précédente. Cet ensemble est composé ici des archivolttes et des corbeilles du premier niveau de la nef<sup>569</sup>. Ils offrent un programme assez homogène dont on trouve des exemples comparables dans les régions de l'Ouest. Les archivolttes sont ornées d'une frise géométrique composée de dents de scie et de fleurs à quatre pétales (Fig. 148). Celle de la 2<sup>e</sup> travée, au sud, est décorée de feuilles grasses à nervures perlées. Ces registres décorés sont surmontés d'un large bandeau, d'une gorge puis d'un tore, pour chaque archivoltte. Elles retombent sur des tailloirs semblables<sup>570</sup>.

Les chapiteaux des niches ou arcades aveugles sont ornés de feuilles lisses plus ou moins enrichies (Fig. 148). Cheminant de l'ouest vers l'est, en suivant les actuelles travées, ces feuilles présentent les différences suivantes : dans la deuxième travée, elles se terminent en volutes complexes aux angles et au centre avec une rosette, au nord et au sud. Dans la troisième travée, au nord, la corbeille est ornée de feuilles avec de simples volutes d'angles et au sud un masque grotesque occupe la corbeille et des rinceaux lui sortent de la bouche. La quatrième travée, au nord, conserve des chapiteaux avec de fines feuilles d'eau, dont les pointes supérieures sont surlignées par un trait évoquant une vaguelette. Au sud les chapiteaux de l'arcade aveugle arborent des feuilles lisses finies en palmettes repliées aux angles et au centre ; l'une d'entre est terminée par un visage humain (sud). La cinquième travée, percée au XIII<sup>e</sup> siècle pour y installer un portail, n'a pas conservée de niche au nord. Au sud, les chapiteaux ressemblent à ceux de la seconde travée avec des feuilles terminées en volutes, aux angles et au centre de la corbeille. La niche de la sixième travée conserve au sud des chapiteaux quasiment identiques à ceux de la quatrième travée au nord, avec ces feuilles d'eau élancées qui épousent ici la tablette du tailloir. Au nord, les feuilles lisses sont davantage superposées et sont garnies de baies aux angles. Ce sont les mêmes chapiteaux que l'on retrouve au nord de la septième et dernière travée. Au sud les feuilles lisses sont terminées par une palmette retournée et une autre, renversée, occupe le centre de la corbeille.

Parmi les chapiteaux soutenant la corniche, ceux des trois travées orientales ont conservés les chapiteaux du vaisseau primitif (Fig. 149). Ils sont proches dans leur composition de ceux

---

<sup>569</sup> Gardelles, 1963, 108-113 ; Parmi ces éléments, plusieurs ont été remaniés, notamment certains ont été refaits par E. Combes au XIX<sup>e</sup> siècle : le chapiteau sous l'arc de la 6<sup>e</sup> travée et celui sous la corniche de la galerie à la 5<sup>e</sup> travée.

<sup>570</sup> Le profil des tailloirs est composé des éléments suivants, de haut en bas : un bandeau, un réglet, parfois épais, un tore à profil segmentaire, un filet et un dernier bandeau, plus haut que le bandeau supérieur, parfois relié au reste par une courbe.

des arcades et niches de la travée orientale, avec des feuilles lisses terminées en palmettes repliées ou en volutes. Les trois travées orientales ont également conservé sous la corniche des modillons originaux, simplement épannelés percés de quatre ou cinq petits trous alignés. Ceux de la cinquième travée sont plus travaillés avec des feuilles d'acanthé finement découpées. Enfin deux chapiteaux du second niveau de l'élévation de la nef, toujours au sud, peuvent être attribués au vaisseau primitif. Ils sont ornés pour l'un de feuilles d'acanthé et pour l'autre de feuilles enroulées en volutes, tels ceux des arcades du premier niveau. Les tailloirs sont ici parés d'entrelacs. Une base est également visible, formé d'une scotie entre deux tores. La scotie étant presque plate et le tore à peine aplati, J. Gardelles la juge moins évoluée que la base du pilier nord de la nef primitive, où la scotie est plus creusée et le tore inférieur plus plat<sup>571</sup>. Les bases observées dans le porche présente une scotie plus haute et moins creusée que celle de la nef, avec un tore non aplati. Elles seraient selon ce même raisonnement à placer avant celle de la nef. Nous avons tenté d'aller voir cette base citée par J. Gardelles à l'étage de la nef. Elle n'est malheureusement plus accessible car l'accès à cette portion de la coursive a été comblée et murée pour la mise en place d'installations électriques. C'est d'autant plus regrettable que l'observation aurait pu contribuer à situer cette base par rapport à celles du porche. Seul le profil que J. Gardelles en a dressé est disponible<sup>572</sup>. Des bases à large gorge sont encore visibles en pays aquitain, notamment dans la chapelle située dans l'enceinte de la collégiale de Saint-Émilion ou l'église de la commanderie de Villemartin, toutes deux voûtées d'ogives. Ce type de profil diffère des bases angevines, plus hautes, avec une gorge encore plus ouverte et qui ont peu varié au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, comme dans la nef de Saint-Maurice d'Angers ou à Notre-Dame-de-la-Couture au Mans<sup>573</sup>.

Ces formes simples ne sont ni archaïques ni archaïsantes. Elles se retrouvent dans d'autres édifices romans du Sud-Ouest aquitain, dont plusieurs parmi les premiers à avoir été voûtés d'ogives<sup>574</sup>. Cette ornementation apporte à la nouvelle cathédrale un décor relativement sobre et austère à Bordeaux, face à d'autres cathédrales, à Angers et Poitiers, qui affichent une riche ornementation. Alors que les vestiges du XII<sup>e</sup> siècle de l'église Saint-André présentent des parentés avec le milieu angevin dans le choix du plan et dans les éléments structurels, l'ornementation, elle, s'en éloigne. Les chapiteaux, peu décorés, reflètent le choix d'une

---

<sup>571</sup> Gardelles, 1963, 99.

<sup>572</sup> Gardelles, 1963, 93.

<sup>573</sup> Ces différences perceptibles au niveau du profil des bases ne sont pas suffisantes à elles seules pour établir une chronologie relative mais elles demeurent toutefois intéressantes à observer pour opérer des rapprochements à replacer plus tard dans des études d'ensemble.

<sup>574</sup> Gardelles, 1963, 109.

ornementation volontairement dépouillée, basée sur des motifs géométriques ou des motifs floraux très simplifiés. Cette sobriété dans l'ornementation est à souligner aussi dans les abbayes liées à la personnalité de Geoffroy du Loroux, illustrant la rigueur de la règle où le quotidien ne doit pas être distrait par un décor trop luxuriant, dans un esprit proche de la pensée cistercienne et opposée à Cluny. La recherche d'un décor austère pourrait paraître toutefois inattendu pour orner l'église première du diocèse. Cette particularité de la nef de Saint-André incite à attribuer ces choix à Geoffroy du Loroux.

### **II.3. Geoffroy du Loroux et la cathédrale Saint-André de Bordeaux : éléments de conclusion**

Le clocher neuf, cité dans un texte écrit entre 1187 et 1195 évoque indiscutablement une construction récente que l'on ne saurait placer avant le 2<sup>e</sup> quart du XII<sup>e</sup> siècle. La nouvelle étude du porche de Saint-André a considérablement enrichi la réflexion autour de la chronologie de reconstruction de la nouvelle cathédrale au XII<sup>e</sup> siècle. En effet, l'analyse semble suggérer que le porche pourrait être lancé avant la nef, offrant tous deux des éléments stylistiques attribuables au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, sans pouvoir statuer sur les parties orientales. Cette observation, croisée aux rares indices textuels disponibles, incite à proposer un chantier qui démarre au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, financé notamment avec un impôt dédié « à la reconstruction de l'église ». Geoffroy du Loroux occupe alors le siège épiscopal. Si ce n'est pas lui le premier commanditaire du projet, c'est lui qui semble véritablement commencer l'élévation de l'édifice et étant présent sur le siège épiscopal pendant 22 ans, il influence les choix pris pour cette nouvelle construction.

Toutefois il ne faut pas évincer trop rapidement Girard de Blay et le rôle qu'il a pu tenir dans le projet de reconstruction de la cathédrale. Quand il arrive sur le siège épiscopal, soutenant le pape schismatique Anaclet contre le pape légitime Innocent II, il ne présage pas que la situation pourrait se retourner. Il envisage d'occuper cette place plus longtemps qu'il n'est finalement possible. Il ne serait pas étonnant que, ayant déjà bien lancé le chantier de reconstruction de la cathédrale à Angoulême, ce prélat avide de reconnaissance ait voulu laisser la trace de son passage à Bordeaux en bâtissant une nouvelle église pour saint André. Si tel est le cas, une fois le schisme terminé, Geoffroy du Loroux aurait conservé ce qui avait

été lancé en continuant le projet d'un plan inspiré des églises à file de coupes – attribuable à chacun des deux évêques – et en imposant toutefois son goût pour un décor sobre. On peut aussi imaginer que Girard de Blay ait été le promoteur de la reconstruction du chœur auquel pourraient être associés les chapiteaux au décor varié. La reprise de Geoffroy du Loroux après l'éviction de Girard de Blay aurait pu se traduire par le renoncement à l'emploi de ces chapiteaux ou l'affirmation claire de choix esthétiques fondamentalement distincts, basés sur l'affirmation d'une austérité radicale marquée par des éléments décoratifs extrêmement sobres.

Alors comment départager les deux évêques ? Du point de vue de l'étude historique, les éléments conservés de la nef attribuables au XII<sup>e</sup> siècle incitent à se tourner vers ces deux prélats parmi les autres évêques de Bordeaux car l'un a œuvré pour reconstruire sa cathédrale à Angoulême avec un parti proche mais il reste peu de temps sur le siège épiscopal bordelais, l'autre a eu un rôle majeur pour appliquer les préceptes de la réforme grégorienne au sein de sa province, particulièrement au sein de son chapitre, et occupe le siège suffisamment longtemps pour veiller sur un chantier de cette envergure. D'un point de vue archéologique, les bases observées dans le porche et dans la nef ont chacune un profil qui se retrouve dès le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, notamment dans l'abbatiale de la Sauve-Majeure, qui est encore utilisé au milieu du siècle. Cependant les éléments de décor pourraient permettre de pencher vers l'un ou l'autre des deux évêques. En effet, deux séries ressortent. La première, un ensemble de chapiteaux, révèle un décor riche offrant une nette parenté avec les productions artistiques contemporaines de la vallée de l'Angoumois et de la Saintonge. L'emplacement initial de ces éléments au sein de la cathédrale n'est pas connu si ce n'est qu'ils servaient pour des arcatures aveugles. Cette série contraste avec la seconde, représentée par des éléments encore conservés dans la nef, et qui habille le vaisseau d'un décor sobre, propre à certaines fondations canoniales telles celles liées à Geoffroy du Loroux. Il est tentant mais hâtif avec si peu d'éléments d'en conclure que Girard de Blay est à l'origine de la commande de la première série et Geoffroy du Loroux commanditaire de la seconde. L'étude approfondie de la façade de la collégiale Saint-Sernin de Toulouse a dévoilé que Girard, ayant visité le chantier à plusieurs reprises, a certainement fait venir des artisans sculpteurs depuis Toulouse pour travailler sur la façade de la cathédrale à Angoulême<sup>575</sup>. Le prélat pouvait avoir fait de même pour le projet d'une nouvelle église à Bordeaux. Il est raisonnable d'avancer toutefois qu'un siège de cinq ans, pour Girard de Blay, paraît être une période relativement courte pour lancer le programme et commencer suffisamment la construction pour y imposer des choix

---

<sup>575</sup> Dubourg-Novès, 1999a, 39.

esthétiques. Cette observation semble privilégier l'hypothèse de Geoffroy du Loroux comme étant le principal acteur de la reconstruction, celui dont la nouvelle cathédrale reflète davantage l'esprit et qui marque sa profonde volonté de réforme.

### **III. Conclusion de la Partie II :**

## **Geoffroy du Loroux, évêque fondateur et restaurateur**

Parmi les quatre communautés augustinienne traditionnelles attribuées à Geoffroy du Loroux, trois sont attestées par des actes de fondation. L'abbaye de l'Isle est la première fixation en 1130 par Geoffroy du Loroux d'un groupe de « frères vivant dans la pauvreté » en un lieu isolé, ici dans les marais du Médoc. Cette première fondation peut en réalité être la restauration d'une communauté déjà implantée au XI<sup>e</sup> siècle qui nécessite une officialisation de la vie régulière et la mise en place des installations nécessaires. Fontaine-le-Comte et Sablonceaux sont deux communautés liées par la même charte de fondation et implantées grâce aux dons du duc d'Aquitaine en faveur de Geoffroy du Loroux, entre 1130 et 1136. Ces trois fondations, stratégiquement placées sur de grands axes de circulation, sont réalisées avant l'accession de leur fondateur au siège épiscopal. Tiré de sa retraite par l'intervention de Bernard de Clairvaux lui demandant expressément d'intervenir pour faire cesser le schisme porté par l'antipape Anaclet, Geoffroy du Loroux s'attèle ensuite à la réforme du chapitre cathédral de Bordeaux. La règle de saint Augustin, intégrée dans chacune de ses fondations, est également imposée par le prélat, non sans heurts, aux chanoines de Saint-André en 1145. Il lance ou il reprend la construction d'une nouvelle cathédrale. L'église alors existante nécessitait certainement des restaurations, mais surtout on peut penser qu'il a l'ambition d'élever un édifice qui refléterait le renouveau spirituel de Saint-André. Parallèlement à ce vaste chantier urbain, il continue de veiller sur les trois communautés qu'il a implantées, en s'assurant qu'elles aient suffisamment de moyens pour construire une église et des annexes en pierre et en les prenant sous sa protection (Fontaine-le-Comte et l'Isle). Il veille aussi sur les autres communautés de la province qui suivent une règle stricte propre à l'esprit d'austérité de saint Augustin. Cependant aucun élément n'atteste que l'archevêque soit à l'origine de nouvelle(s) fondation(s) au sein du diocèse ou de la province ecclésiastique de Bordeaux. La communauté de Pleine-Selve ne lui est attribuée que par une brève notice de la *Gallia Christiana* et aucune autre source n'évoque qu'il soit l'instigateur de l'installation des



chanoines de Prémontré en cette abbaye. Seul l'acte du cartulaire de Baignes témoigne d'une action de l'archevêque en faveur des chanoines de Pleine-Selve.

Pour approfondir ces questions relatives aux attributions de la fondation de Pleine-Selve d'une part et de la construction de la nouvelle cathédrale d'autre part, une étude comparative du parti architectural adopté par chacun de ces édifices s'impose. En effet, une telle approche peut apporter de nouveaux indices et alimenter la réflexion autour de ces questions. De plus, elle permet de discuter l'hypothèse avancée par J. Gardelles selon laquelle les abbayes liées à Geoffroy du Loroux adoptent un plan identique.

## **PARTIE III**

**Spécificité d'une commande  
ou variation sur un  
« style » ?**

L'étude suivante propose tout d'abord de souligner les critères de ressemblance des fondations augustiniennes liées au prélat, autant d'un point de vue disciplinaire que d'un point de vue matériel – ici architectural – pour avancer sur cette question de leur similitude qui nécessite d'être approfondie. Ensuite l'étude porte sur une analyse encore plus en profondeur du plan des édifices concernés, en tentant une approche métrologique, afin de déterminer si, par la biais de la compréhension de la mise en œuvre de ces églises, transparait un autre critère de ressemblance propre à ce groupe ou de façon plus générale à la construction au XII<sup>e</sup> siècle. Il faut enfin pour terminer l'étude tenter de situer ce groupe dans la production artistique historique et régionale.

## **I. Traits communs aux fondations attribuables à Geoffroy du Loroux**

La parenté entre ces quatre fondations a été évoquée par les études précédentes tant d'un point de vue disciplinaire par la règle de vie choisie, que par le parti architectural. Si de telles ressemblances sont visibles de prime abord, il est nécessaire de se pencher davantage sur les vestiges des abbayes concernées pour déterminer jusqu'où cette similitude est effective. Cette approche implique de s'attacher à la question de la reproduction à l'identique au Moyen Âge : deux édifices différents en dimension à un ou deux mètres près aujourd'hui peuvent-ils paraître semblables aux constructeurs du XII<sup>e</sup> siècle ? Deux édifices où quelques détails varient à nos yeux surentraînés d'aujourd'hui paraissent-ils identiques aux yeux des fidèles du XII<sup>e</sup> siècle qui ne visitent peut-être qu'une seule fois chacune de ces églises ? Les constructeurs du XII<sup>e</sup> siècle ont le regard adapté à cette lecture de l'édifice mais le fidèle lui appréhende le lieu dans son ensemble. La question de l'image de l'église au Moyen Âge, en tant qu'édifice, que ce soit pour le commanditaire, le constructeur, le clerc officiant ou le fidèle, est une composante essentielle de la réflexion à conduire ici.

La mise en parallèle de l'étude approfondie de chaque fondation liée à Geoffroy du Loroux permet de répondre à la question posée de la similitude de ces édifices, évoquée par J. Gardelles lors de ses travaux sur la collégiale de Saint-Émilion, question déjà abordée auparavant par J.-A. Brutails. L'analyse comparative porte à la fois sur la discipline choisie et sur les différents choix avérés pour la construction de l'abbatiale et des bâtiments conventuels.

## I.1. Étude comparative au sein du groupe des quatre fondations attribuées à Geoffroy du Loroux

### I.1.1. Dédicace et choix disciplinaire

#### I.1.1.1. Une église construite pour le Seigneur dédiée à sainte Marie

L'entreprise de Geoffroy du Loroux est de construire l'église de Dieu. Dans les actes de fondation de l'Isle et de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte, cette intention est clairement exprimée. Quant à la dédicace à la Vierge Marie, elle est précisée dès la charte de fondation de l'abbaye de l'Isle : le lieu est donné à Geoffroy du Loroux et à ses compagnons pour « construire une église en l'honneur du Seigneur, et en mémoire de la Bienheureuse Vierge Marie Mère de Dieu et l'édification de l'église sur l'île qui est appelée Saint-Pierre<sup>576</sup> ». Le texte permet de bien différencier le vocable, car l'église est placée sous la protection de saint Pierre, et la dédicace, car elle est dédiée, dès la fondation, à la Vierge. Dès la première phase de la réforme « grégorienne », des années 1050 aux premières décennies du XII<sup>e</sup> siècle, les représentations mariales reçoivent une importance sans précédent<sup>577</sup>. Le culte marial s'est beaucoup développé en Occident aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, notamment sous l'influence de maîtres spirituels tel que Bernard de Clairvaux. Dans les écrits de plusieurs réformateurs grégoriens, puis dans ceux de Bernard de Clairvaux et ensuite chez les Mendians, la figure de la Vierge synthétise toutes les autres figures<sup>578</sup>. Le chapitre général de Cîteaux décide en 1134 que toutes les nouvelles fondations émanant de l'Ordre seraient dédiées à Marie<sup>579</sup>.

Cependant, la dédicace à la Vierge Marie n'est pas aussi évidente pour les autres fondations de Geoffroy du Loroux. En effet, l'acte de fondation commun aux deux communautés mentionne le lieu donné pour édifier une église pour le Seigneur sans la

---

<sup>576</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte [3] : *G. ad o[pus] fratrum aedificare ecclesiam in honorem Domini atque in memoriam beatae Dei genitricis ac virginis Marie Insula que dicitur beati Petri quam ad ecclesiae edificationem [...]*.

<sup>577</sup> Iogna-Prat *et al.*, 1996, 237 et 249.

<sup>578</sup> Iogna-Prat *et al.*, 1996, 12-13.

<sup>579</sup> Longère & Bernon, 1999, 187-188.

précision supplémentaire d'une dédicace à la Vierge<sup>580</sup>. Dans les textes suivants la fondation, émanant de Geoffroy évêque de Chartres, rédigées en 1130 et 1136, confirmant des dons faits à l'abbaye, il est question du « lieu appelé Fontaine-le-Comte »<sup>581</sup>. Le terme *ecclesie* apparaît dans les actes des années 1136-1140 traitant d'un droit de pacage et du don du bois de Savari<sup>582</sup>. L'évocation d'un abbé est ensuite faite dans un acte de 1191 où l'*abbatem et canonicos de Fonte Comititis* reçoivent en don la maison de la Croix de Beaufois et ses jardins<sup>583</sup>. Ce n'est que dans un acte relatif au don de la terre de Trichonnière, rédigé en 1192, que le vocable de la Vierge Marie est précisé *Beate Marie de Fonte Comititis*<sup>584</sup>.

La remarque est la même pour la communauté de Sablonceaux. Dans la charte d'Othon de confirmation des privilèges accordée aux frères de Sablonceaux, en 1184, la communauté est nommée *abbatia de Sabluncellis*<sup>585</sup>. Le vocable est précisé seulement dans une transaction datée de 1235, entre Guillaume abbé de Sablonceaux et Guillaume Pierre chevalier d'Arvert au sujet de deux marais salants, où l'abbaye est appelée *conventu Sancte Marie de Sabluncellis*<sup>586</sup>.

L'abbaye de Pleine-Selve est également placée sous la protection de la Vierge Marie mais la perte de l'acte de fondation et des textes émanant de l'abbaye empêche d'étudier cet aspect de la fondation. La plus ancienne mention disponible de la communauté est dans le cartulaire de l'abbaye de Baignes où il est question des chanoines de Pleine-Selve sans précision autre<sup>587</sup>.

L'utilisation des termes *ecclesie*, *abbatia* ou *conventu* au XII<sup>e</sup> siècle ne reflète pas une réalité architecturale ou du moins un état avant ou après une cérémonie officielle de dédicace. Dans son étude sérielle sur Baume-les-Messieurs, G. Constable remarque que le terme

---

<sup>580</sup> Cf. Annexes, texte [1] : [...] *do locum qui dicitur de Fonte Comititis, ad aedificandam ecclesiam Domino* [...], [...] *do in pago Xantonico in foresta quae dicitur Baconeis, locum de Sabluncellis ad aedificandam ecclesiam Domino* [...]; *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 370 ; Pon, 1972, 179-180.

<sup>581</sup> Pon, 1972, 183-184 : [...] *loco qui dicitur de Fonte Comititis* [...], et *Gallia Christiana*..., t. II, *Instrumenta*, col. 376 ; AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 2 ; Pon, 1972, 185-186 : [...] *in loco qui dicitur Fontis Comititis* [...], et *Gallia Christiana*, t. II, col. 1341.

<sup>582</sup> AD Vienne, 1 H 15, liasse 1 ; Pon, 1972, 187-188 : [...] *ecclesie de Fontis Comititis* [...], et *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 371-372 ; AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 3 ; Pon, 1972, 189-190 : [...] *ecclesie de Fontis Comititis* [...].

<sup>583</sup> AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 9 ; Pon, 1972, 217-218.

<sup>584</sup> AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 10 ; Pon, 1972, 219-220.

<sup>585</sup> *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 477.

<sup>586</sup> *Arch. Hist. Saintonge et Aunis*, 1882, 321-325.

<sup>587</sup> Cholet, 1868, n° LXXIII, 45.

*ecclesia* recouvre une large série d'institutions ecclésiastiques, d'une grande abbaye à une chapelle. Les différents termes utilisés reflètent pour l'auteur davantage une imprécision dans la terminologie des institutions ecclésiastiques au XII<sup>e</sup> siècle que de réels changements dans le statut des églises qu'il étudie<sup>588</sup>. Cependant un sens particulier peut être donné au terme *abbatia* qui semble désigner le bénéfice ecclésiastique quand il est associé au terme *conventu* ou *monasterium* qui représente l'édifice accueillant la communauté en question<sup>589</sup>.

Les différents termes associés à Sablonceaux, l'Isle ou Fontaine-le-Comte ne font pas ici l'objet d'une étude plus approfondie, d'une part par le faible nombre de documents conservés et d'autre part par le peu d'informations qu'il serait possible d'en retirer. Cependant, ces quelques textes permettent de souligner que la dédicace la Vierge Marie n'est précisée dès la fondation que pour l'abbaye de l'Isle, dont le vocable choisi est celui porté par le lieu de son implantation, Saint-Pierre. Le vocable n'apparaît ensuite que dans les années 1190 pour Fontaine-le-Comte et au XIII<sup>e</sup> siècle pour Sablonceaux, dans les textes conservés. Il semble vraisemblable que chacune de ces églises est dédiée à la Vierge et que chaque nouvelle abbaye prend ensuite naturellement ce vocable. Si l'on ne peut davantage lire l'évolution des ces communautés à travers les termes pour les désigner dans les textes, et ce dans les premières années suivant leur fondation, il peut être plus fructueux de se pencher sur la qualification des membres qui les composent.

#### I.1.1.2. Choix de la discipline : les communautés sont confiées à des chanoines réguliers de saint Augustin

Lors des fondations de Sablonceaux et de Fontaine-le-Comte, les donations sont faites par le duc Guillaume « à maître Geoffroy de Loriol et aux compagnons qui vivent avec lui dans la pauvreté du Christ<sup>590</sup> ». Dans l'acte de fondation de l'abbaye de l'Isle, Arnaud-Géraud de Cabanac autorise Geoffroy du Loroux à construire une église dans l'île Saint-Pierre, donnée à cette fin par Ayquem Guillaume, seigneur de Lesparre. L'archevêque donne aussi l'église

---

<sup>588</sup> Constable, 1986, 107-108.

<sup>589</sup> Lesne, 1914, 15-50.

<sup>590</sup> Cf. Annexes, texte [1] : [...] *do magistro Gaufrido de Laureolo et fratribus ejus qui saeculo abrenuntiantes nostris temporibus paupertatem Christi elegerunt* ; Pon, 1972, 179-180 ; *Gallia Christiana*, t. II, *Instrumenta*, col. 370.

d'Ordonnac et ses dépendances aux « frères qui vivent ensemble » sur l'île<sup>591</sup>. Les compagnons de Geoffroy du Loroux sont nommés « les frères profès vivant dans la sainte pauvreté du Christ et ayant revêtu l'habit religieux<sup>592</sup> ». Ainsi les premiers disciples réunis autour de Geoffroy du Loroux ne sont pas désignés par le terme « chanoines » dans les chartes de fondation. Comme nous l'avons déjà précisé plus haut, le terme de « frère » ne désignait pas aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles des chanoines réguliers même s'il semble qu'il est fréquemment utilisé dans ce sens, comme les expressions *pauperes Christi* ou *pauperes spiritu*<sup>593</sup>.

Dans l'étude d'un passage inédit d'un sermon de Geoffroy du Loroux, J.-H. Foulon souligne un indice qu'il qualifie de décisif quant à la distinction entre moines et chanoines pour les « frères qui vivent avec lui dans la pauvreté du Christ ». Cet extrait associe la vie religieuse régulière, la vie cléricale et une certaine forme d'apostolat. Il dit à ses frères qu'ils sont « le sel de la terre » et « la lumière du monde ». Il évoque l'importance d'apprendre à « être un exemple » à suivre et il mentionne leur habit sombre<sup>594</sup>. Cet habit noir que Geoffroy nomme dans un autre sermon est associé à l'élection divine de ces clercs. Le vêtement que portent ses frères et lui, de couleur sombre, n'est pas incompatible avec le statut de chanoine. Selon J.-H. Foulon, cet extrait souligne surtout que ce sont des clercs réguliers et que cette prédication s'adresse à une communauté sacerdotale. Cet état nécessitait l'édification rapide d'une église, point qui est évoqué dans les deux actes de fondation conservés. En attendant que l'église soit élevée, les frères des communautés ainsi implantées peuvent utiliser les églises qui leur sont données dans le cadre de ces fondations<sup>595</sup> : l'archevêque donne l'église de Saint-Romain d'Ordonnac lors de la fondation de l'Isle et le duc d'Aquitaine cède l'église de Saint-Romain de Benet lors de la fondation de Sablonceaux.

<sup>591</sup> AD Gironde, H 2008, Cf. Annexes, texte [3] : [...] *fratrum inibi conviventum* [...].

<sup>592</sup> AD Gironde, H 2008, Cf. Annexes, texte [3] : *fratris sanctam christi paupertate professos et habitum religionis indutos*.

<sup>593</sup> Cf. Annexes, texte [1] : [...] *paupertatem Christi* [...], AD Vienne, 1 H 15, liasse 1 ; Dereine, 1953, 353-355 ; « Discours de conclusion », *La vita commune del clero nei secoli XI e XII*, I, 1962, 482.

<sup>594</sup> Foulon, 2009, 82-83 : *Nos litterati debemus esse exemplum nescientibus. Nobis dicitur : Vos estis sal terre (Matth. 5, 13), vos estis lux mundi (Matth. 5, 14) ». Luceant ergo opera vestra coram hominibus ! Nos gerimus figuram et nomen religionis, quia nigra vestis humilitatis est figura et nomen clerici est divine sors electionis. Caveamus ergo ne « similes simus sepulchris dealbatis que de foris apparent hominibus speciosa, intus vero plena sunt ossibus mortuorum » (Matth. 23, 27). Provideamus ne nobis dicatur : « Ve vobis qui clauditis regnum celorum ante homines ! Vos enim non intratis nec alios sinitis intrare » (Matth. 23, 13). Nobis erit periculosior vita iniqua quam aliis. Luemus enim peccata aliorum qui nostro exemplo corrumpentur. Ait enim : « Ve illi per quem scandalum venit ! » (Matth. 18, 7) ; per eum scandalum venit qui alios malo exemplo corrumpit.*

<sup>595</sup> Foulon, 2009, 83.



La première qualification des religieux en tant que « chanoines » à Fontaine-le-Comte apparaît dans un acte de 1191 au sujet de dons faits par maître Aimeri, chanoine de Notre-Dame-le-Grande de Poitiers<sup>596</sup>. La règle de saint Augustin n'est pas mentionnée avant 1199 où Étienne, abbé de Saint-Jean d'Orbestier soumet son abbaye à celle de Fontaine-le-Comte et ses nouveaux membres à la règle de saint Augustin, en réservant aux anciens religieux, pour toute la durée de leur vie, le droit de suivre la règle de saint Benoît, et cela tant que le nombre des moines ne sera pas inférieur à six<sup>597</sup>. Une distinction est faite par l'abbé Étienne entre les moines vivant déjà au sein de la communauté et ceux qui viendront s'y unir. Les premiers peuvent continuer à suivre la règle bénédictine, sous le contrôle de l'abbé de Fontaine-le-Comte, mais si leur nombre doit descendre en dessous de six, ils doivent choisir pour abbé un chanoine suivant la règle de saint Augustin. Les nouveaux moines reçus au sein de la communauté adoptent quant à eux la règle de Fontaine-le-Comte dès leur arrivée. Ce texte indique que la règle de saint Augustin est déjà adoptée au sein de l'abbaye de Fontaine-le-Comte à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

Dans la copie de la confirmation des dons faits à Sablonceaux par Othon de Brunswick en 1197, il est question de l'abbé et de ses frères, sans aucune précision supplémentaire<sup>598</sup>. Ils sont qualifiés de « chanoines » dans l'acte de 1250 où « l'abbé et les chanoines de Sablonceaux » approuvent le recours à un arbitre pour régler le litige entre la communauté de Fontaine-le-Comte et de Saint-Cyprien<sup>599</sup>. Dans les rares sources modernes et contemporaines relatives à la communauté de Sablonceaux, l'abbaye étant alors en déclin, les rares religieux vivant encore en ses murs sont présentés comme des chanoines réguliers de saint Augustin.

Quand Geoffroy du Loroux, devenu archevêque de Bordeaux, prend sous sa protection les possessions de l'abbaye saint-Pierre de l'Isle en 1153, les frères de l'Isle sont présentés comme des réguliers dès la première ligne<sup>600</sup>. Le 31 octobre 1179, une bulle de protection est accordée à l'abbaye Saint-Pierre de l'Isle, par le Pape Alexandre III. Cet acte est le premier où il est fait mention de la règle suivie au sein de l'abbaye. La précision figure dès le protocole initial où il est spécifié que Alexandre III bénit le « monastère Saint-Pierre de l'Isle, ordre de

<sup>596</sup> AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 9 ; Pon, 1972, 217-218 : [...] *canonicos de Fonte Comititis* [...].

<sup>597</sup> AD Vienne, carton 6, dossier 7, n°11 ; Pon, 1972, 223 : [...] *abbatem et alias personas juxta eamdem regulam et abbatibus Fontis Comititis consilium eligentes. Si vero numerus istorum modernorum infra numerum VI descenderit ipsi abbatem canonicum et alias personas eligent canonicas juxta sancti regulam Augustini.* [...].

<sup>598</sup> *Gallia Christiana*, col. 477-478 : [...] *R. abbati, et fratribus de Sabluncellis* [...].

<sup>599</sup> AD Vienne, fonds Saint-Cyprien 1 H 1/1-50 : [...] *subditos nostros* [...]; Pon, 1972, 94.

<sup>600</sup> AD Gironde, H 2008, acte de Geoffroi du Loroux, 1153, ligne 1 : *Odoni, abbati et fratribus de Insula que beati Petri dicitur, tam presentibus quam futuris regularem vitam profectiis in Christo* [...].

saint Augustin »<sup>601</sup>. L'établissement est décrit par les termes *abbati et conventi monasterii*, pour désigner l'ensemble des chanoines vivant au sein de l'abbaye.

Toutefois si la mention de la règle de saint Augustin n'apparaît pas dès la fondation dans les textes conservés relatif à chaque abbaye, il est fort probable que ce choix est pourtant rapidement effectif au sein de chaque communauté. Cette observance est déjà répandue dans les diocèses de l'Ouest de la France, notamment au sein du diocèse de Poitiers où les successeurs de l'évêque Pierre de Chauvigny (1087-1115) soutiennent ce nouveau monachisme dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle<sup>602</sup>. Geoffroy du Loroux tente en outre d'imposer dès 1138 la règle de saint Augustin au sein du chapitre cathédral de Bordeaux, soulignant son attachement à cette observance. Les textes relatifs aux communautés qu'il met en place ne mentionnent la règle augustinienne au plus tôt qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, dans l'état actuel des documents disponibles, mais elle est vraisemblablement déjà suivie au sein des ces abbayes.

Le cartulaire de l'abbaye de Baigne renferme la plus ancienne mention de l'abbaye de Pleine-Selve connue à ce jour. Il conserve un acte de 1163 relatif au litige qui a lieu entre les chanoines, *canonici* de Pleine-Selve et les moines de l'abbaye de Baigne au sujet de l'église de Petit-Palais. L'affiliation des chanoines de Pleine-Selve à l'ordre de Prémontré n'est pas précisée et il n'est pas possible, dans l'état actuel des connaissances, de savoir quand l'abbaye est rattachée à l'ordre. Il est à envisager que cette communauté, si elle est bien mise en place par Geoffroy du Loroux, ait été confiée dès son implantation, comme ses autres fondations, à des frères destinés à devenir des chanoines réguliers de saint Augustin. Elle est confiée une date indéterminée au nouvel ordre de Prémontré, dont la règle de vie était une version de la règle de saint Augustin.

Les trois fondations attribuées avec certitude à Geoffroy du Loroux émanent toutes trois de groupes érémitiques qui se sont formés autour de l'écolâtre devenu ermite, en des lieux certes isolés mais plutôt stratégiquement situés. Toutes trois adoptent la règle de saint Augustin, chère au fondateur, qui l'impose également au chapitre cathédral. Dans ses sermons, saint Augustin est placé en tête par rapport aux autres Pères de l'Église auxquels Geoffroy du Loroux fait référence, aux côtés de Grégoire le Grand et saint Jérôme. Le vocabulaire

---

<sup>601</sup> AD Gironde, H 2008 ; Cf. Annexes, texte [10] : *Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis abbati et conventi monasterii Sancti [Petri] de Insula, ordinis Sancti Augustini, burdegalensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem.*

<sup>602</sup> Cherrier-Lévêque, 2010.

employé par l'auteur rappelle en outre un esprit augustinien<sup>603</sup>. Dans sa prédication, Geoffroy du Loroux fait très souvent appel à l'unité et à un psaume sur la douceur de vie fraternelle sans doute inspiré par Augustin<sup>604</sup>. Cependant aucun indice ne permet de déterminer si le choix se porte vers l'*ordo antiquus* ou vers l'*ordo novus*. L'*ordo antiquus*, qui représente la branche la moins austère des chanoines réguliers, ne rejette pas entièrement la règle d'Aix élaborée au temps de Louis le Pieux mais en modifie les préceptes. L'ordre est strict sur la vie en communauté mais peu ascétique. L'*ordo novus* rejette quant à lui totalement la règle d'Aix considérée comme la source d'une décadence du clergé. Plus austère, cet ordre est le choix de nombreuses communautés de chanoines réguliers au cours du XII<sup>e</sup> siècle<sup>605</sup>. Les fondations augustinienes liées à Geoffroy du Loroux adoptent vraisemblablement l'*ordo novus*, au vu de l'esprit prédicateur de leur fondateur, profondément imprégné du modèle christologique et de son appel à la pauvreté.

Les communautés de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle suivent la règle de saint Augustin au cours des siècles suivant leur fondation, le chapitre Saint-André suit la même règle jusqu'à sa sécularisation au XIV<sup>e</sup> siècle. Le rattachement de l'abbaye de Pleine-Selve à la règle de saint Augustin relève de la tradition et ne peut être considérée comme sûre seulement que si l'on s'en remet totalement à l'auteur de la notice dans la *Gallia Christiana*. Si cette dernière est bien implantée par Geoffroy du Loroux, elle serait la seule alors à avoir été fondée par le prélat lorsqu'il occupe le siège épiscopal. Les trois premières, elles, étaient déjà formées avant que leur fondateur puisse prétendre au siège épiscopal. Cette facette de la politique réformatrice de Geoffroy du Loroux, liée à son activité de fondateur, est surtout entreprise avant qu'il ne devienne archevêque. Quand il fait ce choix de vie retirée, estimé comme parfait et exemplaire en ce début du XII<sup>e</sup> siècle, où l'on attire des disciples, Geoffroy du Loroux est probablement conscient que la situation peut évoluer vers la fixation des groupes ainsi formés, avec l'implantation d'une ou plusieurs abbayes. Une telle personnalité peut être à l'origine d'un projet d'envergure illustré par l'espoir d'implanter des communautés et de leur faire construire des bâtiments en matériaux durables, comme l'ont fait d'autres ermites de son entourage, Robert d'Arbrissel ou Géraud de Sales.

Lors de son épiscopat, peut-être hormis Pleine-Selve, Geoffroy du Loroux ne continue pas son activité de fondateur au sens propre du terme. Cet aspect de sa profonde volonté

---

<sup>603</sup> Foulon, 2009, 84, note 47 : J.-H. Foulon a relevé des termes en communs décelables entre des sermons de Geoffroy du Loroux et les écrits de saint Augustin, comme le terme *vestis* et non *cuculla*, l'association de termes *disciplina*, *dilectio* et *obedire* ou encore l'expression *dilectio spiritalis* qui est rare chez les Pères de l'Église.

<sup>604</sup> Foulon, 2009, 84.

<sup>605</sup> Le Goff, 1988, 285-415.

réformatrice se concentre en priorité sur le chapitre de la cathédrale, qui doit, en parallèle de la vie parfaite suivie dans les abbayes, constituer un exemple dans le diocèse et la province ecclésiastique. Ayant d'abord fondé des communautés érémitiques vouées à suivre la règle de saint Augustin, Geoffroy du Loroux prolonge cette action au cœur même de la métropole diocésaine. Elle se prolonge ensuite dans le soutien apporté aux abbayes augustiniennes, dont Fontaine-le-Comte et l'Isle, et les communautés cisterciennes, proches de ces dernières par leur caractère strict et austère. Ce soutien constitue en quelque sorte une activité de fondateur dans le sens où il cultive un type d'observance axé davantage sur la sobriété et la rigueur que ne pourraient l'être les abbayes bénédictines contemporaines. Cette constance à soutenir en priorité ce type communauté répond à sa volonté d'abord de choisir et encourager une vie parfaite à l'image de celle du Christ et ensuite à sa détermination à appliquer la réforme au sein de la province ecclésiastique qui lui est confiée. Aucun élément ne semble indiquer que le prélat accorde davantage d'intérêt ou encadre davantage les communautés formées de chanoines que les autres établissements réguliers.

Si ces groupes érémitiques sont fixés avant l'accession de Geoffroy du Loroux au siège bordelais, la construction de l'église et des bâtiments associés peut être entreprise avant ou après cette promotion. Il reste à appréhender comment le fondateur prend part, dans quelles limites et de quelles façons, dans le déroulement du chantier. Pour apporter des éléments de réponse, chaque aspect de la physionomie de ces abbayes est abordé, en se penchant sur chaque étape de leur édification, en partant du choix du site d'implantation, en passant par le choix de l'organisation de l'abbaye, du plan de l'église et de sa mise en œuvre, jusqu'au souci apporté au décor.

## I.1.2. Construire l'abbaye

### I.1.2.1. Protection des ouvriers constructeurs des abbayes

Parmi les fondations de Geoffroy du Loroux, une protection particulière est accordée aux artisans travaillant sur la construction de la nouvelle abbaye. Cette caractéristique n'est attestée que pour Fontaine-le-Comte et Sablonceaux mais elle est suffisamment peu courante pour être soulignée. L'acte de fondation commun aux deux communautés évoque la

protection accordée aux « ouvriers de la pierre et du bois » qui travaillent sur les deux chantiers<sup>606</sup>. Sur les lieux de travail et dans les déplacements qu'ils doivent faire pour s'y rendre ou en revenir, ces ouvriers bénéficient des mêmes privilèges que les autres membres de la communauté, sans pouvoir être détournés de leurs travaux par les hommes du comte<sup>607</sup>. Ces dispositions sont rares en Poitou au début du XII<sup>e</sup> siècle. De telles immunités sont accordées en 1120 par Foulque V, comte d'Anjou, aux maçons et aux charpentiers dépendant de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes, en Bas-Poitou<sup>608</sup>. Cette précision dans l'acte de fondation dévoile l'intention de Geoffroy du Loroux de construire une église et des bâtiments conventuels à Fontaine-le-Comte et à Sablonceaux, une intention effective avant d'accéder au siège épiscopal de Bordeaux. La protection des ouvriers, à Fontaine-le-Comte et à Saint-Jouin-de-Marnes, révèle une intervention des laïcs indirecte et discrète mais très précieuse. Guillaume X ne se présente pas comme le fondateur de l'abbaye de Fontaine-le-Comte mais seulement comme le donateur du lieu destiné à l'édification d'une église. Le rôle des laïcs reste toutefois ambigu concernant la construction concrète de l'abbaye et les programmes décoratifs<sup>609</sup>.

Dans un acte rédigé vers 1156-1157, Aliénor d'Aquitaine ordonne à ses prévôts de respecter les immunités accordées par son père aux abbayes de Fontaine-le-Comte et de Sablonceaux<sup>610</sup>. Ces avantages sont confirmés par Richard Cœur de Lion en 1184 mais seulement pour Fontaine-le-Comte<sup>611</sup>. Les mêmes privilèges accordés aux ouvriers travaillant

---

<sup>606</sup> Cf. Annexes, texte [1] : *Et ut, in vendendo res suas vel emendo alias sic transeundo per loca ditioni nostrae subdita, cujuslibet consuetudinis obtentu, nihil ab eis vel eorum suppositis exigatur, neque aliqua occasione pascherii, vectigalium, tributum, taillatae seu cujuslibet alterius rei exactione vel occasione, aliquid ab eis accipiatur, [nec] in terris, aquis, pratis, vineis, hortis eorum, laborantibus ; et praeterea lignorum seu lapidum opifices ac postremo omne genus, quandiu operibus eorum intendunt, vel dum de opere ad propria remeant, vel de domibus suis ad opera veniunt, sicut cetera eorum familia salvi remaneant undique et illaesi; nec per aliquam violenciam ministerialium nostrorum quisquam operariorum ab opere ipsorum amoveri atque ad alia traduci sit licitum ;* Pon, 1972, 179-180.

<sup>607</sup> Pon, 1972, 79.

<sup>608</sup> Mortet, 1911, éd. Deschamps 1995, 361, n° CXXXVIII : *Omnes proprii abbatie homines, sive indigene fuerint, sive de foris venerint, ab omni in perpetuum tam Petri quam omnium futurorum Montis Comitoris dominorum servitio immunes sint. Immunes sint cementarii, immunes sint carpentarii, sint immunes et alia quolibet officia exercentes.*

<sup>609</sup> Camus *et al.*, 2009, 36.

<sup>610</sup> AD Vienne, 1 H 15, carton 6, dossier 7, n° 7. Pon, 1972, 207 : *A. regina Anglorum et [ducissa N]ormanorum et Aquitanorum et comitissa Andegavorum, prepositis de Pictavi [...]. Mando vobis et precipio ut immunitatem quam pater meus dedit [ecclesie] Sabluncellensi et ecclesie de Fonte Comitit et locis ad easdem ecclesias pertinentibus per totam terram suam illibatam servetis ut videlicet in venden[do sua ve]l emendo aliena neque pedagia neque alias cosdupnas seu exactiones aliquas ab eis capiatis vel exigatis sed sint immunes ab o[mnibus] hiis, sicut a patre meo illis concessum fuisse [et] ipsius scripto firmatum esse dignoscitur.*

<sup>611</sup> *Gallia Christiana*, II, col. 1340 ; Pon, 1972, 66 et 76-77.

à Sablonceaux sont confirmés également mais par Othon de Brunswick, vers 1197, qui administre l'Aquitaine pour le duc Richard<sup>612</sup>.

#### I.1.2.2. Configuration et architecture de l'abbaye accueillant la nouvelle communauté

##### *a. Choix et physionomie du site d'implantation*

À l'échelle du diocèse, les abbayes de l'Isle et de Pleine-Selve sont placées en des lieux stratégiques : toutes deux à une extrémité du diocèse de Bordeaux, et en outre sur un axe majeur de circulation pour Pleine-Selve. L'Isle est située non loin d'une route importante associée au pèlerinage de Compostelle, mais cette voie est secondaire, côtière, nécessitant d'avoir pu franchir l'estuaire. Pleine-Selve et L'Isle sont placées l'une en face de l'autre, de part et d'autre de la Gironde (Fig. 1). Sablonceaux et Fontaine-le-Comte sont installées dans deux autres diocèses avant que leur fondateur n'accède au siège épiscopal bordelais mais stratégiquement placées sur une voie majeure, la *via Turonensis*, passant par Saintes et descendant vers l'Espagne en traversant Bordeaux.

Chaque communauté liée à Geoffroy du Loroux émane de la stabilisation d'une cellule érémitique installée dans un lieu reculé, à la recherche de l'isolement du désert, à l'image des moines. D'abord sommaire, l'installation s'organise petit à petit au fil des donations amenant les fonds nécessaires aux travaux de construction. L'envergure du domaine abbatial, au moins pour la fin du Moyen Âge et l'époque moderne, est encore lisible pour les sites de Sablonceaux et de l'Isle. Les terres à l'entour conservent l'empreinte de l'implantation (Fig. 9, 31, 55 et 63). Pour l'abbaye de Pleine-Selve, un état du domaine est connu grâce au document évoqué précédemment qui donne le plan des bâtisses entourées d'une enceinte. La limite du domaine de l'abbaye de Fontaine-le-Comte est effacée aujourd'hui par le tissu urbain du bourg développé autour de l'église et aucun plan n'est connu à ce jour permettant de restituer l'espace domanial primitif.

---

<sup>612</sup> *Gallia Christiana*, II, *Instrumenta*, col. 477-478.

Chaque communauté est installée dans un lieu isolé, parfois non loin de zones marécageuses, à proximité de terrains boisés pour l'usage quotidien et les matériaux utiles à la construction, et toujours sur un site alimenté par un cours d'eau. Le désert recherché pour ces communautés est soit la forêt – Fontaine-le-Comte, Sablonceaux, Pleine-Selve – soit les marais : l'abbaye de l'Isle est implantée sur un îlot au milieu de zones marécageuses. Les bois comme les marécages offrent à la nouvelle communauté une frontière avec le monde séculier, à la fois essentielle symboliquement et naturellement protectrice (Fig. 150).

L'abbaye de Sablonceaux est installée dans la forêt du Baconais, grande forêt située entre les marais salés de Brouage et de la Seudre, au sein du duché d'Aquitaine. Ce vaste bois constitue une limite entre l'Aunis et la Saintonge girondine. Il est mentionné dans les textes dès le XI<sup>e</sup> siècle notamment parmi les possessions en Saintonge de Geoffroi Martel, dans un document de 1047<sup>613</sup>. Le défrichement de cette forêt aurait donné naissance à plusieurs paroisses aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle, comme à Sablonceaux<sup>614</sup>. Le point d'eau est un ruisseau, *Le Limonard*, qui prend sa source principale à une centaine de mètres au sud de l'abbaye. Il est renforcé par un petit affluent et une troisième source moins abondante complète l'alimentation en eau du site. *Le Plan de l'abbaye de Sablonceaux...* dressé par Claude Masse 1712-1715 révèle un vaste domaine entouré « de plusieurs murs, sur plus de 600 toises de circuit et en partie enceinte de fossés taillés dans le roc. Il fallait franchir plusieurs portes avant d'y entrer » dont « trois portes principales bien distinctes l'une de l'autre [...] <sup>615</sup> ». L'abbaye de l'Isle est implantée sur une île émergeant au milieu des marais non loin du bord du plateau calcaire, ne laissant ainsi qu'une faible distance de marais à franchir pour atteindre l'enclot monastique. Encerclée de marécages lors de sa mise en place, l'abbaye est entourée de fossés en eau lorsque les marais sont asséchés. Le site conserve ainsi une barrière avec le monde extérieur et marque encore le périmètre du domaine abbatial.

Sablonceaux et l'Isle conservent toutes deux des traces encore nettes de pourtour de leur domaine avec un diamètre maximum d'environ 300 mètres pour la première et 250 mètres pour la seconde<sup>616</sup>. L'organisation générale est la même sur les deux sites : l'église est située au centre avec le cloître au sud. Les bâtiments se développent autour du cloître et dans le prolongement de l'aile sud. L'entrée du domaine est à l'ouest, dans l'axe de la porte occidentale de l'église. Le domaine abbatial de Pleine-Selve semble avoir été plus petit si l'on prend comme repère la copie du XIX<sup>e</sup> siècle d'un plan du site et des traces de cette

<sup>613</sup> Dussaud, 1999, 15, note 16 : *decima omnium extirpationum que in silva Bacones facte vel fuerint*.

<sup>614</sup> Dussaud, 1999, 15.

<sup>615</sup> Tonnelier, 1984, 72 ; Poitrineau, 1996, 44 : une toise vaut 1,949 mètres.

<sup>616</sup> Un diamètre de 250 mètres à l'Isle donne une superficie de presque 10 hectares.

implantation encore visibles dans le paysage<sup>617</sup>. La photographie aérienne a permis de constater que la configuration du site autour des vestiges présente des similitudes avec ce que proposent les trois plans. Le diamètre maximum de l'enceinte à envisager est d'environ 200 mètres. Le cours d'eau actuel qui entoure l'église au nord et à l'est, *Le Ruisseau de l'Abbaye*, épouse une forme proche du tracé de l'enceinte proposé sur les plans (Fig. 63 et 64). Le virage effectué par le ruisseau au nord-est semble correspondre avec l'angle de l'enceinte figurée sur les plans. Lorsqu'il descend vers le sud et tourne vers l'ouest avant de repartir vers l'étang de Naugue au sud, il pourrait marquer ici l'ancien angle sud-est de l'enceinte. Le ruisseau le Taillon, axé nord-sud a été en partie détourné vers l'ouest pour compléter la clôture du domaine abbatial sur son côté oriental. Le nouveau cours d'eau ainsi créé a gardé dans son nom, *Ruisseau de l'Abbaye*, la trace de l'aménagement réalisé lors de l'installation des religieux. L'église n'est pas placée au centre du domaine comme à Sablonceaux et à l'Isle, mais plus au nord, non loin de l'entrée majeure dans la propriété qui se faisait ici au nord-est. Deux cloîtres figurent au sud de l'église, entourés d'annexes au sud et à l'ouest, complétés par de vastes jardins sur la moitié orientale du terrain. Le cours d'eau entoure l'abbaye au nord, à l'est et au sud. Une enceinte maçonnée semble renforcer la clôture au nord et au sud, agrémentée de plusieurs contreforts, et terminée au sud-ouest du domaine par une construction de plan rectangulaire renfermant la prison. Sur le côté ouest du domaine, le mur se prolonge et présente deux tours semi-circulaires, toutes deux attenantes à des annexes liées aux activités nécessaires à la vie quotidienne de la communauté. Une porte majeure ouvre au nord, avec la matérialisation sur le plan d'un passage piétonnier et d'un passage charretier. Une porte mineure ouvre au sud, avec deux motifs circulaires figurent peut-être une colonne de part et d'autre du passage.

L'entrée dans l'enceinte de Sablonceaux était également assurée par une porte monumentale. Sur le plan de Claude Masse du XVIII<sup>e</sup> siècle deux portes se succèdent mais il ne reste aujourd'hui que les vestiges de l'une des deux, probablement remaniée lors des restaurations entreprises par le cardinal de Sourdis au XVII<sup>e</sup> siècle (Fig. 107)<sup>618</sup>. La porte encore en place est de plan quadrangulaire, construite en pierres de taille et est simplement percée d'un large passage voûté d'un berceau plein-cintre. L'entrée sur le site de l'Isle est également assurée par une porte monumentale, décrite précédemment, qui apparaît sur le plan

---

<sup>617</sup> L'étude de ce plan est effectuée dans la monographie de Pleine-Selve consultable dans les Annexes. Le document est vraisemblablement une copie faite au XIX<sup>e</sup> siècle d'un document du XVII<sup>e</sup> siècle ou du début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>618</sup> Ce plan est conservé à la Bibliothèque du Génie à Paris, cote SH 76, n° 34 ; Tonnelier, 1984, 72.



dressé par Cl. Masse au XVIII<sup>e</sup> siècle, sans que l'on puisse déterminer dans l'état des connaissances si une telle entrée est aménagée au XII<sup>e</sup> siècle dès la construction de l'abbaye (Fig. 114).

Fontaine-le-Comte est implantée dans la vallée de la Rune (Marçay) où l'abbaye bénédictine de Bonnevaux est déjà en place depuis une dizaine d'années (Fig. 9). Différents terrains sont détenus dans cette vallée par les abbayes de Montierneuf et de Saint-Cyprien<sup>619</sup>. Dans la charte de fondation (1126-1136), l'énumération des dons à l'abbaye par le comte permet de délimiter le domaine légué aux futurs chanoines. Les bois s'étendent de la Croutelle au bois de l'Épine, sur un domaine présentant un plan quadrangulaire. G. Pon précise que le bois de Meseaux correspond à l'actuel bois de La Marche, au sud de l'actuelle Nationale 11, route à assimiler au chemin de Croutelle cité dans la charte de fondation. La charte indique une autre route parallèle qui passe au nord de Fontaine-le-Comte : au sortir de Poitiers, elle suit une ancienne voie, le *chemin saunier*, qui va vers Jaseneuil et s'en écarte après Fontaine-le-Comte en partant vers Lusignan. Cette portion est une partie du chemin vers Saint-Jacques de Compostelle vers Saintes<sup>620</sup>.

Aucune structure de clôture n'est conservée à Fontaine-le-Comte, sur le terrain ou figuré sur les cadastres. L'abbaye est encore aujourd'hui bordée par un cours d'eau, un affluent du Clain : il longe le site au nord puis opère un virage vers le sud, et ce à une centaine de mètres à l'est de l'église, avant de reprendre sa direction vers l'est. L'environnement proche des vestiges de l'abbaye apparaît occupé sur le cadastre napoléonien comme sur le cadastre actuel par des parcelles et des constructions privées. Au sud, un grand terrain porte encore le nom du *Pré de l'église* et pourrait témoigner du souvenir de l'emprise de l'abbaye<sup>621</sup>. Une véritable étude de morphologie urbaine, sa mise en place et son évolution, serait à envisager pour voir si ces habitations conservent des tracés anciens, notamment ceux de l'emprise de l'abbaye. Si l'on se réfère à l'envergure des sites où l'enceinte est en partie conservée, à Sablonceaux et à l'Isle par exemple, on peut imaginer quelle était l'emprise de l'abbaye de Fontaine-le-Comte sur le tissu urbain actuel.

Pour chacune de ces abbayes, le choix du site répond à plusieurs attentes. Les facteurs déterminants n'ont rien de surprenant : l'isolement pour offrir un désert propice à ce choix de

<sup>619</sup> Pon, 1972, 74.

<sup>620</sup> Pon, 1972, 68-69. Ces limites sont décrites avec davantage de précisions dans la confirmation des dons par Richard Cœur de Lion en 1184 (Pon, 1972, 213-215).

<sup>621</sup> Cadastre de la commune de Fontaine-le-Comte, feuille 000 AO 01, parcelle n° 96 ; Cadastre napoléonien de 1837, section C, feuille 1, AD Vienne, 4 P 813.

vie évangélique, la présence d'un point d'eau – ici un ruisseau, détourné pour servir de barrière naturelle, pratique et symbolique – et la proximité de bois nécessaire à la construction et au quotidien, et enfin des terres fertiles pour subvenir à la communauté. Ces caractéristiques sont courantes au XII<sup>e</sup> siècle dans la recherche d'un lieu pour fixer une communauté monastique. Le point d'eau est indispensable<sup>622</sup>. Les bâtiments et l'église sont parfois construits en hauteur, sur un point haut, pour faciliter le drainage. L'église et le cloître de l'abbaye de l'Isle sont édifiés au centre de l'îlot surélevé au préalable par un apport de terre, permettant aux bâtisses de culminer sur le domaine et d'être visibles de loin<sup>623</sup>.

Les terres environnantes, quand elles sont marécageuses comme autour de l'Isle, se révèlent être nocives car insalubres. Améliorées par des travaux de drainage, elles peuvent devenir très fertiles. Cependant les tentatives d'assèchement ne sont pas toujours concluantes et elles sont limitées en superficie<sup>624</sup>. Ainsi, selon le cas, chaque abbaye est entourée d'une enceinte composée de fossés en eau et d'éléments construits, avec une ou deux portes d'accès, monumentales, et dont les vestiges, remaniés, ne présentent aucune similitude d'un site à l'autre.

Cette recherche du site parfait pour accueillir une nouvelle abbaye est fréquente mais l'ensemble des caractères trouvés ici se rapproche de celui reconnu généralement aux sites des communautés cisterciennes. En effet, la première particularité des abbayes cisterciennes est d'avoir été implantée, pour une majorité d'entre elles, dans une vallée humide, boisée et peu défrichée. Dans cet environnement austère pouvaient se mettre en place initialement des constructions en bois. Les communautés se déplacent parfois sur un site plus accessible pour des chantiers de construction nécessitant des apports de pierre<sup>625</sup>. Le Chapitre général de Cîteaux avait édicté des statuts propres au choix de l'emplacement pour chaque nouvelle abbaye de l'Ordre. Un site doit être choisi éloigné de toute ville, château, village ou agglomération humaine. Ensuite l'enceinte de l'abbaye doit renfermer tout ce qui est nécessaire à la vie des moines : eau, moulin, four, ateliers divers, jardins et vergers, afin de limiter les relations avec le monde extérieur. Les terrains de l'abbaye s'étendent autour du site d'implantation pour les cultures, assurées par les moines aidés des convers. L'eau est un élément majeur dans le choix de l'emplacement car elle assure la vie et l'hygiène des moines

---

<sup>622</sup> Bouttier, 1995, 24 ; Aston, 1993, 88-110.

<sup>623</sup> Masson, 2004, 400-401.

<sup>624</sup> Conservatoire de l'Estuaire, *L'Estuaire de la Gironde*, cahier n°4, 2001. Les marais qui entouraient le site de l'abbaye de l'Isle ont pu se colmater naturellement ou ils ont été asséchés au début du XVI<sup>e</sup> siècle, quand paraît l'édit de Fontainebleau, le 8 avril 1599, point de départ de la politique de dessèchement des marais de France.

<sup>625</sup> Biget *et al.*, 1986, 331.

mais elle permet aussi le fonctionnement des moulins et autres machines des ateliers ; elle irrigue également les vergers et les jardins<sup>626</sup>.

Ces abbayes sont en outre placées stratégiquement car bien que situées en un lieu reculé elles restent néanmoins dans les environs d'un axe majeur de pèlerinage, celui venant de Paris, passant notamment par Poitiers et Saintes et descendant vers Bordeaux, la *via Turonensis*, mène vers Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et Pleine-Selve. Un autre itinéraire nord-sud passant par Nantes descend directement vers la pointe du Médoc – il faut donc traverser l'estuaire girondin – et amène les voyageurs et les pèlerins non loin de l'abbaye de l'Isle. La situation de chaque communauté au bord de chemins stratégiques, même si elles sont éloignées, a vraisemblablement permis une communication entre elles. De Fontaine-le-Comte, placée sur la route de Lusignan, il était possible de se rendre à Niort et à Saint-Maixent, ou de rejoindre la route de Saintes<sup>627</sup>. L'accès à Sablonceaux était possible depuis cette dernière route, sur laquelle est aussi placée Pleine-Selve, et de l'autre côté de la Gironde, juste en face, l'abbaye de l'Isle.

*b. Organisation immobilière au sein du domaine  
abbatial*

L'organisation des bâtiments autour de l'église suit un mode né de l'empirisme et marqué par le modèle idéal proposé par le plan de Saint-Gall réalisé au IX<sup>e</sup> siècle.

Seule Fontaine-le-Comte est organisée avec le cloître au nord de l'abbatiale, sans que l'on puisse déterminer si ce choix découle de la nature du terrain (Fig. 90 et 91). Les bâtiments conventuels sont très remaniés et ne conservent que quelques parties du XII<sup>e</sup> siècle. Ces vestiges en moyen et grand appareil de pierre de taille, ne sont pas suffisants pour appréhender les volumes initiaux. L'aile orientale révèle cependant la disposition initiale où se superposaient la salle capitulaire et le dortoir qui existaient encore au XVII<sup>e</sup> siècle. Ils étaient séparés par un escalier qui montait aux voûtes<sup>628</sup>. Un procès verbal relate une visite effectuée en 1654, où il subsistait trois piliers appartenant au cloître, ainsi que la salle du chapitre et le réfectoire dépourvus de charpente et de couverture. Les sondages effectués en

---

<sup>626</sup> Locatelli, 1994, 18-19.

<sup>627</sup> Pon, 1972, 78 : l'auteur émet l'hypothèse que cette accessibilité des abbayes entre elles, Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle, peut être une volonté de Geoffroy du Loroux, en soulignant en outre les liens artistiques entre les trois églises.

<sup>628</sup> Bourgeois, 1994.

1994 fournissent suffisamment d'éléments pour proposer une restitution de l'emprise du cloître, où la cour intérieure mesure environ 25 m de côté, avec des galeries larges de 3 m et longues d'environ 30 m<sup>629</sup>.

Au sud, l'aile occidentale se prolonge au-delà de la façade de l'église et communique avec le logis abbatial. Bien que son portail ait été refait au XV<sup>e</sup> siècle, le passage voûté dans l'aile ouest serait une partie conservée du XII<sup>e</sup> siècle. Il permettait la circulation vers le cloître et la distribution vers les pièces de l'aile ouest : une salle au sud qui n'existe plus aujourd'hui et une aile au nord avec un niveau d'élévation. Tous les éléments conservés du XII<sup>e</sup> siècle sont réalisés en moyen et grand appareil calcaire parfaitement taillé, encore visibles à la base des murs actuels.

Davantage d'éléments sont connus pour appréhender l'organisation des bâtiments entourant l'abbatiale de Sablonceaux (Fig. 94 et 95). La configuration au XVIII<sup>e</sup> siècle est la plus documentée, notamment par le *Plan de l'abbaye de Sablonceaux...* dressé par Claude Masse 1712-1715. Ce dernier mentionne « les bâtiments [qui] avaient plus l'air du palais d'un puissant prince que d'une retraite de religieux [...] Ils étaient beaucoup plus vastes qu'ils ne le sont aujourd'hui [...] On comptait quatre cloîtres<sup>630</sup> ». Les éléments cités correspondent en partie aux constructions réalisées lors de restaurations sous l'abbatiale de Henri de Sourdis, abbé commendataire de Sablonceaux de 1630 à 1641. Il aurait fait rétablir quatre pavillons, la maison abbatiale et le principal autel de l'église<sup>631</sup>. Même s'il est probable que ces restaurations aient conservé en partie des dispositions antérieures, il demeure prudent pour notre étude de se concentrer sur les vestiges du XII<sup>e</sup> siècle toujours visibles sur le site.

Le cloître est placé contre le flanc sud de l'église. Le bras du transept se prolonge en un corps de bâtiment qui renferme, après une salle intermédiaire avec cage d'escalier, la salle capitulaire, puis, après un couloir est-ouest, une grande salle voûtée axée nord sud. À l'étage se situait le dortoir accessible depuis le bras sud du transept et la cage d'escalier susdite, ou par le cloître par une porte accédant à cette même cage d'escalier. Le couloir axé est-ouest, situé entre la salle capitulaire et la salle suivante, ouvre par une porte sur la galerie orientale du cloître et par une autre sur le terrain derrière cette aile, à l'est. Aucun percement ne fait communiquer ce couloir avec la salle capitulaire mais une porte en plein-cintre ouvrait sur la seconde salle constituant le seul accès à cette pièce depuis le cloître. L'aile encadrant la cour

<sup>629</sup> Bourgeois, 1994, plan de l'abbaye.

<sup>630</sup> Tonnelier, 1984, 73-74.

<sup>631</sup> Tonnelier, 1984, 22. L'auteur cite ici D. Massiou, *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, 1836-1840, lorsqu'il mentionne le rétablissement de "quatre pavillons".

du cloître au sud marque l'angle avec l'aile est contre cette salle voûtée, salle qui se prolonge légèrement au-delà de cette articulation. L'aile sud n'est percée que d'une seule ouverture, outre une baie plus récente : une grande porte coiffée d'un arc en plein-cintre donnait sur le cloître et semble marquer l'extrémité occidentale de cette aile. Cette porte ouvrait vraisemblablement dans l'angle entre les galeries sud et ouest du cloître. Relativement altérée et aujourd'hui bouchée, la porte conserve néanmoins suffisamment d'éléments pour révéler son état primitif caractérisé par une décoration sobre. La même austérité se retrouve dans l'ouverture de la salle capitulaire sur le cloître. L'intérieur de la salle du chapitre ayant été totalement repris dès le XIII<sup>e</sup> siècle, l'état initial n'est pas connu, si ce n'est ses dimensions de 8,30 mètres est-ouest sur 10,30 mètres nord-sud.

La même configuration se retrouve pour les bâtiments conventuels de Saint-Pierre de l'Isle (Fig. 57 et 112). Au-delà de la salle capitulaire et du couloir est située une salle voûtée axée nord-sud en partie conservée aujourd'hui. L'aile sud débute, comme à Sablonceaux, contre le mur de cette salle placée en bout de l'aile est. Elle ouvre par deux petites portes dans la galerie orientale, placées dans des parties du mur très remaniées, et par une autre porte, plus grande, sur la galerie occidentale. La prospection électrique effectuée sur le site de l'abbaye de l'Isle a révélé pour le cloître un plan presque carré, de côté 30 mètres sur 35 mètres. À Sablonceaux, la longueur restituée de la nef révèle un cloître dont le côté serait aussi d'une trentaine de mètres. De même pour l'abbatiale de Pleine-Selve dont les vestiges de la nef, observés par J.-A. Brutails au début du XX<sup>e</sup> siècle, suggèrent un vaisseau long d'une trentaine de mètres<sup>632</sup>. Les sondages effectués en 1994 à Fontaine-le-Comte ont fournis suffisamment d'éléments pour proposer une restitution de l'emprise du cloître, de plan carrée avec un côté entre 30 et 32 mètres<sup>633</sup>. Les cours des cloîtres sont proches par leurs dimensions et l'organisation de l'aile orientale est semblable. Cependant des différences apparaissent dans le traitement de la porte d'accès à la salle capitulaire avec toutefois une ornementation proche par la sobriété recherchée.

Des jardins sont clairement figurés sur les croquis récents de Sablonceaux et Pleine-Selve et sont situés au sud de l'abbatiale au-delà des bâtiments entourant le cloître. Quant au cimetière, il est figuré sur le plan de Pleine-Selve contre l'église au nord, et il est actuellement

---

<sup>632</sup> Brutails, 1912a, 82-84.

<sup>633</sup> Bourgeois, 1994, plan de l'abbaye.

contre l'église, au nord aussi, à Sablonceaux. Toutefois ces observations ne sont pas suffisantes pour déduire l'emplacement initial d'un cimetière associé à chaque abbatale.

Ces dispositions, très proches d'un site à l'autre, sont très fréquentes pour les abbayes contemporaines. L'aspect pratique et déjà en usage dans de nombreux établissements monastiques explique aisément la répétition d'un même agencement des lieux conventuels. Au niveau du plan de l'abbatale toutefois, les ressemblances, plus nombreuses, pourraient donner lieu à une réflexion sur une volonté fondatrice commune.

### *c. Le choix du plan de l'abbatale*

Les quatre abbatales n'ont pas conservé leur plan d'origine, compliquant de ce fait la comparaison. Le travail effectué sur le terrain consistait à reprendre l'étude architecturale de chaque église pour vérifier les études précédentes, profiter le cas échéant de restaurations, reprendre systématiquement les plans existants pour les vérifier et les corriger au besoin. Ainsi, chacune des quatre églises est étudiée en profondeur, dans son intégralité, pour ne pas pointer uniquement les éléments retenus par les études antérieures comme éléments du XII<sup>e</sup> siècle gardés pour établir une comparaison.

L'église de Fontaine-le-Comte a conservé l'église initiale dans son intégralité (Fig. 151). Le plan primitif subsiste même si des reprises ont été effectuées sur le mur sud de la nef et les parties hautes de l'église. Le mur sud de la nef a été totalement repris mais il a utilisé comme fondations les vestiges du mur précédent conservant ainsi le plan et les dimensions du vaisseau initial. L'église de l'Isle a disparu mais son plan est connu par la prospection électrique effectuée sur le site en 2001<sup>634</sup>. Les largeurs et longueurs des différentes parties de l'église sont par conséquent des valeurs à considérer avec une fluctuation de l'ordre du mètre. Elles servent néanmoins utilement le propos car elles donnent une idée de grandeur pour chaque vaisseau et elles définissent le plan entier de l'édifice avec les proportions des parties les unes par rapport aux autres. La nef de Sablonceaux n'a conservé qu'une travée. Ce module ainsi disponible, recoupé avec les données des sondages effectués dans les années 1970 pour situer la façade occidentale de l'église, permet d'évaluer la longueur de la nef élevée au XII<sup>e</sup> siècle. L'église de Pleine-Selve n'a pas conservé sa nef mais les vestiges observés par J.-A.

---

<sup>634</sup> La prospection électrique a été effectuée par Michel Martinaud († 2008), Université de Bordeaux 1.

Brutails au début du XX<sup>e</sup> siècle révélait une église longue au total de 44 mètres. Les vestiges des parties orientales permettent de déduire que la nef devait être longue d'environ 30-31 mètres<sup>635</sup>. La conservation du transept pour chaque abbatale – en image électrique pour l'Isle – permet une comparaison en plan. Pour le chevet, l'écartement au niveau de la croisée avec l'amorce du chevet est utilisé à Sablonceaux comme élément de comparaison, les autres étant conservés en plan ou en élévation. Le tableau suivant présente les mesures prises sur le terrain et révèle les différences en plan entre les parties du XII<sup>e</sup> siècle de chaque église.

Au regard des mesures faites sur les abbatales, au niveau du plan, il s'avère que les dimensions dans l'œuvre sont proches d'un édifice à l'autre. Une marge d'erreur entre un demi mètre et un mètre est à envisager (Fig. 151). L'épaisseur des murs, entre 1,50 et 2 mètres, n'est pas prise en compte dans les mesures exposées car elle n'amène pas de contradiction majeure avec les observations suivantes. La mise en œuvre de tels édifices est en outre à envisager par un point de départ concentré sur le tracé du plan des espaces intérieurs et non les contours extérieurs<sup>636</sup>.

Débutons par les trois abbatales dont la fondation par Geoffroy du Loroux est attestée par les textes. Les nefs des trois églises ont une longueur comprise entre 30 mètres pour Fontaine-le-Comte et l'Isle et 32 mètres pour Sablonceaux où trois travées forment une nef de 30 mètres terminée à l'ouest par une travée plus courte de 2 mètres (Fig. 153). La largeur de la nef est proche des 9 mètres à Sablonceaux, Fontaine-le-Comte et l'Isle. En allant plus dans le détail, entre la longueur des trois travées de Sablonceaux et la nef de Fontaine-le-Comte, une différence de presque un mètre est à remarquer. La nef de Sablonceaux est allongée à l'ouest par une éventuelle avant-nef. Si la nef de Fontaine-le-Comte fut pourvue d'une travée plus courte, cette dernière était englobée dans la longueur totale des 30 mètres. Le même cas de figure est possible à l'abbaye de l'Isle, où les mesures relevées indiquent une nef de 30 mètres mais avec les marges d'erreur à envisager, la présence d'une travée occidentale plus courte pourrait être une question à soulever. Seuls des sondages ponctuels pourraient amener des indices de réponses. Ainsi l'écart de longueur de nef, sans tenir compte d'une éventuelle avant-nef, est entre un demi mètre et un mètre.

Les transepts sont aussi presque de même profondeur, avec 8-9 mètres, mais celui de Fontaine-le-Comte est d'environ 29 mètres de long alors que Sablonceaux et l'Isle ont une

---

<sup>635</sup> Brutails, 1912a, 82-84.

<sup>636</sup> Guerreau, 2000, 332.

longueur d'environ 28 mètres. Avec environ un mètre d'écart, les transepts diffèrent de peu et s'avèrent être des vaisseaux très proches en plan.

La largeur du chevet est sensiblement plus délicate à comparer : conservée à Fontaine-le-Comte, elle est restituée par la géophysique à l'Isle et déduite des piliers de la croisée pour Sablonceaux où les parties orientales ont été reprises. Le chevet de Fontaine-le-Comte est large de 9 mètres pour une profondeur quasiment égale à 10 mètres. À Sablonceaux, la largeur entre les piliers recevant l'arc triomphal est de 8,60 mètres, avec une profondeur de 9,20 mètres pour le chevet gothique qui égale ou dépasse vraisemblablement le chevet précédent. Enfin, l'image électrique obtenue sur le site de l'Isle suggère 8-9 mètres de largeur et de profondeur pour l'abside du chevet. Avec moins d'un mètre d'écart de plus, la largeur des chevets des trois églises était sensiblement équivalente.

Les vestiges de l'église de Pleine-Selve dévoilent une église plus petite que les trois autres. L'abbatiale présente un plan avec une nef unique ouvrant sur un transept saillant et un chevet plat voûtés d'ogives. L'église de Pleine-Selve diffère des abbatiales dont l'attribution à Geoffroy du Loroux est attestée, peut-être parce qu'elle est, si tel est le cas, la dernière fondation du prélat et ainsi la dernière dont la construction est lancée. L'abbaye de Pleine-Selve est considérée dans l'historiographie comme une fondation de Geoffroy du Loroux implantée au retour de son exil, après 1145<sup>637</sup>. L'archevêque ayant participé en 1144 à la consécration de l'abbatiale de Saint-Denis, il est témoin des dernières innovations techniques en matière de construction. Cette dernière abbatiale pourrait être le reflet de l'adoption d'un nouveau parti architectural, fruit des nouveautés observées lors de cet exil. Si elle est installée vers 1150, la construction en pierre de l'église et des bâtiments annexes n'est probablement pas achevée, ni même peut-être pas commencée, à la mort de Geoffroy du Loroux en 1158. L'étude de terrain a révélé pour l'église de Pleine-Selve une reprise des parties orientales, adaptées à une nef antérieure. Il est envisageable que les rares vestiges de la nef, un pilier soutenant un pendentif dans l'ancienne travée orientale, soient les seuls témoins d'une nef unique, couverte de coupole. Elle était associée à des parties orientales aujourd'hui disparues. Le chevet et le transept encore en élévation aujourd'hui seraient soit une reprise d'éléments antérieurs, associés à la nef en place, soit un changement de parti avec une construction différente du projet initial, greffée sur la nef existante. Dans ce cas la comparaison devrait être faite seulement sur les vestiges de la nef, longue d'une trentaine de mètres et dont la largeur, déduite des vestiges actuels, était d'environ 7 mètres. Ainsi la nef de Pleine-Selve adopte une

---

<sup>637</sup> Brutails, 1912a, 82-84 ; Biron, 1934, 97-102 ; Backmund, 1949-1956, 192-193 ; Peyrous, 1982, 55-62.



longueur semblable à celles de ses sœurs présumées mais elle est légèrement plus étroite. Les parties orientales conservées et postérieures à la nef présentent des dimensions nettement moindres par rapport aux autres églises étudiées, avec un transept qui ne devait pas excéder les 20 mètres de long sur moins de 6 mètres de profondeur et un chevet de plan presque carré, 7 mètres de côté. Que l'analyse porte sur la nef ou les parties orientales, l'abbatiale de Pleine-Selve diffère nettement des églises de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle. Le chevet et les vestiges du transept de Pleine-Selve révèlent une construction à placer davantage vers la fin du XII<sup>e</sup> siècle, postérieure aux constructions élevées à Sablonceaux et Fontaine-le-Comte.

Ainsi les trois abbayes fondées par Geoffroy du Loroux, Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle, ont bel et bien des parties conservées du XII<sup>e</sup> siècle qui révèlent un plan au sol très proche. Un plan de type basilical avec une nef unique de 30 mètres de long, un transept quasiment équivalent avec 29 mètres de long et une ouverture vers l'espace du chevet d'environ 9 mètres de large, tel est le parti adopté par ces trois édifices. L'église de Pleine-Selve présente des dimensions différentes des trois abbayes précédentes. L'observation des élévations conservées des églises liées à Geoffroy du Loroux révèle également des similitudes à souligner en terme d'animation des parements, de décor et de couverture.

#### *d. Qualité de la stéréotomie*

Les abbayes étudiées sont construites en pierres de taille calcaires. Les joints sont relativement fins, entre 1 et 2 centimètres en moyenne. La qualité de la mise en œuvre n'est pas exceptionnelle mais révèle toutefois un soin particulier apporté à la mise en œuvre. Les murs, d'après les plans levés, ont une épaisseur entre 1,50 mètres et 2 mètres à Sablonceaux, Pleine-Selve et l'Isle d'après l'image électrique. L'église de Fontaine-le-Comte a des murs moins épais, entre 1 m et 1,50 m.

Sur chaque édifice, les hauteurs des assises ont été mesurées sur la partie basse des élévations. À Sablonceaux, seulement six assises ont pu être mesurées, sur les murs conservés du transept du XII<sup>e</sup> siècle, sur la première travée de la nef et sur les murs en partie conservés dans travées suivantes. Les mêmes hauteurs d'assises ont été observées, variant de 24 à 39 centimètres ; les hauteurs suivent toujours le même ordre, du bas vers le haut, sur chacune des

élévations. Les longueurs des pierres sont variables, en moyenne entre 30 et 40 centimètres<sup>638</sup>. À Fontaine-le-Comte, une dizaine d'assises ont été mesurées au niveau du transept, du chevet et du mur nord de la nef. Elles ont des dimensions semblables, allant de 19 à 35 centimètres, avec toujours le même ordre d'enchaînement du bas vers le haut<sup>639</sup>. À Pleine-Selve, sur les élévations du transept et du chevet, une quinzaine d'assises ont pu être mesurées. Les sept premières présentent toujours le même ordre dans les hauteurs d'assises, variant entre 19 et 34 centimètres, avec des longueurs de pierres variables, en moyenne entre 30 et 40 centimètres<sup>640</sup>. Les sept assises suivantes sont proches mais avec des disparités dans l'ordre suivi qui tranchent avec la régularité des sept premières. Ainsi, même si les relevés sont concentrés sur les bases de murs, il en ressort une régularité des hauteurs d'assises non pas sur un même mur mais au même niveau des élévations des différentes parties de l'édifice observées. Cette observation suggère l'élévation simultanée de ces parties de l'église de Pleine-Selve, avec ensuite un montage des murs plus ponctuels en certains endroits de l'édifice. Moins probante sur les élévations de Sablonceaux, cette observation est valable aussi pour les élévations de Fontaine-le-Comte.

L'observation de ces séquences régulières sur chacun des édifices étudiés suggère en outre l'utilisation possible de modules de hauteurs de pierres de taille définis, entraînant alors une facilité d'exécution dans la conduite du chantier. Les hauteurs de 29 ou 30 cm, 34 ou 35 centimètres sont fréquemment observées. L'utilisation de module de hauteurs d'assises permettrait de préparer des séries de pierres à l'avance. Un même souci de standardisation est décelé sur d'autres édifices du Moyen Âge construits en roche diverses, granite ou calcaire<sup>641</sup>.

La même observation est à souligner sur les vestiges du porche roman de la cathédrale Saint-André de Bordeaux. Les quatre piliers sont conservés sur un maximum de quatre assises. Chacune d'entre elles a été mesurée : sur les quatre piliers, sur chaque élévation, les deux premières assises mesurent 30-31 centimètres de hauteur, les deux suivantes 25 centimètres. Certes les relevés ne portent que sur quatre assises mais il en ressort néanmoins

---

<sup>638</sup> À Sablonceaux, les hauteurs observées, en partant de la base du mur, suivent le même ordre sur chaque élévation : 26-30, 31-34, 38-39, 32-33, 33-34, 27-29. Les deux premières assises relevées présentent toutefois un écart de 3 à 4 centimètres.

<sup>639</sup> À Fontaine-le-Comte, les hauteurs observées, en partant de la base du mur, suivent le même ordre sur chaque élévation : 18, 30-31, 30, 24-25, 25, 25, 35, 30-31, 20, 19-20. Quelques disparités sont à noter pour les assises correspondantes du mur nord de la nef.

<sup>640</sup> À Pleine-Selve, les hauteurs observées sont les suivantes, en partant du bas du mur : 19, 30-34, 29, 29, 34, 25, et 32-34.

<sup>641</sup> Bessac *et al.*, 1999, 112-113. Cette remarque émane de l'étude de séries d'édifices en Touraine ou en Anjou sur du tuffeau où des valeurs de hauteurs d'assises affichent des fréquences régulières.

une grande régularité, une homogénéité volontaire sur les quatre piliers, révélant l'anticipation d'une élévation simultanée<sup>642</sup>.

L'on attribue à la production gothique le progrès réalisé en terme de standardisation, de rationalisation du travail et de la manière d'organiser les chantiers. Les églises étudiées ici apportent des exemples supplémentaires pour étayer l'idée souvent avancée selon laquelle cette nouvelle forme de travail existerait dès le XII<sup>e</sup> siècle, préparant ainsi la systématisation de la taille « en série » du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>643</sup>. Ces abbaciales liées à Geoffroy du Loroux et les vestiges du porche roman de Saint-André de Bordeaux illustrent l'idée d'édifices en partie réalisés grâce à la standardisation du travail, ici à travers la réalisation de série de pierres de même module de hauteur d'assise. Semblables par leur plan, les abbaciales fondées par Geoffroy du Loroux, Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle ont probablement été construites selon des procédés innovants et en cours dans ces différentes régions. La même remarque est avérée pour le transept et le chevet de l'abbatiale de Pleine-Selve.

*e. Des ouvertures : de la lumière et peu de décor*

Avant toute comparaison, il est à souligner que des mesures systématiques au niveau des baies n'ont pas été possibles faute de moyen car des échafaudages sont indispensables pour accéder à ces niveaux et dresser un inventaire précis. Les observations faites lors de nos études de terrain rendent néanmoins possible l'analyse suivante, en remarquant qu'elle serait à compléter avec des moyens plus adéquats pour améliorer la connaissance de ces constituants majeurs de l'édifice, rarement examinés en profondeur.

Plusieurs baies sont conservées au sein des églises de Sablonceaux, Fontaine-le-Comte et Pleine-Selve, beaucoup cependant ont été remaniées. Les murs, épais de 1,50 mètres à 2 mètres pour les églises étudiées, sont prévus pour recevoir un voûtement en pierre tout en étant régulièrement percés de baies afin d'offrir un éclairage direct à l'intérieur de l'abbatiale.

Aucune des abbaciales étudiées n'a conservé son portail principal qui était placé au niveau de la façade occidentale. Celle de Fontaine-le-Comte présente encore des vestiges de la façade du XII<sup>e</sup> siècle mais elle a été très remaniée (Fig. 15). Les cinq baies conservées dans le mur nord de la nef à Fontaine-le-Comte sont d'une grande sobriété car totalement nues aussi bien

<sup>642</sup> Sauvaitre & Masson, « La tour-porche de la cathédrale Saint-André de Bordeaux et son cimetière XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Les résultats des fouilles archéologiques, place Pey Berland », à paraître dans la *Revue archéologique de Bordeaux*.

<sup>643</sup> Barral I Altet, 2006, 302-303.

à l'extérieur qu'à l'intérieur. En partant de l'est les trois baies sont en arc plein-cintre alors que les deux dernières sont en arc brisé. Dans l'unique travée conservée de la nef à Sablonceaux les baies sont plus grandes qu'à Fontaine-le-Comte mais de même type, en arc plein-cintre et totalement nues (Fig. 34 et 35).

La distribution des baies dans les transepts de Fontaine-le-Comte et de Sablonceaux est presque la même : deux petites baies éclairent le bras nord à l'ouest, avec une porte d'accès près de l'articulation avec la nef, et au sud, une petite baie (identique à celles du nord pour Sablonceaux) est percée dans le mur occidental, complété par un grand oculus à Sablonceaux (Fig. 19 et 20, Fig. 42 et 44). Une porte ouvre également dans le bras sud, près de l'angle avec la nef, au sein des deux abbatiales. Cette distribution similaire engendre des circulations de nature différente puisque le cloître est au sud à Sablonceaux et au nord à Fontaine-le-Comte. Chacune de ces portes et de ces baies, hormis celle du bras sud à Fontaine-le-Comte, sont en plein-cintre et totalement dépourvues d'ornementation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Elles sont toutefois appareillées avec beaucoup de soin et embellissent l'édifice par la qualité de la stéréotomie. Les grandes baies des extrémités de transept, au nord à Pleine-Selve et à Sablonceaux et au sud à Fontaine-le-Comte, sont aussi marquées par la même sobriété.

Le chevet de Fontaine-le-Comte est largement éclairé par sept grandes baies en plein-cintre. Le parti initial n'est pas connu pour l'Isle ni pour Sablonceaux dont le chevet plat des XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles est éclairé d'une grande baie géminée entre deux longues baies en arc brisé. Deux grandes baies latérales, bouchées, ont été prévues dans une phase de construction pour éclairer davantage le sanctuaire. Le chevet de Pleine-Selve, élevé à la fin du XII<sup>e</sup> siècle est éclairé d'un triplet de baies en plein-cintre de taille équivalente.

L'ornementation des baies n'apparaît que dans les parties orientales, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ainsi les baies jouaient à la fois un rôle premier d'éclairage de l'église mais elles constituent également un support exploitable pour apposer un décor, ou non, en fonction de leur emplacement au sein de l'édifice.

#### *f. Supports et voûtement*

L'image électrique réalisée sur le site de l'abbaye de l'Isle ne permet pas de déterminer les types de support et leur emplacement au sein de l'église (fig. 57 et 58). Cependant, les quelques vestiges sur le site sont des indices pour la question du voûtement de l'église. Les bases de deux contreforts ont été observées ; ils contrebutaient la nef au nord. Ces contreforts

englobent des contreforts antérieurs, plus petits. Ils fonctionnaient avant et après remaniement avec l'église révélée par les méthodes géophysiques. L'emploi de tels organes de contrebutement suggère une voûte pour la nef. L'épaisseur des murs avoisinant les deux mètres, la voûte en berceau est envisageable, tout comme l'utilisation de la voûte d'arête ou de la coupole. Quant aux parties orientales, absidioles et chevet hémicirculaire, elles évoquent l'utilisation de la voûte en cul-de-four. Lorsque l'abside du chevet est remaniée pour élever un fond plat, le nouveau sanctuaire est voûté d'arêtes, comme en témoignent des vestiges encore visibles sur le mur oriental du chevet.

La ressemblance des supports et du voûtement est frappante entre Sablonceaux et Fontaine-le-Comte (Fig. 152). Dans le transept, les deux bras sont voûtés d'un berceau brisé souligné par un formeret de section rectangulaire se prolongeant dans un pilastre de même forme, par l'intermédiaire d'un chapiteau lisse à astragale. Le tailloir se prolonge en une imposte qui reçoit la retombée du berceau. La croisée est couverte d'une coupole sur pendentifs à Sablonceaux et d'une voûte d'ogives à liernes, avec un oculus central, à Fontaine-le-Comte. Les doubleaux et les formerets de chaque croisée retombent sur une paire de colonnes engagées coiffées de chapiteaux lisses à astragale. Un dossieret sépare les paires de colonnes. Le tailloir est lisse et se prolonge en imposte soulignant les berceaux du transept. Sa composition varie : formé d'un bandeau, d'un filet et d'une doucine à Fontaine-le-Comte, le tailloir adopte différentes compositions à Sablonceaux. Il est composé d'un bandeau, filet et de deux doucines pour les piliers occidentaux de la croisée tandis que le filet est remplacé par une frise de denticules pour les piliers recevant l'arc triomphal. Un seul cavet est orné de palmettes pour le tailloir dans l'angle sud-est, mais il est le résultat d'une reprise postérieure au XII<sup>e</sup> siècle.

Le même type de support est conservé dans l'unique travée de la nef à Sablonceaux : les doubleaux qui séparent les coupoles retombent sur des paires de colonnes engagées, séparées d'un dossieret, coiffées de chapiteaux lisses à astragale. Le tailloir est identique aux précédents, un bandeau lié à deux cavets successifs par un filet au nord et par une frise de dents de scie au sud. L'actuelle nef de Fontaine-le-Comte ne présente pas de supports mais il est intéressant de souligner que les piliers restitués dans la nef au XIX<sup>e</sup> siècle adoptent le même parti : des paires de colonnes avec un dossieret, coiffées de chapiteaux lisses exactement similaires à ceux de Sablonceaux. Aucun élément, texte ou vestiges visibles, ne permet de justifier les raisons d'un tel choix. Les raisons de ce parti ont été jugées insuffisantes car ces

supports, ainsi que la voûte en berceau brisé qu'ils portaient, ont été dérestaurés au XX<sup>e</sup> siècle.

La similitude entre ces édifices découle aussi de modules similaires pour les dimensions des dossierets et les diamètres des colonnes engagées, dimensions courantes pour le XII<sup>e</sup> siècle. À Sablonceaux et à Fontaine-le-Comte, les bases des supports sont composées d'une scotie entre deux tores (Fig. 17). Elles reposent sur des socles dont l'angle supérieur est chanfreiné à Sablonceaux et composés d'un bandeau et d'un cavet à Fontaine-le-Comte. La proportion des bases diffère entre les deux abbaciales : à Fontaine-le-Comte la scotie est nettement plus creusée qu'à Sablonceaux et le tore inférieur y est nettement plus décalé par rapport au tore supérieur. Le tore inférieur est plus gros que le tore supérieur à Sablonceaux alors qu'ils sont de taille équivalente à Fontaine-le-Comte où des griffes agrémentent les angles. Les bases légèrement plus hautes de Sablonceaux reposent sur un socle plus haut qu'à Fontaine-le-Comte.

Même si dans les détails de faibles différences apparaissent, la ressemblance est grande entre Sablonceaux et Fontaine-le-Comte, dans le transept et l'amorce de la nef et du chevet. Cette ressemblance est renforcée par l'emploi d'un même mode de voûtement. Les transepts de Sablonceaux et de Fontaine-le-Comte conservent leur voûtement primitif, toutefois remanié dans la seconde : sur chaque bras, un berceau brisé retombe sur des formerets de section rectangulaire. Un bandeau souligne la retombée du berceau dans les deux abbaciales, reliant les tailloirs des piliers de la croisée et les pilastres aux angles du transept. Les coupoles sur pendentifs préservées dans la croisée et dans la seule travée de nef subsistante à Sablonceaux sont du même type<sup>644</sup>. Montées sur un plan quasiment carré et entre des arcs brisés, leur calotte et pendentifs sont réalisés en pierres de taille. Les arcs porteurs sont incorporés dans les pendentifs. La courbure de la face de l'arc porteur continue celle du pendentif, donnant à la clef une tête inclinée, l'arête de l'extrados de l'arc surplombe celle d'intrados. Les pendentifs, concaves, sont distincts de la calotte. Il semble qu'il y ait eu un ravalement des pendentifs, et non de la calotte, après la pose<sup>645</sup>. La coupole qui couvrirait vraisemblablement la croisée du transept de Fontaine-le-Comte – voûte suggérée par le type

---

<sup>644</sup> À Sablonceaux, les vestiges de pendentifs pour la deuxième travée de la nef, aujourd'hui disparue, présentent les mêmes caractéristiques que les pendentifs entièrement conservés dans la croisée et dans la travée orientale de la nef.

<sup>645</sup> Chappuis, 1962, 23-26.

de support à colonnes jumelles – a été remplacée par une voûte d'ogives<sup>646</sup>. À Pleine-Selve, le pendentif conservé partiellement et qui révèle un voûtement de coupoles a les mêmes caractéristiques que ceux de Sablonceaux à la différence près que le ravalement n'a pas été fait jusqu'à la base du pendentif à Pleine-Selve (Fig. 66). En revanche, les vestiges de trois pendentifs indiquant une coupole dans la croisée du transept à Pleine-Selve ont un profil différent (Fig. 73). Les arcs porteurs sont incorporés aussi dans les pendentifs mais ici ils sont gauchis et redressés à la clef : l'intrados et l'extrados de l'arc sont dans le même axe.

Il est à souligner en outre la composition particulière des rares vestiges des supports de l'ancienne nef de Pleine-Selve (Fig. 66). Le pendentif conservé dans l'ancienne nef est porté par un pilier dont quelques éléments sont encore visibles. En effet, il apparaît que ce support est nettement différent de ceux conservés dans la croisée et dans le chevet. Le pendentif est porté par un chapiteau lisse, à astragale, surmonté d'un tailloir lisse à deux doucines. Il semble de plus que la partie haute de la corbeille, lisse, ait été travaillée en méplat. De part et d'autre de ce chapiteau, un autre chapiteau, identique, recevait la retombée, encore visible en partie, de l'arc doubleau séparant la nef de la croisée du transept, et de l'autre, la retombée d'un formeret soulignant le pendentif. Ces éléments marquent une relative similitude avec Sablonceaux et Fontaine-le-Comte mais aussi une différence de choix. En effet, ce sont les mêmes types de chapiteaux associés à un même type de voûtement, mais le pilier présente un organe supplémentaire à Pleine-Selve : alors qu'à Sablonceaux et Fontaine-le-Comte le dossier reçoit le pendentif, à Pleine-Selve, outre la colonne recevant le doubleau et le dossier où retombe le pendentif, un dossier supplémentaire reçoit un formeret. Cet organe supplémentaire lié à un formeret indique un traitement différent des murs latéraux de la nef. À Sablonceaux et à Fontaine-le-Comte, les pendentifs se rejoignent en un seul rouleau alors qu'à Pleine-Selve, un rouleau supplémentaire souligne la liaison des pendentifs, animant davantage les murs de la nef que dans les deux autres abbayes. Peut-être était-ce des arcades aveugles comme dans la cathédrale d'Angoulême ou la cathédrale de Bordeaux ? Cette hypothèse est probable car la largeur entière de cet arc formeret est visible : deux rangées de claveaux forment les parements englobant du blocage révélant un rouleau supplémentaire, plus étroit qui soulignait cet arc et retombant sur un support aujourd'hui disparu. Ces éléments évoquent bien une arcade aveugle ou niche plate animant la travée de la nef voire une arcade ouvrant sur un espace transversal. Pourrions-nous être ici face à l'articulation antérieure entre le

---

<sup>646</sup> L'accès aux combles n'a pas été possible pour observer si des vestiges des voûtes antérieures étaient perceptibles.

chevet et le transept, plus exactement à l'angle sud-est de la croisée du transept ? Les vestiges d'un éventuel contrefort observé près du mur sud de l'actuel transept pourraient être des éléments d'articulation intérieure, indiquant le retour de ce pilier au sud-est de la croisée et/ou l'articulation vers une absidiole. Le vestige du pendentif ne serait pas celui d'une coupole dans la nef mais le vestige de la coupole sur la croisée du transept antérieur. Cette hypothèse nécessiterait des sondages ponctuels pour être vérifiée ou infirmée. Elle apporte en outre un nouveau regard sur le transept et le chevet actuels de Pleine-Selve. En effet le chevet et le transept actuels seraient tous deux un ajout à l'église antérieure, à la place du chevet, au-delà de la croisée du transept antérieur. Cette idée impliquerait que la reprise à la fin du XII<sup>e</sup> siècle ne conservait pas les bras mais seulement la croisée du transept antérieur, pour offrir une travée supplémentaire à la nef. Le pendentif conservé, attribué jusque là à la nef, serait le vestige de la coupole de la croisée du transept antérieur et soulèverait alors la question d'un édifice à file de coupes. Quoiqu'il en soit, l'église de Pleine-Selve telle que nous l'observons aujourd'hui présente les vestiges de deux projets différents, l'un illustré par le pendentif et le pilier conservés dans l'actuelle façade, révélant une file de coupes d'un agencement différent de Sablonceaux, l'autre matérialisé par le transept et le chevet toujours en élévation. Si tant est que Geoffroy du Loroux en est le fondateur, il resterait à déterminer lequel de ces deux projets il aurait pu porter.

Enfin, la question du voûtement initial de la nef de Fontaine-le-Comte reste en suspens. Les murs paraissant trop minces – moins de 1,50 m – pour recevoir un berceau, l'hypothèse d'un voûtement en file de coupes est parfois évoquée dans les études menées sur l'abbaye<sup>647</sup>. La nef de Fontaine-le-Comte est signalée voûtée en berceau brisé dans plusieurs notices. Il faut prêter attention au berceau qui est une restauration réalisée XIX<sup>e</sup> siècle lorsque l'abbé Gibault fait entreprendre divers travaux dans l'église. La voûte est ensuite dérestaurée au XX<sup>e</sup> siècle. Dans les angles orientaux de la nef, contre l'arc doubleau, des vestiges altérés mais encore visible correspondent soit à un rouleau supplémentaire pour l'arc (option choisie pour la restauration du XIX<sup>e</sup> siècle) soit au départ d'un pendentif<sup>648</sup>. Les cinq baies percées dans le mur sud de la nef de Fontaine-le-Comte semblent indiquer une organisation différente de la nef de Sablonceaux divisée en trois travées carrées associées à une éventuelle quatrième travée plus courte à l'ouest. Une progression d'est en ouest dans le traitement des baies de la

<sup>647</sup> Bourgeois, 1994, 1-6. J. Gardelles évoquait une voûte en berceau pour Fontaine-le-Comte (Gardelles, 1958, 391-401).

<sup>648</sup> Un accès au comble et la possibilité d'utiliser une échafaudage dans la nef seraient essentiels pour apporter des éléments de réponse à cette question.



nef de Fontaine-le-Comte suggère en outre un changement de parti en cours de l'élévation ou des reprises postérieures venant compliquer l'appréhension du parti initial de ce vaisseau.

Ainsi au sein de modeste corpus de quatre abbatices liées à Geoffroy du Loroux, de nombreuses similitudes apparaissent au niveau des supports et du voûtement. Les transepts de Sablonceaux et de Fontaine-le-Comte sont semblables, avec les mêmes types de supports dans des dimensions similaires. Seules deux nefs étaient couvertes d'une file de coupes sur pendentifs, à Sablonceaux et à Pleine-Selve. Alors que des paires de colonnes engagées séparaient les travées à Sablonceaux, il semble que les supports n'accueillissent qu'une colonne engagée à Pleine-Selve. Cependant, un seul dossier encadrait de part et d'autre chaque paire de colonnes à Sablonceaux alors qu'au moins deux dossiers flanquent la colonne unique entre les travées de Pleine-Selve. La plus forte similitude apparaît entre Fontaine-le-Comte et Sablonceaux.

#### *g. Organisation et type d'éléments décoratifs*

##### Contraste entre la nef et les parties orientales

La distribution des éléments décoratifs de ces abbatices illustre une tendance que l'on retrouve dans d'autres églises où le décor est plus abondant dans les parties orientales<sup>649</sup>. Les seuls ornements sont des motifs géométriques. Aucune forme végétale ni aucun répertoire historié n'est utilisé. Les seuls chapiteaux non lisses sont annelés à cavets. Les murs, nus, ne sont animés que par l'imposte qui relie les tailloirs, aussi bien à Fontaine-le-Comte qu'à Sablonceaux. Les quelques motifs sont suffisamment discrets pour animer les maçonneries sans être propice à distraire le chanoine ou le fidèle dans sa prière.

Les chapiteaux coiffant les supports dans la nef, le transept et le chevet sont tous lisses à Sablonceaux et à Fontaine-le-Comte. Le seul tailloir arborant un décor est observé dans la nef de Sablonceaux mais il est le fruit de remaniements postérieurs au XII<sup>e</sup> siècle. Les éléments décoratifs se concentrent davantage dans les parties orientales et ce au niveau des baies. Le choix est clairement identifié à Fontaine-le-Comte de laisser une nef et un transept totalement nus, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, et d'apporter un décor au niveau des absidioles et du chevet, à l'intérieur et à l'extérieur (Fig. 26, 29 et 30). La nef de Sablonceaux, ainsi que les élévations du transept, hors celles de l'est, sont toutes également nues. Le seul élément

<sup>649</sup> Camus, 2009, 402-404 ; Dubourg-Novès, 1969, 263-300, Daras, 1961, 17-20 et 74-75. La façade des églises romanes en Angoumois, Saintonge et Poitou accueillait aussi fréquemment un abondant décor.

d'ornementation, discret et haut placé, est le bandeau à la base de la coupole orné de d'une frise en damier dans la croisée et d'une double frise d'oves ou écailles dans la nef.

Seule Pleine-Selve diffère, encore une fois, de ces « sœurs » supposées. L'ornementation est adoptée dans le chevet mais aussi dans le transept (Fig. 72, 86 et 88). Dans le bras nord, la corbeille du chapiteau oriental est ornée de feuilles de fougères ciselées et elle reçoit à l'ouest deux rangées de palmettes lisses. Les deux chapiteaux sont à astragale. Les tailloirs sont lisses et animés de deux doucines. Dans la croisée du transept, les chapiteaux recevant l'arc triomphal arborent deux feuilles lisses qui se replient en palmette retournée, pincée à sa base entre deux petites volutes<sup>650</sup>. Les chapiteaux recevant la voûte du sanctuaire sont de même type, avec des palmettes repliées en boules au sud. Toujours sur les mêmes piliers, les chapiteaux recevant les pendentifs de la coupole de la croisée sont aussi du même type mais les feuilles lisses sont ici remplacées par des fougères. Le même chapiteau est observable dans l'angle sud-ouest de la croisée. Les tailloirs sont ornés de deux frises superposées soit de dents de scie (angle sud-ouest de la croisée) soit de zigzag faits d'un triple trait (sud), ou lisse à deux doucines (côté sanctuaire). Le parti est différent dans les angles orientaux du sanctuaire où des chapiteaux portent un décor végétal : deux rangées d'étroites feuilles repliés en palmettes au nord et deux rangées de feuilles d'acanthé simplifiées. Dans les angles orientaux du sanctuaire la colonne recevant la retombée de l'ogive ne descend pas jusqu'au sol mais est portée par un console sculptée d'un protomé humain. Au sud, en buste, il paraît jeune, avec une peau lisse alors qu'au nord, des rides sont marquées, ses cheveux sont figurés, et le personnage porte ses bras et ses mains à sa coiffe<sup>651</sup>.

#### Un décor porté par les baies des parties orientales

Les baies sont ensuite un support pour le décor, certes discret, que ce soit à Sablonceaux, à Fontaine-le-Comte ou à Pleine-Selve. L'ornementation des baies n'apparaît que dans les parties orientales, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. À Fontaine-le-Comte, la baie de chaque absidiole est ornée à l'extérieur d'une frise de pointes de diamants surlignant l'archivolte et chaque piédroit est agrémenté d'une colonnette coiffée d'un chapiteau annelé à cavets (Fig. 27 et 28). Le fût est marqué par des anneaux tracés au tour. À l'intérieur,

<sup>650</sup> Le même type de chapiteau (feuille lisse repliée en palmette) fut utilisé pour coiffer les colonnettes de la baie nord du chevet, à l'extérieur.

<sup>651</sup> Faut-il voir dans ces deux visages opposés la femme face à l'homme ? Le laïc face au clerc ? Le jeune face à l'ancien ?

l'archivolte et la frise disparaissent mais les colonnettes habillent les piédroits avec des chapiteaux à cavets au sud et lisses au nord. Les sept baies en plein-cintre de l'abside du chevet sont sans colonnette à l'extérieur mais chacune est coiffée d'une archivolte surlignée d'une frise différente dans les motifs utilisés, géométriques ou végétaux. Les colonnettes sont au contraire utilisées à l'intérieur pour habiller les piédroits. Elles sont décorées d'anneaux tracés au tour et coiffées de chapiteaux annelés à cavets.

À Pleine-Selve, le triplet oriental est animé par une archivolte à deux voussures retombant sur des colonnettes aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur (Fig. 69 et 83). Une frise de croix à quatre branches et de dents de scie surligne l'ensemble respectivement à l'extérieur et à l'intérieur. Les colonnettes sont coiffées de chapiteaux lisses ou annelés à cavets. Plusieurs d'entre elles, à l'intérieur, ont un fût orné d'anneaux doubles en relief réalisés au tour. Plusieurs tailloirs présentent aussi des motifs en dents de scie. Les baies nord et sud sont elles aussi animées d'une archivolte surmontée d'une frise et de colonnettes sur leurs ouvertures extérieure et intérieure. Elles sont rythmées par des anneaux en relief sur leur piédroit oriental. Les chapiteaux extérieurs sont lisses au sud ou à feuilles terminées en palmette retournée au nord. Ils sont annelés à cavets à l'intérieur. Les motifs sont rares et sobres dans le chevet de Pleine-Selve mais la multiplication des colonnettes, voussures et la différence de traitement des fûts animent l'ensemble et offre un décor nettement moins austère qu'à Fontaine-le-Comte. Les parties orientales de l'église de Sablonceaux étaient vraisemblablement décorées d'éléments semblables, tels des chapiteaux lisses, associés à des motifs décoratifs simples avec l'emploi de pointes de diamants ou de dents de scie pour animer les baies.

Ainsi la similitude la plus forte entre les parties du XII<sup>e</sup> siècle encore en élévation est surtout remarquable entre Sablonceaux et à Fontaine-le-Comte. La comparaison, délicate avec Pleine-Selve qui présente deux états successifs dont un chevet de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, est impossible avec l'abbatiale disparue de l'Isle. La conclusion est par conséquent incomplète. Toutefois la comparaison avec l'abbatiale de Pleine-Selve souligne encore un rapprochement plus évident avec la phase de l'édifice représenté par les vestiges du pendentif et du pilier conservés en façade plutôt qu'avec le chevet et le transept actuels.

### I.1.3. Conclusions de l'étude comparative entre les abbaciales liées à Geoffroy du Loroux

#### I.1.3.1. Des édifices semblables en plan et en élévation

L'étude effectuée révèle quatre abbayes fondées dans un milieu reculé, suivant des choix proches des fondations cisterciennes contemporaines. Les communautés sont implantées dans un lieu isolé, sur une île émergeant des marais ou au milieu d'une vaste forêt, pour être physiquement éloignées et séparées du monde séculier. Les lieux d'implantation sont choisis avec soin pour apporter suffisamment d'eau nécessaire au quotidien de la communauté et les terres et bois suffisants pour subvenir aux besoins de l'abbaye.

Les communautés de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle sont confiées à des chanoines réguliers suivant la règle de saint Augustin. La mention de la règle augustinienne apparaît dans les textes relatifs aux trois communautés qu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. La règle n'est pas spécifiée dans les chartes de fondation mais la réforme du chapitre cathédral de Bordeaux par Geoffroy du Loroux incite à considérer ces fondations comme étant destinées à cette observance dès leur fixation.

L'église est construite pour le Seigneur et placée sous la protection de la Vierge Marie à Fontaine-le-Comte, Sablonceaux, l'Isle et Pleine-Selve ; le culte marial connaît en effet une diffusion sans précédent au cours du XII<sup>e</sup> siècle. Leur décor étant très sobre, c'est par la qualité de leur stéréotomie que ces églises sont embellies. Mais la beauté n'est pas la priorité pour ces églises qui doivent avant tout refléter l'humilité, la rigueur de la règle, à travers des lignes simples et un décor réduit à sa plus simple expression. L'austérité de l'ornementation est fidèle à l'esprit de la règle de saint Augustin mais proche également des statuts cisterciens qui refusent tout élément décoratif en opposition avec la richesse affichée de nombreuses églises clunisiennes.

La ressemblance d'abord frappante entre les abbaciales de Fontaine-le-Comte et Sablonceaux est vérifiée par les prises de mesures qui révèlent des édifices effectivement très proches au plan quasiment superposable. Malheureusement les parties orientales de Sablonceaux ont disparu et la comparaison est par conséquent incomplète. Le plan de l'abbatiale de l'Isle, révélé par la prospection électrique, est identique au plan de Fontaine-le-Comte. L'analyse comparative ne peut être menée plus loin faute de vestiges conservés en élévation et contemporains du plan révélé par l'image électrique. Face à la similitude de ces

plans, faut-il conclure à une simple coïncidence ? Deux édifices, émanant de deux abbayes dont la charte de fondation est commune, adoptent un plan non seulement identique dans l'articulation des différentes parties mais de plus avec les mêmes dimensions. Une grande parenté est avérée également dans les élévations. Cette similitude émane d'une volonté bien particulière et les questions qui se posent alors sont relatives à la fois à la personne à l'origine de la reproduction d'un même parti esthétique, à l'objectif d'une telle commande, pratique, symbolique ? Quels étaient les destinataires de cette entreprise, qui était censé percevoir cette similitude et à quelle fin ? Ces questions amènent à s'interroger sur l'image de l'église – l'édifice, le contenant de l'Église – par l'homme vivant au XII<sup>e</sup> siècle.

#### I.1.3.2. La similitude est-elle un élément essentiel de la commande ?

Pour ses sermons, Geoffroy du Loroux sait emprunter des images tirées de la nature ou du lieu où il se trouve pour agrémenter sa parole et frapper l'esprit de son public. Les images tirées de la nature aident à illustrer l'unité profonde de l'Église : il y a de multiples rayons lumineux mais une seule lumière, de multiples rameaux sur l'arbre mais un seul tronc... Il utilise enfin l'architecture de l'église dédiée comme support de son enseignement pour en dégager la signification mystique<sup>652</sup>. Si le prélat utilise l'architecture comme support à son discours, peut-être la souhaite-il suffisamment apte pour être susceptible de porter un message.

Les textes ne commencent à évoquer l'église-monument que vers la fin des années 1040 où un nouveau style narratif apparaît, tel un panégyrique de monument, où le bâtiment ecclésiastique est célébré pour lui-même à travers les récits de construction et de consécration<sup>653</sup>. D. Iogna-Prat propose que cette célébration soit liée à l'affirmation de l'Église comme une institution vouée au contrôle des hommes et à leur fixation sur terre en des points bien définis. Ce tournant dans la documentation où l'église-monument est mise en exergue révèle les transformations en profondeur de l'Église en pleine réforme « grégorienne ». La construction des églises dans ce contexte permet de donner de la visibilité à Dieu<sup>654</sup>. Vouées à fixer des populations autour d'elles, les églises sont construites selon des

<sup>652</sup> Foulon, 2004a, 92 et note 95 : l'auteur mentionne les sermons n°41 et n° 50 suivants de Geoffroy du Loroux (PL 171, 794B).

<sup>653</sup> Iogna-Prat, 2006, 359-360.

<sup>654</sup> *Id.*, 361.

formes et des techniques en évolution. Ce statut de lieu propre conféré à l'église à partir du XI<sup>e</sup> siècle peut aider à comprendre pourquoi Dieu est devenu « de pierre »<sup>655</sup>. Quelle en était la perception du fidèle visiteur ou du prêtre, abbé, chanoine ou moine y officiant ? Le fidèle voit la maison de Dieu sur Terre et des églises élançant leurs voûtes vers des hauteurs vertigineuses peuvent amplifier cette sensation de lieu imprégné de spiritualité et d'autorité divine, mais est-il apte à discerner la prouesse technique ? Plusieurs niveaux de lecture de l'espace sacré semblent être à envisager ici. V. Debiais aborde la question de l'espace vécu dans le vie quotidienne des hommes et des femmes du Moyen Âge : « pour eux, l'espace absolu n'existe pas en tant que tel et il est avant tout envisagé tel qu'il est vécu et parcouru »<sup>656</sup>. Dans ses travaux sur la représentation de l'espace au Moyen Âge, P. Zumthor a isolé quatre oppositions : le dehors et le dedans, le plein et le vide, le près et le lointain, l'ici et l'ailleurs<sup>657</sup>. Pour J. Le Goff, l'opposition majeure est celle entre la haut et la bas qui structure l'espace médiéval, où l'élévation est le mouvement le plus profitable<sup>658</sup>. L'espace pensé a ensuite son pendant dans la vie quotidienne. L'église, lieu du sacrifice eucharistique, de la commémoration des défunts, de la célébration de la Parole de Dieu, est concrètement un lieu construit pour accueillir des rassemblements, pour y circuler, s'y recueillir et officier. V. Debiais conclue que « l'espace en tant que réalité pratique simplifie les abstractions et transforme les données de la pensée en données de l'expérience. L'espace vécu n'est donc pas différent de l'espace pensé ou de l'espace réel. Il est plus simple et plus pratique, adapté aux circonstances et aux impératifs de la vie quotidienne<sup>659</sup> ». La formule « lieu du vrai sacrifice » est d'origine augustinienne et servait à délimiter les membres du corps du Christ. Elle est utilisée dès les années 1120-1130 pour désigner le bâtiment ecclésiastique. Ce dernier, l'église-monument, est le lieu de l'Eucharistie et devient pour les clercs des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles la condition nécessaire à la réalisation de l'Église-communauté à travers la réalisation des sacrements<sup>660</sup>. Ainsi pour appartenir à l'Église il faut être dans l'église : il est essentiel de passer par l'édifice de pierres pour accéder au Temple spirituel<sup>661</sup>. Ce discours clérical en matière monumentale, en période de réforme de l'Église, permet de comprendre pourquoi il est nécessaire à l'institution ecclésiale d'occuper le paysage social en s'implantant concrètement à travers la mise en place d'églises construites en matériaux durables et souvent

---

<sup>655</sup> *Id.*, 444.

<sup>656</sup> Debiais, 2009, 73-74.

<sup>657</sup> Zumthor, 1993, 20 ; Debiais, 2009, 74.

<sup>658</sup> Le Goff, dans *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, 152.

<sup>659</sup> Debiais, 2009, 76.

<sup>660</sup> Iogna-Prat, 2006, 469-478.

<sup>661</sup> Iogna-Prat, 1996, 241, 333, 462 : « pour être *de* l'Église, il faut être *dans* l'église ».

liées à des aires consacrées, comme le cimetière ou les domaines ecclésiastiques<sup>662</sup>. Ainsi les textes révèlent la volonté profonde du clergé de constituer un espace spécifiquement chrétien par la construction d'églises dans l'ensemble du diocèse. L'essence même de cette action d'envergure, dans le cadre de la réforme est appréhendable. La mise en œuvre avec le recrutement d'artisans et d'ouvriers de diverses spécialités en découle, après s'être assuré de bénéficier de donations pour lancer la construction sur le site choisi. Cette nouvelle église à construire va être façonnée suivant un plan précis, pensé et anticipé pour pouvoir recevoir, ou pas, une voûte en pierre. Le commanditaire, évêque ou seigneur donateur est-il le concepteur du projet ? La construction des églises de Sablonceaux, de Fontaine-le-Comte et de l'Isle a pu commencer avant ou après l'accession à l'épiscopat de Geoffroy du Loroux, dans les années 1140-1150. Aucun indice textuel n'apporte d'élément de réponse à cette question ni même à un rôle éventuel joué par l'archevêque Arnaud de Cabanac à l'Isle ou le duc d'Aquitaine à Fontaine-le-Comte et Sablonceaux. Si le parti pris architectural commun aux abbayes attribuées à Geoffroy du Loroux est attribué traditionnellement au fondateur lui-même, c'est souvent en tant qu'archevêque. Soulignons que son prédécesseur Arnaud de Cabanac, artisan de la réforme également, impose la règle de saint Augustin au sein de la collégiale de saint-Émilion et que le plan de l'église présente un plan très proche de celui de l'Isle dont il confie la fondation à Geoffroy du Loroux. La similitude du plan de l'abbatiale de l'Isle avec les deux autres fondations de ce dernier est le lien unissant ces trois églises implantées dans des diocèses différents. Le seul dénominateur commun à l'origine de ces trois abbayes est Geoffroy du Loroux et son rôle dans la parenté architecturale semble alors effectif.

Face à ces trois abbayes, Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle, le plan semblable non seulement en forme mais également en dimensions, soulève la question du but recherché derrière une telle ressemblance. Était-elle voulue pour édifier des églises formant une unité ? Est-ce non pas le résultat d'une volonté mais l'illustration d'une innovation qui propose un même plan appliqué par une même équipe d'ouvriers pour accélérer ou faciliter l'édification ? Un membre de l'équipe de construction, ou un chanoine de la communauté, peut-il être détaché pour se rendre sur les différents chantiers menés en parallèle et suivant un plan commun ? Ce type de déplacement est une pratique attestée. Dans une lettre écrite entre la fin du XI<sup>e</sup> siècle et le début du XII<sup>e</sup> siècle, l'abbé de la Trinité de Vendôme demande à l'évêque du Mans de renvoyer au sein de son abbaye un moine très habile dans l'art de l'architecture. L'abbé avait mis ce moine à disposition de l'évêque pendant un temps pour aider dans des

---

<sup>662</sup> *Id.*, 2006, 479.

constructions qu'il avait entreprises au Mans<sup>663</sup>. Aucun témoignage de cette nature n'est connu pour les abbayes de Geoffroy du Loroux. Le déroulement de ces chantiers issus du même fondateur reste obscur et l'on ne peut cerner s'il délégait totalement à une équipe, pour laquelle il avait pris soin d'assurer la protection, ou s'il intervenait personnellement sur chaque site et dans quelles mesures. Geoffroy du Loroux se voulait-il auteur comme son ami Suger ? Bien qu'il ne se définisse pas comme un auteur, Bernard de Clairvaux est l'instigateur de la parenté architecturale de plusieurs abbayes cisterciennes. Il est rare de déceler un modèle comme celui mis en évidence au sein des églises issues de Clairvaux. Peu d'ordres religieux offrent des modèles qui leur soient propres<sup>664</sup>. Cependant l'idée selon laquelle un personnage, ici l'abbé de Clairvaux, peut insuffler au sein d'un ensemble d'abbayes un modèle architectural pour les abbayes et pour l'organisation des bâtiments monastiques, est aujourd'hui acceptée. Geoffroy du Loroux, proche de saint Bernard, en grand artisan de la réforme, aurait lui aussi cette volonté de faire adopter à ses fondations une architecture commune – reconnaissable ? – et exemplaire en sobriété pour s'opposer à la richesse affichée de plusieurs abbayes clunisiennes.

#### I.1.3.3. Une similitude perceptible par qui ?

Quelle est la perception du parti architectural d'un lieu de culte pour les religieux qui officient ou pour les fidèles qui viennent se recueillir ? Certains actes révèlent que les chanoines de Sablonceaux et ceux de Fontaine-le-Comte entretiennent des relations suivies après leur fondation commune et il est à envisager qu'ils soient témoins de l'édification des deux églises. Les chanoines sont vraisemblablement au fait de cette similitude, par information directe car les deux chantiers sont liés et par leur capacité d'observation et de compréhension issue de leur formation. Qu'en est-il des fidèles qui visitent l'une ou l'autre ou les deux, de ces abbayes ? Estimer la visibilité et la lisibilité d'un édifice pour le visiteur du XII<sup>e</sup> siècle est une tâche délicate. Soulignons que l'espace intérieur de ces églises prime sur leur apparence extérieure. Comme le souligne A. Guerreau-Jalabert, « le bâtiment, dont seules les mesures intérieures sont significatives et structurantes, matérialise l'opposition, centrale dans les représentations médiévales de l'espace, entre un intérieur valorisé, positif, sacralisé et sacralisant et un extérieur désordonné et par conséquent facilement diabolisé ; schème qui

---

<sup>663</sup> Mortet, 1911, éd. Deschamps 1995, 292-295, n° CIII.

<sup>664</sup> Baral I Altet, 2006, 212.



sous-tend aussi l'opposition entre la ville et la forêt, entre la chrétienté et le reste du monde<sup>665</sup> ».

Comment l'homme du XII<sup>e</sup> siècle percevait-il l'espace ? Le guide du pèlerin rédigé au XII<sup>e</sup> siècle est rédigé par un observateur précis qui donne les dimensions de l'église vouée à saint Jacques, avec le nombre de fenêtres et le nombre de portails et qui décrit avec précision les ornements de l'édifice. Il indique, entre autres dimensions, la longueur de la nef avec comme unité de mesure la taille d'un homme : la nef avait une longueur de 53 fois « la taille d'un homme » et elle s'élève à 14 fois « la hauteur d'un homme »<sup>666</sup>. Il utilise sa main pour détailler d'autres mesures, telles celles de l'autel où il précise « telles sont du moins les mesures prises de mes propres mains<sup>667</sup> ». Sa description est axée principalement sur l'intérieur de l'église et moins sur l'extérieur. Il souligne que « nul ne peut mesurer ce que sont à l'extérieur la longueur et la hauteur de l'édifice », si ce n'est le parvis qu'il indique être « en longueur et en largeur, d'un jet de pierre »<sup>668</sup>. Ainsi ce guide éclaire quelque peu sur le regard que porte sur une église un fidèle, ici un pèlerin mais surtout un observateur averti et en outre sur un édifice prisé. Le guide du pèlerin est le livre V du *Codex Calixtinus*, manuscrit composé de cinq livres et écrit à la gloire du saint apôtre Jacques à la demande du pape Calixte II, probablement vers la fin des années 1130. Ainsi cette œuvre est une commande qui s'intègre dans le mouvement de réforme du clergé. Le guide est peu diffusé et vraisemblablement seulement au sein d'établissements monastiques. La diffusion ne semble pas avoir été plus large<sup>669</sup>. L'appréhension de la taille de l'espace intérieur de l'édifice, sacré, apparaît en rapport avec la taille d'un homme et dans les détails par la main<sup>670</sup>. Pour d'autres mesures, extérieures à l'édifice et peut-être alors moins importantes, le jet de pierre est utilisé. Cette mesure empirique de la taille de l'homme est évoquée aussi dans les coutumes de Cluny, au XI<sup>e</sup> siècle, qui précisent les dimensions de l'église et des bâtiments conventuels avec cette même unité de mesure<sup>671</sup>. Ce seul texte, écrit au XII<sup>e</sup> siècle et qui est une

<sup>665</sup> Sot *et al.*, 1997, 155.

<sup>666</sup> Stones *et al.*, 1995 ; Díaz y Díaz, 1993, 39-45 ; Viellard, rééd. 2004, 87 : « *habet in longitudine quinquaginta et tres hominis status. [...] altitudo vero ejus quatuordecim status intus* ».

<sup>667</sup> Stones *et al.*, 1995 ; Díaz y Díaz, 1993, 39-45 ; Viellard, 1978, rééd. 2004, 109 : « *Sic propriis manibus ego mensuravi* ».

<sup>668</sup> Stones *et al.*, 1995 ; Díaz y Díaz, 1993, 39-45 ; Viellard, 1978, rééd. 2004, 87 : « *Quanta sit extra ejus longitudo et altitudo, a nullo valet comprehendere* » ; 97 : « *Paradisus vero ille tantus est, quantum jactus est lapidis in utraque parte* ».

<sup>669</sup> Aymeri Picaud (attribué à), *Le guide du pèlerin à Saint-Jacques*, éd. & trad.. Record, 2006, 23 et 131.

<sup>670</sup> Aymeri Picaud (attribué à), *Le guide du pèlerin à Saint-Jacques*, éd. & trad.. Record, 2006, 89 : l'auteur du guide précise que la taille d'un homme est de « huit palmes » : « *Statim hominis recte de octo palmis esse dicimus*. » Une palme correspond dans notre système métrique à un décimètre environ. La taille d'un homme ne pouvait être de 80 centimètres, il manquerait environ un mètre.

<sup>671</sup> Mortet, 1911, éd. Deschamps 1995, n° XXXCVIII, 132-140 : *Coutumes de Cluny ...* : « [...] *habent in altitudine staturam hominis [...]* ».

commande du pape pour favoriser le pèlerinage vers Compostelle, ne peut être représentatif du regard de chaque pèlerin sur les églises, prieurés, hôpitaux qui le reçoit sur le chemin vers Saint-Jacques... Ce document a l'intérêt de dévoiler l'approche de l'un d'eux, sensibilisé à l'art de construire. Il permet de penser qu'il n'y avait pas au XII<sup>e</sup> siècle d'autre « étalon universel » que la taille humaine définie avec aussi peu de précision que les silhouettes qui, de nos jours encore, donnent « l'échelle » dans beaucoup de représentations de l'architecture.

Comment l'homme du XII<sup>e</sup> siècle percevait-il un décor plus ou moins riche ? Les églises liées à Geoffroy du Loroux se distinguent d'autres édifices par leur sobriété et le pèlerin, qui est *a priori* le contemporain le mieux à même de comparer ces églises, peut être sensible à ce manque de décor. Cependant un édifice richement décoré et coloré devait éveiller en lui des sentiments autres qu'un édifice nu de tout ornement. L'auteur du guide du pèlerin évoque le rapport à l'ornementation quand il écrit que « celui qui parcourt les parties hautes, s'il y est monté triste, s'en va heureux et consolé, après avoir contemplé la beauté parfaite de cette église »<sup>672</sup>. L'idée de beauté ne se rapporte pas dans cet écrit seulement à l'ornementation et les lignes de l'architecture semblent pouvoir susciter elles aussi l'émerveillement des fidèles. Ces murs nus reflètent la lumière évocatrice du divin en ces milieux consacrés. Un parti sobre et austère est à même d'être porteur d'un message qui ne s'adresse pas à « l'homme extérieur, prisonnier de ses sens et rivé à une symbolique élémentaire ; il est destiné à l'homme intérieur, capable de lire les symboles au second degré »<sup>673</sup>.

Le pèlerin qui emprunte la *via Turnonensis*, passant sur le chemin des abbayes de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux l'Isle ou Pleine-Selve, a-t-il ce regard particulier sur l'apparence de ces églises ? Qu'il ait été à même de juger du degré de leur ressemblance est délicat à cerner. Qu'il ait eu une observation plus fine, l'amenant à percevoir des volumes identiques, est une autre question. Cette perception impliquerait la visite de plusieurs édifices. Seul le fidèle itinérant serait alors susceptible d'y être sensible. Quoiqu'il en soit, la sacralité du lieu et la grandeur des volumes intérieurs de ces édifices participent au sentiment de la présence du divin. En recherche d'état de recueillement, le fidèle, le visiteur ou le pèlerin n'est peut-être pas toujours enclin à arrêter son regard sur les choix architecturaux.

---

<sup>672</sup> Stones *et al.*, 1995 ; Díaz y Díaz, 1993, 39-45 ; Vielliard, 1978, rééd. 2004, 93 : « *Qui enim sursum per naves palatii vadit, si tristis ascendit, visa optima pulcritudine ejusdem templi, letus et gavisus efficitur* ».

<sup>673</sup> Martin, 1996, 185.

La réflexion autour de la perception par le clerc ou par le laïc des choix établis au sein d'un édifice, son plan, l'animation de ses élévations, ses voûtes, son décor, est ouverte. L'étude de la ressemblance entre les abbatales de Geoffroy du Loroux et le sens d'une telle recherche alimente la question de la perception de l'édifice par ses contemporains. J. Gardelles souligne que Fontaine-le-Comte et Sablonceaux présentent des « différences entre longueurs et largeurs respectives en œuvre et hors œuvre sont de l'ordre de 0,50 mètre à 1 mètre » et elles ont un « transept de dimensions si voisines qu'ils sont presque superposables<sup>674</sup> ». Les observations que nous avons faites sur le terrain révèlent des différences parfois légèrement plus grandes entre les dimensions mais de peu et les plans pourraient s'avérer en effet « presque superposables ». Les différences dans les principales dimensions de l'édifice sont de l'ordre du mètre. Cette différence n'est sûrement pas perceptible par l'observateur du XII<sup>e</sup> siècle – pas plus qu'elle ne l'est par le visiteur du XXI<sup>e</sup> siècle – et les constructeurs, s'ils sont communs à ces trois chantiers, devaient être conscient d'élever des églises similaires. Cette observation amène à se pencher davantage sur les plans de ces églises pour tenter d'y déceler des indices sur leur conception et leur exécution. Pour approfondir l'analyse de la similitude entre les églises liées à Geoffroy du Loroux, nous proposons une approche métrologique susceptible d'alimenter la réflexion autour de la mise en œuvre de ces édifices.

## **I.2. Approche métrologique du plan des abbatales et du porche roman de la cathédrale de Bordeaux : un module identifiable ?**

Cette approche en métrologie propose ici une réflexion sur la possibilité d'extraire du plan d'un édifice un module ayant pu servir à son élaboration et sa mise en œuvre. Elle est délicate dans le cadre de cette étude car l'échantillon est très modeste : seules trois voire quatre fondations sont attachées à Geoffroy du Loroux. La cathédrale bordelaise, en construction sous son épiscopat, est à inclure dans l'analyse car elle est vraisemblablement influencée par le prélat. Si l'étude permet de déceler un ou plusieurs modules, elle pourrait participer à la compréhension de l'édifice, pensé puis tracé et enfin élevé.

---

<sup>674</sup> Gardelles, 1958, 391-401.

Le propos n’est pas ici dans une discussion sur la valeur symbolique des chiffres ou des proportions. Même si certains auteurs considèrent que les *instrumentum* mentionnés par Suger doivent être compris avec une dimension spirituelle, il n’en reste pas moins que les hommes du XII<sup>e</sup> siècle possédaient des *geometricis et aritmeticis instrumentum* pratiques permettant de réaliser des édifices en fonction de mesures précises délibérément sélectionnées<sup>675</sup>. Soulignons en outre que le symbolisme architectural semble plus souvent être décrété *a posteriori* qu’*a priori*. Ainsi faut-il veiller à ne pas faire du symbolisme architectural *a posteriori* sur les églises liées à Geoffroy du Loroux mais réaliser une étude approfondie de leur plan pour entrevoir s’il est possible d’en tirer des indices sur la conception et la mise en œuvre.

### I.2.1. Approche métrologique du plan de chaque abbatale liée à Geoffroy du Loroux

Les vestiges du XII<sup>e</sup> siècle identifiés dans chaque église sont suffisants pour cerner des proportions entre les différentes parties de l’édifice : entre la nef et le transept à Sablonceaux, Fontaine-le-Comte et l’Isle, entre le chevet et le transept à Fontaine-le-Comte et l’Isle. Le raisonnement est conduit selon deux lignes précises. La première est d’approcher les différents plans en partant des volumes intérieurs. Les quelques mentions de dimensions dans les textes du XII<sup>e</sup> siècle se rapportent en effet à l’espace intérieur. L’espace médiéval se définit notamment par l’opposition intérieur/extérieur, l’église est une enveloppe de pierre englobant le sacré et marque la distance par rapport à lui. La seconde ligne à suivre est de comparer les différentes dimensions entre elles pour en déterminer des rapports de proportion et en tirer une petite unité et ses multiples au sein de l’édifice<sup>676</sup>.

Le procédé de relevé ou de vérification des plans des édifices étudiés induit une marge d’erreur dans les dimensions observées, de l’ordre vraisemblablement d’une vingtaine de

---

<sup>675</sup> Suger, éd. & trad. Gasparri, 1996, 26-27 : *Provisum est etiam sagaciter ut superioribus columpnis et arcubus mediis, qui inferioribus in cripta fundatis superponerentur, geometricis et aritmeticis instrumentis medium antique testudinis ecclesie augmenti novi medio aquaretur*. Suger évoque les « outils géométriques et arithmétiques » utilisés pour « faire coïncider le milieu du bâtiments de l’ancienne église avec le milieu de la nouvelle construction ».

<sup>676</sup> Guerreau, 1992, 87-106 ; Guerreau, 1996, 151-166 : Les études d’Alain Guerreau sur la cathédrale de Beauvais, sur Saint-Bénigne de Dijon ou Saint-Philibert de Tournus ont été utiles pour déterminer une méthode d’approche ; Guerreau, 1998, 186-199 ; Guerreau, 2000, 327-335 : l’auteur propose une méthodologie précise lors du colloque tenu à Paray-le-Monial à la fin des années 1990. Elle émane en partie d’une étude qu’il mène sur un échantillon d’églises du Mâconnais. Il détermine que dans ce type d’approche, « les lignes significatives correspondent à la surface interne des murs ou à des lignes intérieures équivalentes, c’est-à-dire correspondant à des surfaces faisant face au centre, ou à l’axe, des bâtiments ».

centimètres : des murs pas tout à fait parallèles, visée du distance-mètre à peu près perpendiculaire, ravalement ou enduit *etc.* D'autant plus que la prise de mesure est difficilement homogène, chaque parement n'ayant pas reçu la même animation ou par la présence de mobilier impossible à déplacer. Tantôt il est possible de se placer dans la partie médiane de l'élévation, tantôt seules les parties près des angles sont accessibles. Enfin les conditions de travail n'ont pas permis de prendre des mesures dans les parties médianes et hautes des élévations.

L'approche proposée s'inspire de la méthode adoptée par A. Guerreau sur un ensemble d'églises du Mâconnais<sup>677</sup>. Il propose de commencer par trouver, à partir des mesures intérieures, un nombre entier du même module permettant ensuite de définir les grandes dimensions de l'édifice. Il faut partir des mesures faites sur le terrain, à l'intérieur de l'édifice pour déterminer une valeur moyenne, la plus petite unité utilisée, proche du pied romain (29,5 centimètres) qui était encore fréquemment utilisé dans des constructions romanes. A. Guerreau déduit de ses études de terrain que « l'orthogonalité n'était qu'un souci mineur des bâtisseurs médiévaux<sup>678</sup> ». Les dimensions des différentes parties de ces églises ont été exposées précédemment, mettant en évidence leur similitude. Les trois nefes et transepts dont il reste une élévation ou une trace de plan – Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle – ont une longueur respectives de 30 m et 29 m, qui divisée par un facteur 100 donne aisément un module proche de la trentaine de centimètres, d'autant plus intéressante qu'elle peut représenter la valeur d'un pied romain (29,57 centimètres<sup>679</sup>). Cette valeur de pied, multipliée par un chiffre rond donne ensuite les largeurs de ces mêmes vaisseaux. En partant de l'espace central de l'église, ici la largeur de la croisée du transept, il est aisé de retrouver des modules oscillant autour de la trentaine de centimètres. Pour offrir une approche métrologique permettant une comparaison supplémentaire des plans des églises étudiées, en suivant la méthode proposée par A. Guerreau, le module de départ choisi a été fixé à 30 centimètres<sup>680</sup>. Cette valeur de départ semble évidente mais elle est utilisée dans ce raisonnement car elle permet de mettre en évidence ensuite les valeurs proches des facteurs multiplicateurs à appliquer pour retrouver les grandes lignes de chacune des églises étudiées (Fig. 154).

---

<sup>677</sup> Guerreau, 1998, 191.

<sup>678</sup> Guerreau, 1992, 94. L'aspect de l'orthogonalité n'a pas été abordé avec précision lors de nos études de terrain par manque de matériel de précision. Les relevés ont été fait en triangulant pour restituer les angles mais la valeur de chaque angle n'a pas été relevée.

<sup>679</sup> Guerreau, 1998, 192.

<sup>680</sup> Dans la suite du raisonnement, *mètre* sera abrégé en *m* et *centimètre* en *cm*.

Pour Fontaine-le-Comte, la largeur de la croisée est de 8,97 m, soit 30 modules de 29,9 cm. Compte tenu des marges d'erreur envisageable, il est raisonnable de proposer 30 modules de 30 cm, donnant alors une largeur de la croisée de 9 m (seulement 3 cm d'écart avec la mesure relevée). Ce module reporté 100 fois donne la longueur de la nef (30,89 m). Reporté 98 fois il donne la longueur du transept (29,4 m pour 29,36 m mesurés), et 30 modules de 29,9 cm équivalent à la profondeur des bras du transept.

À Sablonceaux, la largeur de la croisée est de 8,20 m, soit 27 modules de 30 cm. Reporté à 106, le module de 30 cm donne la longueur de la nef (31,80 m pour 32 m mesurés) et 27 modules aboutissent à la largeur de 8 m de ce même vaisseau. Seule la largeur à l'entrée du chevet est prise en compte ici, entre les piliers recevant l'arc triomphal. En multipliant le module défini par 28,5 on obtient la largeur du chevet. Le demi module peut paraître peu cohérent, mais en intégrant les marges d'erreur dans les relevés, le facteur multiplicateur pourrait se rapprocher davantage de 28 ou 29.

L'étude du plan de l'abbatiale de l'Isle est certes approximative ici car elle s'appuie sur l'image électrique, mais elle propose néanmoins une échelle de grandeur envisageable pour les facteurs multiplicateurs à employer avec le module hypothétique de 30 cm. Ils sont en effet proches de ceux utilisés pour Fontaine-le-Comte et Sablonceaux : porté à une centaine de fois, le module donne la longueur de la nef, et un trentaine en donne la largeur. De même pour le transept où le nombre de module à utiliser pour la longueur et la largeur est peu éloigné de ce que l'on a observé pour les deux églises précédentes.

Pour les trois églises, le facteur multiplicateur est un peu plus élevé pour le transept (longueur) que pour la nef, il est quasiment équivalent pour les largeurs de ces mêmes vaisseaux. Cette approche ne peut pas proposer ici un module plus précis, qui pourrait prendre de multiples valeurs autour de la trentaine de centimètres, car l'échantillon d'édifices est trop petit, et les marges d'erreur à calculer seraient différentes pour les plans relevés et celui issu de la prospection électrique. Cependant cette approche permet, en fixant un module qui est envisageable, de souligner la mise en œuvre proche de ces édifices. Les résultats diffèrent quand on applique la même approche aux vestiges de Pleine-Selve, limitée par le manque de la longueur du transept. Si on évalue celle-ci à partir du bras nord et de la croisée conservés, indiquant une longueur restituée d'environ 19,70 m, il faudrait 66 modules de 30 cm pour la restituer. Les facteurs multiplicateurs à utiliser dans ce cas s'éloignent nettement des facteurs théoriques utilisés sur les trois autres églises.

La même valeur d'un pied d'une trentaine de centimètres pourrait être mise en valeur pour les modénatures. À Fontaine-le-Comte et à Sablonceaux, il correspond aux dimensions des dossierets, à la hauteur du socle dans la première, et à la moitié du socle dans la seconde. Ensuite, ce sont des proportions qu'il faut utiliser pour déterminer le diamètre des demi-colonnes (environ 4/3) ou la hauteur des bases (environ 2/3).

En partant des segments importants de chaque édifice, longueur et largeur de la nef du transept, la proportion qui en ressort est simple (presque 1/1) car les longueurs des nefs sont quasiment égales entre elles (sauf Pleine-Selve) et quasiment égales à celle du transept, de même pour les largeurs de ces mêmes vaisseaux. Ainsi, en partant du grand segment de 30 m, divisé par 2 puis 5 ou (par 10), on obtient 3 m. Ce module de 3 m, multiplié à son tour par 3, donne la largeur de 9 m. Le module de 3 m apparaît comme un bon candidat, qui est divisible par 10 pour donner une valeur (30 cm) proche du pied romain. Que la plus petite valeur identifiable soit proche du pied paraît *a posteriori* évident, ce qui est plus probant ici c'est qu'il soit multiplié par des facteurs très proches pour les longueurs et largeur des différentes parties des églises de Sablonceaux, Fontaine-le-Comte et l'Isle. Les facteurs proposés, de 100, 103, ou 106 (longueur nef) ne sont pas très éloignés. Si la longueur du pied varie quelque peu d'un chantier à l'autre, de 29 à 30 cm, avec des multiplications par un facteur 100, les différences sont de plus ou moins 2 m. Il faut prendre en compte que la donnée de base, le « pied », peut sensiblement varier d'un chantier à l'autre, voire d'une campagne de travaux à une autre<sup>681</sup>. Cette analyse met en évidence un plan semblable appliqué pour élever les trois abbayes de l'Isle, Sablonceaux et Fontaine-le-Comte et l'Isle, toutes trois éloignées les unes des autres, mais liées par le même fondateur.

---

<sup>681</sup> James, 1977 : l'auteur détermine que la valeur du pied utilisé pour construire la cathédrale de Chartres n'est pas le même pour les différentes campagnes de travaux qu'il a identifiées.

## I.2.2. La cathédrale Saint-André de Bordeaux : approche métrologique du plan de l'église construite au XII<sup>e</sup> siècle

### I.2.2.1. Approche métrologique sur la nef et le transept de la cathédrale Saint-André de Bordeaux

L'absence d'un plan récent de la cathédrale de Bordeaux limite l'étude de l'édifice. Des connexions entre les différentes parties, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> siècles, et siècles suivants, sont visibles à plusieurs niveaux. Un plan précis réalisé à plusieurs hauteurs et un ensemble de coupes devraient être entrepris rapidement pour cet édifice majeur.

La nef de la cathédrale Saint-André a été fortement remaniée depuis la construction lancée au XII<sup>e</sup> siècle, et ce dès le XIII<sup>e</sup> siècle, mais elle conserve son emprise au sol (Fig. 120). L'approche métrologique sur le plan de la nef et du transept est réalisée d'après les mesures prises sur place ou déduites d'un des plans disponibles. Une marge d'une cinquantaine de centimètres est à envisager pour les mesures.

Pour l'étude menée ici, le plan publié par J. Gardelles et des mesures relevées au *distance-mètre* dans la nef sont les données les plus précises et les plus récentes exploitables. Ainsi les dimensions obtenues sont, pour la nef, une longueur entre 60 et 62 mètres et une largeur entre 17 et 18 mètres<sup>682</sup>. Le transept a une longueur du nord au sud comprise entre 45 et 46 m et une largeur d'est en ouest de 10 à 11 mètres calculée par rapport au chevet gothique<sup>683</sup>. La première remarque est que la nef de la cathédrale présente une longueur et une largeur qui sont le double de celles des abbayes étudiées, Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle. La nef ne ferait pas à peu près 100 pieds de long et 30 de large comme dans les abbayes mais 200 pieds de long et 60 de large. Cependant la proportion entre la nef et le transept, de l'ordre de l'égalité dans les abbayes (1/1), est nettement différente ici : elle est de 3/4 pour la longueur et d'environ 2/3 pour la largeur. La longueur du transept (45 m) est bien obtenue

---

<sup>682</sup> Le plan de Jacques Gardelles est réalisé à partir des plans de Mialhe (1843) et de la copie du XIX<sup>e</sup> siècle du plan de Bonfin (1791) qu'il a complétés pour ses travaux de thèse dans les années 1960. Les mesures relevées dans la nef donnent une largeur de la nef entre 17,50 m et 18 m et Jacques Gardelles indique dans ses travaux de thèse 60,5 m de long et 17 à 17,40 m de large pour ce même vaisseau (Gardelles, 1963, 71). Nous avons utilisé aussi le plan de la cathédrale fourni par la CRMH de Bordeaux qui reprend également d'anciens levés.

<sup>683</sup> Gardelles, 1963, 119 et *Plan de la cathédrale Saint-André* figurant en fin de volume.



avec un chiffre rond (150) multiplié au module « exemple » de 30 cm. Ensuite environ 35 de ce module sont nécessaires pour obtenir la profondeur de ce même vaisseau. Le transept n'est pas calqué sur le plan de la nef comme dans les églises canoniales étudiées. Si la comparaison est effectuée au sein même de la cathédrale d'Angoulême, les rapports observés sont de 1/2 entre la longueur de la nef (51,6 m) et celle du transept (25,5 m) quand il est de 3/4 entre leur largeur respective (11,50 m et 15,40 m)<sup>684</sup>. Les rapports observés à Saint-André de Bordeaux sont différents avec un transept qui fait 3/4 de la nef en longueur (respectivement 45 m et 60 m) et 3/2 pour la largeur (respectivement 11 m et 17 m). Les deux cathédrales ont des longueurs de grands vaisseaux distinctes et les rapports entre ces vaisseaux sont également différents.

Cette brève approche métrologique, même si elle présente un module discutable, souligne le rapport de proportion 1/2 entre la nef des églises liées à Geoffroy du Loroux et la nef de la cathédrale de Bordeaux qui est traditionnellement attribuée à l'archevêque. Toujours entre les églises citées et la cathédrale, le rapport de proportion est de 2/3 pour la longueur du transept et de 1/1 pour sa largeur. Cependant il est intéressant de souligner qu'en reprenant une hypothèse proposée par J. Gardelles, le transept de la cathédrale serait en largeur le double du transept des abbayes liées à Geoffroy du Loroux. En effet J. Gardelles suggère de considérer un transept antérieur dont la profondeur serait celle du transept actuel ajoutée à la première travée droite du chœur gothique, donnant ainsi une profondeur d'est en ouest entre 17 et 18 mètres<sup>685</sup>. Cette hypothèse propose un transept plus équilibré par rapport au vaisseau de la nef. Ces observations ne sont pas présentées ici pour tenter de prouver un lien entre les abbayes de Geoffroy du Loroux et la cathédrale de Bordeaux car, même si on peut dégager certaines similitudes de proportion, il faut avant tout prendre en compte le fait que celles-ci peuvent avoir été déterminées par l'édifice préexistant. Il en va tout à fait différemment pour le porche qui est une création *ex nihilo*.

#### I.2.2.2. Les vestiges du porche roman de la cathédrale

L'analyse du plan du porche, plus complexe que le plan en croix latine d'une église, présente une cohérence géométrique qu'il est intéressant d'analyser pour en comprendre la

---

<sup>684</sup> Daras, 1961, 69-90, en particulier 90.

<sup>685</sup> Gardelles, 1963, 122.

mise en œuvre. L'étude est conduite suivant plusieurs approches, pour tester différents modules ayant pu être utilisés dans son édification et les confronter ensuite aux modules présentés précédemment.

Il faut préciser avant toute observation et interprétation sur les dimensions du porche que les mesures ont été prises à la main ou sont tirées du relevé topographique. La nature instable du sol et les renforts successifs opérés sur le porche indiquent que cette structure a bougé depuis son élévation. Par conséquent, les mesures données ici sont proches des dimensions réelles des éléments constituant le porche, mais il faut considérer encore une fois des marges d'erreur pour toutes les mesures relevées. Ces marges d'erreur seraient proches de la vingtaine de centimètres pour les grands segments et de l'ordre du centimètre pour les éléments plus petits tels les colonnes, les dossierets, les bases et les socles.

Le porche présente un plan carré à une seule travée (Fig. 133). Il est ouvert sur ses quatre côtés : seul le portail sud présente un ébrasement interne, les trois autres portails sont ébrasés vers l'extérieur. Ce plan s'insère dans un carré de 11,42 m de côté. L'espace intérieur du porche présente un plan carré de 6 m en moyenne de côté<sup>686</sup>. Il apparaît nettement que les concepteurs avaient conçu l'édifice en fonction d'un parti intégrant une notion de symétrie.

Pour étudier le plan, pareil aux approches précédentes, le point de départ choisi est le carré défini par l'espace intérieur du porche. Deux possibilités sont à envisager pour définir ce carré : soit en partant du carré défini par les dossierets (élévations), soit en partant de la surface au sol (entre les angles des socles).

#### *a. L'espace intérieur défini par les dossierets*

Le carré central ainsi défini mesure 6 m de côté (Fig. 155)<sup>687</sup>. Lorsque l'on prolonge les quatre côtés du carré, jusqu'au parement extérieur des quatre piliers, on obtient un carré au sein de chaque pilier : ces quatre carrés sont égaux et présentent un côté égal à 2,7 m en moyenne (longueur notée « a »)<sup>688</sup>. Chaque pilier est formé de ce carré de côté  $a = 2,7$  m autour duquel s'articule des modules identiques : les ébrasements externes (nord, ouest et est) sont superposables (module D), les deux ébrasements internes (sud) sont également

<sup>686</sup> Les côtés nord et est mesurent 6 m, le côté sud fait 6,011 m et le côté ouest 5,945 m.

<sup>687</sup> Les côtés nord et est mesurent 6 m, le côté sud mesure 6,011 m et le côté ouest mesure 5,945 m.

<sup>688</sup> Les mesures de ces côtés varient de 2,68 m à 2,79 m.

superposables (module E), et les paires de colonnes engagées (module F). Enfin, cet ensemble, carré central lié aux quatre carrés des piliers, s'insère dans le carré de côté égal à 11,42 m. Les carrés de côté  $a = 2,7$  m s'insèrent aux angles de ce grand carré. Si l'on reporte la diagonale de ce carré sur les côtés du grand carré, on obtient le module  $b = 3,8$  m, soit un tiers du grand côté. Des proportions de la mesure  $a = 2,7$  m ou de  $b = 3,9$  m peuvent ensuite donner les dimensions des organes d'articulation tel les dossierers de côté égal à 30 cm ( $1/9 \times 2,7 \text{ m} = 0,30 \text{ m}$ ) ou le diamètre des colonnes engagées égal à 48 cm ( $1/8 \times 3,8 \text{ m} = 0,475 \text{ cm}$ ).

*b. L'espace intérieur défini par la surface au sol*

Le carré ainsi défini a un côté de longueur égale à 5,71 m (nord) et 5,75 m (ouest), soit la moitié environ du grand carré englobant les quatre piliers de côté égal à 11,42 m (Fig. 156). Ce grand carré renfermerait alors quatre carrés de côté  $c = 5,71$  m, dont les quatre centres définiraient les angles du carré central. Chaque pilier, sans les ébrasements et paires de colonnes, est alors inscrit dans un carré de côté « c ». La mise en pratique sur le terrain semble possible en utilisant ce module de base « c » pour implanter les piliers et l'espace central. Divisé par 3, cette valeur de  $c = 5,71$  m donne une dimension de 1,9 mètres soit une valeur proche de la « canne »<sup>689</sup>. Le module de départ utilisé pour tracer le plan pourrait être de 1,9 m ou 2 m. Des proportions en sont ensuite extraites pour les organes d'articulation, tels les dossierers de côté égal à 25 cm ( $1/8 \times 1,9 \text{ m} = 0,24 \text{ m}$ ), 30-31 cm ( $1/6 \times 1,9 \text{ m} = 0,31 \text{ m}$ ), ou encore le diamètre des demi colonnes égal à 48 cm ( $1/4 \times 1,9 \text{ m} = 0,475 \text{ m}$ ).

*c. Quelles mises en pratiques possibles à partir de ces approches ?*

La première mise en pratique proposée utilise l'espace central défini au sol par les socles des dossierers, espace de plan carré et de côté  $c = 5,71$  m (Fig. 156):

- La mesure de départ est donnée par un module de 5,71 m
- Ce module peut être utilisé pour tracer au sol le carré central de côté « c »
- Les quatre côtés du carré sont prolongés de part et d'autre de son emprise au sol

---

<sup>689</sup> Brutails, 1912b, 33 : la canne de Toulouse servait en Guyenne pour mesurer « les hauteurs d'eau qu'il est permis de retenir devant les moulins ». J.-A. Brutails l'évalue à partir de sources du XV<sup>e</sup> siècle entre 1,7973 m et 1,9490 m.

- On reporte sur chacune de ces extensions la moitié du module,  $\frac{1}{2} c$ , plaçant ainsi un nouveau carré de côté égal à « c », centré sur chacun des quatre angles du carré de départ.
- Les angles extérieurs de ces quatre nouveaux carrés définissent l'emprise au sol de l'élévation du porche (hors soubassement), c'est-à-dire un carré de côté égal à  $2 c = 11,42$  m.
- Un carré de côté égal à  $\frac{1}{2} c = 2,885$  m définit le « noyau central » de chaque pilier autour duquel vont s'articuler différents modules (ébrasements, paires de colonnes).

Avec le module de 5,71 m (soit trois « cannes ») le grand carré de côté 11,42 m est mis en place. Il renferme quatre carrés de côté « c » et le centre de chacun définit un angle du carré central.

La deuxième mise en pratique proposée prend comme point de départ le module « b » égal au tiers du côté du grand carré ( $\frac{1}{3} \times 11,42$  m = 3,8 m, soit environ deux « cannes »). La démarche serait alors la suivante (Fig. 156):

- Le module est utilisé pour placer les quatre côtés du grand carré, chacun étant égal à trois fois ce module de  $b = 3,8$  m, c'est-à-dire  $3 b = 11,42$  m ;
- En partant de chaque angle du grand carré, le même module de 3,8 m est utilisé pour placer le carré central de chaque pilier, en utilisant la diagonale du carré, égale à ce module b. On obtient, inséré dans chaque angle du grand carré, un carré de côté égal à  $a = 2,7$  m ;
- L'espace central est ainsi défini par les angles intérieurs des quatre carrés de côté « a » définissant les quatre piliers et adopte par conséquent un plan carré ;
- La longueur des modules d'ébrasements est égale aux deux tiers du module  $b = 3,8$  m et la largeur (hors colonne engagée) est égale à un tiers de « b ». De plus, la distance entre chaque angle extérieur (grand carré ou carré de pilier) et les deux colonnes engagées est égale à un tiers du même module  $b = 3,8$  m (colonnes comprises).

Cette démarche paraît plus adaptable à une mise en pratique sur le terrain que la démarche précédente. Elle permettrait de placer les grandes lignes de la structure et de définir l'articulation des ébrasements ou autre module autour des piliers.

Il résulte de ces deux axes d'approche une relation entre les modules « b » et « c ». En effet, pour le grand carré englobant les quatre piliers, nous avons observé que  $11,42$  m =  $3 b$

= 2c, donc  $c = 3/2 b$  et  $b = 2/3 c$ . Les relations entre la longueur  $a = 2,7$  m et les deux autres, « b » et « c », s'obtiennent à partir du théorème de Pythagore ou l'utilisation du triangle 3-4-5<sup>690</sup>, et la mise en pratique est possible : avec un module de longueur « a », on définit un carré de côté « a », puis sa diagonale égale à « b », et on reporte ce point sur les côtés du carré, perpendiculairement, et on obtient un carré de côté « b ».

Cette étude métrologique s'est appuyée sur l'emprise de l'élévation du porche, sans le soubassement. Pour mesurer l'emprise totale au sol du porche avec le socle, nous ne disposons que de l'angle nord-ouest de ce dernier. Les trois autres angles n'ont pas été atteints par les investigations archéologiques. En reportant la position de cet angle visible du socle aux trois autres angles, la structure de la tour serait comprise dans un carré de côté 12,35 m. Ce plan carré a bien un côté qui peut découler de la multiplication d'un module multiple d'un pied proche de 30-31 cm, comme celui défini et utilisé, long de 2,7 mètres (9 pieds de 30 cm). Soulignons le caractère trinitaire de cette mise en œuvre et la parenté avec la méthode applicable à la mise en œuvre de la nef et du transept de la cathédrale.

### I.2.2.3. Le clocher porche : quelle élévation ?

Il apparaît que le plan dévoilé par les vestiges révèle un projet ambitieux pensé puis réalisé avec une grande rigueur. Les élévations présentaient vraisemblablement une stéréotomie et une mise en œuvre d'une qualité équivalente à celle des vestiges. Ce porche invitait les fidèles à entrer par les côtés ouest et est, pour évoluer vers le portail sud, les amenant ensuite vers l'église cathédrale alors en cours de remaniement<sup>691</sup>.

L'étude précédente du plan a abouti à la proposition d'un module (2,7 m ou 3 m) qui pourrait être utilisé pour définir des niveaux d'élévation. Plusieurs modèles sont étudiés dans le cadre de la convention mise en place pour proposer une restitution en 3D du clocher porche

---

<sup>690</sup> D'après le théorème de Pythagore, si la longueur « b » est la diagonale du carré de côté « a »,  $b^2 = 2a^2$ . Le triangle 3-4-5 est un triangle rectangle où les côtés perpendiculaires sont égaux respectivement à 3 et 4 et l'hypoténuse est égale à 5 ( $3^2 + 4^2 = 5^2$ ). Quelque soit le module de base employé, l'utilisation de ce triangle permet d'obtenir des angles droits.

<sup>691</sup> L'excellente conservation de l'embranchement extérieur nord associée à l'absence de niveau de sol de circulation observé de ce côté-ci du porche soulève la question d'un accès utilisé au nord. Les angles extérieurs des embranchements est et ouest n'ont pas été observés lors des investigations archéologiques.

de Saint-André de Bordeaux (Fig. 157)<sup>692</sup>. Un premier modèle établi est inspiré de la tour clocher de Sainte-Croix de Bordeaux qui, bien que fermée au rez-de-chaussée, présente une élévation de plusieurs niveaux qui offre des rythmes et des proportions utilisables pour animer les étages restitués pour la tour de la cathédrale (Figure 137). La communauté de Sainte-Croix est une institution rivale du chapitre Saint-André et ces deux chantiers, en partie contemporains, sont probablement suivis de part et d'autre avec des intentions communes de se surpasser l'un l'autre. La tour élevée à l'entrée principale de la cathédrale de Bordeaux peut avoir été construite avec l'organisation suivante : un rez-de-chaussée largement ouvert sur la cité mais aussi vers le palais épiscopal et le quartier canonial. Le portail sud, ébrasé vers l'espace interne de cet espace de transition invitait à entrer dans l'espace sacré de la cathédrale. Un étage, au même niveau que la coursive de la nef et du transept, accueille une salle à vocation liturgique. Des étages supplémentaires abritent un beffroi pour assurer la fonction de signal du clocher.

Quant au voûtement suggéré par le plan des piliers, les dosserets placés dans les angles pourraient recevoir une voûte d'arêtes ou une coupole sur pendentifs. La personnalité de Geoffroy du Loroux, témoin des nouveautés de l'architecture gothique lorsqu'il participe à la consécration en 1144 de l'abbatiale de Saint-Denis, incite à proposer avec prudence la solution d'une voûte d'ogives pour le rez-de-chaussée du porche. L'option de la coupole peut être observée dans des clochers comme à Grézillac, près de Saint-Émilion, mais elle est de plan barlong et le clocher est contre l'église à l'ouest. La coupole semble peu probable pour une structure élevée isolément comme à Saint-André de Bordeaux. La voûte à proposer avec le plus de pertinence, au vu des données structurelles et des édifices contemporains, serait une voûte d'arêtes.

L'exercice de la restitution en trois dimensions met aussi bien l'archéologue, l'historien de l'art ou l'architecte face à des questions qu'il n'aurait probablement pas abordé sans cette approche et auxquelles il doit tenter de répondre. Au cours de l'étude de nombreuses questions se sont révélées être fort utiles à la compréhension d'une telle construction et donc incontournables pour en établir une restitution plausible, où chaque choix formel peut être argumenté.

---

<sup>692</sup> La publication des travaux menés dans le cadre de la convention est en cours de préparation.

### I.2.3. L'approche métrologique, quels apports ?

Alors que l'observateur, tel le pèlerin évoqué par le *Codex Calixtinus*, appréhende un lieu avec la taille d'un homme, voire de la paume de sa main, pour l'intérieur, espace clôt, et le jet de pierre pour l'extérieur, sans limite définie, les constructeurs du XII<sup>e</sup> siècle déterminent les dimensions d'un édifice en pieds. L'étude proposée évalue donc les dimensions en nombre de pieds car cette mesure issue du pied romain, dont la valeur fluctuante ne peut être clairement convertie dans le système métrique, est celle utilisée par les ouvriers au cours du XII<sup>e</sup> siècle.

L'approche métrologique découle de l'observation des vestiges du porche de Saint-André qui présente une symétrie remarquable. Cette étude ne prétend être ni exhaustive ni définitive, la tentation de l'approfondir encore est effective mais la prudence engage à prendre du recul et à élargir la connaissance sur ce type d'analyse métrologique pour poursuivre. Dans l'état actuel de nos connaissances dans ce domaine, elle suffit néanmoins pour souligner la rigueur d'exécution du clocher porche de Saint-André de Bordeaux, révélant une commande de grande exigence.

L'analyse métrologique réalisée sur le plan des églises abbatiales liées à Geoffroy du Loroux a permis de formuler des observations intéressantes permettant d'établir une certaine homogénéité des pratiques dans l'élaboration des tracés. Un élargissement aux élévations pourrait être une suite à donner à cette approche, pour laquelle il faudrait se confronter aux multiples reprises et ne traiter dans un premier temps que les éléments conservés de la construction initiale.

Les résultats présentés proposent une mise en œuvre *a priori* possible à partir d'un pied d'une trentaine de centimètres utilisé dans un système de proportion cohérent à l'échelle des abbatiales attribuées à l'archevêque - Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle – mais aussi dans une moindre mesure à la nef de la nouvelle cathédrale de Bordeaux et son porche monumental. Déduire qu'il est question de la même équipe d'artisans et de maçons serait tout à fait abusif. La compilation d'études métrologiques faites sur des églises des diocèses dont dépendent les édifices étudiés permettrait d'évaluer la singularité de cet échantillon qui ne représente peut-être finalement qu'un mode de construction lié à une unité de mesure et un système de proportion courant, connu en différents points de la province.

## **I.3. Conclusion : un « style » Geoffroy du Loroux ?**

### **I.3.1. Les résultats**

Les églises liées à Geoffroy du Loroux présentent bien une parenté stylistique qui n'est pas une simple ressemblance. À première vue, elles sont construites avec le même désir d'austérité, propre à l'esprit augustinien et suivant un plan identique. Des mesures effectuées sur les grandes lignes – longueur nef, transept... - indiquent un plan très proche. Une étude plus approfondie sur ces différentes dimensions intérieures était nécessaire pour constater la superposition effectivement possible entre les plans de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et vraisemblablement l'abbaye de l'Isle. L'espace intérieur est à considérer en priorité, les écarts dans les épaisseurs de murs ou sur le contour extérieur sont de moindre importance pour le concepteur du Moyen Âge soucieux de créer une ressemblance dans la physionomie donnée à l'édifice. Cette similarité des plans, même sur un si petit échantillon d'édifices, liés de surcroît par le même fondateur, ne peut raisonnablement être envisagée comme une coïncidence. L'analyse métrologique aboutit à l'identification de mises en œuvre similaires, renforçant de ce fait le lien unissant ces édifices. Les vestiges de ces abbayes témoignent de ce lien. Geoffroy du Loroux a en outre œuvré pour que le groupe d'artisans qui travaillaient sur deux de ces chantiers bénéficie de privilèges et de la protection ducale. La charte de fondation commune à Fontaine-le-Comte et Sablonceaux livre cet indice de l'implication du fondateur dans le bon déroulement des chantiers et donc l'intérêt qu'il y porte d'un point de vue pratique.

### **I.3.2. Définition du « style » de Geoffroy du Loroux**

La convergence des indices permet d'exposer ici l'hypothèse d'un « style » attribuable à Geoffroy du Loroux illustré tout d'abord par ses fondations augustinienes. Au-delà de la volonté de fixer des communautés vectrices de la réforme de l'Église, vivant selon une règle



inspirée de l'idéal évangélique, Geoffroy du Loroux intervient dans la construction des abbayes destinées à les abriter. Est-il le concepteur du parti architectural des abbatiales ou est-il seulement demandeur d'une unité architecturale ? Faut-il l'appréhender tel un *architectus* ou tel un *auctor* comme se définissait Suger ? Geoffroy du Loroux qui se définit humblement, dans une lettre écrite à Suger « frère Geoffroy de l'Église de Bordeaux, dit évêque » n'est peut-être pas aussi sensible que son ami à ce type de revendication<sup>693</sup>. Le statut du fondateur au moment de la fixation de ces communautés est une caractéristique à prendre en compte : la construction en pierre de ces abbaye a-t-elle attendu qu'il ait accédé au siège épiscopal ? Lors des fondations de l'Isle en 1130 puis Fontaine-le-Comte et Sablonceaux entre 1130 et 1136, Geoffroy du Loroux n'est pas un ermite inconnu perdu dans un endroit isolé mais un personnage dont la renommée est perceptible dans la lettre que lui adresse Bernard de Clairvaux en 1134. Bernard réclame en effet l'appui de ses talents en faveur d'Innocent, contre l'antipape Pierre de Léon en commençant ainsi : « Si on aime dans la fleur le parfum qui flatte l'odorat, on recherche dans le fruit une saveur qui plaise au goût. Nous avons senti l'odeur exquise que répand votre excellente réputation<sup>694</sup> ». Geoffroy du Loroux a l'envergure pour rassembler des fidèles en plusieurs endroits différents, attirer le soutien suffisant pour en permettre la fixation, et vraisemblablement pour intervenir dans la gestion du chantier de construction de l'église et de ses annexes abbatiales. Les plans de ces églises, trop proches pour avoir été pensés indépendamment les uns des autres, peuvent être tout aussi bien être issus de la volonté du fondateur avant qu'il ne devienne archevêque qu'après son accession au siège épiscopal. Toutefois en tant qu'archevêque il a davantage d'influence et plus de moyens pour mener à bien plusieurs constructions selon des directives personnelles. Si le plan est celui d'un maître d'œuvre employé par Geoffroy du Loroux, il est influencé par le commanditaire et le programme réalisé et répété sur ces trois abbatiales est de ce fait en grande partie attribuable à Geoffroy du Loroux. La parenté du plan entre ses abbatiales et l'église métropolitaine de Bordeaux suggère qu'il est à l'origine de cette nouvelle construction, dans un contexte de reprise à la fois matérielle et spirituelle du chapitre, dont il a la charge pendant 22 ans. La cathédrale bénéficie probablement de techniques nouvelles avec, peut-être, un projet de voûtement en ogives. Il paraît toutefois imprudent d'exclure totalement la possibilité d'un lancement d'un premier chantier par son prédécesseur Gérard de Blay, qui

---

<sup>693</sup> *Rec. Hist. France*, 1878, XV, 512-513 et 524, *frater Gaufrerus Burdegalensis ecclesiae dictus episcopus*.

<sup>694</sup> PL, 182, col. 269-270 : épître 125 de saint Bernard : *Odor in flore, in fructus sapor requiritur. Odore cali, charissime frater, olei effusi nominis tui, itus et ex fructus operis cognoscere te* ; Bernard de Clairvaux, v. 1130, *Lettre à maître Geoffroy du Loroux*, trad. Charpentier, 1866, CXXV.

fort de son pouvoir lors de son archiépiscopat, peut avoir tenté de marquer son passage par le projet d'une nouvelle cathédrale.

Si un « style » propre à Geoffroy du Loroux, ou plutôt à ses fondations, est à envisager, il est défini par un bouquet de caractéristiques qui sont les suivantes (Fig. 158) :

- un plan composé d'une nef unique, d'un transept saillant où chaque bras ouvre sur une absidiole et un chevet hémicirculaire :
  - si elle est divisée, la nef est à trois travées carrées ;
  - la nef est longue d'environ 30 m et le transept est de 28 mètres tous deux larges de 9 mètres ( $\pm 1$  mètre) ;
  - le chevet est large et profond d'environ 9 mètres ( $\pm 1$  mètre) ;
  - les absidioles du transept sont larges de 4 mètres et profondes de 3 à 4 mètres ;
  - une travée plus courte peut précéder à l'ouest le vaisseau de la nef et constituer un espace de transition entre la porte d'entrée et la nef.
- une élévation caractérisée par une stéréotomie témoignant d'un grand soin dans la mise en œuvre, avec
  - des baies en plein cintre : une par travée de nef le cas échéant, deux sur chaque bras de transept ouvrant à l'ouest, une grande baie en plein cintre pour l'extrémité du transept qui n'est pas accolée aux bâtiments conventuels . Elles sont nues pour le transept (ouest) et la nef alors que les baies du chevet et des absidioles sont ornées de colonnettes ; des portes en plein-cintre assurent une circulation du transept vers le cloître d'un côté et vers d'autres communs de l'autre côté de la nef ;
  - les supports dans la croisée du transept sont composés de paires de colonnes engagées, séparées par un dossier ; les paires de colonnes engagées, de même diamètre, se retrouvent dans la nef pour séparer les travées le cas échéant. Des pilastres reçoivent la retombée des arcs formerets aux deux extrémités du transept ;
- la façade est un élément délicat à envisager dans la définition de ce « style » car elle n'est connue qu'à Fontaine-le-Comte où elle a été très remaniée et une gravure peu exploitable témoigne celle de Sablonceaux ;
- le voûtement est caractérisé par un berceau brisé sur les bras du transept, voire sur la nef si elle n'est pas divisée, et une file de coupes sur pendentifs, étendue de la croisée du transept à la nef. L'abside du chevet et les absidioles seraient voûtés d'un cul-de-four ;

- le décor est très sobre :
  - dans la nef et le transept les chapiteaux des colonnes engagées sont totalement lisses et surmontés d'un tailloir lisse à cavets nus ou séparés d'une fine frise de motifs géométriques. Dans les parties orientales, les colonnettes ornant les baies à l'intérieur ou à l'extérieur portent des chapiteaux lisses ou annelés ;
  - les bases sont de types tore/scotie/tore où la scotie n'est ni trop creusée ni trop plate, le tore supérieur est en retrait par rapport au tore inférieur qui est très légèrement aplati. Le socle peut être agrémenté de griffes ;
  - un cordon décoré d'oves ou de billettes orne la base de la coupole, un cordon de dents de scie, pointes de diamants ou autres motifs géométriques ou végétaux encadre les baies des parties orientales. Un bandeau, aligné avec les tailloirs des chapiteaux, souligne la retombée du berceau dans les bras du transept ;
- les bâtiments conventuels, placés au sud ou au nord selon les possibilités liées au terrain – au sud le plus souvent – ont une distribution commune pour le XII<sup>e</sup> siècle bien ancrée dans l'organisation des établissements monastiques contemporains : le cloître est contre la nef, l'aile orientale des bâtiments conventuels est dans le prolongement du transept avec la salle capitulaire au rez-de-chaussée et le dortoir à l'étage, séparée d'une grande salle voûtée par un couloir qui traverse l'aile de part en part pour accéder au terrain à l'est. Le réfectoire a pu être aménagé dans l'aile sud qui ouvrait par une grande porte sur la galerie occidentale du cloître. L'espace du cloître, avec les galeries, est de plan carré avec une trentaine de mètres de côté.

Ce profil est défini par la réunion de plusieurs éléments communs à Sablonceaux, Fontaine-le-Comte et l'Isle. Les éléments pris séparément ne sont en rien originaux par rapport aux productions locales ou régionales contemporaines. Pour cette raison, ils doivent être utilisés conjointement, sans être séparés, pour parvenir à déceler des ressemblances éventuelles avec d'autres églises contemporaines. De ce point de vue, l'église de Pleine-Selve se distingue nettement des trois abbayes fondées par Geoffroy du Loroux.

### I.3.3. Le cas énigmatique de Pleine-Selve

Cette parenté entre Fontaine-le-Comte, Sablonceaux, l'Isle entre elles d'une part et avec la cathédrale d'autre part, semble exclure l'abbatiale de Pleine-Selve. Les dimensions, les proportions et les choix de voûtement et ornementaux sont nettement différents. En l'absence de charte de fondation, les vestiges architecturaux auraient pu amener un indice de ressemblance et ainsi conforter l'attribution traditionnelle de cette abbaye à Geoffroy du Loroux, appuyée sur la notice de la *Gallia Christiana*. L'étude des vestiges a mis en évidence des maçonneries appartenant à un édifice antérieur sur lequel a été greffé l'actuel transept ouvrant sur un chevet plat. Cette église antérieure semble bien avoir eu une nef à vaisseau unique voûté de coupes sur pendentifs mais les supports et les élévations ont été élaborées différemment des trois autres abbayes liées à Geoffroy du Loroux. Plusieurs hypothèses sont alors possibles. Si cette communauté est implantée dans les années 1140, elle ne semble pas être le résultat d'un groupe érémitique formé autour de Geoffroy du Loroux devenu archevêque. Son origine n'est pas connue. Elle est souvent envisagée comme une communauté de chanoines de Prémontré invités par l'archevêque à venir s'installer dans le diocèse bordelais ou comme une communauté de chanoines réguliers de saint Augustin fondée par le prélat et affiliée à l'ordre ultérieurement. La première église, à vaisseau unique et voûtée de coupes, pourrait être, par sa parenté et malgré quelques nuances, due à l'initiative de l'archevêque faisant reproduire une église dans le même style que ses trois premières fondations avec un traitement des travées de la nef plutôt inspiré de la cathédrale Saint-André. Les différences de traitement peuvent avoir plusieurs origines, l'évolution dans les choix de Geoffroy du Loroux, ou une commande émanant des prémontrés venus s'installer. Le nouveau parti adopté pour le transept et le chevet plat, greffés sur la nef antérieure, serait ainsi un remaniement de la fin du XII<sup>e</sup> siècle commandé par la communauté installée.

La seconde hypothèse part aussi de l'attribution de cette fondation à Geoffroy du Loroux mais qui serait ici une restauration : une communauté subsiste en ce lieu, au sein d'un édifice en place et l'archevêque s'applique à la faire restaurer spirituellement – en intégrant la règle de saint Augustin ou en y invitant des chanoines issus de Prémontré – et matériellement en faisant reprendre l'église. Celle-ci est reprise au-delà de la nef, conservée, et ce en choisissant un nouveau parti architectural : un chevet plat pour recevoir une voûte d'ogives. Geoffroy du

Loroux pourrait avoir souhaité offrir les nouveautés gothiques à sa dernière fondation, mais aussi et surtout à la cathédrale en cours de reconstruction, chantier sans doute de premier ordre aux yeux du prélat. Le chevet conservé à Pleine-Selve offre un parti attribuable davantage à la fin du XII<sup>e</sup> siècle et ne semble pas être le résultat d'un chantier en cours lors de l'épiscopat de Geoffroy du Loroux. La nef pourrait, elle, être reliée au concepteur de la nef de la nouvelle cathédrale de Bordeaux par la similitude dans l'animation des travées.

La dernière hypothèse à envisager est que l'archevêque n'est pas à l'origine de cette communauté, peut-être initialement augustinienne, ni à son affiliation à l'ordre de Prémontré. La notice de la *Gallia Christiana* pourrait être mal interprétée voire erronée. L'acte conservé dans le cartulaire de l'abbaye de Baignes mentionnant un don fait par le prélat à Pleine-Selve ne serait que le témoin, entre autres exemples, de la protection des communautés canonicales régulières de la part de l'archevêque. Pourquoi le prélat aurait-il accordé sa protection à ses fondations de Fontaine-le-Comte et Saint-Pierre de l'Isle en 1153 – en prenant soin d'évoquer celle de Sablonceaux – et en rappelant la même année des dons faites à la communauté de l'Isle, sans en faire de même pour Pleine-Selve ? L'absence de texte ne signifie pas l'absence d'une telle action mais ce sont les seuls éléments disponibles aujourd'hui pour conduire cette réflexion. Si les vestiges de l'église de Pleine-Selve avaient été superposables sur les plans des trois autres abbayes liées à Geoffroy du Loroux, la suspicion d'affiliation au prélat aurait été plus forte, mais ce n'est pas le cas. Soulignons en outre que l'auteur de la notice éditée dans la *Gallia Christiana* a compilé des informations issues de plusieurs documents. L'indice d'une fondation par un archevêque de Bordeaux nommé Geoffroy est associé à l'affiliation à Prémontré mais ces deux éléments peuvent émaner de deux documents différents. Deux autres archevêques de Bordeaux ont porté le nom de Geoffroy : Geoffroy I occupe le siège à la fin du X<sup>e</sup> siècle et Geoffroy II est évêque de 1027 à 1043, ce qui peut paraître trop éloigné<sup>695</sup>. L'association des deux éléments – un archevêque de Bordeaux nommé Geoffroy et une affiliation à l'ordre de Prémontré – amène à conclure que le fondateur est Geoffroy III du Loroux mais il faut considérer aussi la possibilité qu'il puisse être le fondateur sans être celui qui confie la communauté aux Prémontrés.

Il est délicat de trancher face à ces différentes possibilités, la conclusion qui apparaît est néanmoins que Pleine-Selve est nettement différente et n'adopte pas le « style » de Geoffroy du Loroux comme il est défini précédemment. Cette abbatiale pourrait refléter l'évolution dans les choix du fondateur vers la fin de son épiscopat et demeurer de ce fait un élément

---

<sup>695</sup> Gams, [1873-1886], 1957, 519 : Geoffroy I est archevêque de Bordeaux dès 982 (Gombaud le succède dès 989) et Geoffroy II de 1027 à 1043.

essentiel dans l'influence du prélat sur l'architecture religieuse en bordelais. Il semble au terme de cette réflexion qu'il y ait trop peu d'éléments pour affirmer l'attribution de la fondation de Pleine-Selve à Geoffroy du Loroux. Cette filiation fait partie de l'historiographie relative à l'abbaye de Pleine-Selve mais doit rester hypothétique.

Le groupe représentatif d'un style attribuable à Geoffroy du Loroux est constitué de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle. Sans pouvoir affirmer que l'archevêque, en tant que maître de l'ouvrage, influence directement le tracé des plans de ces églises ou qu'il choisit entre plusieurs options proposées par un maître d'œuvre. Quelle que soit la nature de son intervention dans le parti pris architectural de ces églises, plus ou moins consciente et peut-être davantage de l'ordre de la conception d'ensemble que de la conscience de la technicité envisageable, cette intervention est la cause vraisemblable d'une similitude visible, voire reconnaissable. Geoffroy du Loroux n'impose peut-être pas des dimensions précises ou des articulations particulières mais, dans un contexte créatif où des églises sont élevées avec des plans semblables – de type bernardin –, il exige vraisemblablement un programme inséré dans l'air du temps qui affiche une telle parenté.

L'unité de l'Église est au cœur du combat des réformateurs. Geoffroy du Loroux distingue les trois causes d'unité de l'Église : l'unité mystique par l'Esprit Saint en tant qu'âme de l'Église ; unité théologique par la foi et la charité produite par les sacrements ; unité hiérarchique fondée sur le sacrement de l'ordre dont l'origine remonte au collège apostolique rassemblé autour de Pierre<sup>696</sup>. Faut-il envisager au sein de cet enjeu de l'unité ecclésiale une volonté d'unité architecturale des lieux sacrés tel un message visuellement concret ? Ce parallèle peut paraître excessif mais cette apparente recherche d'unité du parti architectural au sein de ce petit groupe d'églises liées au prélat, lui-même actif artisan d'une réforme combattant pour l'unité de l'Église, nous paraît être une remarque intéressante à formuler.

Alors que Geoffroy du Loroux semble désireux transmettre des modèles à travers sa collection de sermons, faut-il lui prêter la même intention dans l'établissement d'un plan d'abbaye possible à reproduire ? Un plan et une élévation sobre sans ornementation, si ce n'est des motifs géométriques faciles à reproduire, sont à la fois à l'image de l'humilité recherchée mais également une sorte de modèle accessible à l'imitation. Il reste à déterminer si ce parti reconnaissable au sein des abbayes liées à Geoffroy du Loroux est discernable dans des églises élevées en même temps ou peu après afin d'envisager une éventuelle diffusion de ce programme au sein de la province ecclésiastique.

---

<sup>696</sup> Foulon, 2008, 379 et note 100.

L'analyse suivante, visant à replacer les trois abbayes liées à Geoffroy du Loroux dans le paysage artistique contemporain, procède dans l'ordre suivant : après avoir défini le contexte artistique des deux premiers tiers du XII<sup>e</sup> siècle et les tendances liées à certaines observances, nous soulignerons les points communs du groupe lié à l'archevêque avec ces dernières. Nous tenterons ainsi de déceler quelles églises ont un parti proche de l'architecture commune aux abbayes de Geoffroy du Loroux.

## **II. Positionnement du groupe d'abbayes liées à Geoffroy du Loroux dans l'histoire de l'architecture**

### **II.1. Contexte artistique : apogée de l'art *roman* et début de l'art *gothique***

Entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, l'Occident connaît un vaste mouvement de construction, lié à un fort essor démographique et à l'enrichissement des dominants et de l'Église. L'emprise de l'institution ecclésiastique se renforce sur l'ensemble de la société par la mise en place d'un réseau de paroisses et l'implantation de communautés stratégiquement placées au sein de ce maillage. Dans ce contexte favorable de nombreux édifices sont construits, avec en particulier pour les églises, la volonté de faire toujours plus grand. Ce mouvement intense de construction débute dès la seconde moitié du X<sup>e</sup> siècle avec des chantiers imposants tel Cluny II (Maieul, années 960-980), Saint-Michel de Cuxa (956-975), Saint-Philibert de Tournus ou les cathédrales d'Orléans et de Clermont, bâtiments disparus dont quelques vestiges subsistent dans les édifices postérieurs. Le mouvement évolue au XI<sup>e</sup> siècle avec de le développement d'une production identifiable et nommée aujourd'hui l'art roman. Le moine bourguignon Raoul Galber écrit alors :

« Il arriva que les églises furent réédifiées ; bien que la plupart d'entre elles, convenablement construites, n'en eussent nul besoin, chaque groupe de chrétiens cependant s'efforçait d'en avoir une plus somptueuse que ses voisins. C'était comme si le monde entier se secouait lui-même et, s'en étant dépouillé de sa vétusté, se revêtait de toutes parts d'un blanc manteau d'églises. Alors enfin, les



fidèles transformèrent et améliorèrent presque toutes les églises épiscopales et celles des monastères dédiés aux différents saints et les petits oratoires ruraux<sup>697</sup> ».

Le moine évoque ainsi la reconstruction des églises, au début du XI<sup>e</sup> siècle, en particulier en Italie et en Gaule. D'autres textes confirment ce témoignage en mentionnant le même élan constructif pour les châteaux<sup>698</sup>.

Les premières formes de l'art roman se développent dans les régions de la Bourgogne, le Poitou, l'Auvergne et la Catalogne. Les églises construites sont généralement de taille limitée, avec des murs épais, percés de fines baies. En plein cintre, elles éclairent peu l'espace intérieur mais ont l'avantage de ne pas fragiliser les murs porteurs d'un voûtement. Des chantiers de grande ampleur sur des sites monastiques tel que Cluny sont d'un apport considérable à la production architecturale<sup>699</sup>. Des formules inédites se développent. L'abondante fréquentation des églises situées sur les chemins de pèlerinages amène les églises à se modeler en fonction de ces visites accrues et abondantes. Les nefs sont parfois subdivisées en plusieurs vaisseaux. Un transept fait le lien avec un chevet muni d'un déambulatoire et de chapelles rayonnantes, chacune accueillant les précieuses reliques aux précieuses vertus. Les édifices atteignent alors des tailles considérables aux environs de 1100 comme à Vézelay, ou des églises en Auvergne, dans l'Ouest ou le Midi. Cette recherche d'un édifice toujours plus vaste atteint son apogée avec l'aboutissement de l'abbatiale de Cluny III. Seul en subsiste aujourd'hui la fraction d'un de ses transepts mais cette église a une ampleur inégalée jusqu'à l'édification de Saint-Pierre de Rome. L'expansion du réseau clunisien favorise la diffusion des techniques testées, notamment au niveau du voûtement, bien au-delà de la Bourgogne. Cette effusion architecturale se développe dans chaque région avec différentes techniques testées, élaborées, offrant ainsi sa diversité à l'art roman. La sculpture, la peinture et le vitrail connaissent aussi cet élan créatif. Un nouveau développement s'amorce dans les années 1130-1150 avec les premières techniques attribuées aujourd'hui à l'art gothique, au sein du chantier de l'abbatiale de Saint-Denis mené par l'abbé Suger. Commencée en 1135, la construction n'est pas achevée à la mort de Suger en 1151.

---

<sup>697</sup> Glaber, (900-1044), éd. Prou 1886, 62 : [...] *contigit in universo pene terrarum orbe, precipue tamen in Italia et in Galliis, innovari ecclesiarum basilicas ; licet plerique decenter locate minime indiquissent, emulabatur tamen queque gens christicolorum adversus alteram decentiore frui. Erat enim instar ac si mundus ipse, excutiendo semet, rejecta vetustate, passim candidam ecclesiarum vestem indueret. Tunc denique episcopalium sedium ecclesias pene universas, ac cetera queque diversorum sanctorum monasteria, seu minora villarum oratoria in meliora quique permutavere fideles.* La traduction présentée ici est celle utilisée par A. Guerreau-Jalabert (Sot *et al.*, 1997, 147).

<sup>698</sup> Sot *et al.*, 1997, 147-148.

<sup>699</sup> Sapin *et al.*, 2010 ; Hartmut *et al.*, 2010, Hurel & Riche, 2010 ; Reveyron, 2010, 107-124.

Cependant l'abbé avait mis en place une façade harmonique à deux tours et un chevet voûté d'ogives, rassemblant dans le même lieu plusieurs éléments représentatifs de l'art gothique.

Au cœur de cet élan architectural où les variantes régionales sont diverses, des églises rattachées à un même ordre peuvent présenter des similitudes dans le plan ou le décor choisis. Cîteaux et les Grandmont sont les seuls ordres pour lesquels un parti architectural est reproduit d'un établissement à l'autre. Une organisation particulière des bâtiments se retrouve aussi au sein des établissements élevés par les Chartreux, dont la rigueur de la règle est reflétée par l'austérité des édifices commandés. L'idée d'un parti commun à plusieurs chapelles templières est parfois soulignée également alimentant la discussion sur l'évolution des formes en architecture. De nombreuses variables sont à considérer mais elles demeurent difficiles à saisir au sein de cette « renaissance » du XII<sup>e</sup> siècle, comme la part du mécénat épiscopal, ou ducal et comtal, le savoir faire local, le souhait du commanditaire d'un décor particulièrement riche ou au contraire inexistant. Nombreuses sont les églises marquées par l'austérité de leur parti, en particulier dans l'ouest de la France où le milieu érémitique est le plus répandu. Au sein de ces divers établissements il demeure délicat de saisir le rôle du commanditaire et du maître d'œuvre dans le parti architectural. Au gré des différents « styles » déjà identifiés, des partis des églises augustiniennes conservées ou autres édifices réguliers à architecture austère, nous allons tenter de replacer les abbayes de Geoffroy du Loroux, en soulignant les points communs reconnaissables et les ascendances ou liens éventuellement discernables<sup>700</sup>.

---

<sup>700</sup> La contextualisation des abbayes de Geoffroy du Loroux ne se veut pas exhaustive. Pour avoir une vue générale, nous avons considéré de nombreuses églises du XII<sup>e</sup> siècle de la province ecclésiastique de Bordeaux avec les inventaires disponibles (Base du Patrimoine, ouvrages généraux) en regardant autant les églises paroissiales, chapelles, abbayes, collégiales, cathédrales que les édifices relevant d'observances différentes (cisterciens, chartreux, grandmontains, templiers, augustiniens) généralement d'un parti architectural austère mais sans oublier les édifices majeurs marquant la production architecturale de chaque région au XII<sup>e</sup> siècle. De cette étude préliminaire est ressortie une première liste d'une centaine d'édifices qui présentaient un point commun avec les abbayes de Geoffroy du Loroux : la file de coupes sur pendentifs, des supports composés de paires de colonnes jumelles, des chapiteaux lisses, un plan à nef unique, transept saillant, grande abside de chevet et absidioles sur les bras du transept. Nous avons listé aussi les églises à chevet plat percé d'un triplet pour ne pas oublier Pleine-Selve. Nous avons ensuite confronté ce premier groupe au tableau définissant les éléments caractéristiques des abbayes de Geoffroy du Loroux et seuls quelques édifices présentaient un ensemble de points communs avec ces abbayes, tant au niveau du plan que des élévations et du décor. Enfin, ces édifices, seulement quelques uns par diocèse, étaient à comparer aux abbayes de Geoffroy du Loroux en terme de dimension du plan, les dimensions propres de chaque partie mais aussi les rapports de proportions entre ces différentes parties. Les principaux édifices cités sont situés sur des cartes en annexe. Ce type de carte ne trouverait sa pertinence que s'il était réalisé à partir d'un corpus plus vaste qui pourrait être élaboré sur la base d'une intégration de données accessibles mises en œuvre dans une base de données géoréférencées. Elles illustrent néanmoins la question du rapprochement ou de l'éloignement géographique des édifices cités.

## **II.2. Similitudes des abbatiales liées à Geoffroy du Loroux avec des choix architecturaux identifiés**

### **II.2.1. L'architecture des abbayes cisterciennes**

Un style cistercien répété dans chaque église de l'ordre n'est pas attesté. Une grande ressemblance lie néanmoins ces édifices par la recherche de la sobriété, en opposition au faste clunisien mais les plans et élévations adoptées sont variés. Les fondations émanant de l'Ordre, création *ex nihilo*, et donnant lieu à une nouvelle construction, sont à différencier des abbayes déjà existantes et affiliées à Cîteaux après la construction de l'église et des bâtiments conventuels.

Le qualificatif de « bernardin » est appliqué à la disposition du chœur à chevet plat et chapelles alignées, à fond plat également. Cîteaux est fondée en 1098 par Robert de Molesme avec le souci d'un retour à l'austérité et à la pureté de la règle primitive de saint Benoît. Les moines blancs fondent leur vie communautaire sur les trois principes prônées par le saint : l'obéissance à l'abbé, l'humilité et le silence. La journée est divisée entre temps de travail manuel, temps de prière et temps de lecture. Un lieu isolé près d'une source d'eau et d'une forêt est recherché pour chaque nouvelle fondation de l'Ordre. Bernard, abbé de Clairvaux de 1115 à 1153, donne un élan considérable à ce retour à l'austérité bénédictine des origines et ce dès son arrivée à Cîteaux en 1112. Entre 1124 et 1134, Bernard écrit une critique du luxe des édifices sacrés, tant au niveau de la décoration que de l'ostentation des prouesses technique :

« Pourquoi cette hauteur excessive des églises, cette longueur démesurée, cette largeur superflue, ces ornements somptueux, ces peintures curieuses qui attirent les yeux et troublent l'attention et le recueillement ? [...] Ce sont affaires d'évêques, et non de moines : eux qui ont la charge de ceux qui savent comme de ceux qui ne savent pas doivent exciter la dévotion du peuple pour les choses spirituelles, en se servant des figurations matérielles. Mais nous les moines, nous qui avons quitté les rangs du peuple, qui avons renoncé aux richesses et à l'éclat du monde pour l'amour du Christ, nous qui, pour posséder le Christ, avons foulé aux pieds, comme du fumier, tout ce qui

charme les yeux, tout ce qui flatte les oreilles, toutes les jouissances de l'odorat, du goût, du toucher, de qui prétendons-nous réveiller la dévotion par ces ornements<sup>701</sup> ? »

Les premières abbayes cisterciennes sont construites en bois car l'accès aux lieux isolés de leur implantation réduit l'accessibilité aux matériaux nécessaires pour l'usage de la pierre. Lorsque les édifices sont envisagés en bois, des règles particulières pour régir la construction ne semblent pas être de rigueur. Dans les textes relatifs à l'Ordre, le choix du site prime sur le choix des formes architecturales de l'église et des bâtiments conventuels<sup>702</sup>. Toutefois des caractéristiques communes semblent propres à l'architecture de plusieurs abbayes cisterciennes, caractéristiques fréquentes au point qu'elles deviennent suffisantes pour identifier une abbaye de l'Ordre. Ces ressemblances tiennent en premier lieu à la personnalité de saint Bernard qui influence le parti architectural des nouveaux monastères de l'Ordre. Il envoie des moines gérer leur construction. Les règles sur la pauvreté et la simplicité du décor sont ensuite l'élément dominant pour définir le genre cistercien. L'absence de sculpture et de peinture est de rigueur et impose alors un grand soin aux bâtisseurs qui ont de ce fait moins de moyens pour racheter la moindre erreur<sup>703</sup>. L'étude des abbayes cisterciennes du Midi toulousain montre que chacune d'elles est influencée par les méthodes locales, comme l'emploi quasiment systématique de la nef unique, des supports formés de colonnes jumelles, le berceau, plein-cintre ou brisé, et la croisé d'ogives dès la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>704</sup>.

Les études menées sur les églises cisterciennes aboutissent à la reconnaissance non pas d'un plan cistercien mais d'un plan bernardin. Les églises émanant de Clairvaux, qui sont presque toutes construites en même temps, adoptent en effet un plan semblable. La ressemblance est visible pour les édifices élevés au sein de l'Ordre après la fondation de Clairvaux par Bernard et avant son décès en 1153, suggérant l'influence de ce chantier<sup>705</sup>. Bernard de Clairvaux souhaite ainsi que les églises soient jusque dans leur architecture un

---

<sup>701</sup> Bernard, éd. Migne, PL, 182, col. 914-916 ; Mortet, 1911, éd. Deschamps 1995, 366 : *Omitto oratoriorum immensas altitudines, immoderatas longitudines, supervacuas latitudines, sumptuosas depolitiones, curiosas depictiones, quae dum orantium in se retorquent aspectum, [...] Et quidem alia causa est episcoporum, alia monachorum. Scimus namque quod illi, sapientibus et insipientibus debitores cum sint, carnalis populi devotionem, quia spiritualibus non possunt, corporalibus excitant ornamentis. Nos vero qui jam de populo exivimus, qui mundi quaeque pretiosa ac speciosa pro Christo reliquimus, qui omnia pulcre lucentia, canore mulcentia, suave olentia, dulce sapientia, tactu placentia, cuncta denique oblectamenta corporea arbitratu sumus ut stercora, ut Christum lucrifaciamus, - quorum, quaeso, in his devotionem excitare intendimus ?*. La traduction proposée est celle publiée par X. Barral I Altet : il l'emprunte à H.-B. de Warren, « Bernard et les premiers cisterciens face au problème de l'art », dans *Bernard de Clairvaux*, Paris, 1953 (Barral I Altet, 2006, 212).

<sup>702</sup> Biget *et al.*, 1986, 332, 366.

<sup>703</sup> Biget *et al.*, 1986, 332.

<sup>704</sup> Biget *et al.*, 1986, 331-370.

<sup>705</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 93-94 ; Chauvin, 1992, 307-348, en particulier 308-312 ; Dimier, 1966, 1997-704.

modèle d'humilité, qu'elles soient à l'image de la pauvreté à rechercher pour se rapprocher d'une spiritualité supérieure. Il est difficile de cerner les moyens pratiques avec lesquels ces préceptes sont appliqués concrètement lors des constructions cisterciennes. Pour Bernard de Clairvaux, l'église doit être nue pour ne pas mettre d'obstacle à atteindre le divin. Il semble que plusieurs disciples bernardins participent ensuite à diffuser ces préceptes, en particulier un plan reconnaissable par un chevet plat et les chapelles alignées, tant en Angleterre (Geoffroy d'Aignay à Fountains), en Irlande (l'abbé Robert à Mellifont) comme en Italie (abbé Bernard à Tre Fontane), en Suède (Gérard à Alvastra) ou encore au Portugal (Bohémond à Tarouca)<sup>706</sup>. Le choix du chevet plat par Bernard pourrait être lié à son voyage en Allemagne où il aurait visité l'église Hirsau où un chevet de ce type est consacré en 1088<sup>707</sup>. Cette simplicité dans la forme architecturale, quadrangulaire plutôt que courbe, peut révéler le choix de la rectitude pour symboliser « la “démarche droite” de l'homme, créé à l'image de Dieu<sup>708</sup> ». Le qualificatif bernardin est lié au plan – chevet plat et chapelles alignées – mais il implique aussi des rapports de hauteurs qui participent à la silhouette générale de l'édifice, « à l'image que le monument est chargé de produire<sup>709</sup> ». Ces églises cisterciennes sont composées de volumes juxtaposés, adossés les uns aux autres, et non pas intégrés autour de la croisée du transept comme dans les églises représentatives de l'art roman<sup>710</sup>. Ainsi nombreuses sont les églises cisterciennes qui adoptent une architecture non pas faite de dimensions répétées à l'identique, mais reconnaissable par un plan semblable et une sobriété volontaire par l'absence de sculpture, peinture ou autre ornementation susceptible de détourner le moine de la prière et de la contemplation. D'une part l'architecture reflète la pensée du maître mais elle est de plus diffusée ensuite au sein des nouvelles fondations avec au fil des nouvelles générations postérieures à Clairvaux des créations architecturales influencées par les productions locales ou les nouvelles possibilités du gothique.

Le choix de l'austérité dans le parti architectural semblable à celui des églises liées à Clairvaux est l'option choisie aussi pour les abbayes implantées par Geoffroy du Loroux, dont les représentants avérés sont Fontaine-le-Comte et Sablonceaux. Le parti de l'église de l'Isle

---

<sup>706</sup> Voir B. Chauvin, dans *Colloque de Lyon-Cîteaux-Dijon : Bernard de Clairvaux, Histoire, Mentalités, Spiritualité*, 1992, 332-334.

<sup>707</sup> Voir B. Chauvin, dans *Colloque de Lyon-Cîteaux-Dijon : Bernard de Clairvaux, Histoire, Mentalités, Spiritualité*, 1992, 327.

<sup>708</sup> Vergnolle, 1994, rééd. 2003, 301-307, particulièrement 301.

<sup>709</sup> Andrault-Schmitt, 2002a, 38.

<sup>710</sup> Andrault-Schmitt, 2002a, 38-39.

alimente l'échantillon par le plan identique à Fontaine-le-Comte. Geoffroy du Loroux, comme son ami Bernard, incite à imiter le Christ et sa pauvreté. Les édifices élevés pour les communautés de Fontaine-le-Comte et de Sablonceaux affichent clairement un parti pris pour la sobriété, l'absence de décor, propre à l'austérité de la règle augustinienne. Elles sont en outre implantées dans des sites choisis selon des caractéristiques semblables aux lieux des abbayes cisterciennes. En Poitou certaines églises cisterciennes livrent des vestiges qui permettent une comparaison avec les abbayes implantées par Geoffroy du Loroux. La nef à trois vaisseaux est l'option choisie pour l'église des Châtelliers fondée par Géraud de Sales. La nef à vaisseau unique est le parti adopté pour les abbayes de l'Étoile et du Pin, autre fondation liée à Géraud de Sales. La nef de l'Étoile est à vaisseau unique mais semble-t-il après des remaniements<sup>711</sup>. Construite vraisemblablement entre 1175 et 1220, elle est légèrement plus longue que les nefs des abbayes de Le Pin et de Bonnevaux ; elle est aussi plus étroite avec une largeur comprise entre 7 et 8 mètres. La nef de l'église du Pin, à placer dans les années 1160- 1180, est trois fois plus longue que large, offrant ainsi trois travées homogènes. Elle est en outre équivalente au transept dont la longueur est livrée par des procès verbaux de visite : tous deux sont long de 27 mètres<sup>712</sup>. Les trois travées de la nef et les trois composantes du transept sont équivalentes avec trois fois 9 mètres environ<sup>713</sup>. L'équivalence, à un mètre près, entre la nef et le transept se retrouve également à Fontaine-le-Comte et probablement à l'Étoile. Fontaine-le-Comte, le Pin et La Réau, autre établissement canonial régulier en Poitou, présentent des nefs très proches. Claude Andrault-Schmitt souligne la difficulté à déterminer laquelle de ces trois abbayes, voisines et d'observance austère, est la première à être construite et être un modèle envisageable pour les deux autres<sup>714</sup>. L'influence des parties orientales reste posée, le chevet étant présumé quadrangulaire à l'Étoile et probablement hémicirculaire pour Le Pin mais avec une abside relativement courte de moins de 6 mètres de profondeur<sup>715</sup>. Encore plus proche de Fontaine-le-Comte, l'abbaye de Bonnevaux, liée à Géraud de Sales, dont l'abbatiale du XII<sup>e</sup> siècle détruite au XIX<sup>e</sup> siècle est connue grâce à des documents du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'église est dotée d'un chevet hémicirculaire éclairé de cinq baies qui adopta peut-être un parti proche de celui de Fontaine-le-Comte, éclairé de sept baies. Cependant le chœur de Bonnevaux semble avoir eu une organisation

---

<sup>711</sup> Andrault-Schmitt, 2002a, 46-52 : les deux premières travées de la nef semblent avoir été doublées au sud par deux chapelles.

<sup>712</sup> Andrault-Schmitt, 2002a, 43-46. L'auteure convertit la longueur de 27 mètres en 80 pieds, longueur qualifiée de courante.

<sup>713</sup> Andrault-Schmitt, 2002a, 54. Le transept est long (nord-sud) de 27 mètres et profond de 9 mètres environ.

<sup>714</sup> Andrault-Schmitt, 2002a, 46.

<sup>715</sup> Andrault-Schmitt, 2002a, 54.

intérieure plus complexe, avec un déambulatoire ou une couronne de chapelles intérieures<sup>716</sup>. Les trois chantiers voisins menés à Fontaine-le-Comte, Le Pin et Bonnevaux sont au moins en partie contemporains et des échanges sont envisageables.

Le Pin est une fondation attribuée à Géraud de Sales mais les circonstances de son installation demeurent incertaines. Deux possibilités sont avancées : un ermitage de Géraud de Sales appelé Saint-Benoît du Pin, en Gâtine, qui est cité par la *Chronique de Saint-Maixent* ou la retraite d'un chanoine venant de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers à l'origine d'une première fondation dont il devient abbé<sup>717</sup>. Une telle recherche dans le dépouillement de l'architecture est perceptible au sein des abbayes issues de Géraud de Sales avant qu'elles ne soient affiliées à l'ordre cistercien. Ces églises dites d'architecture austère n'adoptent pas pour autant un parti qui se répète à l'identique. Implantées au sein de plusieurs diocèses, Fontdouce en Saintonge, La Grenetière en Poitou et Bonlieu en Limousin pour ne citer qu'elles, les partis architecturaux sont aussi à l'image des savoirs émanant de chantiers voisins. La lignée de Fontdouce, dont le premier abbé est Guillaume de Conchamp élu en 1117, livre des édifices qui ne sont pas sans rappeler les fondations de Geoffroy du Loroux. Les vestiges révèlent une nef unique à Fontdouce plus longue que les édifices cités auparavant, avec trois travées de l'ordre d'une douzaine de mètre. Le transept ne semble pas avoir été aussi long que la nef. Le chevet, disparu, était encadré de deux chapelles sur chaque bras de transept, une en hémicycle, l'autre à fond plat. Construite dans les années 1160-1180, l'abbatiale de Fontdouce s'intègre parfaitement dans ce groupe d'édifices austères de l'Ouest. La Grenetière adopte un plan relativement proche de celui de Fontdouce avec une nef de même longueur et un transept légèrement moins long. L'abside du chevet est entourée de part et d'autres de deux absidioles ouvrant chacune sur un bras du transept<sup>718</sup>. La nef de la Tenaille est légèrement plus petite et se rapproche de l'ensemble de Sablonceaux. Elle est conservée seulement sur deux travées et les vestiges d'une troisième travée, disparue avec les parties orientales. Ces deux traves font une dizaine de mètres de longueur donnant un total d'une trentaine de mètre pour cette nef unique qui comptait vraisemblablement trois travées. Elles sont voûtées de coupes sur pendentifs de quelques peu différentes de celles de Sablonceaux. Les pendentifs sont en effet soulignés d'un arc formeret dans chaque travée, retombant sur des piliers composées de demi colonnes entre deux dossierets et non pas un seul dossieret comme à Sablonceaux. Les chapiteaux y sont lisses et les baies en plein-cintre, privées de tout

<sup>716</sup> Andrault-Schmitt, 2002a, 59.

<sup>717</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 164.

<sup>718</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 112-120 et 126-132.

décor intérieur, créant une grande sobriété intérieure contrastant avec le décor extérieur développé sur la façade occidentale et des archivoltas sobres sur les baies de la nef.

L'architecture dite austère n'est pas exclusive aux abbayes cisterciennes et en particulier celles assimilables au type bernardin. D'autres groupes évoluant vers un ordre institutionnalisé adoptent aussi un parti architectural plus ou moins reproduit au sein des fondations secondaires.

## II.2.2. L'architecture de l'Ordre de Grandmont

Les églises grandmontaines construites au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles présentent nettement des ressemblances entre elles. Outre l'organisation traditionnelle des bâtiments placés autour du cloître, le plan de ces églises est composé d'une nef unique ouvrant sur l'abside du chevet ; quelques variantes d'ordre régional apparaissent dans le plan et les élévations. Toutefois les abbatiales ont une caractéristique commune au niveau du plan. J.-R. Gaborit note en effet que l'abside était toujours plus large que la nef d'environ 50 à 70 cm. Il donne à ce décalage qu'il nomme « le décrochement » un rôle fonctionnel facilitant le raccord entre la voûte de la nef et celle du sanctuaire<sup>719</sup>. Il remarque que, même si ce décrochement n'était pas systématique dans toutes les églises grandmontaines, il ne retrouve la même disposition que très rarement à l'extérieur de l'ordre. J.-R. Gaborit relève également un voûtement en berceau brisé systématique pour la nef, l'emplacement constant de la porte d'accès à l'église et la disposition semblables des différentes pièces – et leur voûtement – au sein des bâtiments conventuels.

Le caractère très centralisé de l'institution grandmontaine où tout dépend du prieur pourrait expliquer les similitudes entre les églises de l'Ordre. Cet aspect centralisé est amplifié par le recrutement au sein de l'ordre qui paraît avoir été essentiellement limousin et fréquemment familial. Le laps de temps très court, d'une cinquantaine d'années, au cours duquel les monastères sont construits, et dans une zone géographique et culturelle relativement homogène, est à souligner également. Les communautés grandmontaines n'ont pas connu en outre un essor semblable à celui de l'ordre cistercien qui, victime de son succès, est amené à construire des édifices de plus en plus grands. Chaque communauté grandmontaine a le devoir

---

<sup>719</sup> Gaborit, 1992, 87.



de ne pas augmenter en accueillant de nouveaux disciples. Ainsi, les églises rattachées à Grandmont n'ont pas à être agrandies, ni leur bâtiments conventuels. Chaque abbaye conserve donc son parti d'origine. En outre Étienne de Muret impose à ses disciples de ne pas agréger à l'ordre des communautés déjà existantes. Les grandmontains choisissent à chaque fois un terrain nu pour construire leur église et les bâtiments de vie sans avoir à s'adapter à des bâtiments antérieurs<sup>720</sup>.

J.-R. Gaborit écarte catégoriquement deux hypothèses : la première, que les églises recopient dans une échelle inférieure l'église du chef d'ordre, dont peu d'éléments sont connus. La seconde est celle d'un « plan obligatoire matérialisé par un document graphique et que des « moines bâtisseurs » auraient appliqué scrupuleusement ». Il remarque en effet que, en dépit de leur uniformité incontestable, les édifices grandmontains utilisent des matériaux et des techniques variés témoignant de l'usage du savoir-faire local. Cette uniformité est selon lui à attribuer au refus d'innover, illustrant la conception de pauvreté propre à l'Ordre<sup>721</sup>.

La première abbatiale construite à Grandmont, élevée en majeure partie de 1157 à 1176 pour être reprise vers 1189 (canonisation d'Étienne), est en grand partie disparue. Reconstituée au XVIII<sup>e</sup> siècle et connue par plusieurs textes, l'église du XII<sup>e</sup> siècle semble contraster avec la production architecturale régionale. L'abbatiale appartient au mouvement de renouvellement artistique par la sévérité des formes qui parcourt le Limousin dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>722</sup>. Un mécénat de la part de la dynastie Plantagenêt est à souligner pour la communauté de Grandmont, dès Henri I<sup>er</sup> et poursuivie par Henri II et son fils Richard<sup>723</sup>.

Ainsi les établissements de l'ordre de Grandmont adoptent une architecture semblable car elle répond à des prescriptions du fondateur en terme de taille à ne pas amplifier : le parti initial ne souffre d'aucun agrandissement et l'organisation de l'église et des bâtiments conventuels réponds à des besoins pratiques. Une similitude dans le plan de l'abbatiale – la décrochement entre la nef et l'abside du chevet – est une caractéristique à souligner car elle pourrait révéler des liens dans la mise en œuvre de ces abbayes. La même recherche d'austérité et d'organisation pratique de l'église avec les bâtiments conventuels, organisation répétée pour chaque nouvelle fondation, se retrouve à Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle. La différence est que Geoffroy du Loroux n'est pas fondateur d'un ordre particulier. Il

---

<sup>720</sup> Gaborit, 1992, 89-90.

<sup>721</sup> Gaborit, 1992, 89.

<sup>722</sup> Andrault-Schmitt, 2000, 254.

<sup>723</sup> Andrault-Schmitt, 2000, 243-257.

installe des communautés canoniales régulières et semble agir, comme Étienne de Muret, pour que les églises élevées respectent plusieurs préceptes à travers le parti architectural choisi.

### II.2.3. Les abbayes des Chartreux

Dans la charte de fondation de la Chartreuse, rédigée en 1084, Bruno fixe plusieurs éléments descriptifs des grandes lignes que doit adopter le domaine de l'abbaye. Cette première fondation, appelée la Grande Chartreuse, est décrite en 1104 par l'abbé Guibert de Nogent. Il mentionne les cellules des moines situées autour du cloître, avec devant chacune d'elles, un jardin à entretenir par le moine. Ce travail manuel, inspiré de la vie bénédictine, est essentiel à conduire en parallèle à la contemplation qui occupait la majeure partie du temps éveillé des moines. Le plan de la chartreuse de Clermont est connu grâce à la description faite par Viollet-le-Duc en 1858 avant sa restauration. L'édifice est vraisemblablement plus grand que ne l'imposaient les prescriptions de la Règle des Chartreux, fixée en 1127 par le 4<sup>e</sup> successeur de Bruno, Guigues. Un incendie détruit le premier prieuré en 1132, reconstruit ensuite par Anthelme prieur dès 1139. L'abbaye est entourée d'une enceinte munie de sept tours. Plusieurs cours partagent l'espace ainsi clôturé. Une première cours renferme l'église, la maison du prieur et les bâtiments économiques. L'église adopte un plan à une seule nef relativement courte et, comme dans les églises cisterciennes, elle est séparée en deux parties, une destinée aux chartreux et l'autre aux frères convers. La maison du prieur adjoint est au nord de l'église et au sud, un petit cloître est entouré des édifices dédiés à la vie commune. Ce cloître mineur est associé à un cloître majeur qui s'étend à l'est de l'église. Les cellules des chartreux sont disposées autour de ce cloître majeur, près duquel est entretenu le cimetière des moines. Ces grandes lignes se retrouvent dans les établissements chartreux sans qu'il y ait pour autant un plan modèle. Ainsi le parti architectural est ici avant tout adapté aux prescriptions de la règle, avec une organisation des différents espaces qui doit être fonctionnelle pour faciliter la contemplation. Les statuts rédigés par Guigues précisent, outre l'interdiction de dépenses superflues, l'interdiction d'ornementation dans l'église, hormis la coupe pour recueillir le sang du Christ<sup>724</sup>. Les églises liées à la Chartreuse illustrent la volonté de fournir aux nouvelles communautés suivant une règle de grande rigueur un édifice à leur

---

<sup>724</sup> Guigues (†1136), éd. Laporte, 1984, 244-245 ; Mortet, 1911, éd. Deschamps 1995, 357-359 : Statuts de l'ordre des Chartreux, rédigés par Guigues 1<sup>er</sup> prieur de la Grande Chartreuse : *De ornamentis. Ornamenta aurea vel argentea, praeter calicem et calamum, quo sanguis Domini sumitur, in ecclesia non habemus ; pallia tapetiaque reliquimus.*

image. Les abbayes de Geoffroy du Loroux livrent le même message : une vie exemplaire, régulière et stricte, imprégnée d'idées réformatrices, doit être abritée par des lieux ostensiblement humbles.

#### II.2.4. Chapelles des Templiers des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles

Plusieurs chapelles affiliées aux Templiers, construites au cours du XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle, présentent un plan semblable composé d'une nef unique terminée par un chevet plat. Dans le diocèse de Bordeaux, les chapelles de Queynac à Galgon, de Magrigne et une autre conservée à Mouliets-et-Villemartin, conservent un chevet plat percé d'un triplet, où les trois baies en plein cintre sont de taille identique. Des chapiteaux ornés de feuilles lisses dont les contours s'entrecroisent se retrouvent dans plusieurs chapelles templières. Ils sont parfois associés à des protomés humains comme à Mouliets-et-Villemartin. Dans les diocèses de Saintes et d'Angoulême, les chapelles de Saint-Amant-de-Boixe et du Fouilloux présentent le même parti architectural. Le triplet de l'église de Cressac est surmonté d'un oculus et souligne d'autant plus la ressemblance de ces chevets plats avec celui de Pleine-Selve. De même à Chepniers dans le diocèse de Saintes, érigée dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le chevet est plat et percé d'un triplet surmonté d'un oculus. Ce parti architectural n'est pas général à toutes les commanderies templières, des absides peuvent être l'option choisie pour le chevet. La nef est à vaisseau unique mais ses dimensions et le nombre de travées varient<sup>725</sup>.

Le plan employé dans les chapelles templières est très différent du plan de Fontaine-le-Comte – seul l'emploi du chevet plat percé d'un triplet surmonté d'un oculus évoque le chevet de Pleine-Selve – mais ces chapelles témoignent d'un choix qui se répète d'un diocèse à l'autre pour des églises affiliées au même ordre. Sans tenter de rattacher systématiquement un parti architectural à une règle ou une observance particulière, essai qui serait un raccourci bien trop rapide et occulterait la complexité de la question, il est intéressant de souligner une similitude qui peut être liée à une personnalité de l'Ordre, les préceptes qu'elle impose et qui sont plus ou moins visibles sur les édifices qui sont élevés, préceptes ensuite plus ou moins perpétués par les suivants.

---

<sup>725</sup> Legras, A.-M., 1983, 45 (Le Fouilloux et Boixe), 115 (Chepniers).

## **II.3. Au sein des fondations canoniales régulières de la province ecclésiastique de Bordeaux**

### **II.3.1. Des églises d'une grande sobriété à des édifices richement ornés**

Parmi les abbayes canoniales régulières, plusieurs partis différents se rencontrent, révélant pour certaines le choix d'une ornementation très sobre comme chez les cisterciens, ou au contraire un décor luxuriant développé aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'édifice. Les abbayes augustiniennes du Périgord, Chancelade, Saint-Avit-Sénieur et Saint-Amand-de-Coly, présentent un décor sobre, écho de la rigueur de la règle augustinienne où nombreux sont les appels à l'humilité et à la pauvreté. Mais ce goût de la simplicité se retrouve, nous l'avons évoqué, dans des établissements d'autres ordres tels les Templiers, les Chartreux, les Grandmontains ou les Cisterciens. D'autres abbayes augustiniennes adoptent en revanche un plan plus complexe et un décor sculpté bien plus abondant. Parmi elles, les abbayes de Saint-Pierre de Vertheuil en Médoc, Airvault en Poitou, et Lesterps en Limousin. Saint-Pierre de Vertheuil, voisine de Saint-Pierre de l'Isle dans le Médoc, serait une fondation du XI<sup>e</sup> siècle. L'église construite au XII<sup>e</sup> siècle présente un plan totalement différent de l'abbatiale de l'Isle. Après avoir été étudiée relativement rapidement par l'abbé Baurein au XVII<sup>e</sup> siècle, par G. L. Trapaud de Colombe et par J.-A. Brutails au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'abbaye Saint-Pierre de Vertheuil a été l'objet d'une analyse plus approfondie par J. Cabanot, lors de la session de 1987 du congrès archéologique de France consacré au Bordelais et au Bazadais<sup>726</sup>. L'église abbatiale de Vertheuil comporte une nef à trois vaisseaux prolongés à l'est par un chevet à déambulatoire ouvrant sur trois chapelles, sans l'intermédiaire d'un transept. Le chevet à déambulatoire est un parti rare en Gironde à l'époque romane. Il en existe qu'un seul autre connu dans l'église plus tardive de Guîtres. Les trois vaisseaux de la nef sont séparés par une alternance de piles fortes et de piles faibles qui divisent le vaisseau central en cinq travées et les collatéraux en huit travées. Seule l'aile orientale des bâtiments

---

<sup>726</sup> Baurein, 1784-1786b, rééd. 1876, 334-339 ; Cabanot, 1990, 343-362.

conventuels, placée au nord de l'église, est encore en élévation. L'architecture de l'abbaye de Vertheuil est marquée par l'influence du Poitou et de la Saintonge pour son plan et son ornementation. Un portail est aménagé dans la deuxième travée de la nef au sud, décoré d'une sculpture témoignant de l'influence du roman saintongeais. Ces deux abbayes augustiniennes, l'Isle et Vertheuil, bien que voisines, en partie contemporaines et toutes deux relativement isolées dans la péninsule médocaine, présentent deux partis radicalement différents. Ainsi cette observation souligne la nécessité de ne pas tenter de rattacher systématiquement un parti architectural à une observance particulière ou à un rapprochement géographique. Le rôle joué par le ou les commanditaires, le ou les mécènes, le savoir du maître d'œuvre et/ou les abbés en charge de ces communautés doit influencer pour une grande part dans les options choisies mais malheureusement avec un degré difficile à évaluer sans autre forme de source que les vestiges architecturaux seuls. En Saintonge l'abbaye augustinienne d'Airvault, dotée également d'une nef à trois vaisseaux et d'un chevet à déambulatoire et à chapelles rayonnantes, est renommée pour la richesse de son décor sculpté et historié des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Elle illustre elle aussi l'idée qu'il n'y a pas au XII<sup>e</sup> siècle de parti architectural austère systématiquement adopté par les communautés canoniales régulières.

L'abbaye de La Réau, fondée vers 1150 dans le diocèse de Poitiers abrite une communauté de chanoines réguliers de saint Augustin. Elle conserve des vestiges dont le parti architectural rappelle celui de Fontaine-le-Comte. La nef de l'église de La Réau est à vaisseau unique, d'une longueur de 28 mètres, égale à la longueur du transept saillant<sup>727</sup>. Un berceau brisé couvrait à l'origine la nef et le transept. La croisée du transept était couverte d'une voûte polygonale sur pendentifs plats. Les baies qui éclairent la nef sont nues de tout décor. Seuls sont ornés les chapiteaux du portail occidental et les chapiteaux de la croisée du transept avec des corbeilles décorées de motifs végétaux. Cet ensemble est très proche par sa nef et son transept de Fontaine-le-Comte, mais le chevet est différent. De plan carré, il est voûté d'ogives et richement décoré. Il est percé à l'est d'un triplet de baies en plein cintre où la baie centrale est plus grande que les deux autres. La différence réside aussi dans le parti des chapelles ouvrant sur les bras du transept : à fond plat, elles sont collées de part et d'autre du chevet. L'église de la Réau a de plus la particularité d'être fortifiée à l'aide d'une tour aménagée à chaque angle du chevet à l'est et à chaque angle de la façade occidentale. Alors que la nef et le transept semblent être des constructions de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, le chevet plat serait une production du début du XIII<sup>e</sup> siècle. Cependant comme nous l'avons

---

<sup>727</sup> Eygun, 1952, 374 ; Eygun, 1938, 250.

évoqué précédemment, l'antériorité de la construction de Fontaine-le-Comte, la Réau ou le Pin l'une par rapport à l'autre n'est pas déterminée et leur similitude en particulier au niveau de la nef est alors difficile à interpréter en terme d'influence de l'une sur l'autre.

De même pour l'abbaye de Châtres, près de Cognac en Saintonge, dont l'ensemble du XII<sup>e</sup> siècle rappelle celui de Sablonceaux<sup>728</sup>. La *Gallia Christiana* mentionne l'implantation de cette communauté du temps du comte d'Angoulême Arnaud de Taillefer (975-1001)<sup>729</sup>. L'abbaye s'enrichit considérablement à la fin du XI<sup>e</sup> siècle grâce aux libéralités d'un seigneur de Bourg-Charente, disciple de Robert d'Arbrissel. Des chanoines réguliers de saint Augustin s'installent peu après la fondation<sup>730</sup>. L'église conservée présente un ensemble attribuable au XII<sup>e</sup> siècle qui pourrait être mis en relation avec l'arrivée des chanoines qui lancent la construction d'une nouvelle abbatiale après leur installation. Le plan et l'élévation présentent un ensemble très proche de celui de Sablonceaux : la nef et le transept ont les mêmes dimensions de 23 mètres sur 7 mètres environ. La nef et la croisée sont voûtées de coupes sur pendentifs et chaque bras du transept ouvre sur une absidiole. Dans ses volumes extérieurs, le transept est un transept bas. Le chevet initial, en abside, a été remplacé par un chevet plat actuellement percé d'une grande baie qui est le fruit de nombreuses reprises. À l'intérieur de la nef et de la croisée du transept les pendentifs retombent sur des piliers formés d'une demie colonne entre deux dossierets. Les chapiteaux sont lisses et l'ensemble de la décoration intérieure est très sobre. Les baies en plein cintre qui éclairent chaque travée de la nef et le transept sont coiffées d'une archivoltte sobrement ornée d'une frise de motifs décoratifs. En revanche la façade occidentale offre une richesse et une abondance décorative composée d'une grande diversité de motifs végétaux et abstraits fréquents en Angoumois et en Saintonge. Même si la longueur commune à la nef et au transept est plus courte qu'à Sablonceaux, Fontaine-le-Comte et l'Isle, le faisceau d'éléments concordants de l'église de Châtres avec ce groupe est à souligner. Le traitement des supports est toutefois sensiblement différent : les pendentifs de Châtres et de Sablonceaux ne sont pas doublés par un arc formeret supplémentaire – le pendentif retombe sur le dossieret – mais cet arc formeret est de section rectangulaire à Châtres alors qu'il est de section trapézoïdal à Sablonceaux.

Comme le souligne Claude Andrault-Schmitt dans ses travaux sur les abbayes dites « du désert » fondées dans le giron de Géraud de Sales, les comparaisons régionales posent le

<sup>728</sup> Gardelles 1958, 391-401.

<sup>729</sup> *Gallia Christiana*, II, 1133 ; Pêcheur, 1999, 143-148.

<sup>730</sup> Pêcheur, 1999, 143.

problème de la nature de la fondation et des délais à envisager pour la construction. L'influence de la cathédrale de Saintes est à prendre en compte pour ces églises cisterciennes comme Boschaud en Périgord ou les édifices de communautés de chanoines réguliers telle Sablonceaux, Saint-Romain de Benet qui en est dépendante ou encore Notre-Dame de Châtres. Dans ces édifices à file de coupoles les chapiteaux intérieurs sont parfaitement lisses, et le seul décor, hormis la façade quand elle est conservée, est composé de pointes de diamants ou de dents de scie au niveau des archivolttes. D'autres éléments sont à rechercher pour affiner la datation relative. Cl. Andrault-Schmitt suggère que l'église de la Tenaille est construite un peu avant celle de Châtres – qui elle est couverte de coupoles sur des piliers articulés comme ceux de Sablonceaux – car la façade de Châtres présente des éléments d'un style plus jeune déterminé par l'usage d'arcatures en tiers-point et des bases à tore inférieur aplati. Cette observation amène à placer la construction de Châtres dans les années 1160 - 1180, d'autant plus que les sculpteurs travaillant sur cet édifice pourraient être les mêmes que ceux œuvrant à Saint-Yrieix en Limousin à partir de 1181. La construction de la Tenaille serait à placer après celle de Boschaud (1159 environ), en même temps que celles de Sablonceaux et de Fontdouce mais antérieurement à celles de Châtres<sup>731</sup>. Cette proposition incite à placer la construction de Sablonceaux à la fin de l'épiscopat de Geoffroy du Loroux.

Dans le diocèse de Périgueux, les abbayes augustiniennes adoptent des plans nettement différents : Saint-Avit-Sénieur est de plan rectangulaire sans transept, Saint-Jean-de-Côle adopte un plan où trois chapelles sont greffées sur le chevet, Saint-Cyprien présente une vaste nef très large et Saint-Amand-de-Colly conserve une nef très croute par rapport au chevet plat très profond. Enfin l'abbaye augustinienne de Chancelade dévoile un ensemble architectural d'une grande sobriété également et qui se rapproche du parti adopté par Sablonceaux : la nef et le transept sont de longueur équivalente. Lorsqu'elle fait l'étude de Chancelade en 1992, I. Dotte-Mespoulède relève des mesures, 27 mètres pour la nef et le transept, qui l'amène à conclure que les églises de Sablonceaux et de Chancelade adoptent des plans superposables. Cependant le chevet plat de Chancelade est très grand par rapport au reste du plan avec une profondeur entre 14 et 15 mètres<sup>732</sup>. L'origine de la communauté installée à Chancelade remonterait à l'installation en ce lieu d'un chanoine venu de Cellefrouin en Angoumois. Fondée en 1025 par l'évêque de Périgueux Vitabre (1009-1036), Cellefrouin abrite des chanoines réguliers de saint Augustin. Le Pape Urbain II, lors de son passage en 1096, tente

---

<sup>731</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 123-125.

<sup>732</sup> Dotte-Mespoulède, 1992, 24-25.

de rattacher cette communauté à l'abbaye de Charroux et imposer la règle bénédictine. L'abbé Foucault refuse cette réforme et abandonne sa charge et choisit la vie érémitique en s'installant en un lieu isolé dans les environs de Périgueux. Il attire des disciples et une communauté commence à se mettre en place. En 1123 la demande d'un abbé est faite à l'évêque de Périgueux Guillaume d'Auberoche (1104-1129). Le premier abbé élu, Gérard de Montlava, bénit les lieux « faits de terre et de bois ». Le nom de Chancelade viendrait d'une fontaine close de grilles « fons cancellatus »<sup>733</sup>. La communauté adopte la règle de saint Augustin en 1133 alors que l'église et les bâtiments sont en cours de construction. L'évêque Guillaume de Nanclar (1123-1138) donne les églises de Saint-Sulpice et de Sainte-Innocence à la communauté et consacre deux autels de la nouvelle abbatiale<sup>734</sup>. La consécration de l'église paroissiale construite à côté de l'abbaye est célébrée par l'évêque Raymond de Mareuil (1144-1157) en 1147. Cette petite église, à nef unique terminée par un chevet hémicirculaire, berceau brisé et chapiteaux lisses, témoigne elle aussi d'une volonté de sobriété. I. Dotte-Mespoulède effectue en outre une approche métrologique sur l'église et remarque la constance d'une unité égale à 6,50 mètres : largeur de la nef du transept et du chœur, le diamètre des arcades aveugles animant l'élévation intérieure de la nef. Cette mesure correspond aussi aux vestiges découverts lors de sondages archéologiques effectués dans le chevet : les limites d'une abside profonde de 6,50 mètres témoignent d'un chevet antérieur et soulignent d'autant plus le rapprochement avec le plan des abbayes de Fontaine-le-Comte et l'Isle. La travée occidentale de la nef présente en outre un traitement différent par rapport au reste du vaisseau : elle est plus courte d'un mètre, le parement présente un appareil plus régulier et plus grand, une seule baie décorée à l'extérieure l'éclaire au sud. Cette différence de traitement suggère à I. Dotte-Mespoulède que cette travée et la façade occidentale – décorée – sont des constructions de fin de chantier ou qu'elle témoigne d'un imprévu lors de l'édification<sup>735</sup>. Cependant ces observations pourraient alimenter une discussion autour d'une travée occidentale traitée différemment pour faire office d'espace transitoire, comme évoqué précédemment à Sablonceaux, ou encore autour de la chronologie du chantier qui commencerait par offrir une nouvelle entrée à la future église avant de continuer la construction par le chevet puis le transept et la nef.

---

<sup>733</sup> Dotte-Mespoulède, 1992, 10-11 : l'auteure cite R.-P. Dupuy, *Estat de l'Église d'Angoulême*, tome II, 40 : « *basty de terre et de bois* » ; 53.

<sup>734</sup> Dotte-Mespoulède, 1992, 10 : l'auteure mentionne le cartulaire de Chancelade, folio 3.

<sup>735</sup> Dotte-Mespoulède, 1992, 33-34.



La collégiale de Saint-Émilion, réformée dès la fin du XI<sup>e</sup> siècle, conserve des vestiges de la nef et du transept de l'église élevée au XII<sup>e</sup> siècle. Les similitudes qu'elle présente avec les abbayes liées à Geoffroy du Loroux méritent que l'on se penche plus particulièrement sur cet exemple.

## II.3.2. L'exemple de la collégiale de Saint-Émilion<sup>736</sup>

### II.3.2.1. Origines de la fondation

Les recherches de ces dernières années permettent de reconsidérer les origines de Saint-Émilion et de remettre en question une partie des traditions établies jusqu'ici. L'épithaphe de *Costaulus* ne peut plus être considérée comme la première mention écrite datée de saint Émilion car la lecture proposée par le chanoine Tonnelier de cette inscription, notamment du millésime « 1014 », s'est révélée erronée<sup>737</sup>. Les pièces du dossier hagiographique qui racontent l'arrivée de l'ancien moine de Saujon en ce lieu et ses miracles sont tardives : François Dolbeau place la rédaction de la plus ancienne (Vie A) entre 1060 et 1120<sup>738</sup>. Le rattachement de l'église de Saint-Émilion à Nanteuil-en-Vallée, que l'historiographie locale, à la suite d'une erreur de Mabillon, fait remonter haut dans le temps, n'est pas prouvé avant 1097 et le texte qui en fait état donne à penser que cette situation est alors récente. En l'état du dossier, c'est la charte de l'archevêque de Bordeaux Josselin de Parthenay (1059-1086) mettant en place une communauté de chanoines qui offre la première mention écrite datable d'un lieu de culte dédié à saint Émilion<sup>739</sup>. L'origine de l'opération est une demande des confrères de Josselin de Parthenay, outrés de voir le « lieu où repose le corps de saint Émilion » possédé par les laïcs, au premier rang desquels le vicomte de Castillon. En fait de religieux, la charte n'évoque qu'un certain Forton Roland, « vivant du bénéfice de cette église séculièrement avec femme et enfants ». Exhorté par l'archevêque à abandonner son épouse et sa progéniture, Forton Roland accepte finalement de vivre « canoniquement et régulièrement » et d'être versé dans la communauté de « frères » desservant l'église. Au vu de la tonalité grégorienne de cette charte, stigmatisant les investitures laïques ou le nicolaïsme, la réunion d'évêques et d'abbés à laquelle il est fait allusion est certainement un des deux

<sup>736</sup> Ce paragraphe dédié à la collégiale de Saint-Émilion reprend l'étude réalisée lors du colloque de 2008, publié en 2011 (Masson, in : Boutoulle *et al.*, 2011, 181-198).

<sup>737</sup> Treffort, 2011, 103-112.

<sup>738</sup> Dolbeau, 2011, 125-138.

<sup>739</sup> *Gallia christiana*, II, *Instr.*, 323-324 n° LXI. Guadet éd. [1841] 1991, 24-27.

conciles marquant l'arrivée de la réforme dite grégorienne dans la province de Bordeaux (Poitiers 15 janvier 1078 ou 1079 n.st.) ou dans le diocèse de Bordeaux (12 octobre 1079)<sup>740</sup>. Elle n'évoque ni monastère antérieur ni communauté de frères avant l'institution des chanoines, seulement un lieu de culte (*ecclesia, sanctuarium*) doté de reliques avec un desservant concubinaire.

Quelques années plus tard, un conflit éclate entre les chanoines de Saint-Émilion et les moines de Nanteuil. Ces derniers, aidés du vicomte Pierre de Castillon, tentent de s'emparer des biens de la communauté de Saint-Émilion. Les chanoines, expulsés et remplacés par des moines de Nanteuil, se réfugient à Fronsac, en prenant soin d'amener avec eux les reliques du saint. Informé de cette situation, l'archevêque de Bordeaux, Josselin de Parthenay ou son successeur Amat d'Oloron (1089-1101), frappe d'anathème le vicomte Pierre et les moines de Nanteuil. Les chanoines rentrent à Saint-Émilion, mais les dispositions de la charte de 1079 sont vite oubliées et la collégiale tombe à nouveau sous la coupe des laïcs<sup>741</sup>.

Vers 1110, l'archevêque Arnaud Géraud de Cabanac (1103-1130) renouvelle la tentative de son prédécesseur. Il rétablit la discipline dans la communauté de chanoines en instaurant la règle de saint Augustin<sup>742</sup>. Il attribue à la communauté un nouvel abbé, Aimon, un religieux venant de l'abbaye de Lesterps située en Limousin. Il étend sa protection à l'ensemble des biens du monastère et dresse la liste des églises possédées par les chanoines (Fig. 159)<sup>743</sup>.

Le manque de documentation empêche d'illustrer la période entre les années 1130 et la fin du XII<sup>e</sup> siècle, mais c'est vraisemblablement suite à la restauration d'Arnaud Géraud de Cabanac que les chanoines abandonnent l'église souterraine pour s'installer dans une nouvelle église pourvue d'un cloître, construite au sommet du plateau calcaire.

### II.3.2.2. Les vestiges de l'abbaye du XII<sup>e</sup> siècle

L'église présente actuellement un plan résultant de multiples reprises réalisées sur l'église du XII<sup>e</sup> siècle, et ce dès le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle (Fig. 160). Une nef à vaisseau

<sup>740</sup> Pontal, 1995, 181-182.

<sup>741</sup> Guadet éd. [1984] 1991, 24-27.

<sup>742</sup> *Gallia Christiana*, II, *Instr.*, 323-325, n° LXI et LXII.

<sup>743</sup> Cette liste est la première mention de l'étendue des possessions de la communauté de Saint-Émilion : la chapelle de l'église avec tous les bénéfices appartenant à ladite église, l'église de Saint-Marie-Magdeleine (situées aux portes de Saint-Émilion), l'église de Saint-Jean de Fozera (aujourd'hui Saint-Jean de Libourne), l'église de Saint-Martin de Mazerat, l'église de Saint-Pierre d'Armens (au sud-est de Saint-Émilion), l'église de Saint-Georges-de-Montagne (au nord), l'église de Saint-André (commune de Montagne).

unique divisé en trois travées ouvre à l'est sur un vaste sanctuaire. Ce dernier est formé d'un transept, large de trois travées et profond de deux travées, ouvrant sur un chevet constitué d'une travée droite et d'une abside polygonale, et flanqué de deux chapelles à fond plat. Un cloître de plan carré est accolé au mur nord de la nef. Le chevet du XII<sup>e</sup> siècle a totalement disparu dans les remaniements postérieurs. Seuls le transept, la nef et le clocher occidental ont conservé des parties de cette première église. Le cloître dévoile également des éléments de ce premier ensemble collégial du XII<sup>e</sup> siècle.

#### *a. Le transept*

Les murs occidentaux de l'actuel sanctuaire sont les seuls vestiges du transept élevé au XII<sup>e</sup> siècle (Fig. 161). L'élévation occidentale est percée au sud d'une baie en plein cintre. Dépourvue de décor intérieur, cette baie présente deux rouleaux à l'extérieur. La présence de cette baie et le rang de claveaux formant comme un formeret sur le mur sud indiquerait un croisillon voûté d'un berceau<sup>744</sup>. Un cordon horizontal est visible sur les murs occidentaux de l'ancien transept, situé au niveau et dans le prolongement des tailloirs des supports de la travée orientale de la nef. Il se poursuit dans cette travée et s'interrompt de chaque côté avant la baie. Ce cordon soulignait alors dans le transept la voûte en berceau évoquée précédemment. Il est probable également que la croisée ait été couverte d'une coupole. Les supports composés d'un dosseret et d'une paire de colonnes engagées à chapiteaux réunis sous un même tailloir, peuvent en effet indiquer ce type de voûtement<sup>745</sup>. Ces supports reçoivent le doubleau de la coupole voûtant la travée orientale de la nef.

Le transept de l'église du XII<sup>e</sup> siècle était donc un transept saillant, où les bras étaient couverts d'une voûte en berceau plein-cintre et la croisée probablement voûtée d'une coupole sur pendentifs. Aucun décor ne semble avoir agrémenté cet ensemble sobre, où les supports sont toujours pourvus des chapiteaux nus primitifs.

#### *b. La nef*

La nef est à vaisseau unique et présente trois travées : les deux travées orientales sont voûtées d'une coupole sur pendentifs, la travée occidentale est couverte d'une voûte d'ogives

---

<sup>744</sup> Gardelles 1958, 391-392 ; Brutails 1912a, 102-105. J.-A. Brutails suggère une coupole sur le croisillon sud, mais J. Gardelles infirme cette hypothèse en soulignant qu'elle aurait coupé la baie occidentale.

<sup>745</sup> Gardelles 1958, 391-392.

bombée (Fig. 162 et Fig. 163). Le cordon interrompu dans la travée orientale laisse supposer que le projet initial pouvait être une voûte en berceau. Le changement de parti, du berceau à la coupole, a dû s'effectuer lorsqu'on élevait cette travée, les baies ayant été placées à un niveau supérieur à celui des baies du transept. Extérieurement, les volumes devaient alors présenter un transept bas par rapport à la nef<sup>746</sup>. La travée occidentale comporte les mêmes supports que les deux autres travées, aux chapiteaux nus, mais ils ont été complétés d'une colonnette engagée au-dessus des formerets. Ces colonnettes ajoutées sont coiffées de chapiteaux disposés de biais pour recevoir les ogives de la voûte ; ils sont ornés de feuillages à l'est et de têtes à l'ouest.

La nef présente un décor austère : les murs sont nus et les chapiteaux coiffant les supports, une colonne engagée sur un dosseret, sont lisses. Le seul décor réside dans la rangée de damiers soulignant les coupoles et les colonnettes en retrait insérées dans l'encadrement des baies. Une progression est lisible dans le décor des baies : la baie occidentale du transept sud présente une imposte nue portant deux simples rouleaux. Les deux baies des deux travées orientales de la nef ont été percées plus haut. Leurs archivoltes en plein cintre sont soulignées dans leur partie supérieure d'une rangée de pointes de diamants ; elles retombent sur des colonnettes coiffées de chapiteaux nus. La travée occidentale est percée de baies proches de celles des deux autres travées, la différence résidant en l'archivolte brisée et ornée d'une frise de rinceaux végétaux. Elles sont en outre surmontées d'une petite baie, dont la forme se situe entre le demi-cercle et l'oculus.

À l'extérieur de la nef, au nord, une rangée de modillons indique la hauteur primitive des murs, suggérée également par la hauteur d'un contrefort plat et le négatif de la corniche ponctuellement perceptible. La même hauteur est observable au sud par la hauteur des contreforts, moins remaniés de ce côté-ci de la nef. Une seule baie par travée s'ouvre dans les murs, rythmés uniquement par ces contreforts très plats, placés au droit de chaque retombée<sup>747</sup>. Les murs de la nef s'élevaient au-dessus des murs du transept, indiquant à nouveau un transept bas, mais on ignore comment les voûtes de la nef étaient couvertes<sup>748</sup>.

---

<sup>746</sup> À Sablonceaux également les baies du transept, percées dans les élévations occidentales, sont plus basses que les baies de la nef ; la corniche du transept est plus basse que celle de la nef. Ces observations suggèrent de prime abord un transept bas par rapport à la nef mais la baie nord du transept semble trop haute et contredit cette hypothèse. La corniche du transept semble davantage souligner extérieurement le départ de la voûte en berceau du bras du transept.

<sup>747</sup> Gardelles 1958, 392.

<sup>748</sup> Marcel Aubert mentionne une pyramide creuse qui recouvrait la coupole orientale, construite au XIV<sup>e</sup> ou au XV<sup>e</sup> siècle (Aubert, 1941, 177-178).

*c. Le porche et la façade occidentale*

La travée occidentale de l'église est nommée « porche » dans les études relatives à la collégiale car il s'agit d'un espace d'accueil et de transition entre l'extérieur, le monde séculier, et l'intérieur de l'église, l'espace sacré (Fig. 164). Un traitement différent dans les supports et les dimensions de cette travée par rapport à celles de la nef distingue effectivement cet espace du reste de l'église.

Les murs latéraux du massif barlong du porche sont dans le prolongement de ceux de la nef à l'extérieur. Cette observation a suggéré à J. Gardelles que le lancement de la nef et celui du porche étaient simultanés. À l'intérieur en revanche la continuité dans le parement entre les murs orientaux du porche d'une part, et les dossierets des angles occidentaux de la nef ainsi que les murs nord et sud de la nef d'autre part n'est pas effective. Cette rupture dans le parement ne contredit pas la contemporanéité mais elle souligne néanmoins deux étapes différentes. Les murs nord et sud du porche ont pu être lancés en même temps que ceux de la nef, mais les murs orientaux du porche, formant cloison entre cet espace et la nef, semblent avoir été ajoutés ensuite ou étaient déjà en place lors de l'élévation de la nef. Dans le porche, les piliers d'angle, massifs, sont composés de paires de colonnes engagées réunies par un seul tailloir, comme les piliers entre la nef et la croisée du transept, mais dans des dimensions moindres et un aspect moins élancé. Ils portent une voûte d'ogives bombée, au-dessus de laquelle s'élève une tribune ouvrant sur la nef par une baie en arc brisé. Dans sa disposition primitive, cette travée occidentale n'avait pas de tribune et les paires de colonnes engagées montaient de fond sans être interrompues par un étage. Les chapiteaux conservés aujourd'hui dans l'actuelle tribune présentent l'aspect primitif de cette haute travée occidentale, dont le traitement est nettement différent des travées de la nef (Fig. 165). L'agencement des supports (paires de colonnes engagées recevant la retombée de larges arcs en plein cintre) évoque un voûtement en coupole sur pendentifs. Il est possible que cette travée ait été lancée en même temps que la nef mais voûtée avant cette dernière.

La tribune est rajoutée ensuite, coupant les colonnes engagées dans leur partie basse où sont rajoutés des chapiteaux lisses semblables à ceux de la nef mais en gardant les proportions des chapiteaux primitifs de ces colonnes. La voûte sur croisée d'ogives du rez-de-

chaussée, les chapiteaux lisses associés, et la nouvelle tribune seraient ainsi des aménagements contemporains à situer dans les reprises du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>749</sup>.

Les chapiteaux primitifs conservés aujourd'hui dans la tribune sont nus ou décorés de motifs géométriques, parfois seulement en partie haute de la corbeille marquée d'un trait concave (Fig. 165). Les motifs sont faits de traits courbes parfois enroulés tels des volutes. Une corbeille est recouverte de feuilles lisses dont les contours se croisent, proches du motif évoqué précédemment dans les chapelles templières. Les tailloirs sont aussi ornés de motifs géométriques, dont des frises de demi cercles, et se prolongent en cordon sur les parements associés. Le même répertoire se retrouve pour les chapiteaux occidentaux de la nef, sur lesquels furent ajoutées les colonnettes pour recevoir les ogives. En partie haute, les colonnes orientales du porche ont été tronquées pour former comme un dossier et insérer la balustrade dans l'angle ainsi formé. Les tambours de ces colonnes jumelées sont alignés avec les assises des murs orientaux du porche. Il semble donc que ces derniers fonctionnent avec les colonnes jumelées. Un ensemble apparaîtrait alors ici : les murs orientaux du porche, liés aux colonnes jumelées, coiffées de chapiteaux de même style que ceux situés dans les angles occidentaux de la nef. Or nous avons remarqué que les parements n'étaient pas alignés entre les murs orientaux du porche et les murs nord et sud de la nef. Ainsi, il semble que cette travée occidentale est plaquée contre les murs de la nef, ou inversement, ce qui n'exclue pas une contemporanéité mais donnerait un indice sur le déroulement de la construction. Cet espace d'entrée dans l'église, par sa fonction de transition entre le profane et le sacré, aurait ainsi reçu un traitement particulier et distinct de celui de la nef, notamment par la hauteur de ses supports, avant que les parties hautes de cette dernière ne soient réalisées avec l'adoption d'un décor plus sobre.

Le beffroi aujourd'hui visible en partie supérieure de la terminaison occidentale est ajouté au XVI<sup>e</sup> siècle, lui donnant ainsi une fonction de clocher (Fig. 164). Il est difficile de déterminer si un clocher est réalisé entre le XII<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle. Cet aspect est perçu par J. Gardelles et A. Prache comme un inachèvement ; ils proposent la proximité de l'enceinte de la ville comme en étant la cause<sup>750</sup>. Il est aussi envisageable que le but premier de cette terminaison occidentale n'ait pas été de porter un beffroi mais seulement d'accueillir les fidèles. La population de Saint-Emilion dispose en effet d'un clocher isolé construit dès le XII<sup>e</sup> siècle au-dessus de l'église souterraine, visible de loin, assurant le rôle de signal et de symbole de prestige par son beffroi haut placé.

<sup>749</sup> Les tailloirs des chapiteaux placés au rez-de-chaussée affichent un profil attribuable au XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>750</sup> Prache, 1990, 212.

La façade, probablement de la seconde moitié ou de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, paraît avoir été plaquée contre la travée occidentale de l'église, au vu de leurs parements intérieurs respectifs qui ne présentent aucune continuité. Elle est divisée verticalement en trois parties par des contreforts-colonnes, et horizontalement en deux niveaux par un bandeau. Un grand portail en plein-cintre est percé dans la partie centrale, sans tympan et à ébrasements à retraits successifs reliés par des archivolttes. Seules les deux rouleaux extérieurs de la voussure sont ornées de motifs floraux, les autres sont dépourvus de décor. Au sud du portail, on observe une arcade aveugle, dont chaque piédroit est garni de deux colonnes en délit portant deux rouleaux de voussure en plein cintre, décorées l'une de feuillages, l'autre d'étoiles à huit branches ; elle est surmonté d'un relief très endommagé. Il devait y avoir en symétrie la même arcade aveugle au nord, disparue lors de la réalisation d'un pan coupé à l'angle nord-est de l'église. Une baie en plein cintre à deux rouleaux éclaire la tribune au deuxième niveau, au-dessus du portail central.

#### *d. Le cloître*

La cour du cloître forme un carré de 28,50 mètres de côté, entouré de quatre galeries charpentées. On observe la similitude entre l'épaisseur des murs du cloître et ceux des parties romanes de l'église, de même pour les matériaux et les dimensions des pierres d'appareil. Les lits de pierres des murs du cloître sont à la suite des assises des murs extérieurs de la nef et du transept. La construction du cloître semble avoir commencé au même moment que l'église : les murs ouest et sud du cloître visibles aujourd'hui sont conservés depuis le XII<sup>e</sup> siècle<sup>751</sup>. Ils sont percés de simples baies rectangulaires surmontées d'un arc de décharge et de baies très étroites : trois sont encore visibles au sud, au-dessus de la toiture du cloître. De plus, les vestiges de l'entrée de la salle capitulaire sont conservés à l'est (Fig. 166). Cette entrée est composée d'une porte encadrée de deux baies doubles, aux archivolttes nues retombant sur des tailloirs et des chapiteaux moulurés. Un cordon de pointes de diamant vient orner l'extrados des voussures, comme au niveau des baies des deux travées orientales de la nef.

---

<sup>751</sup> Gardelles 1958, 392.

### II.3.2.3. Saint-Émilion et les abbatales de Geoffroy du Loroux

Les parties conservées du XII<sup>e</sup> siècle de la collégiale de saint-Émilion sont très proches en plan et en élévation des abbatales de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle (Fig. 167 et Fig. 168). En reprenant le bouquet d'éléments caractéristiques de ce groupe d'églises liées à Geoffroy du Loroux, la collégiale de Saint-émilion rentre dans cet ensemble. Une église nef unique voûtée d'une file de coupoles sur pendentifs, une nef et un transept saillant long d'une trentaine de mètres et un décor sobre similaire. Le plus significatif n'est pas que ces abbayes aient un plan proche mais surtout que les dimensions des transepts et des nefs soient quasiment égales. En effet, les dimensions des transepts de ces églises abbatales, Saint-Émilion, Fontaine-le-Comte, Sablonceaux, et l'Isle sont très proches, à 50 cm près, et pour chaque nef (encore conservée ou restituée) trois travées et une longueur quasiment égale à celle du transept. Les transepts de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux, l'Isle et Saint-Émilion présentent une largeur environ égale à 9 mètres. Leurs plans, au niveau de la nef et du transept, sont ainsi quasiment superposables. D'autres similitudes sont à noter, même si elles ne sont pas uniques à ces sites et restent observables sur d'autres édifices contemporains situés dans la province ecclésiastique de Bordeaux. Signalons notamment que les transepts de Saint-Émilion, Fontaine-le-Comte et Sablonceaux sont voûtés en berceaux brisés reposant sur un formeret de section carrée. Chaque croisée est à l'origine voûtée d'une coupole sur pendentifs retombant sur des supports formés de deux colonnes engagées sur dossier à chapiteaux nus (Fig. 169)<sup>752</sup>. Les coupoles de Saint-Émilion présentent des calottes avec la base ornée d'une frise de damiers, des pendentifs et des doubleaux à doubles rouleaux très proches de ceux de Sablonceaux. Enfin, les paires de colonnes conservés dans le porche évoquent les contreforts colonnes du porche roman de la cathédrale de Bordeaux (Fig. 170).

J. Gardelles estime que le transept de la collégiale de Saint-Émilion semble dériver des fondations de Geoffroy du Loroux, mais que la nef, elle, s'en éloigne : les supports y sont réduits à une seule colonne, sur large dossier également, la mouluration des tailloirs est plus riche et les bases sont différentes. L'imposte placée à la hauteur des tailloirs comme à

---

<sup>752</sup> La coupole de la croisée du transept à Fontaine-le-Comte a été remplacée par une voûte d'ogives au XVI<sup>e</sup> ou au XIX<sup>e</sup> siècle et les chapiteaux de l'angle sud-ouest de la croisée sont ornés de feuillages.



Fontaine-le-Comte s'interrompt à Saint-Émilion dans la première travée orientale de la nef. Il en conclut que la collégiale, construite d'est en ouest, est commencée sous l'impulsion de l'archevêque au cours de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, mais qu'elle n'est pas terminée de son vivant. Ses conclusions proposent que le transept soit lancé au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, avant la nef prévue initialement avec un berceau plein-cintre. Ensuite sont construites les deux travées orientales au cours d'une première campagne de construction, dans la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Lors d'une dernière campagne de construction, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la travée occidentale et la base de la tour-clocher terminent le chantier<sup>753</sup>.

Les variations observées dans le décor des baies et la progression du mode de couverture (berceau, coupes, ogives) laissent supposer effectivement que la construction s'est poursuivie d'est en ouest<sup>754</sup>. Cependant, en observant les trois travées de la nef, une grande homogénéité est visible au niveau du parement et des supports. L'appareil étant également continu à l'extérieur entre la nef et la travée formant le porche à l'ouest, une autre hypothèse peut être proposée face à celle de J. Gardelles : après l'achèvement du transept, la nef est lancée. Toutes les parties basses sont élevées simultanément, les trois travées de la nef et celle du porche, et ce vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle et au cours de la seconde moitié du siècle. Malgré les différences dans les supports, dans les moulurations des bases et des tailloirs, la similitude du plan avec les fondations de Geoffroy du Loroux supposerait une intervention de la part de l'archevêque dans la construction de cette collégiale réformée par son prédécesseur. Il n'a peut-être pas agi avec le même intérêt que pour ses fondations personnelles, mais son intervention semble apparaître nettement. Les élévations terminées, le voûtement est réalisé. La travée occidentale, appelée le « porche », a pu être terminée avant la mise en place du voûtement de la nef. Celui-ci est entrepris en repartant de la travée orientale et en évoluant vers l'ouest. Les deux premières travées sont voûtées de coupes sur pendentifs, vraisemblablement au début de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, peut-être sous l'influence de l'archevêque<sup>755</sup>. Au cours de la seconde moitié ou à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, la troisième travée est voûtée d'ogives, mais ses supports n'ayant pas été prévus pour ce type de voûtement, ils sont adaptés par l'ajout de colonnettes. Les baies quasiment circulaires sont réalisées vraisemblablement lors de cette même phase, au cours de laquelle un premier rehaussement des murs de la nef peut être envisagé.

---

<sup>753</sup> Gardelles 1958, 391-401.

<sup>754</sup> Gardelles 1958, 392-393 ; Prache 1990, 211-212.

<sup>755</sup> La travée occidentale, aujourd'hui le clocher porche, pourrait aussi avoir été lancée en début de chantier, pour mettre en place une entrée à l'église, avant de continuer le chantier par le chevet puis par la nef et le transept, suivant une chronologie dans la construction comme à La Sauve ou à Saint-Denis.

J. Gardelles envisage un lancement du transept et de la nef sous l'archiépiscopat de Geoffroy du Loroux mais avec un achèvement de la nef après son décès en 1158. Il attribue le transept et les deux travées orientales de la nef à l'archevêque et non les terminaisons orientales. Nous pensons qu'il a pu en être autrement, et que la nef et la terminaison occidentale correspondent à un projet unique, une première campagne, vraisemblablement influencée par l'archevêque, au milieu du XII<sup>e</sup> siècle. C'est lors d'une seconde campagne que fut réalisé le voûtement : une fois montés les murs de la nef et la tour occidentale terminée, les travaux sont repris à partir de la travée orientale. Les deux premières travées sont voûtées de coupes, certainement prévues dans le projet initial. Le parti change pour la travée occidentale alors que la technique de l'ogive est connue et maîtrisée dans la région, et ce au cours de la seconde moitié ou à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

L'exemple de Saint-Émilion souligne que l'absence de sources peut être palliée parfois par l'étude architecturale. Non pas que l'on puisse affirmer de façon incontestable que Geoffroy du Loroux soit intervenu dans le choix du parti architectural de la collégiale, l'on peut toutefois à la lumière de cette étude proposer cette hypothèse en argumentant avec des éléments concrets. Cette proposition est facilitée par le fait que la collégiale de Saint-Émilion est réformée par un des prédécesseurs de l'archevêque, et ce en instaurant la règle de saint Augustin chère au réformateur. La réforme épiscopale de Saint-Émilion est finalement un argument important dans cette hypothèse, liée à l'appartenance au diocèse métropolitain, et ce type de fait manque pour tenter de voir un éventuel rôle de Geoffroy du Loroux en ces églises canoniales régulières de Châtres et La Réau, d'un parti très proche également. Elles sont toutes deux éloignées du siège de l'archevêque mais voisines d'une des fondations de ce dernier, respectivement Sablonceaux et Fontaine-le-Comte.

## **II.4. Limites géographique et chronologique de l'architecture identifiée au sein du groupe lié à Geoffroy du Loroux**

### **II.4.1. Les églises semblables aux constructions de Geoffroy du Loroux**

Parmi les églises ayant conservé en tout ou partie leur parti initial du XII<sup>e</sup> siècle et appartenant à ces édifices dits d'architecture austère, la recherche a été faite à partir du tableau récapitulatif des éléments composant le profil des abbayes fondées par Geoffroy du Loroux. Le parti défini par Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle pour le plan prime sur celui représenté par Pleine-Selve en raison des doutes portant sur l'origine de sa fondation. Pour resserrer l'étude, l'attention a été portée ensuite sur les dimensions de ces édifices. La majeure partie des églises qui ressortent de cette étude est un parti à file de coupes<sup>756</sup>. En effet le mode de voûtement avéré à Sablonceaux paraît plus pertinent car le mode de voûtement de la nef n'est pas défini à Fontaine-le-Comte même si le berceau est généralement suggéré en dépit de la faible épaisseur des murs.

Il ressort des études comparatives précédentes quelques rares édifices très proches de Fontaine-le-Comte ou de Sablonceaux tant au niveau du plan qu'au niveau de l'élévation. La collégiale de Saint-Émilion est la seule dans le diocèse de Bordeaux à adopter nettement un parti semblable à celui de Sablonceaux, illustré surtout par les vestiges de la nef et du transept. Une nuance dans la composition de supports est à remarquer toutefois dans la nef : une paire de colonnes à Sablonceaux contre une seule colonne à Saint-Émilion. La construction de la collégiale est vraisemblablement lancée suite à la réforme de l'archevêque Arnaud-Géraud de Cabanac en 1110. Commencée probablement par l'ouest avant de continuer par les parties orientales, le chantier évolue ensuite vers le transept et la nef au milieu du siècle alors que Geoffroy du Loroux occupait le siège épiscopal. Aucune autre église n'est conservée dans le diocèse, cistercienne ou augustinienne, présentant la même similitude avec les abbayes de Geoffroy du Loroux.

---

<sup>756</sup> Cf. supra, note 700.

Dans le diocèse de Périgueux, où les églises augustiniennes présentent des plans différents, l'abbatiale de Chancelade, achevée probablement dans les années 1140, est construite suivant un plan très proche de Sablonceaux, l'Isle et Fontaine-le-Comte : la nef et le transept sont de même longueur et la chevet était hémicirculaire avant d'être transformé en chevet plat (Fig. 171). L'élévation adopte néanmoins une animation différente avec des grandes arcades aveugles à l'intérieur de la nef et des supports traités différemment dans la croisée du transept. L'austérité du décor est aussi une caractéristique de cette abbatiale qui présente, comme Sablonceaux et Saint-Émilion, un traitement différent dans la travée occidentale de la nef – où se situe l'entrée – qui mériterait une étude particulière. En effet peut-être faudrait-il se poser la question d'une raison fonctionnelle de cette différence de la travée occidentale ou l'éventualité qu'elle soit la conséquence d'une conduite de chantier, plutôt que de lui attribuer systématiquement un changement de parti, un imprévu ou la trace d'un édifice antérieur.

Dans le diocèse de Saintes, les vestiges des deux travées de la nef de la Tenaille, voûtées de coupes, sont très proches du parti de Sablonceaux (Fig. 127). Les dimensions sont semblables mais la même nuance, soulignée à Saint-Émilion, est à remarquer dans les supports : une seule colonne sépare les travées et elle est en outre, à la Tenaille, encadrée non pas d'un seul dossier mais de deux dossiers de chaque côté. Le pendentif retombe sur un premier dossier et un second reçoit un arc formeret soulignant les pendentifs. La nef de la Tenaille ressemble à Sablonceaux mais elle se rapproche surtout de la lignée de Fontdouce à laquelle elle appartient, avec La Grenetière, dont les nefs sont très proches également. Ces abbayes fondées par Guillaume de Conchamp ont souvent été affiliées à l'ordre cistercien après avoir été édifiées. Cependant la nef de la Tenaille est plus petite que les autres églises liées à Guillaume de Conchamp et se rapproche davantage de Sablonceaux. Rappelons que la bulle de confirmation par le pape Lucius II est accordée à Guillaume de Conchamp en 1144 ou 1145 suite à la sollicitation de Geoffroy du Loroux qui intervient en faveur de ces fondations effectuées dans la mouvance de Géraud de Sales<sup>757</sup>. Un document aujourd'hui perdu, datant des années 1180 et demandant des dons pour terminer la construction de La Grenetière atteste les liens soutenus entre cette communauté, Fontdouce, et la Tenaille<sup>758</sup>.

Également dans le diocèse de Saintes, l'abbaye augustinienne de Châtres conserve une nef et les vestiges d'un transept semblables à ceux de Sablonceaux, en plan et en dimensions. À remarquer également qu'un transept bas, en terme de volumes extérieurs, est pressenti à

<sup>757</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 98-100.

<sup>758</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 100-101. L'auteur cite Dom Fonteneau, 9, 157 : « Exhortation vive faite à tous les ecclésiastiques et fidèles par les Abbés et Religieux de Fontdouce, de la Tenaille, de la Grenetière, de Blanche-Couronne et de Lieu-Dieu, pour les engager à contribuer par leurs aumônes à la perfection de l'église de l'abbaye de la Grenetière », l'auteur date ce document des années 1180.

Saint-Émilion et est effectif à Châtres. Les parties orientales de cette dernière église, remaniées, témoignent du choix d'absidioles hémicirculaires sur chaque bras du transept. Le chevet plat est une reprise du XIV<sup>e</sup> siècle. Un décor sobre mais légèrement plus développé à Châtres est à souligner également : alors qu'à Sablonceaux les baies de la nef et du transept sont totalement nues, elles sont animées d'une archivoltte au niveau du parement extérieur à Châtres. Les autres abbayes augustiniennes du diocèse dont des vestiges subsistent, Airvault et Nieul-sur-l'Autize adoptent toutes deux un plan où la nef est à trois vaisseaux. Le chevet est à déambulatoire à Airvault (dont le parti rappelle celui choisi à Vertheuil en Médoc) et l'abside de Nieul-sur-l'Autize est encadrée d'absidioles ouvrant sur les bras du transept. Quant aux abbayes cisterciennes dont les églises n'ont pas été ruinées ou dont une idée du parti initial est encore discernable, notamment La Grâce-Dieu, aucune ne présente le parti de ces églises. L'église de Châtres se rapproche aussi du parti de la Tenaille, avec la même austérité intérieure mais une décoration extérieure développée sur la façade et discrètement par des archivoltes sur les baies.

Dans le diocèse de Poitiers l'église qui offre une similitude intéressante est l'abbaye augustinienne de La Réau (Fig. 172). Bien que sa nef unique ait été voûtée d'un berceau, ce qui engage traditionnellement à la comparer à Fontaine-le-Comte davantage qu'à Sablonceaux, l'église de La Réau retient l'attention pas ses dimensions. Elle présente en effet un plan superposable à Sablonceaux et Fontaine-le-Comte au niveau de la nef et du transept. Son chevet et ses absidioles, à fond plat, la rapprochent des églises cisterciennes dites de type bernardin et ses quatre tours la placent en outre dans le groupe des églises fortifiées. L'église de La Réau présente un décor qui l'écarte un peu des édifices dits à architecture austère ; seuls les points communs du plan sont à souligner. Ces dimensions d'environ 30 mètres pour la nef et le transept peuvent avoir été réputées pour offrir une structure propice au voûtement et appartenaient aux différentes possibilités offertes au commanditaire par les constructeurs. Parmi les abbayes cisterciennes conservées dans le diocèse de Poitiers, seule l'abbaye du Pin présente une forte similitude avec le plan illustré par Fontaine-le-Comte, L'Isle et Sablonceaux mais elle partage ces similitudes avec La Tenaille, fondation qui n'est pas affiliée aux cisterciens.

Après les églises qui adoptent un parti vraiment proche de celui défini pour les abbatiales de Geoffroy du Loroux, d'autres églises, dans chaque diocèse présente un parti proche mais dans des dimensions plus modestes. Dans le diocèse de Bordeaux, non loin de Saint-Émilion,

l'église paroissiale de Saint-Philippe-d'Aiguille conserve une nef voûtée de coupes sur pendentifs retombant sur des supports formés d'une demi colonne entre deux dossierets (Fig. 130). La nef est longue de 13 mètres et large de 5 mètres. Les chapiteaux lisses, sont agrémentés d'un tailloir orné de motifs en dents de scie, zigzag, oves ou croix. Un des chapiteaux rappelle celui observé dans la travée occidentale de Saint-Émilion et dans la chapelle templière de Mouliets-et-Villemartin, où des feuilles lisses s'entrecroisent.

Dans le diocèse d'Angoulême, l'église de Charmant, donnée au chapitre cathédral en 1060-1075, présente un plan vraiment proche avec la nef de même longueur que le transept, mesurant tous deux une vingtaine de mètres, un chevet hémicirculaire et une absidiole sur chaque bras du transept (Fig. 129)<sup>759</sup>. Les supports dans la croisée du transept sont composés d'une paire de demi-colonnes coiffées de chapiteaux lisses. Seule la croisée est couverte d'une coupole sur pendentifs. Cependant l'église serait le résultat de plusieurs phases de chantiers : la nef du XI<sup>e</sup> siècle est en partie reprise au début du XII<sup>e</sup> siècle, puis le transept et les parties orientales appartiennent à une phase du milieu du XII<sup>e</sup> siècle. Plus petite que Sablonceaux et Fontaine-le-Comte, Bien que considérée comme en parité antérieures à ces deux dernières, l'église de Charmant est un exemple intéressant à citer tant cet édifice est proche de l'image renvoyée par ces deux abbayes en terme de plan, de voûtement et de décor.

Dans le diocèse de Périgueux, la chapelle de Trémolat du XII<sup>e</sup> siècle appartient aux églises à file de coupes mais sa nef, de trois travées, fait une vingtaine de mètres et est légèrement plus longue que le transept (Fig. 171). La nef est allongée en outre d'une travée occidentale offrant un espace distinct dans l'allongement de la nef et illustrant encore l'idée d'une espace de transition. Le chevet est plat, percé d'une grande baie axiale. L'église n'est pas nue de tout ornement mais le décor est très discret avec des chapiteaux ornés de feuilles lisses. Dans le même diocèse, l'abbaye cistercienne de Boschaud – rattachée à Géraud de Sales et affiliée à l'Ordre en 1163 - conserve quelques vestiges d'une église construite au cours de la deuxième moitié du XII<sup>e</sup> siècle, d'une stéréotomie remarquable et qui utilise encore ce type de plan avec une nef unique voûtée de coupes sur pendentifs. Le chevet est hémicirculaire et une absidiole ouvre sur chaque bras du transept. Sa construction pourrait être envisagée dans les années 1160-1180<sup>760</sup>. Le plan diffère toutefois des églises signalées précédemment : la nef

<sup>759</sup> Ternet, 2006, 455.

<sup>760</sup> Andrault-Schmitt, 1999a, 105-117, particulièrement 105-107.

restituée comporte quatre travées et est de ce fait plus longue que le transept. Le traitement en encorbellement des dossierets au niveau des piliers de la croisée du transept offre en outre à cet édifice un caractère international par le lien qu'il permet d'établir avec des églises telles Eberbach en Allemagne ou Sante Creus en Catalogne. Boschaud se distingue alors des églises de Sablonceaux, de Châtres et de la Tenaille mais constitue néanmoins une évolution de ce type d'églises à architecture austère.

Dans le diocèse de Saintes, l'église paroissiale de Saint-Romain-de-Benet, donnée à Sablonceaux lors de la fondation, adopte un parti à file de coupoles mais le traitement est différent (Fig. 127 et Fig. 128). Le plan est composé d'une nef unique formée de deux larges travées percées chacune de deux grandes baies en plein cintre. Le chevet est en hémicycle, percé de sept baies largement ébrasées, et précédé d'une travée droite. Les chapiteaux sont décorés voire historiés et leurs supports sont formés d'une colonne flanquée de part et d'autre de deux colonnes plus fines. L'église de Saint-Romain-de-Benet appartient aux églises à file de coupoles et ce parti est généralement attribué à l'abbaye de Sablonceaux dont elle dépend. Cependant le type de plan diffère et ce sont deux édifices envisagés différemment, probablement en fonction de leur destination. L'abside du chevet percée de sept baies ornées d'une archivoltte évoquerait celui de Fontaine-le-Comte s'il n'y avait pas ces puissants contreforts colonnes placés entre chaque baie. Le plan, l'articulation des coupoles et l'animation des travées de la nef évoquent le parti de la cathédrale de Saintes. La sculpture développée sur les chapiteaux de Saint-Romain-de-Benet, propre aux édifices saintongeais du troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle, évoque toutefois une construction légèrement plus tardive que la cathédrale<sup>761</sup>. L'église des Nouillers est une autre église de Saintonge à file de coupoles sur pendentifs qui bien que distincte par le plan et un décor développé sur les chapiteaux rappelle l'esprit sobre de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte.

Le style attaché aux abbayes de Geoffroy du Loroux, élaboré vraisemblablement dans les années 1140-1150, est bien cerné mais il emprunte ou partage de nombreux éléments avec des édifices cisterciens ou issus des courants érémitiques. La recherche de l'austérité dans l'édifice qui doit être à l'image de la rigueur de la règle, de l'humilité et de la pauvreté évangélique recherchée, est commune à ces différents mouvements. Les églises évoquées présentent un ensemble souvent très proches de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte mais une étude plus approfondie reste à mener sur chacun de ces édifices pour tenter d'affiner la chronologie relative et cerner davantage l'origine d'une éventuelle inspiration d'une église à

---

<sup>761</sup> Daras, 1963, 55.

l'autre. La file de coupes sur pendentifs est fréquemment le voûtement associé aux églises à l'architecture austère.

## II.4.2. Des églises à file de coupes

Le choix de ce voûtement implique une nef unique, propice à la sobriété recherchée. Non attestée à Fontaine-le-Comte et l'Isle, ce voûtement est conservé à Sablonceaux, comme à Saint-Émilion ou Châtres, édifices encore les plus proches des abbayes de Geoffroy du Loroux<sup>762</sup>. Les églises et les exemples évoqués précédemment ont généralement des travées de nef nues, sans animation autre que le doublement du formeret lorsque les piliers sont à deux dosserets de part et d'autre de la colonne engagée. Dans le diocèse d'Angoulême, l'église de Rouillet conserve des piliers formés d'un faisceau de cinq colonnes, comme à Saint-Romain-de-Benet<sup>763</sup>. Associé aux piliers de la croisée, ce faisceau est complété de colonnes supplémentaires donnant des pendentifs soulignés de plusieurs rouleaux. Cette option amène non seulement plus de dynamisme dans l'animation intérieure mais elle offre en outre davantage de surface à décorer en multipliant les chapiteaux. L'ambiance intérieure n'est alors plus imprégnée d'un esprit d'austérité. Parmi les nombreuses églises à files de coupes, outre celles à nef unique et sans transept, tel que les cathédrales de Périgueux ou de Cahors, un grand nombre adopte une organisation intérieure des travées voûtées de coupes nettement distincte<sup>764</sup>. Surtout représenté en Angoumois et en Saintonge, ces églises présentent des arcades aveugles ou des niches en partie basse de l'élévation. À l'abbaye au Dames de Saintes, où des constructions du XII<sup>e</sup> siècle sont greffées sur des murs XI<sup>e</sup> siècle, des grandes baies en plein cintre sont percées dans les travées définies par ces arcades animant la nef<sup>765</sup>. Le niveau inférieur rythmé d'arcades aveugles peut également être surmonté d'une coursière, permettant la circulation au deuxième niveau, percé de une baie ou davantage, comme dans la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême : trois arcades aveugles portent la coursière où deux grandes baies plein cintre éclairent chaque travée voûtée de coupes sur pendentifs. Le même dispositif est utilisé à Fontevraud, fondation de Robert

---

<sup>762</sup> Il serait intéressant de faire un inventaire statistique des différents types de coupes pendentifs entre ces différents édifices, en s'inspirant des travaux de R. Chappuis (Chappuis, 1962 et 1969), pour tenter une analyse plus approfondie. Il faudrait disposer de moyens adaptés pour observer de près les pendentifs, et ce au sein de nombreux édifices.

<sup>763</sup> Dubourg-Novès, 1999a, 37-68.

<sup>764</sup> Scellès & Séraphin, 2002, 249-273 ; Crozet, 1961, 175-178.

<sup>765</sup> Gensbeitel, 2012, 61-80.



d'Arbrissel en Anjou. Plusieurs différences sont à remarquer évidemment entre ces deux édifices, de l'animation des arcades inférieures ou des baies supérieures, ou encore l'articulation des piliers : dans l'abbatiale de Fontevraud, en grande partie construite dans la première quart du XII<sup>e</sup> siècle, les piliers sont composés de paire de demi-colonnes séparées par un large dossier correspondant davantage à un pilier cantonné de paires de demi-colonnes<sup>766</sup>. Dans la cathédrale d'Angoulême, reconstruite par Girard de Blay au cours du premiers tiers du XII<sup>e</sup> siècle, des piliers massifs reçoivent la retombée des voûtes cantonnées de colonnes seules ou par paires mais sans être accolées. Ces églises représentent un autre type d'églises à file de coupes distinct du modeste groupe lié à Geoffroy du Loroux. L'articulation des travées voûtées de coupes dans la cathédrale d'Angoulême se retrouve dans des églises plus modestes comme Gensac-la-Palue dans le même diocèse, avec la volonté d'une absence de décor souligné par l'emploi de chapiteaux lisses. Dans l'église de Solignac en Périgord, les vastes coupes retombent sur de puissants piliers de plan quadrangulaire, comme à Saint-Front de Périgueux – très remanié – et qui illustre encore un autre type d'églises à file de coupes développé au cours du XII<sup>e</sup> siècle en Aquitaine<sup>767</sup>.

La nef de la cathédrale de Bordeaux, lancée au cours du XII<sup>e</sup> siècle, est interprétée par J.-A. Brutails comme un vaisseau construit pour recevoir des coupes. Il compare l'organisation des travées carrées à celle d'Angoulême : chaque travée est animée d'une arcade aveugle au sud et d'une niche au nord portant une coursière au deuxième niveau où sont percées de grandes baies géminées<sup>768</sup>. Les piles de la nef de l'abbaye aux Dames de Saintes ajustées au milieu du XII<sup>e</sup> siècle sur des murs antérieurs pour réaliser un voûtement de coupes. Le même type de piliers reçoit des coupes sur pendentifs dans l'église de Roulet en Charente. Jacques Gardelles, qui a noté cette similitude, pensait cependant que les piliers de Bordeaux étaient mieux adaptés à recevoir des voûtes d'ogives de type « Plantagenêt » plutôt que des coupes<sup>769</sup>. Les supports de la nef de Bordeaux évoquent en effet les piliers montés à la fin du XII<sup>e</sup> siècle dans des chantiers méridionaux dits de gothique « plantagenêt », Saint-Yrieix en Limousin, l'abbaye augustinienne de La Couronne en Angoumois (1172-1206)<sup>770</sup>. Ce type de support serait plus adapté pour recevoir des voûtes bombées à nervures.

---

<sup>766</sup> Prigent, 2004, 275.

<sup>767</sup> L'église de Solignac, appartenant au diocèse de Limoges, est située dans l'actuel département de la Haute-Vienne.

<sup>768</sup> Brutails, 1903, 167-174 ; Brutails, 1922, 54-64.

<sup>769</sup> Gardelles, 1963, 100-103. Les expressions reprises pour évoquer ce style gothique sont « plantagenêt », « angevin » ou « de l'Ouest » (Andrault-Schmitt, 1994, 118).

<sup>770</sup> Secret, 1956, 7-11.

La nouvelle cathédrale Saint-André pensée au XII<sup>e</sup> siècle adopte donc un plan à nef unique, de trois travées carrées et une quatrième barlongue, plan qui peut être inspiré des églises à file de coupes mais qui évoquerait surtout, selon Jacques Gardelles, les édifices du gothique « plantagenêt » comme la cathédrale Saint-Maurice d'Angers. Bien que voûtées de croisée d'ogives bombées, la nef de la cathédrale angevine présente une composition dans l'élévation de la nef proche de celle observée dans l'abbatiale de Fontevraud ou la cathédrale d'Angoulême : des arcades aveugles à plusieurs rouleaux animent les parties basses de chaque travée, ce niveau une coursière au deuxième niveau percé de deux grandes baies en plein cintre. Les piliers qui reçoivent les voûtes d'ogives sont composés d'un faisceau de colonnes séparées de fins dossierets. La construction de Saint-Maurice d'Angers est généralement située au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Aussi est-il difficile de départager et déterminer laquelle de ces deux cathédrales, Saint-André de Bordeaux ou Saint-Maurice d'Angers, pourrait être antérieure à l'autre. Elles adoptent toutes deux un plan probablement issu des églises à file de coupes mais avec l'intégration des nouveautés gothiques.

L'abbatiale de Sablonceaux permet donc d'insérer le petit groupe d'édifices lié à Geoffroy du Loroux dans le groupe des édifices à files de coupes. Malheureusement il est difficile de statuer pour le voûtement initial de Fontaine-le-Comte et l'Isle mais la collégiale de Saint-Émilion, si proche de ce modeste corpus, est également voûtée d'une file de coupes. Il semble que ce groupe d'églises canoniales régulières adopte un parti commun qui emprunte à la fois à l'austérité de l'architecture cistercienne car elles représentent un mouvement profondément réformateur de la même veine que l'esprit cistercien, mais en s'insérant dans des pratiques artistiques et constructives contemporaines - l'usage de la coupole - qui permet à la fois d'offrir à l'édifice la sobriété et l'austérité recherchée mais aussi semble-t-il de se démarquer du type bernardin ou plus largement cistercien. Au sein même des édifices dits d'architecture austère, le petit groupe attaché à Geoffroy du Loroux constitue une variante où l'unité est recherchée. Les collégiales de Saint-Émilion, de Châtres en Saintonge et de Chancelade en Périgord pourraient bien être rattachés à cette variante, comme la Tenaille qui diffère des fondations issues de la lignée de Fontdouce. La difficulté est, pour cerner les modalités de cette diffusion, de savoir si elle émane directement de l'archevêque qui recommande des constructeurs particuliers aux fondations auprès desquelles il intervient, si ce sont les communautés liées entre elles par des relations diverses qui s'informent les unes des autres pour établir les principes directeurs de ces constructions ou encore, ce qui est moins probable, si les commanditaires, quels qu'ils soient, font appel à une même équipe d'artisans.

La renommée des cathédrales Saint-Pierre de Saintes (bras sud voûté d'une coupole sur pendentifs), Saint-Pierre d'Angoulême, Saint-Étienne de Périgueux, adoptant toutes ce type de voûtement sur des plans différents, jouent vraisemblablement un rôle premier dans l'utilisation de ce parti dans les églises diocésaines.

Une évolution apparaît ensuite dans le parti de ces édifices, matérialisée par le choix du chevet plat, qui peut apporter à la fois des lignes sobres et permettre l'usage de la voûte d'ogives qui commence à être employée en Aquitaine au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle.

### II.4.3. Le choix du chevet plat

Parmi les fondations de Geoffroy du Loroux, Sablonceaux et l'Isle ont été transformées au niveau de leurs parties orientales. La prospection électrique effectuée sur l'emplacement de l'église de l'Isle révèle un plan d'église à nef unique, transept saillant, une abside pour le chevet et une absidiole sur chaque bras du transept. Le seul vestige encore en élévation, outre les restes de contreforts, est le mur d'un chevet plat portant des traces de voûtes d'arêtes. Greffé sur la base de l'abside antérieure – détruite ou remplacée par choix– ce mur transforme le parti du chevet qui continue de fonctionner avec l'église en place. Seule cette partie est transformée et, au vu de la grande baie en arc brisé et à remplage qui perce cette élévation, elle pourrait être une réalisation du XIV<sup>e</sup> siècle. L'abbatiale de Sablonceaux est reprise dans la totalité des parties orientales dès le XIII<sup>e</sup> siècle. Le chevet, dont il semble que les murs latéraux antérieurs soient conservés, et les bras du transept sur leurs élévations orientales sont entièrement remaniés. Des absidioles ouvraient peut-être sur chacun des bras comme à Fontaine-le-Comte. Une chapelle à fond plat est aménagée sur le bras nord et une double chapelle, à fond plat également, ouvre sur le bras sud, avec la réalisation d'un clocher sur la première chapelle.

De tels changements effectués seulement au niveau du transept sont également attesté, notamment dans l'église augustinienne de Châtres en Saintonge où l'abside est transformée en chevet plat au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>771</sup>. Le même changement de parti est réalisé à Pleine-Selve où la

---

<sup>771</sup> L'église augustinienne de Chancelade en Périgord a subi la même transformation mais bien plus tardivement, au XVII<sup>e</sup> siècle (Dotte-Mespoulède, 1992, 26).

nef à file de coupoles est reliée à des parties orientales à chevet plat et voûtées d'ogives construites probablement dès la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Parmi d'autres églises évoquées pour leur ressemblance avec les abbatales liées à Geoffroy du Loroux, certaines sont pourvues de chevet plat comme l'église de La Réau en Poitou éclairé à l'est par un triplet très sobre. Le chevet plat percé d'un triplet est adopté pour de nombreuses églises de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle souvent dans la mouvance des églises cisterciennes de type bernardin. Dans chaque diocèse subsistent des témoins de ce parti, tels les églises de Cherval et de Brantôme dans le diocèse de Périgueux, Saint-Amand-de-Coly, particulière par son caractère fortifié, ou encore dans le diocèse de Saintes, les églises de Neulles, Pérignac, Léoville et Gémozac où le triplet est surmonté d'un oculus<sup>772</sup>. Dans le diocèse de Bordeaux, outre Pleine-Selve, les églises de Fronsac et de Targon conserve un chevet plat percé d'un triplet, d'une grande sobriété. Signalons aussi le chevet de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux, dont le chevet plat percé d'un triplet de baies en plein-cintre est attribué à une phase de travaux de la fin du XII<sup>e</sup> siècle<sup>773</sup>. Le chevet plat de Saint-Seurin est couvert d'une voûte sur croisée d'ogives qui retombent, dans les angles orientaux, sur des chapiteaux coiffant des colonnettes dont le fût très court est travaillé en pointe de crayon. Ces chapiteaux et leurs tailloirs sont ornés de motifs végétaux qui rappellent fortement ceux de Pleine-Selve qui reçoivent les ogives de la chapelle du transept nord.

Le choix du chevet plat est représenté dès le début du XII<sup>e</sup> siècle particulièrement par plusieurs églises élevées par les cisterciens. Quand il est accompagné d'un voûtement d'ogives, le parti est généralement attribué à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. L'emploi du chevet plat peut s'inscrire dans une mode de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, particulièrement illustré par la construction du chevet de la cathédrale de Poitiers vers 1160<sup>774</sup>. S'il faut proposer une limite dans le temps du style décelé au sein des églises de Geoffroy du Loroux, représenté par Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle, le choix du chevet plat semble apparaître comme un indice d'une orientation vers d'autres choix architecturaux, d'autant plus que deux d'entre elles conservent les marques de ce changement de parti. L'abbatiale augustinienne de La Couronne en Angoumois, elle aussi à chevet plat percé d'un triplet, est un édifice bien daté et représente une architecture toujours à la recherche de la sobriété mais avec l'emploi des nouveautés gothiques.

---

<sup>772</sup> Le triplet de Léoville est surmonté d'un demi oculus.

<sup>773</sup> Araguas, 2009, 177-195 ; Gardelles, 1992, 167-172.

<sup>774</sup> Ortiz, 1999, 193.

#### II.4.4. Une architecture austère marquée par la nouveauté à l'abbaye de La Couronne

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, Lambert, chapelain de l'église Saint-Jean-la-Palud, souhaite se retirer pour se consacrer à la vie régulière, peut-être sous le giron de Robert d'Arbrissel. Il choisit un site près de Saint-Jean-la-Palud pour y établir une petite communauté. La première pierre de l'abbaye est posée en 1118 et en 1122 Lambert et ses disciples font leur entrée solennelle en ces lieux en présence de l'évêque d'Angoulême Girard de Blay et du comte d'Angoulême Vulgrin. La communauté est placée sous la règle de saint Augustin. La première église n'est que partiellement connue. De multiples donations sont faites aux chanoines au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, notamment sous les abbatiats de Lambert (1122-1136) et Junius (1149-1178). Sous l'abbatit de Bertrand de Grifeuille (1152-1168) plusieurs prieurés sont créés élargissant considérablement l'aire d'influence de La Couronne<sup>775</sup>.

Les chroniques de La Couronne, rédigées au du XIII<sup>e</sup> siècle, rapportent que Junius profite de ce contexte prospère pour entreprendre la reconstruction de l'abbatiale. La première pierre de l'église est posée en 1171, la pierre de l'autel majeur est posée en 1174. En 1192 le gros œuvre de l'église est pratiquement achevé. En 1194 l'abbatiale peut accueillir les offices divins. Le 30 septembre 1201, l'archevêque de Bordeaux Élie de Malemort (1188-1207) dédicace la nouvelle église<sup>776</sup>. De nouveaux bâtiments conventuels sont élevés ensuite au cours du XIII<sup>e</sup> siècle.

La nouvelle église témoigne de recherches architecturales pour innover dans l'édification de ces églises dites austères. En grande partie ruinée, l'église conserve néanmoins des vestiges encore imposants. La nef est composée d'un vaisseau central et deux collatéraux développés sur quatre travées<sup>777</sup>. Elle ouvre à l'est sur un vaste transept saillant avec sur chaque bras deux chapelles orientées. Le chevet plat est profond de deux travées. L'ensemble de l'église était couvert de voûtes sur croisée d'ogives. L'édifice élevé a de vastes dimensions, avec une longueur de 65,5 mètres dans l'œuvre et un transept long de 48 mètres. Un changement est net entre les parties orientales et la nef attestant d'un changement stylistique radical à relier à une interruption des travaux. Cependant les deux campagnes de

---

<sup>775</sup> Ortiz, 1999, 189-190.

<sup>776</sup> Ortiz, 1999, 190 : l'auteure renvoie à la *Chronique latine de l'abbaye de La Couronne (diocèse d'Angoulême)*, accompagnée de nombreux éclaircissements. Publiée pour la première fois d'après un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle, éd. J.-F. Eusèbe-Castaigne, dans Documents Historiques de l'Angoumois, t. I, chapitre 11, 1864

<sup>777</sup> Ortiz, 1999, 192 : les deux travées occidentales appartiennent aux travaux du XV<sup>e</sup> siècle.

travaux ne sont pas très éloignées dans le temps et seulement une trentaine d'années ont suffi pour l'élévation de l'église de la Couronne.

Le triplet est associé au fond plat du chevet et des chapelles orientées ainsi que dans le bras nord. Dans les murs latéraux du chevet le triplet n'est ajouré que dans la baie centrale. Comme nous l'avons évoqué précédemment, l'emploi du triplet est fréquent dans les chapelles de commanderies des ordres militaires de Charente, à Cressac, Boixe et les Fouilloux, ou encore à Ruffec et Malleyrand. En Saintonge, le triplet est souvent associé à des espaces ayant reçu une voûte d'ogives comme à Bassas, Saint-Jean-d'Angély ou Saint-Georges-d'Oléron, Pont-l'Abbé ou Gémozac mais seulement pour le chevet. Dans l'église de la Couronne, l'usage du triplet s'étend à d'autres murs des parties orientales. Selon M. Ortiz, qui reprend une interprétation symbolique communément admise, cet emploi systématique pourrait être une référence à la sainte Trinité<sup>778</sup>.

L'édifice se distingue aussi dans les choix effectués pour le décor. Chaque parement est épaissi et animé par des arcatures aveugles ou percées de baies. L'emploi d'arcatures en partie inférieure des murs est courant au XII<sup>e</sup> siècle en Saintonge et en Angoumois. Elles sont souvent juxtaposées avec des contreforts colonnes en Saintonge – chevets de Talmont, Abbaye aux Dames de Saintes, Matha-Marestay – mais rarement en Angoumois où seule l'église de Plassac présente cette association. À souligner également la forme des supports composés de faisceaux de colonnes, adoptant un plan triangulaire : cinq colonnes tangentes sont disposées en V. Comme nous l'avons observé précédemment, cette forme de pilier se retrouve notamment dans les églises à file de coupes, à Rouillet ou Saint-Romain-de-Benet. La même forme de piliers reçoit des voûtes d'ogives dans les églises de Tesson en Saintonge et probablement à Fontduche dans les années 1160-1180<sup>779</sup>. M. Ortiz évoque l'influence possible de la cathédrale Saint-André de Bordeaux sur les choix effectués à la Couronne. La nef de Saint-André conserve les mêmes piliers, évoqués plus haut, vraisemblablement conçus pour recevoir des voûtes d'ogives.

L'ensemble des choix faits à la Couronne correspond à des usages courants en Angoumois et en Saintonge à la fin du XII<sup>e</sup> siècle mais ils ont adaptés à une structure différente. Les arcatures qui ornent habituellement les chevets s'étendent au-delà de cet espace et sont utilisées à La Couronne dans les chapelles et le transept. La juxtaposition des arcatures avec les contreforts colonnes et les colonnes tangentes des supports apportent à l'église de La

---

<sup>778</sup> Ortiz, 1999, 193-194. Voir également la thèse de M. Ortiz, *Les débuts de l'architecture religieuse gothique et l'introduction du gothique du nord dans le diocèse d'Angoulême (Fin XII<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup>)*, Université de Bordeaux 3.

<sup>779</sup> Andrault-Schmitt, 1994, 91-172 ; Ortiz, 1999, 194.

Couronne un caractère novateur par cette animation dans l'élévation, qui atténue de surcroît la rigidité du plan<sup>780</sup>.

Le décor est présent dans l'église de la Couronne par l'utilisation de motifs en dents de scie, pointes de diamants, rinceaux, entrelacs, losanges, écailles, petites fleurs, motifs courants en Saintonge des années 1150-1160. Plusieurs chapiteaux sont sculptés alors que d'autres sont lisses. Ce choix peut attester de l'attention portée à ne pas trop étendre le décor et à conserver une sobriété à l'ensemble. Il peut être également le signe de la rapidité des travaux. Ces chapiteaux lisses, que l'on retrouve à Sablonceaux, Fontaine-le-Comte et Saint-Émilion, sont conservés également dans de nombreux édifices de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, notamment dans les nombreux édifices précédemment cités voûtés de coupes ou témoins d'une volonté d'austérité. Ils sont utilisés dans l'abbaye cistercienne de Cadouin ou l'église canoniale régulière de Saint-Amand-de-Coly en Périgord et l'église cistercienne de Grosbot en Angoumois. Les chapiteaux sculptés de l'église de La Couronne révèlent quant à eux l'influence des motifs du roman charentais et saintongeais avec également une influence du gothique angevin<sup>781</sup>.

L'abbaye de La Couronne est considérée comme la première construction gothique du diocèse d'Angoulême, en introduisant le style appelé le gothique de l'Ouest. Les constructeurs parviennent à composer entre des éléments romans et les formes nouvelles. Le décor puise ses formes dans les motifs régionaux mais aussi dans de nombreux édifices de l'Ouest. Le plan, plus complexe mais avec l'utilisation du chevet plat, l'élévation animée mais conservant l'arc plein-cintre et une sobriété relative du décor, permettent de faire perdurer la recherche d'austérité des églises cisterciennes, hospitalières ou de certaines abbayes de chanoines réguliers. Cet édifice emblématique de l'introduction du gothique en Aquitaine est également un indice de la limite chronologique de la diffusion de ce type d'églises austères au plan à nef unique – souvent voûtée de coupes – et aux parties orientales marquées par le choix de l'abside.

---

<sup>780</sup> Ortiz, 1999, 194.

<sup>781</sup> Ortiz, 1999, 197.

### **III. Conclusion : Spécificité d'une commande et variation sur un « style »**

La confrontation de l'analyse architecturale des abbayes liées à Geoffroy du Loroux révèle un parti identique, défini par un faisceau d'éléments utilisés dans le plan et l'élévation, fort vraisemblable pour Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle. Les vestiges de l'abbatiale de Pleine-Selve encouragent à la classer à part et, soit à ne pas l'attribuer à Geoffroy du Loroux, soit à lui reconnaître, sans guère de justification, un nouveau choix architectural de la part du prélat. Si Pleine-Selve représente un nouveau choix architectural influencé par Geoffroy du Loroux, il faudrait la définir par une nouvelle articulation des travées voûtées de coupoles dans la nef unique plutôt que par l'adoption du chevet plat qui serait élevé après la mort de l'archevêque. Les abbayes de Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle ont vraisemblablement été lancées dans les années 1140-1150, alors que Geoffroy du Loroux veillait à ce que leur chantier se déroule convenablement, comme en attestent les protections accordées en 1153. Même s'il est difficile de déterminer si elles étaient achevées avant le décès de leur fondateur en 1158, leur construction devait être bien avancée car Geoffroy du Loroux avait pris les dispositions nécessaires.

Le parti est à l'image de la rigueur de la règle augustinienne, un plan simple à nef unique, un transept saillant et des parties orientales en abside, pratiquement identique dans les trois monuments. Ce constat révèle un lien indiscutable dans la mise en œuvre de chaque abbayale dont la nature et la cause précise est difficile à cerner avec précision. Ce parti n'est pas pour autant d'une originalité flagrante et s'insère dans des usages régionaux propres à d'autres observances à la recherche de l'austérité et de la sobriété dictée par les idées réformatrices. Ce parti se nourrit également des méthodes connues et maîtrisées de voûtement, la coupole sur pendentifs, propice à la sobriété recherchée. L'affirmation de l'influence de Fontaine-le-Comte sur sa voisine de La Réau, ou celle de Sablonceaux sur sa voisine de Châtres n'est pas possible : qui influence qui et par quels moyens ? De quelles façons des édifices majeurs au sein d'un diocèse, cathédrale ou puissante abbayale, influencent les édifices de moindres importance ? La répétition de dimensions et de rapports de dimensions à l'identique ne peut pas être uniquement le fruit des relations entre les constructeurs et les commanditaires et



laisse supposer une certaine part due à la pratique des constructeurs, maîtres d'œuvres ou maçons. Elle évoque en outre une systématisation dans la mise en œuvre illustrant la production architecturale du milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

Les trois églises liées par les chartes de fondation à Geoffroy du Loroux présentent incontestablement un programme commun. Il s'inspire des productions contemporaines mais se détache par son caractère répétitif. Ce parti reproduit à Sablonceaux, Fontaine-le-Comte et l'Isle est une variante des églises à l'architecture austère et constitue par son caractère imitable une spécificité dans la commande. Le « style » clairement défini par l'assemblage d'éléments distincts communs à de nombreux édifices d'un ensemble considérablement plus vaste a-t-il lui même constitué un élément de référence, un modèle, identifié comme tel au XII<sup>e</sup> siècle par son promoteur ou par ses contemporains, cela est vraisemblable. Il est possible de proposer au terme de l'étude qu'un tel programme émane bien d'une volonté particulière du maître de l'ouvrage, dictant ses souhaits au maître d'œuvre.

## **CONCLUSION**

**L' « église-monument » au  
service des idées réformatrices  
de Geoffroy du Loroux**

Pour Geoffroy du Loroux « la vie commune est bonne car le Christ aime l'unité<sup>782</sup> ». Grand artisan de la réforme de l'Église, il encourage la vie régulière tout au long de son archiépiscopat tant par la prédication que par l'encouragement à la vie régulière, canoniale ou monastique. Selon le réformateur, le Christ pauvre est le modèle à suivre pour atteindre la vie parfaite. Le clerc, plus qu'un suiveur du Christ, doit en être un imitateur pour donner l'exemple à son tour aux laïcs. L'idée de l'exemple à suivre et de la promotion des modèles à imiter est récurrente dans la prédication de l'archevêque. L'analyse architecturale des abbayes fondées par Geoffroy du Loroux nous a permis de mettre en évidence un parti commun à ces édifices : non seulement le choix de l'austérité est incontestable, propre à la rigueur de la règle de saint Augustin, mais un ensemble de caractéristiques architecturales sont également volontairement répétées. La conception architecturale, au-delà des aspects fonctionnels, techniques et esthétiques, est au service de la pensée et permet de nourrir la métaphore entre le message à transmettre et l'image renvoyée par l'édifice construit<sup>783</sup>.

L'étude archéologique que nous avons menée sur les quatre abbayes attribuées à Geoffroy du Loroux apporte de nouvelles données sur la connaissance de l'architecture de ces édifices, pour lesquels aucune monographie complète n'existait auparavant. L'étude comparative permet de souligner la similitude du programme adopté pour trois de ces abbayes révélant une volonté de la part du commanditaire. L'abbaye de Pleine-Selve se distingue de l'Isle, Sablonceaux et Fontaine-le-Comte et l'attribution de sa fondation à l'archevêque demeure incertaine. La confrontation des sources semble établir que l'Isle est la première fondation de Geoffroy du Loroux en 1130, suivie de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte implantées entre 1130 et 1136.

Deux constats peuvent être établis : le choix de l'austérité et la répétition d'un programme architectural identique. Le choix de l'austérité n'est pas propre aux établissements canoniaux liés à Geoffroy du Loroux. Il se retrouve chez les communautés issues de l'érémisme ou les Cisterciens et peut révéler des choix esthétiques répondant aux idées réformatrices qui prônent un retour à l'Église primitive portée par le Christ pauvre et qui sont voulus de ce fait représentatifs de l'humilité et de la rigueur régulière. Toutes les églises construites au XII<sup>e</sup> siècle dans un contexte marqué par la réforme n'adoptent pas un parti austère et l'on peut se poser la question d'un zèle ostentatoire d'un côté et un certain conservatisme face au

---

<sup>782</sup> Oury, 1975, 302.

<sup>783</sup> Andrault-Schmitt, 2002a, 83; Iogna-Prat, 2006.

renouveau de l'autre. Alors que la réforme grégorienne est adoptée par de nombreux ecclésiastiques mais aussi refusée par certains réfractaires, les différents choix esthétiques au sein des églises édifiées pourraient révéler des comportements divergents face aux préceptes réformateurs<sup>784</sup>. Les abbayes de Geoffroy du Loroux illustreraient la volonté d'élever des églises porteuses dans leur esthétique des idées réformatrices. La volonté de Geoffroy du Loroux d'une unité au sein des églises des communautés implantées, même si la visibilité n'est possible que pour les observateurs suffisamment instruits, amène l'hypothèse d'une architecture qui se voudrait identificatrice d'une observance, comme l'illustre plusieurs églises cisterciennes implantées par son ami Bernard de Clairvaux qui adoptent à la fois un plan semblable et un décor volontairement sobre. En outre, ces édifices à l'architecture austère pourraient être la représentation matérielle de l'opposition idéologique à l'Ordre de Cluny. L'abbaye clunisienne développe elle aussi une certaine forme d'architecture mais qui choisit la richesse ornementale et un plan complexe par la multiplication des volumes. Geoffroy du Loroux semble utiliser les collégiales comme outils de diffusion de ses idées réformatrices, à la fois dans la rigueur de la règle observée mais aussi en utilisant l'architecture comme support d'un autre message réformateur, volontairement distinct de celui de Cluny. Peut-être est-ce une piste à approfondir pour comprendre la raison de la faible représentation de l'ordre clunisien dans la région bordelaise.

Le parti architectural des abbayes fondées par Geoffroy du Loroux, Fontaine-le-Comte, Sablonceaux et l'Isle, a vraisemblablement été élaboré dès les années 1140 pour une construction qui peut être envisagée aussi au cours des années 1150 avec un achèvement possible après la mort du fondateur en 1158. L'abbaye de l'Isle est la première à avoir été implantée, institutionnalisée en 1130, et recevant des dons de matériaux de construction à la fin des années 1140. Les communautés jumelles de Sablonceaux et Fontaine-le-Comte sont fixées peu après la fondation de l'Isle, dans les années 1130 mais avant l'élection du fondateur comme archevêque de Bordeaux en 1136. Geoffroy du Loroux ne semble pas avoir eu le projet de fédérer ses fondations. Cependant, le parti architectural de ces trois églises révèle la volonté de répéter un programme commun. Faut-il attribuer une telle volonté à Geoffroy du Loroux ? Au moins est-il possible de souligner que la collection de sermons de Geoffroy Babion révèle un auteur très soucieux de l'aspect didactique de ses textes avec le soin de laisser des modèles de sermons, facilement utilisables et diffusables après lui. Ce prédicateur qui engage les clercs et les fidèles à suivre le modèle du Christ en soulignant

---

<sup>784</sup> Couderc-Barraud, 2008, 115-138.

l'importance de l'imitation, qui laisse des modèles de sermons à imiter également, peut-il avoir aussi eu le souhait de tenter la mise en usage d'un plan simple pour ses fondations canoniales facilement imitable ? Ce souhait, peut-être seulement de l'ordre de la pensée, a-t-il été bien compris et bien concrétisé par le ou les constructeurs engagés (et protégés) sur les chantiers ? Alors que l'architecture gothique, déjà maîtrisée dans le Nord au cours de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle, développe une systématisation de la construction, serait-il possible d'envisager dans la construction de ces édifices de même plan, même élévation, même décor, même voûtement, un début de ce phénomène de systématisation ? Ces pistes sont difficiles à alimenter mais il y a bien dans les abbayes de Geoffroy du Loroux la répétition d'un bouquet d'éléments, parfois communs avec d'autres édifices de certains diocèses, canoniaux ou pas, qui suggère une volonté particulière. Elle est à attribuer au commanditaire qui, même s'il n'a pas de notion dans l'art de bâtir, est toutefois assez éloquent pour transmettre à l'architecte une pensée, une idée précise de ce qu'il souhaite faire transparaître à travers ses églises en cours d'élévation.

Le type de plan peut être ensuite diffusé par les constructeurs proposant à de nouveaux commanditaires une option qui peut séduire car elle est le choix de l'archevêque en place. Après la mort du prélat, les commanditaires peuvent choisir volontairement le style de tel archevêque mais ils peuvent aussi être à la recherche d'un parti austère et opter pour cette possibilité, proposée parmi d'autres dans le répertoire du maître d'œuvre. Autant les églises de type bernardin semblent avoir été élevées par leur commanditaires pour être à l'image de la pensée du maître de l'Ordre et pour marquer leur appartenance, autant les églises proches des abbayes de Geoffroy du Loroux, dont la sobriété est clairement partie intégrante de la commande, peuvent être copiées par la référence au prélat mais aussi et peut-être davantage parce qu'elles représentent un parti volontairement promoteur de l'austérité.

Au-delà de l'acte engagé qu'elles illustrent, les constructions du prélat réformateur représentent aussi une manifestation de l'envie plus ou moins consciente de laisser une trace concrète de son passage, d'être porteuses d'une certaine forme de mémoire. Cette volonté de mémoire ecclésiale, plus explicite à travers la construction d'une nouvelle cathédrale qu'à travers des abbayes rurales, peut être davantage considérée comme le témoignage de l'action réformatrice menée au sein de l'Église que le souhait d'illustrer la figure épiscopale.

Reconstruire la cathédrale est pour Geoffroy du Loroux un acte mémoriel conscient. Archevêque pendant 22 ans, il laisse forcément sa trace à travers le nouvel édifice. Il œuvre

pour laisser des modèles dans ses sermons, voire un modèle d'établissements monastiques représentés par la règle augustinienne et un programme architectural commun. Le prélat semble souhaiter que le souvenir ne soit pas attaché à Geoffroy du Loroux, à l'archevêque, mais plutôt à l'action du réformateur, aux idées prônées par la réforme, idées à transmettre activement, d'où le côté didactique de son œuvre avec la production de modèles imitables pour que ce renouveau se prolonge, s'ancre ; tel semble être le geste de mémoire de Geoffroy du Loroux.

La tentative éventuelle de Geoffroy du Loroux d'imposer des modèles pour ses successeurs, des sermons, des plans d'églises montrant une unité, si elle prend forme pendant son épiscopat, ne semble pas perdurer dans son ensemble. La collection de sermons de Geoffroy du Loroux a un succès qui s'étend jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle mais le modèle architectural, s'il est effectif, disparaît vraisemblablement par l'arrivée des formes gothiques et probablement aussi par la sécularisation de nombreuses collégiales qui ne cherchent plus à afficher une telle sobriété. La question de la perception par le fidèle de la ressemblance entre les églises visitées reste à approfondir car elle alimente la discussion autour de la dimension mémorielle d'un parti architectural commun à un groupe d'édifices, ici les fondations de Geoffroy du Loroux.

La personnalité du réformateur et fondateur que fut Geoffroy du Loroux est relativement bien cernée désormais à la fois par l'analyse de son œuvre oratoire et par l'étude architecturale de ses fondations. Geoffroy du Loroux occupe une place de premier ordre au sein du groupe de réformateurs et fondateurs plus reconnus comme Bernard de Clairvaux, Gérard de sales ou Robert d'Arbrissel. La mémoire de Geoffroy du Loroux n'est peut-être pas aussi alimentée que celles de ses pairs car après avoir été pillée au XV<sup>e</sup> siècle et réhabilitée seulement au XX<sup>e</sup> siècle, elle n'est reconstituée que depuis peu. L'étude de l'architecture liée à cette personnalité réformatrice alimente la réflexion sur la production artistique dans le cadre particulier de la réforme « grégorienne ». Cette étude souligne l'importance du désir d'élever des édifices à l'image de la pensée réformatrice. Plusieurs communautés ou fondateurs optèrent pour une architecture sobre, parfois répétée comme dans les fondations de Geoffroy du Loroux. Ce parti se serait peut-être davantage diffusé si les techniques et les motifs gothiques n'avaient pas amené de nouvelles formes propices elles aussi à un parti austère. Cette étude ouvre en outre sur des axes de recherche tel les édifices à file de coupes ou l'adoption d'un chevet plat à la fin du XII<sup>e</sup> siècle pour les églises

construites dans un répertoire sobre, axes qui n'ont pas récemment fait l'objet d'études complètes. Même si les acteurs sont divers et parfois insaisissables, cette étude encourage enfin à poursuivre une approche de l'architecture du Moyen Âge avec la conscience d'un lien fort entre la pensée du commanditaire et la production architecturale.

# **SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE**



# Sources

## Sources manuscrites

- Archives nationales
  - Fontaine-le-Comte
    - J 192 a. –Poitou, II, n° 44.
    - J 407. – Testaments des Lusignan, n° 2, 3 et 4.
  - Pleine-Selve
    - 353 AP, archives de Madame Berryer
- Bibliothèque nationale
  - Fontaine-le-Comte
    - mss n. acq. Latines, 2592, n°4.
    - Fonds fr. 20 893, fol. 220-221.
  - Pleine-Selve
    - Fr. 1592, f. 208.
- Archives départementales
  - Gironde (Bordeaux)
    - Abbaye de l'Isle :

G 24, 54, 545, 550, 58, 565, 666, 735, 739 752, 762, 781, 807, 817 819, 827, 849.

H 41, 281, 2008, 2009

- Abbaye de Pleine-Selve :

B 24, 1268, 5432, 5435

3 E 12448, E suppl. 2648

G 78, 479, 560, 635, 639, 640, 644, 654, 657, 781, 788, 791, 804, 805, 827, 838, 848.

H série non classée, liasse 11, fonds Pleine-Selve.

Q 840

III Z 1A, III Z 2, 4, 131 [27], [41], [44]

VII Z 102, 291

XI Z 3537

- Vienne, (Poitiers)

- Fonds de l'abbaye de Fontaine-le-Comte :

1 H 15, 34 liasses.

Chartes originales antérieures au XII<sup>e</sup> siècle, carton 6, dossier 7.

Collection des sceaux.

- Fonds de l'abbaye Saint-Cyprien de Poitiers :

1 H 1, liasse 50.

Collection des sceaux

- Fonds de Notre-Dame-la-Grande de Poitiers :

G 1104, G 1141.

• Bibliothèque municipale de Bordeaux Mériadeck, Fonds Patrimoniaux

- Baurein, J. (1771-1778), Questionnaire dit de l'abbé Baurein, Ms 737-II.

## Sources imprimées

Brutails, J.-A. (1897), *Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux*, Bordeaux.

Cholet (abbé) (1868), *Cartulaire de Saint-Étienne de Baignes*, Niort.

De Broussillon, B. (1903), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, Paris.

Du Pré, M. (1899), *Annales de l'abbaye Saint-Jean D'Amiens, Ordre de Prémontré*, Amiens.

Favier, J. et J.-L. Lemaître (2009), *Le nécrologe de l'abbaye de la Sauve Majeure*, Paris.

*Gallia christiana : in provincias ecclesiasticas distributa : in qua series et historia archiepiscoporum, episcoporum et abbatum regionum omnium quas vetus Gallia complectebatur, ab origine ecclesiarum ad nostra tempora deducitur, et probatur ex authenticis instrumentis ad calcem apposis*, Reproduction photomécanique de l'édition de Paris, 1751, Paris, 1899.

Guigues (†1136), *Coutumes de Chartreuse*, éd. & trad. M. Laporte, 1984, Paris.

Higounet, Ch., A. Higounet-Nadal et N. De Peña (1996), *Grand cartulaire de la Sauve-Majeure*, Bordeaux.

Hugo, Ch.-L. (1734), *Sacri et canonici ordinis praemonstratensis*, Nancy, réimpr. Praemonstratensia, Averbode, 1999.

Innocent III (pape – 1160-1216) et J.-P. Migne (1855), *Innocentii III Romani pontificis opera omnia tomis quatuor distributa*, éd. & trad. J.-P. Migne, Patrologie latine, tome II, Paris.

Migne, J.-P. (1863-1890), *Patrologie Latine*, Paris.

Mortet, V. (1911), *Recueil des textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au Moyen Âge*, Paris. Réédition P. Deschamps, 1995, Paris.

*Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*, Paris.

Rédet, L. (1874), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers*, Poitiers.

Urseau, Ch. (1908), *Cartulaire Noir de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers*, Angers.

## Bibliographie

Aceto, Fr., M. Andaloro et R. Cassanelli (1996), *Chantiers médiévaux*, Paris.

Agostino, M. (2001), *La cathédrale Saint-André, reflet de neuf siècles d'histoire et de vie bordelaise*, Bordeaux.

Andrault-Schmitt, Cl., R. Favreau, Y. Blomme, B. Brochard, Chr. Barbier, Y.-J. Riou, J.-P. Roussel, Fr. Perrot, M.-Th. Camus, J.-P. Blin, Fr. Jeanneau et D. Montebello (2006), *La cathédrale de Poitiers*, Cognac.

Andrault-Schmitt, Cl. (2006a), « La Cathédrale de Poitiers. Présentation architecturale », in : Andrault-Schmitt *et al.*, 47-58.

Andrault-Schmitt, Cl. (2006b), « Saint-Martial : l'architecture en question », in : Andrault-Schmitt, 2006, 219-239.

Andrault-Schmitt, Cl., éd. (2006c), *Saint-Martial de Limoges, Ambition politique et production culturelle (X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Actes du colloque tenu à Poitiers et Limoges les 26-28 mai 2005, Limoges.

Andrault-Schmitt, Cl. (2002a), « Les églises cisterciennes du Poitou. L'invention architecturale et l'émergence d'un réseau européen (1129-1277) », *Revue Historique du Centre Ouest*, I, 11-103.

Andrault-Schmitt, Cl. (2002b), « Le succès des tours-porches occidentales en Limousin », in : Sapin, 2002, 250-253.

Andrault-Schmitt, Cl. (2000), « Le mécénat architectural en question : les chantiers de Saint-Yrieix, Grandmont et le Pin à l'époque de Henri II », *La cour Plantagenêt (1154-1204)*, Actes du colloque tenu à Thouars, 30 avril-2 mai 1999, 235-276.

Andrault-Schmitt, Cl. (1999a), « L'abbaye de Boschaud », *Congrès Archéologie de France, Monuments en Périgord*, 156, 105-117.

Andrault-Schmitt, Cl., (1999b), « L'église abbatiale de Brantôme, (Saint-Pierre et Saint-Sicaire) », *Congrès Archéologie de France, Monuments en Périgord*, 156, 142-160.

Andrault-Schmitt, Cl., éd. (1999c), « Lesterps, église Saint-Pierre », *Congrès archéologique de France, Charente*, 153, 1995, 253-266.

Andrault-Schmitt, Cl. (1997), *Limousin gothique : les édifices religieux*, Paris.

Andrault-Schmitt (1996), « L'abbaye de la Grainetière », *Congrès Archéologie de France, Vendée*, 151, 1993, 137-151.

Andrault-Schmitt, Cl. (1994), « Des abbayes du « désert ». Les églises des successeurs de Géraud de Sales dans le diocèse de Poitiers, Limoges et Saintes (1160-1220) », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, VIII, 91-172.

Anselme, D. (1966), « Églises cisterciennes sur plan bernardin et sur plan bénédictin », *Mélanges offerts à René Crozet*, 697-704.

Araguas, Ph. (2009), « Saint-Seurin de Bordeaux : les grandes étapes de l'évolution de l'église canoniale du XI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », in : Cartron, Barraud, Henriot & Michel, 2009, 177-195.

Araguas, Ph. (2001), *Bordeaux : La cathédrale Saint-André*, Paris.

Araguas, Ph. (2000), *Architecture religieuse gothique, diversités régionales*, Paris.

Araguas, Ph., J.-P. Duplantier, Br. Fayolle-Lussac et J. Palard (1998), *La cathédrale inachevée, Saint-André de Bordeaux*, Bordeaux.

Ardon (1887), « Vita Benedicti abbatis Anianensis et Indensis », *Monumenta Germaniae Historica Scriptorum*, XV, Hannovre, 198-220.

Ardura, B. (1995), *Prémontrés, Histoire et spiritualité*, Saint-Étienne.

Ardura, B. (1993), *Abbayes, prieurés et monastères de l'ordre de Prémontré en France des origines à nos jours : dictionnaire historique et bibliographique*, Nancy.

Arlaud, C. et J. Burnouf, (1993), « L'archéologie du bâti médiéval urbain », *Les Nouvelles de l'archéologie*, n° 53-54, automne-hiver 1993, 5-69.

Armogathe, J.-R., éd. (1997), *Monde médiéval et société chartraine*, Actes du colloque international organisé par la ville et le Diocèse de Chartres à l'occasion du 8ème centenaire de la Cathédrale de Chartres, Chartres, 8-10 septembre 1994, Paris.

Arnaud, Ch. (1862), « Histoire de l'abbaye de Nieul-sur-L'Autise », *Mémoires de la Société de statistique du département des Deux-Sèvres*, 2, 161-227.

Arnoux, M. (2004), « Dynamiques et réseaux de l'église régulière dans l'Ouest de la France (fin XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) », in : Dalarun, 2004, 57-70.

Arnoux, M. (2000), *Des clercs au service de la réforme : études et documents sur les chanoines réguliers de la province de Rouen*, Turnhout.

Aston, M. (1993), *Know the landscape. Monasteries*, Londres.

Aubert, M. et S. Goubet (1965), *Cathédrales, abbatiales, collégiales, prieurés romans de France*, s.l.

Aubert, M. (1941), « Saint-Émilion, collégiale », *Congrès archéologique de France*, 102, 174-181.

Aubrun, M. (2009), *Saints ermites en Limousin au XII<sup>e</sup> siècle*, Turnhout.

Auduteau, D. (1982), « L'abbé, seigneur justicier de Pleine-Selve », *Cahiers du Vitrezois, Abbayes et couvents du Blayais*, 63-75.

Avril, J. (1991), « La participation du clergé diocésain aux décisions épiscopales », in : Parisse, 1991, 251-263.

Avril, J. (1989), « La participation du chapitre cathédral au gouvernement du diocèse », *Cahiers de Fanjeaux*, 24, 42-63.

Avril, J. (1984), *Le gouvernement des évêques et la vie religieuse dans le diocèse d'Angers : 1148-1240*, Lille.

Backmund, N. (1949-1956), *Monasticon Praemonstratense*, Straubing.

Barral I Altet (2010), « Arte medievale e riforma gregoriana. Riflessioni su un problema storiografico », *Hortus artium medievalium*, 16, 73-82.

Barral I Altet, X. (2006), *Contre l'art roman ?*, Paris.

Barral I Altet, X. (1990), « Les moines, les évêques et l'art », *Religion et culture autour de l'an Mil. Royaume capétien et Lotharingie*, 71-80.

Barral I Altet, X., éd. (1986), *Artistes, artisans et production artistique au Moyen Âge, I : Les hommes, II : Commande et travail, III : Fabrication et consommation de l'œuvre*, Actes du colloque international du CNRS, Université de Rennes II, 2-6 mai 1983, Paris.

Barthélémy, D. (1990), *L'ordre seigneurial : XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle*, Paris.

Baud, A., Ph. Bernardi et J. Tardieu (2002), *L'échafaudage dans le chantier médiéval*, Lyon.

Baurein, abbé (1784-1786a), « Abbaye Saint-Pierre de l'Isle », in : *Variétés Bordeloises*, réimpr. Féret, 1876, Bordeaux, 289-294.



Baurein (1784-1786b), *Variété Bordeloises ou Essai historique et critique sur la topographie ancienne et moderne du diocèse de Bordeaux*, rééd. 1876, Bordeaux.

Beaujard, Br. et A. Vauchez (2000), *Le culte des Saints en Gaule. Les premiers temps d'Hilaire de Poitiers à la fin du IV<sup>e</sup> siècle*, Paris.

Beaunier, M. et M. Besse (1910), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, Paris.

Beck, B. et G. Le Gros (1998), *Saint Bernard de Tiron : l'ermit, le moine et le monde*, Cormelles-le-Royal.

Beck, P. (1998), *L'innovation technique au Moyen Âge*, Actes du VI<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale, Dijon, 1-5 octobre 1996, Paris.

Becquet, dom J. (1998), *Études grandmontaines*, Paris.

Becquet, J. (1989), « L'évolution des chapitres cathédraux. Régularisations et sécularisations, XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles », *Cahiers de Fanjeaux*, 24, 19-39.

Becquet, J. (1985), *Vie canoniale en France aux X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Variorum reprints, Londres.

Becquet, J. (1972), « Bulletin d'histoire de la spiritualité : chanoines réguliers et érémitisme local », *Revue d'histoire de la spiritualité*, 48, 361-370.

Becquet, J. (1968), « Érémitisme et hérésie au Moyen Âge », *Hérésies et sociétés dans l'Europe pré-industrielle : XI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Communications et débats du Colloque de Royaumont, Royaumont, 27-30 mai 1962, 139-145.

Becquet, J. (1965a), « L'érémitisme clérical et laïc dans l'Ouest de la France », *Eremitismo in Occidente nei secoli XI e XII*, Actes de la seconde semaine d'étude internationale, Mendole, 1962, Milan, 182-191.

Becquet, J. (1965b), « Geoffroy Babion, archevêque de Bordeaux », *Dictionnaire de Spiritualité*, IV, col. 229-231.

Becquet, J. (1963), « Saint Hugues sur les chemins de Moissac. La réforme canoniale », *Annales du Midi*, 1963, 365-372.

Becquet, J. (1962), « Les chanoines réguliers en Limousin aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *La vita comune del clero nei secoli XI e XII*, Actes de la semaine d'étude internationale, Mendole, 1959, Milan, 107-109.

Bellemer, E., Ch. Higounet et J. Coutura (1975), *Histoire de Blaye*, Paris.

Berbutto, M. et L. Bourgeois (2000), « Fontaine-le-Comte, Abbaye Notre-Dame », *Service Régional de l'Archéologie, Bilan scientifique 1997*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du Patrimoine, 56, Poitiers.

Berchon, E. (1890), « L'Abbaye de l'Isle en Médoc », *Société archéologique de Bordeaux*, XV, fasc. III, 1-36.

Bernard, G., J.-F. Buisson, J. Combes, R. Favreau, J. Gomez de Soto, Fr. Pairault et J. Péret (2001), *Histoire du Poitou et des Pays Charentais*, Clermont-Ferrand.

Bernardi, P. (2011), *Bâtir au Moyen Âge*, Paris.

Bernardi, P. et A. Hartmann-Virnich, éd. (2005), *Texte et archéologie monumentale, Approches de l'architecture médiévale*, Actes du colloque d'Avignon, 1-2 décembre 2000, Montagnac.

Bessac, J.-Cl., J. Burnouf, Fl. Journot, D. Prigent, Chr. Sapin et J. Seigne (1999), *La construction en pierre*, Paris.

Biget, J.-L., H. Pradalier et M. Pradalier-Schlumberger (1986), « L'Art cistercien dans le Midi toulousain, Les Cisterciens de Languedoc (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> s.) », *Cahiers de Fanjeaux*, 21, 313-370.

Biron, R. (1934), « L'abbaye des Prémontrés de Sainte-Marie-Magdeleine de Pleine-Selve », *Revue Historique de Bordeaux*, 27, 97-102.

Biron, R. (1925), *Précis de l'Histoire Religieuse des Anciens Diocèses de Bordeaux et Bazas*, Bordeaux.

Bloch, M. (1968), *La société féodale*, Paris.

Blomme, Y. (2012), *La cathédrale Saint-Pierre de Saintes*, Paris.

Blomme, Y. (2001), *Poitiers : la cathédrale Saint-Pierre*, Paris.

Blomme, Y. (1998), *Anjou gothique*, Paris.

Blomme, Y. (1994), « La construction de la cathédrale Saint-Pierre de Poitiers », *Bulletin monumental*, 152, 7-64.

Blomme, Y. (1993), *Poitou gothique*, Paris.

Blomme, Y. (1987), *L'Architecture gothique en Saintonge et en Aunis*, Saint-Jean-d'Angély.

Boissavit-Camus, B. (2003), « Archéologie et restauration des monuments. Instauration de véritables "études archéologiques préalables" », *Bulletin monumental*, 161-3, 195-222.

Bondéelle-Souchier, A. (2000), *Bibliothèques de l'Ordre de Prémontré dans la France d'Ancien régime. I, Répertoire des abbayes*, Paris.

Bonnardet, L. (2001), « Le portail occidental disparu de la collégiale Saint-Seurin de Bordeaux », *Revue Archéologique de Bordeaux*, 92, 43-68.

Bonne, L. (2009), « Les chapiteaux romans de la cathédrale Saint-André de Bordeaux conservé au Musée d'Aquitaine », *Revue Archéologique de Bordeaux*, 100, 53-81.

Bonnes, J.-P. (1946-1947), « Un des plus grands prédicateurs du XII<sup>e</sup> siècle, Geoffroi de Lorroux, dit Geoffroi Babion », *Revue Bénédictine*, 56, 174-215.

Bonnet, Ph. (1983), *Les constructions de l'Ordre de Prémontré en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris.

Borias, A., (1994), *Vie et règle de saint Benoît*, Paris.

Borias, A. (1974), « Hospitalité augustinienne et bénédictine », *Revue d'histoire de la spiritualité*, 50, 3-16.

Borissavliévitch, M. (1951), *Les théories de l'architecture : essai critique sur les principales doctrines relatives à l'esthétique en architecture*, Paris.

Boureaux, A. (1993), « Hypothèses sur l'émergence lexicale et théorique de la catégorie de séculier au XII<sup>e</sup> siècle », *Le clerc séculier au Moyen Âge, XXII<sup>ème</sup> congrès de la SHMES, Amiens, Juin 1991*, 35-43.

Bourgeois, H. (1994), *Le rôle des évêques : réalités et possibilités*, Paris.

Bourgeois, L., J.-C. Colin, et L. Robin (1994), *Fontaine-le-Comte (Vienne), Abbaye Notre-Dame (86), Rapport de fouille préventive, mars 1994*, S.R.A. Poitou-Charentes, Poitiers.

Boussard, J. (1957), *Historia Pontificum et comitum engolismensium*, Paris.

Boutouille, Fr., D. Barraud et J.-L. Piat (2011), *Fabrique d'une ville médiévale, Saint-Émilion au Moyen Âge*, Actes du colloque organisé à Saint-Émilion du 4 au 6 décembre 2008, Bordeaux.

Boutouille, Fr. et M. Aurell, éd. (2009), *Les seigneuries dans l'espace Plantagenêt, c. 1150-c. 1250*, Actes du colloque international, Bordeaux et Saint-Émilion, 3-5 mai 2007, Paris.

Boutouille, Fr. (2007), *Le duc et la société*, Pessac, Paris.

Boutouille, Fr. (2004a), « La paix et la trêve de Dieu du *Liber rubeus* », in : Marquette & Cabanot, 2004, 47-72.

Boutouille, Fr. (2004b), « Hélie de Malemort, archevêque de Bordeaux. Un prélat politique au service de Jean Sans Terre (1199-1207) », *Revue historique de Bordeaux*, 3, 7-23.

Boutouille, Fr. (2004c), « L'« Aquitaine » d'Aliénor (1137-1204) », *Le Festin*, 51, 89-94.

Boutouille, Fr. (2004d), « Les variations territoriales de l'Aquitaine ducal (1152-1453) », *L'Aquitaine ducal, Histoire Médiévale*, hors-série n°7, 4-11.

Boutouille, Fr. (2000), « Le ban de l'archevêque de Bordeaux à Saint-Emilion (1079- fin du XIIe siècle) », *Actes du LII<sup>e</sup> congrès d'études régionales de la Fédération Historique du Sud-Ouest, Saint-Emilion, 11-12 septembre 1999*, Talence, 52, 41-54.

Boutouille, Fr. (1995), « Le rôle des moines de la Sauve-Majeure dans la mise en valeur et le peuplement d'un secteur de l'Entre-deux-Mers, Daignac, Guillac et Faleyras (fin XI<sup>e</sup> - début XII<sup>e</sup> siècle) », *Mémoires des Pays de Branne en Entre-deux-Mers*, Cinquième livraison, 7-20.

Bouttier, M. (1995), *Monastères, des pierres pour la prière*, Paris.

Brun, P. (1957), *Les églises de la Gironde*, Bordeaux.

Brun, P. (1952), *La cathédrale Saint-André de Bordeaux*, Bordeaux.

Brutails, J.-A. (1922), « Geoffroi du Louroux archevêque de Bordeaux de 1136 à 1158 et ses constructions », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, Paris, 83, 54-64.

Brutails, J.-A. (1913), *Les îles de la Basse Garonne et de la Gironde*, Bordeaux.

Brutails, J.-A. (1912a), *Les vieilles églises de Gironde*, Bordeaux.

Brutails, J.-A. (1912b), *Anciennes mesures de la Gironde*, Bordeaux.

Brutails, J.-A. (1906), « Nouvelles Archéologiques », *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, n° 28, 131-133.

Brutails, J.-A. (1904), *Guide illustré dans Bordeaux et les environs*, Bordeaux.

Brutails, J.-A. (1903), « La nef de la cathédrale Saint-André de Bordeaux », *Revue Philomatique de Bordeaux*, VI, 167-174.

Brutails, J.-A. (1901), *Deux chantiers bordelais*, Paris.

Cabanot, J. (1990), « Saint-Pierre de Vertheuil », *Congrès archéologique de France, Bordelais et Bazadais*, 145, 1987, 343-362.

Cabanot, J. (1987), *Les débuts de la sculpture romane dans le Sud-Ouest de la France*, Paris.

Cabrero-Ravel, L. (1999), « L'église Saint-Martin d'Agonac », *Congrès Archéologie de France, Monuments en Périgord*, 156, 95-104.

Caillet, J.-P. (2000), « Le mythe du renouveau architectural roman », *Cahiers de civilisation médiévale*, 43, Poitiers.

Camus, M.-Th., E. Carpentier et J.-Fr. Amelot (2009), *Sculpture romane du Poitou, Le temps des chefs-d'œuvre*, Paris.

Camus, M.-Th. (2002), « Tours-porches et fonction d'accueil dans les églises du Poitou au XI<sup>e</sup> siècle », in : Sapin, 2002, 260-280.

Camus, M.-Th. (1992), *Sculpture romane du Poitou, Les grands chantiers du XI<sup>e</sup> siècle*, Paris.

Capra, P. et F. Giteau (1964), « Les trois plus anciens documents de l'abbaye de l'Isle, 1130-1153 », *Fédération Historique du Sud-Ouest*, 1963, 51-58.

Carment-Lanfry, A.-M. (1977), *La cathédrale Notre-Dame de Rouen*, Rouen, édition revue et complétée par J. Le Maho, 2010, Mont-Saint-Aignan.

Carozzi, Cl., H. Taviani-Carozzi (2004), *Le Médiéviste devant ses sources : questions et méthodes*, Aix-en-Provence.

Cartron, I., D. Barraud, P. Henriot et A. Michel, éd. (2009), *Autour de Saint-Seurin : lieu, mémoire, pouvoir. Des premiers temps chrétiens à la fin du Moyen Âge*, Actes du colloque de Bordeaux, 12-14 octobre 2006, Bordeaux.

Casey, M. (1992), « Le spirituel : les grands thèmes bernardins », *Colloque de Lyon-Cîteaux-Dijon : Bernard de Clairvaux, Histoire, Mentalités, Spiritualité*, 605-635.

Castelnau, R., R. Galy, R. Perraudau et M. Suffran (1993), *Cathédrale Saint-André de Bordeaux*, Bordeaux.

Caucci von Saucken, P. (1993), *Saint-Jacques de Compostelle : mille ans de pèlerinage en Europe*, Paris.

Cazes, Q. et M. Scellès (2001), *Le Cloître de Moissac*, Bordeaux.

Centre d'études historiques de Fanjeaux, éd. (1994), *La cathédrale*, Actes du 30<sup>e</sup> colloque de Fanjeaux, Toulouse, 1988, *Cahiers de Fanjeaux*, 30.

Centre d'études historiques de Fanjeaux, éd. (1989), *Le Monde des chanoines : XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles*, Actes du 24<sup>e</sup> colloque de Fanjeaux, Toulouse, 1988, *Cahiers de Fanjeaux*, 24.

Centre d'études historiques de Fanjeaux, éd. (1974), *La naissance et l'essor du gothique méridional au XIII<sup>e</sup> siècle*, Actes du 9<sup>e</sup> colloque de Fanjeaux, Toulouse, 1973, *Cahiers de Fanjeaux*, 9.

Centre Européen de Recherches sur les Congrégations et Ordres Religieux, éd. (2005), *Écrire son histoire, Les communautés régulières face à leur passé*, Actes du 5<sup>ème</sup> colloque International du C.E.R.C.O.R., Saint-Etienne, 6-8 Novembre 2002.

Centre International d'Études romanes, éd. (1995), *Saint-Philibert de Tournus, Histoire, Archéologie, Art*, Actes du colloque du Centre International d'Etudes Romanes, Tournus, 15-19 juin 1994, Mâcon.

Centre Universitaire d'Etudes de Recherches Médiévales, éd. (1995), *Le clerc au Moyen Âge*, Actes du vingtième colloque du Centre universitaire d'études et de recherches médiévales d'Aix, Aix-en-Provence, mars 1995.

Chapelot, J., éd. (2010), *Trente ans d'archéologie médiévale en France Un bilan pour un avenir*, IX<sup>e</sup> congrès international de la société d'archéologie médiévale, Vincennes, 16-18 juin 2006, Caen.

Chappuis, R. (1962), « Géométrie et structure des coupoles sur pendentifs dans les églises romanes entre Loire et Pyrénées », *Bulletin Monumental*, CXX, 7-39.

Châtillon, J. (1992), *Le mouvement canonial au Moyen Âge : réforme de l'Eglise, spiritualité et culture*, Paris, Turnhout.

Cherrier-Lévêque, N. (2010), *Les évêques de Poitiers dans l'exercice de leurs pouvoirs temporels et religieux du IX<sup>e</sup> au XIV<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat, janvier 2010, Caen.

Chevalier, U. (1894-1903), *Répertoire des sources historiques du Moyen Âge : topobibliographie*, réimpr. New-York, 1959.

Chiffolleau, J., P. Boucheron et P. Toubert (2000), *Religion et société urbaine au Moyen Âge*, Paris.

Claude, J.-N. (2001), *Saint Benoît et la vie monastique*, Paris.



Claude, H. (1953), « Autour du schisme d'Anaclet, saint Bernard et Girard d'Angoulême », *Mélanges saint Bernard*, 80-93.

Coldstream, N. et C.-A. Adeline (1992), *Les maçons et les sculpteurs*, Paris.

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, éd. (1991), *Crises et réformes dans l'Église : de la réforme grégorienne*, Actes du 115<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Avignon, 1990, Section d'histoire médiévale et de philologie, Paris.

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, éd. (1988), *La France anglaise au Moyen Âge*, Actes du 111<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Poitiers, 1986, Section d'histoire médiévale et philologie, Paris.

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, éd. (1987), *Entre Loire et Gironde au Moyen Âge ; histoire religieuse, onomastique*, Actes du 111<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, Poitiers, 1986, Section d'histoire médiévale et philologie, Paris.

Congar, Y. (1974), « Modèle monastique et modèle sacerdotal en Occident de Grégoire VII à Innocent III », *Études de civilisation médiévale (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> s.)*. *Mélanges E-R Labande*, 153-160.

Constable, G. (1996), *The reformation of the twelfth century*, Cambridge.

Constable, G. (1988), *Monks, Hermits and Crusaders in Medieval Europe*, Londres.

Constable, G. (1986), « Listes de propriété de Beaume-les-Messieurs aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Le Journal des Savants*, 1-3, 97-131.

Coquillas, D. (2001), *Les rivages de l'estuaire de la Gironde du Néolithique au Moyen Âge*, thèse, Université de Bordeaux 3.

Corvisier, Chr., éd. (1999), « Saint-Étienne de Périgueux », *Congrès archéologique de France*, Périgord, 156, 1998, 368-370.

Cottineau, Dom L.-H. (1935), *Répertoire topobibliographique des abbayes et des prieurés*, Turnhout, réimpr. Brépols, 1995.

Couderc-Barraud, H. et Cl. Gauvard (2008), *La violence, l'ordre et la paix : résoudre les conflits en Gascogne du XI<sup>e</sup> au début du XIII<sup>e</sup> siècle*, Toulouse.

Croizé, J.-C., J.-P. Frey et P. Pinon (1991), *Recherche sur la typologie et les types architecturaux*, Paris.

Crozet, R. (1971), *L'art roman en Saintonge*, Paris.

Crozet, R. (1967), « Fontaine-le-Comte », *Dictionnaire des églises de France*, III, 35.

Crozet, R. (1961), « Remarques sur la répartition des églises à file de coupes. Déterminisme ou méthode historique », *Cahiers de civilisation médiévale*, IV, avril-juin 1961, 175-178.

Crozet, R. (1956a), « Ancienne cathédrale Saint-Pierre de Saintes », *Congrès archéologique de France*, 114, 119-125.

Crozet, R. (1956b), « Saint-Romain-de-Benet et l'abbaye de Sablonceaux », *Congrès archéologique de France*, 114, 205-209.

Dalarun, J., éd. (2004), *Robert d'Arbrissel et la vie religieuse dans l'ouest de la France*, Actes du colloque de Fontevraud, Fontevraud, 13-16 décembre 2001, Turnhout.

Daras, Ch. (1963), « Les églises à file de coupes dérivées de la cathédrale d'Angoulême en Aquitaine », *Cahiers de civilisation médiévale*, VI, Janvier-Mars 1963, 55-60.

Daras, Ch. (1961), *Angoumois roman*, La-Pierre-qui-Vire.

Darricau, R. et Ch. Teisseyre (1982), *Cahiers du Vitrezois, Abbayes et couvents du Blayais*, 1982.

- Davril, A. et E. Palazzo (2000), *Vie des moines au temps des grandes abbayes*, Paris.
- Debiais, V. (2009), *Messages de pierre. La lecture des inscriptions dans la communication médiévale (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle)*, Turnhout.
- Debord, A. (1984), *La société laïque dans les pays de la Charente*, Paris.
- Dectot, X. et V. Huchard (2005), *Sculptures des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles, Roman et premier art gothique*, Paris.
- Deflou-Leca N. (2010), *Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) : un monastère dans la société du haut Moyen Âge*, Saint-Étienne.
- Delafosse, M. (2002), *Histoire de La Rochelle*, Toulouse.
- Demouy, P. (2005), *Genèse d'une cathédrale : les archevêques de Reims et leur église aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Langres.
- Denifle, H. (1897), *La désolation des églises, monastères et hôpitaux en France pendant la guerre de Cent Ans*, Paris.
- Dereine, C. (1953), « Chanoines », *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie Ecclésiastique*, XII, 354-405.
- Deshoulières, M., éd. (1928), « Chancelade », *Congrès archéologique de France, Périgieux*, 90, 1927, 296-308.
- Devailly, G. (1994), « Un passage difficile de l'érémisme au monachisme en Touraine au début du XII<sup>e</sup> siècle », *Papauté, monachisme et théories politiques, I, Le pouvoir et l'institution ecclésiastique*, Études d'histoire médiévale offertes à Marcel Pacaud, 267-271.
- De Verneilh, F. (1851), *L'architecture byzantine en France*, Paris.
- Dez, G. (1969), *Histoire de Poitiers*, Poitiers.

Díaz y Díaz, M. (1993), « Liber Sancti Jacobi », in : Caucci von Saucken, 39-55.

Dillange, M. (1976), *Vendée romane : Bas Poitou roman*, Saint-Léger-Vauban.

Dimier, A. (1971), « Trois quarts de siècle d'intense activité sur les chantiers de construction monastique », *Istituzioni monastiche e istituzioni canonicali in occidente (1123-1215)*, Actes de la quatrième semaine internationale d'études, Mendole, 23-29 août 1968, 228-255.

Dolbeau, Fr, éd. (2001), « Le dossier hagiographique de saint Émilion », in : Boutoulle, Barraud & Piat, 125-138.

Dotte-Mespoulède, I. (1992), *Vieilles églises du Périgord : l'abbaye de Chancelade*, Le Bugue.

Drouyn, L., M. Bochaca, M. Gaborit, V. Tinel et B. Larrieu (1999), *Léo Drouyn et Saint-Émilion*, Saint-Émilion.

Drouyn, L., S. Faravel et M. Gaborit (2003), *Léo Drouyn en Médoc*, Camiac-et-Saint-Denis.

Drouyn, L. (1859), *Guide du voyageur à Saint-Émilion*, Paris.

Dubois, dom J. (1992), « Grandmontains et chartreux, ordres nouveaux du XII<sup>e</sup> siècle », in : Durand & Nougaret, 1992, 3-21.

Dubourg-Noves, P. (1999a), « La cathédrale d'Angoulême », *Congrès archéologique de France, Charente*, 153, 37-68.

Dubourg-Noves, P. (1999b), « Saint-Amant-de-Boixe », *Congrès archéologique de France, Charente*, 153, 321-327.

Dubourg-Noves, P. (1969), *Guyenne romane*, Saint-Léger-Vauban.

Duby G., S. Guillot de Suduirot et X. Barral I Altet (1989), *La sculpture : le grand art du Moyen Âge du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève.

Duby, G. (1979), *L'art cistercien*, Paris, rééd. 1989.

Duby, G. (1976), *Le temps des cathédrales, L'art et la société*, rééd. 2000, Paris.

Duby, G. (1962), « Le chanoines réguliers et la vie économique des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *La vita comune del clero nei secoli XI e XII*, Actes de la semaine d'étude internationale, Mendole, 1959, Milan, 72-89.

Du Colombier, P. (1989), *Les chantiers des cathédrales : ouvriers, architectes, sculpteurs*, Paris.

Dufour J. et H. Platelle (1999), *Fondations et œuvres charitables au Moyen Âge*, Paris.

Duguet, J. (1997), *La forêt régionale, Poitou-Charente et Vendée. Aperçu historique*, Rochefort.

Dupuy, P. (1992), « Fontaine-le-Comte, Bois de la Marche », *Service Régional de l'Archéologie, Bilan scientifique 1991*, Ministère de la Culture et de la Communication, Direction du Patrimoine, 1992, 63.

Durand, G. et J. Nougaret, éd. (1992), *L'ordre de Grandmont, Art et Histoire*, Actes des Journées d'Études de Montpellier, 7 et 8 octobre 1989, Montpellier.

Durliat, M. (1979), « La cathédrale Saint-Étienne de Cahors, architecture et sculpture », *Bulletin monumental*, 137, 285-340.

Durliat, M. (1978), *Pyrénées romanes*, Paris.

Durliat, M. (1976), « Les coupes de la cathédrale du Puy et leurs origines », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 120, 494-524.

Dussaud, P. (1999), *Peuplement et occupation du sol des bois de Saintonge occidentale de la fin de l'Antiquité au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, thèse, Université Bordeaux 3.

Erlande-Brandenburg, A. (2009), « L'autel et la réforme grégorienne », *Hortus artium medievalium*, 15, 207-215.

Erlande-Brandenburg, A. (1989), *La cathédrale*, Paris.

Esquieu, Y. (1997), « L'archéologie du bâti en France », *Archeologia dell'Architettura*, II, 133-140.

Esquieu, Y. (1994), *Quartier cathédral : une cité dans la ville*, Paris.

Esquieu, Y. (1992), *Autour de nos cathédrales : quartiers canoniaux du sillon rhodanien et du littoral méditerranéen*, Paris.

Excoffon, S. (2009), « Les chanoines réguliers dans l'espace français (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Une approche cartographique », in : Parisse, 2009, 499-524.

Eygun, Fr. (1970), *Saintonge romane*, Saint-Léger-Vauban, rééd. 1979, La-Pierre-qui-Vire.

Eygun, Fr. (1952), « L'Abbaye de la Réau », *Congrès archéologique de France*, 109, 1951, 369-377.

Eygun, Fr. (1938), « L'Abbaye Notre-Dame de la Réau, OSA », *Mémoire de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 15.

Fage, R. (1910), « L'église de Solignac », *Bulletin monumental*, 74, 102-106.

Fakelstein, L et J.-L. Lemaître (1997), *La papauté et les abbayes françaises aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : exemption et protection apostolique*, Paris.

Favreau, R. (2006), « La cathédrale de Poitiers. Historique », in : Andrault-Schmitt *et al.*, 2006, 9-46.

Favreau, R. et G. Pon, éd. (2004), « Le *Grand Cartulaire* de Fontevraud », in : Dalarun, 2004, 241-254.

Favreau, R., J. Hiemard et Cl. Andrault-Schmitt (2004), *Vie religieuse à Poitiers (XI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.)*, Poitiers.

Favreau, R., éd. (1995), *Le culte des saints au IX<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles, Actes du colloque tenu à Poitiers les 15-16-17 septembre 1993*, Poitiers.

Favreau, R. (1991), « La résidence dans les chapitres du diocèse de Poitiers au Moyen Âge », *Crises et réformes de l'Eglise de la réforme grégorienne à la préréforme, actes du 115<sup>ème</sup> congrès national des sociétés savantes, Avignon, 1990*, 39-54.

Favreau, R., G. Pon, J. Marcadé, J.-L. Fracard et M. Mathieu (1988), *Poitiers*, Paris.

Favreau, R. (1988), *Le diocèse de Poitiers*, Paris.

Favreau, R. (1985), *Histoire de Poitiers*, Toulouse.

Favreau, R. (1979), *Corpus des inscriptions de la France médiévale, tome V, Dordogne, Gironde*, Poitiers.

Féret, E. (1893), *Les constructions de l'Ordre de Prémontré en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Bordeaux.

Ferretti, G. (2001), « Sablonceaux, une abbaye d'archevêques au XVIII<sup>e</sup> siècle : un bien presque de famille », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, XXVII, 23-28.

Figeac, M. (2005), *La Gironde de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély.

Fillion B. et L. Prysmicki, éd. (2004), « Airvault, ancienne abbatale Saint-Pierre », *Congrès archéologique de France, Monuments des Deux-Sèvres*, 159, 2001, 9-37.

Fillion B., éd. (2004), « Bressuire, église Notre-Dame », *Congrès archéologique de France, Monuments des Deux-Sèvres*, 159, 2001, 71-81.

Fixot, M. et E. Zadora-Rio, éd. (1994), *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Actes du III<sup>e</sup> congrès international d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence, 28-30 septembre 1989, Paris.

Flachenecker, H. (2009), « L'expansion des chanoines réguliers dans la saint empire romain (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles) », in : Parisse, 2009, 361-384.

Fliche, A. (1924-1937), *La réforme grégorienne*, Paris, Slatkine reprints, Reproduction photomécanique, 1978.

Foulon, J.-H. (2009), « Un représentant de la spiritualité canoniale au XII<sup>e</sup> siècle ? Geoffroy du Loroux († 1158) », in : Parisse, 2009, 71-115.

Foulon, J.-H. (2008), *Église et réforme au Moyen Âge : papauté, milieux réformateurs et ecclésiologie dans les pays de la Loire au tournant des XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles.

Foulon, J.-H. (2004a), « Geoffroy Babion, écolâtre d'Angers († 1158), l'exemple d'une collection de sermons », in : Carozzi & Taviani-Carozzi, 2004, 65-97.

Foulon, J.-H. (2004b), « Les relations entre la papauté réformatrice et les pays de la Loire jusqu'à la fondation de Fontevraud », in : Dalarun, 2004, 25-56.

Foulon, J.-H. (2003), « L'antielérisme dans la prédication de Geoffroy du Loroux, dit Babion, archevêque de Bordeaux (1136-1158) », *Cahiers de Fanjeaux*, 38, 41-75.

Foulon, J.-H. (1999), *La réforme de l'Église dans la France de l'Ouest de la fin du XI<sup>e</sup> siècle au milieu du XII<sup>e</sup> siècle, ecclésiologie et mentalités réformatrices*, thèse de doctorat, Lille.



Foulon, J.-H. (1993), « Le clerc et son image dans la prédication synodale de Geoffroy Babion, archevêque de Bordeaux (1136-1158) », *Le clerc séculier au Moyen Age, XXII<sup>ème</sup> congrès de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur, Amiens, Juin 1991*, 45-60.

Gaborit, J.-R. (1992), « L'Architecture de Grandmont », in : Durand & Nougaret, 1992, 87-90.

Galland, B. et M. de Framont (2005), *Le Puy-en-Velay : l'ensemble cathédral Notre-Dame*, Paris.

Galy-Aché, C. (1973), « L'abbaye de Lille dite l'abbaye de l'Isle en Médoc », *Les Cahiers Médulliens*, XIII, 114-123.

Galy-Aché, C. (1971), « Lille et Vertheuil clunisiens », *Les Cahiers Médulliens*, VII, 13-21.

Gams, P.-B. (1873-1886), *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Regensburg, réimpr. 1957 Graz.

Gardelles, J. (1992), *Aquitaine gothique*, Paris.

Gardelles, J., éd. (1990a), « L'église Saint-Pierre de la Réole », *Congrès archéologique de France, Bordelais et Bazadais*, 145, 1987, 93-104.

Gardelles, J., éd. (1990b), « L'abbaye de La Sauve-Majeure », *Congrès archéologique de France, Bordelais et Bazadais*, 145, 1987, 231-253.

Gardelles, J. (1989), *Bordeaux, cité médiévale*, s. 1.

Gardelles, J. (1963), *La cathédrale Saint-André de Bordeaux : sa place dans l'évolution de l'architecture et de la sculpture*, Bordeaux.

Gardelles, J. (1958), « L'Eglise haute de Saint-Emilion et les abbayes augustines d'Aquitaine aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles », *Annales du Midi*, 70, 391-401.

Gardelles, J. (1955), « Découverte du tombeau de l'archevêque Raimon de Mareuil à la cathédrale de Bordeaux », *Revue Historique de Bordeaux et département de la Gironde*, avril-juin, 81-87.

Gauvard, Cl. (2010), *La France au Moyen Âge du V<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris.

Gensbeitel, Chr. (2012), « La cathédrale romane de Saintes, un chaînon manquant de l'histoire architecturale de l'Aquitaine médiévale », in : Blomme, 2012, 61-80.

Gergen, Th. (2004), *Pratique juridique de la paix et trêve de Dieu à partir du concile de Charroux (989-1250)*, Frankfurt.

Gobry, I. (2008), *Les moines en Occident, VI : le siècle de saint Bernard*, Paris.

Gobry, I. (2003), *Philippe I<sup>er</sup> : père de Louis VI*, Paris.

Grodecki, L., A. Prache et R. Recht (1992), *L'architecture gothique*, Paris.

Große, R. (2004), *Suger en question*, Munich.

Guadet, J. (1984), *Histoire de Saint-Émilion*, Paris, réimpr. 1991.

Guerreau, A. (2001), *L'avenir d'un passé incertain : quelle histoire du Moyen Âge pour le XXI<sup>e</sup> siècle?*, Paris.

Guerreau, A. (2000), « L'analyse des dimensions des édifices médiévaux. Notes de méthode provisoires », Paray-le-Monial, Brionnais-Charolais, *Le renouveau des études romanes, Actes du 2<sup>ème</sup> colloque scientifique international de Paray-le-Monial*, 2-3-4 octobre 1998, 327-335.

Guerreau, A. (1998), « Vingt et une petites églises romanes du Mâconnais : irrégularités et métrologie », in : Beck, 1998, 186-205.

Guerreau, A. (1996), « Notes métrologiques sur Saint-Bénigne de Dijon et Saint-Pierre de Genève (XI<sup>e</sup> - XIII<sup>e</sup> siècles) », in : Jannet & Sapin, 1996, 151-166.

Guerreau, A. (1995), « Observations métrologiques sur l'abbatiale Saint-Philibert de Tournus », *Saint-Philibert de Tournus, Histoire, Archéologie, Art*, Actes du colloque du Centre International d'Etudes Romanes, Tournus, 15-19 juin 1994, 205-214.

Guerreau, A. (1992), « Édifices médiévaux, métrologie, organisation de l'espace. À propos de la cathédrale de Beauvais », *Annales : Économie, Sociétés, Civilisations*, 47, 87-106.

Guillemain, B. (1974a), *Le diocèse de Bordeaux*, Paris.

Guillemain, B. (1974b), « Les moines sur les sièges épiscopaux du sud-ouest de la France aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Études de civilisation médiévale - Mélanges offerts à Edmond-René Labande*, 377-384.

Haenens, A. (1980), « Quotidienneté et contexte. Pour un modèle d'interprétation de la réalité monastique médiévale (XI<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècles) », *Istituzioni monastiche e istituzioni canonicali in occidente (1123-1215)*, Actes de la septième semaine internationale d'étude, Mendole, 28 août- 3 septembre 1977, 567-598.

Haenens, A. (1962), « Moines et clercs à Tournai au début du XII<sup>e</sup> siècle », *La vita comune del clero nei secoli XI e XII*, Actes de la semaine d'étude internationale, Mendole, 1959, Milan, 90-103.

Hanusse, Cl., éd. (1990), « L'église Saint-Georges-de-Montagne », *Congrès archéologique de France, Bordelais et Bazadais*, 145, 1987, 221-229.

Hardy, M.-Chr. (1988), « L'ancienne église Saint-Romain de Blaye », *Le Blayais, actes du XXXVI<sup>e</sup> congrès d'études régionales, tenu à Blaye les 6 et 7 octobre 1984*, 75-80.

Hartmann-Virnich, A., D. Vingtain et Ph. Bernardi, éd. (2005), *Texte et archéologie monumentale : approches de l'architecture médiévale*, Actes du colloque, Centre International de Congrès, Palais des Papes, Avignon, 30 novembre, 1er et 2 décembre 2000, Montagnac.

Hartmut, A., X. Barral I Altet, Fr. Bercé et N. Stratford (2010), *Cluny 910-2010 : onze siècles de rayonnement*, Paris.

Heitz, C. (2000), *Le rayonnement spirituel et culturel de l'abbaye de Saint-Gall*, Paris.

Heitz, C. (1987), *La France pré-romane, Archéologie et architecture religieuse du haut Moyen Âge du IV<sup>e</sup> siècle à l'an Mille*, Paris.

Henriet, P. (2000), *La parole et la prière au Moyen Âge : le verbe efficace dans l'hagiographie monastique des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles.

Henry-Claude, M., L. Stefanon, Y. Zaballos, S. Fournier, et A. Rego (1997), *Principes et éléments de l'architecture religieuse médiévale*, Gavaudun.

Higounet, Ch. et J.-B. Marquette (1973), *Histoire de l'Aquitaine. Documents*, Toulouse.

Higounet, Ch. (1971a), *Bordeaux, 2000 ans d'histoire*, Bordeaux.

Higounet, Ch. (1971b), *Histoire de l'Aquitaine*, Toulouse.

Hirschmann, Fr. (2004), « Abbés réformateurs, abbés constructeurs – quelques précurseurs et contemporains de Suger », in : Große, 2004, 21-30.

Hurel, O. et D. Riche (2010), *Cluny : de l'abbaye à l'ordre clunisien, X<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.*, Paris.

Iogna-Prat, D. (2006), *La Maison Dieu : une histoire monumentale de l'Église au Moyen Âge*, Paris.

Iogna-Prat, D. (1998), *Ordonner et exclure, Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam, 1000-1150*, Paris.

Iogna-Prat, D., E. Palazzo, D. Russo, G. Duby et G. Rupalio (1996), *Marie : le culte de la Vierge dans la société médiévale*, Paris.

James, J. (1977), *Chartres, les constructeurs*, Chartres.

Jamroziak, E. et J. Burton (2006), *Religious and Laity in Western Europe 1000-1400 Interaction, Negotiation, and Power*, Turnhout.

Jannet, M. et Chr. Sapin, éd. (1996), *Guillaume de Volpiano et l'architecture des rotondes*, Actes du colloque de Dijon, Musée archéologique, 23-25 septembre 1993, Dijon.

Jouannet, Fr.-V. (1837-1843), *Statistique du département de la Gironde*, éd. Dupond, Paris, rééd. ResUniversis, 1992, Bordeaux.

Jourdeuil, J.-V. (2009), « La cathédrale est-elle un lieu de sépulture de prestige pour les évêques ? », *Inhumations de prestige ou prestige de l'inhumation? Expressions du pouvoir dans l'au-delà (IV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, 243-264.

Journée romanes de Cuxa (1996), *Tours et clochers à l'époque préromane et romane*, Actes des 28<sup>e</sup> journées romanes de Cuxa, 10-18 juillet 1996, Perpignan.

Jullian C., (1887-1890), *Inscriptions romaines de Bordeaux*, Bordeaux.

Kimpel, D. (1986), « La sociogenèse de l'architecte moderne », in : Barral I Altet, 1986, I, 135-149.

Kramer, H.-G. (1961), « Les églises et les couvents de Bourg-sur-Gironde », *Revue Historique de Bordeaux*, 10, 209-214.

Krautheimer, R. (1993), *Introduction à une iconographie de l'architecture médiévale*, Paris.

Lamothe, M. (1852-1853), « L'église de Pleine-Selve », *Comptes rendus des travaux de la Commission des Monuments Historiques*, XIV, 8-10.

Laroche, Cl. (1999), « Saint-Front de Périgueux : la restauration du XIX<sup>e</sup> siècle », *Congrès Archéologie de France, Monuments en Périgord*, 156, 267-280.

Lauwers, M. (2010), *Monachisme et espace social : topographie, circulation et hiérarchie dans les ensembles monastiques de l'Occident médiéval*, Turnhout.

Lauwers, M. (2005), *Naissance du cimetière : lieux sacrés et terre des morts dans l'occident médiéval*, Paris.

Lauwers, M. et J. Le Goff (1997), *La mémoire des ancêtres, le souci des morts : Morts, rites et société au Moyen Âge (diocèse de Liège, XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.)*, Paris.

Lavaud, S. (2009), *Atlas historique de Bordeaux*, Bordeaux.

Lavaud, S. (1993), *Saint-Seurin : une grande seigneurie du bordelais (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, thèse de doctorat, Bordeaux.

Lavergne, G. (1963), « Inscription lapidaire du début du XIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord*, 118-120.

Leclerc, J. (1962), « La spiritualité des chanoines réguliers », *La vita comune del clero nei secoli XI e XII*, Actes de la semaine d'étude internationale, Mendole, 1959, Milan, 116-135.

Lefèvre-Pontalis, E. (1913), « L'église abbatiale de Sablonceaux », *Congrès archéologique de France, Angoulême*, 79, 287-303.

Le Goff, J. et A. Vauchez (1988), *Histoire de la France religieuse. Des origines au XIV<sup>e</sup> siècle, Tome I : des dieux de la Gaule à la papauté d'Avignon*, Paris.

Le Goff, J. (1982), *L'apogée de la chrétienté : v. 1180 – v. 1330*, Paris.

Legras, A.-M. (1983), *Les Commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Saintonge et en Aunis*, Paris.

Lemaître, J.-L. (2009), « Dom Jean Becquet et la recherche sur les chanoines réguliers en France aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », in : Parisse, 2009, 13-26.

Lesne, E. (1920), « Les ordonnances monastiques de Louis le Pieux et la *Notitia de Servizio Monasteriorum* », *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, VI, 488-493.

Lesne, E. (1914), « Évêché et abbaye. Les origines du bénéfice ecclésiastique », *Revue d'histoire de l'Eglise de France*, 25, 15-50.

Lesson, R.-P. (1845), *Fastes historiques, archéologiques et biographiques du département de la Charente*, Rochefort.

Levillain, Ph. (2003), *Dictionnaire historique de la papauté*, Paris.

Locatelli, R. (1994), « Rappel des principes fondateurs de l'ordre cistercien, Aux origines du modèle domanial », in : Pressouyre, 1994, 14-26.

Longère, J. et P. Bernon (1988), *La Vierge dans la tradition cistercienne*, 54<sup>ème</sup> session de la Société Française d'Études Mariales, Abbaye Notre-Dame d'Orval, Paris.

Lopès, J. (1668), *L'église métropolitaine et primatiale Saint-André de Bordeaux*, rééd. Callen 1882-1884, Bordeaux.

Lorenz, J. et J.-P. Gély, éd. (2004), *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophe*, Acte du 126<sup>e</sup> congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Toulouse 2001, Section des sciences, Paris.

Loupès, Ph. (1985), *Chapitres et chanoines de Guyenne aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Bordeaux.

Maffre, Ph. (1998), « Un document contemporain pour servir à l'histoire médiévale. Le plan de situations des tombeaux de la cathédrale Saint-André de Bordeaux dressé par Henri de Marquessac », *Revue archéologique de Bordeaux*, 89, 245-250.

Magnou, E. (1962), « Le chapitre de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse (fin XI<sup>e</sup>-début XII<sup>e</sup> s.) », *La vita comune del clero nei secoli XI e XII*, Actes de la semaine d'étude internationale, Mendole, 1959, Milan, 110-114.

Maisonneuve, H. (1961), « L'interdit dans le droit classique de l'Église », *Mélanges d'histoire du Moyen Âge dédiés à la mémoire de Louis Halphen*, textes réunis par Charles-Edmond Perrin, 461-481.

Mâle, É. (1998), *L'art religieux du XII<sup>e</sup> siècle en France : étude sur les origines de l'iconographie du Moyen Âge*, Paris.

Manguy, F. et S. Ternet, éd. (2004), « Église Saint-Pierre de Cellefrouin », *Congrès archéologique de France, Monuments des Deux-Sèvres*, 159, 2001, 126-134.

Manoury, N. (2003), *Les dix-neufs quartiers canoniaux des provinces ecclésiastiques de Reims et de Rouen : du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècles*, Thèse de doctorat, Lille.

Marquette, J.-B. et J. Cabanot, éd. (2004), *L'Église et la société dans le diocèse de Dax aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles : journée d'études sur le Livre rouge de la cathédrale de Dax*, Dax, 1er mai 2003, Dax.

Martin, A. (2003), *L'Empire Plantagenêt*, Paris.

Martin, H. (1996), *Mentalités Médiévales, XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris.

Mas Latrie, L. de (1889), *Trésor de chronologie d'histoire et de géographie, pour l'étude et l'emploi des documents du Moyen Âge*, Paris.

Masson, J. (2011), « La collégiale de Saint-Émilion », in : Boutoulle, Barraud & Piat, 181-198.



Masson, J. et M. Martinaud (2004), « L'abbaye Saint-Pierre de l'Isle : implantation de chanoines réguliers dans le Médoc », *Aquitania*, 20, 395-411.

Maurin, L. (1999), *Carte archéologique de la Gaule romaine, 17/1, Charente Maritime*, Paris.

Mayet, Fr. et B. Guillemain (1964), *Les établissements religieux des diocèses de Bordeaux et de Bazas au Moyen Âge*, thèse de doctorat, Bordeaux.

Mayeur, J.-M., Ch. Piétri, L. Piétri, Vauchez A. et P. Riché (1993), *Christianisme des origines à nos jours, tome IV : Évêques, moines et empereurs (610-1054)*, Paris.

Mayeur, J.-M., Ch. Piétri, L. Piétri, Vauchez A. et M. Venard (1994), *Histoire du Christianisme des origines à nos jours, tome V : Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, Paris.

Mazel, Fl. (2008), *L'Espace du diocèse, Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Rennes.

Melot, M., éd. (2004), « Fontevraud au début du XII<sup>e</sup> siècle : les premiers temps d'une communauté monastique », in : Dalarun, 2004, 281-290.

Mergault, P. et D. Rivaud (1990), *L'abbaye de Fontaine-le-Comte*, Fontaine-le-Comte. [non consulté]

Mesplé, P. (1966), « Les églises romanes du Sud-Ouest à fenêtres percées dans les contreforts », *Bulletin monumental*, 124, 267-288.

Michaud, A. (1989), *Histoire de Saintes*, Toulouse.

Migeon, W. (2006), « Le groupe épiscopale de Bordeaux », *Gallia*, 63, 117-119.

Migeon, W. (2003), « Archéologie girondine en 2003. Bilan et opération de la recherche archéologique en Aquitaine. Opérations archéologiques à Bordeaux. La tour-porche romane de la cathédrale », *Revue archéologique de Bordeaux*, 94, 11-14.

Milis, L. (1980), « L'évolution de l'érémisme au canonat régulier dans la 1ère moitié du XII<sup>e</sup> siècle : transition ou trahison? », *Istituzioni monastiche e istituzioni canonicali in occidente (1123-1215)*, Actes de la septième semaine internationale d'étude, Mendole, 28 août - 3 septembre 1977, 223-238.

Milis, L.-J.-R. (1979), « Ermites et chanoines réguliers au XII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*, XXI, 39-80.

Miller, M.-C. (2000), *The Bishop's palace, Architecture and Authority in Medieval Italy*, Londres.

Monsabert, P. de (1924), « Le domaine de Piliers », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, VII, 487-497.

Monsabert, P. (1898), *Les abbayes poitevines, Notre-Dame de Fontaine-le-Comte*, Ligugé.

Mousnier, M. (2006), *L'abbaye cistercienne de Grandselve et sa place dans l'économie et la société méridionales (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse.

Muratova, X. (1986), « Vir quidem fallax et falsidicus, sed artifex praelectus, Remarques sur l'image sociale et littéraire de l'artiste au Moyen Âge », in : Barral I Altet, 1986, I, 53-72.

Mussat, A. (1964), « La cathédrale Saint-Maurice d'Angers, recherches récentes », *Congrès archéologique de France, Anjou*, 1964, 22-36.

Mussat, A. (1963), *Le style gothique de l'Ouest de la France (XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris.

Nègre, E. (1990), *Toponymie générale de la France*, rééd. 1998, Genève.

Nicolaï, A. (1938), *Les noms de la Gironde. Origine et évolution (philologie, histoire, archéologie)*, Bordeaux.

Norberg-Schulz, Chr. (1998), *Système logique de l'architecture*, Sprimont (Belgique).

Ortiz, M. (2001), *Les débuts de l'architecture religieuse gothique et l'introduction du gothique du Nord dans le diocèse d'Angoulême (fin XII<sup>e</sup> – début XV<sup>e</sup> siècle)*, thèse, Université de Bordeaux 3.

Ortiz, M., éd. (1999), « L'abbaye Notre-Dame de la Couronne : les parties médiévales », *Congrès archéologique de France, Charente*, 153, 189-208.

Oursel, R. (1975), *Haut-Poitou roman*, Paris.

Oury, M. (1980), « Évêques, moines et ermites en Aquitaine face au schisme d'Anaclet », *Colloque du millénaire de la Réole*, 1978, 119-141.

Oury, M. (1979), « Les sermons de Geoffroy Babion et la chrétienté bordelaise, 1136-53 », *Cahiers de Civilisation Médiévale*, XXII, 285-297.

Oury, M. (1975), « La vie contemplative menée en communauté d'après Geoffroi Babion », *Études ligériennes d'histoire et d'archéologie médiévales*, 297-305.

Pacaud M. (2004), *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge*, Paris.

Palard, J. (1985), *Pouvoir religieux et espace social : le diocèse de Bordeaux comme organisation*, Paris.

Palazzo, E. (1999), *L'évêque et son image. L'illustration du pontifical au Moyen Âge*, Turnhout.

Palazzo, E. (1993), *Le Moyen Âge, des origines au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris.

Parisse, M. (2009a), « Les chanoines avant les chanoines réguliers », in : Parisse, 2009, 7-11.

Parisse, M., éd. (2009b), *Les chanoines réguliers, Émergence et expansion (XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles)*, Actes du sixième colloque international du CERCOR, Le Puy-en-Velay, 29 juin-1<sup>er</sup> juillet 2006, Saint-Étienne.

Parisse, M. (1991), *À propos des actes d'évêques*, Actes du colloque organisé par un groupe de recherche du Centre national de la recherche scientifique, Nancy, 8-9 décembre 1989, Nancy.

Parron-Kontis, I. et N. Reveyron (2005), *Archéologie du bâti. Pour une harmonisation des méthodes*, Paris.

Pêcheur, A.-M., éd. (1999), « Abbaye Notre-Dame de Châtres : Église Notre-Dame de l'Assomption », *Congrès archéologique de France, Charente*, 153, 1995, 143-148.

Peyrous, B. (1982), « Les Prémontrés à Pleine-Selve », *Cahiers du Vitrezais, Abbayes et couvents du Blayais*, 55-62.

Picard, J.-Ch. (1994), *Les chanoines dans la ville : recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris.

Picard, J.-Ch. (1993), « Les quartiers canoniaux des cathédrales en France », *Le clerc séculier au Moyen Âge, XXII<sup>e</sup> congrès de la SHMES, Amiens, Juin 1991*, 191-202.

Plouvier, M. (2007), *L'abbaye de Prémontré : du service de Dieu au soin des hommes*, Paris.

Plouvier, M. (2007), *L'abbaye de Prémontré : du service de Dieu au soin des hommes*, Paris.

Poirier de la Coutansais, Fr. (1962), « Saint-Denis de Reims jusqu'au milieu du XII<sup>e</sup> siècle », *La vita comune del clero nei secoli XI e XII*, Actes de la semaine d'étude internationale, Mendole, 1959, Milan, 104-109.

Poitrineau, A. (1996), *Les anciennes mesures locales du Sud-Ouest d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand.

Pon, G. et J. Cabanot (2004), *Cartulaire de la cathédrale de Dax, Liber rubeus, (XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Dax.

Pon, G. (1982), *Recueil des documents de l'Abbaye de Fontaine-le-Comte : XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*, Poitiers.

Pon, G. (1975), « L'Apparition des chanoines réguliers en Poitou : Saint-Nicolas de Poitiers », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, XIII, 55-70.

Pon, G. (1972), *L'abbaye de Fontaine-le-Comte : introduction historique, chartes et documents (XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Poitiers.

Pon, G. (1971), « Fontaine-le-Comte », *Dictionnaire d'Histoire et géographie ecclésiastiques*, XVII, 841-843.

Pontal, O. (1995), *Les conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, Paris.

Poupart, P. et B. Ardura (2004), *Abbayes et monastères aux racines de l'Europe*, Paris.

Prache, A. et P. Etchecopar (2008), *Notre-Dame de Chartres : image de la Jérusalem céleste*, Paris.

Prache, A. (1990), « L'Église haute de Saint-Émilion », *Congrès archéologique de France, Bordelais et Bazadais*, 147, 207-220.

Pressouyre, L. (1994), *L'espace cistercien*, Actes du colloque de Fontfroide, 24-27 mars 1993, Paris.

Prigent, D., éd. (2004), « Fontevraud au début du XII<sup>e</sup> siècle : les premiers temps d'une communauté monastique », in : Dalarun, 2004, 255-279.

Prigent, D. (2000), « La pierre de construction et sa mise en œuvre : l'exemple de l'Anjou », *Utilis est lapis in structura : mélanges offerts à Léon Pressouyre*, 461-474.

Prigent, D. (2000), *Dossiers d'Archéologie*, 251, *Évolution de la construction en pierre en Anjou et en Touraine*.

Prigent, D. et N.-Y. Tonnerre, éd. (1988), *La construction en Anjou au Moyen Âge*, Actes de la table ronde d'Angers, 29-30 mars 1996, Angers.

Proust, E. (2006), « Les chapiteaux de l'abbatiale, épaves d'un décor sculpté », in : Andrault-Schmitt, 2006, 242-279.

Proust, E. (1999), « L'église de Saint-Jean-de-Côle », *Congrès Archéologie de France, Monuments en Périgord*, 156, 293-301.

Prysmicki, L. (2001), *Fontaine-le-Comte, Dossier Final de Synthèse, Opération archéologique Hadès*, 2001, SRA Poitou-Charentes, Poitiers

Rapp, Fr. (1999), *L'Église et la vie religieuse en Occident à la fin du Moyen Âge*, Paris.

Recht, R. (2003a), *L'objet de l'histoire de l'art, leçon inaugurale du collège de France*, Paris.

Recht, R. (2003b), *Le monde des cathédrales : cycle de conférences, organisé par le Musée du Louvre du 6 janvier au 24 février 2000*, Paris.

Recht, R. (1999), *Le croire et le voir : l'art des cathédrales, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris.

Recht, R. (1995), *Le dessin d'architecture : origine et fonctions*, Paris.

Rédet, L. (1837), « Notice historique sur l'abbaye Fontaine-le-Comte, près Poitiers », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1<sup>ère</sup> série, III, 226-261.

Réginald, Gr. (1971), « La place de la pauvreté dans la conception et la pratique de la vie monastique médiévale latine », *Istituzioni monastiche e istituzioni canonicali in occidente (1123-1215)*, Actes de la quatrième semaine internationale d'études, Mendole, 23-29 août 1968, 173-192.

Reinhardt, H. et E. Fels (1933), *Églises-porches carolingiennes et survivances dans l'art roman I*, *Bulletin monumental*, 92, 331-365.

Reinhardt, H. et E. Fels (1937), *Églises-porches carolingiennes et survivances dans l'art roman II*, *Bulletin monumental*, 96, 425-469.

Reveyron, N. (2010), « De Cluny à Castel del Monte : la Renaissance monumentale du XII<sup>e</sup> siècle et l'universalisme de l'esthétique antiquisante », *Hortus artium medievalium*, 16, 107-124.

Reveyron, N. (2009), « Architecture de l'An Mil en Occident : un point sur les recherches récentes à Saint-Philibert de Tournus », *Hortus artium medievalium*, 15-2, 411-416.

Reveyron, N. (2008a), « La construction d'un paysage monumental rural à la lumière de l'archéologie », *Hortus artium medievalium*, 14, 119-132.

Reveyron, N. (2008b), *L'art roman. Idées reçues*, Paris.

Reveyron, N., M. Rocher et M.-Th. Engel (2000), *Le renouveau des études romanes*, Deuxième colloque scientifique international de Paray-le-Monial, Paray-le-Monial.

Rey, R. (1925), *La cathédrale de Cahors et les origines de l'architecture à coupes d'Aquitaine*, thèse de doctorat, Paris, 1924, Paris.

Rhein, A. (1913), « Poitiers », *Congrès archéologique de France, Angoulême*, 79, 1912, 240-328.

Riche, D. (2000), *L'ordre de Cluny à la fin du Moyen Âge : « Le vieux pays clunisien » XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Saint-Étienne.

Rivière, J. (1945), « Magister Babio Balbutiens », *Revue du Moyen Âge latin*, 310.

Robin, G. (1970), « Le problème de la vie commune au chapitre de la cathédrale Saint-Maurice d'Angers du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*, XIII, 305-322.

Ryckebusch, F. (2004), « Entre la règle et le siècle : Les chanoines de Dax dans le Liber rubeus », in : Marquette & Cabanot, 2004, 17-45.

Salvini, J. (1954), « Fontaine-le-Comte, église saintongeaise en Poitou », *Bulletin de la Société des Antiquaires et des Musées de Poitiers*, 1954, 843-846.

Salvini, J. (1922-1924), « Deux vestiges d'art de la région de Vivonne : l'abbaye de Bonnevaux et l'architecture monastique du début du XII<sup>e</sup> siècle dans la région de Poitiers », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, VI, 356-360.

Sanfaçon, R. (1967), *Défrichements, peuplement et institutions seigneuriales en Haut-Poitou du Xe au XIIIe siècle*, Québec.

Sapin, Chr., Fr. Didier et A. Baud (2010), *Cluny, archéologie d'une abbaye (Saône-et-Loire)*, Dijon.

Sapin, Chr. (2010), « L'église dans tous ses états, 30 ans d'archéologie des sites et édifices religieux », in : Chapelot 2010, 195-211.

Sapin, Chr., éd. (2002), *Avant-nefs et espaces d'accueil dans l'église entre le IV<sup>e</sup> et le XII<sup>e</sup> siècle*, Actes du colloque international du CNRS, Auxerre, 17-20 juin 1999, Paris.

Sapin, Chr., éd. (2000), *Archéologie et architecture d'un site monastique : V<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles : 10 ans de recherches à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre*, Paris.



Sassier, Y. (1991), *Louis VII*, Paris.

Sauvaitre, N. et J. Masson (à paraître), « La tour-porche de la cathédrale Saint-André de Bordeaux et son cimetière XII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles. Les résultats des fouilles archéologiques, place Pey Berland », *Revue archéologique de Bordeaux*.

Scellès, M. et G. Séraphin (2002), « Les dates de la rénovation gothique de la cathédrale de Cahors », *Bulletin monumental*, 160, 249-273.

Schlicht, M. (2005), *La cathédrale de Rouen vers 1300*, Caen.

Schlicht, M. (2001), « Imitation et rejet de l'architecture francilienne dans un édifice du Sud-Ouest : le portail Nord de la cathédrale de Bordeaux », *Revue archéologique de Bordeaux*, 92, 69-88.

Schmitt, J.-C. et O.-G. Oexle (2003), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Age en France et en Allemagne*, Paris.

Secret, J. (1968), *Périgord roman*, La-Pierre-qui-Vire.

Secret, J. (1956), « Influences saintongeaises et périgourdines sur les coupoles girondines », *Fédération Historique du Sud-Ouest*, Actes du VIII<sup>e</sup> congrès d'études régionales, Bordeaux, 21-22 mai 1955, 7-11.

Serbat, L. (1913), « Saint-Émilion, église collégiale », *Congrès archéologique de France, Angoulême*, 79, 176-189.

Société archéologique de France, éd. (1990), *Bordelais et Bazadais*, Actes du 145<sup>e</sup> Congrès archéologique de France, 1987, Paris.

Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public, éd. (1993), *Le clerc séculier au Moyen Âge*, Actes du 22<sup>ème</sup> Congrès de la SHMESP, Amiens, 1991, Paris.

Soria-Audebert, M et C. Treffort (2008), *Pouvoirs, Église, société : conflits d'intérêts et convergence sacrée, IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles*, Rennes.

Soria-Audebert, M. (2005), *La crosse brisée : des évêques agressés dans une Église en conflits (royaume de France, fin X<sup>e</sup>-début XIII<sup>e</sup> s.)*, Turnhout.

Soria, M. (2002), *Les violences anti-épiscopales dans le royaume de France aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Poitiers.

Sot, M., J.-P. Boudet et A. Guerreau-Jalabert, *Le Moyen Âge*, 1997, Paris.

Sot, M. (1981-1985), *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, Turnhout.

Stones, A., A. Shaver-Crandell et P. Gerson (1995), *The pilgrim's guide to Santiago de Compostela*, Londres.

Suger (1081 ?-1151) et Fr. Gasparri (2001), *Œuvres*, texte établi, traduit et commenté par Fr. Gasparri, tome II : *Lettres de Suger, Chartes de Suger, Vie de Suger par le moine Guillaume*, Paris.

Suger (1081 ?-1151) et Fr. Gasparri (1996), *Œuvres*, texte établi, traduit et commenté par Fr. Gasparri, tome I : *Écrits sur la consécration de Saint-Denis, L'œuvre administrative de l'abbé Suger de Saint-Denis*, Paris.

Taillard, Chr. (1999), « Les bâtiments monastiques de l'abbaye Notre-Dame de la Couronne », *Congrès archéologique de France, Charente*, 153, 1995, 209-216.

Teja, R. et J.-A. Garcia de Cortázar (2009), *Entre el claustro y el mundo. Canònigos regulares y monjes premostratenses en la Edad Media*, Aquilar de Campo.

Ternet, S. (2006), *Les églises romanes d'Angoumois*, Paris.

Ternet, S., éd. (1999), « Saint-Cybard de Plassac », *Congrès archéologique de France, Charente*, 153, 1995, 299-310.

Thibout, M. (1952), « Coussay-les-Bois », *Congrès archéologique de France*, 109, 1951, 413-420.

Tonnelier, P. et M. Delafosse (1984), *L'abbaye de Sablonceaux : étude historique et archéologique*, Saintes.

Tonnerre, N.-Y. et M. Aurell (2006), *Plantagenêts et Capétiens : confrontations et héritages*, Turnhout.

Toubert, H. (1974), « Iconographie et histoire de la spiritualité médiévale », *Revue d'histoire de la spiritualité*, 50, 265-284.

Toubert, P. et P. Moret (2009), *Remploi, citation, plagiat, Conduites et pratiques médiévales (X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*, Madrid.

Toubert, P. (1976), « La vie commune des clercs aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles : un questionnaire », *Études sur l'Italie médiévale*, 11-26.

Trapaud de Colombe, G.-L. (1863), « Les abbayes de Vertheuil et de l'Isle », *Congrès scientifique de France*, 28, 637-652.

Treffort, C., éd. (2011), « L'épithaphe de *Costaulus* : un monument épigraphique du milieu du XII<sup>e</sup> siècle », in : Boutouille, Barraud & Piat, 103-112.

Treffort, C. (2001), « Les lanternes des morts », *Cahiers de Recherches Médiévales et Humanistes*, 8, 143-163.

Van Waefelghem, R. (1930), *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères de l'ordre de Prémontré*, Bruxelles.

Vaucher, A. (1994), *La spiritualité du Moyen Âge occidental, VIII<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles*, Paris.

Vergnolle, E. (2001), *La création architecturale en Franche-Comté au XII<sup>e</sup> siècle : du roman au gothique*, Besançon.

Vergnolle, E. (1994), *L'Art roman en France*, rééd. 2003, Paris.

Vergnolle, É. (1985), *Saint-Benoît-sur-Loire et la sculpture du XI<sup>e</sup> siècle*, Paris.

Verheijen L., et A. Trapè (1993), *La règle de saint Augustin commentée*, Bégrolles-en-Mauges.

Verheijen, L. (1967), *La règle de saint Augustin*, Paris.

Veyrenche Y. (2009), « *Quia vos estis qui sanctorum patrum vitam probabilem renovatis...* Naissance des chanoines réguliers, jusqu'à Urbain II », in : Parisse, 2009, 29-70.

Vieillard, J. (1978), *Le guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle. Texte latin du XII<sup>e</sup> siècle*, édité et traduit en français d'après les manuscrits de Compostelle et de Ripoll, rééd. 2004, Paris.

Vroom, W. (2010), *Financing cathedral building in the middle ages*, Amsterdam.

Wirth, J. (1999), *L'Image à l'époque romane*, Paris.

Zumthor, P. (1993), *La mesure du monde : représentation de l'espace au Moyen Âge*, Paris.